



HAL
open science

ZANZIBAR 1840-1939: LE DEVELOPPEIVIENT D'UNE CITE PLURIETHNIQUE ,VOLUME 1 & 2

Marie Andriananjanirina - Ruphin

► **To cite this version:**

Marie Andriananjanirina - Ruphin. ZANZIBAR 1840-1939: LE DEVELOPPEIVIENT D'UNE CITE PLURIETHNIQUE ,VOLUME 1 & 2. Géographie. UNIVERSITE PARIS VII UFR DE GEOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIETE, 1993. Français. NNT: . tel-01287907

HAL Id: tel-01287907

<https://shs.hal.science/tel-01287907>

Submitted on 14 Mar 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Zanzibar 1840-1939: Le Developpement
D'Une Cite Pluriethnique**

UNIVERSITE PARIS VII
UFR DE GEOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIETE

**ZANZIBAR 1840-1939: LE DEVELOPPEMENT D'UNE
CITE PLURIETHNIQUE**

Volume 1

THESE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

PRESENTEE PAR

Solange Marie ANDRIANANJANIRINA - RUPHIN

Sous la direction de Madame Françoise RAISON - JOURDE

Paris 1993

REMERCIEMENTS

La rédaction de cette thèse s'achève enfin. Je dois rappeler ici que si j'en fus la rédactrice, ce travail est le fruit de la collaboration de plusieurs personnes. Il nécessita une telle somme d'informations, de connaissance et de réflexion qu'il ne pût être l'affaire d'une seule. C'est pourquoi je dois remercier tous ceux qui, directement ou indirectement, ont apporté leur contribution dans la réalisation de ce travail. Et je m'excuse auprès de ceux dont le nom n'est pas mentionné ici.

Je dois remercier également le gouvernement français et en l'occurrence la Mission de coopération qui en octroyant une bourse m'a permis de mener mes recherches dans d'excellentes conditions.

Je tiens à exprimer ma respectueuse considération et ma profonde reconnaissance à Madame Françoise RAISON-JOURDE qui a accepté de diriger cette thèse. Elle a toujours manifesté un grand intérêt au déroulement de ce travail. Elle était patiente et vigilante quand je faisais fausse route. Elle m'a soutenue quand le découragement me saisissait devant les difficultés de la recherche et même devant des problèmes purement personnels.

J'aimerais faire part de toute ma gratitude:

- Au Professeur Abdul SHERIFF dont l'amitié et l'aide m'ont été d'un grand secours durant mon séjour à Zanzibar. Sa présence à mes côtés et l'intérêt qu'il portait à mon travail m'ont ouvert beaucoup de portes.

- A Madame Faranirina ESOAVELOMANDROSO dont les conseils et la sympathie chaleureuse m'ont été précieux.

- A Monsieur Jean Claude PENRAD qui m'a beaucoup aidée dans l'élaboration de ce travail. Son séminaire m'a



apporté de nombreux éléments nouveaux qui ont permis d'enrichir ma réflexion et ma connaissance de l'Est africain musulman.

- A Madame Odile GOERG qui a accepté de relire l'ensemble de ce travail et d'en corriger les multiples imperfections.

Je profite de l'occasion pour remercier les différents organismes et personnalités qui m'avaient offert leur aide et un accueil chaleureux dans mes multiples déplacements en France et à l'étranger. Et je voudrais parler de M. Osmond DUWE, haut fonctionnaire du Ministère de la Culture de Zanzibar et responsable de la délivrance des permis de recherche, M. Hamadi OMAR, directeur des Archives Nationales de Zanzibar et son adjoint, M. KHAMIS, le P. CARRARD, responsable des Archives spiritaines et M. DESTIENNE, directeur des Archives du Port de Lorient. Dans ces différents services, j'ai travaillé dans des conditions privilégiées.

Un grand merci également à ma famille et à mes amis, en France, à Madagascar et à Zanzibar. Leur soutien moral actif a permis de compenser le handicap qu'entraînait mon éloignement permanent de mon pays.

Je tiens à remercier plus particulièrement mon mari qui a su faire preuve de beaucoup de patience devant le désordre que j'ai créé et entretenu à la maison avec les quelques dizaines de kilos de documents et de paperasses, lesquels ont submergé les tables et envahi les chambres pendant plus de cinq ans. Je lui suis reconnaissante pour le soutien qui m'a permis d'achever cette thèse.

Enfin, ce travail est dédié à ma fille Elise pour qu'elle me pardonne d'avoir perturbé ses premiers mois d'existence par la rédaction de cette thèse, et pour m'avoir fourni une nouvelle motivation de mener cette tâche jusqu'au bout.

A Elise

Ny fitiavako anao tsy mba mety ritra.

INTRODUCTION

Beaucoup d'auteurs dont MUMFORD disent clairement que la ville est fille de l'histoire et du commerce. (1) Cela peut être en effet dit pour la ville de Zanzibar et il importe de retracer ici son histoire car ce sont d'abord les événements qui l'ont marquée qui intéressent l'historien. Le phénomène urbain est en effet "le fruit d'une histoire, d'espoirs non réalisés, de velléités échouées, de tentatives déviées ou inachevées, de projets abandonnés mais qui ont suscité des actions, des comportements dont on retrouve les témoignages et les dynamismes." (2)

Ces traits se retrouvent dans la ville de Zanzibar si l'on considère que son histoire révèle bien des comportements socio-culturels qui ont présidé aux conquêtes coloniales. Elle porte en effet les marques de la colonisation omani puis britannique dans sa croissance, dans son évolution, sa morphologie, les modes de composition urbaine qu'on y décèle, ses activités économiques, le genre de vie de ses habitants voire son urbanisation actuelle.

Il faut alors cerner le phénomène urbain à travers ce qu'il révèle et saisir de quelle manière les

(1) Mumford *La cité à travers l'histoire*, Paris, Seuil, 1964, 784p. Titre originel, *The city in history*, New York, 1961. Pirenne le dit également pour les villes du Moyen Age.

(2) de Maximy, *Kinshasa*, 1984, p.30.

citadins se sont appropriés la ville et possèdent son usage. La ville "se spécifie en effet sous sa double fonction sociale et spatiale et par la concentration, l'agglomération au sens littéral des hommes (comme habitants c'est à dire comme atomes sociaux), des constructions, des équipements, enfin pour reprendre le langage d'Henri Lefèbvre," des différences." (1)

C'est par une approche analytique d'abord puis globale du jeu relationnel qui s'est instauré, depuis la fondation de Zanzibar entre les Arabes, les Indiens, les Africains et les Européens que cette étude pourra aboutir. Cela implique une étude historique de tous ces facteurs agissant dans, sur et pour la ville.

Ainsi un premier objectif est de définir ces acteurs c'est à dire la population urbaine. Ceci est d'autant plus vrai que la ville est par définition un espace de concentration humaine, le lieu de concentration de différents groupes sociaux. Identifier ces acteurs, caractérisés par leur multiplicité et parfois leur évanescence est une nécessité pour appréhender les réalités de la ville. En effet, une des caractéristiques de cette population urbaine zanzibarite est le cosmopolitisme qui fait sa complexité. Mais beaucoup plus qu'une étude menée au-delà de ces orientations et qui devait nourrir une réflexion sont l'importance et les limites des rôles. En effet, identifier ces groupes sociaux ne suffit pas, encore faut-il restituer à chacun la part de responsabilité décisionnelle et opérationnelle qui lui revient, que les intervenants soient des personnages

(1) Sautter in CEA, 13, 51, 1973, p.405.

officiels ou des particuliers, que les procédures soient réglementaires ou non, que les bénéficiaires et les enjeux soient publiquement reconnus ou officieux. Les approches humanistes de ces dernières années (1) qui valorisent les composantes sociales et culturelles des réalités urbaines tentent de réhabiliter le rôle des acteurs, décideurs institutionnels dans les mécanismes de fabrication et de fonctionnement de la ville apparaissent particulièrement séduisantes. Au coeur du problème se situe ainsi l'analyse de la nature des articulations entre l'appareillage technico-juridique de l'urbanisme officiel et le foisonnement des pratiques de "bricolage" et d'improvisation car les hommes, "acteurs principaux de la pièce... essaient d'en profiter, de tirer leur épingle du jeu avec les moyens qui sont les leurs et ils pervertissent sans cesse le cadre imposé". (2)

En amont, on ne peut plus échapper aux questionnements sur les mécanismes de la répartition du pouvoir en ville et des modalités d'allocations des ressources qui lui sont attachées.

Pour analyser cela, nous avons privilégié la théorie des coordinateurs du numéro des Cahiers d'Etudes Africaines consacré aux villes africaines, qui avaient exprimé leur souci de "partir de l'étude des pratiques sociales et notamment des stratégies que les groupes et les individus mettent en oeuvre car ce sont ces pratiques qui, à terme, contribuent à reproduire

(1) Il s'agit des *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 81-83, 1981.

(2) Ilbert, 1990, p.91.

des formes spatiales et sociales, hétérogènes ou complexes tout en estimant prématurée toute interprétation totalisante." (1)

La ville espace de concentration humaine et économique est aussi lieu de concentration culturelle. Les cultures s'y superposent ainsi que leurs projets. Si certaines normes véhiculées par des représentants plus puissants que d'autres semblent prendre de l'avantage, les autres univers culturels sont rarement effacés. De nombreuses études infirment aujourd'hui l'idée d'une acculturation des sociétés citadines africaines et rejettent les préjugés de l'opposition entre traditionnel et moderne. Balandier (2) est sans doute l'un des premiers à mettre l'accent sur le décalage entre les aspects officiels et les pratiques sociales réelles des sociétés urbaines africaines.

Ces marques évidentes sur le paysage urbain influent également sur la vie sociale, en bref l'appropriation de la ville, les relations entre les différents groupes, et les formes de sociabilité qu'ils entretiennent, et révèlent la coexistence de pratiques apportées par les différents acteurs de l'espace urbain.

Les études sur les sociétés urbaines dans les villes modernes avaient jusqu'ici cherché à définir les groupes sociaux désignés ou non par le terme de classe et avaient privilégié l'opposition entre dominés dominants, riches pauvres, élites sociales et

(1) Gibbal & al, in *Cahiers d'études africaines*, 81-83, 1981, p.12.

(2) Balandier, *Sociologie actuelle de l'Afrique*, PUF, 1982.

culturelles monde populaire, bourgeois et prolétaires. Ainsi, "d'une ville à l'autre, d'une période à l'autre, les contours des groupes se déplacent mais la dynamique urbaine semble se résumer aux temps forts des conflits qui opposent plus ou moins violemment l'un à l'autre. "

(1) On ne peut certes pas nier ces conflits et que l'existence d'une cohérence sociale d'un groupe autour de certaines valeurs n'exclut ni les contacts avec le reste du milieu urbain ni les désaffections et les défections individuelles à l'égard des groupes. (2) Cependant une analyse plus fouillée des rapports du social et du culturel puis l'approche des comportements des individus puis des groupes permettent de déceler d'autres formes de rapports sociaux régissant des petits ensembles liés par l'origine géographique, l'exercice d'un même métier, le sexe, le groupe d'âge, l'occupation d'un même quartier.

Dans cette perspective, l'étude de Zanzibar, espace culturel, est donc intéressante car elle prolifère en structures de sociabilité et offre de multiples possibilités à cet égard c'est à dire des motivations diverses et des adeptes suffisamment nombreux et concentrés. En bref, nous avons voulu mettre en relation la production de l'espace et la réorganisation constante des rapports de pouvoir et des règles de la sociabilité.

La démarche adoptée est d'abord chronologique, chronologie des faits et des événements qui ponctuent

(1) Garden in Garden & Lequin eds, 1984, avant propos, VIII.

(2) Robert in Garden & Lequin eds, 1984, p.13.

l'histoire de la ville. Mais la méthodologie n'est pas strictement chronologique. Elle procède également d'une approche thématique à travers une histoire urbaine et sociale car l'histoire est selon Ilbert, "tissée d'une trame hétérogène. des éléments disparaissent quand de nouvelles mutations se maintiennent. Le temps semble s'arrêter quand de nouvelles mutations se préparent. L'historien essaie de débrouiller les fils, reconstituer les faits et les causes qui peuvent, sinon expliquer, du moins éclaircir en partie ou rendre moins opaques les évolutions." (1)

Avant d'en parler plus précisément, il faut exposer l'esprit et la manière dans lesquels cela fut conduit.

L'une des raisons qui sous-tendent le choix de la ville de Zanzibar est qu'il s'inscrit dans la suite logique d'un mémoire de maîtrise sur les villes de la côte swahili et les hiérarchies sociales durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Quand nous avons commencé le travail, nous avons pensé trouver des liens entre Madagascar et Zanzibar, repérer des éléments d'explications du problème des migrations à Madagascar bien que la période étudiée soit assez récente par rapport à ces migrations. Mais nous nous sommes rendue compte en étudiant les villes côtières que la cité de Zanzibar est présente à chaque détour de l'histoire de cette partie de l'Afrique. Said y transféra sa capitale en 1840, fit d'elle un grand centre politique et administratif. La ville devint par la suite un grand centre de commerce et l'entrepôt de toute l'Afrique

(1) Ilbert, 1991, p.6.

orientale pendant tout le XIX^e siècle avant d'être supplanté par les ports du continent comme Mombasa et Dar es Salaam.

Ce fut encore dans cette ville que les colonisateurs Anglais choisirent de s'installer à partir de 1890 et essayèrent d'imposer un aménagement urbain comme dans toutes les villes coloniales.

Ce fut enfin dans cette ville qu'apparurent les premières manifestations de la contestation du régime colonial. En 1964, elle fut le théâtre d'une guerre civile.

Partie d'un simple projet d'histoire urbaine, nous avons pu constater au fur et à mesure de notre documentation que le sujet présente d'autres centres d'intérêts en particulier la complexité de la société urbaine, le cosmopolitisme de sa population, la complexité des lignes de clivages. Des groupes sociaux que tout éloigne, la religion, les activités les modes de vie mais qui arrivent à cohabiter dans un espace aussi réduit qu'est l'espace urbain zanzibarite. Et l'on ne peut s'empêcher de poser la question des éléments qui font la cohésion de ces groupes.

De nombreuses études ont été menées sur l'histoire, la politique ou encore l'économie de Zanzibar et elles donnent toutes des indications intéressantes, un bref aperçu sur la ville. Mais force est de constater que les études urbaines sur la période 1840-1939 sont rares voire même inexistantes. C'est précisément le but de notre étude d'essayer d'apporter une modeste contribution à cette lacune.

Avant d'aller sur le terrain, nous avons essayé de retracer l'histoire de la ville à la lumière des documents dont nous avons pu disposer, de sérier les événements et les faits et les ordonner de manière à

faire une présentation déductive. Nous avons donc considéré successivement le site, le phénomène d'urbanisation, la population qui l'habite, les emplois qu'elle occupe, les formes de relations sociales qu'elle entretient pour aboutir à l'organisation de la capitale et à la structure sociale.

La présente étude se fonde aussi sur la chronologie des faits et des événements pour mieux appréhender l'évolution de la ville durant la période. Et l'on s'est rendu compte que malgré l'existence d'un pouvoir Busaidi installé en ville, peu d'innovations en matière d'urbanisation ont été apportées jusqu'à l'avènement du sultan Bargash. Malgré la mainmise du pouvoir colonial sur tout ce qui concerne la vie publique et son refus de dialoguer, de considérer les desiderata de la majorité des citoyens ainsi réduits à se soumettre, c'est à travers cette progression que s'est élaborée la conscience urbaine citadine des Zanzibari, et les différentes formes de sociabilité qui se sont élaborées dans la ville. C'est donc en suivant cette progression qu'on comprend le mieux comment les Zanzibaris sont parvenus à devenir plus ou moins les maîtres de l'usage de leur espace et de leur environnement urbain, comment ils ont essayé de vivre en harmonie relative dans cet espace urbain.

Pour mener une telle tâche, il importe de rechercher les sources d'informations et d'évaluer les moyens à mettre en oeuvre pour les compléter en fonction des buts poursuivis.

Les hypothèses initiales sur la ville nous ont conduite à privilégier plusieurs sortes de documents dont une bibliographie abondante mais lacunaire et les archives. Les documents de première main sont nombreux, à la fois ceux qui concernent les intentions et les décisions des

gouvernements mais aussi ceux qui permettent une lecture pratique des étapes de la croissance de la ville.

Les archives de Zanzibar, soigneusement classées, sont de loin les plus riches malgré le mauvais état de conservation de certains documents (rongés par les insectes ou fortement endommagés par l'humidité).

Pour la période précoloniale, nous avons consulté une partie de la série ARC contenant des papiers libres traitant de sujets très variés (lettres, traités, testaments et autres correspondances de différentes sources).

L'AA group renferme les correspondances consulaires et les circulaires du Foreign Office.

Sont également disponibles pour étude de la période précoloniale, des microfilms contenant des extraits des archives de Bombay, des archives nationales d'Inde, des archives du Peabody Museum aux Etats Unis. (1)

Pour la période 1890-1939, nous avons surtout travaillé sur la série AB qui traite de sujets très diversifiés dont des dossiers de recensement, les affaires municipales, les publications officielles, les associations et l'immigration ainsi que les problèmes fonciers dans la ville.

Dans la série AC couvrant la période 1891-1913, nous avons obtenu des renseignements sur les affaires municipales, les procès verbaux de réunions du conseil municipal. A travers ces documents nous avons pu suivre

(1) Ces microfilms appartiennent en fait au professeur Sheriff qui les a déposés dans les Archives de Zanzibar.

et connaître les points de vue des différents membres de ces assemblées locales.

Dans la série AE, sont classés les documents relatifs aux questions foncières, dans la série AM sont conservés les transferts de propriété.

Dans l'AV group, il y a les photos anciennes ou récentes de la ville tandis que dans la série AW on peut trouver des cartes et des plans de la ville de Zanzibar.

Le BA Group contient les publications officielles notamment The Zanzibar Official Gazette et les *Annual Reports*.

La série CA contient des papiers privés dont ceux de Spurrier sur Mathews.

Dans le HD Group, nous avons trouvé des documents sur les mosquées et ceux provenant du *Whakf commission*.

Les papiers de l'*Administrator General* qui datent de 1892 à 1920 conservent les comptes, les transferts de propriété et les dettes.

Nous avons également consulté les *Municipal Council Files (Assessment return)* qui conservent le dossier de chaque maison de la ville. Dans chaque dossier on trouve une description de la maison (matériaux de construction, nombre d'étages, configuration, équipements) le nom de son propriétaire et les différentes transformations introduites, les transferts (vente, achat, hypothèque), la valeur réelle, la valeur locative ...etc et ce à partir de 1913. Ces documents sont très utiles pour une étude des quartiers ou encore des migrations intra-urbaines.

A Londres, nous avons surtout travaillé sur les archives du *Foreign Office* et du *Colonial Office* parmi lesquels citons la série FO 84 (Slave Trade) qui ne conserve pas uniquement des dossiers sur la traite des

esclaves comme son intitulé voudrait l'indiquer mais qui donne des renseignements très intéressants sur Zanzibar à travers les rapports des consuls et agents anglais en poste à Zanzibar.

Le FO 54 (Muscat) présente les mêmes intérêts.

Dans les séries FO 367 et 368 qui en fait conservent des documents provenant de pays variés nous avons pu glaner quelques informations importantes pour notre étude.

Le FO 403 contient les correspondances confidentielles du Foreign Office sur l'Afrique.

En France, nous avons essentiellement travaillé sur les archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris et les Archives du Port de Lorient.

Celles de Paris sont de loin les plus riches. Nous avons consulté les séries MD (Mémoires et documents), les correspondances commerciales et consulaires, les correspondances politiques, des volumes reliés, la série K et les Affaires diverses politiques (ADP) qui sont des sources d'informations très riches pour l'histoire et l'aménagement de la ville avant la colonisation.

Les archives de Lorient, moins importantes par le volume et non reliées conservent les correspondances des Commandants et capitaines de navires qui avaient visité la ville de Zanzibar. La série 4C est la plus intéressante pour l'étude de la période précoloniale.

Les Archives missionnaires n'ont pas été négligées, notamment celles de la Congrégation du Saint Esprit (CSSP) à Chevilly Larue en France qui comprennent outre les revues des correspondances des Pères établis à Zanzibar au Supérieur de la Mission. Elles contiennent des détails impressionnants surtout pour le XIX^e siècle et dans tous les domaines (sur la ville, les habitants

et leur manière de vivre, l'hygiène et la santé publique, etc...) et nous ne remercions jamais assez le Père Carrard de nous avoir laissé accéder librement à ces lettres.

Les Archives de l'USPG-UMCA (à Oxford) présentent à peu près les mêmes intérêts du moins celles que nous avons pu consulter.

Enfin, parmi les plus importantes sources d'informations il y a également les rapports de l'administration, les publications du Gouvernement de Zanzibar et du *Foreign Office* comme les *Annual Reports* (rapports techniques des services comme la santé, les travaux publics, l'agriculture), les *Administrative Reports* (rapports politiques annuels que nous avons consultés à la bibliothèque de SOAS) qui sont très instructifs. Mais il y a problème avec les documents de l'administration. En effet, il est incontestable que le niveau d'informations des rédacteurs est élevé car ce sont les hautes sphères de cette administration qui ont la charge de rédiger les synthèses politiques, les rapports périodiques et les compte-rendus des services techniques. Les moyens de s'informer sont relativement vastes et les intéressés savent de quoi ils parlent. Cependant, ce haut niveau d'information n'est pas une garantie d'objectivité: ceux qui rédigent les documents sont des agents privilégiés de l'ordre colonial en vigueur. Or cet ordre, par nature, cherche à se perpétuer et les rédacteurs, consciemment ou non sont des agents actifs pour son maintien.

Nous avons également consulté les documents du conseil municipal qui comportent des extraits de procès verbaux, des délibérations. Ils sont intéressants dans la mesure où ils traduisent les réponses des institutions aux différentes préoccupations de la

population mais aussi de l'administration. Le fait est que beaucoup de questions concernent directement la municipalité en raison de la répartition des services au niveau de la ville. Comme souvent, les conflits de compétence ne manquent pas dans ce contexte entre la municipalité et les autorités gouvernementales, les documents municipaux constituent une mine très riche de renseignements.

Nous avons puisé aussi nos informations dans les *Legislative Council Debates* (disponibles au *British Museum Library* et au *Royal Commonwealth Society Library*), le *Legislative Council* sert d'organe législatif et dans ce cas, une vitrine des préoccupations des hommes, des milieux politiques et des forces sociales et économiques. Les débats sont riches en prises de position de toutes sortes. Cette institution englobe les adversaires politiques des hommes ayant la charge directe de la municipalité. Or beaucoup de questions sur la ville doivent être l'objet de délibération entraînant ainsi un chevauchement des conflits politiques, des conflits de personnes.

Pour le XIX^e siècle, ce type de documentation fait complètement défaut et nous avons dû recourir à d'autres sources notamment les récits de voyage des Européens et Américains qui avaient visité la ville à des périodes variées à partir du début du XIX^e siècle. Ces documents constituent la base et le point de départ de notre étude de la ville et de sa population pendant la période précoloniale. Il est vrai que bon nombre de ces récits de voyage traduisent l'état d'âme de leur auteur, ses préjugés à la vue d'une ville orientale. Mais les détails importants dont ils regorgent méritent qu'on les étudie à fond.

Les rapports, les articles et ouvrages sur Zanzibar ne manquent pas (surtout pour la période coloniale) et traitent des domaines variés. L'un des plus récents et le plus complet sans doute est celui de Sheriff (1) qui traite de sujets variés même si l'intitulé parle d'économie. Et à part l'ouvrage de Harkema, (2) aucun n'est directement proche de notre sujet de recherche car généralement, la capitale n'y apparaît que comme élément de réflexion portant sur l'ensemble des villes côtières d'Afrique orientale ou sur un problème concernant l'île.

Les ouvrages sur l'histoire politique, économique et sociale des métropoles européennes, d'autres colonies européennes permettent également de mieux comprendre les problèmes qui se sont posés à la ville et à sa population. Les thèses, les mémoires et les colloques sur les villes ont ici une valeur de taille.

Enfin, l'observation directe du phénomène urbain tel qu'on le saisit en 1990 a contribué d'une manière primordiale à la connaissance de la ville.

Cette liste des sources ne prétend en aucun cas à l'exhaustivité car pour ce travail qui n'est qu'un début de recherche, beaucoup de cartons d'archives restent encore à consulter. Certaines sont connues mais

(1) Sheriff, *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*, Londres, James Currey, 1987.

(2) Harkema, *De Stad Zanzibar in de tweede Helft van de negentiende eeuw en enkele oudere oostafrikaanse kuststedes* (la ville de Zanzibar durant la dernière moitié du XIX^e siècle et quelques anciens centres urbains de la côte est africaine) Université de Groningen, 1967.

consultées en partie comme le FO 84 ou encore les Archives nationales de Bombay et d'Inde ou celles des Etats Unis dont nous connaissons l'existence mais non le contenu exact faute de moyens. D'ailleurs parmi les problèmes qui se sont posés à la réalisation de ce travail figure l'éparpillement des sources. Beaucoup d'entre elles n'ont pas pu être consultées faute de temps et de moyens financiers. Pour les archives de Zanzibar par exemple, beaucoup n'ont pas encore révélé leur secret.

Un autre handicap était celui de la langue qui nous a privée de la possibilité de consulter les documents en arabe très nombreux dans les archives de Zanzibar et dans celles du Whakf qui portent sur le XIX^e siècle.

La barrière de la langue a rendu pratiquement impossible les enquêtes orales. Ce qui ne nous a pas empêchée d'essayer de nous informer auprès d'interlocuteurs parlant l'anglais ou d'avoir recours aux services d'un interprète. Les enquêtes se portent sur plusieurs thèmes comme l'histoire de la ville pendant la période précoloniale, sous la colonisation, comme la population ou encore la politique des dirigeants et sur les activités visibles de la rue et jouant un rôle sur l'utilisation des espaces publics urbains.

Un dernier problème se posa à la rédaction de ce travail: les citations. La grande majorité des sources étant en anglais, nous nous sommes heurtée au problème posé par les citations et pendant longtemps nous nous sommes demandée s'il fallait les conserver dans leur langue d'origine ou les traduire en français. Puis après réflexion, nous avons décidé de les reproduire dans la langue d'origine, ce qui susciterait

certainement l'étonnement du lecteur et nous en sommes consciente. Mais ce choix est dicté par le souci de reproduire fidèlement la pensée des auteurs ce qui du point de vue scientifique est la meilleure formule et d'éviter à chaque fois le risque d'un plagiat ou d'une interprétation erronée des pensées de l'auteur. Cependant nous proposons une traduction française en annexe pour permettre au lecteur qui ne lit pas du tout l'anglais de comprendre le sens approximatif des citations. On aurait pu mettre ces traductions en note infrapaginales mais cela risquait d'alourdir le texte.

L'objet de l'étude comme nous l'avons déjà spécifié concerne la ville de Zanzibar entre 1840 et 1939. Nous avons choisi la date 1840 pour commencer notre étude car celle-ci correspond au transfert de capitale de Mascate à Zanzibar et le point de départ du développement sans précédent du commerce de la traite et de l'agriculture qui existait déjà à Zanzibar. C'est également le point de départ d'une immigration de populations venues d'horizons différents.

L'étude prend fin à l'année 1939, début du second conflit mondial les années d'après-guerre ouvre une nouvelle époque pour l'histoire de la ville: c'est la période d'une nouvelle orientation en matière d'urbanisme car les colonisateurs devront tenir compte du contexte social et politique de la ville dans l'élaboration de leurs directives. C'est aussi la période de la naissance des mouvements politiques qui lutteront plus tard pour l'indépendance. Il serait donc souhaitable que la période d'après guerre jusqu'à la décolonisation fasse l'objet d'autres recherches.

La période 1840-1939 est très riche en événements marquants et parmi les éléments qui ont influencé notre étude, citons les années 1870 avec le début de la

modernisation de la ville, 1890 année de l'instauration du protectorat, 1909 avec la mise en place de la première municipalité, les années d'après guerre, la naissance des associations à caractère politique, le plan de restructuration de la ville proposé par Lanchester.

La période, comme le sujet de l'étude, touche à des domaines très variés (les aspects économique social culturel et urbain). Mais comme il existe autant de lectures possibles selon le choix, il faut procéder alors en fonction des objectifs que l'on s'est fixé. C'est pourquoi nous avons choisi de mettre en évidence des aspects particulièrement significatifs du phénomène urbain à Zanzibar. Ce cadre étant très vaste et englobe des aspects variés (économiques, politiques, sociaux, culturels...etc), nous ne prétendons pas analyser tout ce qui s'est produit dans ces domaines. Il s'agit essentiellement d'étudier la mise en place des principaux acteurs de la ville, sa population, donc de voir l'évolution de la ville sous l'impulsion des Omani puis dans le cadre de la colonisation britannique, de faire apparaître les mesures, les modes privilégiés par ces divers pouvoirs qui se sont exercés sur la ville et de montrer les transformations qui en résultent et les relations sociales entre les groupes qui composent cette société urbaine.

La présente étude s'articule autour de trois parties. La première concerne la société urbaine. Ici on traitera des grands courants d'immigration qui ont fait la ville à partir du début du XIX^e siècle. En tant que principaux acteurs de la ville leur étude mérite une attention particulière. On essaiera de voir également la structure sociale et économique de cette population urbaine.

La deuxième partie considère ce qui est advenu de la ville de 1840 à 1939. Dans cette partie nous étudierons de façon plus approfondie l'urbanisme en lui-même, l'évolution de la ville, son développement, les bouleversements qui l'affectent mais aussi la hiérarchisation de l'espace et certains aspects de son fonctionnement.

La troisième partie tente de montrer la nature des rapports entre les citoyens, de voir dans un premier temps comment ils se sont organisés pour vivre dans ce milieu urbain, pour se protéger. Une première mais non la seule peut être donnée " à travers des formes de sociabilité où se développe et se maintient dans la majorité des cas un contrôle social souvent contraignant qui perpétue voire accentue un système de rapports sociaux hiérarchisés, des relations de dépendance, quelquefois des rapports d'exploitation dont bénéficient des minorités dominantes." (1)

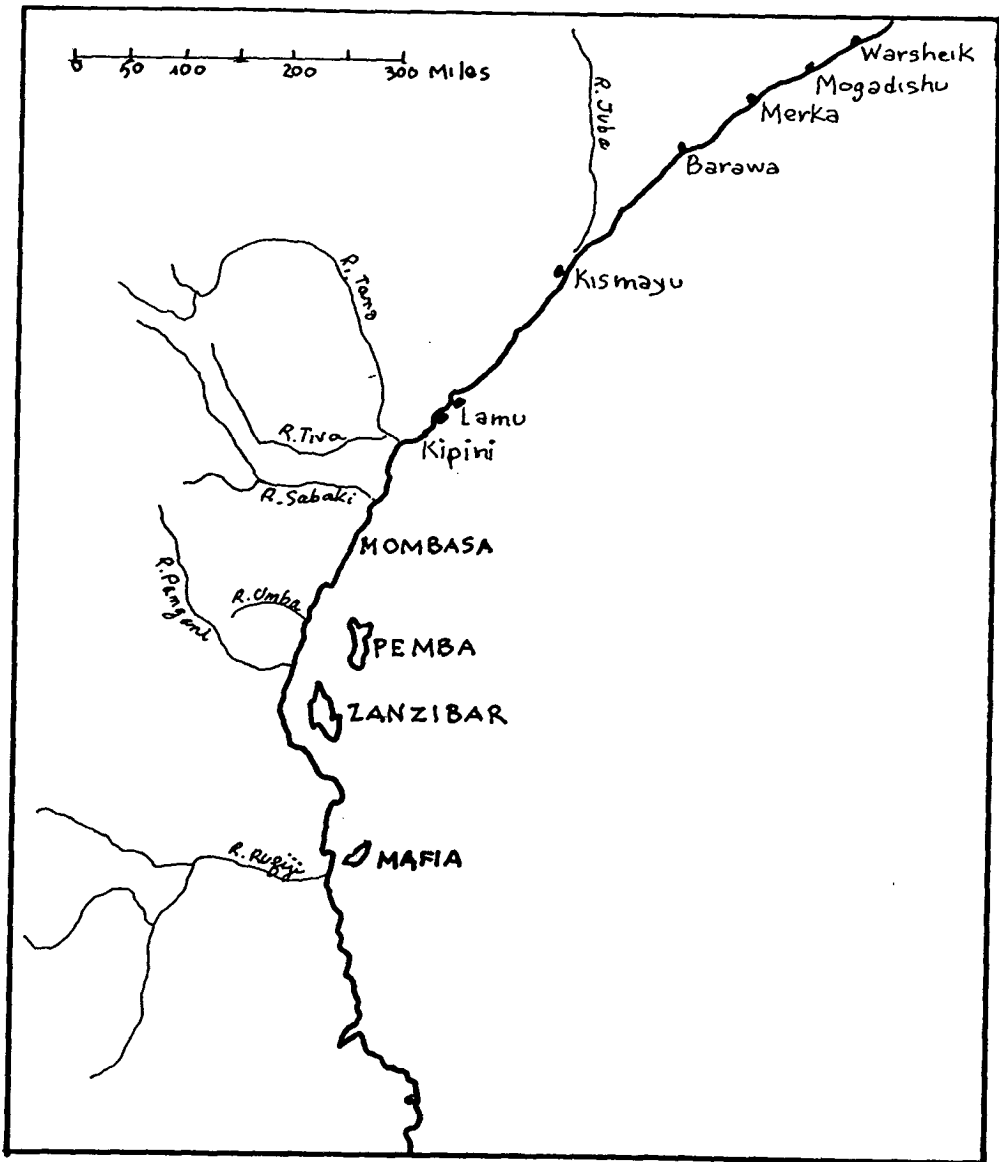
Cependant, ces formes de sociabilité assurent un rôle de protection active soit qu'elles fonctionnent comme un relais soit qu'elles fassent écran entre les citoyens et l'appareil d'Etat soit qu'elles détournent les interventions de celui-ci.

La dynamique urbaine est faite également de conflits opposant une communauté à une autre. En effet, la ville, espace de concentration de plusieurs groupes est aussi le lieu où les rapports sociaux se densifient, où sont exprimés les contradictions et les contrastes qui peuvent mener à des conflits dont les manifestations sont multiples.

(1) Gibbal & al, in *Cahiers d'études africaines*, 81-83, 1981, p.9.

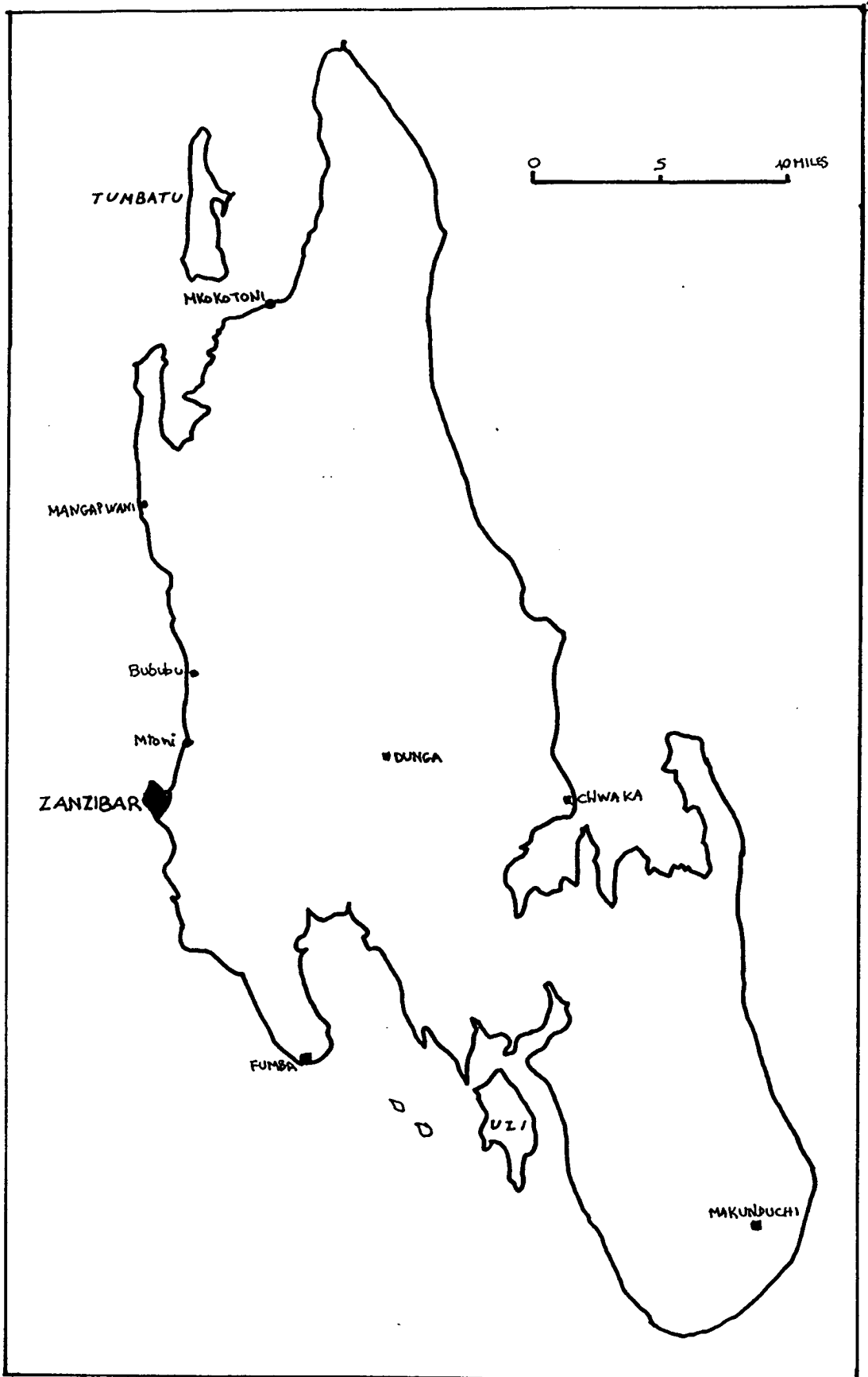
Des événements et des faits seront repris plus d'une fois tout au long de ce travail. On n'a pas hésité à aborder plusieurs fois les mêmes questions mais sous des angles à chaque fois différents, une démarche qui permet d'enrichir la réflexion sur la ville objet de l'étude.

Ainsi, nous comptons beaucoup sur la complicité du lecteur devant les envolées théoriques, les répétitions et les aller-retour dans le temps que nous avons cru indispensables pour déceler des articulations complexes.



ZANZIBAR ET LA COTE

(Hollingsworth, Zanzibar..., 1953, p.226)



L'ILE DE ZANZIBAR
(Hollingsworth, *Zanzibar...*, 1953, p.226)

PREMIERE PARTIE: LA SOCIETE URBAINE DE ZANZIBAR

Quand les Portugais furent évincés de Zanzibar en 1698, la péninsule de Shangani fut peuplée par des pêcheurs qui, selon les traditions orales, provenaient de Shungaya, une localité située sur la côte du Mrima.

(1)

Au début du XVIII^e siècle, ils furent rejoints par des Arabes Mafazi de Paté qui s'installèrent dans le quartier de Mwawi à Kiponda puis par des Arabes Shatri de Mafia.

Un siècle plus tard, le village de pêcheurs devenu ville de Zanzibar devint un carrefour de peuples. L'hétérogénéité de sa population est proverbiale. Ingrams (2) la décrit comme l'une des plus cosmopolites au monde. Pearce écrit:

"representative of every European country; cannibals from the Congo, Chinamen, Nubians and Abyssinians, Somalis and Cape boys, specimen of humanity from every part of Africa... the sturdy Yao, the Balloch and the Egyptian, the Persian and the Chinamen; the exclusive Hindu and the native from Comoro and Madagascar, the Indian of every caste and persuasion... The

(1) Pearce, 1923, p.184; Anonymous, 1952, p.26; Martin, 1970, p.28; Alpers in Robertson & Klein eds, 1983, p.201; Sheriff, 1987, p.137.

(2) Ingrams, 1924, p.28.

Cinghalee and the Turk, the Goan and the Japanese; the... pirate from the Persian Gulf and the Syrian Jew; and... the stately Arab looking almost as strange and out of place in the promiscuous throng as the Englishman for the Arab and the European are both foreigners in Zanzibar. (1)

On y trouve en effet des représentants des cinq continents.

La ville de Zanzibar s'était donc nourrie de l'immigration et son histoire est celle des courants d'immigration surtout durant le XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e siècle. Cette période voit en effet l'implantation de longue durée voire même permanente d'immigrants de différentes nationalités, de différentes origines. Ces immigrants vont marquer la destinée de la ville. Leur contribution réside dans la structuration de la société zanzibarite qui dans son originalité diffère complètement de celle qui prit corps dans les Antilles et autres îles à plantations. Et c'est là un premier intérêt de l'analyse.

Par ailleurs, il y a dans cette société l'élaboration d'un équilibre complexe entre les différents groupes humains dissemblables et on pourrait peut-être y saisir des réponses aux interrogations et interpellations exigées par les sociétés pluri-ethniques et multi-confessionnelles comme c'est le cas de celle de Zanzibar. Et c'est là un second intérêt de l'étude de cette société urbaine.

(1) Pearce, 1967, p.213.

CHAPITRE PREMIER: LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

La présence d'une population nombreuse a permis à la ville de se développer. Et même si les critères démographiques ne sont pas toujours applicables dans la définition de la ville moderne (1), la cité ancienne, comme c'est le cas de Zanzibar, doit son importance à sa population nombreuse. Nous rejoignons ainsi, la définition donnée par Mabojunge: l'urbanisation est le processus par lequel les hommes s'agglomèrent en nombre relativement important dans un espace restreint. (2) Ainsi, l'étude de cette population urbaine est primordiale pour mieux comprendre le développement de la ville durant la période étudiée.

I- UNE POPULATION EN HAUSSE MAIS FLUCTUANTE.

A- L'AUGMENTATION DE LA POPULATION

Avant 1910, aucune étude sur le comportement démographique (natalité, mortalité, taille des familles) n'a été faite pour donner une juste idée de l'importance de cette population urbaine. On ne dispose pas non plus de données sur les migrations. Ces lacunes résultent de plusieurs facteurs. D'une part, le

(1) Coquery-Vidrovitch (C) in *Cahiers du Groupe Afrique Noire*, n° 5, p.8.

(2) Mabojunge cité par Coquery-Vidrovitch eds, *Processus...*, 1988, I, p.28.

recensement serait incompatible à la loi musulmane et les musulmans observaient cette règle avec fidélité. New écrit: "they are more consistent than was David in this respect. They carry it to such extremes that they will not confess that they know the number of their own household and even object to say how many children they may possess..." (1) Quand on demandait au sultan Saïd combien il y avait d'habitants à Zanzibar, il répondait "comment pourrais-je le savoir puisque j'ignore même combien de personnes demeurent dans ma maison".(2)

D'un autre côté, le recensement nécessite des efforts financiers et matériels considérables que les sultans de l'époque ne pouvaient ou ne voulaient pas fournir. Il exige également des pratiques systématiques comme la tenue de registres des naissances et des décès. (3)

En outre, cette volonté d'occulter le nombre exact des habitants pourrait avoir des motivations stratégiques : on ne dévoilait jamais le nombre réel de ses sujets pour ne pas s'attirer les convoitises de voisins numériquement importants. Ainsi, les chiffres que nous avançons pour le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle ne sont que des estimations faites par des contemporains occidentaux qui visitèrent l'île ou y séjournèrent. Ces évaluations ne sont certes pas d'une fiabilité absolue. Cependant, elles ont le mérite de nous fournir, au moins, des indications sur un accroissement démographique, lequel entraîna un

(1) New, 1873, p.34.

(2) Guillain, 1856, I, p.79; Burton, 1872, I, p. 312.

(3) Semanne, 1864, p.16.

développement de la ville que nous pouvons vérifier avec les cartes de l'époque.

En outre, elles nous permettent de voir la nature de cette population urbaine.

LA POPULATION URBAINE DE ZANZIBAR (1811-1931)

1811		Smee parle d'une ville grande et peuplée. Selon lui, l'île compta 200.000 habitants.
1835	10 à 12.000	Ruschenberger, 1838, I, p.46.
1843	50 à 60.000	Browne, 1848, p.331.
1846	20 à 25.000	Guillain, 1856, p. 80.
1849	60.000	Rapport consulaire de 1849 in Burton, 1872, I, p. 81.
1855	50 à 60.000	ZNA, AA 3/17, Rigby's Report, 1855.
1857	25 à 40.000	Burton, 1872, I p.81.
1858	50.000	Lettre de Fava, 24/12/1858 in CSSP, B 196-B-II.
1860	60.000	Rigby to Wood, 01/05/1860 in FO 54/17.
1864	60.000	Lettre de Horner, 12/02/1865 in CSSP, B 198-A-III.
1868	45.000	Grandidier, 1868, p.9.
1870	70.000	Lettre de Kirk 15/03/1870 in Selections du MGA.
1876	80 à 100.000	Christie, 1876, p.418.
1878	100.000	Lettre de Horner 31/12/1878 in CSSP, B 195-A-IV.
1882	50.000 permanents	Giraud, 1890, p.12.
1888	100.000 dont 50.000 permanents	Reclus, 1890, p.753.

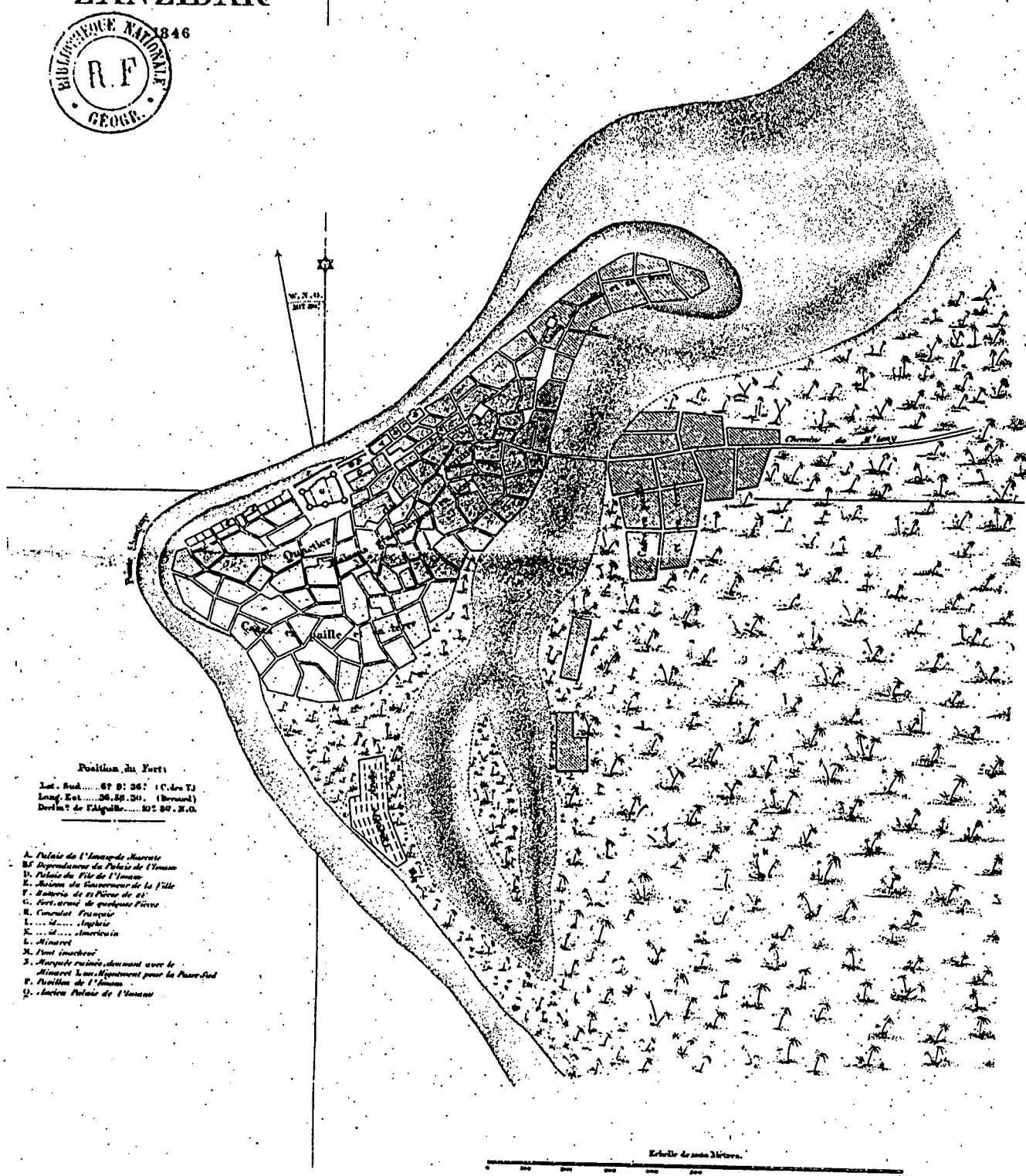
1888	80.000	Note au Ministre, 25/10/1888 in AD, MD 111.
1890	85.000	Waller, 1893, p.3.
1904	60.000	Ephem, 1904, p.115.
1910	35.262	Colonial Reports, 1913.
1931	45.276	Colonial Reports, 1931.

Ces chiffres montrent que cette population urbaine révèle jusqu'en 1890 une certaine tendance à la hausse. La tendance à l'accroissement est confirmée par les cartes de l'époque et les témoignages contemporains. La carte faite par Guillain en 1846, par exemple, montre que seule la péninsule était occupée, la partie appelée Ng'ambo était encore une vaste forêt de cocotiers; les cases en paille commençaient à peine à déborder de la péninsule. En 1860, quand les Pères du Saint Esprit arrivèrent à Zanzibar, la ville ne couvrait que la presqu'île formée de coraux et de madrépores, "une langue de terre s'élargissant entre la mer et le bord sablonneux d'une vaste lagune tantôt envahie tantôt abandonnée par le flot." (1) Sur la partie Est de Ng'ambo s'étendait une zone appelée les Carrières car c'était là que se trouvaient les exploitations de pierres utilisées pour la construction. Des personnes en provenance de Madagascar commencèrent à s'y installer.

Dans le même temps, le bord occidental de la crique se peupla et se couvrit de cases. Dans les années 1870, Ng'ambo était entièrement construite,

(1) De Courmont, 1888, p.6; Semanne, 1864, p.11

ZANZIBAR



Position du Forts

Lat. Sud..... 07° 0' 36" (C. de T.)
 Long. Est..... 38° 59' 30" (Boreau)
 Declin. de l'Équateur..... 87° 50' N.O.

- A. Palais de l'Imam de Swahili
- B. Résidence du Pacha de l'Imam
- C. Palais du Fils de l'Imam
- D. Maison du Gouverneur de la ville
- E. Babouche de la Place de la Ville
- F. Fort armé de quelques pièces
- G. Consulat Français
- H. Id. Anglais
- I. Id. Américain
- J. Minaret
- K. Fontaine
- L. Mosquée principale avec le Minaret le plus haut pour la Place Sud
- M. Palais de l'Imam
- N. Ancien Palais de l'Imam

LA VILLE DE ZANZIBAR EN 1846

(Guillain, Voyage..., 1856, album, planche 9)

servant ainsi de débouché pour le trop plein de la cité arabe. Ce qui atteste une augmentation de la population.

On ne peut avancer, ici, la thèse de l'excédent des naissances pour l'expliquer puisque aucune étude, dans ce sens, ne fut faite à l'époque. Et les maigres mais non moins précieuses informations obtenues des visiteurs occidentaux sur la population servile qui formait le gros des citoyens infirment cette thèse. En effet, les estimations contemporaines tombent d'accord sur un fait: les esclaves sont peu prolifiques, le taux de natalité est faible chez eux. Hamerton avance qu'au milieu du XIX^e siècle, la natalité représente 22 à 30 pour mille. (1) Rigby rapporte que 5% des femmes avaient des enfants. Mathews, à la fin du siècle, affirme que 100 esclaves donnaient, en moyenne, 35 enfants soit 0,7 enfant par couple (2) ce qui est très faible.

Parallèlement la mortalité est très élevée chez les esclaves de plantations notamment. (3) Ceci peut s'expliquer par les dures conditions de travail et le brusque changement de climat.

Cependant, si on dépasse cette explication simpliste, on se rend compte que le problème semble être d'ordre moral. En effet, une femme qui donne la

(1) Colomb, 1873, p.377; Renault, 1971, p.22 ; AD CP 12, Piat à MAE, 10/02/1890.

(2) Renault, 1971, p.21; Rigby in Russel, 1935, p.334.

(3) USPG-UMCA, A1(V)B, *Central Africa*, n°153, Sept. 1895, p. 133-34.

vie à un enfant sait qu'il appartient au maître et qu'elle n'aura aucun droit sur lui. Aussi n'éprouve-t-elle pas le besoin d'en avoir plusieurs. Malgré l'encouragement au mariage, les esclaves préféraient se multiplier grâce aux rencontres fortuites car la famille pourrait être séparée après le décès du maître quand les héritiers devaient se partager les biens. Ainsi, peu d'entre eux formaient une famille. (1) Et le mariage concernait surtout les esclaves domestiques. (2)

Tandis que la plupart des peuples de l'intérieur mettaient leur gloire et leur honneur dans le nombre de leurs enfants, arrivés esclaves à Zanzibar, ils n'en voulaient plus ou en limitaient le nombre. Et pour ce, les femmes se procuraient de médicaments chez les Arabes ou s'en fabriquaient elles-mêmes par la décoction de certaines plantes. (3) Cette attitude caractéristique des esclaves implique une abdication devant la vie et un manque d'intérêt à se propager.

Ainsi, à Zanzibar se vérifie, une fois de plus, le phénomène général, indépendant du lieu et de l'espace, d'une population servile qui n'assure pas son propre renouvellement. Aussi fallait-il de nouveaux éléments pour combler le vide qui se faisait dans leurs rangs. (4) Cette situation perdura même dans les années 1920.

(1) Colomb, 1873, p.371; Craster, 1913, p.141; Fleuriot de Langle, in *RMC*, 38, 1873, p.796

(2) Colomb, 1873, p.376-377

(3) Blais in *Anthropos*, 10-11, fasc. 3, p.509.

(4) de Langle in *RMC*, 1873, p.796; Craster, 1913, p.141.

Dale, dans les années 1920 mentionne un fait impressionnant, selon ses propres termes, dans le quartier indigène: le contraste paradoxal entre le nombre très élevé de femmes et la rareté des enfants. Cette situation pourrait s'expliquer par la présence dans ce quartier des ex-concubines d'Arabes qui conservaient leur aversion à mettre des enfants au monde car cela les rendrait vieilles avant l'âge.

A cela s'ajouta la fragilité des unions matrimoniales et la débauche des hommes qui les mettraient dans l'embarras dans le cas où elles auraient des enfants. (1)

Ce déficit des naissances pouvait s'expliquer aussi par le fait que les esclavagistes préféraient acquérir sur le marché de nouveaux hommes plus aptes au travail plutôt que d'investir dans une reproduction naturelle hasardeuse comme ce fut le cas au Brésil. En outre, les marchands pouvaient penser que des hommes récemment arrivés d'Afrique, encore sous le choc de la capture et de la traversée, traumatisés et isolés, seraient plus malléables que ceux qui étaient nés et avaient grandi dans l'île. En effet, l'asservissement et le déracinement impliquent souvent une souffrance physique et psychologique et engendrent chez les victimes une impression d'impuissance et de vulnérabilité. Cette sensation est renforcée par l'hostilité réelle ou imaginaire que ces déracinés rencontrent dans leur nouvel environnement.

(1) Dale, 1969, p.17.

En 1910, on estimait la population de l'île à 114.062 dont 35.262 dans la ville. (1) En 1931, elle est passée à 137.741 dont 45.276 citadins. Ce qui nous donne une augmentation de 10.014 pour la ville en 20 ans, chiffre bien dérisoire si on le compare à trois autres villes qui elles aussi étaient des capitales précoloniales comme Ibadan dont la population était estimée à 390.000 habitants en 1931 ou encore Addis Abeba qui en avait 140.000 en 1939 et Kano peuplée de 96.000 personnes en 1931.

Le contraste est encore plus grand quand on compare cette population urbaine zanzibarite à celle d'autres villes portuaires comme Lagos qui comptait 126.000 habitants en 1931 ou encore Dakar qui en avait 93.000 en 1936. (2)

Les rapports coloniaux font état du déficit des naissances par rapport aux décès comme nous allons le constater à travers les chiffres ci- dessous.

NAISSANCE ET DECES DANS LA VILLE (3)

Année	Ville		Ile	
	Naissance	Décès	Naissance	Décès
1910	378	1368	1567	
1911	580	1376	1814	4253
1912	512	1284	1535	3111

(1) Colonial Reports, 1913.

(2) Vennetier, 1991, p.38-39.

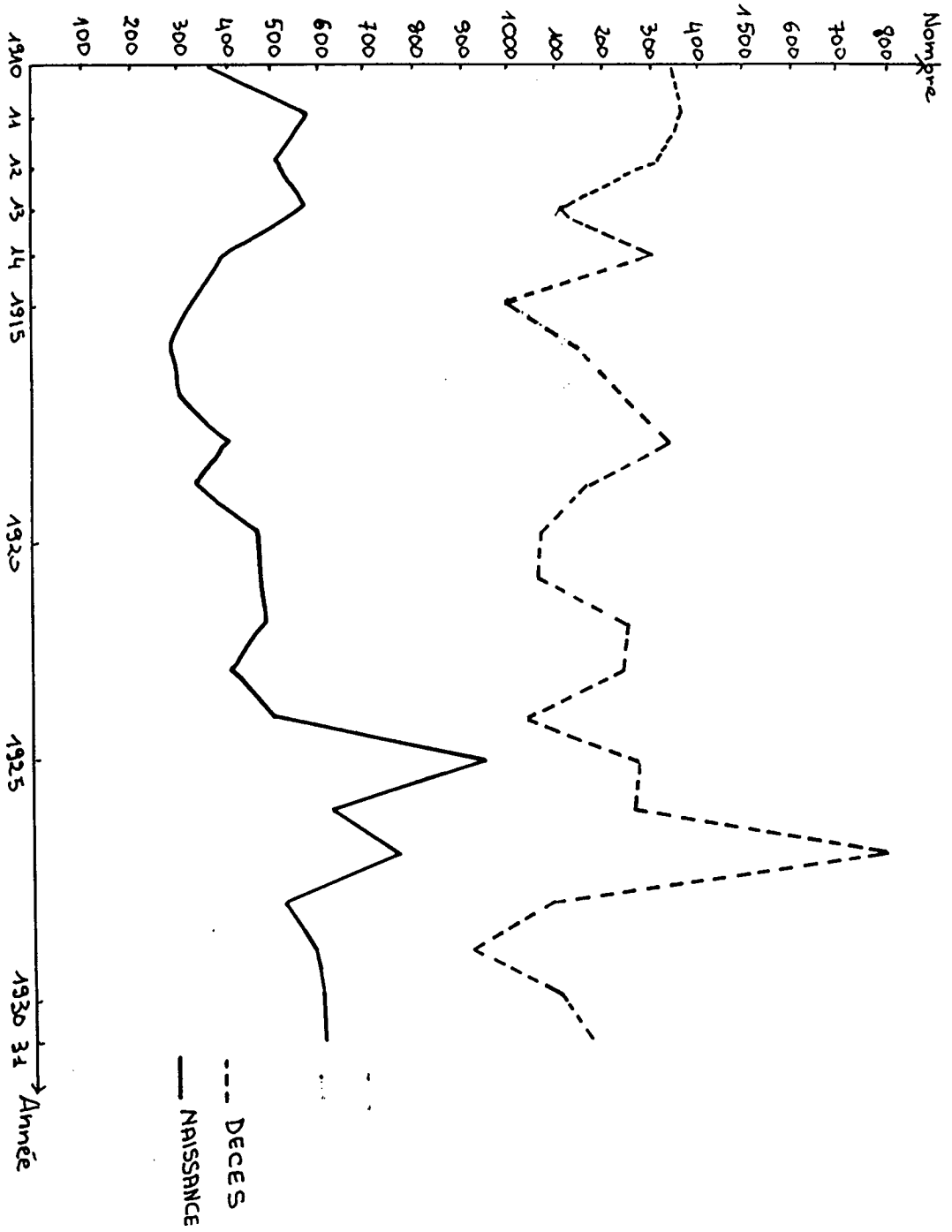
(3) Colonial Reports des années citées.

1913	578	1128	1750	3005
1914	401	1317	1345	3060
1915	332	1068	2239	3220
1916	392	1168	2354	3257
1917	305	1255	2428	6709
1918	418	1359	2211	3874
1919	341	1180	1776	3163
1920	473	1084	3186	3011
1921	468	1076	2580	3261
1922	481	1272	2177	3457
1923	413	1258	2035	3454
1924	501	1040	2634	2832
1925	955	1287	3073	4573
1926	622	1276	3038	5017
1927	776	1825	4758	4128
1928	528	1093	4236	4302
1929	591	928	4204	3893
1930	603	1117	3641	4151
1931	610	1179	4665	4624

NATALITE ET MORTALITE PAR ORIGINE EN 1931 (1)

Origine	Natalité		Mortalité	
	Nombre	Taux (p. mille)	Nombre	Taux (p.mille)
Européens	6	27	3	13,5
Arabes	81	12,3	97	14,7
Indiens	406	34	251	21,2

(23) Colonial Reports, année 1931.



Africains	115	4,3	827	34,0
Total	608	78	1158	80,5

Ce second tableau montre que l'excédent des naissances ne concernait que les Européens et les Indiens alors que les groupes majoritaires (Arabes et Africains) souffraient d'une forte mortalité.

Aussi pourrait-on conclure que cette population urbaine se nourrissait essentiellement de l'immigration. Ce mouvement qui prit de l'ampleur à partir des années 1830, s'étala pendant tout le XIX^e et le XX^e siècles. / y
x

B- UNE POPULATION FLUCTUANTE

La population urbaine de Zanzibar était une population fluctuante. (1) Elle était en perpétuel renouvellement car l'évolution du peuplement au début n'allait pas dans le sens d'une sédentarisation pour tout le monde dans la mesure où la situation de port de la ville contribue à encourager les passages. Comme à l'Ile Maurice, alors que la population de la ville se forme, sa vie toute entière était suspendue au rythme des arrivées et des départs des navires, au mouvement de nouveaux venus ou de gens qui ont déjà fait des passages dans l'île. (2) |

(1) Giraud, 1890, p.12; Reclus in *NGU*, 1888, p.753; Coupland, 1938, p.320.

(2) Toni & Orian, 1986, p.33.

La population urbaine de Zanzibar se compose, en effet, d'une partie permanente et d'une autre flottante. Cette situation résulte de plusieurs facteurs. Durant les premiers mois de l'année, le nombre des citadins s'accroissait considérablement avec l'arrivée des Arabes du Nord qui venaient à Zanzibar avec la mousson et qui repartaient entre la fin du mois de mars et le début du mois de juin.

Avant l'abolition officielle de la traite en 1873, leur nombre atteignait 30 à 40.000, tous les ans, de décembre à mars.(1) Ce chiffre tomba, entre 1873 et le milieu des années 1880, à cause de la répression perpétrée à leur encontre par les croiseurs anglais. Certains auteurs parlent de 3.000 à 4.000 négriers arabes à Zanzibar en 1873. (2)

Vers la fin des années 1880, une certaine relâche dans les activités des croiseurs anglais contribua à l'augmentation de leur nombre. En effet, les autorités britanniques, engagées, dans la course aux colonies après 1885, ne furent plus en mesure de soutenir une action efficace et continue dans la répression de la traite. Reclus, par exemple, parle de 50.000 habitants non permanents en 1888. (3)

Il est vrai que tous n'étaient pas des Arabes du Nord, mais, au moins, la majorité l'était car les autres

(1) AD, CP, 2, Derché au MAE, 09/03/1861 ; AD, CP, 4, De Vienne à MAE, 02/02/1870; Harkema, 1967, p.35 ; Reclus in *NGU*, 1888, p.753.

(2) Sullivan, 1873, p.110 ; AD, CP, 2, Derché au MAE, 9/03/1861.

(3) Reclus in *NGU*, 1888, p.753.

composantes de cette population flottante comme les Hindous et les Comoriens se fixaient de plus en plus dans la ville.

Cette fluctuation du nombre des citadins résulte aussi de la variation de la population servile qui formait à l'époque le gros des habitants de la ville. L'abolition officielle de la traite en 1873 et en 1876 n'entraîna pas une réduction de leur nombre car le trafic clandestin subsistait toujours. En outre, certains d'entre eux restaient quelque temps en ville avant d'être envoyés dans les plantations. D'autres se vendaient aux négriers arabes ou volaient pour payer leur voyage et partaient pour le golfe persique comme ce fut le cas des esclaves insatisfaits du traitement de leurs maîtres. (1)

Cette variation de la population urbaine est encore due à l'arrivée des travailleurs libres en provenance du continent. En effet, quand la traite par voie terrestre fut abolie de "jure" en 1876, beaucoup de Noirs du continent venaient à Zanzibar, une à deux fois par an, travailler dans les plantations et repartaient ensuite.

Le début du XX^e siècle vit leur nombre s'accroître car la famine, les rigueurs de l'administration allemande les poussèrent à chercher refuge à Zanzibar où les conditions de travail dans les plantations étaient meilleures et les salaires plus élevés. Le gouvernement du Protectorat encouragea tacitement leur venue à Zanzibar pour pallier le manque de main d'oeuvre après l'abolition de l'esclavage en 1897.

(1) Colomb, 1873, p.372.

Cette situation prévalut jusque dans les années 1930 avec une pointe dans les années 1920. (1)

La fluctuation de la population de la ville vient aussi du fait qu'une partie des citoyens, notamment les propriétaires fonciers, allaient de temps en temps vivre dans leurs plantations. Cette situation rappelle ce qui se passait à l'Ile Maurice où la "symbiose port et plantation va déterminer un mode de vie sociale. On construit en ville et à la campagne." (2) Le sultan Saïd lui-même par exemple résidait plus dans son palais de Mtoni qu'en ville. Il est vrai que les Arabes les plus riches vivaient de façon permanente dans la ville, cependant beaucoup d'entre eux menaient une vie tranquille et retirée dans leurs domaines agricoles et venaient en ville pour vendre leurs produits, pour traiter des affaires ou tout simplement pour rendre visite à leurs parents ou amis. (3)

De leur côté, les Hindous, les Comoriens et les Hadramis n'étaient pas, jusque dans les années 1860-1870, des résidents permanents et rentraient dans leur pays d'origine après avoir fait fortune. Pour eux, immigrer était vécu comme une étape de la vie mais non comme un changement définitif. Ce fut un moyen pour les uns et pour les autres de faire fortune. Malgré la difficulté des transports, la lenteur du voyage, des immigrants faisaient plusieurs fois le trajet pour

(1) Clayton, 1976, p.11; Magnet de Saissy, 1981, p.5 et 14; Campbell et Middleton, 1967, p.20; Agriculture Department Report, 1924, p.3.

(2) Toni & Orian, 1986, p.33.

(3) Crofton, 1936, p.94.

profiter des opportunités des deux côtés de l'océan ou pour des raisons familiales.(1)

Enfin, cette variation des chiffres est due aux épidémies qui causèrent de lourdes pertes à la population de la ville. C'étaient la variole en 1809 qui, selon Smee et Hardy, avait tué 15.000 personnes dans la ville (2), la petite vérole en 1855 (qui occasionna une grande mortalité à Zanzibar) et en 1881 (enlevant des centaines de personnes par jour) en 1898 et en 1901 (elle fit, selon certains observateurs contemporains, plusieurs milliers de morts dans les deux îles). (3) C'était aussi le choléra qui visita la ville en 1858 et tua non moins de 20.000 personnes. La plus meurtrière fut l'épidémie de 1869 qui enleva plus de 15.000 citadins. (4)

C'était enfin la grippe en 1925 qui fit des ravages chez les citadins.(5)

(1) Leigh in Kirkman in *IJAHS*, 13, 2, p.288.

(2) Burton, 1872, II, p.502 ; Zanzibar diary of Rigby in Russel, 1935, p.76 pour les épidémies du XIX^e siècle, voir aussi Koponen, 1988, p.159-168.

(3) ZNA, AA 3/17, Report on the Zanzibar Dominions, 16/11/1855; ZNA, BA 83/1, Zanzibar Government Report on the Administration and Finance 1902; ADNOI, 4C5 32, Jablonski au MAE, 02/12/1867; CSSP, B 197-A-I, Acker au TRP, 26/08/1881; Baur au TRP, 25/08/1881 et 23/09/1881.

(4) Rigby in Russel, 1935, p.76; Christie, 1876, p.117-118; Lyne, 1905, p.279; ADNOI, 4C5 32, Jablonski au Commandant de la Station navale des Côtes Orientales d'Afrique, 2/12/1867; CSSP, B 196-B-II, Horner au TRP, 6 et 28/12/1869; B 196-B-III, Baur au TRP, 9/02/ et 2/05/ 1870; USPG-UMCA, A1(III)B, Steere à Heanley, 4/11/1880; AD, CP, 6, Ledoulx à MAE, 19/08/1883.

(5) Administrative Reports, 1926.

A ces épidémies s'ajoutaient les maladies tropicales comme la malaria ou la dysenterie qui décimaient régulièrement les Arabes et surtout les Africains, vivant dans des conditions d'hygiène défectueuses.

II- LES POLITIQUES VIS A VIS DE L'IMMIGRATION URBAINE

Cette mise au point a pour objet d'essayer de dégager dans leurs caractéristiques et leur fonctionnement les différentes politiques menées à l'encontre de l'immigration urbaine à Zanzibar. En effet, le déficit démographique des villes, les aléas de la conjoncture et l'évolution de la production des échanges ne sont pas les seuls éléments qui déterminent l'immigration urbaine. Elle n'est pas non plus laissée au libre jeu des décisions individuelles ou des variations de la conjoncture démographique. L'immigration urbaine est tout autant fonction des politiques menées à son égard. et les décisions prises en particulier celles concernant l'immigration définitive furent considérées comme la pièce centrale des politiques urbaines. (1)

Ainsi, outre les raisons personnelles (que nous développerons plus tard) qui poussèrent ces populations à quitter leur pays, il faut noter qu'au fur et à mesure que Zanzibar grossit, prospère et abrite des colonies denses, il y a un effet dialectique c'est à dire Zanzibar attire quelle que soit la situation à la périphérie.

(1) François in Garden & Lequin eds, 1984, p.37.

L'immigration à Zanzibar était toujours l'objet d'une surveillance voire d'un contrôle permanent. La politique populationniste initiée par le sultan Saïd fut reprise par ses successeurs et par les autorités coloniales. Elle se réalisa à des degrés différents, plus ou moins importants suivant les périodes et toucha des populations variées, car plus que la quantité, c'est la qualité (la qualification, la loyauté) qui est ici déterminante: les dirigeants cherchèrent avant tout à attirer des personnes dont le profil correspondait le mieux aux besoins de la ville et à ceux des dirigeants.

A- IMMIGRATION ET TRANSFERT DE CAPITALE

Avant l'arrivée de Saïd, l'île avait déjà accueilli des immigrants de diverses origines. Mais ce fut surtout sous les Busaïdi que ce mouvement de population prit de plus en plus d'ampleur.

Le choix de Zanzibar pour devenir la capitale de l'empire de Saïd en 1840 avait plusieurs motivations. En premier lieu viennent les facteurs géographiques. En effet, quand Saïd visita l'île pour la première fois en 1828, il fut séduit par sa beauté. (1) Ses caractères physiques contrastent avec ceux d'Oman. A Zanzibar, on jouit d'un climat plus clément, d'un sol fertile, d'immenses étendues cultivables et d'une humidité relative qui ne peuvent qu'être bénéfiques à l'agriculture.

(1) FO 54/8, Hamerton's report on the affairs of the Imaum of Muskat, 1845; AD, CCC 1, Broquant, Mémoire sur Saïd, 14//02/1844; Marsh & Kingsnorth, 1961, p.20.

En outre, la position centrale de l'île par rapport au continent lui valut un avantage stratégique et fit d'elle une base idéale pour surveiller la côte et un lieu sûr car inaccessible aux attaques des tribus guerrières du continent. Sa situation insulaire offrait d'autres avantages: on pouvait y stocker des marchandises et des esclaves sans souci de se les faire voler ou de voir ses esclaves s'enfuir. (1)

La situation de péninsule de la ville fournit deux endroits de débarquement des deux côtés du cap Shangani: pendant la mousson du Nord-est, les bateaux accostaient sur le côté nord de la péninsule; durant la mousson inverse, ils débarquaient sur le côté sud. (2)

Outre ces facteurs physiques, la situation politique dans l'île motiva le choix de Saïd. L'attention qu'il accorda à l'Afrique de l'Est résulte des troubles et des rivalités en Oman. A Mascate, il était en effet pris dans un ferment de troubles qu'il n'avait jamais pu contenir malgré sa présence personnelle et son prestige. Toute une foule d'ennemis l'entourait à savoir ses oncles, ses cousins, les autres tribus omani, les Quawwasim du golfe persique. (3) Sur la côte est-africaine, la situation n'était

(1) Coupland, 1938, p.395; Hollingsworth, 1953, p.5; Lofchie, 1971, p.33.

(2) Bissel, 1806, p.35; Semanne, 1864, p.8; Christie, 1876, p.268-269; Pearce, 123, p.118; Harkema, 1967, p.12; Marsh & Kingsnorth, 1961, p.20.

(3) Krapf, 1860, p.124; Pearce, 1923, p.118; PRO, FO 54/8, Hamerton's report, 1845. Les Qawwasim étaient des pirates du golfe persique. Ce fut au cours d'une bataille engagée contre eux que le père de Saïd trouva la mort.

guère meilleure car les chefs s'étaient presque tous déclarés indépendants de Mascate, notamment les Mazrui de Mombasa, qui, malgré le passage du pouvoir en Oman des Yarubi aux Busaidi, avaient toujours renié la souveraineté des derniers. (1)

Le choix de Saïd se porta alors sur Zanzibar car elle fut la seule à avoir fait preuve de loyauté envers Oman. Le chef de la communauté arabe de l'île avait maintenu une allégeance ininterrompue envers les Busaidi. Et contrairement à ses congénères de la côte, il avait préféré la souveraineté de Mascate à celle de Mombasa. En retour, il bénéficia plus d'une fois de sa protection contre l'agression de Mombasa. (2)

Mais allégeance ne signifie pas soumission totale car la communauté arabe de Zanzibar et plus particulièrement les El Harthi, n'appréciait pas du tout le contrôle direct des Busaidi. Cependant la force militaire de Saïd et le soutien des Anglais furent persuasifs pour contenir toute tentative de soulèvement.

Du côté des populations non arabes, Saïd passa une entente avec leur chef et elles lui payèrent un tribut. Ainsi, loin des troubles d'Oman, Saïd ne serait pas ennuyé par des révoltes internes car, à Zanzibar, il n'existait pas de dynasties bien établies pour défier son autorité.

(1) Après l'éviction des Portugais, les Yarubi, une dynastie omani, avaient confié au Mazrui le gouvernorat de l'Afrique de l'Est. En 1740, ils furent détrônés par les Busaidi.

(2) Gray in Oliver & Mathews eds, 1963, p.212.

Du point de vue politique, ce choix peut aussi s'expliquer par la crainte des Anglais. En effet, si Saïd avait pu préserver ses possessions en Arabie, ce fut grâce à la protection et à l'assistance des Anglais comme le dit Palmerston:

"The sultan owes his power and his dominions to the protection and the friendship of the Bombay government which at different times at Ras Khima and at Benibooalli... destroyed or entirely broke the strength of all the open enemies to his authority in Arabia." (1)

Et ceux-ci déjà bien établis à Aden et à Socotra risqueraient de le menacer à partir de leurs possessions d'Inde, de Kaboul et de Perse. Saïd réalisa que "son imamât de Mascate était trop voisin de l'Asie pour qu'il puisse y être assez complètement souverain à son gré." (2)

Enfin, le quatrième facteur en jeu fut économique: l'immensité des étendues cultivables permettait le développement d'une économie agricole (girofle, cocotiers et autres) déjà initiée par les Arabes de Zanzibar. D'autre part, le principal but de Saïd fut le commerce comme il aimait répéter souvent aux visiteurs européens qu'il n'était rien d'autre qu'un

(1) PRO, FO 54/1, Palmerston to FO, 08/09/1841; FO 54/2, Cogan rapporte les campagnes menées par les Britanniques et le sultan contre les tribus pirates du golfe persique. in Memorandum regarding political relations; Marsh & Kingsnorth, 1961, p.18-19.

(2) AD, CP 1, Lagrené à Guizot, 09/06/1844.

(1) il pensa donc développer le commerce de l'ivoire et des esclaves qui existait déjà à Kilwa et ses environs.

B- LA POLITIQUE POPULATIONNISTE DE SAID

Cette politique s'inscrit dans une volonté définie par Said et visait deux objectifs: accroître la population et développer l'économie. En effet, les principaux buts de Said furent pouvoir, prestige et sécurité. Pour y parvenir, il lui fallait la richesse, et pour ce, il avait besoin d'hommes. (2)

Ainsi, par divers procédés, il encouragea l'établissement, dans sa capitale, de populations de races différentes et d'origines variées pour la mise en valeur économique de l'île.

Dans sa volonté de maîtriser l'espace, de développer l'agriculture de plantation, et surtout de s'entourer de sujets loyaux, il fit appel aux Omanis comme l'expliquent Mlahagwa et Temu: "he found it useful to be surrounded by loyalists who would help him in the event of an attack from the indigenous population as well as from his enemies back in Oman".

(3)

(1) De Gobineau, 1905, p.99; Coupland, 1938, p.298.

(2) Cette politique ainsi que les procédés utilisés pour la réaliser rappelle celle pratiquée en Europe occidentale dans les villes nouvelles créées au XVII^e et au XVIII^e siècles par les Etats territoriaux. Garden et Lequin eds, 1984, p.39.

(3) Pearce, 1923, p.118; Mlahagwa et Temu in Sheriff and Ferguson eds, 1991, p.146.

Il encouragea leur établissement définitif à Zanzibar en leur donnant le libre accès aux terres. Les Arabes acquièrent, alors, de vastes terrains par don du sultan, par la ruse, par la violence, les expropriations puis, plus tard, par l'achat. Saïd leur offrit, par la même occasion, sa protection s'ils se livraient à la culture du girofle.

Pour promouvoir le développement de leurs activités, il voulut récupérer, à leur profit, la corvée locale pour disposer d'une main d'oeuvre. Mais, les *Hadimu* (1) étaient trop peu nombreux, d'autant que ceux-ci fuyaient les plantations arabes. Il développa la traite pour approvisionner les plantations en main d'oeuvre.

De son expérience à Mascate, il avait également conclu que quelle que soit l'énergie de ses sujets arabes, le commerce ne pourrait se développer sans la coopération voire le patronage d'experts tels que les Indiens. Il les encouragea à venir s'installer dans l'île en leur octroyant de multiples privilèges. Il les imposa parmi ses familiers et les protégea activement contre la réticence très vive des Arabes et ses conséquences. Il leur témoignait une tolérance religieuse absolue. Palmerston écrit d'ailleurs à ce propos: " he not only tolerates but protects all subjected to him or within his dominions without regard of their religion creed or observances and even pagan,

(1) Les *Hadimu* forment avec les *Watumbatu* et les *Wapemba* les plus anciens occupants des îles avant l'arrivée de Saïd.

Hindoos are among his confidential servants." (1) En effet, Said qui appartenait à la secte ibadhite de l'Islam, réputée pour être extrêmement puritaine fut tolérant envers les autres religions. On rapporte que lorsqu'il apprit que l'abattage d'animaux durant les festivités de la fin du Ramadhan heurtait les susceptibilités de son chef des douanes, il ordonna la cessation de cette pratique. Il les fit bénéficier d'immunités spéciales et d'une protection constante.

Il facilita leurs activités en brisant le monopole du commerce dont avaient joui Arabes et Swahilis durant près de 8 siècles. Il intégra les membres les plus actifs de la communauté indienne dans l'appareil d'Etat, écoutait leurs conseils dans les affaires commerciales voire même politiques, leur confia le contrôle de l'administration financière y compris la gestion des douanes. Le développement économique du pays durant le XIX^e siècle fit le reste. (2)

Il encouragea également l'installation des commerçants occidentaux par le biais de la signature des traités de commerce. Ces traités de commerce qui en fait étaient des traités d'établissement et des traités politiques concédaient des privilèges aux négociants. Ils s'inscrivent dans une pratique généralisée en Europe qui consiste à donner des privilèges à tous les pays européens. Ceux-ci, par le jeu de la clause de la

(1) FO 54/1, Palmerston to FO, 08/09/1834; Krapf, 1864, p.125; Delf, 1963, p.2; Coupland, 1939, p.44.

(2) Krapf, 1860, p.125; Coupland, 1938, p.301; Coupland, 1939, p.4-5; Ingham, 1962, p.19, 73-80; Koponen, 1988, p.61.

nation privilégiée insérée dans tous les traités de commerce consentis au XIX^e siècle opérèrent un véritable nivellement de la situation juridique des étrangers en Orient. Ces privilèges importants obtenus dès le départ ne cessèrent de se renforcer sous l'effet de la faiblesse de l'autorité du sultan. Les révisions des traités en furent la preuve.

Ces traités comprenaient outre le privilège de juridiction, l'inviolabilité du domicile, l'exemption de certains impôts et le règlement particulier des banqueroutes. De plus, les tribunaux consulaires obtinrent progressivement le droit de juger des affaires qui mettaient en cause des sujets du sultan, selon un usage qui consiste à laisser porter une affaire devant le tribunal du défendeur ou qui en matière criminelle laissait la poursuite au consul du prévenu. Les étrangers avaient donc obtenu des avantages qui n'étaient pas tous, loin s'en faut, des droits mais qui donnaient aux consuls et agents des puissances des pouvoirs exorbitants. (1)

C- LE CONTROLE DES MOUVEMENTS DE POPULATION (1870-1930)

1- Le problème du manque d'hommes

Pour les nouveaux dirigeants de Zanzibar, la mise en valeur économique, politique et sociale du Protectorat fut une priorité. Or ils furent confrontés à un problème majeur: le manque d'hommes qui affectait

(1) Gundara in *Africa Quarterly*, XXIII, 3-4, p.13-14.

Lacau rapporte: "ils sont quelque peu voisins du désespoir et beaucoup parlent déjà de quitter les îles et de se retirer vers l'intérieur si les plaintes qu'ils formulent ne sont pas entendues et si leur desiderata ne sont pas exaucés" (1)

A cette émigration arabe s'ajouta le départ vers l'intérieur d'un grand nombre de travailleurs et d'esclaves recrutés par milliers par les caravanes des explorateurs et des missionnaires et dont la grande majorité ne revenait jamais à Zanzibar. Par exemple, Stanley était non seulement parti de Zanzibar, en 1889, avec 1115 hommes, dont 1029 Zanzibarites, mais en plus il se fit envoyer au Haut Congo les hommes qui lui étaient nécessaires. (2)

En 1891, Portal adressa une plainte au Marquis de Salisbury en spécifiant que toutes les caravanes allant vers l'intérieur partaient avec un grand nombre d'esclaves zanzibaris recrutés soit par la force soit par la persuasion. Il dit qu'au mois de juin 1891, l'IBEA Co à elle seule avait environ 800 porteurs Zanzibaris, 500 autres envoyés par leur agent à Zanzibar et les 222 restants recrutés dans les caravanes. L'agent de la *Church Missionary Society* avait, en deux mois, rassemblé quelques 350 porteurs de Zanzibar pour les caravanes des missionnaires. Les autres avaient quitté Zanzibar avec les caravanes des

(1) AD, CP10, Lacau à MAE, 3/05/1888.

(2) ADNOI, 4C1 13 III, Ledoulx à MAE, 28/12/1882; Fitzgerald, 1898, p.549; Portal to the FO, 12/09/1891 in Waller, 1893, p.23; Heudebert, 1900, p.55; Joubert, 1905, p.23.

Arabes et des Allemands ou furent recrutés comme soldats pour servir dans les territoires sous domination allemande. A tout ceci s'ajoute l'attitude de l'Etat libre du Congo qui considérait l'île comme une source intarissable d'hommes tandis qu'une commission était venue du Natal pour recruter des hommes à Zanzibar.

Ces départs en masse engendrèrent le manque d'hommes, occasionnant ainsi la cherté de la main d'oeuvre urbaine et des porteurs eux-mêmes. (1) Portal pense que non seulement cette émigration fit souffrir les plantations privées de leur main d'oeuvre mais aussi que l'île se trouvait en danger, amputée d'une grande partie de sa population.

2- Les mesures prises

Pour y remédier, le sultan conscient du danger émit, le 25 novembre 1882, un décret public interdisant le départ de résidents de Zanzibar sans une autorisation officielle préalable. Ce décret apporte des restrictions d'enregistrement et de contrôle à la sortie des sujets du sultan.

Ces restrictions qui se rapprochèrent du régime des passeports furent des moyens de contrôler et d'interdire au besoin des enrôlements dans ses Etats

(1) Portal to the Marquis of Salisbury, 1891, in Russel, 1935, p.218; AD, CP5, pétition adressée au sultan, janv. 1878; Heudebert, 1900, p.57 rapporte qu'en 1885, un porteur valait 40 piastres (200 francs).

pour des régions voisines, à l'époque divisées par des guerres civiles. (1)

Puis, il encouragea la venue de travailleurs libres en provenance du continent. Mais, toutes ces mesures ne réussirent point à enrayer le problème. Khalifa, à son accession au trône dut faire face au même problème et demanda à Euan Smith comment stopper cette émigration des sujets zanzibarites vers l'Etat du Congo. (2)

A son arrivée dans l'île, Portal, avec l'accord du *Foreign Office*, fit de nouveau émettre par le sultan, le 11 septembre 1891, un autre décret public interdisant le recrutement, dans le Protectorat, de soldats, des coolies ou des porteurs destinés à servir en dehors des Etats du sultan car le problème de la main d'oeuvre devenait grave. C'est d'elle que dépendait toute l'industrie du girofle donc le développement de l'agriculture, principale source de revenus du sultanat puis du protectorat. En effet, le gros des revenus du protectorat venait des taxes sur les clous tandis que les intérêts des sujets britanniques qui avaient avancé des sommes énormes dans les plantations par le biais des hypothèques se trouvaient sérieusement menacés par le déclin des plantations. (3)

(1) ADNOI, 4C1 13 III, Ledoulx à MAE, 28/12/1883; PRO, FO 84/1623, Kirk à Lister, 23/11/1882.

(2) PRO, FO 403/136, Euan Smith to FO, 25/02/1890.

(3) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 19/09/1891; Waller, 1893, p.23; Fitzgerald, 1898, p.549. Russel, 1935, p.218; Bennett eds, *The Zanzibar letters*, 1973, p.14; Delpechin in Sheriff and Ferguson eds, 1991, p.37.

En publiant cette interdiction, Portal imita les Allemands qui veillèrent avec grand soin à ce qu' aucun Noir ne sorte du pays sous leur administration. Mais, cette mesure se révéla insuffisante pour pallier le problème de main d'oeuvre. Alors les autorités anglaises songèrent à encourager l' immigration des Noirs du continent.

Cette pratique fut largement favorisée par les rigueurs de l'administration des Allemands, les exactions dont furent victimes, les travailleurs des plantations de la côte sous leur domination. (1)

Elles envisagèrent également l'importation de coolies indiens et chinois pour travailler dans les plantations comme l' atteste cette lettre de Hardinge:

"in the interests of the solvency of this protectorate... some measures may be simultaneously adopted for gradually introducing Chinese and Indian coolies... so that when the period of transition is completed and negro labour are no longer available, Asiatics may at once take their place..." (2)

Cette immigration indienne, pour certains, contribuerait à résoudre le problème de la surpopulation de beaucoup de régions en Inde.

Mais plus que le nombre, ce fut la qualification des immigrants qui est ici déterminante car il s'agit

(1) Iliffe, 1979, p.132 et suiv.

(2) Hardinge to Kimberley, 26/02/1895 cité par Delpechin in Sheriff et Ferguson eds, 1991, p.40; Fitzgerald 1898, p.550.

avant tout d'attirer des commerçants et des artisans/entrepreneurs capable de transmettre leur savoir faire aux populations locales. L'introduction de cette population serait bénéfique pour l'Est africain car elle apporterait ses techniques et par là même stimulerait les anciens esclaves et les Swahilis.

Ainsi, apparaît ici la politique qui consiste à faire des Indiens des intermédiaires technologiques.)

Cependant la réticence du gouvernement de Bombay, la pression d'autres priorités firent échouer le projet. Avant la première guerre mondiale, les autorités du Protectorat durent faire appel au travail forcé.

travail forcé

De nouvelles lois furent donc votées pour assurer un approvisionnement constant en main d'oeuvre pendant les périodes de récolte du clou comme le *Native Labour Control Decree* et le *Regulation of Adult Male Persons* qui légalisent le travail obligatoire. (1) Le *Clove Picking Contract* fut introduit pour obliger les travailleurs à rester sur les plantations. Il stipule la durée du travail, la quantité de clous à récolter et le salaire. Le *Masters and Servants Decree* de 1925 spécifie les peines en cas de violation des termes du contrat:

récolte du clou

"failure to begin to work after contract, absence, drunkenness, carelessness, use of any vehicle without permission, abusive language to employer or headman, refusal to obey a lawful order, giving a false name or address on

(1) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 19/09/1891.

engagement. These are punishable with a fine of half a month's wages or in default, one month's imprisonment. The employer may be compensated from a servant's wages for loss caused by his fault. Desertion while an advance is owing is punishable with a fine of Rs 100 or six month's imprisonment".(1)

Quand au manque de personnel administratif ^{→ Indiens}
 subalterne, les Britanniques songèrent tout simplement aux Indiens pour y remédier. Dès le début du Protectorat, Euan Smith avait encouragé les Indiens à quitter le territoire sous administration allemande et à s'installer dans les territoires britanniques dont Zanzibar. (2)

Cependant, peu d'entre eux étaient venus dans l'île, préférant les ports du continent notamment notamment Mombasa qui était en pleine expansion à la suite de la construction de l'*Uganda Railway*. Ainsi, les tentatives dans cette direction échouèrent et le gouvernement souffrit pendant longtemps de la pénurie d'hommes pour réaliser sa politique de mise en valeur.

(1) Maynard-Smith 1926, p.246; Ferguson in Sheriff & Ferguson eds, 1991, p.40.

(2) AD, CP 12, Piat à MAE, 26/06/1890.

CHAPITRE II: L'ARRIVEE DES PRINCIPAUX IMMIGRANTS

La population urbaine de Zanzibar est très hétéroclite. On y trouvait des représentants des cinq continents. Cependant, on distingue quatre grands groupes dont la position sociale, économique et politique n'est pas fonction de l'importance numérique. Ce sont les Arabes, les Indiens, les Noirs africains et les Comoriens.

I- LES ARABES

A- LES HADRAMIS

Ils furent les premiers arrivés en Afrique de l'Est et forment le groupe le plus important. Ils provenaient de la région du Shihhr, une localité de l'Hadramawt en Arabie du Sud et du Yémen.

Plusieurs raisons furent à l'origine de leur émigration. On évoque souvent leur tradition de l'amour du voyage et leur préférence allait à tous les pays sauf le leur. Burton écrit d'ailleurs à ce propos:

Natives of a poor rugged region, they wander far and wide preferring every country to their own; and it is generally said that the sun rises not upon a land that does not contain a man from Hazramaut. It is related that a Hazrami flying from his fellow countryman

Hazrami flying from his fellow countryman reached a town upon the confines of China." (1)

Mais les raisons les plus importantes étaient la surpopulation, les catastrophes naturelles et les guerres.

Le manque de terres cultivables, occasionné par la pression démographique, s'aggrava avec les longues périodes de sécheresse suivies d'inondations, lesquelles achevèrent de détruire le sol. A cela, s'ajoutaient les guerres incessantes qui marquaient l'histoire de cette région. (2)

Les grands mouvements de population se situent à partir du XIV^e siècle, avec une pointe à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle car les Hadramis, recrutés comme mercenaires pour combattre les Portugais, s'établirent dans les villes côtières à partir desquelles, ils rejoignirent les îles. Ce fut le cas des Mafazi de Paté et des Shatri de Mafia qui avaient migré à Zanzibar au début du XVIII^e siècle. (3)

Le XIX^e siècle vit l'arrivée ininterrompue de ces Hadramis sur la côte et à Zanzibar à la suite de l'invasion de l'Hadramawt par les puritains wahhabi d'Arabie centrale juste après 1800. (4)

(1) Burton, 1856, p.32.

(2) Burton, 1856, p.32; Martin in *IJAHS*, VII, 3, 1971, p.370.

(3) Trimingham, 1964, p.22.

(4) Martin in *IJAHS*, VII, 3, 1971, p.5.

1- Des chefs religieux

Les premiers arrivés en Afrique de l'Est et dans les îles furent les chefs religieux appelés *Sheikhs* ou *Sayyids*. Ils avaient dans le passé joué un rôle important dans l'émirat du Harar. Burton mentionne l'arrivée de 44 saints hadramis à Berbera et en Somalie en 1430. (1) Mogadishu, les côtes de la Somalie du Sud et les rives du Kenya voient l'arrivée de *Sharifs* et de *Sayyids* durant le XVI^e. Ils avaient voulu créer un Etat musulman mais avaient essuyé un échec cuisant devant les Ethiopiens chrétiens.

Ils se déplacèrent alors progressivement vers Mogadishu et la côte somali au XVIII^e siècle. Mais les invasions galla repoussèrent les souches familiales implantées sur la corne de l'Afrique vers le sud, à Lamu et à Paté puis à Zanzibar.

Parmi ces familles de saints hadramis, citons les Mafazi et les Shatri qui, avant de venir à Zanzibar, avaient longtemps séjourné dans les deux îles et contracté des alliances matrimoniales avec les populations locales. (2)

Les causes de leur immigration à Zanzibar demeurent inconnues. Peut-être pourrait-on l'attribuer aux invasions *galla* à Paté et *sakalava* à Mafia. (3)

Leur implantation dans l'île, comme dans le reste de la côte, était fonction de l'origine sociale. Ils

(1) Burton, 1856, p.76.

(2) Pearce, 1923, p.186.

(3) Piggott in *TNR*, 12, 1941, p.25.

constituèrent des groupes sociaux privilégiés car, dans ces sociétés où la religion est une partie intégrante de la vie quotidienne, le fait de pouvoir se réclamer d'une ascendance commune avec le Prophète était un facteur de différenciation dans un sens avantageux. Ainsi, ces chefs religieux bénéficièrent de la vénération des groupes sociaux élevés qui les intégraient dans les hautes sphères du système social et religieux. Les chefs politiques qui voulaient donner un caractère sacré à leur pouvoir, faisaient appel à leur contribution. (1) Ils profitaient également de la vénération des couches sociales inférieures.

A l'arrivée des Omanis ibadhites à Zanzibar, cette classe indispensable de chefs religieux sunnites ne perdit rien de ses prérogatives traditionnelles: elle était pleinement intégrée et considérée. La préoccupation des dirigeants Busaidi étant le commerce, ils laissèrent le prosélytisme aux Hadramis. (2) Ce qui explique le fait que la majorité des musulmans de Zanzibar et de la côte jusqu'à aujourd'hui sont sunnites et non ibadhites. Ces chefs religieux hadramis occupaient, dans la hiérarchie politique, sociale et religieuse, la fonction de *Cadhis* ou juges. Leur tâche officielle en tant qu'*Ulama* faisaient d'eux des personnalités très respectées.

(1) Burton, 1860, p 36; Martin, in *AHS*, 4, n° 3, 1971, p.530.

(2) Harkema, 1967, p.34-35; Trimminghan, 1964, p.24. La seule tentative de prosélytisme chez les Ibadhites eut lieu durant les premières années du règne du sultan Bargash, influencé par ses conseillers Mutawwa (la branche puritaine et violente du Kharidjisme).

Ces chefs religieux étaient des résidents permanents, cependant, ils étaient minoritaires dans le groupe hadrami.

2- L'immigration de Hadramis de condition modeste

Cette catégorie de Hadramis appelés aussi Shihiri (1) formaient le plus gros contingent du groupe. Leur arrivée à Zanzibar est beaucoup plus récente et se situe au XIX^e siècle, sous le gouvernement des Busaidi. Contrairement aux *Sharifs*, ils étaient venus directement à Zanzibar sans passer par la côte.

Jusqu'en 1880, c'étaient des immigrants temporaires qui venaient dans l'île pour chercher fortune. (2) Ils y restaient pour une saison ou deux et retournaient ensuite en Arabie. En 1846, Guillain estime leur nombre à 300 ou 400, en 1866, ils étaient 3000.(3) A partir des années 1880, le nombre de résidents définitifs s'accrut beaucoup, à la suite du coup d'Etat dynastique au Shihr et au Mukalla en 1882

(1) A l'origine, le terme *Shihiri* désignait tous les Arabes de la côte de l'Arabie du sud (Aden, Hadramawt, Mukalla) région d'où provenaient les immigrants Hadramis. Par la suite, ce terme prit une connotation péjorative et servait à désigner les Hadramis de condition modeste par opposition aux *Sheikhs* et *sayyids*. Martin, in *AHS*, 4, 3, 1973, p.530; Germain, 1868, p. 552.

(2) Guillain, 1856, I, p.79; Campbell & Middleton, 1967, p.22; Harkema, 1967, p.35.

(3) Guillain, 1856, I, p.79; Germain, 1868, p.552.

qui obligea le Naqib à s'enfuir à Zanzibar avec ses partisans. (1) Cette date marque une immigration hadrami de plus en plus définitive.

Leur intégration dans la société zanzibarite fut plus difficile: assignés au rang d'étrangers, sans statut social privilégié, ils étaient considérés par les Arabes de rang élevé comme des inférieurs. Ils étaient également sujets au mépris des populations locales car, bien que vivant dans les mêmes conditions qu'elles, ils s'affirmaient supérieurs à cause de leur origine arabe. (2)

Ils s'installaient de préférence dans la ville et étaient des colporteurs, de petits artisans (fabricants de nattes, de cordes et autres matériels d'emballage des clous destinés à l'exportation) et surtout des porteurs (*Kuli* et *Hamali*). Certains étaient des soldats du sultan et des marins. Burton, lors de sa visite à Zanzibar en 1857, rapporte : "the poorer Arabs who flock to Zanzibar during the season are Hazramis and they work and live hard as the hammals of Stamboul" (3). Ces occupations leur permettaient de gagner de l'argent qu'ils investissaient dans l'achat d'esclaves qu'ils formaient ensuite en groupes de travailleurs urbains. A la fin des années 1860, ils constituèrent

(1) Trimingham, 1964, p.52.

(2) Trimingham, 1964, p.52; Campbell & Middleton, 1967, p.22.

(3) Burton, 1860, p.32 et 1872, I, p.378; Germain, 1868, p.332; Guillain, 1856, I, p.76; Harkema, 1967, p.37; Trimingham, 1964, p.52.

avec les Comoriens, les plus gros propriétaires d'esclaves urbains. (1)

Dans ce groupe de Hadramis de condition modeste, il y avait les Suri provenant d'Oman et d'autres régions autour du golfe persique.(2) C'étaient des membres d'équipage des boutres qui arrivaient tous les ans, à Zanzibar avec la mousson et y restaient jusqu'au vent du retour. Durant leur séjour, ils ne restaient pas à bord mais louaient des maisons dans la ville. Ils venaient là pour obtenir des esclaves. Leur nombre pouvaient atteindre 30 à 40.000 de décembre à mars.(3) Durant les années 1860, ils étaient en force dans la ville, terrorisant les habitants par les enlèvements d'enfants, les vols et autres actes de violence.(4)

Les mesures de restriction de la traite et les opérations des croiseurs anglais les rendirent encore plus dangereux et leurs exactions se multiplièrent dans la ville. Derché, le consul de France raconte: "la ville est pleine, en ce moment, de Bédouins d'Oman et d'Hadramaout. Ces individus à peu près sauvages et toujours armés ne font pas de distinction entre les Blancs. Ce sont leurs navires que Rigby visite. Le consul des Etats Unis a eu son consulat cerné par plus

(1) Christie, 1876, p.330 et 332.

(2) AD, CP2, Derché à MAE, 09/03/1861 ; AD, CP4, de Vienne à MAE, 02/02/1870; Harkema, 1967, p.35. Ils formaient d'ailleurs la grande majorité de la population flottante de la ville.

(3) Harkema, 1967, p.35; Rigby in Russel, 1935, p.329.

(4) Martin 1978, p.33 ; Pearce, 1923, p.190; Rigby in Russel, 1935, p.80 et 328.

de 300 de ces individus qui ont blessé trois de ses domestiques. Webb a du fermer ses portes et les Bédouins ont crié aux Noirs d'ouvrir parce qu'ils n'en avaient que contre les Blancs. L'après-midi de ce même jour, [8 mars 1861] une quarantaine de ces mêmes Bédouins se sont rendus devant le consulat anglais pour insulter M. Rigby..." (1) Toujours à propos de la violence qu'ils exerçaient Rigby dit: "if they met a ship of war, they do not hesitate to throw their wretched victims overboard in order to save their boat from capture..." (2) Les sultans ne pouvaient rien faire contre eux. Majid alla jusqu'à leur proposer de l'argent en échange de la paix dans la ville.

B- LES ARABES OMANIS

L'immigration omani sur la côte d'Afrique de l'Est commença au Xè siècle. Elle se ralentit à l'arrivée des Portugais jusqu'au XVIIè siècle pour reprendre après l'éviction des Portugais de Mombasa en 1698. (3) Comme pour les Hadramis, leur départ d'Oman résulta des

(1) AD, CP2, Derché à MAE, 09/03/1861; Rigby's Zanzibar Diary, 8/03/1861 in Russel, 1935, p.90; Pearce, 1923, p.190; Rigby in Russel, 1935, p.328-29 écrit à propos des Suris: "...they are troublesome, turbulent, plundering race, always ready for any mischief; they are filthy, squalid, ill featured savages and arrant cowards..."

(2) Rigby in Russel, 1935, p.329.

(3) Ayany, 1970, p.9; Roberts in Kimambo & Temu eds, 1969, p.224.

guerres intestines, des querelles religieuses mais aussi d'une situation politique favorable en Afrique de l'Est.

Au cours du XVIII^e siècle, en effet, l'expansion omani sur la côte swahili connut une importante phase de développement. Cette expansion fut favorisée par l'unité politique retrouvée de l'Oman après l'expulsion des Perses par Ahmad Saïd et l'avènement des Busaïdi. Des fractions entières de tribus vinrent alors s'installer dans les îles d'Afrique de l'Est, Lamu, Mombasa et Zanzibar. D'un autre côté, les migrations commerciales saisonnières continuaient. (1)

Cette émigration fut intensifiée au début du XIX^e siècle à cause de la situation qui régna en Oman à la fin du XVIII^e siècle. En effet, ce pays vaste mais désolé et appauvri fut ravagé par les querelles tribales et les heurts politiques épisodiques. Elles opposaient les conservateurs de l'intérieur (les *Mutawwa*) à la faction plus extérieure centrée dans la capitale à Mascate. (2)

1- Mode d'installation en Afrique de l'Est

Contrairement aux Hadramis, les Omanis, installés en Afrique de l'Est, étaient regroupés autour de dynasties ou de familles. La première fut celle des

(1) Le Cour Grandmaison in Le Guennec Coppens & Caplan eds, 1991, p.165.

(2) Martin in *AHS*, 4, n° 3, 1971, p.525.

Nabhani de Paté qui arriva en Afrique orientale après sa défaite face aux Yarubi. (1)) Elle fut la première dynastie à exercer le pouvoir politique à Paté où elle fut complètement absorbée par la culture swahili.

{ Nabhani
→ Paté

La deuxième fut celle des Yarubi, responsable de l'éviction des Portugais. Cependant, cette famille n'avait pas régné en Afrique de l'Est mais y désigna une autre famille, les Mazrui, pour gouverner le pays à leur place. (2) Elle ne changea rien à son organisation et laissa les descendants des anciens chefs, pratiquement indépendants.

Mazrui

La troisième fut celle des Busaidi, une famille omani dont les ancêtres avaient régné en Oman pendant presque trois siècles comme Imams. Mais ce fut en 1741 qu'elle prit toute son importance en détrônant les Yarubi. Saïd, le fondateur du sultanat de Zanzibar était issu de cette famille. En 1804, son père fut assassiné par les pirates Qawwasim du golfe persique. Jeune homme ambitieux, il s'empara du pouvoir en 1806 grâce à un coup d'Etat à la suite duquel il écarta tous les prétendants au trône. A la mort de son oncle, l'Imam Ahmed Saïd Ahmed, en 1825, l'imamat passa aux mains d'un autre membre de la famille. Saïd ne revendiqua pas le titre qu'il considérait comme purement spirituel, ce qui l'intéressait c'était le pouvoir temporel. Le manque d'ambition de son frère aîné Salim servit sa cause et, avec l'aide de sa tante,

(1) Graham, 1962, p.166-67; Roberts in Kimambo & Temu eds, 1969, p.224.

(2) CSSP, B 195-A-II, Horner au TRP, 25/01/1868; Trimminghan, 1964, p.20.

il devint sultan d'Oman et de ses possessions est-africaines.

Cependant, depuis l'éviction des Portugais en 1698, les dirigeants d'Oman, entre autres les Busaidi, préoccupés à consolider leur autorité en Arabie, avaient attaché peu d'importance à l'Afrique de l'Est.

Les difficultés internes dans le monde arabe les avaient, en effet empêchés d'étendre efficacement leur influence en Afrique orientale. De plus, l'Oman ne commença à se relever de ces troubles que vers le premier quart du XIX^e siècle. (1) Le père de Saïd n'avait à Zanzibar, en 1804, qu'un gouverneur, Yakut, un esclave abyssin et une garnison de 50 hommes pour le représenter. Saïd lui même ne s'y intéressa qu'au début du XIX^e siècle.

Cette attention résida dans sa détermination de faire de son pays une grande puissance maritime et commerciale. C'est selon Coupland, une révolution dans le caractère d'un Etat arabe. (2) En effet, au XVIII^e siècle, la force d'Oman avait été basée sur la terre et les tribus guerrières de l'intérieur. A la fin de ce siècle, la capitale fut transférée de Rustak à Mascate, sur le bord de la mer. Les Busaidi perdirent leur influence dans l'intérieur. Saïd comprit alors que, séparé des terres fertiles du nord (actuelles Iraq et Syrie), l'Oman ne trouverait sa prospérité que dans la mer. Le port de Mascate fournirait la base du développement des activités maritimes, et les bateaux

(1) Lofchie, 1971, p.30; Roberts in Kimambo & Temu eds, 1969, p.224.

(2) Coupland, 1939, p.32.

de guerre seraient un moyen de conserver un empire qui engloberait toute la côte d'Arabie, d'Aden au golfe persique et toute la côte d'Afrique, du cap Delgado au cap Gardafui, en passant par les îles de Zanzibar, Pemba et Mafia.

Il entreprit donc de combattre les Mazrui, seuls rivaux de taille à défier son autorité, et derniers bastions du pouvoir yarubi. Puis il se rendit à Zanzibar, décida de s'y fixer puis d'y transférer sa capitale en 1840. Cette date marque le début de l'afflux d'Omanis dans l'île.

Cependant, il faut noter que l'intérêt des Omanis pour Zanzibar et la côte est-africaine s'était manifesté avant l'installation du sultan Saïd à Zanzibar.

2- Les Omanis à Zanzibar

Ils ne formaient en aucun cas un groupe homogène. x
 Ils furent, en effet regroupés autour de 133 familles 133 familles
Omani
 qu'on pourrait, selon Ingrams classer en deux catégories, les Hinawi et les ~~Shafiri~~. (1) *Shafiri*

A Zanzibar, vivaient principalement des familles appartenant au groupe Hinawi comme les Busaidi et les El Harthi. Les premiers arrivés furent les El Harthi, →
 qui selon une chronique du X^e siècle, avaient fui la tyrannie du gouverneur de Hasa vers l'Afrique de l'Est. Ingrams situe leur arrivée à Zanzibar vers 924 AD.

(1) Ingrams, 1967, p.194.

Cette tribu des Harthi du sultanat d'Oman est composée de 31 fractions dont cinq bédouines. A leur tête, se trouvait un chef de la confédération appelé *Sheikh Tâmina*. La région d'origine de la tribu est la *Sharqîya* qui comme son nom l'indique est situé à l'Est du sultanat au sud du massif montagneux de l'Hajjar. Là, ils occupaient un territoire à la limite des terres habitées bordé par le désert des Wahiba. Ils avaient une ouverture directe sur la mer à l'Est du port de Sur. (1)

En Afrique de l'Est, ils se livrèrent à la traite des esclaves et au commerce. Ils avaient acquis, grâce à cette activité, une puissance économique et politique et une position dominante parmi les négociants de Zanzibar. Dallons qui visita l'île en 1804, rapporte que de riches Arabes appelés El Harthi vivaient dans l'île et prenaient part aux actes de violence perpétrés par le gouvernement. (2) Ils possédaient des milliers d'esclaves qui travaillaient dans leurs plantations depuis que Haramil avait introduit la culture du girofle en 1812. (3) Quand Saïd et les Busaïdi arrivèrent en 1828, le premier problème auquel il fut confronté quand il voulut établir son autorité fut la résistance des El Harthi qui ne voulaient pas que les nouveaux venus interviennent directement dans leurs affaires. Ils n'avaient eu de cesse de combattre le

(1) Ingrams, 1967, p.195; Le Cour Grandmaison in Le Guennec Coppens & Caplan eds, 1991, p. 163-164.

(2) Gray, 1962, p.94-95; Freeman-Grenville, 1962, p.199.

(3) Mose, 1978, p.3; ZNA, AA 3/18, Rigby to Secretary to Government of Bombay, 04/04/1859.

sultan de Zanzibar. Celui-ci, en revanche leur donna des postes de gouverneurs pour les amadouer et gardait toujours auprès de lui un important membre de cette tribu comme otage pour contrôler ceux d'Oman et ceux de Zanzibar.

Malgré leur loyauté envers les Busaidi, ils étaient quand même habitués à jouir d'une grande indépendance. De plus, beaucoup de ces familles furent impliquées dans la traite et cela créa une appréhension supplémentaire vis-à-vis de la présence des Busaidi à cause de leur amitié avec la Grande Bretagne. (1)

Cependant, même si les deux familles ne vivaient pas en parfaite harmonie, on pourrait parler d'atmosphère relativement pacifique à Zanzibar comparée aux hostilités qui les opposaient en Oman et dans d'autres colonies. (2)

POPULATION OMANI DE ZANZIBAR. (3)

300 en 1776

5000 en 1872

1000 Omanis s'installèrent dans l'île au cours de l'année 1877.

(1) Moshe, 1978, p.4; Lofchie, 1971, p.33-34.

(2) Gray in Oliver et Mathew eds, 1963, p.112; Coupland, 1938, p.332; Harkema, 1967, p.34.

(3) Gordon, 1987, p.57. L'état actuel de notre documentation ne nous permet pas d'avancer une explication à cet afflux d'Omanis à Zanzibar en 1877.

II- LES ARRIVEES D'INDIENS

On a pensé jusqu'ici que la population indienne en Afrique de l'Est provient des *coolies* importés d'Inde dans les années 1890 pour construire l'*Uganda Railway* et des soldats venus pour pacifier cette partie du monde. (1)

Cependant, il est important de souligner que l'immigration indienne en Afrique de l'Est avait existé longtemps avant la colonisation. Dès avant l'ère chrétienne, les Indes avaient été en contact avec cette côte et il s'y trouvait des commerçants indiens avant l'arrivée des Portugais au XV^e siècle. (2) Il semble qu' ils y avaient fait le commerce pendant près de 2.000 ans. Le *Périple de la mer Erythrée*, un guide pour l'Océan indien écrit par un marin grec d'Alexandrie probablement en 60 AD, mentionne l'existence de l'activité de ces marchands indiens en Afrique de

(1) Il est vrai que des milliers d'Indiens, travailleurs qualifiés ou non et des soldats arrivèrent en Afrique de l'Est. Mais il est important de souligner que les conditions de l'immigration avaient été favorisées par l'ouverture du chemin du fer. En effet, l'installation indienne provient plus du mouvement vers l'intérieur des firmes longtemps établies sur la côte que de la présence directe des coolies car sur les 31.983 Indiens arrivées entre 1896 et 1901, 16.312 repartirent après l'expiration de leur contrat, 6454 avaient du être rapatriés pour invalidité, 2493 étaient morts et seulement 6724 choisirent de rester définitivement. Amiji in Kritzack & Lewis eds, 1969, p.142; Prunier, in *Le Mois en Afrique*, oct-nov 1981, p.63 ; Mangat, 1969, p.39; Hollingsworth, 1960, p.47-49; Prunier, 1991, p.13.

(2) Roux, 1950, p.55.

l'Est. (1) Marco Polo parle de Malabaritis qu'il a vus faire le commerce à Zanzibar et à Madagascar. Et Vasco de Gama, lors de son voyage de Malindi vers le port de Calicut (sur la côte du Malabar) en 1498 dit avoir été guidé par un Indien. (2)

Les vicissitudes de la domination portugaise, les hostilités dans l'Océan indien, le monopole du commerce par les Portugais et plus tard par l'*East India Company* contribuèrent au dépérissement du commerce indien dans cette partie du monde. (3)

Durant le XIX^e siècle, ces relations commerciales traditionnelles connurent une phase de renouveau à cause de la réapparition des anciennes influences indiennes à Zanzibar, résultat de l'action des Imams de Mascate. Ce processus culmina sous le règne de Saïd et de ses successeurs et à la suite de l'établissement de la domination britannique. En effet, tandis que les sultans menèrent une politique en leur faveur, la présence anglaise leur apporta la protection nécessaire au bon déroulement de leurs activités.(4)

(1) Hollingsworth, 1960, p.47-49.

(2) Ravenstein, A journal of the first voyage of Vasco da Gama 1497-1498, 1898, p.44-45 cité par Amiji in Kritzeck et Lewis, 1969, p.142.

(3) Mangat, 1968, p. 2.

(4) Prunier, 1991, p.13-14.

**A- LES MOTIFS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'IMMIGRATION INDIENNE A
ZANZIBAR**

L'Inde du XIX^e siècle était en proie à de graves problèmes sociaux, économiques qui obligèrent une partie de sa population à s'expatrier.

1- La famine

La famine vient en tête. Elle frappait le pays à intervalles réguliers de dix ans et sévissait, plus particulièrement, au Cutch et au Gujrat. Bhatia écrit: "in a period of about 90 years, from 1765 when the British East India Company took over the Diwani of Bengal, the country experienced twelve famines and four severe scarcities..." (1) On rapporte que celle de 1813 décima presque la moitié de la population du Cutch et obligea bon nombre de rescapés à l'émigration. Celles de 1803, de 1823 et de 1833-34 qui furent beaucoup moins meurtrières aboutirent au même résultat, le départ des populations. (2)

La fréquence de la famine montre qu'elle a sévi durant les 50 premières années de l'occupation britannique directe de l'Inde. Entre 1860 et 1908, la famine frappa une partie ou une autre du pays durant 20 ans sur 49 ans.

(1) Bhatia, 1963, p. 8.

(2) Sheriff, 1987, p. 84-85.

Plus intéressant que la fréquence était le changement dans sa nature. En effet quand les moyens de communication étaient encore rares, c'était une faim extrême à laquelle les populations d'une région avaient du faire face à la suite d'une baisse voire d'un manque de la nourriture due à des facteurs climatiques.

Avec le développement du chemin de fer dans le pays, la famine subit une métamorphose: d'un manque d'approvisionnement, elle devint, durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, un problème de pouvoir d'achat autrement dit, les vivres existaient mais à des prix prohibitifs si bien qu'une grande masse de la population ne pouvait les acheter. Ce fut le cas de la famine de 1866 au Bengale, au Bihar et Orissa (1), de la disette de 1891, de la grande famine de 1896-97 qui toucha le pays entier.

2- Le déclin de l'artisanat traditionnel

Outre la famine, l'Inde du XIX^e siècle fut confrontée au problème du déclin de son artisanat traditionnel. Ce phénomène résulta de la subordination politique du pays à la Grande Bretagne, du retard de ses industries face au capitalisme montant en Grande Bretagne. Les autorités coloniales n'hésitèrent pas à user voire à abuser de leur pouvoir dans le pays pour affaiblir les industries indiennes.

Au début du XIX^e siècle, les produits manufacturés anglais ne trouvèrent en Inde qu'un marché limité car

(1) Famine Commission Report 1898 cité par Bhatia, 1963, p.8-9.

l'artisanat local brillait par l'excellente qualité de ses produits. Les manufactures anglaises tentèrent de briser la prépondérance de cet artisanat sur le marché local et sur le marché en Grande Bretagne: les cotonnades anglaises entrant en Inde payaient de très faibles taxes (2,5% de droits de douanes), tandis que, les produits textiles indiens furent très sévèrement taxés dans les douanes anglaises. (1)

Toute cette politique fit que les produits anglais arrivèrent sur les marchés indien et anglais à des prix défiant toute concurrence. L'artisanat indien se trouva, alors, évincé du marché national et de ses débouchés extérieurs. Il ne restait aux artisans indiens qu'à fermer boutique et à chercher fortune ailleurs. Kirk pense que l'émigration indienne avait pour principale cause la destruction des industries des cotonnades. (2)

Le textile ne fut pas le seul à souffrir de la concurrence anglaise: il y avait aussi la production de soie, de laine, de cuivre de fer, de barres de métal, la joaillerie, la sculpture, la broderie et la fabrication du papier mâché. Ce processus de destruction, réalisé vers 1833, fut accéléré par le développement du chemin de fer après 1860. (3)

 (1) Colomb, 1873, p.367; Bhatia, 1963, p.17-18.

(2) Colomb écrit en effet: "it is said that the failure of Indian cotton manufactures to compete in Hindoustan with those of Manchester is the chief cause of this increasing emigration to Zanzibar." 1873, p.367.

*émigration
indienne
} chute des
prix des
cotonnades*

(3) Cette conquête réussie du marché par l'industrie britannique se refléta dans la baisse de l'exportation des cotonnades indiennes vers la Grande Bretagne. Entre 1814 et 1835, elle diminua de 75% tandis que

3- La baisse du commerce de l'ivoire

L'Inde fut confrontée aussi au problème de la baisse du commerce de l'ivoire. En effet, l'apparition des classes riches de l'Angleterre industrielle entraîna le fait qu'une partie croissante des importations d'ivoire de l'Inde se trouva attirée vers la Grande Bretagne.

Au début du XIX^e siècle, presque 80% de l'ivoire importé à Surat et Bombay et probablement au Cutch furent vendus en Inde même. (1) Durant les deux premières décennies du XIX^e siècle, tandis que le marché indien stagnait, et déclinait même, l'ivoire importé à Bombay s'accrut considérablement avec la demande anglaise. Et si ce commerce de réexportation apporta beaucoup de profit à ceux qui s'y livraient, la concurrence inévitable entre la demande anglaise et indienne contribua à la hausse de son prix au dessus du niveau que pouvaient supporter les consommateurs indiens.

L'Inde n'avait plus qu'à se retirer de la concurrence pour devenir un simple relais et un

l'importation se trouva multipliée par 50. Et si l'Inde continuait à envoyer des cotonnades en Afrique de l'Est, celles-ci provenaient de plus en plus d'Angleterre ou étaient fabriquées avec du fil importé.

(1) En Inde, l'ivoire était surtout utilisé pour fabriquer des bracelets offerts par paires ou même par centaines comme cadeaux aux jeunes mariées, spécialement aux femmes de la classe aisée. Lors du Sati (suicide rituel), la veuve suit son mari avec tous ses bijoux. Si elle meurt avant son mari, elle est de toutes façons, incinérée avec ses bijoux. Ces pratiques contribuent à une grande demande d'ivoire. Sheriff, in Liesegang, Pasch & Jones, 1983, p. 417.

mécanisme d'intégration de l'Afrique de l'Est dans le système économique international dominé, à l'époque, par la Grande Bretagne. (1)

De plus, la position de Bombay dans ce mécanisme était vulnérable car ce commerce triangulaire entre Zanzibar Bombay et Londres via le Cap de Bonne Espérance pouvait être court-circuité par le commerce direct entre l'Afrique de l'Est et l'Angleterre. Ainsi, le commerce indien, dans cette partie du monde était déjà miné dès la première moitié du XIX^e. La classe marchande indienne ne fut plus en mesure de contrôler ni même d'influencer ce phénomène dans lequel elle entra par la force des événements.

commerce
Bombay
Zanzibar
Le Cap
Londres.

L'appauvrissement de l'Inde poussa sa population à émigrer, cherchant à s'accommoder, du mieux qu'elle pouvait, du nouveau mode de production. L'affaiblissement du commerce spécifiquement indien lui permit de rompre avec sa patrie et avec les vicissitudes de la branche indienne des échanges internationaux et de vivre en harmonie avec les forces économiques de l'Afrique de l'Est, leur nouveau pays d'adoption. (2)

B- D'UNE IMMIGRATION INDIVIDUELLE ET TEMPORAIRE A UNE IMMIGRATION FAMILIALE ET DEFINITIVE

L'immigration indienne hindoue ou musulmane fut, dans la majorité des cas, volontaire, spontanée,

(1) Sheriff, 1987, p.84.

(2) Sheriff, 1987, p.87.

individuelle puis familiale plutôt que de masse depuis le début du XIX^e siècle et durant la période étudiée. Selon Amiji, le jeune qui voulait partir en Afrique de l'Est devait payer son voyage, chercher un parent qui le recevrait sur place et lui trouverait du travail.
(1)

L'immigration organisée pratiquée dans l'*East African Protectorate* et à Zanzibar après 1890 ne réussit pas à enrayer la première qui continuait à prédominer. Il semble même que la politique d'importation des travailleurs échoua pour l'île (2) car les nouveaux venus préféraient s'installer dans les ports de la côte, notamment à Mombasa en pleine expansion à la suite de la construction du chemin de fer de l'Uganda.

Les premiers immigrants provenant du Cutch et des districts environnants du Surat, de Porbundar, du Jamnagar et de Bombay, au début, étaient des résidents temporaires. (3) Cette situation résulte du fait que les premières vagues d'immigration furent composées essentiellement par les Hindous (Bathia et Vania) qui ne s'expatriaient pas avec leurs familles. Leurs coutumes, les exigences du système de castes leur interdisaient d'ailleurs de s'aventurer au delà de l'Indus vers l'Ouest et au delà du Brahmapoutre vers

(1) Amiji in Kritzeck & Lewis eds, 1969, p.144.

(2) Maynard-Smith, 1926, p.246.

(3) FO 54/10, Memorandum relative to Indian British subjects, 29/01/1846; ZNA, AA 3/18 Rigby s'report..., 1860; Burton, 1872, I, p.329; Ruschenberger, 1838, I, p.42; Semanne, 1864, p.13; Colomb, 1873, p.367; Mangat, 1969, p.12.

l'Est ainsi que le voyage par mer considéré comme particulièrement polluant à cause des difficultés à obtenir de l'eau pure pendant la traversée. (1)

Jusqu'en 1857, il n'y eut pas une seule femme hindoue dans l'île. Semanne écrit: "les Banyans n'amènent jamais leurs femmes à Zanzibar et leur existence est un veuvage perpétuel. (2) L'immigrant qui arrive seul, achète des esclaves et se met en ménage avec elles. On rapporte de nombreux scandales souvent occasionnés par la cohabitation avec les femmes esclaves. Burton écrit: "servile cohabitation caused a scandal some years ago when the Maharaj, their high priest sent from Malwa, a Chela or disciple to investigate their conduct...The result was a fine of \$20.000 imposed upon the rich and the wretched Jayram". (3)

Quand il rentrait chez lui en Inde, les femmes et les enfants issus de ces unions illégitimes restaient à Zanzibar, vendus ou donnés à des parents ou à des amis. (4)

(1) ZNA, AA 3/18, Rigby s'report..., 1860; PRO, FO 84/1391, Frere to Granville, Memorandum..., 1873; Colomb, 1873, p.367; Christie, 1876, p.335-344; The Gazette du 30/11/1898, article sur Bhattias; Reclus in NGU, XIII, 1888; p.755.

(2) Semanne, 1864, p.13; Ruschenberger, 1838, I, p.42 écrit: "they leave their familiers in India and are absent from them for four or five years together at expiration of which, they return for a year or more." Selections of Records of Government of India, 1875, p.2.

(3) Burton, 1872, I, p.330.

(4) Grandidier, 1868, p.11; Bennett, 1973, p.56; Martin, 1978, p.33.

Cette population hindoue, du fait que ses membres venaient sans famille, fut très mobile, se renouvelant sans cesse. Comme les Français de l'Île de France jusqu'au début du XIX^e siècle, les Hindous envisageaient de regagner leur pays. dans leur esprit, ils ne faisaient que séjourner dans l'île. Même s'ils prenaient femme parmi les esclaves du pays, et si leur séjour était de longue durée, ils ne pensaient qu'au retour au pays. Pour eux, Zanzibar n'était qu' "un comptoir où chaque individu venait pour chercher fortune." Ces hommes, une fois enrichis, retournaient chez eux pour laisser la place à d'autres. (1) Ils ne considéraient pas Zanzibar comme leur patrie car ils restaient attachés à leur pays d'origine. Guillain qualifie le Banyan "d'oiseau de passage... ne consommant rien qui n'ait été apporté de ses pays et convertissant tous ses bénéfices en espèces métalliques qu'il y envoie..." (2)

A partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, les immigrants indiens devinrent des résidents permanents. A cette époque, les Indiens associés au commerce entrèrent dans une période de transition: de marchands saisonniers, ils tendirent à devenir des commerçants indigènes à partir de l'année 1857. Des enquêtes orales rapportent qu'Ibji Sewji, frère du fermier des douanes, avait amené sa femme à Zanzibar. Ils auraient été reçus en grande pompe. Les Hindous devinrent progressivement des résidents permanents: dans les années 1830,

*Dolent =
résidents
permanents*

Sewji

(1) Guillain, 1856, II, p.123; Semanne, 1864, p.13; Dale, 1969, p.20.

(2) Guillain, 1856, II, p.123.

ils occupaient selon Ruschenberger, des trous émergeant à quelques pieds du sol (1) dans lesquels les hommes vivaient à plusieurs, dans la promiscuité totale pour réduire les frais de loyer et économiser le maximum possible pour monter leurs affaires ou rentrer ensuite dans leur pays. Dans les années 1840, les plus riches d'entre eux (40 à peu près selon Guillain) construisirent de grandes maisons à étages. (2)

Vers les années 1860, certaines avaient des portes sculptées et des vérandas extérieures donnant sur la rue. L'espace d'habitation se transféra aux étages et le rez-de-chaussée servait désormais de boutiques ou de magasins de stockage des marchandises. Ce souci de confort prouve la tendance à l'occupation à long terme de ces habitations.

L'immigration définitive s'amplifia avec l'arrivée des Indiens musulmans. Ceux-ci, n'étant soumis à aucune coutume religieuse qui leur interdit de s'expatrier, commencèrent à s'établir, très tôt, dans l'île, avec leurs familles. (3) Dans les années 1840, les 165 ménages khoja de Zanzibar avaient 25 femmes mariées. Vers les années 1870, on trouvait 700 femmes khoja dans la ville. Ces musulmans se stabilisèrent très vite et se multiplièrent rapidement. La plupart d'entre eux, dans les années 1870, était née sur place. De nouveaux quartiers entièrement occupés par eux apparurent dans

Arrivée des
Indiens
musulmans

(1) Ruschenberger, 1838, I, p.35; Sheriff, 1987, p.147.

(2) Browne, 1848, p.332; Guillain, 1856, II, p.392.

(3) FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860; ZNA, AA 3/18, Rigby's Report, 1860; Rigby in Russel, 1936, p.329; Colomb, 1873, p.367.

la ville vers les années 1860, avec des degrés de concentration suivant les sectes et les castes. (1) Cette immigration volontaire et spontanée dura pendant tout le XIX^e siècle et sous la colonisation et survécut à l'immigration organisée.

Quant aux modalités de leur implantation, des historiens affirment que les Indiens arrivaient à Zanzibar avec des capitaux qu'ils apportaient de leur pays et que les firmes établies dans la ville n'étaient que des branches de celles de Bombay. Ceci sous-entend une installation aisée car les immigrants arrivaient avec des capitaux. Cependant, cette pratique fut tardive et commença dans la deuxième moitié du XIX^e quand certains grands marchands de l'île transférèrent leurs quartiers généraux à Bombay. En fait, les premières installations furent difficiles. La plupart des immigrants arrivaient pauvres. Mais ce problème fut compensé par le fait que si la décision d'immigrer était individuelle ou collective, la réception et l'adaptation dans le milieu d'accueil était facilitée par des structures collectives. Des écrits contemporains sur les Bathias donnent des informations sur le mode d'implantation et la pratique d'amorcer des affaires: l'immigrant arrive jeune et pauvre à bord d'un boutre en provenance du Cutch. Il s'engage comme apprenti dans une des firmes déjà établies à Zanzibar. Après une longue période d'apprentissage, il s'installe à son compte avec des marchandises avancées par la firme ou devient agent puis manager et enfin partenaire

(1) ZNA AA 3/18 Rigby's report, 1860; Grandidier, 1869, p.11.

de la firme. (1) Parmi ces firmes accueillant des nouveaux venus, citons celles des riches commerçants Khojas comme Taria Topan, Sewa Haji Paroo, Allidina Visram. (2) De plus, trouver du travail n'était pas difficile car tout au long du XIX^e siècle, les grands marchands se heurtèrent au problème de manque d'agents.

} Topan
} Paroo
} Visram

Après quelques années d'affaires fructueuses, il retourne dans son pays pour se marier et pour établir de nouvelles relations d'affaires. (3)

POPULATION INDIENNE A ZANZIBAR (1819-1948) (4)

Année	Nombre
1819	214
1838	2.000
1870	3.550
1873	3.7008

(1) PRO, FO 84/1391, Frere to Granville, 07/05/1873; The Gazette du 30/11/1898; Burton, 1872, I, p.329; Iliffe, écrit: "Most Asian immigrants arrived penniless... and looked to relatives to find them jobs with established merchants. This apprenticeship - service in the derogatory gujarati term - was endured until a man could break away first as itinerant trader and then as resident shopkeeper taking his stock on credit from a wholesaler." 1976, p.139. Amiji in AHS, IV, 3, 1971, p.608.

(2) Voir Matson in TNR, 65, mars 1966, p.91-93; Mangat, 1969, p.19-21, 50-51 et 77-82.

(3) Semanne, 1864, p.13; Reclus in NGU, 1888, p.755.

(4) Sheriff, 1987, p.148; Colomb, 1873, p.383; les chiffres des années 1885 à 1948 sont donnés par Harkema, 1967, p.30.

1885	7.000
1910	7.903
1931	10.928
1948	12.351

III- L'IMMIGRATION DES NOIRS

Avant l' arrivée des Omanis, la population de la péninsule était constituée, en grande partie par les Hadimu. Evincée par Saïd à son arrivée à Zanzibar en 1828, cette population migra vers l'intérieur moins fertile de l'île. Ainsi, les Noirs de la ville étaient essentiellement des gens en provenance du continent amenés là comme esclaves puis comme travailleurs libres.

A- LA TRAITE NEGRIERE VERS ZANZIBAR

La traite et l'esclavage sont des pratiques très anciennes qui existaient dans les îles et sur la côte.

Depuis la période médiévale, quand les cités-Etats de la côte et des îles atteignirent leur apogée avant la conquête portugaise du XVI^e siècle, les esclaves avaient marqué la vie de ces communautés.

Durant le XIX^e siècle, leur nombre augmenta beaucoup dans l'île. Il est impossible d'estimer dans quelle proportion car aucune tentative n'avait été faite pour établir le nombre d'esclaves retenus dans l'île. Les écrits contemporains donnent des chiffres très variables mais surtout rendent compte du nombre de ceux qui arrivaient mais non de ceux qui restaient. Albrand, par exemple, avance le chiffre de 15.000 en

AVEC LES COMPLIMENTS DU
C R E D U

WITH THE COMPLIMENTS OF THE
C R E D U

P.O. Box 58480
Tel: 21922

MAENDELEO HOUSE
MONROVIA STREET
NAIROBI — KENYA

comme
était
parle
000 à
s de

compte de la douane font état de 10.000 esclaves retenus annuellement à Zanzibar durant les années 1860.

Ces estimations révèlent que le développement de la traite est en relation avec l'agriculture de plantations. En effet, contrairement à ce que beaucoup d'historiens ont tendance à dire, l'essor de la traite ne fut pas le résultat de la hausse de la demande en Asie mais plutôt, selon Sheriff, de l'augmentation de la dépendance vis-à-vis du mode de production esclavagiste qui marquait la vie économique de la côte et des îles avec l'introduction des cultures de plantations (2) et de leur extension sous Saïd. Cependant, Saïd ne fut pas à l'origine de l'industrie du girofle à Zanzibar. (3) Le pionnier fut un Omani, Saleh b. Haramil el Abray. Né à Mascate vers 1770, il quitta son pays très jeune et visita les îles

(1) Albrand, 1838, p.10.

(2) Sheriff, 1987, p. 60.

(3) Beaucoup d'historiens comme Ingham ou encore Coupland ont tendance à associer Saïd à toutes les initiatives qui ont contribué au développement économique et politique des îles et de la côte. Mais la réalité est toute autre car Saïd n'était pas l'initiateur de toutes les nouveautés dans cette zone. Il avait tout simplement donné un coup de pouce à ce qui avait existé avant lui. Sheriff dit: "... he jumped onto the bandwagon, he gave that wagon a powerful push." 1987, p.5; Gray in Harlow & al eds, 1965, p.217; Were & Wilson, 1968, p.124.

Seychelles, Bourbon et l'île de France. Albrand le décrit comme un "parfait français". (1) Vers la fin du XVIII^e siècle, il accompagna un officier français à Bourbon et à son retour, il rapporta des graines et quelques plants de girofle qu'il cultiva à Mtoni et à Kizimbani. (2)

Albrand situe l'introduction du girofle en 1812 et ajoute que quand il visita l'île en 1819, les girofliers avaient 15 pieds de haut dans les plantations du gouverneur de la ville. (3)

Quand Saïd mit les pieds, pour la première fois dans l'île, en 1828, il comprit les potentialités de l'industrie du girofle dans l'économie de l'île. En effet, comme la traite du sud, à Kilwa, avait chuté à la suite du traité Moresby, il songea à la culture du girofle pour compenser le manque à gagner de la traite. (4) Il avait obtenu ses premières plantations en confisquant celles de Saleh (5), en achetant celles

(1) Albrand, 1838, p.10.

(2) Albrand, 1838, p.6; Guillain, 1856, II, p.49; Burton, 1873, I, p.294-295; Fitzgerald, 1890, p.553-554; Cooper, 1977, p.99.

(3) Albrand, 1838, p.6.

(4) Gray in Oliver & Mathew, 1963, I, p.717; Pearce, 1923, p.121; Renault & Saget, 1990, p.196.

(5) Saleh était le chef d'une des factions qui luttait pour le pouvoir à Zanzibar. Il était opposé au clan des El Harthi depuis longtemps établis dans l'île et identifiés à la traite avec les pays du nord quoique ses principaux partenaires fussent les Français. Ce clan était dirigé par Abdullah Juma el Barwani, un homme très riche qui avait été gouverneur de Zanzibar et qui contrôlait Kilwa lors de la visite d'Albrand en 1819. La faction de Saleh aurait

de ses enfants à Mkanyegi et en héritant de celle de son esclave à Kicheweale.(1) Il acquiert une autre plantation appartenant à un Akida décédé à Bumbwini.

Il encouragea ses sujets à se livrer à la culture du girofle et des cocotiers sous peine de confiscation de leurs terres. Ces innovations dans l'économie agricole provoquèrent de profonds changements sociaux.

L'introduction des cultures d'exportation nécessita de grands domaines. Les Omanis commencèrent à accaparer de vastes terrains sur la partie occidentale et fertile de l'île refoulant ainsi les Hadimu vers les zones arides du nord, du sud et de l'est.

Les cultures exigèrent également une main d'oeuvre abondante pour le défrichage, l'entretien des plantations et la récolte des clous (2 fois par an) et des noix de coco (4 fois par an). Saïd et les Arabes essayèrent alors de récupérer la corvée traditionnelle à leur profit. (2) Cependant, non seulement les

probablement joué un rôle dans la destitution de Juma. Mais il fut victime de cette lutte de faction car poursuivi par la haine et la jalousie de la tribu des El Harthi, on l'aurait accusé d'avoir continué à faire la traite, malgré le traité Moresby en 1822. Saïd l'emprisonna, alors, et confisqua tous ses biens. On rapporte qu'il réussit à s'enfuir sur le continent où il mourut dans le dénuement total. Albrand, 1838, p.15; Guillain, 1856, II, p. 49; Burton, 1872, II, p.294-295; Gray, 1962, p.129; Ayany, 1970, p.11.

(1) C'est probablement de ces plantations que vinrent les premières récoltes de clous.

(2) Cette corvée d'une quinzaine de jours de travail par an fut le privilège du *Mwinyi Mkuu*. Elle concernait les travaux d'intérêt public comme la coupe et le transport du bois, en retour, les Hadimu recevaient des grains. En 1811, Saïd convertit cette corvée en prélèvement en nature et les populations lui payèrent

Hadimu étaient très peu nombreux mais de plus, ils fuyaient les plantations arabes dans lesquelles ils travaillaient dans des conditions d'asservissement. (1) Alors, les planteurs arabes se tournèrent vers la traite pour obtenir la main d'oeuvre nécessaire. Ce qui explique le développement de la traite entre 1830 et 1840. En 1841, Hamerton estime le nombre d'esclaves importés dans l'île à 15.000 dont 3.000 y restèrent. Martin avance que entre 1800 et 1870, leur nombre augmenta de 6.000 à 30.000 par an. Renault, plus prudent avance des fourchettes qui ne sont pas loin des chiffres cités précédemment: vers 1800, ils étaient 6.000 à 10.000, 15.000 à 20.000 en 1850, et 22.000 à 23.000 vers 1870. (2)

Une autre cause du développement de la traite réside dans les dispositions libérales de l'Islam sur l'émancipation et l'attribution de statut de libres aux enfants de concubines. Cela signifie qu'il fallait

 l'équivalent en grains de 4.000\$MT. En 1834, ce tribut en nature se transforma en impôt de capitation de 2\$MT par an et par personne. Germain, 1868, p.535; ZNA AA 3/17, Report on the dominions... in Hart circular, 06/11/1855.

(1) Gray in Oliver & Mathew, 1963, I, p.217.

(2) Hamerton in Graham, 1967, p.142; Martin, 1978, p.32; Renault & Saget, 1991, p.206. Tous ces chiffres sont à prendre avec circonspection à cause de la mauvaise tenue des registres de la douane. D'autre part, on ne connaît pas le nombre exact d'esclaves que la contrebande draine. Renault l'estime à plus de 10.000. Et enfin, vu les conditions incroyables de transport (entassement) beaucoup mouraient ou arrivaient à Zanzibar dans un piteux état donc invendables, ceux-là n'étaient pas présentés à la douane mais abandonnés sur la plage car cette formalité aurait entraîné des frais inutiles.

remplacer plus régulièrement la population servile que dans le cas où les esclaves conservaient leur statut toute leur vie et pendant plusieurs générations. Et quand on ajoute le fait que les nouveaux esclaves devaient être païens, cette situation eut pour effet de stimuler la demande en esclaves venus du continent. (1)

Ils provenaient de presque toutes les tribus africaines de l'intérieur et de la côte. C'étaient des Wanyasa, des Wayao, des Wanyema, des Wagindo, des Wanyamwezi, des Wasagara, des Wazigua, des Wazaramo, des Waganda, des Makua (2) mais aussi des Nubiens et des Ethiopiens. Ils formaient la grande majorité de la population: 80% selon Hamerton en 1844, 2/3 selon Leroy en 1890. (3)

NOMBRE D'ESCLAVES PAR RAPPORT A LA POPULATION
TOTALE DE L'ILE (4)

	Population esclave	Population totale	%
1811	150.000	200.000	75%
1819	15.000	-	
1835	100.000	150.000	66,6%
1844	360.000	450.000	80%

(1) Gordon, 1987, p.48-49.

(2) Semanne, 1864,p.12; New, 1873,p.39; Dale, 1969, p.16; CSSP, B195-A-VI, Horner à Siméoni, 31/12/1878.

(3) Hamerton in Martin, 1978, p.34; CSSP, B195-A-II, Fava à Maupoint, 25/07/1861; Leroy, 1894, p.178.

(4) Cooper, 1977, p.56.

1846	150.000	200.000	75%
1849	100.000	-	
1857	200.000	300.000	66,6%
1860		250.000	

Cependant, les esclaves n'étaient pas tous drainés vers les plantations. Une partie était vendue, une autre restait en ville. Parfois, ceux des plantations étaient rappelés en ville pour être revendus ou tout simplement pour y résider. (1)

B- L'ARRIVEE DES TRAVAILLEURS LIBRES

A Zanzibar, ces immigrants furent appelés aussi *Wabara* ou gens du continent pour les distinguer des Swahili. Au XIX^e siècle, les Swahili les appelaient des *Washenzi* par opposition à Swahili, mot qui fut synonyme de gens civilisés et musulmans. Après 1945, ce terme tomba en désuétude car les trois tribus autochtones choisirent l'appellation Shirazi pour se distinguer de Swahili qui prit une connotation péjorative et fut assimilé à l'ascendance esclave. (2) Durant l'ère du

(1) Hamerton in Martin, 1978, p.32.

(2) Certains affranchis se disaient Swahili pour marquer leur supériorité face aux nouveaux arrivés du continent. Par contre, parmi ceux qui connaissaient encore leur origine tribale, il y en eut qui préférèrent se joindre à leurs compatriotes nouvellement installés à Zanzibar. Beech, in *JAS*, XV, 58, 1915-1916, p.146; Clayton, 1978, p.13; Mosare in Kimambo & Temu eds, 1969, p.222.

Durant l'ère du nationalisme, et des partis politiques, Le Z.N.P. (*Zanzibar National Party*) largement composé d'Arabes tira profit de la réticence des Shirazi à s'allier avec les Wabara dans les campagnes électorales.

Ces Wabara se divisaient en deux groupes: les immigrants d'après 1900 et les ex-esclaves et leurs descendants. Aucune étude jusqu'ici n'a fait la distinction entre eux. Cependant, il est fort probable que le groupe majoritaire fut constitué par les travailleurs libres importés directement ou encouragés par le pouvoir colonial. (1)

1- Motifs socio-économiques de l'immigration des gens du continent

L'immigration des gens du continent dans l'île avait pour cause les fléaux naturels qui s'abattirent sur leur pays à partir des années 1890. L'établissement de la colonisation allemande coïncide avec une série de désastres naturels qui causèrent une famine sévère et entraînèrent le décès de nombreuses personnes. Le premier fléau à visiter cette partie du monde fut la peste du cheptel qui pénétra au Tanganyika du nord en 1891 décimant, selon certains observateurs contemporains 90 à 95% des troupeaux de bétail et beaucoup d'espèces de gros gibiers. Elle entraîna la famine (2) et la mort chez les populations de

(1) Campbell & Middleton, 1965, p.20; Egero in *Research Report*, n°52, p.24.

(2) La famine était le principal fléau de la période précoloniale. Feuerman dit que dans l'Usambara, elle

pasteurs. Parmi eux, les plus touchés furent les Masai qui perdirent 2/5 à 3/4 de leurs contingents humains. On rapporte:

"There were women wasted to skeletons from whose eyes the madness of starvation glared... warriors scarcely able to crawl on all fours, and apathetic, languishly elders. These peoples ate anything. Dead donkeys were a feast for them, but they did not disdain bones, hides, and even the horn of the cattle... Parents offer us children to buy for a scrap of meat and when we refuse the exchange, they hid the children near the camp and made off (1)

Speke rapporte également l'existence d'une disette terrible chez les Wasagara, les Wagogo, les Wanyamwezi, le long de sa route dans les années 1890.

Avec cette peste arriva la variole qui décima le dixième de la population de Dar-ès-Salam en 1893 suivie d'une épidémie de chique en provenance d'Amérique Latine et qui rongeaient les membres, causant ainsi d'effroyables plaies. (2)

sévissait à intervalles réguliers de quinze ans et causaient la mort de plusieurs personnes. Même dans les mythes, la famine est une cause de migrations de populations. Feuerman cité par Koponen in *IJAHS*, 21, 4, 1988, p.639.

(1) Baumann, Masailand, p. 31-32 cité dans Iliffe, 1979, p.124; Coulson, 1982, p.28.

(2) Coulson, 1982, p.29.

A ces fléaux succéda une invasion de sauterelles en 1893-1895 en 1897-99 et en 1903-1904. Venues de l'ouest, elles se cantonnèrent sur le continent car l'Océan indien les arrêta comme une barrière.

Celle de 1893-95 fut la plus sévère car elle toucha tout le pays sous domination allemande. (1) Une des régions les plus affectées fut le pays Bonde. Les sauterelles y arrivèrent en 1894 et détruisirent les premières récoltes. En juin, elles s'attaquèrent à la seconde et la famine devint sérieuse. Pendant quelques années, les populations souffrirent de cette calamité. Alors qu'elles pensaient se remettre à cultiver leurs champs, l'invasion reprit car "ces insectes, avant de périr disposent leurs oeufs dans le sol et quand on croit les avoir détruits, ce sont les générations nouvelles qui pullulent pour tout ravager et se reproduire à leur tour..." (2) En effet, les sauterelles revinrent faire de nouveaux ravages en pays Bonde en décembre 1894 et en avril 1895, détruisant toutes les récoltes. En juillet 1895, le fléau s'éloigna mais le répit fut de courte durée car elles revinrent en janvier de l'année suivante. (3) Or les populations n'avaient aucun moyen pour les combattre. De Courmont rapporte: "dès que les vols de sauterelles apparaissent à l'horizon, les gens agitent des linges, poussent des cris, frappent leur tam-tam, allument des

(1) CSSP B 195-A-III, de Courmont à Ledochowski, 24/01/1896.

(2) CSSP, B 195-A-III, de Courmont à Ledochowski, 24/01/1896.

(3) Iliffe, 1979, p.125.

feux de paille humide, tirent des coups de fusil pour effrayer les sauterelles. Mais, dès que tout ceci s'arrête, elles fondent sur les récoltes." (1)

Ces invasions de sauterelles furent suivies de famines sévères. Un missionnaire écrit que les années 1894 et 1896 resteraient longtemps dans les mémoires à cause de la famine engendrée par l'invasion de sauterelles, laquelle plongea le pays Bonde dans une grande détresse. (2) Beaucoup de gens dépendirent de la nourriture distribuée par la mission.

A tout cela, s'ajouta, à la fin du siècle (1899), un problème de sécheresse persistante sur toute l'Afrique orientale, laquelle anéantit toutes les récoltes. Elle fut suivie d'inondations qui achevèrent de détruire le sol. (3)

La quasi-inexistence de récoltes fit grimper les prix des denrées alimentaires quatre fois plus que d'habitude. Les populations se rabattirent, alors, sur les racines sauvages qu'il fallait chercher loin d'où un déplacement de populations. Les plus résistants fuirent leur village à la recherche d'un travail de porteurs laissant derrière eux les plus faibles, les vieillards, les femmes et les enfants qui mouraient. Un missionnaire rapporte:

(1) CSSP B 195-A-III, de Courmont à Ledochowski, 24/01/1896.

(2) USPG-UMCA A1(VII-VIII), UMCA almanach, 1896, p.26.

(3) Bulletin du Comité de l'Afrique française, juillet 1899; Iliffe, 1979, p.125.

"many people died anyhow in their wanderings in search of food. Strong folk did porter's work but many separated their wives because they were no longer able to support them; when they went away as porters they did not return home in order to escape the cries of their children. Mothers lost their love and their pity for the children they were suckling and left their children to their husbands and ran away never return. These were days when everyone was concerned only with his own welfare." (1)

Outre ces désastres écologiques, les rigueurs de l'administration allemande poussèrent les populations à partir. En effet, les autorités allemandes, depuis le début du protectorat avaient instauré un système de taxes qui occasionna dès 1888, des soulèvements de populations dont la révolte des Wadigo provoquée par la taxe sur la production de palmier. (2)

D'autre part, dans leur volonté de promouvoir le territoire sous leur domination, elles entamèrent, en 1894, un vaste programme de construction de routes et de ponts. Et comme les moyens financiers étaient insuffisants, elles firent appel à la corvée pour obtenir la participation des indigènes.

Par ailleurs, dans leur volonté d'introduction d'un courant monétaire dans le pays, elles procédèrent

(1) Central Africa 1894-1899 cité dans Iliffe, 1979, p.125.

(2) AD, CP 10, Lacau à MAE, 25 et 28/09/1888; ADP, Révoil 2, Télégramme du 19/05/1891.

à l'instauration des taxes. En effet, par rapport à l'extension de l'activité commerciale, l'utilisation de la monnaie fut rare avant 1890. La mise en place de l'administration allemande accéléra le processus en donnant la priorité au travail rémunéré en espèces et non plus en nature. En 1898, on instaura la taxe de 1 à 4 shillings par hutte. Cette imposition devait, selon les autorités, avoir des buts pédagogiques c'est à dire apprendre aux gens à utiliser l'argent, à vendre le surplus des récoltes, à travailler pour les Européens et à obéir à un gouvernement lointain. (1) La taxe devint ainsi, un symbole de la sujétion et un stimulant à l'économie monétaire. Au début de l'année 1900, l'argent fut couramment utilisé dans la moitié des régions accessibles. Mais la collecte des taxes eut des effets très néfastes au sein des populations concernées car elle donnaient lieu à des abus. Par exemple, les *Askaris* envoyés pour collecter les taxes confisquaient le bétail des paysans et en mangeaient une partie jusqu'à ce que la taxe fut payée.

Par ailleurs les conditions de travail furent pénibles dans les plantations allemandes où on nota de nombreux abus: violence, logement précaire, surcroît de travail, maladie et mort. (2)

Tout ceci entraîna l'émigration à Zanzibar, où ces populations trouvaient du travail dans la ville ou dans

(1) Iliffe, 1979, p.132-133.

(2) Iliffe, 1979, p.135. En 1888, les travailleurs de Lewa désertèrent en masse leur maître. On rapporte que durant 30 mois, de 1909 à 1911, le *Provincial Court* de Dar-ès-Salaam avait condamné 27 Européens coupables de brutalité envers les Africains.

les plantations pour acheter des produits de consommation rares et où les salaires étaient relativement élevés (30 shillings par mois en 1920, le plus élevé en Afrique centrale et orientale) et où les conditions de travail étaient meilleures. (1)

2- Une immigration organisée ou volontaire

Au début du protectorat, cette immigration fut organisée. Depuis l'abolition officielle de la traite en 1873 et en 1876, Kirk avait suggéré au sultan de faire venir des travailleurs libres en provenance du continent pour pallier le manque de main d'oeuvre à Zanzibar. Ce problème de bras affecta encore plus le Protectorat après l'abolition du statut légal de l'esclavage en 1897 à cause de l'implication des autochtones dans l'industrie du copra qui se développait sur la côte Est de l'île, du mépris grandissant des ex-esclaves à travailler pour les Arabes, de leur incapacité à accomplir des travaux manuels durs et de la réticence des indigènes à le faire. (2)

Pour remédier à ce manque d'hommes, le gouvernement voulut, au début réquisitionner les ex-esclaves installés sur les *Crown Lands* et qui ne pouvaient pas payer la taxe sur les huttes. Mais cela nécessita le concours d'une police efficace pour

(1) Clayton, 1978, p.13; 1981, p.10.

(2) Clayton, 1978, p.12.

appréhender les mauvais payeurs. Puis, il voulut ressusciter la corvée exigée des Hadimu en se référant à un document qui datait de Majid (1856-1870). On ordonna donc aux chefs hadimu de fournir une main d'oeuvre au département de l'agriculture chaque fois que le besoin se ferait sentir. Mais toutes ces démarches ne contribuèrent pas à résoudre le problème. Les autorités du Protectorat se tournèrent alors vers l'importation de travailleurs à partir de 1900. Des officiers firent alors des campagnes de recrutement dans l'*East African Protectorate*.

Cette entreprise draina, à Zanzibar, une population wabara de 1.500 à 2.000 personnes par an peut-être plus dans les premières années. On avança le chiffre de 16.000 travailleurs officiellement recrutés dans les régions côtières de l'EAP pour les années 1907 et 1908. Le transport fut gratuit et on leur fournit des logements de transit. (1) Un rapport du Director of Agriculture décrit le processus de recrutement en 1924:

"the headmen of the Wanyamwezi were brought to my office and it was explained to them that the work they have to do in Zanzibar was very much less than they had been accustomed to do in their own country whereas the pay they received was very much higher... the intention was that they should be better off here than at home because we wanted them to come here but as we could not afford to pay quite so much as we had

(1) ZNA, BA 83/1, Zanzibar Report on Administration and Finance, 1902.

been doing they must agree to what I could afford to give them. The matter was discussed very fully with them and they were sent to the shambas to talk with the labourers. On their return, they stated that there was a general feeling that the labourers would leave if their pay was reduced. They were however prepared to do some work for the same pay. It was agreed that the labourers should be paid Rs 18 per month as before that the daily task should be 15 instead of 10 pengeles..." (1)

Cette attitude relativement tolérante et conciliante de l'administration envers les travailleurs résulta du fait que l'île était largement dépendante des immigrants.

Cependant, cette immigration organisée dut être stoppée à partir des années 1930. À côté, subsista l'immigration volontaire encouragée par les autorités zanzibarites au moyen du maintien, jusqu'au début des années 1930, d'un service hebdomadaire de navires à vapeur entre l'île et Bagamoyo, à 7,50 shillings le voyage, pour faciliter le déplacement de ces hommes. Mais, généralement, ceux-ci préférèrent les boutres beaucoup moins chers. (2)

(1) Agriculture Department Report, 1924, p.3; Legco Debates, 1930, p.11.

(2) Okello, 1967, p.61-64.

IMMIGRATION DES WABARA A ZANZIBAR (1923 ET 1931)

(1)

Année	Immigrants	Emigrants	Solde migratoire
1923	4. 334	2.478	+1.858
1924	4.234	1.740	+2.494
1925	3.820	3.940	-120
1926	5.992	2.813	+3.179
1929	448	1.025	-577
1930	790	1.075	-285
1931	2.360	965	+1.395
TOTAL	21.988	14.039	+7.949

Selon le recensement de 1948, ces travailleurs provenaient essentiellement du Tanganyika (Wanyamwezi, Wazaramo, Wamakonde, Wadengereko, Wanyema) du Nyassaland (Wanyassa, Wayao), du Mozambique (Wazigua, Wamakua) du Kenya et de l'Uganda (2) où l'Etat colonial avait créé des reserves de travailleurs grâce à l'aliénation des terres et aux impositions.

Les plus importants furent les Wanyamwezi et les Wasukuma qui avaient une longue tradition de

(1) Colonial Report des années citées.

(2) Campbell & Middleton, 1965, p.20; Mosare in Kimambo & Temu, eds, 1969, p.223; Magnet de Saissy, 1981, p.5; Legco Debates, 1930, p.30.

travailleurs salariés comme porteurs dans les caravanes des marchands arabo-swahili durant le XIX^e siècle. (1)

POPULATION AFRICAINE DE ZANZIBAR SELON LE
RECENSEMENT DE 1948 (2)

Pays d'origine	Nombre	Pourcentage
Zanzibar	81.150	68,4%
Tanganyika	17.485	14,7%
Kenya	173	0,1%
Uganda	411	0,3%
Nyasaland	6.131	5,2%
Mozambique	1.130	1,0%
Autres	12.074	10,2%
Non déclarés	88	0,1%
TOTAL	118.652	100%

3- Une implantation aisée mais une intégration difficile

L'implantation de ces Wabara fut facilitée par la communauté de langue car le Kiswahili était parlé par les populations de la côte du Kenya, du Tanganyika et mêmes celles de l'intérieur en avaient une connaissance

(1) Ferguson in *African Economic History*, 18, 1989, p.30.

(2) Magnet de Saissy, 1981, p.5.

suffisante pour trouver des emplois de travailleurs non qualifiés dans les plantations ou dans la ville. Au début, beaucoup d'entre eux rentraient chez eux après la saison de récolte des clous. Plus tard, nombreux furent ceux qui restaient définitivement dans l'île et se mariaient avec des femmes locales. (1) Là, ils vivaient dans la ville ou dans la zone périphérique: sur les 15.000 Wabara recensés en 1948 dans cette zone, 40% habitaient la cité, 19% dans le *mudir* péri-urbain.

Cependant leur intégration était difficile. Leur position sociale et leur survie dépendaient, en effet, des emplois qui s'offraient à eux et ils tendirent à devenir la section la plus pauvre de la société. Ils avaient des droits très limités car ils n'étaient pas musulmans. Ils ne pouvaient pas entrer facilement chez les Shirazi pour avoir des terres car ils n'avaient aucun lien de parenté avec eux. (2) Ce mépris des Shirazis à l'encontre des gens du continent peut s'expliquer par le fait qu'eux-mêmes étaient considérés comme des envahisseurs. (3)

Ils étaient aussi méprisés par les ex-esclaves eux-mêmes qui les considéraient comme des barbares car ils n'étaient pas musulmans. D'ailleurs, nombre de ces affranchis préférèrent se dire Swahili ou Shirazi pour se distinguer d'eux.

(1) Campbell & Middleton, 1965, p.20; Magnet de Saissy, 1981, p.5; Mosare in Kimambo & Temu eds, 1969, p.223.

(2) Campbell & Middleton, 1965, p.20.

(3) Ce mépris prit de l'ampleur à l'ère des nationalismes et on qualifiait le "mainlander" d'intrus sur une terre où Arabes et Shirazi avaient toujours vécu en paix. Okello, 1967, p.78.

A ce problème se greffa celui du manque d'unité parmi eux. En effet, ils ne formèrent pas à Zanzibar une communauté homogène mais organisée en une myriade de petits groupes isolés les uns des autres par la résidence et par l'origine tribale. Ils vivaient généralement à Ng'ambo dans de petites maisons de terre coiffées de feuilles de cocotiers. La taille et la forme de ces habitations variaient considérablement mais beaucoup possédaient 2 à 4 pièces. Le terrain ne leur appartenait pas et ils devaient le louer aux propriétaires arabes ou indiens. Ceux qui n'avaient pas de maisons louaient des petites chambres à 4,5 à 5 shillings par mois, une charge qui, naturellement, conduit à la promiscuité. Leur unique privilège fut leur résidence dans ou à proximité de la ville. Ainsi, leurs enfants pouvaient aller à l'école. C'est, d'ailleurs, dans ce groupe défavorisé et mal intégré que naîtra, plus tard, la première association africaine à caractère politique dans l'île dans les années 1930.

IV- LES ARRIVEES DE COMORIENS

Les relations entre les îles Comores et Zanzibar existent de longue date. Parmi les premiers écrits du XIX^e siècle à mentionner la présence des Comoriens dans la ville de Zanzibar on trouve celui de Browne qui visita l'île en 1843. Il dit que les Comoriens occupaient la partie septentrionale de la péninsule: "Guzzeega is the back part of the town to the north inhabited by Comoro Arabs, natives of Madagascar and various classes of the poor people of Zanzibar." Mais il ne mentionne rien sur leur date d'arrivée ni sur les

causes de leur présence dans l'île. Rodd, le consul général d'Angleterre à Zanzibar rapporte que l'immigration comorienne date des temps immémoriaux. Saleh situe le début de leur arrivée dans les années 1750 mais leur immigration avait toujours eu un caractère semi-permanent.(1) Au XIX^e siècle, elle prit de l'ampleur et résulta de la conjonction de plusieurs facteurs.

A- LES PROBLEMES SOCIAUX, POLITIQUES ET ECONOMIQUES DE LEUR PAYS D'ORIGINE

Parmi les raisons qui poussèrent les Comoriens à quitter leurs îles il y a la recherche de l'or. Selon la coutume locale, le marié devait offrir en cadeau à la future mariée des bijoux en or. Cette pratique est d'autant plus contraignante que le célibataire était relégué au rang de semi-paria. En effet, il n'était pas autorisé à se joindre aux hommes mariés et ne pouvait avoir de contacts qu'avec les personnes de son statut c'est-à-dire des célibataires comme lui. On ne lui témoignait aucun respect et même dans les prières ou lors de cérémonies religieuses, il n'avait droit à aucune place d'honneur. On l'accablait de sarcasmes et on le haïssait même. Le mariage devint ainsi un but dans la vie pour chaque Comorien. Et pour ce, beaucoup d'entre eux durent quitter leur pays à la recherche de

(1) Browne, 1846, p.360; PRO, FO 107/2, Rodd to the Marquis of Salisbury, 17/03/1893; Saleh (I), A short history of the Comorians, Dar es Salaam, 1936, p.6-7 cité par Harkema, 1967, p.33.

ce produit sans lequel le mariage qui les placerait à un rang élevé dans la société ne pouvait avoir lieu.

(1)

Outre la recherche de l'or, le départ des Comoriens de leurs îles était dû à la pauvreté de leur pays. En effet, les îles Comores sont montagneuses, rocailleuses, volcaniques et ne laissent que peu de place à la culture et à l'élevage, principales activités de leurs habitants.

Le manque d'eau dans la plus grande partie de l'archipel handicapait ces deux activités et occasionait des disettes comme ce fut le cas au début des années 1880. Mohéli par exemple est entouré de récifs tandis que la Grande Comore souffrait des éruptions volcaniques et du manque d'eau potable qui exposent ses habitants aux plus grandes calamités. (2)

A tout ceci s'ajoutèrent les catastrophes naturelles comme les éruptions des volcans. Celle de 1858, qui coula de la montagne jusqu'à la mer, entraîna la destruction des terres de culture et d'élevage, occasionnant ainsi le départ de beaucoup de Comoriens. Cette situation pourrait, dans une certaine mesure, expliquer la hausse du nombre de Comoriens qui doubla en 4 ans à Zanzibar. En effet, Burton dit que lors de son passage dans l'île en 1856, ils étaient 2000, Rigby, en 1860 estime leur nombre à 4000 parmi lesquels des Mohéliens et des Grands Comoriens. (3)

(1) Saleh in *TNR*, 12, 1941, p.57.

(2) AD, CCC 1, Noël à MAE, 01/02/1841.

(3) Burton, 1872, I, p.342; Rigby in Russel, 1932, p.328; Martin, 1983, p.300.

L'émigration comorienne fut aussi le résultat de problèmes politiques dans le pays provenant de l'intérieur et de l'extérieur. A l'intérieur, les fréquentes guerres civiles qui opposaient un chef contre un autre rendaient la vie intenable. Ainsi, beaucoup de Comoriens fuyaient le pays pour éviter d'être entraînés dans ces luttes.

Venant de l'extérieur, le premier mal et le plus ancien furent les attaques en provenance de Madagascar. Déjà, en 1780, on parle de l'invasion des Sakalava. Un roi sakalava, Andriantsoly, vaincu par l'armée de Ranavalona I se réfugia à Maoré où il renversa Combo, sultan de l'île, et s'empara du pouvoir en 1832. Freemantle rapporte:

" Andriansule is of the Saccolava tribe and was formerly the governor of Bembatooka but when the Yambolambo drove the Saccolavas from that part, he escaped with his monney and his dhow and resided for some time at Zanzibar and afterwards at Johanna and from whence he went over to Mayotta and possessed himself of it by force." (1)

Il y régna jusqu'en 1841 et y introduisit beaucoup de Sakalava. Le commandant de l' Andromache rapporte qu'on ne rencontrait dans la ville que des Sakalava qui traitaient les gens de Mayotte avec violence et cruauté. Beaucoup d'entre eux furent exilés, d'autres

(1) FO 54/5, Extract from Captain Freemantle 's Report to Admiral King, 20/05/1842.

furent tués et le reste dut s'enfuir vers l'intérieur du pays. (1)

De son côté, le prince Ramanetaka conquiert l'île de Mohéli. (2)

Ces Malgaches furent relayés par les Français. L'occupation française commença au début des années 1840. L'île de Maoré, alors sous la domination d'Andriantsoly, fut la première à être investie par la France en 1841. L'occupation s'effectua avec la compromission de son souverain. Maoré devint alors colonie française après deux ans d'occupation. En 1842, les Français occupèrent Mayotte. (3)

En même temps, le sultan de Zanzibar avait des visées expansionnistes sur les îles et ne supporta pas la présence française. Et lors des troubles de la fin des années 1860, des agitateurs seraient partis de Zanzibar "pour aller bouleverser encore plus le pays et essayer de détruire l'ordre des choses." (4)

Le consul de France à Zanzibar fit appel à l'amitié qui unit la France au sultan de Zanzibar pour le dissuader de ses ambitions territoriales.

Après une action française menée par Lambert et qui le porta au devant de la scène, la reine de Mohéli abdiqua en faveur de son fils et partit à Zanzibar à

(1) FO 54/4, Commandant de l'Andromache au colonel Staveley, 10/06/1842.

(2) FO 54/4, commandant de l'Andromache to FO, 10/06/1842.

(3) FO 54/4, Stephen to FO, 30/09/1842.

(4) ADNOI, 4C6 7 A, Lettre au Ministre de la Marine, 05/05/1868.

bord d'un navire appartenant au sultan et se mit sous sa protection. (1) Les guerres fratricides facilitèrent l'entreprise de mainmise française sur les îles et en 1886, les autres îles devinrent des protectorats français.

L'occupation française s'accompagna de bouleversements dont l'émancipation des esclaves en 1848 qui occasionna des troubles, lesquels poussèrent les habitants à partir. En outre, l'instauration d'un nouveau régime fiscal après l'établissement du protectorat accélèra le mouvement migratoire. En effet, les Comoriens migrèrent pour se soustraire à l'occupation française et à la domination des sultans d'Anjouan. On parle de 10.000 Comoriens à Zanzibar. (1)

Enfin, les guerres civiles qui opposèrent les chefs les uns contre les autres furent lourdes de conséquences pour les îles. Parmi elles, celle qui opposa Moussa Fumo à Saïd Ali entraîna une disette sévère amorcée par une sécheresse excessive et aggravée par l'arrêt des cultures pour cause de guerre dans les années 1880. Les populations fuyant la guerre et la famine furent obligées de partir pour l'Afrique portugaise, l'Afrique du sud et surtout à Zanzibar. Ledoux rapporte: "des boutres arrivent à Zanzibar et amènent des centaines de Comoriens qui viennent

(1) ADNOI, 4C1 5 A, Ministre de la Marine au Commandant de la division Navale des côtes orientales d'Afrique, 31/08/1868.

(2) AD, ADP, Zanzibar, Sous Secrétaire d'Etat aux colonies et au commerce au MAE, 03/06/ et 15/09/1893.

chercher les moyens de subsistance que leur pays ne peut plus leur offrir." (1)

La dernière cause de l'immigration comorienne à Zanzibar fut les relations séculaires entre les deux îles. Lors des problèmes qu'il avait eus avec son frère Thuwayin, Majid, craignant un débarquement des soldats arabes à Zanzibar, avait lancé un appel à ses vassaux. L'on sait qu'à Mohéli, de tels appels avaient valeur d'ordre de mobilisation. Un contingent d'environ 300 hommes fut levé et amené à Zanzibar à bord d'un vaisseau du sultan. Au moins deux tiers seraient restés dans la ville où ils trouvaient à exercer de petits métiers. (2)

B- UNE INSTALLATION PRIVILEGIEE A ZANZIBAR

Avant l'arrivée de Said, les Comoriens de Zanzibar avaient été engagés dans le commerce, l'artisanat et la pêche. Germain écrit: "ce sont de hardis pêcheurs, bons marins et laborieux." (3) Ces gens réputés pour leur intelligence, leur honnêteté et leur ardeur au travail attirèrent l'attention des dirigeants de l'île. (4) Said, frappé par leur remarquable stature et leur

(1) ADNOI, 4C1 13 III, Ledoulx à MAE, 28/12/1882.

(2) Rigby in Russel, 1935, p.107 et Burton, 1872, II, p.339 évaluent leur nombre à 130; Martin, 1983, p.78.

(3) Germain in BSG, 16, 1868, p.552.

(4) Rigby in Russel, 1932, p.328 dit: "they are an active intelligent race...brave and industrious..."; Grandidier, 1868, p.14; Saleh in TNR, 12, 1941, p.59.

intelligence, les prit à son service et ils occupèrent diverses fonctions. Ses successeurs suivirent son exemple et on trouva les Comoriens au service du gouvernement dans l'armée et la force de police. Rodd dit que 200 à 300 d'entre eux étaient au service du sultan en 1893 dans la troupe régulière, la police ou comme serviteurs. D'autres occupaient des postes de confiance et étaient des domestiques, des chefs domestiques, ou encore des contremaîtres dans les maisons européennes. (1)

Ottavi écrit: "les Comoriens sont une colonie qui compterait 10.000 âmes. C'est une population intelligente qui fournit au palais beaucoup de ses fonctionnaires, à l'armée du sultan tous ses officiers et les 4/5 de ses soldats, à la station navale anglaise tous ses interprètes." (2) Ils investissaient leur salaire dans l'achat d'esclaves quand les prix chutèrent dans les années 1860 et devinrent les plus gros propriétaires d'esclaves urbains. Certains écrits rapportent qu'ils prenaient grand soin de leurs esclaves car ceux-ci constituaient leur unique fortune et qu'ils étaient les plus grands traitants d'esclaves.

Les Anglais les employaient comme interprètes du consulat et de la *Royal Navy*. Certains d'entre eux étaient des enseignants dans les écoles coraniques de l'île et autres parties des dominions du sultan. Durant

(1) PRO, FO 107/2, Rodd to FO, 17/03/1893; Christie, 1876, p.332; Marras in *BSGM*, 6, 1881, p.194; Saleh in *TNR*, 12, 1941, p.59; Lyne; 1938, p.51, Dale, 1969, p.16; Becker in *TNR*, 61, 1963, p.147; PRO, FO 107/2, Rodd to FO, 17/03/1893.

(2) AD, CP 13, Ottavi à MAE, 30/04/1891.

le XIX^e siècle, ils étaient des sujets du sultan. Après l'établissement du protectorat français sur les îles Comores en 1886, les autorités françaises voulurent étendre leur protection sur les Comoriens de Zanzibar. Ces prétentions, admises pour un moment, soulevèrent par la suite quelques remous du côté du gouvernement de l'île car elles avaient pour effet de drainer une partie importante de la population urbaine sous la juridiction du sultan vers celle de la France.

POPULATION COMORIENNE A ZANZIBAR (1)

Année	Nombre	% par rapport à la population totale
1858	2.000	4%
1860	4.000	6,6%
1885	5.000	8%
1910	2.175	6%
1931	2.000	5%
1948	2.517	6%

(1) Pour les années 1858 et 1860, les chiffres sont tirés de Burton, 1856, I, p.340 et 342 et de Russel, 1932, p.328. Pour les années suivantes voir Harkema, 1967, p.30.

CHAPITRE III: UNE REPARTITION SOCIO-ETHNIQUE DES TACHES

Des études sur les sociétés orientales pré-modernes ont souligné qu'un des traits saillants de l'organisation économique et politique de ces sociétés réside dans une spécialisation relative des groupes communautaires ethniques urbains dans des activités ou des métiers spécifiques, transmis et préservés de génération en génération et que l'organisation corporative tendait à se maintenir malgré les pressions centrifuges internes et les effets progressifs de la pénétration économique occidentale.

Dans cette population urbaine hétéroclite, les fonctions étaient réparties ethniquement: à chaque communauté ou ethnie, correspondait une fonction bien définie. Ainsi, Arabes Omanis puis Britanniques occupaient le sommet de la hiérarchie politique et sociale, les Indiens furent, dans leur grande majorité, des commerçants et des fonctionnaires subalternes tandis que le Noir était l'homme à tout faire.

I- L'EXERCICE DU POUVOIR PAR LES ARABES

A- UNE SITUATION DE DOUBLE POUVOIR A L'ARRIVEE DE SAID EN 1828

1- Le Mwinyi Mkuu et les Hadimu

Avant l'arrivée des Busaidi, l'île et la ville de Zanzibar étaient peuplée par les Hadimu qui selon Gray étaient des ramifications des tribus du continent

provenant de différentes origines et qui arrivèrent à Zanzibar à différents moments. Ils n'avaient pas de tradition commune et ce qui les unissait fut la reconnaissance d'un chef suprême, le *Jumbe* ou le *Mwinyi Mkuu*. (1)

A l'arrivée des Busaidi, les Hadimu de Zanzibar avaient déjà une administration politique et territoriale assez élaborée: l'île était, en effet, divisée en districts composés de plusieurs villages, lesquels constituaient la plus petite unité administrative. (2)

A l'origine, l'autorité suprême était assurée par le conseil des *Wazee* (vieillards) composé de quatre représentants des plus anciennes familles du village. Il choisit, dans des clans particuliers, les *Masheha* (chefs de districts) et leurs députés, les *Akida* et le *Mwinyi Mkuu*, le chef suprême. (3)

Ces dirigeants fondaient leur autorité sur la notion de pureté, vertu efficace qu'on leur reconnaissait et privilège biologique transmis par le sang et à la lumière de la connaissance. Ce pouvoir symbolique, qui avait pris sa source dans des mythes d'origine céleste, était capitalisé par ces dirigeants pour justifier leur isolement endogamique et pour légitimer leur séparation d'avec le restant de la

(1) Roberts in Kimambo & Temu eds, 1969, p.219.

(2) Lofchie, 1965, p.38; Roberts in Kimambo & Temu eds, 1969, p.219.

(3) Trimminghan, 1964, p.15; Dale, 1969, p.12; Leigh in Kirkman in *IJAHS*, 13, 2, p.288.

population. (1) Le système politique qui en émergeait reposait alors sur deux bases: la succession héréditaire et l'autorité surnaturelle. Ainsi, le *Mwinyi Mkuu* avait la sainteté d'un chef divin, privilège qu'il acquiert lors de la cérémonie d'intronisation et son nom était prononcé dans la *Khutba* (sermon du vendredi). La succession à ce poste qui n'était pas forcément héréditaire au sein d'une famille, l'était au sein du clan jusqu'au XIX^e siècle.

Cette représentation ne distinguait pas uniquement la famille du *Mwinyi Mkuu* mais s'étendait aux autres lignages qui participaient au pouvoir comme les *Masheha* et les *Akidas*. (2) Les chefs de lignages écartés de l'exercice du pouvoir politique s'étaient vu attribuer des fonctions religieuses (intronisation et funérailles du *Mwinyi Mkuu*) qui pouvaient être source d'aisance matérielle et de considération sociale plus grande mais les privilèges étaient surtout honorifiques. (3) Les relations politiques entre le *Mwinyi Mkuu* et les communautés villageoises se faisaient à travers toute une série d'institutions intermédiaires. Il était, en effet, assisté par des administrateurs appelés *Masheha* qui avaient chacun la charge d'un district ou *Mudiria*, composé d'un certain nombre de villages où les pratiques politiques variaient considérablement. A ce niveau du gouvernement, les différentes traditions des

(1) El Zein, 1964, p. 167-193.

(2) Le *Sheha* administrait les villages et combinait les fonctions de comptable du village, de collecteur des taxes. Gray in Harlow & al eds, 1965, p.215.

(3) Trimingham, 1964, p.38-39; Bennett, 1973, p.39.

peuples qui composaient la tribu *hadimu* contribuaient à créer une multiplicité de types d'organisation villageoise. La formation de base était le conseil des *Wazee* qui, en principe, constituait l'autorité suprême.

(1)

Dans la pratique politique du XIX^e siècle, on note une certaine tendance à la concentration de plus en plus grande du pouvoir aux mains du *Mwinyi Mkuu* dont la succession devint héréditaire au sein d'une famille. L'élection du *Sheha* en était une preuve. A l'origine, celui-ci était élu par la population du district dont il aurait la charge par la suite et le rôle du *Mwinyi Mkuu* se limitait à la confirmation officielle du choix du peuple. Dans ces conditions, le poste ne pouvait pas être héréditaire. Au XIX^e siècle, le *Mwinyi Mkuu* commença à exercer une influence considérable sur l'élection du tenant de ce poste et s'arrangea pour faire pression sur le peuple en faisant savoir à l'avance le candidat de son choix. L'apparence d'une élection populaire était sauve mais, comme la fonction de *Mwinyi Mkuu*, celle de *Sheha* devint héréditaire et le conseil des *Wazee* perdit son autorité. Les populations concernées percevaient mal cette interférence et des tensions latentes naquirent entre les autorités choisies par le *Mwinyi Mkuu* d'une part, et le candidat des assemblées villageoises et ses supporters d'autre part. (2) Peut-être, faut-il voir là une des causes pour lesquelles la présence d'étrangers (notamment

(1) Lofchie, 1965, p.39-39; Mosare in Kimambo & Temu, 1969, p.219.

(2) Lofchie, 1965, p.39.

omani) et leur contrôle du pouvoir furent volontairement acceptés voire sollicités car, à Zanzibar, comme dans la majorité des villes côtières, les immigrants assumaient, dans les situations exceptionnelles (guerres, tensions, insécurité...etc), le pouvoir suprême, du fait qu'ils étaient considérés comme au dessus des rivalités claniques.

2- Les Omanis et leur gouverneur

Face à ce pouvoir du *Mwinyi Mkuu*, on voit se définir, dès la fin du XVIII^e siècle, celui des Omanis qui fondèrent leur puissance sur le grand commerce, en grand progrès du fait de la traite des esclaves. Parmi ces familles de commerçants omanis, la plus puissante était celle des El Harthi. Dallons, un Français qui visita l'île en 1804, rapporte qu'à Zanzibar vivait un groupe d'Arabes très riches, qui intervenaient, sans cesse, dans les affaires de la ville. (1) Ils avaient de grandes plantations de cocotiers que des milliers d'esclaves, constituant une force armée en temps de troubles, exploitaient.(2) Depuis l'introduction du girofle par Saleh Haramil en 1812, les membres de cette famille possédaient de grands domaines de girofliers où esclaves et Hadimu travaillaient. A la tête de cette communauté omani, il y avait un gouverneur nommé par les Busaidi pour les représenter et une garnison de 500

(1) Freeman-Granville, 1962, p.199; Gray in Harlow & al eds, 1965, p.212.

(2) Moshe in *Conference of history teachers'*, 1978, p.3.

esclaves armés et commandés par deux officiers. Au début du siècle, le gouverneur de la ville était un esclave abyssin, Yakut b. Ambar el Habshi, nommé par le père de Saïd. (1) Ni Garneray, ni Dallons, ni Smee qui visitèrent l'île, respectivement en 1800, 1804 et 1811, n'avaient une bonne opinion de lui: le premier parle de "jeune homme d'une rapacité incroyable", tandis que les deux autres rapportent les exactions qu'il exerçait sur les populations locales et les visiteurs étrangers, et qu'il menait au nom de ses maîtres arabes. (2) Dallons écrit: "The new governor arrives and ordinarily, he commits atrocious and revolting extorsions, always sheltering himself under the veil of the Prince's interests". (3) Yakut cumulait les fonctions de

(1) Farsi, 1942, p.31. La nomination d'esclaves à ces postes s'explique par le besoin des sultans de s'assurer des sujets loyaux en leurs dépendants car, chez les Arabes, l'allégeance est tribale et non territoriale. Et l'accession des Busaïdi au pouvoir en Oman ne signifie pas le ralliement de tous les Omanis autour d'eux. La preuve en est la situation à Mombasa où les Mazrui, fidèles aux Yarubi, anciens dirigeants d'Oman détrônés par les Busaïdi en 1740, refusaient de reconnaître la souveraineté de Saïd et de ses successeurs. Le gouvernement du sultan est loin d'avoir un caractère territorial car seules les îles de Zanzibar de Pemba et de Mafia étaient sous le contrôle immédiat du sultan de Zanzibar. AD, ADP, Mission Révoil 1, Munster to Granville, 05/05/1885.

(2) Bissel, 1806, p.35; Garneray, 1888, p.2; Smee in Burton, 1872, II, p.492.

(3) Bissel, 1806, p.36 écrit: "the governor or chief made a monopoly of the sale of all kinds of articles, we paid exhorbitantly dear for them."; Dallons in Freeman-Granville, 1962, p.199; Albrand, 1838, p.14 écrit: "Yagaout, un eunuque noir d'Abyssinie, ancien esclave de l'Imam de Mascate auquel il était dévoué. Réputé pour ses horreurs et ses cruautés, son avarice

gouverneur et de collecteur des douanes. A sa mort en 1819, un autre esclave abyssin, Ambar b. Sultan el Habshi, lui succéda mais il décéda deux ans après sa nomination. Saïd confia, alors, le gouvernorat à un membre du clan El Harthi, Abdulla Juma El Barwani. Mais, celui-ci, accusé de tricherie, fut démis de ses fonctions et remplacé par Khalfan Suleyman El Abri qui s'avéra un gouverneur impopulaire et fut jeté en prison sur les ordres de Saïd. Mohamed Nasser El Mauli (1) le remplaça jusqu'à la nomination de Nasser Hamid El Busaidi qui eut la charge de l'île jusqu'à l'arrivée de Saïd en 1828. Il fut remplacé, à cette date, par Khalid, second fils de Saïd qui lui aussi s'avéra un gouverneur impopulaire. (2). Mais, comme il était encore très jeune - il avait 13 ans -, son père nomma Suleyman Hamid El Busaidi, (3) frère du précédent

 et ses exactions,... il a légué, à sa mort, tous ses biens évalués à 5 à 600.000 piastres à l'Imam."; Garneray, 1886, p.154.

(1) Mohamed Nasser El Mauli fut envoyé d'Oman pour traiter avec Owen après la déclaration du protectorat anglais sur Mombasa.

(2) FO 54/6, Hamerton to FO, 31/07/1844.

(3) Suleyman était un membre de la famille Busaidi dont les ancêtres étaient, depuis longtemps, établis en Afrique de l'Est. Il devint tuteur de Khalid puis son principal conseiller. Il était gouverneur sous Majid et Bargash. Hamerton écrit à son sujet: "he is not a clever man but a kind of good sort of person; he is the adviser of the Imaum's son at Zanzibar and was the Regent during the minority of the Imaum's late son, the governor Prince Khalid who died in November 1854. This man has much influence with the pagan chiefs of the coast of Africa." PRO, FO 54/7, Hamerton to FO, 23/10/1845; Jidawi in *TNR*, 31, juillet 1951, p.39. Lors de son décès en 1873, Kirk rapporte qu'il avait

gouverneur, pour lui servir de conseiller. Les affaires d'Oman obligeant Saïd à s'absenter souvent, il lui fallait, alors, un homme de confiance, et d'une loyauté inconditionnelle pour diriger le pays en son absence.

La nomination de Khalid était symbolique: ce fut, en quelque sorte, une annonce faite à tous y compris le *Mwinyi Mkuu* et les Arabes de Zanzibar que Saïd avait bien l'intention d'exercer un contrôle direct sur les îles et ses possessions est-africaines. Du côté des Hadimu, il voulut, dès 1828, obtenir la reconnaissance de ses prétentions sur Zanzibar. Des négociations furent alors menées entre Saïd et le *Mwinyi Mkuu* à l'issue desquelles ce dernier consentit à lui céder une partie de son autorité politique moyennant une compensation financière.

Mais les conditions dans lesquelles s'étaient déroulées les négociations ne laissèrent aucun choix au *Mwinyi Mkuu* qui, devant la menace des armes, capitula à l'avantage de Saïd. En 1828, ce dernier signa un traité avec le *Mwinyi Mkuu* obtenant son assentiment pour s'établir dans l'île en échange d'une certaine somme d'argent. Sans doute, le *Mwinyi Mkuu*, fut-il impressionné par la vue de la flotte omani en rade de la ville de Zanzibar quand il accepta de partager sa

toujours été un inconditionnel de la famille régnante et quand, Saïd mourut, le peuple de Zanzibar le considéra comme le nouveau père de la famille Busaidi. Il était également réputé pour ses sentiments pro-français et sa très grande richesse. Rigby écrit: "Suleyman is a man who from his venerable age great health and personal character has more influence here particularly with the Swahilis and Africans than any other Arab. ZNA, AA 3/18, Rigby to Anderson, 18/06/1859; Germain in BSG, 5è série, 16, 1868, p.534; Guillain, 1856, I, p.24; Farsi, 1942, p.36.

souveraineté avec Saïd, de lui céder la collecte des taxes et les relations extérieures, de l'autoriser à s'emparer des terres, de la taxe de capitation et de leur fournir la main d'oeuvre nécessaire. Il se chargea également de la levée de la taxe de capitation (10.000 \$MT à peu près en 1837) sur laquelle il perçut la somme de 250 \$ (1) Et le transfert de capitale en 1840 fut, en fait, la consécration d'un long processus de mainmise omani sur l'île, entamé depuis l'éviction des Portugais. Dans ces conditions, Saïd n'était pas le pionnier de l'établissement de l'autorité omani dans l'île: il avait tout simplement profité de son acquisition par ses congénères pour affermir la sienne.

3- Image du pouvoir que représentait le sultan

Outre l'image de patriarche et de premier père de famille du sultanat, le sultan était perçu comme un médiateur et un entrepreneur. (2)

a) Le sultan, un médiateur

Le but de Saïd quand il s'établit à Zanzibar n'était pas seulement de saper la résistance arabe et

(1) Mosare in Kimambo & Temu, 1969, p.219; Coulson, 1982, p.22; Davidson & al, eds, 1969, p. 163.

(2) Pearce, 1923, p. 220.

de mettre en place une société plus unitaire mais aussi de créer un gouvernement stable et efficace. Son installation fut, en effet, très mal perçue par les Omanis de la ville, notamment les El Harthi, qui virent en lui un voisin trop gênant car trop puissant. Gray écrit:

"many of the Arab settlers in the island and in particular the members of the El Harthi clan did not relish the idea of the island coming under the direct rule from Oman and might well have tried by a coup d'Etat to get rid or to make a prisoner of Seyyid Said's youthful delegate..." (1)

L'épreuve de force aurait pu être engagée car les deux parties avaient une armée à peu près équilibrée à la seule différence que celle de Saïd se composait de mercenaires tandis que celle des El Harthi était basée sur les esclaves. Mais les El Harthi durent se rendre à une évidence: la présence de Saïd était porteuse d'avantages. La rébellion d'esclaves de 1840 fut déterminante dans cette prise de conscience car elle ne put être matée que grâce à des renforts envoyés d'Oman. (2) Ils comprirent que l'armée de mercenaires était d'une importance vitale pour leurs intérêts et qu'il

(1) Gray, 1962, p.129. C'est peut-être une des raisons pour lesquelles, Saïd préféra Mtoni difficile d'accès comme résidence de son fils.

(2) Burton in *JRGS*, 29, 1859, p.125; Lofchie, 1965, p.35; Akinola in *JHSN*, VI, 2, 1972, p.220; Cooper, 1977, p.200; Gray, 1962, p.29.

était pratiquement impossible de contrôler le pays avec uniquement une armée d'esclaves.

Sur ce problème se greffa celui des relations avec les populations locales. En effet, l'extension des plantations entraîna l'empiètement progressif sur les terres hadimu, une situation qui risquait de provoquer la colère des indigènes. Une fois encore, la présence des mercenaires de Saïd était utile.

Outre ce problème de contrôle politique et social, les commerçants arabes virent en la présence du sultan, un bénéfice économique. Ils étaient, en effet, en concurrence perpétuelle avec leurs congénères des villes côtières. Et tout ce qui contribuerait à renforcer, dans tous les domaines, la compétitivité de Zanzibar dont la puissance navale de Saïd et ses relations internationales étendues, tournerait à leur avantage. Une alliance avec le sultan était, à leurs yeux, une assise sûre et précieuse à leurs activités.

(1)

b) Le sultan, un entrepreneur

Guillain écrit: "comme sultan de Zanzibar, il a été, si peu que ce soit, créateur et organisateur". (2) Pour Saïd, des relations pacifiques avec les Arabes locaux lui permettaient de se consacrer à ses visées: prestige, pouvoir et sécurité qu'il ne pouvait obtenir sans la richesse. Sa première action consista, alors à

(1) Lofchie, 1965, p.36.

(2) Guillain, 1856, I, p. 219.

placer son sultanat sur des bases économiques solides. Il encouragea le retour à la terre car les traités de 1822 et de 1845 portèrent un coup au trafic des esclaves, principale source de revenus. Si on ne pouvait plus s'enrichir par le commerce des esclaves, on le pourrait par la vente du fruit de leur travail. Cette politique, initiée par les Omanis avec l'introduction du girofle en 1812, fut reprise par Saïd. Il distribua, alors, des terres à ses sujets omanis et les obligea à se livrer à la culture du girofle (3 pieds de girofle pour un cocotier sous peine de confiscation des terres) du cocotier et autres produits de la terre. (1) Hart rapporte: "His Highness the Imam... is giving every encouragement to trade and improving the island by planting clove trees...which thrive in a remarkable manner." (2) D'où, l'apparition, sur la partie occidentale de l'île, d'une vaste zone de colonisation agricole.

(1) Pearce, 1923, p.122 écrit: "being an autocratic ruler of great determination, he carried out his intention of making Zanzibar and Pemba the great clove centre of the world by issuing the ukase that unless every plantation owner planted three clove-trees for every coconut tree he would confiscate the estate." ; Marsh & Kingsnorth, 1961, p.20-21.

(2) Hart in Gray, 1962, p.133; voir Guillain, 1856, I, p. 220; Un commerçant anglais, Northway rapporte dans un mémorandum adressé au FO: "the Imaum... traded as a merchant as well as devoted his attention to agricultural pursuit for rendering which more beneficial..." PRO, FO 54/2, Memorandum of an English settler at Zanzibar, 23/11/1837. Il rapporte également que l'Imam avait invité les Français et autres étrangers à venir résider à Zanzibar dans le but de cultiver le girofle et la canne à sucre.

Il encouragea aussi le petit commerce des produits agricoles et artisanaux sur le marché de Sokokuu. Il y a donc, ici, un essai du sultan d'imposer une politique de rechange par rapport à celle des grands marchands esclavagistes.

Ce discours volontariste et populiste donne une idée assez différente de ce qu'était réellement la situation à Zanzibar à l'époque: c'était le grand commerce qui primait. Le sultan organisa, alors, le service des douanes, sa principale source de revenus. Il entreprit sa centralisation en confiant son administration à une firme hindoue. En 1819, les douanes de Zanzibar étaient confiées à Sewji Topan, celles de la côte, à son fils, Jairam Sewji en 1822. Vers la fin des années 1840, les douanes de Mafia et de Lindi tombèrent sous le contrôle de cette firme même si les gouverneurs locaux continuaient d'assurer la collecte des taxes. (1)

Ainsi, vers le milieu du XIX^e siècle, la firme eut le pouvoir de collecter tous les droits (établis par une régulation du sultan) sur le commerce, du cap Delgado à Mogadishu et ce jusqu'en 1886. Cette centralisation et cette uniformisation de l'administration des douanes permirent aux sultans de s'enrichir.

Cependant, parallèlement au développement de l'empire commercial, la constitution d'une bureaucratie gouvernante semble se trouver à un stade peu développé.

(1) Guillain, 1856, II, p.372; AD, CCC 2, Kulhman à MAE, 27/03/1852.

B- LE MODE DE CONTROLE DU POUVOIR PAR LES BUSAIDI

Beaucoup d'auteurs ont tendance à qualifier le gouvernement des Busaidi de monarchie absolue, sa souveraineté de féodale. Cette affirmation est à nuancer car le sultan était malgré tout sous l'influence d'une aristocratie formée par les grandes familles commerçantes omanis et indiennes, sa propre famille et à plusieurs reprises on a tendance à penser qu'il était tout simplement l'agent de cette aristocratie. De Langle estime qu'un sultan arabe ne pouvait se comparer à un souverain. Il était un patriarche, un chef de clan dont l'autorité était volontairement acceptée tant qu'il gouvernait selon la tradition, mais il était déposé ou mis à mort dès qu'il enfreignait les coutumes ou les libertés de la nation. Son pouvoir était considérable tant qu'il avait pour lui l'opinion publique qui devait sanctionner ses actes. (1)

1- Une large part donnée aux étrangers dans dans l'appareil d'Etat.

Outre les Omanis que les Busaidi intégraient dans le haut de la hiérarchie politique, on note la présence de non-Omanis et même d'étrangers à des postes-clé.

(1) New, 1873, p.33; De Langle in *RMC*, 38, 1873, p.811; Colomb, 1873, p.365 écrit: "I should say that his power is more limited than that of any feudal sovereign nor do I imagine that there is between the sultan and the

L'hétérogénéité des communautés qui formaient la société urbaine de Zanzibar obligea le sultan à intégrer leurs représentants dans l'appareil d'Etat. En effet ces chefs de communauté avaient beaucoup de pouvoir car si le sultan prenait des décisions ou adoptait des lois en opposition avec la volonté de son peuple, il serait détrôné.

Cette intégration des chefs de communauté dans l'appareil d'Etat, eut pour objet de rallier le maximum de fidèles autour de lui.

La justice était confiée à des cadhis. Les sultans géraient en effet le système judiciaire avec l'aide des *Cadhis* hadramis sunnites et des *Cadhis* omanis ibadhites, représentant deux des trois communautés musulmanes de la ville. (1)

Ce personnel judiciaire en nombre restreint, (2 à 3 en 1835, 10 en 1890 dont 5 sunnites et 5 ibadhites) (2) tenait avec le gouverneur de la ville, toutes les après-midi, un tribunal jugeant les causes civiles. Il siégeait sans avocats, entendait les deux parties et rendait le verdict séance tenante. Il n'avait pas le droit de vie ou de mort sur les sujets du sultan. Tout plaignant qui n'était pas satisfait du jugement du cadhi pouvait faire appel auprès du sultan dont la

noble that mutual interchange of service which constituted feudal relations."

(1) Les Indiens shiites ou les Hindous furent sous la juridiction du tribunal des cadhis. En 1873, quand les Anglais mirent en place une justice séparée, ils furent libérés de celle des cadhis.

(2) Ruschenberger, 1838, p.56; Leigh in Kirkman in *IJAHS*, 13, 2, 1980, p. 310; Bennett, 1973, p.41.

décision était définitive. Mais, ces juges très mal payés cédaient très souvent à la corruption et les jugements qu'ils rendaient, selon certains observateurs contemporains dépendaient des pots-de-vin qu'ils recevaient. (1)

Cette pratique fut d'autant plus facile que la seule loi qui régissait le pays était celle édictée par le coran. Et le coran comme la bible pouvait être interprété de différentes manières. Or le sultan faisait confiance à la compétence de ses juges et donc à leur conception de la loi musulmane. New va plus loin pour mettre en cause l'honnêteté de ces cadhis et écrit: "the [interpretations] are often the dictates of ignorance, superstition, selfishness, bigotry, malice, party spirit or a highly inflamed imagination." (2)

La régie des douanes était confiée au chef des douanes, une autre figure importante du sultanat. Jusqu'en 1819, ce poste fut occupé par le gouverneur de la ville. Sur certaines parties de la côte, les Omanis avaient rencontré un système de taxes, variable dans son caractère car les taxes étaient payées sous forme de cadeaux contre la protection et l'autorisation de faire le commerce. Vers la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, ces paiements se rapprochèrent de plus en plus des droits de douanes. L'administration était très fragmentée et confiée à des gouverneurs

(1) Ferguson rapporte: "their proneness to bribery is so publicly known that a man's doom may be decided by the magic power of the money." Ferguson to Sykes, 03/05/1853 in Sykes in *JRGS*, 23, 1853; Burton, 1872, I, p.89 et 263; Grandidier, 1868, p.16; Giraud, 1890, p.22; Roux, 1950, p.97.

(2) New, 1873, p.33.

différents afin d'éviter que ceux-ci ne deviennent trop puissants. (1) Après le décès de Yakut, Saïd décida de le confier à la firme hindoue de Jairam Sewji. Cette époque marque le début de la centralisation et de l'uniformisation de la régie des douanes.

Outre le pouvoir et l'influence que le chef des douanes exerçait sur le sultan, les commerçants étrangers rapportent ses exactions concernant les droits de 5%. Loarer écrit que cette clause était d'une dangereuse application car d'une part, le chef des douanes avait la faculté de prendre en paiement le vingtième de la cargaison, ce qui met le capitaine dans l'impossibilité d'assigner à ses marchandises une valeur inférieure au prix de revient. D'autre part, si le capitaine essayait de faire passer une facture dans laquelle le chef des douanes n'y trouvât pas ses bénéfices à prendre le vingtième de la cargaison, il proposait des prix inférieurs à ceux que désirait obtenir le capitaine. Si ce dernier refusait, le chef des douanes ne manquerait pas de couvrir la facture en donnant le mot à tous les commerçants et comme il est en même temps le chef du commerce à Zanzibar, le capitaine n'aurait qu'à abandonner ses marchandises au prix qu'il leur aurait lui-même assigné ou à lever l'ancre et à chercher fortune ailleurs (2)

(1) Sheriff, 1987, p.126; Freeman-Grenville, 1962, p.199.

(2) Loarer in ROA, 9, 1851, p.298; Le consul américain Waters parle également des pratiques illégales du chef des douanes. in NAUS, C3, Waters to Secretary of State, 06/05/1837; PRO, FO 54/4, Norsworthy to Hamerton, june 1841; Were & Wilson, 1908, p.124.

Le monopole du service des douanes aux mains des Indiens dura jusqu'en 1886, date à laquelle, le sultan Bargash décida de le rattacher à un département d'Etat et de confier sa direction à un Européen.

L'armée était sous la direction d'un Balouchi. Avant l'arrivée de Saïd et de ses mercenaires, c'étaient les esclaves qui constituaient la force armée des Omanis à Zanzibar. Smee, en 1811 parle bien d'esclaves armés qui gardaient le fort sous le commandement de trois officiers arabes. (1) Quand Saïd transféra sa capitale dans l'île en 1840, il emmena avec lui ses mercenaires originaires du Balouch et du Hadramawt, les deux réservoirs de militaires de l'époque. (2) Sous Saïd, cette troupe compta 400 hommes sous les armes de façon permanente pour toutes ses possessions, chiffre dérisoire par rapport à l'étendue de son territoire. Ceci s'explique par le fait que, en période de troubles, les esclaves furent armés pour suppléer à la force permanente. De plus, les chefs des villes côtières devaient assurer eux-mêmes leur défense et celle de la ville dont ils avaient la charge. Sous Majid, cette force atteignit l'effectif de 1.400 hommes en 1859 et 6.000 en 1868. (3) Cette armée servait de force de police dans les situations exceptionnelles. Cameron raconte que lors d'une altercation entre un jeune ânier et un arabe qui voulait défendre une jeune

(1) Smee in Burton, 1872, II, p.492.

(2) Stanley, 1879, p.28; Bennett, 1973, p.44; ZNA, AA 3/18, Rigby to Bombay, 12/08/1858.

(3) ZNA, AA 3/18, Rigby to Bombay, 12/08/1858; CSSP, B 195-A-II, Horner au cardinal Barnabo, 25/01/1868.

esclave, le *Jemadar* Issa apparut avec quelques Belouchis et dispersa la foule. (1) Mais elle était peu efficace et le consul anglais, Hamerton, dut payer six Allemands pour assurer la garde du consulat anglais. (2) En effet, ces soldats très mal payés, à 3 dollars par mois sans vivre ou 2 piastres et demie et six kilos de grains sous Saïd et 3 piastres sous Majid, devant s'armer par eux-mêmes (3), étaient peu motivés et les campagnes qu'ils effectuèrent, selon certains observateurs contemporains, se résumèrent à des vols et des rapines. (4) Ils avaient à leur tête, un *Jemadar* belouchi assisté d'un *Mullah* qui cumulait les fonctions de trésorier, de comptable et d'intendant. Le *Jemadar* donnait les ordres et distribuait les grades.

En 1877, quand Bargash, sur le conseil de Kirk organisa une armée moderne, il confia le haut commandement à un Européen, Mathews, un capitaine de la Marine anglaise qui devint ensuite colonel de l'armée du sultan. (5) Cette nouvelle fonction lui conféra une position d'influence et quand Bargash quittait la ville, il lui confiait la tâche de veiller sur sa famille et sa capitale.

(1) Cameron, 1873, p.19.

(2) ZNA, AA 3/18, Rigby to Bombay, 12/08/1858.

(3) Coupland, 1939, p.69; Christopher in *JRGS*, 14, 1844, p.77.

(4) Grandidier, 1868, p.17; Burton, 1872, I, p.16; Bennett, 1973, p.44.

(5) Charmetant, 1881, p.131; Giraud, 1890, p.23; Reclus in *NGU*, 1888, p.243; FO 84/1575, Kirk to Granville, 13/06/1882.

Au terme de cette étude, il n'est pas inutile de voir la place des consuls occidentaux qui par le biais des traités de commerce acquirent des pouvoirs importants. En effet, les consuls étrangers tenaient à Zanzibar une place considérable dans ce système. Ils jouaient un rôle qui dépassait quelquefois le statut commun de ce corps, leur assurant une place comparable voire supérieure à celle des agents diplomatiques. D'une manière générale, ils géraient directement l'ensemble des questions touchant les relations de leur colonie respective avec le pouvoir politique local, jouissaient d'attributions judiciaires importantes allant du statut personnel jusqu'aux procédures criminelles et disposaient de droits de police étendus (édiction de règlements, droits d'expulsion). (1)

2- Un gouvernement personnel

Cette volonté d'intégrer des étrangers dans l'appareil d'Etat était, dans un sens, une ruse de plus des sultans pour affermir leur autorité car le gouvernement restait malgré tout un gouvernement personnel avec le sultan comme personnage principal.

Le sultan combinait les fonctions administratives, judiciaires et législatives. Certains écrits contemporains parlent d'une autocratie où on ne

(1) Gundara in Africa Quarterly, XXIII, 3-4, 1986, p.12-27.

trouvait ni ministre, ni conseiller, le sultan était partout. Il était le dirigeant incontesté et incontestable de Zanzibar. Il était l'administration même. (1)

Hamerton écrit en 1855: "the imaum has not any regular ministers or secretaries for different Department; he has two men who write his letters and convey messages to Europeans." (2) L'un d'eux était El Haj Ahmed Nooman Mushin Abdallah El Kaabi El Bahreini. Originaire de l'île de Bahrein comme son dernier nom l'indique, il avait déjà fait le pèlerinage à la Mecque comme l'atteste le titre El Haj. Connu sous le surnom de Wajhayin (double visage), il débuta comme mousse et réussit, grâce à la ruse, à devenir le secrétaire privé de Saïd puis de Majid. Hamerton le qualifie de fourbe et pervers. Il mourut en 1870. (3) Bargash avait Pira Dewji, un Hindou et une figure très connue à Zanzibar. Son parcours fut semblable à celui de son prédécesseur. Euan Smith le décrit : "a low born but extremely clever capable and unscrupulous adventurer". Ancien lampiste et barbier du palais, il était connu officieusement comme premier ministre de Zanzibar à cause de la grande influence qu'il exerça sur le sultan. Ruete le décrit dans ses mémoires: "ce Pera Daudji, un Indou, intrigant

(1) Guillain, 1856, II, p.237; Burton, 1872, I, p.263; Ferguson to Sykes in Sykes in *JRGS*, 23, 1853, p.108; Rigby in Russel, 1936, p.332-333; Coupland, 1938, p. 321-328.

(2) Hamerton in Burton, 1872, I, p.261; Giraud, 1890, p.20.

(3) Hamerton cité par Jidawi in *TNR*, 31, 1951, p.25; PRO, FO 54/4, Hamerton to Willoughby, 02/09/1844.

et rusé, s'était insinué dans les bonnes grâces du sultan et était devenu son factotum; cet ancien lampiste servait le souverain de Zanzibar dans les plus hautes sphères comme dans les plus basses besognes. Toutes les négociations diplomatiques passaient par ses mains, et ces mêmes mains servaient à table les hôtes du sultan. Redouté de tous à Zanzibar, personne n'aurait voulu encourir le mécontentement du tout-puissant Pera Daudji. Sa solde était de 30 dollars par mois; mais son luxe ne pouvait se contenter de ce maigre salaire, aussi ne reculait-il devant aucun moyen pour se procurer le supplément indispensable à ses besoins." (1)

En 1888-1889, il fut impliqué dans les rivalités anglo-allemandes et fut déporté par les Britanniques en août 1889 puis autorisé à revenir à Zanzibar contre la promesse d'une bonne conduite. (2)

Le sultan promulguait des lois par décret royal et demandait des comptes aux membres de sa famille ou à son personnel privé. Il délégait des responsabilités spécifiques à des hommes de confiance plutôt que de s'en remettre à des structures formelles. Il voyait souvent les chefs de clans sous l'autorité desquels étaient placés les Arabes (3) et entretenait de longues

(1) Ruete, 1991, p. 310.

(2) Bennett, *Zanzibar Letters*, 1973, p.38; Leroy in *Annales de la propagation de la Foi*, 58, 1886, p.197.

(3) Les familles qui composaient ces clans n'étaient pas d'égale importance car certains ne contenaient en fait qu'une seule famille. Dans ce cas, elle était incorporée dans les autres tribus. Ces fusions artificielles qui ne reposaient sur aucune base stable pouvaient se modifier, se défaire au gré des intérêts

discussions sur les décisions à prendre ou pour leur faire savoir ce que lui, le sultan, avait déjà décidé. Les représentants du monde religieux assistaient toujours aux délibérations importantes. (1)

Le sultan siégeait comme seul juge suprême, ayant droit de vie ou de mort sur ses sujets. Tout plaignant, insatisfait du verdict du *cadhi* pouvait faire appel auprès de lui. Rigby rapporte:

"All criminal matters are decided in Zanzibar by the sultan for which purpose he sits in public durbar twice daily, attended by all his principal officers. Every complainant has free access and his decision is given at once without any written proceedings..." (2)

Ce gouvernement personnel donna au régime Busaidi, son caractère distinctif d'entreprise étatique extrêmement limitée. Les fonctions de l'Etat étaient, en effet, confinées à celles que la famille Busaidi et

de leurs composantes. Christie, 1876, p.324.

(1) Gray, 1967, p.144-47; Lofchie, 1965, p.34.

(2) Rigby in Russel, 1936, p.330-331. Il semble que le système avait prévalu pendant tout le XIX^e siècle car Giraud, qui visita l'île en 1888, rapporte les mêmes propos et écrit: "... la justice est rendue d'une façon aussi simple qu'expéditive. Le sultan donne des audiences publiques auxquelles tout le monde, sans distinction de caste ni de race, peuvent assister et présenter ses doléances. Maîtres et esclaves peuvent s'y rendre dans le même but mais, à noter que l'esclave n'en use qu'avec ménagement. Les plaignants exposent leurs griefs et le sultan rend les jugements séance tenante." 1890, p.22; Ferguson to Sykes, 03/05/1853 in Sykes in *JRGS*, 23, 1853, p.108.

les conseillers de confiance pouvaient superviser. Ainsi, ses activités étaient strictement réduites.

En matière d'éducation, l'instruction s'arrêta à ce que les *Ulamas* pouvaient dispenser c'est-à-dire la récitation du Coran ou la connaissance de la loi islamique pour les plus avancés. Les travaux publics se résumèrent à la construction de palais. Des activités ponctuelles étaient menées pour établir l'ordre et la loi. (1)

Quant à l'intégration spatiale, la vie "nationale" existait seulement dans la ville et ses environs immédiats. Il y avait peu de pénétration structurelle dans la société hadimu, peu de contacts avec les dirigeants Hadimu, pas d'intervention politique notoire dans leur vie quotidienne. L'unique lien consista dans le paiement par la population locale de la taxe de capitation. Les Busaidi exerçaient une supervision lâche sur cette population indigène par le biais d'un gouvernement indirect.

Mais plus important encore, il n'existait aucun lien institutionnel réel entre l'Etat arabe et les Hadimu qui restaient un groupe à part politiquement et culturellement. (2) Et si le gouvernement national existait, il n'avait pas réussi une intégration nationale car le *Mwinyi Mkuu* continuait d'exercer une grande influence sur les Hadimu même si son pouvoir allait déclinant durant le XIX^e siècle, (3) jusqu'à

(1) Lofchie, 1965, p.39.

(2) Harkema, 1967, p.103.

(3) Campbell & Middleton, 1965, p.18; The Gazette du 12/12/1894.

l'avènement de Bargash qui y mit fin. En effet ce sultan, dans sa tentative de créer un empire politique, voulut un contrôle plus direct sur toute la population de l'île. En 1873, il supprima le poste de *Mwinyi Mkuu* quand le dernier mourut de la variole cette même année.

(1) Puis, il entreprit de moderniser son pays tant sur le plan politique que sur le plan économique et social.

Cependant, la marche vers la perte de l'indépendance s'amorçait déjà et gênait beaucoup ses ambitions. En effet, durant les dernières années du règne de Said, apparurent déjà les caractères d'une dynamique que le pouvoir ne contrôlait plus. La mainmise étrangère se fit sentir dès le milieu du XIX^e siècle. Le pouvoir passait de plus en plus aux mains d'étrangers. La montée de la classe indienne commerçante, la question de la succession des sultans permirent au gouvernement de Bombay de s'immiscer progressivement dans la vie politique de l'île et de forcer les sultans à signer des traités. L'échéance de 1890 était prévisible.

II- LES INDIENS: UNE COMMUNAUTE MERCANTILE

Jusque dans les années 1820, le commerce qui se faisait entre Zanzibar et le continent, fut encore largement aux mains des Arabes et des Swahilis. Ces Arabes avaient réussi à écarter leurs concurrents en faisant appel à la même appartenance religieuse, à la

(1) Pearce, 1923, p.176; Selections from the Government of India, 1875, p.5; Gray in Harlow & al eds, 1965, p.213.

conformité des moeurs pour se faire facilement accepter par les populations de la côte et obtenir leur confiance. Ils avaient, par la même occasion, développé chez elles la répulsion qu'avaient fait naître en elles les exactions et les cruautés des Portugais chrétiens.

Face aux étrangers ou nouveaux venus, ils avaient fait appel à l'ancienneté de leur installation pour s'ériger en maîtres et pouvoir ainsi dominer le commerce. En 1811, quand Smee et Hardy visitèrent l'île, ce commerce était encore aux mains des Arabes et de quelques aventuriers du Sindh. Loarer écrit: "au commencement du XIX^e siècle, les Arabes avaient le monopole du commerce africain dont le principal objet fut la vente des esclaves aux négriers chrétiens." (1) Moins de 40 ans plus tard, les Indiens les avaient supplantés et acquis une position prédominante dans le commerce devenant ainsi, une classe marchande très puissante. Ce qui fait tout l'intérêt de leur étude.

A- L'EMERGENCE DES RICHES MARCHANDS

On a toujours eu tendance à dire que les Indiens doivent leur réussite durant le XIX^e siècle à la faveur que leur accordait le sultan Said. Il est vrai qu'il leur octroya de nombreux privilèges, cependant, il faut retenir que les Arabes, eux aussi, obtinrent les mêmes faveurs mais ils ne se constituèrent pas en une classe marchande puissante. Dans ces conditions, la politique de Said avait contribué à la réussite des Indiens mais

(1) Loarer in ROA, 9, 1851, p.293.

n'en était, en aucun cas, l'unique cause.

L'expansion de l'entreprise indienne à Zanzibar prit sa source dans leur habileté en matière de commerce, dans leur perspicacité dans les affaires et dans leur caractère personnel. Beaucoup d'écrits contemporains s'accordent sur ce fait quoique leurs jugements varient du mépris à l'admiration. Leur situation rappelle celle des Libano-syriens en Afrique occidentale à la fin du XIX^e siècle "entrepreneurs et arabes, se contentant presque toujours de conditions de vie modeste, pratiquant entre eux une solidarité active, ils se sont taillés une place de choix dans le commerce de traite, d'import-export et de redistribution..." (1)

1- Des gens sobres, travailleurs et rusés

Les Indiens, selon ces témoignages, étaient des travailleurs sobres, et persévérants. Burton écrit qu'ils travaillaient jour et nuit, jouissant rarement des heures de sieste, jusqu'à ce qu'ils fussent suffisamment riches pour s'octroyer un tel luxe. (2) Les affaires commençaient très tôt, au lever du jour, et s'achevaient très tard le soir. Toute la famille y participait, faisant de la boutique, une véritable

(1) Vennetier, 1991, p.76.

(2) Burton, 1872, I, p.105 et 327; Iliffe, 1979, p.138, écrit: "poverty, isolation and grinding effort left Asians intensely proud of their pioneering self-reliance and intensely ambitious for wealth and security..."

entreprise familiale où chaque membre apportait sa contribution. Les hommes conduisaient les affaires extérieures, les négociations avec d'éventuels partenaires tandis que la garde de la boutique incombait aux épouses et à l'ainé des enfants. Le rôle de la femme indienne était donc très important. (1)

Les Indiens étaient aussi réputés pour leur sobriété. (2) Ils vivaient, en effet, de façon très austère et n'engageaient de grosses dépenses que lorsqu'ils installaient leurs fils ou lors des cérémonies religieuses. Même les plus riches d'entre eux ne connaissaient pas le confort que leur permettait leur fortune. Loarer rapporte que la plupart des Banyans de Zanzibar ne dépensaient pas plus de 15 piastres par an, tout compris, et encore est-ce dans une capitale où les loyers étaient chers. Sur la côte, ils vivaient avec le tiers. (3) Ils étaient prêts à vivre à plusieurs dans une petite chambre pour réduire les dépenses en loyer.

Cette sobriété vient du fait qu'ils avaient conservé une tradition de pauvreté, cause de leur émigration. Cette tradition de l'épargne, l'absence

(1) Christie, 1876, p.337 écrit: "the sole attention of the wife is being devoted to business from the day of her marriage..." De Courmont, 1888, p.10; Giraud, 1890, p.17.

(2) Ruschenberger, 1838, I, p.43; Grandidier, 1868, p.11; Giraud, 1890, p.17; AD, CP 3, De Vienne à MAE, 24/10/1869.

(3) Loarer, in ROA, 9, 1851, p.295; Ruschenberger, 1838, I, p.43 écrit: "their expenses were not in ratio to their wealth."

d'ostentation que Sheriff (1) qualifie de caractère typique d'une classe capitaliste montante émergeant de la pauvreté rurale, avaient permis aux Indiens de se constituer un capital initial.

Les Indiens étaient aussi des gens persévérants, tenaces et rusés. Loarer les décrit: "les Banyans sont très minutieux dans la réception des marchandises. Ils cherchent par tous les moyens possibles à obtenir une réduction quelque insignifiante qu'elle soit... D'un autre côté, quand ils font une livraison à un Européen, ils mettent en oeuvre mille petites ruses pour le tromper mais ils ne s'offensent d'aucune des mesures que vous pouvez prendre contre cette supercherie... Le Banyan est le plus rusé commerçant de ces contrées et même du monde entier. (2) Ils économisaient piastre par piastre pour monter leurs affaires et se contentaient du moindre bénéfice. Cette persévérance se manifestait dans leur façon de gérer leurs affaires.

Par exemple, sans tenir compte des valeurs relatives des marchandises à la côte d'Afrique et à Zanzibar, ils vendaient au plus bas prix possible en considérant seulement leurs valeurs sur les marchés de l'Inde. Ils défiaient, ainsi, toute concurrence grâce à la modicité des bénéfices dont ils se contentaient. Un pareil

(1) Sheriff, 1987, p.105.

(2) Loarer, in *ROA*, 9 1851, p.291; Guillain, 1856, I, p.123; Grandidier, 1868, p.11 tiennent à peu près les mêmes propos: "tout le commerce étranger, import et export passe par les mains des Banyans qui, au respect de leurs engagements si nécessaire pour conclure des contrats avec les Européens, y joignent une ruse et une patience indispensable pour traiter les affaires avec les Arabes et les Nègres."

ystème ne pouvait profiter qu'à des hommes d'une parcimonie telle que les Banyans. (1)

Les Bohoras, selon New, "are a respectable class of men in business ability... the Banians... are keen sagacious but overgrasping. Their object is to make money and to make it fast as they can." (2)

Certains auteurs disent que ces commerçants indiens avaient construit leur fortune grâce à des capitaux qu'ils avaient ramenés de leur pays. (3) Mais cette pratique est beaucoup plus tardive et, à l'exception de Sewji Topan, les Indiens de Zanzibar étaient venus pauvres. Dans les années 1830, beaucoup d'entre eux firent appel au crédit à court terme accordé par les commerçants américains établis dans la ville. Ce qui indique le capital limité dont ils disposaient au début.

2- Une organisation élaborée des affaires

La réussite de l'entreprise indienne vient aussi d'une organisation élaborée des affaires.

La confiance et la bonne foi, forgées par les liens de parenté, de caste et de secte formaient la pierre d'angle de l'entreprise indienne. Prunier écrit: "le modèle de la famille étendue était celui de l'organisation du commerce. Le père puis le fils

(1) AD, CP 3, De Vienne à MAE, 24/10/1869.

(2) New, 1873, p.38.

(3) Semanne, 1864, fait partie de ces auteurs

dirigeaient tandis que des mâles plus jeunes de parenté lointaine, liés par d'autres liens d'affinités travaillaient dans des postes secondaires... Les grandes entreprises étaient formées en sociétés anonymes avec des parts détenues par les membres de la famille à titre individuel. Elles étaient également distribuées à des parents maternels, des parents par alliance et à des employés non membres de la famille mais qui appartenaient toujours à la même caste ou à la même secte que ses propriétaires..." (1)

En effet, si la décision d'immigrer était individuelle ou collective, la réception et l'adaptation dans le milieu d'accueil se faisaient généralement à travers des structures collectives. Le jeune immigrant qui arrivait à Zanzibar était accueilli par un parent, un membre de sa caste ou de sa secte, lequel le prenait dans ses affaires ou le recommandait à l'une de ses relations. Là, il s'initiait à la gestion des affaires et après des années d'apprentissage, il ouvrait sa propre boutique ou devenait agent et commençait à travailler seul avec des marchandises avancées par la firme qui l'avait engagé à son arrivée. Un tel système ne peut réussir que si la confiance et la bonne foi règnent. (2) Ces agents envoyés sur la côte servaient comme intermédiaires entre la firme qui les employait (généralement implantée à Zanzibar) et les populations des villes côtières et de l'intérieur: ils y réceptionnent les

(1) Prunier, 1990, p.80.

(2) Mangat, 1964, p.15; Amiji in Kritzeck & Lewis eds, 1969, p.144.

marchandises et les envoient ensuite à Zanzibar. Celles venant de l'île atterrissent chez eux avant d'être redistribuées. Rigby rapporte que tout l'ivoire et la gomme copal leur arrive directement tandis que des cargaisons entières, américaines ou allemandes sont achetées par eux. (1) En 1873, Frere constate:

" whatever there is any foreign trade, it passes through the hands of some Indian trader, no produce can be collected but through him; no import can be distributed to the natives of the country but through his agency... The European merchant buys and sells with the aid and advice of a Banyan who sometimes stands to the foreign firm in a relation more like that of a partner than a mere broker agent or go-between." (2)

Ces agents n'étaient pas uniquement des intermédiaires dans le commerce mais constituaient, en même temps, les maillons d'une chaîne de renseignements privés qui forma le pivot du commerce indien et, par laquelle, chaque gros commerçant apprenait tout ce qui le concernait. Il pouvait ainsi se mettre au courant de ce qui se passait au niveau des approvisionnements et informer ses fournisseurs de la possibilité de crédit

(1) ZNA, AA 3/18, Report on the dominions of HH the sultan, 1860.

(2) PRO, FO 84/1391, Frere to Granville, 07/03/1873; Burton, 1872, p.316-317 et 332.

dont bénéficiait tel ou tel détaillant (1). Les nouvelles arrivaient, à Zanzibar, à la douane qui devint, ainsi, le lieu privilégié pour collecter des informations sur la ville et l'extérieur. C'était là que les rencontres d'affaires se faisaient, menées par les Banyans comme dit Christie:

" the Banyans who are the presiding deities of the place, appear on the sphere of action at an earlier hour, after having gone through their morning ablutions and with an air of supreme indifference but with minds intent of business, they take their seats at the receipt of customs." (2)

Un tel système de renseignements étaient, sans nul doute, indispensable à une époque où les moyens de communications étaient rares voire inexistant. Ce rôle des douanes persista même quand les moyens de communications modernes furent introduits dans l'île comme l'atteste cette phrase de Giraud: "Banyans et Parsis s'informent avec intérêt des nouvelles d'Europe et oublient votre bagage qu'ils ont le droit et le devoir d'ouvrir." (3)

(1) Mangat, 1969, p. 15; PRO, FO 84/1391, Frere to Granville, 07/03/1873; Nemo in *Le Mois en Afrique*, 190-191, 1981, p.84; Prunier, 1990, p.80.

(2) Christie, 1873, p. 356.

(3) Giraud, 1890, p.17.

B- LA MAINMISE INDIENNE SUR L'ECONOMIE DU PAYS

La position indienne dans l'économie est résumée ainsi par Christie: "the Banyans are the capitalists and the merchants princes of Zanzibar and in many respects, they are the real ruling power." (1)

1- Sur le commerce de gros et de détail

Dans le commerce de gros, ils étaient en tête: presque tout le circuit des échanges ou au moins les 4/5 selon Burton passait entre leurs mains. Et leurs activités s'étendaient aussi loin que le Mozambique, Madagascar et les îles Comores. (2) Rigby en 1860 rapporte:

"in the Zanzibar dominions, nearly the whole trade passes through their hands, the ivory is consigned to them from the interior, the gum copal is purchased from the digger by Indian Banyans residing on the coast and the entire cargoes of American and Hambourg vessels are purchased by them. " (3)

(1) Christie, 1876, p.345.; FO 54/4, Norsworthy to Richmond, 1841.

(2) Grant, 1864, p.12; New, 1873, p.36; Ogot ed, 1964, p.42.

(3) FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860.

Frere donne une description de l'ampleur de leur implantation: durant son voyage de Zanzibar à Madagascar, du Mozambique au Cap, les boutiquiers autres qu'Indiens ne dépassaient pas la demi-douzaine.

Ils fournissaient de la viande fraîche aux navires anglais en escale. Tout, depuis les riches cargaisons des navires américains jusqu'aux fruits et légumes qu'on apportait au marché passaient par leurs mains dit Jablonski.

A Zanzibar, pratiquement tous les boutiquiers étaient des Indiens et ce, dès les années 1840. Grandidier raconte que dans les différents bazars de la ville, toutes les boutiques étaient tenues par eux.
(1)

2- Sur les finances du pays

Les Indiens étaient aussi les banquiers et les financiers du pays. Ruschenberger parle de "classe de professionnels de l'argent" et Grandidier, d'"aristocratie d'argent". Banquiers du sultan, ils l'étaient pour toutes les catégories de la population de l'île (Arabes, Swahili, Européens, Américains) qui faisaient appel à leur service. (2) Comme nous l'avons vu précédemment, les Indiens avaient, dans les années 1820-1830, recours au crédit à court terme accordé par

(1) Grandidier, 1868, p.11; Germain in BSG, 16, 1868, p.552; AD, CCC 2, Jablonski à MAE, 02/02/1862.

(2) Ruschenberger, 1838, I, p.41; New, 1873, p.36; Grandidier, 1868, p.11; AD, MD 112, Lacau à MAE, 07/07/1890.

les Américains pour monter leurs affaires. Vers la fin des années 1840, la tendance se trouva renversée et, c'étaient les Américains puis les Européens qui s'endettaient auprès d'eux. Hamerton écrit en 1849:

"the best only way of obtaining a supply of cash for immediate service is by getting it from the Imaum's custom Master who alone of all merchants here would give a thousand dollars if required immediately...; from the custom Master, I can get in a few hours notice, any reasonable sum even to the extent of five thousand dollars..." (1)

Dans les années 1860-1870, de nombreuses firmes étrangères de la ville fonctionnaient avec des prêts accordés par les Indiens. Le consul américain, deux firmes française et anglaise devaient respectivement 200.000\$, 400.000\$ et 200.000\$ au fermier des douanes. Le total des prêts aux Européens s'éleva à 665.000\$ (2)

Une partie du capital indien s'investissait dans le commerce caravanier. Il est vrai que ce commerce comportait beaucoup de risque et les échecs étaient multiples, mais les profits des Indiens furent malgré tout énormes car ils se rattrapaient sur des taux d'intérêts élevés et sur les prix excessifs des marchandises et des porteurs qu'ils fournissaient aux

(1) ZNA, AA 1/3 Hamerton to Bombay, 1849.

(2) PRO, FO 1391, KirK à Granville, 22/05/1872; MGA, MA PD 143/1871, Kirk to Secretary to Government of Bombay, 1871.

caravanes. Les Indiens avançaient des produits aux caravaniers arabo-swahili (comme Tippu Tip) pour une somme pouvant dépasser de 50% leur valeur réelle. Iliffe renchérit et dit qu'ils payaient ces marchandises trois fois leur prix. (1) Au retour, les caravaniers leur apportaient des produits de l'intérieur, et devenaient, ainsi, de simples messagers des banquiers indiens. (2)

Les Indiens prêtaient également aux explorateurs et aux missionnaires européens et américains et, à la signature du contrat, ils s'arrangeaient pour exiger d'eux de rapporter des marchandises de l'intérieur. Jairam Sewji organisa les expéditions de Burton, de Speke puis de Livingstone, tandis que Taria Topan servit d'agent à Stanley.

Du fait de cette intrusion des Indiens dans la sphère des finances, la roupie indienne remplaça progressivement le dollar Maria Theresa. Vers la fin du règne de Said, son usage s'étendait sur toute la côte et les îles, et sa valeur variait suivant la demande. Mais si la roupie indienne fut utilisée de façon irrégulière par les marchands au XIX^e siècle, elle devint à partir de 1908, la monnaie du protectorat à cause des liens commerciaux étroits avec la colonie britannique (Inde) et du rôle important des marchands

(1) Iliffe, 1979, p.49; Bennett in Ogot & Kieran eds, 1968, p.220; Renault, 1987, p.26.

(2) Ruschenberger, 1838, p.11; Loarer in ROA, 9, 1851, p.294; Cameron in RCI, 1885, p.426; Prunier in *le Mois en Afrique*, p.62 dit que les taux d'usure pouvaient atteindre 50 à 70%; Ogot ed, 1964, p.43.

indiens dans l'économie de Zanzibar.(1)

3- Sur les biens immobiliers

A partir des années 1840, quand Said les autorisa enfin à acquérir des terres en dehors des limites de la ville, les Indiens commencèrent à investir dans l'économie du girofle. La plus grande partie de leurs terres provenait des hypothèques.

Peu avant cette période, les Arabes, encouragés par Said, avaient investi tout leur argent dans les plantations. Les caravaniers, après 3 ou 4 voyages à l'intérieur, achetaient des terres, s'adonnaient à la culture du girofle et menaient une vie retirée et confortable dans leurs domaines. Comme à l'Ile Maurice, la plantation n'était pas un véritable lieu de production mais davantage un cadre de vie sociale. Said par exemple vivait plus à la campagne que dans sa résidence urbaine où il n'allait que deux fois par semaine pour tenir ses baraza. Beaucoup d'Arabes suivirent son exemple et conservaient leurs grandes maisons en ville mais n'y résidaient que le temps d'une visite à la famille ou à des amis ou pour assister à une cérémonie ou tout simplement à la suite d'une convocation du sultan. En bref, ces maisons en ville leur servaient de pied-à-terre. (2) Pour mener une telle vie, certains empruntaient aux Indiens. Quand le prix du girofle chuta, beaucoup d'entre eux ne purent

(1) Crofton, in *the Gazette* du 24/10/1923; Coupland, 1938, p.304.

(2) Guillain, 1856, II, p.30; Cooper, 1978, p.73-74.

plus honorer leurs dettes d'autant que les taux d'usure étaient très élevés car la monnaie était rare du fait que tout le numéraire apporté à Zanzibar par les Européens était exporté annuellement en Inde. Les rapports des consuls de France sont clairs sur ce sujet: "vers la fin des années 1860, Zanzibar se trouve sur le rapport monétaire dans une situation fort embarrassante; l'argent ne reste pas dans le pays parce que les indiens en font des convois considérables chaque année aux Indes." (1)

Les créanciers saisirent alors les plantations et les maisons arabes par le biais des hypothèques. Plus de la moitié des plantations de Zanzibar furent hypothéquées aux commerçants indiens. Jablonski rapporte: "il n'y a que quelques personnes parmi les Arabes qui ne soient pas leurs débiteurs. Le sultan lui-même doit des sommes au Banyan fermier des douanes." (2) Vers les années 1870, la seule firme de Jairam Sewji avait presque 280.000\$ immobilisés dans les prêts et hypothèques aux Arabes et aux Swahili de Zanzibar et de la côte. Le traité de 1873 aggrava encore la situation en supprimant les bras qui faisaient vivre les plantations. (3)

Ainsi, les Indiens, de par leurs activités de financiers et de banquiers, commencèrent à saper

(1) AD, CCC 3, Bure à MAE, 25/04/1869.

(2) CCC 2, Jablonski à MAE, 02/02/1862.

(3) AD, CCC 2, Derché à MAE, 02/05/1860, Jablonski à MAE, 02/02/1862; NAI, 5/1860, Rigby à Bombay, 14/09/1860; ZNA AA 3/18, Report on the dominions..., 1860; Giraud, 1890, p.27; PRO, FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860.

sérieusement l'intégrité financière voire même politique du pays. La trajectoire de la firme hindoue de Jairam Sewji nous montre la puissance de ces marchands indiens qui formaient la catégorie la plus importante par la fortune et l'influence et qui détenaient les réalités du pouvoir politique. (1)

C- L' EXEMPLE D'UNE REUSSITE: LA FIRME HINDOUE DE JAIRAM SEWJI

C'est une firme basée au Cutch-Mandvi. En 1819, elle acquiert le fermage des douanes de Zanzibar, puis de la côte du Mrima en 1837 et de Lindi et Mafia vers les années 1840. Au milieu du XIX^e siècle, elle avait le pouvoir de collecter toutes les taxes sur le commerce de l'île, de la côte, du cap Delgado au cap Gardafui. En 1835, la rente annuelle s'éleva à 70.000\$MT, en 1881 à 500.000\$MT. (2)

Jouissant du prestige rattaché à la détention de ce poste de confiance de fermier des douanes, Jairam Sewji était intégré dans l'appareil d'Etat comme un des principaux conseillers des sultans. Ce qui lui permettait de faire progresser ses activités en Afrique de l'Est. Avec l'aide de ses compatriotes cutchis nommés comme agents dans les différents ports de la

(1) Christie, 1876, p.345; USPG-UMCA, A1 (III)A, Steere à Penney, 23/08/1881.

(2) Sheriff, 1987, p.126; Mangat, 1964, p.15; Hollingsworth, 1960, p.160-161; Rigby in Russel, 1935, p.234 et 242.

côte, il put développer un réseau d'affaires très étendu. (1)

Parallèlement, la détention du fermage des douanes mit la firme dans une position avantageuse et lui permit de jouer le rôle de leader du commerce d'import et d'export à Zanzibar. En fait, entre 1837 et 1841, la firme américaine de Waters, la plus grande à l'époque et Jairam furent des partenaires. Cette entente leur permit de dominer le commerce à leurs avantages respectifs. Mais en 1844, grâce à son influence sur le sultan et à sa position financière, il évinça Waters. Puis il éloigna son partenaire du Cutch. Et quand le Rao le somma de payer 2 millions de dollars de dommages à son ex-partenaire, le sultan Said vint à son secours et plaida en sa faveur auprès du gouvernement de Bombay comme l'atteste cette lettre :

"the Rao of Kutch treats my friend Jeyram, the agent deputed from Zanzibar, with severity... The sole cause of this treatment is the Rao's desire to exact money from him. I therefore beg Your Excellency will always regard Jeyram with kindness..." (2)

Jairam entretenait également des liens très étroits avec le consul anglais qui rapporte à Bombay l'assistance qu'il lui apporta pour la réparation de sa

(1) Burton, 1872, I, p.328-329; PRO, FO 84/1391, Frere to Granville, 07/03/1873; Were & Wilson, 1968, p.124; Bennett in Ogot & Kieran eds, 1968, p.220.

(2) Bombay Archives, PD, vol 59, 1844 cité in Mangat, 1964, p.16; FO 84/425, Hamerton à Aberdeen, 21/05/1842.

maison. Entre la mort de Hamerton en 1857 et l'arrivée du nouveau consul Rigby en 1858, l'agent de Jairam, Ludha Damji, avait géré l'agence. Burton le décrit comme un homme d'une très grande respectabilité. Il était après le sultan, l'homme le plus influent de Zanzibar. (1) Ainsi, estimés par le sultan, le consul anglais et ses agents, Jairam et sa firme avaient pu à la fois maintenir le contrôle de la douane avec une position stable à sa tête et faire renouveler le contrat tous les cinq ans jusqu'en 1886 avec une rupture entre 1875 et 1880.

Par ailleurs l'endettement constant des sultans vis-à-vis de la firme conforta sa position et compromit celle du sultan. En 1860 par exemple, Majid était redevable de 327.000\$MT, en 1871, sa dette s'éleva à 540.000\$MT. Rigby dit que tout ce que gagnaient le sultan et sa famille provenait du fermier tandis que Tippu Tip affirme que les Banyans des douanes "agissaient à leur guise; perfides, ils faisaient tout ce qu'ils voulaient comme s'ils étaient les sultans." (2)

A son accession au trône, Bargash, dans une dernière tentative de se libérer de l'emprise du chef

(1) ZNA, AA 3/18, Hamerton à Bombay, 1848; Burton, 1872, I, p.271.

(2) Comme il n'y avait pas de distinction entre la fortune personnelle du sultan et les revenus publics, tout l'héritage laissé par Said, y compris les navires de guerres, évalué à 1,5 millions de dollars, a du être partagé entre tous ses enfants. Majid a donc du racheter la part de ses frères et soeurs et, pour ce, il a du emprunter au fermier des douanes. A ces dettes s'ajoutèrent les subsides à payer à Mascate. Rigby in ZNA, AA 3/18, Report..., 1860; Tippu Tip in Bontinck &

des douanes, désavoua les dettes de son frère et voulut transférer la gestion de la douane à la firme rivale de Wat Bima et Taria Topan. (1) Mais le consul anglais prit parti en faveur de Jairam, négocia un arrangement et persuada le sultan de lui laisser la direction de la douane jusqu'en 1886, date à laquelle elle fut rattachée à un département d'Etat et sa gestion confiée à un Européen, Holmwood. (2)

Cet incident montre la dépendance du sultan à l'égard de la firme indienne laquelle devait, à partir des années 1860, compter sur le soutien des Anglais.

Ce rôle important des Indiens dès le milieu du XIX^e siècle jouera sous l'impulsion des colonisateurs britanniques.

III-LE NOIR : L'HOMME A TOUT FAIRE

Depuis la période médiévale, les esclaves avaient marqué la vie des communautés de la côte et des îles.

 Janssen, 1974, p.59. MGA, MA PD 143/1871, Kirk to the Secretary to Government of India, 1871.

(1) Taria Topan, un des richissimes indiens de Zanzibar appartenait à la communauté ismaili Khoja. Il reçut à partir de 1876, la ferme des douanes contre une redevance annuelle de 350.000\$MT et cela pour une période de 5 ans. Conseiller et associé de Bargash, il fut annobli par la reine Victoria en juillet 1890. Coupland, 1939, p.308; Hollingsworth, 1960, p.21; Stanley, 1891, I, p.63; Bontinck & Janssen, 1974, p.206.

(2) Jairam accepta d'effacer 240.000\$ sur les 540.000\$ de dette laissée par Majid, de faire payer les 200.000\$ restants nets d'intérêts contre le renouvellement du bail à 300.000\$ par an. Mangat, 1969, p.15; Sheriff,

Outre ceux qui étaient exportés vers le Moyen Orient en échange de cotonnades, de perles et autres produits orientaux, ils avaient assuré toutes les tâches dédaignées par les hommes libres.

Dans le monde musulman, on n'achetait pas les esclaves uniquement pour travailler dans les plantations au contraire du Nouveau Monde où ce fut la raison d'être de l'esclavage. Ce qui fait d'ailleurs l'intérêt de l'étude des fonctions des esclaves.

Il est vrai que dès le VII^e siècle, de petites quantités de Noirs furent régulièrement transportées de la côte de Zanj (la côte comprise entre les actuelles Somalie et l'Ethiopie au Nord et le Mozambique au sud) pour travailler dans les plantations de dattes de Basra ou de Bandar Abbas, tout comme au IX^e siècle on les utilisait pour les travaux de drainage de quelques terrains isolés en Ifriqiyya (à l'Est de l'actuel Maghreb) ou encore les milliers de Noirs connus sous le nom de Zenj arrachés à la côte est-africaine pour être expédiés en Iraq et travailler au dessalage des terres nécessaires à l'agriculture. (1) Mais dans la majorité des cas, ils étaient soit des soldats, soit des domestiques, soit des artisans, soit des marins.

On a toujours pensé que le développement de l'économie de plantations au XIX^e siècle, contribua à confiner le rôle des esclaves au travail dans les plantations. Il est vrai que la majorité d'entre eux était envoyée dans les champs mais une partie restait en ville. Quelquefois, ceux des plantations étaient

1987, p.207.

(1) Grunebaum, 1970, p.105-106.

rappelés en ville par leur maître pour être vendus ou pour servir comme domestique ou à d'autres tâches urbaines (1) car jusqu'à la colonisation, les travailleurs libres étaient très peu nombreux.

La grande nouveauté de la deuxième moitié du XIX^e siècle fut leur pénétration dans la sphère du portage urbain autrefois le monopole des Hadramis pauvres.

Après l'abolition du statut officiel de l'esclavage en 1897, et notamment à partir de 1900, ils furent rejoints dans ces tâches par les travailleurs libres en provenance du continent.

A- LE NOIR: UN DOMESTIQUE ET UN ARTISAN

Chez les Arabes, le motif le plus répandu pour lequel on achetait des esclaves était de les faire travailler comme domestiques dans les maisons. Leur nombre était proportionnel à la fortune du maître car plus celui-ci est riche, plus il avait besoin de domestiques et de concubines. C'était donc en même temps un signe de richesse.

L'apparition et le développement de l'esclavage domestique furent favorisés par un approvisionnement constant d'esclaves (butin humain de la *Jihad*) et par le peu de goût des femmes arabes pour les tâches ménagères.

(1) Hamerton dit qu'à leur arrivée à Zanzibar, les esclaves furent envoyés dans les plantations jusqu'au moment de la revente où ils étaient vendus ou gardés comme domestiques ou renvoyés dans les champs. in Martin, 1978, p.32; Cooper, 1977, p.122.

Les esclaves mâles servaient de domestiques, de jardiniers, de gardiens et d'hommes à tout faire. Les esclaves femmes étaient des femmes de chambre, des cuisinières, des nourrices et de confidentes.

Les esclaves domestiques, généralement les *Wazalia*, étaient peu nombreux et s'occupaient des tâches ménagères et des affaires domestiques.

Cependant, leur rôle n'était pas confiné à ces seules occupations: ceux qui se montraient dignes de confiance et capables de prendre des responsabilités pouvaient recevoir la charge de diriger les affaires du maître et pouvaient être nommés comme contremaîtres dans les plantations (*Wasimamizi, Nokoa, Kadamu*), (1) comme conseillers ou trésoriers, comme conducteurs de caravanes. Ceux du sultan étaient, quelquefois, appelés à occuper des postes officiels comme gouverneur, Yakut en est un exemple. (2)

Leurs relations avec leurs maîtres étaient plus celles d'un client à un patron que celles d'un esclave à son maître. Dans plusieurs cas, leurs maîtres les appelaient leurs frères. Ce type de liens faisait que même affranchi, l'esclave restait avec le maître ou après sa mort, avec ses héritiers.

Parmi ces esclaves domestiques, se recrutaient les artisans: si le maître juge le jeune esclave assez intelligent, il l'envoie s'initier à l'artisanat (cordonnerie, charpenterie, sculpture, maçonnerie...)

(1) Les *Nokoa* selon Lodhi étaient réputés pour leur dureté envers leurs compagnons d'esclavage. Lodhi, 1976, p.6.

(2) Crofton, 1936, p.94; Lodhi, 1976, p.6; Cooper, 1977, p.161.

chez un artisan reconnu. Après une certaine période d'apprentissage, il a droit à la moitié de son salaire, droit que souligne le *Mukataba*. La situation à la fois de ville et de port de Zanzibar permit à ces artisans de gagner beaucoup d'argent.

Ces artisans se recrutaient aussi parmi les esclaves de plantation. En effet, pendant les deux jours de repos hebdomadaire, certains d'entre eux venaient travailler en ville comme aide-artisans. En principe, le maître n'a pas droit à leur salaire, mais s'il arrive à connaître leur employeur, il prend la moitié de leur salaire. (1) Ces artisans étaient en nombre réduit à Zanzibar, ce qui explique leur grande indépendance et les privilèges dont ils jouissaient par rapport à leurs congénères des plantations et même leurs collègues domestiques.

Certains esclaves domestiques étaient affectés dans les boutres comme membres d'équipage ou comme capitaines de boutres (*Nahoda* ou *Nahoda Mdogo*). Comme les artisans, ils pouvaient disposer d'une partie de leur salaire et jouissaient d'une grande indépendance dans leur travail. (2)

Après l'abolition, le système esclavagiste laissa des stigmates dans la société zanzibarite. Libérés, les esclaves restèrent généralement chez leurs maîtres comme domestiques. Ils formaient le plus grand groupe de travailleurs. Ils étaient à la fois hommes et femmes travaillant chez les Arabes, les Indiens, et les

(1) Crofton, 1936, p.94; Lodhi, 1976, p.6; Cooper, 1977, p.161.

(2) Crofton, 1936, p.140.

Européens. Tous n'étaient pas des salariés car certains jeunes arrivaient dans ces ménages comme enfants adoptés (1)

B- LE NOIR: UN SOLDAT

Un autre aspect intéressant de l'esclavage en Arabie et chez les Arabes est l'utilisation d'esclaves comme gardes et comme soldats.

Cette fonction des esclaves est très ancienne. En effet, leur apparition dans les rangs des armées remonte à peu de temps après l'installation des califes abbassides à Bagdad au milieu du VIII^e siècle. Si à l'origine, les esclaves n'avaient pas représenté un élément important, au siècle suivant, l'armée abbasside se développa grâce au recrutement d'esclaves blancs et noirs.

Dans certains pays musulmans, les esclaves constituaient la majorité de l'armée. En Egypte, en Turquie, au Maroc et dans certains Etats musulmans d'Afrique noire, les esclaves blancs ou noirs représentaient à certaines époques la plus grande partie de l'armée. (2) Mais ce fut surtout dans les pays du Maghreb que les esclaves militaires avaient le plus d'importance.

Sur la côte est-africaine, parmi les écrits qui parlent de soldats esclaves est un récit sur le sac de

(1) Lodhi, 1976, p.25; Ferguson & Hadjivayanis, in Sheriff & Ferguson, 1991, p.195.

(2) Gordon, 1987, p.71.

Kilwa par les Portugais en 1505, lequel rapporte l'existence d'archers, tous des esclaves, appartenant aux grands marchands et aux dirigeants swahili. (1) Smee et Hardy qui visitèrent l'île en 1811, parlent de 500 esclaves armés qui occupaient le fort sous le commandement d'officiers arabes. (2) La sécularisation de l'Etat omani, l'affaiblissement des loyautés tribales et religieuses entraînèrent la nécessité d'une armée permanente composée de fidèles serviteurs que les Busaidi trouvèrent en leurs esclaves. En effet, dans les sociétés structurées autour des clans, les dirigeants étaient vulnérables car ils dépendaient entièrement de la protection et du soutien politique de leur famille ou de leur clan. Mais le problème est que les membres de ces mêmes familles et de ces mêmes clans, du fait qu'ils pouvaient hériter du souverain, constituaient une menace permanente. par conséquent, il était utile aux dirigeants en place de se libérer de cette dépendance en s'attachant des "outsiders" comme les esclaves ou quelquefois des mercenaires. Dans le cas des esclaves objet de notre réflexion, il était possible de se fier à eux à cause de l'extrême dépendance dans laquelle ils se trouvaient. (3) Ils vivaient en effet dans une société où ils étaient des

(1) Freeman-Grenville, 1962, p. 106-107.

(2) Smee & Hardy in Burton, 1872, II, p.492.

(3) Le fait de faire appel à des esclaves comporte certains risques car privés des liens de clan, ils étaient libres de toutes les obligations afférentes. cependant, si on les récompensait correctement, si on les encadrait bien, on pouvait en faire des gardes et des soldats loyaux. C'est ce que beaucoup de dirigeants

des étrangers, sans famille, sans entourage susceptible de leur apporter une aide morale et matérielle.

Cette armée n'était, certes, pas importante comparée aux corps de mercenaires, cependant, Saïd et ses gouverneurs n'avaient pas négligé les esclaves car ils pensaient les armer en temps de troubles. (1)

Sous Bargash, leur rôle grandit en importance. En effet, quand, sous les conseils de Kirk, il voulut organiser une armée moderne, les premières recrues furent des esclaves arrêtés comme vagabonds et enrôlés de force par Mathews.

Plus tard, les maîtres, voyant en cette fonction une source de profit, offrirent volontairement les leurs pour toucher leur solde, tandis que les croiseurs anglais livraient une partie de ceux qu'ils libéraient sur les boutres capturés. (2)

Sous la colonisation, l'armée zanzibari se constitua de Noirs, esclaves, puis anciens esclaves et de Comoriens (3) jusqu'en 1905 où d'autres Noirs du continent, le *King African Rifles* les remplacèrent après la grève qui éclata dans leur rang. Quand les

musulmans avaient compris et donc ils firent des esclaves le soutien de leur trône.

(1) Germain, in *BSG*, 5^e série, 16, 1868, p.535.

(2) Giraud, 1890, p. 23; Akinola in *JHSN*, 6, 2, 1972, p.218; Missions Catholiques, nov-déc. 1885, p. 5; AD, CP 5, Gaillard de Ferry à MAE, 16/08/1878; CSSP, B 194-B-V, De Courmont au TRP, 1885; USPG-UMCA, A 1(III), Steere à Heanley, juin 1877.

(3) PRO,FO 403/159 Euan Smith to FO, 12/06/1891; En 1893, cette armée était composée par 200 esclaves et 2 à 300 Comoriens. PRO, FO 107/2 Rodd to FO 3/04/1893.

administrateurs coloniaux voulurent organiser une nouvelle force de police indépendante de l'armée, les premiers recrutements se firent parmi les anciens grévistes de l'ancienne force armée, reconnus pour leur bon caractère. (1)

La force militaire proprement dite était constituée de compagnies de K.A.R (*King's African Rifles*) donc de Noirs du continent.

C- LE NOIR: UN PORTEUR

Jusqu'en 1860, les esclaves urbains n'avaient pas constitué un groupe distinct. Avant cette date, en effet, le marché du travail urbain, notamment le portage avait été assuré par les esclaves de plantation, les Hadramis surtout et quelques Comoriens. Les premiers venaient en ville pendant les jours de repos hebdomadaire pour travailler comme laveurs, comme aide-artisans et quelquefois comme porteurs pour un salaire de misère. (2) Les Hadramis pauvres assuraient le portage tandis que les Comoriens occupaient des emplois de domestiques, de chef domestique ou de contremaître dans les maisons européennes. Ces activités permirent aux Hadramis et aux Comoriens d'accumuler un petit capital qu'ils investissaient dans l'achat d'esclaves, qu'ils organisaient ensuite en

(1) PRO, FO 367/25, Raikes à Sinclair, 9/10/1906.

(2) Lodhi, 1976, p.6-7; Bennett, *Zanzibar letters*, 1973, p.20; PRO, FO 84/1514, Kirk to Derby, 09/01/1878.

groupes de travailleurs et qu'ils louaient. (1) Et ici commence le processus du contrôle du travail urbain par ces deux catégories de la population.

Ce contrôle se trouva favorisé par le décret public de la fin des années 1860, dans lequel, le consul anglais Rigby, interdit à tout sujet britannique de posséder des esclaves sous la menace des peines les plus sévères. (2) Les Indiens furent, alors, obligés de se défaire des leurs le plus vite possible et à n'importe quel prix. En 1859, Rigby libéra 3562 esclaves. Kirk continua cette politique de Rigby et l'on rapporte que les cas de peines les plus sévères infligées aux sujets britanniques furent liés à la détention d'esclaves ou à la traite. (3) Ceci entraîna une chute de leur prix ainsi, toute une population de condition modeste comme les Hadramis, les Comoriens et même des esclaves furent en mesure d'en acheter et de les louer ensuite comme travailleurs. A la fin des années 1860, les Hadramis et les Comoriens étaient les plus gros propriétaires d'esclaves urbains. (4) Ceux-ci étaient loués à la journée (*Vibarua*) ou au mois comme commerçants ambulants (*Wachuruzi*), comme pêcheurs (*Wavuvi*), comme équipage de boutres (*Baharia*).

(1) Christie, 1876, p.330; PRO, Fo 84/1514, Kirk à Derby, 9/01/1878.

(2) AD, CP 2, Cochet à MAE, 04/02/1860; CP 3, Bure à MAE, 24/10/1869; New, 1873, p.36, Grant, 1864, p.12.

(3) PRO, FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860; Selections from the Government of India, 1875, p.4; Grant, 1864, p.12; New, 1873, p.36.

(4) Speke, 1863, p.xxvii; Grant, 1864, p.12; Christie, 1976, p.330; De Langlé in *RMC*, 38, 1873, p.796.

Mais le plus gros contingent était affecté au portage. En effet, dans ce pays, où il n'existait ni bêtes de somme, ni machine, le seul moyen de transport était l'homme.

Les porteurs étaient divisés en deux groupes: les *Hamali* et les *Vibarua*. Les premiers appartenant généralement aux Hadramis, faisaient les gros travaux de déchargement et de chargement des bateaux, du transport des marchandises des docks vers la ville et inversement. Ils assuraient aussi le portage dans les caravanes des missionnaires allant vers l'intérieur. Marras les décrit: "ils sont les plus beaux hommes de Zanzibar...leur poitrine est développée, les muscles se dessinent admirablement; leur agilité est surprenante; les plus lourds fardeaux sont portés par eux presque en courant d'un bout de la ville à un autre. Une chose est à remarquer: pas un *hamali* ne se charge d'un poids sans chanter...car il est persuadé que son chant lui donne des forces." (1)

Les *Vibarua*, généralement des femmes, des jeunes gens et des enfants, travaillaient à la journée dans le portage léger comme le transport de matériaux de construction. (2)

Outre le portage, les *Vibarua* faisaient les menus travaux lucratifs comme main d'oeuvre non qualifiée dans la construction, dans le pompage ou le transport de l'eau. Une Américaine qui visita la ville en 1865

(1) Marras in *BSGM*, 6, 1881, p.194; Christie, 1876, p. 312; Stanley, 1872, p.10; Beech in *JAS*, XV, n° 58, 1915-1916, p.148.

(2) Charmetant, 1881, p. 141-142; Christie, 1876, p. 312.

rapporte: "in the mean time, while the vessel was being unloaded, eight blacks were hired to work at the pumps at the rate of 6\$ per day or night with rice and molasses." (1)

Sous la colonisation, des travailleurs libres du continent vinrent se joindre à eux dans les travaux du port et les entrepôts, dans les travaux publics et autres variétés d'activités urbaines. Au début, leur occupation était limitée aux travaux du *Public Work Department* et du *Public Health Department*: ils étaient des éboueurs, des balayeurs, de la main d'oeuvre pour les constructions des routes, le désherbage des plantations puis la récolte des clous autrefois réservée aux indigènes avant l'abolition. (2)

(1) Anonymous in *Harper's new Monthly Magazine*, 1865, p.307; Grant, 1864, p.12; Stanley, 1872, I, p.10.

(2) Crofton, 1936, p.94; Egero in *Research Report*, n° 52, p.24.

CHAPITRE IV: LE NOUVEL EQUILIBRE ISSU DE LA DOMINATION ANGLAISE

La subordination de l'empire commercial omani à la suprématie britannique fait partie d'une longue évolution économique et politique. Elle commença par la restriction de la traite et le contrôle de la classe marchande indienne. Elle culmina avec la division de l'empire omani, l'imposition du traité de 1873, la mainmise sur l'armée du sultan et enfin la déclaration du Protectorat sur Zanzibar en 1890.

La colonisation apporta des nouveautés dans les rapports socio-économiques entre les différents groupes de population. A la prééminence arabe succéda une position déclinante qui obligea les Anglais à revoir leur politique à Zanzibar et à voler à leur secours au détriment des sujets Indiens britanniques. Quant aux populations noires qui constituaient la grande majorité des citadins, elles étaient tout simplement niées dans leurs droits et l'abolition du statut légal de l'esclavage en 1897 ne changea rien à leur situation.

I- LES ANGLAIS: DE NOUVEAUX MAITRES

A- LA MONTEE DE L'INFLUENCE ANGLAISE AU XIX^è SIECLE

1- La restriction de la traite

L'intrusion anglaise dans les affaires du sultanat commença par la restriction de la traite.

Jusqu'en 1873, la méthode utilisée par les Anglais fut de confiner ce trafic à des sphères de plus en plus restreintes par la signature de traités avec les pays importateurs et exportateurs d'esclaves.

En Afrique de l'Est et à Zanzibar, cette politique se matérialisa par les accords de 1822 et de 1845 (1) suivis de deux proclamations en 1864 et d'un décret en 1868. (2) Le traité de 1845 et le décret de 1868 avaient une particularité: ils prévoyaient des peines sévères à l'encontre des contrevenants, peines dont l'application nécessita une force militaire et navale que les sultans ne pouvaient et ne voulaient pas fournir d'autant plus qu'ils n'avaient rien à gagner mais au contraire tout à perdre jusqu'à leur prestige et leur popularité vis à vis de leurs sujets. (3) Ils laissèrent alors la tâche aux Anglais qui avaient carte blanche dans ce domaine. (4)

(1) PRO, FO 54/1, FO to Admiralty, 29/09/1840; FO 54/2 Cogan, Memorandum, 1838; FO 54/5, Hamerton to Bombay, 01/02/1842; FO 54/15, Agreement between HH the Sultan of Muscat, 02/10/1845; ZNA, AA 1/2, Aberdeen to FO, 18/02/1848; Coupland, 1938, p.198-200; Renault & Saget, 1991, p.208.

(2) Coupland, 1938, p.153-155; AD CP 3, Rapport de Grandidier, mai 1868; ADNOI, 4C6 3A, Documents bearing upon the Zanzibar slave treaty pour le texte intégral; Fleuriot de Langle in *RMC*, 38, Sept. 1873, p.806.

(3) ZNA, AA 1/2, Hamerton to Aberdeen, 21/12/1844; AD, CCC 1, Romain-Desfossés à MAE, 05/02/1846; Germain in *BSG*, 16, 1868, p.541; Gray in Harlow, Chilver & als eds, 1965, p.229; Marsh & Kingsnorth, 1961, p.23.

(4) AD, CP 5, Gaillard de Ferry à MAE, 25/07/1875; CCC 3, De Vienne à MAE, 19/08/1869; Coulson, 1982, p.23.

2- La subordination de la classe marchande indienne

L'intérêt que les anglais portèrent aux affaires des commerçants indiens à Zanzibar et sur la côte fait partie du courant de diplomatie qui visait la contrôle des routes maritimes vers l'Inde et l'abolition de la traite. (1)

L'ouverture en 1841 du premier consulat anglais dans l'île donna à cette politique un début de réalisation car l'une des premières tâches de Hamerton fut de contrecarrer ce qu'il appelait la mauvaise foi de l'imam à l'égard des sujets britanniques et de forcer Saïd à briser le monopole dont jouissaient le consul-commerçant américain et Jairam Sewji. (2)

Pour mieux gérer les intérêts des Indiens sujets britanniques, il les força à se mettre sous la juridiction du consulat. Mais cette tentative échoua car seuls 12 indiens s'inscrivirent, la grande majorité ayant refusé (3) et en particulier les Cutchis qui constituaient la classe marchande qu'on voulait atteindre.

Alors, Hamerton évoqua la question de la traite et dans ses rapports, il accusa nombre d'Indiens de Zanzibar de se livrer à la traite et de posséder de

(1) Frere in *Macmillan Magazine*, 188, 1975, p.189-190.

(2) PRO, FO 54/7 Hamerton to FO, 24/03/1845; FO 84/425, Hamerton to the Earl of Aberdeen, 21/05/1842.

(3) Bennett & Brooks, 1965, p.376-377; Sheriff, 1987, p.203; De Langle in *RMC*, 38, 1873, p.811.

nombreux esclaves. Il parle également de son impuissance à les en empêcher. (1) Il demande au sultan de faire une proclamation interdisant à ses sujets de vendre ou d'acheter des esclaves aux sujets anglais.

Mais cette démarche eut pour effet de ruiner les Indiens sujets britanniques en les évinçant du commerce au profit des Cutchis et en les mettant à la merci des planteurs car ils ne pouvaient plus utiliser la main d'oeuvre servile pour recouvrer la valeur des hypothèques.

L'arrivée de Rigby et de Churchill n'arrangea point la situation: les Cutchis demeurèrent intouchables. (2)

Ce ne fut qu'en 1869 que le problème fut réglé: le gouvernement de Bombay fit pression sur le Rao du Cutch et obtint de lui une déclaration obligeant ses sujets à Zanzibar à se mettre sous la juridiction du consulat anglais. (3) Cette démarche mit fin aux frictions entre les consuls et les Indiens et ouvrit la voie aux Anglais pour accroître leur influence en mettant la main sur la classe marchande.

Ainsi commença un processus de manipulation des Indiens pour agir sur la politique des sultans. Les consuls prenaient prétexte de protéger leurs sujets

(1) PRO, FO 54/4, Hamerton to Willoughby, 13/07/1841.

(2) AD, CP 2, Cochet à MAE, 04/02/1860; ADNOI, 4C5 3, Capitaine de vaisseau de la Somme au commandant de la Division Navale des côtes orientales d'Afrique, 16/07/1860; NAI, IOMR, Misc 518, Lettre au Secretary of State, 12/09/1874.

(3) AD, CP 2, Cochet à MAE, 04/02/1860; CP 3 Bure à MAE, 24/10/1869; Russel, 1935, p.210.

pour s'immiscer dans les affaires de Zanzibar. Durant le dernier quart du XIX^e siècle, la montée de l'influence anglaise et les activités des marchands indiens furent intimement liées.

3- La succession de Saïd

La montée de l'influence anglaise dans le sultanat reçut une nouvelle confirmation avec la résolution de la succession de Saïd et le partage de son empire.

Dans les Etats de Saïd en Oman et en Afrique de l'Est, il n'existait pas de loi sur la succession. Depuis l'origine de l'imamat, l'élection seule conférait le titre religieux d'imam. (1)

Dans la pratique, les choses se déroulaient souvent autrement: au milieu de désordres de tout genre, et de guerres civiles, le pouvoir passait presque toujours aux mains du plus intrigant sachant s'appuyer, au moment opportun, sur la faction la plus puissante et la mieux armée. Et cela devint une règle à laquelle les Omanis étaient si bien habitués que la formalité de l'élection tomba dans l'oubli. (2) Saïd lui même était monté sur le trône au milieu d'intrigues qui permirent d'évincer son frère aîné. Il n'établit aucune loi sur sa succession. A sa mort en 1856, ses fils se déchirèrent pour accéder au trône. Majid, qui fut à l'époque gouverneur de la ville s'empara du

(1) ZNA, AA 3/18, Rigby to Anderson, 12/04/1859.

(2) AD,CP 1, De Langle au Ministre de la Marine, et des colonies, 13/04/1859; Cochet à MAE, 26/10/1856.

pouvoir. Mais, cette proclamation suscita des jalousies: celle de son frère Thuwayin en Oman et de Bargash à Zanzibar.

Thuwayin prétendit au maintien de l'unité du royaume de son père et voulut faire de Zanzibar un Etat tributaire d'Oman dont les 40.000 crowns que Majid accepta de payer à son frère en fut la matérialisation. Pour Majid et ensuite Rigby qui défendit sa position, c'était un simple don pour renflouer les caisses de Thuwayin et pour qu'il cessât toute hostilité envers Sohar. (1)

Mais le premier campa sur ses positions et menaça d'attaquer militairement son frère.

Au début de cette dispute, les autorités anglaises dans le golfe se prononcèrent en faveur d'un statu quo et de l'unité de l'empire.

L'arrivée de Rigby, une année plus tard, précipita le cours des évènements: malgré une mise en garde contre toute action qui risquerait de compromettre la neutralité anglaise, il prit position en faveur de Majid et décida du partage de l'empire avec le consentement de Bombay. (2)

Il s'attaqua ensuite à la faction zanzibarite opposée à l'influence anglaise et à Majid, représentée par le clan el Harthi et par Bargash, le frère de Majid. Il poussa Majid à déporter son frère Bargash et à arrêter les chefs de clan El Harthi. (3)

(1) Palgrave, 1865, II, p.278-279.

(2) AD, CP 2, De Langle à l'amiral Hamelin, 26/01/1860; PRO, FO 54/15, lettre de Krapf, 02/04/1859.

(3) AD, CP 1, Cochet à MAE, 23/04/1858 et 23/10/1859;

La question de la succession fut ainsi réglée grâce à l'intervention anglaise: Majid payerait 40.000 crowns à Thuwayin, l'indépendance de Mascate et de Zanzibar fut proclamée en 1862. (1)

En termes constitutionnels, ce jugement confirma le statut légitime du sultan de Zanzibar comme souverain autonome.

Mais politiquement, cet arbitrage le mit dans une situation de dépendance vis-à-vis de la présence et du soutien des Anglais. D'autant que toute intervention française était désormais écartée car le gouverneur général de l'Inde, Lord Canning, avait pris la précaution d'inviter la France à signer, en même temps que lui, la proclamation d'indépendance. (2)

Leur rôle de garant du trône des sultans leur donna un pouvoir extraordinaire qu'ils utilisèrent pour réaliser l'abolition finale de la traite.

4- L'abolition de la traite

Les horreurs de la traite décidèrent le gouvernement de Londres à mettre sur pied un *Select Committee*, en 1871, pour étudier la question et avancer

 ZNA, AA 13/8, Rigby à Bombay, 18/06/1859; Cameron in RCI, 1, 1885, p.425; Burton in JRGS, 29, 1859, p.14; New, 1873, p.32; Anderson-Moreshead, 1897, p.288.

(1) Brunet-Millon, 1910, p.84, lettre de Canning à Majid, 02/04/1861.

(2) ADNOI, 4C6 B, Déclaration, pour le texte intégral.

une politique pour enrayer la traite. (1)

En 1872, il envoya Barttle Frere à Zanzibar avec huit vaisseaux de guerre pour négocier l'abolition de la traite

Mais la mission échoua à cause de la réticence du sultan (2) et dans l' attitude des Européens à Zanzibar qui n'étaient pas du tout disposés à se défaire du travail servile moins coûteux pour eux. (3)

Enfin cet échec pourrait résulter de l'attitude des Français et notamment du consul qui n'avait pas apporté son aide à Frere. (4)

En mars 1873, Frere repartit sans le traité. Le gouvernement anglais menaça alors le sultan d'un blocus s'il refusait de signer. Le 5 juin 1873, Bargash céda et signa le traité abolissant la traite des esclaves. Trois ans plus tard, en 1876, le sultan signa un autre traité abolissant la traite par voie terrestre.

Ces traités marquent l'intrusion définitive des Anglais dans les affaires internes de Zanzibar car ils aliénaient radicalement les intérêts des sujets du sultan et obligeaient celui-ci à s'appuyer, désormais, sur la protection anglaise pour conserver son trône.

(1) FO 84/1386, Granville to the British Representatives in France, 16/02/1872.

(2) USPG-UMCA, A 1(I), Tozer au Guardian, 18/04/1872; ADNOI, 4C5 32, Jablonski au Commandant en chef de la Division Navale des côtes orientales d'Afrique, 10/05/1873; De Langle in RMC, 38, sept.1873, p.820.

(3) USPG-UMCA, A 1(III)B, Tozer à Steere, 15/07/1871; Mangat, 1969, p.17

(4) AD, CP 1, Cochet au gouverneur de la Réunion, 10/07/1856; CP 3, Walker à Dupré, 27/11/61; ADNOI, 4C1

B- LA MAINMISE SUR LES FORCES ARMEES DU SULTAN

Dans l'un des articles du traité d'abolition de la traite, il est stipulé qu'une aide militaire serait apportée au sultan dans le cas où il adhérerait à la convention. Ce terme vague d'aide militaire fut comme à Madagascar dans les années 1820, l'occasion pour mettre sur pied une armée nouvelle.

A Zanzibar, l'idée vint de Kirk et s'inscrit dans le contexte d'une politique générale qui consiste à agir par le biais d'un dirigeant local qu'il faut fortifier. Ainsi, après la signature des traités de 1873 et 1876, il tenta de persuader le sultan de la nécessité voire de l'urgence de la constitution d'une armée moderne sur laquelle il pût asseoir son autorité car, d'un côté, les traités furent décidés et signés sans l'avis ni le consentement des principaux Arabes donc étaient susceptibles de provoquer des soulèvements. (1)

D'un autre côté, les Anglais comprirent que la difficulté voire l'impossibilité d'appliquer les mesures anti-traite résidait dans la faiblesse militaire des sultans. (3)

De plus, la tâche de surveiller les côtes par les croiseurs anglais revenait trop cher et peu efficace

8, Ministre de la Marine au commandant de la division navale des côtes orientales d'Afrique, 17/03/1873.

(1) Kirk in Coupland, 1939, p.241

(3) Rigby in Coupland, 1939, p.160; Gray in Oliver & Mathew eds, 1962, p.240 et 250.

Ainsi, à son retour d'Europe, l'une des principales préoccupations du sultan fut la création de cette armée. Sa soif d'autorité, habilement exploitée par Kirk, son désir de crédit vis à vis des Européens, son ambition d'affermir son pouvoir le poussèrent à vouloir acquérir une souveraineté plus que nominale dans l'étendue de ses possessions et que seule une armée puissante pouvait lui garantir. (1) Et l'on se retrouve face à la même situation que celle qui avait prévalu à Madagascar quelques dizaines d'années plus tôt avec un roi alléché par l'argument de la gloire universelle qu'on lui promit s'il cessait la traite avait fait fi de tout calcul économique et adhéra à un traité créé pour lui par les Anglais. (2)

La nouvelle force militaire fut créée et organisée en 1877 par Mathews, un lieutenant de la Marine anglaise. Commandant du London, arrivé à Zanzibar en novembre 1873 pour servir de base stationnaire aux petits vaisseaux engagés dans la lutte contre traite, il devint par la suite commandant en chef de l'armée du sultan. (3)

Il commença avec un bataillon de 300 hommes, exclusivement des Noirs de Zanzibar, recrutés parmi les

(1) CSSP, B 194-B-V, Dossier De Courmont, 1885; PRO, FO 84/1621, Miles to Granville, 03/06/1882.

(2) Raison-Jourde, 1991, p.115.

(3) Vizetelly, 1901, p.394; Lyne, 1936, p.40-48; Coupland, 1939, p.240-243; Gray in Oliver & Mathew, 1962, p.240; Bennett, *Zanzibar Letters*, 1973, p.15; Charmetant, 1888, p.131; ZNA, CA 1/7, inscription sur le mémorial à Mnazi Moja; PRO, FO 1575, Kirk to Granville, 03/06/1882. FO 84/1621, Miles to Granville, 03/06/1882.

vagabonds ne pouvant justifier d'une occupation. Le recrutement s'étendit sur les vagabonds ramassés sur la voie publique après le couvre-feu, puis sur les prisonniers et enfin aux esclaves loués par leur maître. (1)

Cette armée nouvelle entraînée et disciplinée par Mathews devint un corps de soldats respectables.

A partir de 1885, cette troupe assura le rôle de force armée et de police au sens moderne du terme c'est à dire "qui doit veiller à tout, informer sur tout, réprimer tout ce qui menace l'ordre, la sécurité et la tranquillité de la ville. (2)

Quand Bargash quitta la ville, il chargeait Mathews et l'armée de veiller sur sa capitale et sur sa famille. Ce qui atteste de l'importance de cette armée et de la confiance que le sultan accorda à son instructeur et commandant en chef.

Le partage de l'empire de Said qui commença en 1860, s'accéléra dans les années 1880 surtout après la conférence de Berlin en 1885 et aboutit, en 1890, à l'établissement du Protectorat britannique sur les deux îles de Zanzibar et Pemba.

(1) Marras in *BSGM*, 6, 1881, p.195; Giraud, 1890, p.23; Akinola in *JHSN*, VI, 2, 1972, p.218; Bennett, Zanzibar letters, 1973, p.16; AD, CCC 3, Gaillard de Ferry à MAE, 04/05/1878; CP 5, Gaillard de Ferry à MAE, 16/08/1877; USPG-UMCA, A1(III)A, Steere à Heanley 6/06/1877.

(2) Farge, 1992, p.196.

C- LE TOURNANT DE 1890

L'établissement du Protectorat est, dans un sens, une officialisation de la suprématie britannique dans les affaires politiques de Zanzibar.

Dans le principe, le protectorat signifie dépendance du sultan vis-à-vis de la Grande Bretagne et empêche son annexion par une autre puissance étrangère. En termes strictement constitutionnels, le concept de protectorat donne au gouvernement protecteur un rôle limité sur les affaires internes du pays protégé. Le sultan de Zanzibar devrait, donc, en principe, continuer à exercer un contrôle important dans la politique interne de son sultanat, le rôle des Anglais devant être limité aux relations des îles avec l'étranger. (1) Le *Foreign Office*, responsable du Protectorat jusqu'en 1913, pensa effectivement opérer à travers le sultan et les institutions administratives préexistantes. Le souverain transférerait toutes les questions se rapportant aux relations internationales aux fonctionnaires anglais, en revanche, il serait assuré de son trône et autorisé à nommer son successeur avec le consentement des Anglais. De cette manière, il gagnerait sur deux plans: d'un côté, il serait assuré d'une protection dans le cas d'une interférence venue de l'extérieur, d'un autre côté, les problèmes de succession qui suivaient chaque décès de sultan seraient écartés. (2) Sous Euan Smith, le principe fut

(1) Coupland, 1939, p.266.

(2) Flint in Harlow & al eds, 1965, p.641.

respecté comme l'atteste le fait que, malgré l'*Anti Slavery Decree* du 1er Août 1890, le sultan résista avec succès à la proposition de l'agent anglais d'abolir complètement l'esclavage en 15 ans.

Face à l'opposition arabe, il temporisa par une proclamation diffusée huit jours plus tard, donnant au maître le droit de punir les esclaves et de refuser le rachat de leur liberté. (1)

Cependant, dans la pratique, il n'y avait pas de division du pouvoir, si bien que par l'usage, les concessions et les accords, les Anglais assumèrent le contrôle sur tout l'appareil d'Etat. L'arrivée de Portal inaugure cette nouvelle ère des relations entre le sultan et les fonctionnaires anglais et marque le point de départ de l'interférence anglaise directe dans les affaires internes du pays. En effet, cet ancien administrateur du Caire qui, selon Flint, croyait fermement en la nécessité du contrôle britannique sur les affaires internes du pays, réagit violemment contre l'administration locale qu'il qualifia de "embodiment of all the worst and most barbaric characteristics of a primitive arab despotism... a satire on the assumption of the English Protectorate." (2)

(1) Ce décret prohibe la vente l'achat ou l'échange d'esclaves, ordonne la fermeture des marchés d'esclaves, déclare libres les esclaves sans maître, interdit aux femmes indiennes d'en posséder et menace les maîtres de sévères punitions dans le cas de mauvais traitement de leurs esclaves et autorise ces derniers à racheter leur liberté. Flint, in Harlow & Chilver, 1965, II, p.641-642.

(2) Hollingsworth, 1953, p.57-58; PRO, FO 84/2149, Portal to Salisbury, 09/09/1891 et 23/08/1891.

Par sa réorganisation administrative, il s'empara du contrôle de toute la politique interne du pays. Il nomma des Européens à tous les postes-clé (la trésorerie, l'armée, la police, les douanes, la poste et les travaux publics). Ces fonctionnaires usaient et abusaient de leur pouvoir pour établir une autorité complète sur le sultan et son gouvernement.

Dans une lettre adressée au Ministre des Affaires Etrangères, le consul de France à Zanzibar rapporte les propos du sultan en détresse:

"Mes entrailles s'émiettent... ma poitrine se resserre. Je ne dors plus. L'Anglais me mange moi et les miens, mon pays. Il me prend mon argent... il m'isole. Il m'enlève à mes Arabes. Il me livre à Mathews, un serpent que mes frères ont réchauffé sur leur sein... J'ai demandé le protectorat britannique... parce que le colonel Euan Smith m'avait montré les Allemands, prêts à s'emparer de mon pays et l'Angleterre disposée à me défendre contre tous si je me mettais sous sa tutelle. J'ai eu peur des Allemands. Mais je ne suis pas le protégé de l'Angleterre, à l'heure qu'il est, je suis traité en sujet, en esclave... J'ai eu confiance dans les Anglais et ils me tiennent sous la gueule des canons de leurs vaisseaux de guerre..." (1)

(1) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 15/11/1891.

Le sultan et son gouvernement furent, en effet, écartés du pouvoir au profit des fonctionnaires placés par Portal. L'arrivée de Rodd en 1892 n'arrangea pas la situation. En effet, ce fonctionnaire, issu de la même école que Portal, réagit encore plus violemment et ne concéda rien mais fit tout pour que le sultan acceptât Mathews comme premier ministre. Après le décès du sultan Ali, il exploita le manque de loi sur la succession pour intensifier la mainmise britannique sur l'administration, en plaçant sur le trône, avec le soutien de la marine de guerre et des troupes zanzibarites commandées par Mathews, le plus docile et le plus influençable de tous les prétendants, Khalid Thuwayin. (1).

Moins de six ans après l'établissement du protectorat, la Grande Bretagne réussit à affirmer sa prérogative d'arbitre final dans les affaires de succession, un aspect de la politique qui dépassa les termes du traité de Protectorat.

On demanda au nouveau sultan toute une série de concessions politiques qui altérèrent profondément les caractères des relations institutionnelles entre la Grande Bretagne et Zanzibar et fournirent une base quasi-constitutionnelle à d'éventuelles interventions anglaises dans la question de succession et dans les affaires internes du pays. Le nouveau sultan fut, en effet, appelé à reconnaître la souveraineté de la Reine d'Angleterre. Cette démarche qui abroge le concept de "*Dual Mandate*", confirma la suprématie des Anglais sur le contrôle du pays et de son peuple.

(1) Portal, dans une lettre au FO, considère Khalid "as a man with some idea of the advantage of European

Il fut également forcé à accepter le contrôle anglais sur toutes les branches administratives, exécutives et financières. Les fonctions de base de ce gouvernement comme la formulation et l'exécution de la politique, la promulgation des lois et le maintien de l'ordre étaient désormais gérés par une bureaucratie anglaise qui ne répondait plus de l'opinion locale. (1)

Parmi les plus importantes concessions était la question de l'abolition du statut légal de l'esclavage qui donna aux autorités anglaises la liberté d'exercer la police et le pouvoir judiciaire dans tout le pays et leur accorda une juridiction directe et légale sur les sujets du sultan. Zanzibar devint, ainsi, comme toutes les autres colonies européennes, un Etat administratif où l'ultime décision sur les affaires intérieures et extérieures du pays appartenait aux Anglais.

Durant les 24 années suivant l'établissement du protectorat, la fiction d'une souveraineté dualiste fut conservée par une gestion du Protectorat à travers le *Foreign Office* et par la nomination d'un consul général.

Mais, en 1913, sa gestion passa au *Colonial Office*. Ce transfert s'accompagna de profonds bouleversements du côté des administrateurs anglais et conforta leur position dans le pays: le consul général fut remplacé par un Résident dont le premier fut

civilization..." PRO, FO 84/2233, Portal à Rosebery, 12/10/1893.

(1) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 15/11/1891.

Pearce. Il exerçait tous les pouvoirs au nom du *Colonial Office*.

La consécration de la suprématie anglaise reçut sa touche finale quand le gouverneur de la colonie du Kenya fut nommé *High Commissioner* à Zanzibar.

II- LES INDIENS: DES COLLABORATEURS

A- LA POLITIQUE GENERALE DE L'IMPERIALISME ANGLAIS

Depuis le début du XIX^e siècle, le gouvernement anglais de Bombay voulut utiliser les Indiens pour réaliser son ingérence dans la vie politique des sultans sous prétexte de les protéger. Leur prédominance commerciale, économique et politique amena les Anglais à les associer dans l'entreprise impériale puis coloniale.

Le premier pas fut franchi avec la subordination de la classe marchande pour agir efficacement sur les décisions du sultan. La montée de l'influence anglaise et le développement de l'entreprise indienne étaient intimement liés comme l'atteste cette lettre de Kirk: "it was entirely through the Indian merchants that we were enabled to build up the influence that resulted in our position in East Africa." (1)

L'implication directe des Anglais en Afrique de l'Est se substitua grâce au facteur impérial (IBEA Co) après 1883 à la prépondérance économique des Indiens mais ouvrit l'intérieur du pays à l'extension de leur

(1) Kirk in Report of the Committee on Emigration from India to the Crown Colonies and Protectorates, 1910, p.92 cité par Mangat, 1969, p.5.

entreprise et de leur champ d'action. En effet, tandis que les firmes indiennes longtemps établies à Zanzibar prenaient rapidement avantage de la protection européenne pour s'étendre vers l'intérieur du pays, d'autres Indiens sujets britanniques furent associés directement à la politique impériale pour développer ces territoires et servirent comme fonctionnaires. Ceci marque, dans un sens, une continuation et une extension de leur rôle à Zanzibar et en Afrique de l'Est où, désormais, leur contribution ne fut plus uniquement commerciale mais aussi administrative.

Leur présence comme commerçants ou employés administratifs favorisa les activités de la compagnie. Le manque de personnel subalterne sous le Protectorat poussa le gouvernement de Zanzibar à se tourner vers les Indiens. Ce choix pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs: d'une part, ils étaient parmi la population indigène les seuls habilités à occuper des postes dans l'administration, expérience qu'ils avaient acquise d'une longue période de colonisation de leur pays, tandis que le niveau d'instruction des Arabes se limitait à la récitation du Coran et à la connaissance de la loi islamique pour les plus avancés. (1)

D'autre part, en faisant venir des Indiens en Afrique de l'Est, le gouvernement anglais envisageait des avantages majeurs: la possibilité de réduire le surpeuplement de certaines zones en Inde. Dans ce cas, l'exode indien vers Zanzibar eut d'heureuses conséquences en Inde car contribua à une diminution de

(1) Christie, 1873, p.344; Pearce, 1923, p.254-258; Delf, 1963, p.6-9.

la pression démographique. On pourrait les utiliser comme intermédiaires technologiques. (1)

Enfin, les Indiens coûtaient moins chers que les Européens car leurs salaires variaient en 1908 entre 40 et 160f par an. (2) Et c'est, dans ce cadre qu'on pensa à l'immigration organisée. Portal en fit la requête auprès de Bombay (3) mais la pression d'autres priorités dont l'abolition de l'esclavage et l'organisation administrative du Protectorat laissa la question en suspens.

Elle fut de nouveau relancée par Hardinge en 1895, quand il se rendit compte que l'immigration indienne était d'une importance vitale pour l'économie de l'île. Les Indiens remplaceraient la main d'oeuvre servile sur laquelle reposait la prospérité de l'île et qui se ferait bientôt rare car après l'abolition de l'esclavage, beaucoup d'entre eux étaient venus s'installer en ville. (4)

Les négociations relatives à l'importation des travailleurs, menées auprès du gouvernement de Bombay, ne concernaient que les travailleurs du chemin de fer de l'Uganda. Mais, le besoin en personnel administratif

(1) Lugard cité par Prunier, 1991, p.20.

(2) Ephem, 1904, p.117; Drumkey, 1908, p.141-144 donne la liste civile des fonctionnaires à Zanzibar en 1908.

(3) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 19/09/1891: "Portal a demandé au gouvernement indien l'autorisation de faire venir des coolies . Il espère l'obtenir en offrant plus de garanties que n'en a assuré Euan Smith..."

(4) PRO, FO 107/106, Hardinge to FO, 22/05/1896; ZNA, BA 83/1, Zanzibar Government Report on Administration and Finance, 1902.

se fit pressant et, en 1899, les gouvernements est-africains respectifs procédèrent au recrutement de personnel qualifié. Au début, ce recrutement n'était pas légal car, comme nous l'avons vu, la Notification de 1892 relative à l'importation de travailleurs ne s'appliqua qu'à la main d'oeuvre sous contrat. Ce qui amena le *Foreign Office* à négocier avec le gouvernement de l'Inde pour élargir les consignes aux travailleurs qualifiés ainsi, la Notification de 1901 qui autorise leur recrutement. (1)

B- LES INDIENS: DES FONCTIONNAIRES ASSOCIES

Le consulat anglais à Zanzibar, ouvert en 1842, fut la première expression de cette politique d'association des Indiens dans l'entreprise impériale et coloniale britannique. Sa préoccupation principale tournait, en effet, autour des affaires concernant les Indiens. Il était, dans son fonctionnement et son organisation, calqué sur le modèle indien. L'agence politique de Zanzibar dépendait du gouvernement de l'Inde et les premiers consuls étaient des hommes qui avaient une expérience de l'Inde et une confiance en cette politique d'association pour promouvoir l'influence anglaise dans ces contrées. Les agissements de Rigby vis-à-vis des Indiens dans la question de l'abolition de la traite en étaient une preuve: par les actes de répression sévère perpétrés à l'encontre des

(1) Mangat, 1969, p.44.

Indiens possédant des esclaves, il entendit donner l'exemple aux Zanzibarites.

Par ailleurs, les consuls étaient secondés par des Indiens (Parsis et Goanais surtout) qui formaient la majorité voire la totalité des employés de bureaux. Leur rôle dans l'emploi subalterne devint important sous la colonisation: ils y occupaient presque une position de monopole, les Parsis surtout. Et on les retrouvait dans tous les Départements gouvernementaux, même les plus récents, comme assistants d'hôpitaux, surveillants, dessinateurs, caissiers, collecteurs des douanes, préposés aux Postes et télécommunications, interprètes, dactylographes etc... (1)

Leur présence dans les sphères gouvernementales eut pour conséquence la transplantation des institutions indiennes: la poste, le système monétaire, les pratiques administratives furent toutes à l'image de l'Inde. Leur service s'étendit dans le secteur privé qu'ils dominaient également. Et on les trouvait à Zanzibar comme photographes, ou pharmaciens et dans d'autres emplois nécessitant une qualification. (2)

Cependant, malgré tous les services qu'ils rendaient au gouvernement, aucune promotion ne s'offrait à eux et ils demeurèrent des employés subalternes. Il est vrai que certains d'entre eux avaient occupé, au début du XX^e siècle, des postes très

(1) Drumkey, 1908, p.141-143; ZNA, AB 33/10, List of Europeans, Indo-Europeans and Goans est très important dans la mesure où il donne à la fois le nom et la profession de chacun.

(2) Ephem, 1904, p.117; voir les annonces publicitaires dans les Guides ou dans The Gazette.

emploi de bureau qui leur garantirait la sécurité. (1)

Mais cette désintégration des campagnes était due surtout à l'endettement des Arabes. (2)

Ce mécanisme amorcé dès le dernier quart du XIX^e siècle prit des proportions inquiétantes dans les années 1920 et 1930 à la suite de la crise qui affecta le monde.

Cet endettement est le résultat de plusieurs facteurs. Les rapports coloniaux évoquèrent en premier lieu l'abolition de l'esclavage en 1897. En effet, après l'abolition de l'esclavage beaucoup de travailleurs refusèrent de rester sur les plantations arabes et les différents rapports de 1913 insistent sur ce fait. On ne peut, il est vrai, nier que l'abolition avait eu des conséquences néfastes pour les planteurs arabes mais l'Arabe s'était toujours montré un piètre homme d'affaires et pour reprendre les accusations teintées d'ethnocentrisme de Clarke, un incapable. (3)

Or il semble que l'abolition eut un impact limité dans l'endettement des Arabes car les travailleurs des plantations depuis le début du siècle étaient en majorité des travailleurs libres. De plus les statistiques ne font pas état de baisse dans la production du girofle dans les années qui suivirent le décret de 1897 abolissant l'esclavage. (4)

(1) Lungumba & Ssekamwa, 1973, p. 147; Bennett, 1976, p. 222-223; Low in Harlow, Chilver & al eds, 1965, p.658.

(2) Lofchie, 1965, p.104-108; Hollingsworth, 1953, p.197; Ayany, 1970, p.17.

(3) Clarke in Hollingsworth, 1953, p.197.

(4) Crofton, 1936, p.15.

élevés comme Ministre des Travaux publics (cf Bomanji Menekji) ou comme *Registrar of Court* et *Chief Sanitary Officer*, tous des Parsis, mais ce n'était que des exceptions. Avec la montée de l'impérialisme anglais, il y eut un changement de politique dont un des corollaires fut la croissance de la bureaucratie anglaise qui les priva progressivement de l'opportunité d'occuper des postes administratifs élevés.

III- LES ARABES, DES PRIVILEGES: LA QUESTION DE LEUR ENDETTEMENT DANS LES ANNEES 1920

L'endettement des Arabes n'est pas un phénomène des années 1920 même si les mesures furent prises à la suite du marasme économique de cette période. Il exista au XIX^e siècle. Cette étude a pour objet de voir un exemple de revirement de la politique anglaise vis à vis des groupes sociaux à Zanzibar sous la colonisation.

A- LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ARABES DANS LES ANNEES 1920

Les années 1920 furent marquées par un marasme économique: on assista au déclin des plantations et à la désintégration des campagnes aggravés par le départ des jeunes Arabes vers la ville. Car contrairement à une politique coloniale qui veut faire d'eux une classe agricole, ils préférèrent la ville pour rechercher un

Le facteur le plus important était la fluctuation du prix du girofle sur les marchés mondiaux. A Zanzibar, les périodes de prospérité encouragèrent les planteurs à étendre leurs domaines. Des marchands se détournèrent du commerce pour se transformer en exploitants agricoles et pour beaucoup en propriétaires d'esclaves. Ceci entraîna la hausse du prix des terres. Ainsi, beaucoup de planteurs empruntaient pour étendre leurs plantations. Quand les prix chutaient ils se retrouvaient face à des dettes qui dépassaient largement la valeur à la baisse des surfaces nouvellement acquises. Ce processus apparut pour la première fois à la fin des années 1870.

Il réapparut avec des conséquences désastreuses entre 1920 et 1925: le boum du prix du girofle après la guerre prit subitement fin quatre années plus tard et laissa les Arabes avec des dettes atteignant 2 à 3 fois la valeur de leurs propriétés.

Sur tout ceci se greffèrent les taux d'intérêts extrêmement élevés dont les Indiens chargeaient leurs prêts.

Enfin, certaines pratiques et traditions des Arabes contribuèrent à les accabler de dettes. L'une consiste dans la loi islamique sur l'héritage selon laquelle tous les biens du défunt doivent être distribués à tous les héritiers sans distinction. Combinée à la polygamie et la tendance des riches Arabes à avoir beaucoup d'enfants, cette pratique aboutit au morcellement extrême des plantations. Certaines parcelles n'arrivaient plus à faire vivre une famille.

Cet endettement des Arabes fut depuis le début du Protectorat un sujet de préoccupation pour les dirigeants anglais car à leurs yeux, Zanzibar était

avant tout un Etat arabe et il était de leur devoir de protéger les Arabes. Cette conception tire ses origines de la prédilection nationale pour les monarchies et les institutions traditionnelles renforcée par l'expérience de l'*Indirect Rule* en Inde. De plus, ils éprouvèrent un certain sentiment de culpabilité consécutif à leur incapacité à défendre les intérêts du sultan sur le continent.

Une troisième raison est qu'ils craignaient d'éventuelles retombées négatives sur leur politique et leur position dans le golfe persique et dans le monde arabe en général s'ils détrônaient le sultan. Enfin, la dernière raison réside dans le coût trop élevé d'une administration directe. (1)

Beaucoup d'enquêtes furent menées à cet égard et les fonctionnaires anglais cherchèrent par tous les moyens à résoudre ce problème des Arabes. En 1891 par exemple, le gouvernement du Protectorat projeta de créer une banque d'Etat pour assurer les petits prêts sur les terres afin d'éviter que les planteurs fassent appel aux usuriers indiens. (2)

Ce projet ne fit pas l'unanimité des autorités britanniques locales et fut vivement critiqué par certaines d'entre elles. Parmi les opposants, Clarke qui considérait que les difficultés des Arabes étaient surtout dues à leur extravagance et à leur incapacité

(1) Zanzibar Protectorate, Legco Debates, 1933-1934, p.36; Clayton, 1971, p.5.

(2) PRO, FO 107/2, Rodd to Rosebery, 15/03/1893: "to establish a State bank for the issue of small loans on land to save the native people from the blood-sucking Indian usurer..."

se montra hostile au projet et refusa toute forme d'assistance gouvernementale. Selon lui l'établissement de cette banque encouragerait simplement les planteurs à se lancer dans de nouvelles aventures qui les mèneraient un an ou deux après dans la même situation financière désastreuse d'où on les avait tirés. (1)

Il appuie son argumentation sur le fait que l'endettement des Arabes était du à leur incapacité à faire des affaires, laquelle les exposait à la rapacité des usuriers indiens. Pour lui, l'unique moyen de tirer l'Arabe de cette impasse réside dans l'éducation des jeunes générations. (2)

Cette idée de banque qui n'avait pas eu de suite fut relancée par Lyne, *Director of Agriculture*, en 1900 quand il demanda au Sous Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, l'autorisation de créer une banque du commerce pour financer les entreprises arabes qui dépendaient trop des usuriers indiens. Le 16 mars 1907, un *Saving Bank* fut ouvert. (3)

On créa par la suite un petit comité de fonctionnaires du Département de l'Agriculture pour étudier la question. Le Comité proposa de donner un bonus pour chaque giroflier planté et ce pour stimuler la culture. (4) Cependant, pour mieux organiser la

(1) Hollingsworth, 1953, p.197.

(2) Hollingsworth, 1953, p.197.

(3) PRO, FO 107/114, Lyne to Under Secretary of State 16/10/199; The Gazette du 20/03/1907.

(4) Ferguson in *African Economic History*, 18, 1989, p.29.

distribution de ce bonus il fallait un organisme qui rassemblerait les planteurs, d'où l'idée de la CGA.

B- NAISSANCE DE LA CGA (CLOVE GROWERS'ASSOCIATION)

La CGA naquit en 1927 sur l'initiative d'un comité de fonctionnaires du Département de l'Agriculture dont le but fut de réunir les planteurs pour mieux les aider à surmonter leur problème d'endettement. (1)

Cette aide serait directe et consisterait selon les recommandations du Comité en l'octroi de bonus de 1,5 roupie pour 10 pieds de girofle plantés, de 3 roupies sur six ans pour chaque jeune plant, des prêts sans intérêt au début des récoltes pour faire face aux dépenses qu'elles occasionnaient, et le stockage gratuit des clous pendant six mois dans les entrepôts du gouvernement pour éviter que le planteur mette toute sa production sur le marché, une situation qui risquait de provoquer la chute des prix et enfin à la création d'un Bureau du Travail pour enregistrer et répartir la main d'oeuvre. (2)

Cette association fut créée pour préserver les intérêts des Arabes. C'était en quelque sorte une coopérative où étaient rassemblés les planteurs. Le but

(1) Ayany, 1970, p.17; Were & Wilson, 1968, p.274; Bowles in Sheriff & Ferguson eds, 1991, p.84; Colonial Report 1931; Administrative Report, 1930.

(2) Zanzibar Protectorate Publication, Agriculture Department Report, 1924, p.4; Administrative Report, 1930, p.11; Low in Harlow, Chilver & al, 1965, p.660; Were & Wilson, 1968, p.274.

étant de les unifier pour réduire la concurrence entre eux et mieux les sensibiliser sur leurs intérêts communs. (1) Ainsi, non seulement ils avaient la capacité d'agir sur le marché du girofle voire de le contrôler mais aussi le pouvoir colonial pouvait les aider efficacement. Durant l'année 1927, 9000 planteurs en majorité des arabes, attirés par le bonus rallièrent la CGA. Ce nombre chuta quand le bonus fut supprimé. (2)

Mais la CGA fut inefficace car incapable de contrôler le prix des clous dans la mesure où les planteurs endettés firent d'elle un organisme commun pour hypothéquer leur récoltes très tôt à l'avance.

C- LA "REORGANISATION" DE LA CGA

En 1933, le gouvernement décida de prendre directement en main la question de l'endettement des Arabes et ordonna à des Commissions de mener de multiples investigations.

Entre janvier et juin 1934, des mesures furent proposées comme la réalisation d'un programme législatif et administratif destiné à alléger l'endettement des Arabes. Parmi ces mesures, il y avait la loi sur l'aliénation des terres qui empêche le transfert des terres arabes et africaines aux Indiens sans le consentement du Résident et le moratoire sur

(1) Ayany, 1970, p.17 qualifie la CGA de "watchdog" c'est à dire chien de garde.

(2) PRO, CO 772/4, Hollis to FO, 14/12/1927; Low in Harlow, Chilver & al eds, 1965, p. 660.

les dettes. Le but de ces deux mesures fut d'arrêter immédiatement le flot de transfert de propriétés des Arabes et des Africains aux Indiens. (1)

La troisième mesure et la plus importante fut la réorganisation de la CGA. Le programme de réforme agricole de 1934 la dota d'un statut semi-officiel qui fit d'elle une création publique pour répondre à de nouvelles activités, à de nouvelles situations car le pouvoir public au lieu de créer de nouveaux services publics préféra utiliser le cadre juridique de l'association. (2)

Sa principale fonction fut encore d'aider les planteurs à récolter et à vendre convenablement leurs clous. Mais son statut d'agence reconnue par le gouvernement la mit dans une position financière avantageuse. On lui donna en outre un pouvoir considérable de régulation et de supervision de toute l'industrie du girofle.

Des privilèges lui furent octroyés comme l'exemption du paiement de toutes les taxes prélevées sur le girofle.

Son pouvoir de supervision qui constitua le quatrième programme du gouvernement lui permit de faire la police sur les pratiques indiennes dans les affaires et d'imposer le contrôle de qualité sur les exportations. (3)

(1) Low in Harlow, Chilver & al eds, 1965, p.664.

(2) Levasseur in *Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.39; Ferguson in *African Economic History*, 18, 1989, p.53 parle de "government-controlled body "

(3) Lofchie, 1965, p.115; Ayany, 1970, p.17; Were &

Ces mesures s'inscrivirent dans la politique du gouvernement colonial qui consista à préserver avant toute autre chose les intérêts des Arabes comme le Procureur Général le dit: "this is an Arab State. It is the duty of the Protecting government to assist the protected people. It is impossible for us to stand by and take the risk of the expropriation of HH'people."

(1)

D'autres mesures furent prises par la suite comme le *Clove Purchasing Decree* de 1937 qui octroie à l'association un monopole quoique ce décret fût modifié en 1938 à la suite du boycott des clous zanzibari sur le marché en Inde. Puis le *Land Protection Decree* de 1938 qui remplaça le moratoire sur les dettes car désormais, le gouvernement assumait tous les prêts importants faits aux planteurs. Et enfin, le *Land Alienation Decree* de 1939 qui limite la vente des terres africaines et arabes aux Indiens. (2)

Cette question de l'endettement est tout simplement un exemple parmi tant d'autres prouvant la préférence que les Anglais accordaient aux Arabes qui continuèrent à jouir de certains privilèges. Ceci résulte de la politique coloniale familière du "diviser pour régner". Si, pendant les premières décennies de la colonisation britannique, ils ne pouvaient pas

 Wilson, 1968, p.275; Zanzibar Protectorate Publications, Legco Debates, 1933-1934, p.56-57 et p.79-111.

(1) Zanzibar Protectorate Publications, Legco Debates, 1933-1934, p.60.

(2) Ferguson in *African Economic History*, 18, 1989, p.53.

occuper des postes importants dans l'administration coloniale, du fait de leur niveau d'instruction, vers les années 1940, grâce à de multiples privilèges comme les bourses d'étude à l'étranger, ils prirent la relève des Indiens. La situation est résumée dans ce passage de Lofchie qui écrit:

" largely because of the continuing official [British] view of Zanzibar as an Arab state, members of the Arab community were systematically given preference for the top bureaucratic positions; and though a variety of devices such as overseas scholarships and differential salary scales, Arabs were actively encouraged by the British to enter the administration." (1)

IV- LES AFFRANCHIS

L'affranchissement des esclaves ne fut pas un phénomène apporté par la colonisation. Il existait de tous temps dans le monde musulman et sa pratique était liée à la religion musulmane.

A- ATTITUDE DE L'ISLAM VIS-A-VIS DE LA LIBERATION DE L'ESCLAVE

Parmi les particularités de l'Islam vis à vis de l'esclavage est qu'il ne fige pas le statut de

(1) Lofchie, 1965, p.62-63

l'esclave. En effet contrairement à l'Occident où l'esclavage signifiait une condamnation à vie, la loi islamique se montra plus clément en permettant sinon en encourageant l'affranchissement des esclaves par leurs maîtres. Par ailleurs, l'esclave pourrait aussi racheter sa liberté. Ces dispositions ménageaient une soupape de sécurité à l'institution elle-même car elle entretenait chez le captif l'espoir d'une éventuelle libération contrairement au sentiment d'abandon et de désespoir qui étreignaient les Noirs dans les exploitations des Amériques et des îles à sucre car pour ceux-ci, il n'existait d'autre issue à leur situation que la fuite, la révolte ou le suicide. (1)

L'affranchissement de l'esclave est chez le musulman un acte méritoire à la suite duquel on peut aspirer à une récompense terrestre ou divine. Ce geste représente pour lui un moyen honorable d'expier certains péchés (comme briser volontairement le jeûne du *Ramadhan* par exemple) et de se faire pardonner. L'école juridique des Malikites cite à ce propos la tradition suivante : celui qui libère un esclave, Dieu sauvera chaque partie de son corps membre pour membre des flammes de l'enfer.

Cependant, il faut noter que l'affranchissement n'était pas l'unique moyen de racheter les fautes. Il en existe beaucoup d'autres, plus importants encore comme l'offrande d'aumônes pour lequel on est récompensé d'une absolution telle qu'on évitât la damnation ou encore l'affirmation dix fois l'unité de Dieu équivaut à la libération de quatre esclaves.

(1) Gordon, 1987, p.44.

Ces possibilités d'amendement rendaient l'émancipation moins intéressante mais elle exista et on ne peut le négliger.

L'affranchissement était accordé de préférence aux esclaves musulmans (convertis à la religion de leurs maîtres) et plus particulièrement à ceux qui avaient accompagné leurs maîtres au pèlerinage à la Mecque.

Il intervenait également après le décès du maître selon une procédure appelée *Tadbir* c'est-à-dire libération. En Egypte par exemple, la mort du maître était la principale occasion d'affranchissement d'esclaves. La concubine ayant donné un ou des enfants à son maître fait partie des principales bénéficiaires de cette situation.

Une troisième possibilité de liberté pour l'esclave était le rachat de celle-ci dans le cadre d'un arrangement contractuel ou *Mukataba* entre lui et son maître. Il pouvait en effet demander à être libre en échange du paiement échelonné d'une somme fixée pour une période définie. Une fois qu'il l'avait consenti, le maître ne pouvait plus se rétracter alors que l'esclave lui le pouvait. Mais si l'esclave manquait les échéances, il était alors obligé de retourner à une servitude inconditionnelle et le maître pouvait garder l'argent déjà reçu.

Elle suivait une procédure légale: le document d'affranchissement devait être signé devant le cadhi et en présence de deux témoins.

B- L'ABOLITION DU STATUT LEGAL DE L'ESCLAVAGE EN 1897

En 1897, fut décrétée l'abolition du statut légal de l'esclavage à différencier de l'abolition pure et

simple de l'esclavage où tous les esclaves sont déclarés libres. Dans le cas du décret de 1897, c'est le support de l'institution, c'est à dire la loi qui est abolie. Donc les esclaves peuvent rester ou restent des esclaves s'ils n'ont pas demandé leur liberté. La loi telle qu'elle était proclamée ne donne pas la liberté aux esclaves mais leur donne le droit de recouvrer la liberté. Mais encore faut il la réclamer. (1)

Ainsi ce décret apparemment ne changea rien à la situation de la grande majorité des esclaves dans la mesure où beaucoup d'entre eux hésitèrent avant de demander l'indépendance. Plusieurs raisons sont à l'origine de ces hésitations. Une première résida dans le fait que l'esclave n'avait pas le choix entre la liberté ou l'esclavage mais plutôt entre rester esclave et avoir accès aux terres et aux habitations donc assurer sa survie ou être libre et quitter les terres du maître à moins de payer un loyer. (2)

De plus, l'attitude du gouvernement du protectorat semble avoir découragé les tentatives dans ce sens. Le tribunal anglais ne fut pas particulièrement tendre avec eux. On parle de la condamnation d'un esclave candidat à la liberté à céder et ses terres et ses chèvres en échange de la jouissance des lieux pendant les années d'esclavage. (3)

Rien n'était fait pour qu'ils puissent jouir pleinement de leur liberté recouvrée. Aucune structure

(1) The Gazette du 26/05/1897.

(2) Cooper, 1980, p.75.

(3) Cooper, 1980, p.75.

d'insertion de l'affranchi. Et même les lois allaient dans ce sens. Par exemple, les affranchis ne pouvaient pas quitter l'Etat de Zanzibar faute de ressources et d'autorisation du gouvernement du protectorat qui fit tout pour les en empêcher. L'octroi de la liberté se fit sous certaines conditions: le prétendant à l'affranchissement devait pouvoir prouver l'existence de rentrées d'argent et d'un logement.

Les esclaves choisirent de rester avec leurs maîtres car beaucoup d'entre eux pensaient que l'affranchissement par le maître améliorerait leur statut social plus qu'un papier délivré par des étrangers. D'ailleurs, les affranchis par le tribunal étaient appelés esclaves du gouvernement.

De plus, nombre d'entre eux avaient embrassé la religion de leurs maîtres, adopté leurs coutumes. Ils furent tant et si bien swahilisés quant à la langue, l'habillement, l'habitation, la religion et les coutumes qu'il leur était difficile de réintégrer leur tribu d'origine. Très peu d'entre eux manifestèrent le désir de retrouver leur tribu d'origine ou de revoir le pays qui les avait vus naître. On les vit alors sur les terres, les domaines et les maisons de leurs maîtres. (1) où ils conservaient une attitude de respect envers leurs anciens maîtres. Mais leurs enfants et les plus jeunes générations plus spécialement ceux qui furent employés par le gouvernement colonial comme *Askaris* avaient une attitude méprisante envers les Arabes. (2)

(1) Beech in *JAS*, XV, 58, 1915-1916, p.146; Blais in *Anthropos*, 1915-1916, p.504-505; Clayton, 1978, p.16.

(2) Beech in *JAS*, XV, 58, 1915-1916, p.146.

CONCLUSION

Dans l'étude de cette société urbaine, trois points seront à retenir. D'abord, la croissance démographique fut favorisée par une immigration riche composée d'immigrants venant des cinq continents.

Cependant, quatre grands groupes émergent de l'étude à savoir les Arabes, les Indiens (hindous et musulmans), les Noirs (esclaves ou libres) et les Comoriens. Leur présence dans la ville et dans l'île témoigne d'une société pluri-éthnique. Cette pluralité se trouva ravivée par une répartition ethnique des tâches. Ainsi, les Arabes, tout en intégrant des étrangers dans l'appareil d'Etat, s'érigèrent en dirigeants politiques et religieux, les Indiens constituaient la classe commerçante tandis que le Noir était tout simplement le factotum.

Le second point est constitué par l'action des étrangers et notamment des Anglais qui se taillèrent très vite la part du lion dans le protectorat. La politique de restriction de la traite puis son abolition, la manipulation des Indiens, le règlement des conflits de succession furent autant d'armes entre leurs mains pour exercer une pression de plus en plus forte sur les dirigeants Busaidi. Une situation qui aboutit à la prise du pouvoir par les Anglais dont l'influence se fit grandissante et culmina avec l'établissement du Protectorat en 1890.

Ce changement de statut et de dirigeants modifia l'équilibre de la société et créa de nouveaux rapports socio-économiques qui feront l'objet d'un troisième point.

En effet, les Indiens que les Anglais avaient utilisé tout au long du XIX^e siècle comme levier pour s'immiscer dans les affaires du sultanat, devinrent sous la colonisation plus nécessaires que jamais dans le commerce et l'administration en tant que fonctionnaires subalternes. En échange, ils réclamèrent d'être correctement représentés par des hommes à eux, négociant avec les autorités anglaises. Dans les années 1920, leur position devint carrément inquiétante avec l'aggravation de l'endettement des Arabes et la ruine de nombreuses plantations.

Les Anglais qui investirent très peu et soignèrent peu la ville jouèrent une politique d'équilibre avantageant l'un puis l'autre quand le premier était allé trop loin. Ils reconsidérèrent leur politique selon laquelle Zanzibar est avant tout une colonie arabe et volèrent au secours des Arabes au détriment des Indiens.

L'étude de cette société urbaine est intéressante dans la mesure où elle révèle que l'histoire de la ville c'est aussi l'histoire des différents courants d'immigration qui la peuplèrent à des périodes différentes et surtout durant le XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e siècle. La croissance démographique fut l'un des facteurs principaux ou tout au moins un levier à l'évolution historique de la ville.

DEUXIEME PARTIE: DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DE LA VILLE

Lorsque les Portugais furent chassés de Zanzibar en 1698, la péninsule de Shangani se présentait comme un village de pêcheurs avec un bâtiment en pierre qui avait, dans le passé, servi d'église et de résidence aux Portugais. A côté de cette construction, se trouvait la maison de la reine Fatima. Le long du rivage, étaient dispersées les huttes des pêcheurs. (1)

Quand cette reine fut exilée en Oman peu après l'éviction de ses alliés portugais, son fils Hassan lui succéda à Zanzibar avec le titre de sultan. Au début du XVIII^e siècle, il commença à défricher la péninsule et à étendre le petit établissement.

Il autorisa les pêcheurs à y rester, et selon les traditions orales, ceux-ci ne firent pas obstacle à l'extension de leur village à condition d'être consultés dans les décisions importantes concernant ce lieu, et de voir leurs noms mentionnés dans les proclamations publiques. Des Arabes Mafazi de Paté et des Arabes Shatri de Mafia arrivèrent et s'y

(1) Pearce, 1923, p.184; Anonymous, 1952, p.26; Martin, 1970, p.28; Alpers in Robertson & Klein eds, 1983, p.201; Sheriff, 1987, p.137.

installèrent. Le site s'agrandit alors en taille et en importance. (1)

Le passage du village de pêcheurs à la ville ne fut pas perceptible dans la mesure où, selon Duby, "il n'y a pas d'opposition fondamentale entre la ville ancienne et le village: la ville est un village monstrueux et le village est une petite ville. Cette ville ancienne est moins nette et moins déterminée et sa réalité est plus difficile à cerner." (2)

Le terme ville fut employé pour désigner la péninsule dans un des rares témoignages du début du XVIII^e siècle dont celui de Lancaster, commandant d'un navire capturé par les pirates au large de Madagascar puis amené à Zanzibar. (3)

Dans son témoignage, il parle également du fort et d'un gouverneur. La mention de ce personnage et de ce fort est importante dans la mesure où ils représentent un pouvoir politique et correspondent à des organes de gestion et d'administration. Et si l'on s'en tient à la thèse de l'Etat et de son rôle, dans l'émergence d'une ville, on pourrait attribuer le nouveau statut de Shangani, celui de ville, à la nouvelle fonction qu'elle assumait après l'éviction des Portugais: celui de lieu d'enracinement du pouvoir politique. (4)

(1) Pearce, 1923, p. 186-187.

(2) Duby, *Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, 1980, cité par Coquery-Vidrovitch in *Cahiers du Groupe Afrique Noire*, 1981, 5, p.9.

(3) Lancaster in Gray, 1962, p.82.

(4) A l'époque de Fatima, la péninsule n'était pas un centre politique car elle avait sa capitale à Dunga.

D'un autre côté, la mention de ce fort est intéressante car, même au temps des Portugais, il y avait des soldats dans l'île pour protéger la factorerie mais le fort n'existait pas. Ce fut en 1700, après la chute de Fatima et de ses alliés portugais que le pouvoir vainqueur, en l'occurrence les Yarubi, ordonna la construction de ce fort avec les matériaux et sur les fondations de l'ancienne église portugaise et nomma un gouverneur. (1) En 1710, cinquante soldats occupèrent le fort, assurèrent l'ordre et contribuèrent avec le gouverneur à asseoir l'autorité omani. (2) Cette troupe augmentait en nombre et, en 1811, elle comptait, selon Smeë, 400 à 500 esclaves armés commandés par trois officiers arabes. (3)

Ainsi, avec son fort et son gouverneur, la péninsule assura son rôle de lieu d'enracinement d'un pouvoir politique et affirma ou confirma son statut de ville. La présence de ce fort, symbole de sécurité pour ceux qui l'avaient construit et probablement pour les nouveaux venus, aurait attiré des immigrants qui seraient venus s'installer dans la péninsule.

L'autre indice, c'est la mosquée du vendredi construite dans cette partie de la ville.

(1) Rezende dans son ouvrage, *Description of Mombasa*, écrit en 1634 qu'il exista à Zanzibar une factorerie et une église sur le site du fort de la ville. cité par Gray in *TNR*, 40, 1955, p.17.

(2) Pearce, 1923, p.185; Anonymous, 1952, p.26; Martin, 1970, p.27; Gray, 1962, p.83.

(3) Smeë rapporte: "The Imaum maintains no kind of military force. The Hakim's slaves amounting to 400 or 500 are armed to serve as soldiers under... the three

La mise en place d'une aire centrale (1) composée du fort du palais (siège du pouvoir) et de la mosquée (centre de la religion) fut caractéristique de l'intention urbanisatrice des dirigeants arabes. On la retrouve à Kufa en Iraq au VII^e siècle avec un espace central composé d'une mosquée d'où partaient des avenues rectilignes qui représentaient soit des alignements de tentes soit des lots tribaux. (2)

Mais elle s'inscrit également dans une ligne de continuité avec ce qu'il y a de plus mémorable dans l'histoire de la fondation des cités. Mumford le dit d'ailleurs avec raison: "le groupement du camp fortifié et du sanctuaire à l'intérieur d'un emplacement qu'une limite sacrée sépare de l'univers profane constitue le trait caractéristique de la fondation d'une cité." (3) Dans le cas précis de Zanzibar, on ne peut pas dire que les limites de l'aire revêtaient un caractère sacré. Il pourrait s'agir tout simplement de l'interdiction de la construction privée dans cette aire sans l'autorisation du sultan.

Ce changement fonctionnel de Shangani, sous l'établissement des Omanis et avec l'arrivée

 officers". in Burton, 1872, II, p.492; Coupland, 1938, p.327.

(1) Généralement, dans la tradition urbaine du passé, plus chez les Mésopotamiens que chez les Egyptiens, plus encore chez les Romains que chez les Grecs, cet emplacement prenait la forme de citadelle. La Mecque avait aussi son centre, la mosquée incluse dans le harem avec ses limites inaccessibles, sacrées.

(2) Djait, 1986, p.92.

(3) Mumford, 1964, p.53.

d'immigrants, ne semble pas s'accompagner d'un changement morphologique notoire. Il est vrai que la zone construite connut, au XVIII^e siècle, une certaine extension, cependant, l'agglomération, à l'exception de quelques maisons de pierre, était dans sa plus grande partie de huttes. Smee rapporte en 1811:

The town of Zanzibar is situated on the west side of the island on a tongue of land formed by... the creek and faces the small sandy isle which constitutes the southern boundary of the harbour. It is large and populous and is composed chiefly of huts, all neatly constructed with sloping roofs. There are however a good number of stone buildings in it belonging to the Arabs and merchants." (1)

C'est bien plus tard que le changement fonctionnel déboucha sur un changement morphologique. En effet, le développement matériel rapide de la ville s'amorça quand l'influence étrangère, sous la forme d'une domination politique, économique et sociale, eut une emprise sans précédent à Zanzibar.

Cette mutation est due à une nouvelle poussée d'Omanis, en la personne de Saïd qui visita l'île, pour la première fois, en 1828, y transféra sa résidence en 1830 puis sa capitale en 1840. (2)

(1) NAI, IOMR, Misc. 586, Smee and Hardy to Bombay, 1811; Burton, 1872, II, p.490; Gray, 1962, p.102.

(2) Temu & Mlahagwa, 1976, p.5; NAI, IOMR, Misc. 518, Miles to Secretary to the Government of India, 27/12/1889.

Ce transfert de capitale marque une étape importante dans le développement de la ville qui assume pleinement son rôle de centre d'enracinement du pouvoir.

De l'histoire de la ville de Zanzibar, nous n'avons retenu que la période 1840-1939 pour essayer de dégager son évolution sous la colonisation omani puis britannique, l'articulation spatiale et sociale ainsi que l'intervention politique au niveau de l'aménagement urbain et la répartition ségréguée des groupes sociaux.

CHAPITRE I: UN DEVELOPPEMENT URBAIN LIE A L'ESSOR DU COMMERCE SOUS SAID

Comme beaucoup de villes dans le monde jusqu'à l'époque de la grande industrie, comme beaucoup de villes d'Afrique précoloniale, la ville de Zanzibar dut sa croissance à l'existence de courants commerciaux entre des régions à productions complémentaires.

Comme en Afrique occidentale (Ghana, Niger, Guinée), la base de ce commerce était constituée par l'ivoire et les esclaves expédiés en Inde, en Perse et en Arabie contre des tissus et des perles. A partir du VIII^e siècle surtout, cette traite s'appuya sur des comptoirs fondés par des réfugiés provenant d'Oman et de Perse sur la côte orientale d'Afrique. En luttes fréquentes les uns contre les autres, ces comptoirs de la côte s'assuraient tour à tour l'hégémonie dans le commerce.

A Zanzibar, l'arrivée de Saïd au début du XIX^e siècle, marque un tournant dans la vie commerciale de la ville. Il est vrai que le commerce existait longtemps avant lui mais il n'était aussi développé que durant la période qui suivit le transfert de capitale. L'état du commerce se résume dans cette narration du commandant d'un vaisseau anglais, l'Imogène qui visita l'île en 1834:

"the port of Zanzibar has little or no trade that to Bombay consists of a little gum and ivory brought from the mainland with a few

cloves, the only produce of the island and the import trade is chiefly dates cloth from Muscat to make turbans. These things are sent in small country; vessels which make only one voyage a year, the trade is consequently very trifling." (1)

Peu de temps après, Zanzibar devint le principal marché au monde de l'ivoire de la gomme copal et du girofle.

Ce développement sans précédent du commerce durant les années qui suivirent le transfert de capitale, lequel influa sur le développement de la ville était du à l'action de Saïd, à la contribution des étrangers et aux relations entre la ville et son arrière pays d'une part et avec le continent d'autre part. (2)

I- L'IMPULSION DONNEE PAR LE SULTAN SAID

A- LA POLITIQUE INTERIEURE

Une des ambitions de Saïd fut de faire de ses possessions un grand empire commercial et non pas territorial (3) et de sa capitale un grand entrepôt du

 (1) PRO, FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860. Gray in Harlow & al eds, 1965, p.223.

(2) IOR, Misc.518, Miles to Bombay, 27/12/1885.

(3) La création de petits établissements arabes à l'intérieur du continent à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle ne signifia nullement que Saïd était en train de se construire un empire sur le continent. ses intérêts furent plutôt commerciaux. Marsh & Kingsnorth, 1961, p.21.

commerce. A un visiteur français, il avait dit qu'il n'était rien d'autre qu'un marchand. Sa politique se résuma à la formule suivante: commerce et richesse de ses possessions priment tout, lui-même disait Zevaco "est devenu depuis quelques temps un vrai roi négociant. Il vend, il achète, il troque. Il ne respire plus que commerce et tous ses bâtiments de guerre sont désarmés ou employés à transporter les marchandises chez d'autres peuples. Gagner de l'argent c'est sa seule chère occupation." (1)

1- La pacification des villes côtières

Ainsi, une des premières préoccupations du sultan fut de fournir au commerce, un environnement favorable à son bon fonctionnement. Il commença par la pacification des villes côtières, étape obligatoire des marchandises provenant de l'intérieur vers Zanzibar et inversement.

Sa méthode varia d'une ville à une autre: dans certaines, comme Mombasa, la conquête se fit par les armes. Dans d'autres, il opta pour les alliances politiques comme c'était le cas avec les chefs somalis.

A Zanzibar, il n'entreprit aucune hostilité envers les populations locales et leur dirigeant pour permettre au commerce de se développer.

Toujours dans la même optique, il entreprit de développer sa marine marchande et sa marine de guerre.

(1) AD, CCC 1, Zevaco à MAE, 22/05/1847; Were & Wilson, 1968, p.23.

Vers les années 1820, il possédait une marine relativement importante composée de 70 à 80 vaisseaux de 4 à 70 canons. Edmund Roberts, en 1834, dit que cette force navale était plus importante que celle de tous les princes du Cap de Bonne Espérance au Japon réunies. En 1844, elle se composa de 3 frégates, de 4 corvettes à batterie de barbelle 7 bricks de 6 à 12 pièces et des bateaux, le tout constituant un instrument de dissuasion efficace. Mais, ces navires étaient plus utilisés pour le commerce que pour des fins militaires. (1)

2- L'encouragement du petit commerce et le développement de la circulation monétaire.

Parallèlement, dans son essai d'imposer une politique de rechange face à celle des grands marchands esclavagistes, il encouragea le petit commerce des produits agricoles et artisanaux dont le principal centre était Sokokuu. En effet, le second élément de la ville arabe fut le *suq* ou marché qui était la fois lieu d'échanges et de lieu de production. Il était appelé à servir une communauté en train de se concentrer dans ses besoins vitaux. (2) Et ici on voit bien que le marché ne se créa pas comme une sécrétion de besoins d'échanges et de consommation de la cité spontanément

(1) Guillain, 1856, I, p.156; Were & Wilson, 1968, p.123.

(2) Djaït, 1986, p.109.

mais on en suscita l'existence autant qu'on en fixa l'emplacement.

Il prit également des mesures pour simplifier et faciliter les échanges par l'extension de l'utilisation de la monnaie. Quand il arriva dans l'île, la seule monnaie en circulation était le dollar Maria Theresa et la piastre espagnole qui valaient respectivement 4 1/2 et 4 3/4 du souverain anglais, le petit paiement se faisait en grains de *mtama* (millet) jusqu'à la fin des années 1840. (1)

La première mesure consista à transformer la corvée en nature que lui devaient les Hadimu en un impôt de capitation de 2 dollars MT par personne en 1834. (2) Mais les Hadimu étaient trop peu nombreux alors, cette mesure ne pouvait pas induire rapidement une circulation monétaire généralisée. Ainsi, vers les années 1840, il introduisit le pice indien (1\$MT=135 pice). Et à la fin de son règne, la piastre espagnole disparut tandis que le dollar Maria Theresa toujours frappé à Vienne devint rare au profit du pice indien dont l'usage s'étendit sur toute la côte et les îles. Son prix varia à la hausse suivant la demande. (3)
Rigby écrit:

(1) Rigby in Russel, 1935, p.346; Burton, 1872, II, p.405-406.

(2) Germain, 1868, p.535; ZNA, AA 3/17, Report on the dominions..., 16/11/1855.

(3) Crofton in *the Gazette* du 24/10/1923; Coupland, 1938, p.304; Koponen, 1988, p.63.

the only coins in circulation are the Maria Theresa dollar or German crowns and the copper pice coined at Bombay mint. Maria Theresa dollars of the die of 1780 are still coined at the Vienna mint to supply for the demand for them in Eastern Africa. The number of copper pice obtainable for one dollar varies according to the supply from 130 to 110. There is generally a great scarcity of copper coin as the British coin is coming into circulation all along the East coast of Africa..." (1)

Par ailleurs, de grandes quantités de pièces d'or anglaises et espagnoles furent apportées des ports du Mozambique.

B- LES RELATIONS AVEC LES ETRANGERS

1- Signature de traités avec les Occidentaux

Il élargit le champ du commerce extérieur de ses possessions par la signature des traités avec les pays occidentaux comme les Etats Unis en 1833, la Grande Bretagne en 1839 et la France en 1844. Un commerçant anglais établi à Zanzibar, Norsworthy écrit: "the Imaum of Muscat ...traded as a merchant and has encouraged other Englishmen to settle in that part." (2) Vers

(1) Rigby in Russel, 1935, p.346; Burton, 1872, II, p. 405-406; Crofton, 1953, p.67; PRO, FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860.

(2) PRO, FO 54/2, Memorandum of an English settler at Zanzibar, 23/11/1837.

1839, il prit l'habitude d'envoyer des caravanes pour faire le commerce à l'intérieur du continent. D'autres commerçants l'auraient joint par la suite dans cette entreprise.

2- L'encouragement de l'installation des étrangers

Said encouragea également l'installation dans ses possessions d'experts en matière de commerce, les Indiens, auxquels il accorda ses faveurs.

En effet, des Indiens en petit nombre se trouvaient sur la côte de l'Océan indien et à Madagascar. A Zanzibar, leur rôle dans le commerce, au début du XIX^e siècle fut moindre. Ils y venaient pour une saison ou deux et rentraient ensuite chez eux. Un officier de la Marine anglaise, Bissel, qui visita l'île en 1799 ne fait aucune référence à eux. En ces temps, ils n'avaient aucun privilège et comme pour tout commerçant étranger à Zanzibar, leur champ d'action fut limité à la ville et ils ne pouvaient pas acquérir des terres en dehors des limites de la ville. Comme tous les étrangers, notamment les Français, ils furent astreints au paiement de toutes les taxes (taxes sur le port, droit de débarquement, les 5% ad valorem). (1) En 1811, quand le sultan voulut faire réparer un de ses navires, il exigea d'eux le paiement de 3500 crowns.

(1) Albrand, 1858, p. 9 écrit: "les Indiens paient patente pour y exercer le commerce..."; Coupland, 1938, p. 303; Gray, 1962, p. 106; Dallons in Freeman-Grenville, 1975, p. 199.

Ils se plaignaient souvent des exactions des autorités locales et faisaient appel à la protection des navires de guerre anglais. (1) Ces Indiens n'auraient jamais pu jouer un rôle important s'ils étaient restés assujettis aux entraves dont souffraient tous les commerçants étrangers. D'ailleurs, s'ils avaient tenté de s'imposer, ils auraient constitué une menace pour Saïd.

La suprématie dont ils jouirent, par la suite, vint du fait qu'il y eut, de la part de Saïd, une réelle volonté de les intégrer dans le circuit des échanges. Palgrave rapporte:

"Seyyid Saïd knew that whatever might be the energy of his own subjects, their commercial transactions would never attain real importance except by the cooperation and under the lead of Indian merchants and accordingly used every

(1) Gray, 1962, p.106; Smee in Burton, 1872, II, p.492 et 503-504 rapporte: "the Surat merchants who had often complained of the Hakim'treatment represented that he had demanded 3.500 crowns from them as their proportion of the tribute by the Imam of Mascate and in failure of payment had threatened with imprisonment. As these peoples are trading under the English flag and were, in fact, British subjects. Captain Smee did not conceive that a foreign prince had any right to tax them, especially as they had already paid the customary port dues. Impressed with these sentiments he made a representation to the Hakim who, in consequence, withdrew the claims but privately threatened the merchants with a double imposition after our departure. To prevent this, it was determined to leave the Sylph to countenance them during their stay and to convoy them across to India at the breaking up the rainy season." Albrand, 1858, p.73; Freeman-Grenville, 1975, p.198.

mean of his power to allure the Banyans of Cutch and Gujrat and the Concan of Muscat, and by absolute toleration, special immunities and constant patronage rendered the port a half-Hindoo colony."(1)

En effet, dans sa volonté de saper le monopole commercial tenu par les Arabes et les Swahili de la côte lequel fit la puissance politique de ses éternels rivaux de la côte, Saïd perpétua sa politique de Mascate. Il encouragea les Indiens à s'installer dans ses possessions est-africaines en leur octroyant de multiples privilèges. Il fit preuve, à leur égard, d'une tolérance religieuse absolue: Hindous et Khojas qui, en principe, étaient des hérétiques aux yeux des Ibadhites, pouvaient pratiquer librement leur religion et conserver leurs coutumes et leur langue. Amiji écrit: "In this exclusive insular environment, the newcomers from India found security and familiarity. They retained their own customs and religious beliefs and spoke their own language..." (2)

Les entraves économiques furent progressivement amoindries et, en 1828, les Indiens payaient seulement les 5% ad valorem. Puis le sultan les autorisa à faire le commerce avec le continent à condition d'arborer son drapeau. Ce privilège accordé, dans le passé aux Arabes

(1) Palgrave, 1865, II, p.290; PRO, FO 54/1, Hamerton to FO, 08/09/1834; Krapf, 1860, p.125; Delf, 1963, p.2.

(2) Amiji in Kritzeck & Lewis eds, 1969, p.144-45; Grandidier écrit: "Les Indiens... jouissent des mêmes privilèges que les Arabes et exercent librement leur religion..." 1868, p.1.

et aux Swahilis, forme la pierre d'angle de la prospérité future des Indiens. Pour le cas des musulmans qui furent peu nombreux durant la première moitié du XIX^e siècle, la situation se comprend car, selon le principe islamique, il faut donner des privilèges aux musulmans au détriment des non-musulmans. Mais Saïd ne fit aucune distinction et accorda ses faveurs aux Hindous et aux musulmans.

Il afferma, à la firme hindoue de Jairam Sewji, ses douanes de Zanzibar à partir de 1819 et celles de la côte du Mrima à partir de 1837. Ces dates marquent une étape importante pour la prépondérance future des Indiens dans la vie économique et politique du sultanat. (1)

Vers les années 1840, la dernière et grande entrave fut levée quand Saïd les autorisa à acquérir des propriétés en dehors des limites de la ville. La preuve en était cette lettre qu'il adressa à Lord Aberdeen: "J'ai à vous informer que bon nombre d'individus natifs de l'Inde... possèdent des biens et des maisons et leur condition est, depuis d'anciens temps, semblable à celle des autres Arabes..." (2)

Ce favoritisme de Saïd vis-à-vis des Indiens suscita la jalousie de ses sujets arabes qui voyaient en eux des envahisseurs et des rivaux redoutables. Ruschenberger qui visita l'île en 1835 rapporte: "they are despised by the Arabs and are obliged to submit to insult and indignity without being able to retort or to

(1) Loarer in *ROA*, 9, 1851, p.295; Marsh & Kingsnorth, 1961, p.22; Koponen, 1988, p.63.

(2) ZNA, AA 1/2 Saïd à Lord Aberdeen, 03/09/1846.

avenge themselves..." (1) Certains auteurs parlent de juifs. Mais, Saïd ne désarma pas devant les critiques émanant de ses sujets et offrit, au contraire, sa protection aux Indiens. Et dans les conflits qui les opposaient aux Arabes, Saïd s'arrangeait pour faire pencher la balance de leur côté.

En outre, le sultan prit certains de leurs membres les plus actifs à son service, dans son entourage immédiat.

Il encouragea également l'installation des Occidentaux dans sa capitale. Un missionnaire rapporte que l'une des plus grandes réalisations de Saïd ne fut pas seulement d'avoir contribué à établir puis à étendre l'influence arabe sur cette partie du monde mais aussi de l'avoir mise en contact officiel avec les nations européennes en attirant ses représentants à la fois diplomatiques et commerciaux. (2)

Cette politique contraste avec la fermeture d'Oman et de l'Arabie plus généralement au monde occidental. Le sultan fait de Zanzibar une sorte de porte vers l'Afrique de l'Est pour les Occidentaux. Cette politique à la longue est suicidaire car elle ouvre en même temps le pays, Zanzibar compris, aux influences européennes. Les successeurs de Saïd ont d'ailleurs payé cher cette ouverture.

(1) Ruschenberger, 1838, p.42; Stanley 1872, p.6 et Coupland, 1938, p.301, rapportent à peu près les mêmes propos.

(2) The UMCA Atlases, 1903, p.1.

II- LA CONTRIBUTION DES ETRANGERS

La côte est-africaine avait été partagée entre l'Europe et l'Asie: au sud de la Rovuma, les Portugais maintenaient les restes de leur ancien empire tandis que le nord appartenait au sultan de Zanzibar. Il y avait, cependant, d'autres Occidentaux qui étaient présents, pas forcément pour des buts d'occupation mais qui fréquentaient ces eaux. Outre les croiseurs anglais occupés à réprimer la traite, des navires occidentaux y venaient pour faire le commerce. Leur nombre augmenta considérablement sous le règne de Said et des maisons de commerce s'établirent à Zanzibar, des consulats y furent ouverts. Said encouragea leur venue car cela fait partie de politique économique. Et, sans doute, tout avait accéléré un processus irréversible qui menaça le trône des sultans. (1)

Partout, de l'autre côté de l'océan indien, le commerce européen avait été le prélude à la domination européenne. Et si le danger ne fut pas matérialisé jusqu'à la mort de Said, l'invasion commerciale, missionnaire et humanitaire marque le début d'une autre révolution dans l'histoire de l'Afrique de l'Est.

A- LES AMERICAINS

1- La présence américaine en Afrique de l'Est

L'unique cause de la présence des Américains en Afrique de l'Est fut le commerce.

(1) Coupland, 1938, p.361-362.

Une des conséquences de la révolution fut l'intrusion de l'entreprise américaine dans le commerce d'Orient autour duquel, des aventuriers européens s'étaient activés pendant deux siècles. La communauté maritime de Massachussetts, avait profité du fait que la Compagnie des Indes qui arracha le commerce en Orient aux colons britanniques, pour étendre leurs activités dans cette région. Des bateaux américains sillonnèrent, ainsi chaque coin de l'océan indien, de la mer de Chine, du pacifique sud.

Les contacts des Américains avec l'Afrique de l'Est datent au moins du XVII^e siècle. En 1820, on parle de la présence des vaisseaux américains faisant le commerce dans les ports de Madagascar, vendant des armes, de la poudre et des cotonnades et achetant des peaux, des écailles de tortues et de la viande salée et séchée. Le premier bateau à avoir touché Zanzibar, était le brig Laurel qui y arriva en 1825 suivis par beaucoup d'autres à partir de 1828. (1)

2- Etat du commerce américain à Zanzibar.

a- Un début difficile

Le commerce américain, à ses débuts, souffrait de multiples handicaps. Le premier fut le système commercial qui reposait sur les voyages annuels. Mais, comme ils n'avaient pas d'agents sur place pour collecter les produits pendant l'année et écouler les

(1) Coupland, 1938, p.362; Bennett in *TNR*, 56, Mars 1961, p.93.

marchandises, un vaisseau pourrait être retenu longtemps à Zanzibar pour vendre la totalité de sa cargaison et pour rassembler les marchandises du retour. Ils essayèrent d'y remédier en laissant une partie de l'équipage, dans les villes côtières pour s'acquitter de la tâche. Mais le problème demeura car ces agents pourraient ne pas collecter de produits du tout.

Le second handicap résidait dans l'ignorance des besoins locaux et ils apportaient souvent des quantités de marchandises qu'ils ne pouvaient pas écouler dans sa totalité.

Le troisième problème venait du fait que, comme tous les commerçants étrangers, ils devaient passer par les agents du Sultan, notamment le chef des douanes, et ne pouvaient pas signer un contrat avec qui ils voulaient. Toutes les marchandises apportées ou à embarquer devaient passer par le chef des douanes. Ce fut, d'ailleurs, ce dernier obstacle qui fit germer l'idée d'un traité. Cependant, malgré tous ces problèmes, les commerçants américains réussirent à étendre leurs activités avant la signature du traité et sa date d'effet sans aucune aide de leur gouvernement.

b- Prépondérance américaine dans le commerce

Vers le milieu des années 1830, les Américains avaient fermement établi leur commerce et détenaient une position de quasi-monopole. Ceci est dû à la qualité de leur principal produit d'échanges, les cotonnades, appelées aussi *merikani*, très prisées par les populations de Zanzibar et de la côte. On rapporte que les cotonnades américaines devançaient celles des

Anglais par leur qualité: elles étaient beaucoup plus résistantes. Ruschenberger écrit:

"The American cotton manufactures have taken precedence of the English... The English endeavour to imitate our fabric by stamping their own with American marks... but the people say the strength and wear of the American goods... are superior." (1)

Ce succès vient aussi du fait que, jusqu'en 1869, le dollar américain fut accepté ou plutôt toléré comme l'équivalent de la piastre Maria Theresa, l'unité choisie par le sultan. Ce qui pour la monnaie américaine était une immense faveur. (2)

Ce succès résulte également de leur alliance avec Jairam Sewji, le fermier des douanes, qui pouvait appeler tous les commerçants indigènes, communiquer les offres des deux côtés, fixer les produits et les quantités à échanger et désigner les maisons qui en seraient chargées.

Mais le facteur le plus important dans cette alliance fut le système de crédit. En effet, jusqu'au milieu des années 1830, la grande majorité des transactions se faisaient au comptant. Alors, les commerçants américains furent obligés de rester longtemps dans l'île pour écouler leurs marchandises.

(1) Ruschenberger, 1838, I, p.65-68; Bennett in *TNR*, 56, mars 1961, p.102.

(2) AD, CCC 3, Bure à MAE, 25/02/1869; PRO, FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860.

L'alliance avec Jairam Sewji leur permit d'avancer les produits aux commerçants arabes et indiens pour six mois et d'être payés en marchandises locales. (1)

Le troisième facteur qui favorisa l'essor du commerce américain fut l'absence de concurrents potentiels. En effet, entre septembre 1832 et mai 1834, sur les 41 bateaux qui relâchaient à Zanzibar, 32 leur appartenaient contre 7 aux Anglais. (2) Leurs seuls concurrents étaient la firme anglaise de Newman, Hund & Christopher de Londres dont l'agent était le capitaine Norsworthy, qui était déjà à Zanzibar quand Waters, le premier consul américain, arriva. Mais, cette firme dut fermer ses portes à cause de grosses pertes qu'elle avait subies.(3)

La prépondérance américaine dans le commerce se traduit dans le volume de leurs transactions. Principaux importateurs, ils étaient aussi les premiers exportateurs: en 1859, apogée du commerce américain, sur un volume total de 23.340 tonnes, 10.890 leur appartenaient; sur une valeur totale de 1.370.000f, leur part s'éleva à 200.000f dont 94.000f pour les cotonnades, contre 50.000f aux Indiens et 32.000f pour les Anglais. En 1856, ils avaient trois maisons de commerce dans la ville: Bertram & Co, Rufus Green & Co et Samuel Mazury, tous venant de Salem.

(1) Bennett in *TNR*, 56, mars 1961, p.102; Sheriff, 1987, p.94.

(2) Ruschenberger, 1838, I, p.66; Burton, 1872, I, p.280.

(3) Bennett, in *TNR*, 56, mars 1961, p.101-102.

Cependant, ils n'avaient pas pu longtemps maintenir cette position et, à partir de 1860, on note des fluctuations dans la part américaine dans ce commerce.

c- Les fluctuations à partir des années 1860

De nouveaux facteurs apparurent dans ce marché et menaçèrent la position américaine. La guerre civile affecta beaucoup leur commerce: le manque de produits de commerce qui fit monter leurs prix aux Etats Unis, la présence des *Confederate Raiders* sur les routes de l'Est africain placèrent ce commerce dans une position très difficile. (1) Ils luttèrent pour le maintenir en vie et la recession ne dura pas longtemps.

En 1867, Jablonski mentionne le retour des Américains dans le commerce, malgré la concurrence des firmes allemandes et anglaises et françaises. (2) Ce retour est dû à la qualité de leur principal produit d'échanges, les cotonnades. Les commerçants allemands et indiens avaient tenté de substituer les leurs à celles des Américains quand celles-ci avaient été rares à Zanzibar. Mais les populations locales ayant fait la différence se rabattirent de nouveau sur les *merikani* dès qu'elles furent disponibles sur le marché.

Cependant, une nouvelle menace plana sur leur commerce avec l'ouverture du canal de Suez qui permit

(1) Bennett in TNR, 56, sept. 1961, p.138; 1963, p.31.

(2) AD, CCC 2, Jablonski à MAE, 31/12/1867.

aux vaisseaux européens de faire plus de voyages que les Américains car le trajet se trouva du coup, raccourci.

D'autre part, le cyclone de 1872 mit leurs débiteurs dans l'incapacité de payer leurs dettes. Ainsi, les trois firmes américaines se trouvèrent fortement secouées, l'une d'entre elles dut fermer ses portes. Kirk rapporte que les deux firmes restantes avaient 200.000 et 400.000\$ immobilisés chez leurs débiteurs.(1)

Mais ces problèmes ne les gênèrent pas longtemps, car la modernisation après 1870 redonna un nouveau souffle au commerce américain avec la demande en kérosène pour l'éclairage de la ville et l'extension du commerce vers l'intérieur du continent. Sous le protectorat, cependant, le consulat américain ferma ses portes en 1894, ouvrit de nouveau en 1895 mais le commerce fut sa seule fonction, pour se refermer, et cette fois-ci définitivement, en 1907. La population américaine dans la ville n'avait jamais été importante durant tout le XIX^e siècle et se composa du consul et des représentants des maisons de commerce.

B- LES EUROPEENS

1- La présence française en Afrique de l'Est et à Zanzibar

Les visiteurs français arrivèrent, pour la première fois, en Afrique de l'Est au XVI^e siècle.

(1) PRO, FO 84/1357, Kirk à FO, 20/05/1872.

Cependant, aucune base permanente dans l'océan indien n'avait été établie malgré les efforts à Madagascar, jusqu'à leur installation dans les îles Mascareignes au XVIII^e siècle. (1)

a- La recherche d'esclaves

Le développement de l'économie de plantations dans les îles Mascareignes tourna l'attention des Français vers l'Afrique orientale à cause d'une grosse demande en main d'oeuvre toujours croissante dans ces îles, jadis, inhabitées. Cependant, les commerçants de ces îles ne semblèrent s'y intéresser que vers les années 1770 quand le besoin en main d'oeuvre se fit de plus en plus pressant. Un commerçant, Morice, décida d'investir la région et visita les îles Kerimba et Zanzibar en 1774 et 1775, et découvrit les potentialités de Kilwa en fourniture d'esclaves. (2) En 1776, il signa, de son propre chef et sans l'autorisation des autorités françaises, un traité avec le souverain des lieux et lui donnant le monopole du commerce des esclaves.

Puis, il essaya d'attirer l'attention du gouvernement sur l'intérêt stratégique de cette région située sur la route des Indes et à proximité des îles Mascareignes, sur ses capacités en fourniture d'ivoire à bas prix ainsi que les possibilités d'y développer une économie agricole. Le gouvernement français trouva

(1) Gray, in *TNR*, 63, 1964, p. 223; Bennett in Bennett & Mac Call eds, 1969, p.159.

(2) Freeman-Grenville, 1965, p.77.

la proposition intéressante et voulut de plus amples informations mais ne fit rien par la suite. Morice de son côté continua ses activités jusqu'à sa mort en 1781. (1)

Vers la fin de l'année 1783 ou le début de l'année 1784, un autre traitant, Crassons de Medeuil, alla trouver le souverain de Kilwa pour relancer de nouveau le projet qui ne se réalisa toujours pas, probablement à cause du fait que les Arabes de Mascate avaient, auparavant, imposé leur autorité sur Kilwa et les Français ne voulurent pas détériorer leurs relations avec Mascate. Cependant, les Français continuèrent à visiter le port de Kilwa et y acheter des esclaves.

b- Les ambitions territoriales

Les guerres suivant la révolution divertirent l'intérêt français en Afrique de l'Est quoique les commerçants des Mascareignes maintiennent le commerce avec Zanzibar et la côte malgré les entraves créées par les gouverneurs de Zanzibar. Dallons écrit à ce propos:

"the French are always made to submit the price fixed by the government, and, by a payment of the governor to suffer a loss of thirty per cent by his atrocious underhandedness... Before engaging in trade the French are made to give

(1) La France se détourna du projet car elle avait d'autres priorités en particulier la révolution américaine dans laquelle elle fut impliquée.

very costly presents to the government and the interpreter, a subtle and pliant man on whom all success depends. If his eager cupidity is not satisfied, he finds every means to deflect them from their object." (181)

La paix qui suit les guerres napoléoniennes porta un coup sévère à la position de la France dans l'océan indien car elle n'avait plus que l'île Bourbon, quelques postes inactifs en Inde et des prétentions sur Madagascar. Elle ne pouvait donc pas se contenter de sa base navale nettement inférieure à celle de Maurice. Et, c'est ainsi, que des officiers navals, plus que désireux de reconstruire la position de leur pays, cherchèrent de nouvelles bases à Madagascar, aux îles Comores et dans les possessions de Mascate pour contrebalancer la prédominance anglaise.

Des voyages d'exploration s'organisèrent en quelques années seulement. En 1819, Albrand, un linguiste fit un voyage de reconnaissance dans la région de Zanzibar et de Kilwa à l'issue duquel, il donna une bonne image de l'île et insista surtout sur sa valeur stratégique pour la France. Mais le gouvernement de Bourbon n'avait aucune réaction probablement pour éviter des difficultés avec Mascate et la Grande Bretagne et préféra se tourner vers Madagascar.

Le traité Moresby joua en faveur de la France car les Arabes, mécontents de ce traité et du sultan qui l'avait signé, reçurent les Français à bras ouverts,

(1) Dallons in Freeman Grenville, 1965, p.199.

occasionnant une rupture dans les relations entre Zanzibar et la France pendant pratiquement les années 1830. (1)

Les activités françaises dans l'océan indien s'accéléchèrent vers la fin des années 1830. De nouvelles missions furent envoyées à Zanzibar, parmi eux, Guillain, pour négocier la signature d'un traité de commerce.

Mais cette mission échoua pour plusieurs raisons. La première fut les relations de Saïd avec la Grande Bretagne qui le rendirent quelque peu réticent vis-à-vis des Français qu'on associait volontiers à la traite des esclaves. D'autre part, les activités françaises, notamment la question de Nossi-Bé, à Madagascar suscitèrent la méfiance du sultan de Zanzibar qui nourrit, à l'époque des visées d'annexion sur l'île. Cependant, après des tentatives infructueuses, le traité fut signé en 1844 et prit effet en 1846. (2)

2- Les Allemands

Leur présence à Zanzibar au début du siècle fut motivée par le commerce. Durant 30 ans, à partir de 1815, le commerce allemand souffrait des troubles, des

(1) On rapporte que les Arabes de Mombasa furent prêts à céder Pemba à la France si elle acceptait de payer 10.000 piastres. Bennett in Bennett & Mac Call eds, 1969, p.160.

(2) Guillain, 1856, II, p.214; Crofton, 1935, p.16; Coupland, 1938, p.424.

restrictions et des destructions à la suite des guerres napoléoniennes.

Parmi les communautés commerçantes, les cités de la Ligue Hanséatique, aussi dominantes en Allemagne que le furent les ports de New England en Amérique, commencèrent à chercher des débouchés commerciaux à l'étranger. (1)

Après le congrès de Vienne, quand la navigation dans les ports les plus importants de l'Allemagne prit un nouvel essor, quelques navires de Hambourg et de Brême atteignirent les îles Maurice et Bourbon, à l'époque, possession anglaise et française. La côte orientale d'Afrique fut découverte par hasard, en 1843, par le capitaine d'un voilier alors qu'il retourna de New Castle à destination d'Aden. Il fit quelques observations sur l'île et mit l'accent sur la capacité de Zanzibar d'être un excellent marché pour les perles vénitiennes, les draps, les fusils et autres produits manufacturés notamment les miroirs de Bohême. Ces observations semblaient très prometteuses, donc à partir de 1844, un marchand de Hambourg, Adolf Jacob, y envoya ses bateaux. Il semble y avoir acquis un monopole comparable à celui des marchands de Salem.

Après deux ans de commerce avec l'Afrique occidentale, il s'installa à Zanzibar pour se livrer au commerce des cauries en grande quantité sur les rivages de l'île. Cette maison se retira du commerce avec Zanzibar en 1859.

Parallèlement, la firme d'Oswald envoya deux brigs mais l'un se perdit en mer tandis que l'autre atteignit

(1) Coupland, 1938, p.382.

l'île en 1847. En juin 1849, la première branche de la compagnie Oswald fut établie dans l'île en 1849. A partir de 1853, la filiale prit le nom d'Oswald.

En 1853, la maison Hansing s'établît dans la ville faisant le commerce des cauries et exportait l'ivoire, la gomme copal, les peaux. A la fin du règne de Said, les Allemands occupaient la troisième place dans le nombre de bateaux de commerce qui mouillaient en rade de Zanzibar. En 1856, il y avait 20 bateaux de 2.400 tonnes, en 1859, la valeur du commerce des maisons de Hambourg dépassait les 100.000f. (1)

Dans les années 1880, l'arrivée des compagnies de colonisation, inaugura une nouvelle ère dans les visées allemandes sur l'île et ses possessions. Désormais, c'est la colonisation qui motiva la présence de leurs nationaux. Le mariage de la fille de Said à un commerçant allemand leur servit de prétexte. Les négociations avec la Grande Bretagne débouchèrent sur la cession du continent à la compagnie de colonisation.

Il est cependant utile de noter que le commerce européen à Zanzibar n'avait jamais atteint l'importance de celui des Américains dans les années 1850. L'observation des chiffres sur le commerce montre d'abord une croissance des maisons de commerce à Zanzibar. Ce qui traduit une hausse importante de l'activité commerciale.

Ces maisons de commerce appartenaient à des Américains, des Anglais, des Français et des Allemands.

(1) Kellenberg, in *Omalý sy Anio*, 17-18-19-20, 1983, p.311-318.

On note une distribution et une hiérarchisation du trafic maritime par pavillon. Mais, cette hiérarchisation ne correspond pas nécessairement à la répartition réelle du marché des affaires qui reste dominé par les Indiens.

Le développement du commerce se reflète dans les revenus des douanes du sultan qui ne cessèrent d'augmenter comme le montrent les chiffres. Le fléchissement des années 1863-64 est certainement dû à la baisse du commerce des esclaves à la suite des mesures de restriction de la traite et des actions des croiseurs anglais.

REVENUS DES DOUANES DE ZANZIBAR 1807-1876 (1)
(en dollars)

Année	
1807-08	30 à 40.000
1811	60.000
1819	80.000
1834	150.000
1842	150.000
1859	196.000
1861-62	200.000
1862-63	190.000
1863-64	195.000
1864-65	310.000
1867-68	310.000
1870-71	310.000
1875-76	450.000

(1) Cooper, 1977, p.40 et 66.

III- LE RAYONNEMENT DE LA CITE MARCHANDE

Dans l'étude du développement d'une ville, l'accent est souvent mis sur les relations entre la ville et son arrière pays, sur le rôle parasitaire des villes et celui nourricier des campagnes. Ceci est vrai dans la mesure où aucune ville n'est fermée car, "entre la ville et ses extérieurs emboîtés, des relations d'ordre multiple tissent une trame d'autant plus lâche et moins spécifique qu'on s'éloigne davantage de la cité. L'espace rural environnant, l'espace régional dans le cas des agglomérations importantes sont les plus directement impliqués dans un système de relations particulières. La ville tire de ce champ privilégié une part de sa substance humaine et de son ravitaillement. Elle trouve en lui un domaine plus ou moins réservé à son influence pour le meilleur (développement des campagnes) et pour le pire (exploitation des ruraux, dégradation de leur société, hémorragie démographique)." (1)

A- LES RELATIONS DE LA VILLE AVEC LE CONTINENT

Dans le cas de Zanzibar comme dans d'autres villes côtières sur le continent, le bariolage ethnique qui caractérisait la population urbaine montre combien vaste était la zone d'influence. Le nombre non négligeable de *Wabara* prouve que le pouvoir

(1) Sautter in *CEA*, 13, 51, 1973, p.407.

d'attraction de Zanzibar s'étendait au delà de ses frontières. Non seulement, la ville bénéficiait de l'exode d'une partie de la population du continent mais ses relations avec ce même continent lui avaient permis de jouer le rôle d'entrepôt et de principal centre du commerce grâce aux produits que lui livrait le continent. La ville était alors étroitement liée à son terroir sans pour autant le dominer administrativement. Elle n'était plus seulement le port de transit des exportations: elle concentrait les productions du continent et de l'arrière-pays. Et principalement de la côte du Mrima qui, selon Hamerton fournit une part considérable des revenus du sultan. (1)

A son arrivée, Saïd avait compris le potentiel économique de Zanzibar. Et dans les années 1830, il commença à envoyer des caravanes pour faire le commerce avec le continent. Des commerçants se joignirent à ses caravanes pour plus de protection et de sécurité. Cet exemple encouragea d'autres initiatives, ainsi, le commerce avec l'intérieur se développa rapidement, essor qui se refléta dans les trésoreries du sultan sous forme de droits de douanes. (2)

Les esclaves qui venaient en tête des exportations, étaient fournis par les ports compris entre le cap Delgado et Wasini, principalement Kilwa.

Les produits d'élevage provenaient de la côte du Mrima (boeufs et moutons et cabris), de l'île de Pemba

(1) PRO, FO 54/11, Hamerton to FO, 26/03/1847.

(2) Coupland, 1939, p.304-313; Gray in Harlow & al eds, 1965, p.219.

(boeufs) et de la côte du Benadir (peaux, miel et cire).

Le girofle était fourni par les deux îles de Zanzibar et Pemba, les céréales par les villes de la côte comme Malindi (millet), Mombasa (maïs), par le territoire arrosé par le Rufiji (riz) et les îles (Zanzibar pour le maïs et Pemba pour le riz).

Les oléagineux étaient cultivés sur tout le littoral, la gomme copal, l'ambre gris étaient recueillis sur toute la côte. Grandidier rapporte: "la gomme copal se trouve enfouie dans la terre sur la côte orientale d'Afrique depuis l'équateur jusqu'au sud de Kilwa. C'est surtout dans les plaines dénuées d'arbres qu'on fait les fouilles. Il suffit de creuser quelques pieds pour faire une ample récolte..." (1)

Les autres produits du commerce comme l'ivoire étaient apportés de Kilwa et des ports du sud, les écailles de tortues, des ports entre le cap Delgado et le pays Makua et Pemba, le bois de mangrove, de tout le littoral notamment Lamu et de Madagascar. Les produits de l'artisanat étaient généralement fournis par les îles (Pemba, Mafia, Mombasa et la côte du Benadir pour le beurre fondu) et par la côte du Benadir pour la cire.

Ainsi, Zanzibar exportait des marchandises qu'elle ne produisait pas elle-même. Ce qui vérifie le rôle important du continent dans l'essor du commerce de l'île.

(1) Grandidier, 1868, p.21-22.

B- LES LIENS DE LA VILLE AVEC L'ARRIERE PAYS

La situation n'était pas la même pour l'île et sa zone rurale. Et dire que le rôle de l'arrière pays fut primordial dans le développement de la ville, comme voudrait l'affirmer Menon, serait excessif. (1) En effet, avec les fluctuations des prix des produits agricoles, notamment le clou de girofle, principale production des deux îles, cette activité ne pouvait être une source d'enrichissement stable et sûre, et beaucoup d'Omanis qui avaient misé uniquement sur elle se trouvèrent endettés et dans les années 1840, beaucoup de plantations furent hypothéquées. Les Arabes qui avaient pu échapper à la misère étaient ceux qui s'adonnaient en même temps au commerce. Cependant, on ne peut ignorer la contribution de l'arrière-pays, si faible fut-elle, qui consista dans le ravitaillement direct, dans le paiement des taxes et dans le système esclavagiste.

Avant 1811, son rôle nourricier ne fut pas évident et on n'a pas de preuves du fait que c'étaient les habitants des campagnes (les indigènes) puis plus tard, les esclaves qui subvenaient aux besoins de la ville. Ces indigènes, certes, payaient un tribut au *Mwinyi Mkuu*, mais ce tribut, sous forme de corvées, concernait les travaux d'intérêt général comme la coupe et le transport des bois de construction pour lesquels, on leur donnait des grains en contrepartie. Said voulut récupérer cette corvée à son profit pour se constituer une main d'oeuvre à bas prix et exigea au *Mwinyi Mkuu*

(1) Menon in Sheriff, 1987, p.138 et suiv.

de lui rassembler des travailleurs gratuits pour deux semaines. Mais, il y eut problème: d'une part, les populations locales étaient très peu nombreuses et d'autre part, ils répondirent à cet appel au travail obligatoire par la fuite vers l'intérieur de l'île si bien qu'il fût difficile d'organiser cette corvée. (1). En 1811, il la transforma en un prélèvement en nature: les Hadimu lui payaient en grains l'équivalent de 4.000 \$MT. En 1834, ce tribut se transforma en un impôt de capitation de 2\$MT par an et par personne. (2) Le *Mwinyi Mkuu* se chargeait de la collecte et la remettait au sultan qui lui en donnait une partie.

Ce rôle nourricier des campagnes s'affirma donc à partir de 1811: par le biais du tribut, ces ruraux assurèrent le ravitaillement de la ville, subvinrent aux besoins de ses habitants sans toutefois en profiter car tout était dépensé par et pour les citadins.

Cette évolution eut pour effet d'écartier les paysans de l'économie du girofle dont la récolte ne se faisait que deux fois par an. Pour payer la taxe, ils furent obligés de s'adonner à l'agriculture de subsistance dont le cycle était plus court et les récoltes plus fréquentes et qu'on pouvait écouler plus facilement. On assista alors à l'apparition d'une polyculture, nécessaire à la fois au ravitaillement des navires et surtout aux besoins de la population.

(1) Lodhi & Rydström, 1977, p.106.

(2) Germain, 1868, p.535; ZNA, AA 3/17, Report on the dominions..., 16/11/1855.

Ce rôle nourricier se traduit aussi par l'approvisionnement direct en produits de subsistance. En effet, il y avait une possibilité pour les Arabes de se nourrir sur l'espace des plantations où ils maintenaient une petite agriculture de subsistance leur assurant le nécessaire pour vivre en temps de crise ou de mauvaise année pour la vente des produits d'exportation. (1)

Avec le développement de l'économie servile, ce rôle des campagnes prit de l'ampleur car elles contribuèrent à fournir directement à la ville l'essentiel de sa consommation en produits de subsistance. En effet, comme les travaux dans les plantations ainsi que les récoltes étaient saisonniers, le propriétaire foncier arabe, pour réduire les frais occasionnés par l'entretien des esclaves, leur laissait le soin d'assurer eux-mêmes leur propre subsistance. Il leur distribuait des lopins de terre sur lesquels ils travaillaient pendant les deux jours de repos hebdomadaire et pouvaient disposer de la production et du surplus qu'ils vendaient sur les marchés de la ville, à Sokokuu, à Mnazi Moja, à Malindi où les citadins venaient s'approvisionner. (2)

Ces marchés périphériques (Mnazi Moja, Malindi) qui matérialisèrent les relations de la ville avec son arrière-pays avaient une signification sociale et politique. Situés aux portes de la ville, ils

(1) Cooper, 1977, p.73.

(2) Germain, 1868, p.547; Crofton, 1936, p.94-95; Cooper, 1977, p.161; Christie, 1876, p.314; De Langle in *RMC*, 38, 1873, p.796; Ruschenberger, 1838, I, p.41.

constituaient des points de confrontation de la ville avec l'espace extérieur (campagnes) et de lieux d'échanges avec les habitants du monde extérieur.

Enfin, l'économie agricole nourrissait la ville alors que les revenus des plantations étaient destinés à financer le luxe ostentatoire des propriétaires fonciers qui continuaient à mener une double vie entre la campagne et la ville pour être près du centre du pouvoir, à la recherche d'une place élevée dans le gouvernement ou pour avoir accès à la haute société du palais. Gray dit: "they began to develop many of the attitude traditionally associated with a planter class, a certain aloofness towards other groups in the society." (1) La ville devint ainsi le lieu où se dépensaient les revenus tirés du monde rural sans aucun profit pour celui-ci. Elle était le lieu de consommation de la rente foncière par l'intermédiaire d'une bourgeoisie arabe urbaine et foncière mais souvent absentéiste à partir des années 1870. Une situation qui fait penser à celle des latifundiaires d'Amérique Latine. (2)

Dans cette croissance urbaine, s'étaient développées des fortunes pas nécessairement étrangères et d'importants bénéfices avaient été accumulés dans les affaires agricoles, commerciales et financières.

(1) Gray in Harlow & al eds, 1965, p.218.

(2) Cooper, 1977, p.74; Vennetier, 1991, p.215.

CHAPITRE II: LES DEBUTS DE LA MODERNISATION SOUS LE SULTAN BARGASH

L'avènement du sultan Bargash constitue un tournant dans l'histoire de la ville de Zanzibar. Son règne fut en effet marqué par une volonté manifeste d'apporter des changements dans le paysage urbain, par une intervention directe dans l'aménagement de la ville. Cette période marque une transition.

I- LES ATOUTS DE LA MODERNISATION

A- ZANZIBAR, CARREFOUR MARITIME

En 1869, le canal de Suez, dont le promoteur fut Ferdinand de Lesseps, fut inauguré. Cet événement fut lourd de conséquences pour les pays riverains de l'océan indien. En effet, la mise en place de ce canal "bouleverse toutes les données de la navigation maritime d'Europe en Orient. La traversée d'Egypte cesse d'être un point de transbordement long et coûteux. Désormais, l'établissement de lignes directes d'Europe vers l'au delà de Suez est possible grâce au canal. Cette voie, par l'accélération du temps gagné, par l'abaissement des coûts,... par la réduction des distances va permettre un développement considérable de la circulation maritime et assurer, dans le même temps, la suprématie de la navigation à vapeur sur la

navigation à voile qui ne peut pas suivre la route du canal." (1)

Le percement du canal créa, en effet, une route directe entre l'Europe et les pays riverains de l'océan Indien. Le voyage devint plus court car si, auparavant, il fallait aux navires européens douze mois pour faire l'aller et le retour, en passant par le cap de Bonne Espérance, après 1869, la distance Europe-Afrique de l'Est fut couverte en 75 jours. Le voyage Marseille-côte orientale d'Afrique se fit en 15 jours, celui entre Marseille et Zanzibar, en 21 jours. (2)

Le percement de ce canal activa le mouvement commercial entre l'Europe et l'Afrique de l'Est car la durée du trajet, considérablement réduite, permit aux négociants de faire trois ou quatre voyages avec le même roulement de fonds et de diminuer le prix de revient des marchandises sur les marchés de Londres, de Marseille et de Hambourg. Les lignes de bateaux à vapeur qui furent mis en place, par la suite, permirent de charger directement, à chaque comptoir de la côte est-africaine et à Zanzibar, les produits qu'on y trouvait et changèrent, ainsi, la face du commerce de cette partie du monde dont Zanzibar et Aden furent les régulateurs.

L'ouverture de ce canal facilita la circulation des hommes et des idées. Les communications avec l'île, autrefois rares et sporadiques, devinrent plus fréquentes et plus régulières. Ainsi, touristes, hommes

(1) Barret, 1982, p.82;

(2) De Langle, in *RMC*, 38, 1873, p.803-804; Rabaud, 1882, p.2 ; Coupland, 1939, p.83.

d'affaires, missionnaires et aventuriers, encouragés par la réduction des tarifs passagers, vinrent la visiter. Les échanges d'idées, de nouvelles, et de service se trouvèrent facilités. Et on recevait "sans compter de fréquentes occasions, toutes les quatre semaines, en Europe et à Zanzibar, des nouvelles qui mettent 18 à 23 jours pour parvenir à destination." (1)

Les facilités de communications décidèrent le gouvernement anglais à établir un service postal à Zanzibar en 1872. Avant cette date, en effet, on peut dire qu'il n'y avait pas eu de service postal régulier dans l'île. Zevaco, dans une lettre au Ministre des Affaires Etrangères français, rapporte que c'étaient les patrons des boutres arrivant dans le port qui remettaient au chef des douanes les lettres et dépêches qu'ils rapportaient d'Aden. Celui-ci se chargeait, avec Hamerton, de les redistribuer à leurs destinataires. Le courrier arrivait ainsi de façon très irrégulière. Les plus touchés par ce problème étaient les Français qui "reçoivent rarement ou très difficilement les lettres d'Europe ou des autres pays par la voie de la Mer Rouge et de l'Inde... elles sont souvent égarées." (2)

(1) Rabaud, 1882, p.22.

(2) AD, ADP, Mission Révoil 1, Zevaco au MAE, 19/08/1847 et il ajoute que le consul anglais "se fait remettre toutes les lettres et les dépêches et Dieu seul sait ce qu'elles deviennent... Il était en possession depuis trois jours de plusieurs lettres adressées à M. Broquant, consul de France." En 1869, le Contre-amiral commandant en chef de la division navale de l'océan pacifique rapporte que les Anglais percevaient 3 roupies par lettre transportée par leurs navires de commerce et de guerre. Sur cette taxe, le sultan ne percevait rien du tout. in ADNOI,4C6 3,

Les Américains souffraient moins de ce handicap car leurs navires venaient fréquemment dans l'île directement des Etats Unis, de l'Arabie ou de l'Inde. Quant aux Anglais, ils jouissaient de tous les avantages qu'offraient les communications entre Zanzibar, l'Arabie, l'Inde, les Seychelles, Maurice et le Cap de Bonne Espérance.

En 1872, le gouvernement décida de passer un contrat de dix ans avec la *British India Company* qui assura le parcours entre Aden et Zanzibar. Elle s'engagea à acheminer régulièrement le courrier vers l'île en échange de 10.000 f de subventions annuelles. Au mois d'octobre de la même année, un service postal régulier qui relâchait tous les mois à Zanzibar s'établit entre Aden et Port Natal. (1)

La mise en place de ce service fut motivée par l'importance commerciale de Zanzibar et par le besoin d'ouvrir la côte africaine, Madagascar et les îles Comores non seulement au commerce mais aussi à l'extension de la civilisation et à l'abolition de l'esclavage. (2) Les Anglais pensaient, en effet à l'époque, que pourvoir cette partie du monde en bateaux à vapeur donnerait de meilleurs résultats quant à la répression de la traite et coûterait la moitié de ce

25/01/1869; voir aussi USPG-UMCA, A1(I), Rapport de Steere, août 1864.

(1) CSSP, B 194-B-IV, Dossier De Courmont, 1885; B 196-B-III, Baur au TRP, 18/12/1873 et Thorax au TRP, 14/01/1873; AD, CCC 3, De Vienne au MAE, 28/04/1873. Selections from the Record of The Government of India, 1875, p.11.

(2) Coupland, 1939, p.83.

qu'on avait dépensé auparavant pour accroître l'escadron de la côte. Ces arguments convainquirent les autorités anglaises d'établir ce service postal en 1872.

L'importance de l'île sur le plan commercial, politique et stratégique s'accrut, obligeant les Anglais à élargir ce service en 1873-74. (1) Zanzibar reçut, alors, trois malles par mois, celle d'Aden, celle du Cap-Natal et celle d'Anjouan-Comores-Nossi Be. (2)

Elle devint, en 1873 le plus grand centre où convergeaient les principales lignes de communications en Afrique de l'Est.

B- UN SULTAN JOUISSANT D'UNE CERTAINE OUVERTURE D'ESPRIT

En 1870, lorsqu'il monta sur le trône pour succéder à son frère Majid, Bargash avait 35 ans.

(1) Cette situation est à mettre en relation avec la signature du traité d'abolition de la traite en 1873 et ses conséquences, notamment les rebellions, la dépendance du sultan au soutien des Anglais pour conserver son trône. L'application des mesures anti-traite nécessitait des prises de décision rapides que seule une communication intense et régulière pourrait assurer.

(2) ADNOI, 4C1 8, Ministre de la Marine au Commandant de la Division navale des Côtes orientales d'Afrique, 19/09/1873; A propos de cette dernière malle, la British India Company proposa, en 1873, au gouvernement français d'assurer l'acheminement du courrier entre Zanzibar, Mayotte et Nossi Bé. Celui-ci accepta immédiatement. Cette position du Ministre des Colonies favorable à la B.I Co s'explique par les difficultés

Beaucoup d'Européens qui le connaissaient parlent de lui comme d'un "homme d'une intelligence remarquable et d'une rare affabilité envers les Européens qui vivent dans ses Etats." (1) Il avait, selon De Langle, "un caractère vigoureusement trempé." (2) Il possédait toutes les qualités de son père: il était ambitieux, énergique et plus actif que son prédécesseur. La rébellion qu'il fomenta contre son frère en 1859 avec l'aide des El Harthi et le soutien tacite du consul de France en fut une preuve. (3) De Courmont rapporte: "le Prince n'est pas dépourvu de distinction. Il laisse errer sur ses lèvres un fin sourire de bienveillance. Il a le regard vif et la parole rapide, le discours facile et nourri. C'est, comme disait Barttle Frere, un homme énergique et capable..." (4)

internes du gouvernement (évacuation des Allemands non réglée, l'opposition de droite et radicale à Thiers qui démissionna le 14 mai 1873), le peu d'audience des idées coloniales et la faible capacité d'investissement des Messageries Maritimes, dépendantes des subventions de l'Etat. Barret, 1982, p.84.

(1) Charmetant, 1881, p.125-126; Courret, 1888, p.125; Marras in *BSGM*, 6, p.195.

(2) De Langle in *RMC*, 1873, p.126; Ruete (R.S) in *Journal of Central Asian Society*, XVI, 1929, p.12.

(3) De Langle, 1873, p.107; ZNA, AA 3/18, Rigby à Bombay, 09, 11 et 12/04/1859; MAE, CP 2, Cochet au MAE, 23/04/1858 et 23/10/1859; USPG-UMCA, A 1(III), Steere à Festing, 02/06/1875.

(4) CSSP, B 194-B-V, De Courmont, 1885; Parmi les rares témoignages d'époque qui ne chantent pas les louanges du sultan est celui de Steere: "he has the very bad reputation for an Arab for being mean and greedy." in USPG-UMCA, A 1(III)A, Steere à Festing, 02/06/1875. On notera aussi celui de sa soeur Salmé: "Bargasch est

Doté d'une curiosité naturelle, il s'intéressait à tout. Charmetant raconte que dans l'entretien d'une heure qu'il avait eu avec le sultan, celui-ci lui posa beaucoup de questions sur l'Europe et l'Algérie. Il s'informa également des points où aboutissaient les divers tronçons de chemins de fer du nord de l'Afrique et assura qu'il serait heureux de voir une ligne aller directement de l'Egypte au Maroc en desservant les principaux ports africains de la Méditerranée. (1)

Sa personnalité s'enrichit beaucoup de ses contacts directs ou indirects avec le monde extérieur. En effet, contrairement à son père et à son frère, il voyagea beaucoup et donc, avait une meilleure connaissance du monde extérieur. Son premier contact avec l'étranger date de son exil en Inde en 1859, lequel, selon Moreshead, élargit ses vues et le familiarisa avec les procédés occidentaux bien ancrés dans ce pays après un siècle de présence coloniale britannique. (2) Des traditions orales retiennent le fait que durant son exil en Inde, il aurait eu vent de l'existence d'une loge de francs-maçons à laquelle il se serait beaucoup intéressé. Il aurait voulu se

 impitoyable pour tous, pour ses sujets et pour sa propre famille." in Ruete, 1991, p.315 ou encore de New, 1873, p.32: "he disgraced his elevation to the throne by the almost instant sale by auction of his brother's concubines and household slaves. We remembered the indignation which was expressed by all parties native and foreign at his shocking proceeding."

(1) Charmetant, 1888, p.129.

(2) Anderson-Moreshead, 1897, p.288; AD, CP 1, Cochet à MAE, 03/10/1859; USPG-UMCA, A 1(III)A, Steere à A.Steere, 25/12/1875.

joindre à eux mais n'y serait pas parvenu. De retour à Zanzibar et devenu sultan, il aurait chargé l'un de ses proches de s'infiltrer chez les francs-maçons et de lui faire un rapport détaillé sur cette organisation. L'émissaire aurait réussi sa mission mais aurait refusé, par contre, de dévoiler les secrets de l'organisation à laquelle il aurait été affilié. Bargash l'aurait fait mettre aux fers.

Il fit par la suite d'autres voyages en Inde.

En 1875, il visita l'Europe à l'invitation du gouvernement anglais et séjourna à Paris puis à Londres où il put "admirer... les merveilles de la civilisation". (1) A Paris, par exemple, il alla voir le Jardin des plantes, les Champs Elysées puis se rendit à l'exposition internationale du Palais de l'industrie. De retour de Versailles où il rencontra le Président français, il visita une seconde fois le jardin d'acclimatation qui était aussi un zoo. (2)

A son retour d'Europe, il passa par le Caire en Egypte. Ce crochet le mit en contact des innovations apportées par les Français dans cette capitale. (3) Ce pays influença doublement les décisions ultérieures du

(1) *Univers* du 18 et du 24/07/1875; USPG-UMCA, A(III)A, Steere à Ann Steere, 25/12/1875.

(2) Charmetant, 1888, p.123; CSSP, B 196-B-IV, Horner au TRP, 07/05/1875; *Le Monde* du 27/07/1875.

(3) Cogan écrit en effet: "at present time, the French influence is supreme in Egypt; its army is officered by the French and all the great works such as the construction of dry docks, are conducted by the French while the English have no occupation or influence beyond their commercial transactions." PRO, FO 54/1, Cogan to Sir Carnac, 05/01/1838.

sultan, d'un côté, par le contact direct, et d'un autre côté, par le biais des *Ulamas*. (1)

L'influence étrangère sur la personnalité du sultan s'exerça par l'intermédiaire des Indiens derrière lesquels agissaient les gouvernements de Bombay puis de Londres pour mettre en place certaines institutions occidentales. Cette manoeuvre pourrait résulter de plusieurs considérations. D'abord, les Anglais pensèrent que les Indiens étaient des musulmans comme le sultan et donc auraient plus d'influence sur lui. Ensuite, ils avaient une importance économique et financière telle qu'ils pourraient agir efficacement sur les décisions des sultans. C'est le cas du fermier des douanes que Bargash respecta beaucoup ou de Pira Dewji, un individu si important qu'on le désignait officieusement comme étant le premier ministre de Bargash. Il avait d'ailleurs été reçu en audience privée par le Président français en 1882 alors qu'il était venu en France pour faire réparer un des bateaux du sultan. (2) Enfin, les Indiens étaient parmi la population non européenne de l'île, les plus familiarisés avec les innovations les méthodes et les institutions européennes.

(1) En effet, de 1798 à 1801, les campagnes d'Égypte de Bonaparte et de ses successeurs firent bénéficier ce pays des techniques occidentales. De 1805 à 1848, le Pacha entama son programme de modernisation avec l'aide des Français. Or, à cette époque et même après, les futurs ulamas de Zanzibar qui formeraient plus tard l'entourage du sultan, poursuivaient leurs études au Caire.

(2) Bennett, 1973, p.101; *Le Courrier du soir* du 26/10/1882; AD, CP 6, Ledoulx à MAE, 30/01/1883.

C- DES REVENUS PLUS IMPORTANTS ET UNE MAIN D'OEUVRE A BAS PRIX**1- Des ressources financières considérables**

Déjà, sous le règne de Majid, le consul anglais Playfair aurait voulu conseiller au sultan de faire quelques travaux d'utilité publique dans la ville. (1) Mais il n'osa pas car les revenus du sultan avait beaucoup souffert des engagements que son père et lui-même avaient pris en faveur de la restriction de la traite. Majid percevait alors tous les ans 221.000 \$MT dont 190.000 \$ provenaient des douanes, 6.000\$ de Pemba, 10.000\$ des Hadimu et 15.000\$ de ses plantations de girofle. De ceci, il devait déduire les 40.000\$ de subsides à Mascate et 40.000\$ pour payer ses dettes auprès du fermier des douanes. (2) Il lui restait alors 141.000\$ pour les dépenses publiques et privées.

Playfair lui conseilla de lever des taxes en guise de contribution de ses sujets aux dépenses publiques. La taxe de 5% sur la production du girofle et les 3 pice par cocotier adulte et par an furent adoptée le 14

 (1) USPG-UMCA, A1(V)B, The Undergraduates answer to Livingstone, 1876, p.17.

(2) Selon la coutume arabe, tous les biens d'un défunt doivent être partagés à tous ses héritiers légitimes selon la règle du 2/3 pour les hommes et 1/3 pour les femmes. Majid, pour se constituer une fortune personnelle dut racheter la part de ses frères et soeurs (vaisseaux de guerre, et autres) et pour ce, il s'endetta beaucoup auprès de Jairam, son fermier des douanes.

septembre 1863. (1)

Les efforts de modernisation du sultan Bargash furent soutenus par des revenus plus importants. Contrairement à son père qui, selon Loarer, dépensa une partie de ses revenus en construction de navires de commerce, en achat de femmes, en cadeaux pour ses proches et autres produits de luxe, (2) Bargash n'hésita pas à puiser dans sa fortune personnelle pour embellir sa capitale. Lors du passage de Stanley à Zanzibar, les revenus du gouvernement se chiffraient par centaines de milliers de piastres, vers les années 1880, elles s'élevaient à plusieurs millions. Les revenus de Bargash variaient entre 12 et 15 millions de dollars. Leurs sources étaient nombreuses. La première et la plus importante était les douanes afferméées à la firme hindoue de Jairam Sewji. La location des douanes lui rapporta en 1873 540.000\$MT et 2.750.000\$MT en 1882. (3)

(1) PRO, FO 54/20, Playfair to Government of Bombay, 15/06/1863, ADNOI, 4C5 5A, Rapport au commandant de la station navale des côtes d'Afrique orientale, 22/04/1866.

(2) Loarer in ROA, 9, 1851, p.292 rapporte que les achats de tissus pour son harem absorbaient plus de 400.000 F par an soit plus de 70.000\$ par an. Ruete mentionne la générosité de son père et rapporte que le jour de la fin du Ramadhan, tout le monde au palais avait droit à un cadeau.

(3) Selections from the Records of the government of India, 1875, p.5; CSSP, B 194-B-V, Dossier De Courmont 1885; Courret, 1881, p.131. Leroy, 1894, p.174. Dans la réalité, sur les 540.000 piastres, le sultan ne percevait que 300.000, les 240.000 autres furent retenues par le fermier pour payer ses dettes.

Il tira aussi ses revenus des différentes taxes qu'il préleva sur les marchandises entrant dans l'île: outre les 5% ad valorem, il taxa les produits provenant de la côte orientale d'Afrique et destinés aux pays d'Europe. Ces produits étaient l'ivoire, la gomme copal, (dont le sultan détenait le monopole dans les traités), le copra, le girofle (taxé de 30%), le bétail et les minéraux.

L'ivoire lui rapporta 1.800.000 piastres, le girofle et le copra 1.200.000 et le bétail et les minéraux, 2.500.000. (1)

Les autres sources de revenus étaient le commerce qu'il faisait pour son compte, les vastes plantations de girofle exploitées par des milliers d'esclaves, lesquelles lui rapportaient tous les ans environ 25.000\$.

La location des nombreuses maisons qu'il possédait dans la ville lui fournit une autre source de richesse. Giraud rapporte qu'il possédait la moitié des maisons de la ville qu'il obtenait, pour la plupart, au moyen des expropriations: "un Arabe construit une maison puis le travail achevé, le sultan le convoque. Si l'immeuble vaut 50.000 piastres, le sultan lui donne 15.000 piastres... Un riche Arabe meurt dans la ville. Sa fortune est évaluée à 250.000 piastres. Le testament

(1) Giraud, 1890, p.24-25; AD, CP 10, Lacau à MAE, 03/05/1888. A propos de la taxe sur le girofle, Lacau dit que c'était une grosse erreur car elle ne touchait pas les commerçants mais le producteur donc l'Arabe. Elle ne lui permit pas de retirer un bénéfice appréciable de ses cultures, le nombre de ses esclaves ayant déjà diminué et il lui était difficile de s'en procurer de nouveaux à cause de la surveillance des croiseurs anglais.

étant en règle, les héritiers s'apprêtent à partager l'héritage quand Bargash leur dit qu'il les déchargeait de ce soin et s'institue exécuteur testamentaire. D'exécuteur testamentaire à légataire universel, il n'y a qu'un pas. Et le soir toute la fortune du défunt prend le chemin du palais."(1) Ces affirmations et ces estimations paraissent exagérées. Cependant, on peut retenir la thèse tel que le sultan possédait beaucoup de maisons car, en 1885, il institua un legs pieux (Whakf) consistant en 30 maisons de pierre dont 28 boutiques et 2 maisons pour l'entretien des conduits d'eau et les fontaines publiques. (2)

Enfin, une taxe appelée taxe indigène fut créée pour supporter les efforts de modernisation car l'impôt foncier fut difficile à instaurer faute de cadastre. (3)

2- Une main d'oeuvre à bon marché

L'oeuvre de modernisation fut favorisée aussi par une main d'oeuvre à bon marché. Après la signature des traités de 1873 et 1876, les esclaves libérés des boutres négriers furent remis au sultan "en récompense du zèle et de la soumission dont il fait preuve à l'égard de l'Angleterre..." (4)

(1) Giraud, 1890, p.25.

(2) Giraud, 1890, p.25; AD, CP 15, Ottavi à MAE, 23/05/1892.

(3) AD, CP 10, Lacau à MAE, 03/05/1880.

(4) AD, CP 5, Gaillard de Ferry 25/07/1877.

Ces mesures de faveur ne pouvaient que réjouir le sultan car le manque d'hommes sévissait déjà dans l'île à la suite de la signature du traité de 1873 et à cause d'une hémorragie d'hommes embarqués vers le continent par les missionnaires et les explorateurs.

Ces esclaves formaient la majorité voire la totalité des travailleurs non qualifiés des travaux publics (construction de la jetée sur le ports, des palais du sultan et des rues de la ville). Charmetant écrit: "sur les chantiers où ils sont réunis pour le travail, on les voyait aller et venir à travers les rues de la ville, par groupes de 40 à 50, portant leurs charges sur leur tête, dans des corbeilles tressées de larges feuilles de cocotiers. Les matériaux de construction, sable, chaux et pierres sont transportés par une troupe de femmes et d'enfants car, jusque là, les chemins n'étant pas connus dans l'île, on ignore les services que peut rendre un chariot pour les transports". (1)

Ces travailleurs étaient dans leur grande majorité des femmes et des enfants. Marras dit que la ville avait été bâtie par les femmes car c'étaient elles qui portaient les pierres et les boritis, qui faisaient la chaux, qui nivelait les rues, les terrasses, qui allaient prendre l'eau dans les cruches. (2)

(1) Charmetant, 1881, p.141-142; Heudeubert, 1890, p.55.

(2) Marras in *BSGM*, 6, 1881, p. 194.

II- LES PROGRES MATERIELS

Les efforts de modernisation qui furent, pour le sultan, un moyen de rehausser son prestige aux yeux des Européens, se portèrent sur l'introduction de certains signes de la civilisation occidentale car il se donna pour programme de "faire monter le plus possible, avec le concours des Européens qui l'entourent le niveau matériel et moral de son peuple." (1)

A- L'OEUVRE DU SULTAN

1- L'alimentation en eau et en électricité.

Après son retour d'Europe, le sultan entreprit des aménagements matériels dans sa capitale. Par cela, il voulut prouver combien ses voyages à l'étranger lui avaient profité et permis de s'initier aux usages occidentaux. La ville bénéficia alors de nombreuses innovations financées par le sultan lui-même. La plus marquante qui fit sa popularité jusqu'à aujourd'hui, fut l'alimentation en eau potable de la ville. (2)

Zanzibar durant le XIX^e siècle et même après fut confronté au problème de l'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable et de la mauvaise qualité de cette eau. (3)

(1) Charmetant, 1881, p.125-126.

(2) Charmetant, 1881, p.122; Kirk in Lyne, 1936, p.51; Younghusband, 1901, p.243; AD, CP 10, Lacau à MAE, 3/05/1888; *Villes et campagnes* du 24/03/1881.

(3) Grant, 1864, p.11.

Dans la ville, il n'existait pas de système élaboré d'approvisionnement en eau. Il est vrai qu'en 1835, Saïd fit construire un aqueduc partant de Chem Chem pour apporter l'eau de Mtoni dans son palais. Mais cette innovation ne fut pas étendue à la ville et la population urbaine se servait dans des puits creusés partout dans la péninsule près des habitations. (1)

Les Européens résidant dans la ville essayèrent d'y remédier soit en collectant les eaux de pluies dans des barils et en les filtrant avant de les consommer soit en faisant comme les Arabes et Indiens aisés c'est à dire en achetant l'eau apportée d'un puits situé à quelques kilomètres de la ville par de jeunes esclaves dont une Américaine fit une description en ces termes: "how picturesque appeared the half-naked girls with their bead necklets and poising round water pots on their heads as they came to and from a rocky well." (2) Une situation qui ne manque pas de rappeler une pratique courante dans les métropoles européennes des premières décennies du siècle. En effet, à Paris par exemple, malgré un réseau d'eau d'une longueur de 66 kilomètres en 1800, seulement 1% de la population recevait l'eau dans son immeuble à la veille du choléra de 1832. Le reste et plus particulièrement la population aisée achetait l'eau au litre ou s'abonnait aux porteurs d'eau, lesquels achetaient leur eau aux fontaines marchandes ou la puisaient dans la Seine en

(1) Bissel, 1806, p.35; Ruschenberger, 1838, I, p.37; Mac Carthy, 1938, p.12.

(2) Anonymous in *Harper's new monthly magazine*, 1865, p.309; Guillain, 1856, I, p.143; Christie, 1876, p.292.

amont de la ville. (1)

Guillain dénombra 30 à 40 puits dans la ville en 1844. Burton rapporte qu'on en trouvait tous les 30 à 50 mètres. C'étaient des trous assez profonds de 3,50m à 4,50m à peu près qui s'asséchaient en saison chaude.

(2)

Outre l'insuffisance de l'approvisionnement, la population urbaine se heurta à la mauvaise qualité de l'eau. En effet, la qualité de l'eau dans ces puits variait considérablement: certaines étaient riches en sulfate et en carbonate de chaux. D'autres étaient saumâtres. Et c'est surtout sur la partie sud de la péninsule qu'on pouvait trouver de l'eau relativement bonne. (3)

Mais le plus gros problème était la pollution, un problème qui toucha pratiquement toutes les grandes villes en Europe et constitua une des grandes préoccupations des autorités de l'époque. (4) Et

(1) Caron et al eds, Paris et ses réseaux: naissance d'un mode de vie urbain, XIX^e-XX^e siècles, Paris 1990, p.319 cité par Pinol, 1991, p.102.

(2) Guillain, 1856, I, p.143; Burton, 1856, I, p.97-102; Ruschenberger, 1838, I, p.49.

(3) Semanne, 1864, p.15; New, 1873, p.43.

(4) Flora Tristan qui visita Londres peu de temps après le choléra de 1832 évoque les bornes fontaines de la capitale anglaise: "on rencontre dans beaucoup de rues des fontaines en fer de pompes. Une chaîne de fer est fixée au pilier, au bout pend une cuillère en métal ... A dix pas de ma maison était une de ces fontaines; à chaque instant j'entendais le bruit de la chaîne et de la cuillère retombant sur la borne et je me disais: voilà un de mes frères qui boit l'eau de cette eau de Londres si fade et si nauséabonde. Toute l'eau

peut-être est-ce une des raisons pour lesquelles cette question suscita l'intérêt de Smee, un officier de la Marine anglaise qui avait signalé en 1811 l'existence de matières végétales putrides en suspension dans l'eau. Burton parle d'eau chargée de tous les germes de maladies tandis que Christie la décrit en ces termes: "the potable water of Zanzibar may be said without any exaggeration to consist of the diluted drainage of dunghills and graveyards, a saturated solution of every conceivable abomination." (1)

Avec l'aide du consul américain, Webb, Christie fit analyser l'eau de plusieurs puits de la ville. Les conclusions de l'analyse sont les suivantes: dans les puits près de la plage, sur la partie nord de la ville, à Malindi par exemple, l'eau contenait un épais dépôt noir qui correspondait à des matières organiques en décomposition. Elle contenait également de la chaux et de l'acide sulfurique. Il fallait la faire bouillir pour pouvoir la consommer. On l'utilisait généralement pour le lavage de la gomme copal.

Les puits de la plage plus au sud contenait une eau riche en matières organiques végétales et de nombreux cristaux de chaux.

Dans la péninsule proprement dite, l'eau contenait une grande quantité de matières organiques, des dépôts de chaux. Quand on la faisait bouillir, une mince

distribuée dans la ville ne provient pas, il est vrai de la Tamise, mais il n'en est point qui ne débilite l'estomac et ne donne souvent la dysenterie ou les fièvres." Tristan in Gérard et als, 1992, p.268; Pinol, 1991, p.102.

(68g) Christie, 1876, p.289; Burton, 1872, I, p.98.

pellicule de phosphate de chaux, des traces de magnésie, de l'acide sulfurique et du chlore se déposaient en surface. Ces puits étaient les meilleurs de la ville.

La pollution provenait du fait que ces puits à ciel ouvert, non couverts recevaient toutes les saletés de la ville car leurs abords n'étaient pas protégés et donc sales. Ruschenberger les décrit: "they are no barriers around them and their walls are not carried above the surface of the ground; their vicinity is disgustingly filthy." (1)

De plus, la configuration de la péninsule en pente vers la mer favorisait l'invasion de ces puits par les eaux de ruissellement qui ramassaient à leur passage toutes sortes de déchets.

La pollution provenait également de la proximité des puits et des latrines. En effet, avec l'augmentation de la population urbaine, les puits et les latrines furent creusés côte à côte et la porosité du sol aidant, ils communiquaient d'autant plus qu'un système de drainage approprié faisait complètement défaut. Le caractère endémique du choléra et de la dysenterie témoignait de la mauvaise qualité de l'eau de Zanzibar. (2).

Comme dans les villes occidentales, la croissance démographique imposa au sultan d'organiser des services dont ses prédécesseurs ne s'étaient pas préoccupés. L'épidémie de choléra de 1869 qui avait frappé presque

(1) Ruschenberger, 1838, I, p.49.

(2) Ruschenberger, 1838, p.37 et 49; Guillain, 1856, I, p.143; Burton, 1872, I, p.98-100.

chaque maison de la ville avait beaucoup marqué le sultan. Elle montra la nécessité d'une maîtrise de l'eau potable dont il voulut s'occuper personnellement. Comme nous l'avons vu plus haut, la population pauvre de la ville et les Banyans consommaient l'eau de ces puits , tandis que les Arabes, les Européens les Indiens musulmans, les Comoriens et les esclaves aisés achetaient l'eau portée chaque jour par de jeunes esclaves d'un puits situé à Chem Chem. Cette tâche nécessitait la mobilisation d'un grand nombre d'esclaves or la grande mortalité due à l'épidémie et les actions des croiseurs anglais firent diminuer leur effectif. Ce service revenait alors très cher: une petite jarre d'eau vendue 1/4 d'anna auparavant, coûtait le double en 1873. Ainsi, une grande partie de la population urbaine se rabattit sur les puits dont l'eau devenait de plus en plus impropre à la consommation au fur et à mesure que la population augmentait. (1)

Ainsi, Ladha Damji, chef des douanes de Zanzibar et Said Hamoud, un parent du sultan et grand propriétaire foncier se proposèrent d'entreprendre l'acheminement de l'eau potable en ville au moyen d'un conduit en fer. Mais, les visées lucratives de l'entreprise firent échouer le projet car le service revenait cher. Et pour amortir les dépenses, ils proposèrent de vendre l'eau. Or cette mesure ne résoudrait pas le problème car beaucoup de citoyens n'auraient pas les moyens de l'acheter. Alors, Kirk

(1) MGA, MA PD 144/170, Kirk to Chief Secretary, 15/03/1870. Grant, 1864, p.12.

suggéra de recueillir une partie de cette eau dans des réservoirs où la population pauvre irait s'approvisionner. Mais le sultan refusa la proposition car ses revenus avaient trop souffert de l'abolition de la traite pour lui permettre de s'imposer comme le promoteur de cette entreprise. Cette volonté pourrait s'expliquer par une pratique en Oman selon laquelle seuls ceux qui avaient participé aux travaux de mise en place d'un système d'irrigation pouvaient prétendre au droit permanent d'eau. L'accès à ce droit était fonction du travail effectué et pouvait se transmettre ensuite dans l'héritage par le père ou se vendre.

D'autre part, il avait compris que vendre l'eau ne résoudre pas le problème.

Mais, la question se fit urgente et Bargash se résolut à entreprendre les travaux avec le conseil de Suleyman et de Mohammed Seif, (1) il fit construire un aqueduc en pierre pour amener l'eau dans la ville à partir de Chem Chem. En avril 1878, elle arriva, par l'une des branches du conduit du palais, sur le quai dans un grand bassin dont les robinets étaient ouverts jour et nuit. L'autre branche passa par Sokomuhogo et Vuga et alimenta le harem (futur Victoria Gardens).

Pour garantir la gratuité de cette eau, il institua, en 1885, un *whakf* (legs pieux) composé de 23 boutiques et de maisons dont les loyers serviraient à

(1) Mohammed Seif était un Arabe qui avait été, pendant vingt ans, au service des sultans de Zanzibar. Sous le protectorat, il devint contremaître des plantations du gouvernement à Mdo. Il est mort le 10 juin 1903. The gazette du 17/06/1903.

l'entretien des fontaines publiques et des locaux eux-mêmes. (1) Ainsi, à différents coins de rues, les Zanzibaris pouvaient s'approvisionner en eau.

L'autre grande innovation introduite dans la ville par le sultan fut l'électricité. En effet, avec la naissance de nouveaux quartiers, apparurent le désordre les cambriolages fréquents et les attentats qui décidèrent le sultan à doter la ville d'un éclairage adéquat.

En 1876, il fit éclairer la portion de rues entre le fort et le consulat français. C'était, "en miniature le 15 août d'autrefois sur les Champs Elysées" selon Acker. Ces installations fonctionnaient au gaz fabriqué à partir de la houille. (2) Sur la route reliant le palais à la campagne, des lampes à huile étaient suspendues à des poteaux de bois. (3)

Quand le prix de la houille augmenta, Bargash essaya, en 1881, l'éclairage électrique. Pour alimenter le générateur, des condamnés enchaînés poussaient le volant, remplaçant ainsi le combustible. Ce système s'imposa à partir de 1886 et alimenta 40 arcs-lampes, d'une puissance de 2.000 bougies. Des réverbères placés à différents endroits de la ville facilitèrent la circulation nocturne des gens et les opérations commerciales. (4)

(1) AD, CP 10, Lacau à MAE, 16/04/ et 03/05/1888.

(2) CSSP, B 196-B-IV, Acker au TRP, 04/04/1876; B 194-B-IV, De Courmont, 1885; Courret, 1888, p.124; Kirk in Lyne, 1936, p.51.

(3) Stanley, 1891, I, p.60.

(4) AD, CP 10, Lacau à MAE, 16/04/1888.

En 1889, des tentatives d'éclairer certaines rues de la ville furent faites mais comme l'entretien des lampes incombait aux particuliers qui ne pouvaient en assumer les charges matérielles et financières, l'entreprise échoua. (1)

2- Les autres travaux d'équipement de la ville

L'état de la ville en 1860 peut se résumer dans ce rapport de Playfair qui dit:

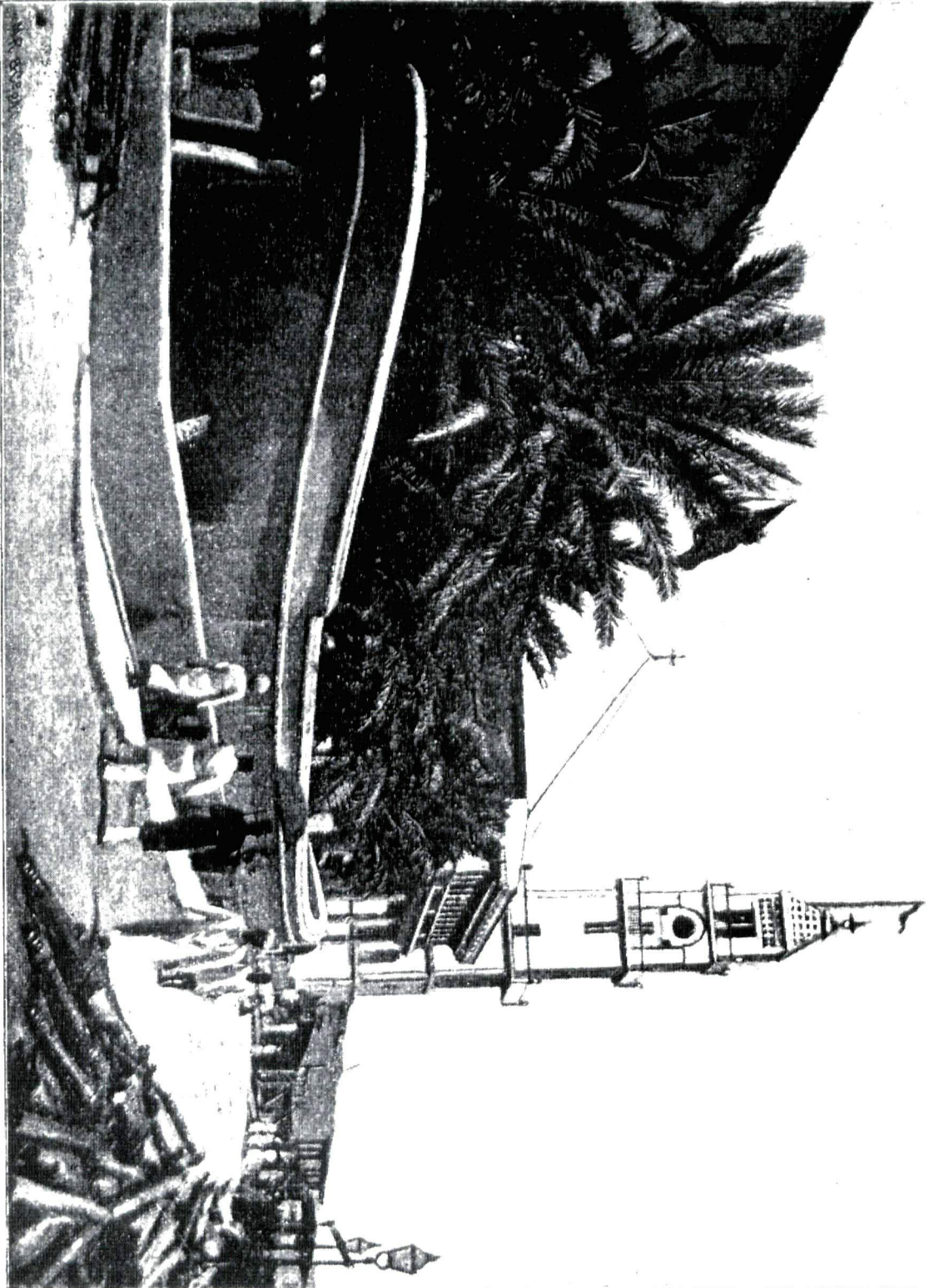
"the first thing which attracted the attention of the European on visiting Zanzibar was... the want of attention paid to works of public utility. The bridge are either entirely ruinous or fast approaching that state, the roads into the country are simple beaten tracks unimproved by art. The custom store is a shed quite unfit for the storage of valuable property. The market, after rains is a lake of liquid and the streets were until lately all but impassable."

(2)

Bargash entreprit d'équiper le port et en 1876, il fit construire une tour surmontée d'une horloge et d'un phare électrique en 1883. Ce dernier était d'une

(1) PRO, FO 403/159, Portal to FO, 23/08/1891.

(2) PRO, FO 54/20, Extract of a letter from Playfair to the Government of Bombay, 15/06/1863.



LA TOUR

(Meinecke, Aus dem Lande..., 1985, p.144)

nécessité vitale pour les navires qui relâchaient à Zanzibar car il leur permettait de s'orienter et d'éviter ainsi les accidents fréquents à l'entrée du port. (1)

Il fit agrandir les bâtiments de la douane et ce qui, selon Browne, avait été, en 1842, une petite hutte de bambou coiffée de feuilles de cocotiers ou encore une hutte misérable entourée de magasins bas en 1863 selon New, devint en 1880, un immense hangar où s'empilaient les marchandises. Des grands magasins furent mis à la disposition de la compagnie de la navigation de la *British India*. (2) On prétend que le sultan avait engagé des entrepreneurs français pour construire les docks et un quai de 700 à 800 mètres sur toute la longueur du port. (3)

Bargash était aussi à l'origine de la construction du *Darajani Bridge* qui relie Stonetown à Ng'ambo et de nombreux palais dont le Beit El Ajaib construit au début des années 1880. (4)

(1) Leroy, 1894, p.274; Stanley, 1891, I, p.60; Hollingsworth, 1953, p.58; Pearce, 1923, p.199; Marras in *BSGM*, 6, p.195;

(2) Browne, 1843, p.328; New, 1873, p.27; Giraud, 1890, p.8; Reclus, in *NGU*, 1888, p.757; Courret, 1884, p.124; Leroy, 1894, p.276; AD, CP 10, Lacau à MAE, 03/05/1888.

(3) Browne, 1843, p.328; Giraud, 1890, p.11; Reclus in *NGU*, 1888, p.757; Courret, 1884, p.124; Leroy, 1894, p.276; AD, CP 10, Lacau à MAE, 03/05/1888.

(4) Ce bâtiment, conçu par un ingénieur de la Marine anglaise, fut érigé en 1882 pour abriter les cérémonies. Giraud qui arriva en août 1882 à Zanzibar parle déjà de ce palais aux proportions grandioses. Giraud, 1890, p.11.

3- L'assainissement de la ville

Ses efforts s'étendirent à l'assainissement de la ville. A son retour d'Inde, il avait amené des voitures pour lesquelles il n'y avait pas de routes car toutes les rues de la ville, selon Christie étaient toutes très étroites si bien qu'aucune voiture ne pût y passer. (1) Alors il en fit construire deux, toutes carrossables, qui menaient au palais. Pour ce, il ordonna la démolition de plusieurs maisons. La première route, une petite ligne Decauville, selon Lacau, partait du quai, traversait la ville et s'enfonçait à l'intérieur de l'île. A certains endroits de la péninsule, elle ressemblait à un véritable boulevard ombragé d'orangers. La seconde longeait le bord de la mer sur plusieurs mètres. Hors de la ville, elle ressemblait aux chemins vicinaux en France. Convenablement entretenues, elles assurèrent la communication entre la ville et certaines localités de l'île, supprimant, ainsi, les résistances que le sol offrait à la traction et facilitant le transport des matériaux nécessaires à la construction de nouveaux bâtiments et à l'entretien des anciens. (2)

Des ruelles étroites dans la ville furent élargies et la circulation en voiture devint possible dans certaines d'entre elles.

(1) Heudebert, 1890, p.52; Christie, 1876, p.270.

(2) USPG-UMCA, A 1(III), Steere à Ann Steere, 25/12/1875; CSSP, B 194-B-V, De Courmont, 1885; AD, CP 10, Lacau à MAE, 03/05/1888.

Il fit aménager une place publique, le long du quai et sur le site du futur *Victoria Gardens*, des jardins avec plans d'eau où il venait se reposer avec son harem et les autres femmes du palais. Là, poussaient diverses fleurs et plantes d'Europe comme la vigne, le poirier, le pêcher, le murier, le tournesol et la luzerne.

B- LA CONTRIBUTION ETRANGERE

La modernisation de Zanzibar bénéficia de la contribution des Européens installés dans la ville. En effet, le sultan avait laissé se réaliser certaines initiatives européennes. Mais il ne s'agit pas de céder un pouvoir qui à l'époque prétendait ne pas vouloir se partager mais de favoriser la mise en place d'un modèle dont les moyens de communication moderne (postes, téléphone et télégraphe) et les infrastructures sanitaires nécessaires à l'installation durable d'Européens furent les témoins. Bargash chercha avant tout à utiliser à son avantage le savoir faire des Européens.

1- La mise en place d'infrastructures sanitaires

Avant 1860, il n'existait ni hôpitaux ni dispensaires et les sultans avaient leur médecin personnel qu'ils consultaient volontiers en cas de maladies graves: Said avait Zevaco, un Corse ex-chirurgien de la Marine française affecté à son service en novembre 1845. Majid avait Christie et Bargash

Gregory, un russe, Khalifa avait Marseille. (1) La grande masse de la population faisait appel au service des *waganga* (guérisseurs) et des *Basarin* (magiciennes et devineresses). Ruete écrit dans ses mémoires que c'étaient toujours les remèdes de bonnes femmes les plus primitifs qu'on utilisait dans les cas les plus graves. Il n'y avait aucun traitement médical aucun médecin tandis que Rigby rapporte:

"with the exception of the medical officer attached to the British consulate, there is no medical man in any part of the Zanzibar dominions. The Arabs are entirely ignorant of any medical treatment always trusting to fate and charms. There is no regular dispensary attached to the British consulate but the medical officer gives medicines to all applicants who are suffering. He is freely applied in cases of serious illness and of wound and accidents... He also affords medical aid to all foreign merchants and to the crews of vessels in the harbour." (2)

(1) Ruete, 1991, p.228 écrit: si quelqu'une d'entre nous parmi les favorites de notre père tombait dangereusement malade, il était fait exception aux habitudes, et un homme, un véritable médecin, parfois même un magicien, était admis au chevet du malade." AD, CP 11, Lacau à MAE, 08/06/1889; Note au Ministre, décembre 1882; ADP, Mission Révoil, Zevaco à MAE, 29/04/1847 et 19/08/1847; USPG-UMCA, A 1(III) Penney to Yarborough 06/09/1882; A 1(VI) Madan to Penney, 05/10/1883.

(2) Ruete, 1991, p.232; Rigby in Russel, 1932, p.337.

Le premier hôpital fut créé dans la ville en 1860 à l'initiative de l'abbé Fava, vicaire général de l'évêque de Saint Denis.

Cet établissement qui fonctionna grâce aux services du médecin de la marine française, Semanne, aidé des soeurs de la congrégation des Filles de Marie, se composa d'un service payant pour les marins de toutes nationalités et d'un service gratuit pour les indigènes. Le but du second fut de "panseur les plaies et les blessures des pauvres et des lépreux, recevoir, soigner et nourrir d'infortunés malades que les maîtres inhumains font jeter sur la voie publique et leur conférer le saint baptême." (1)

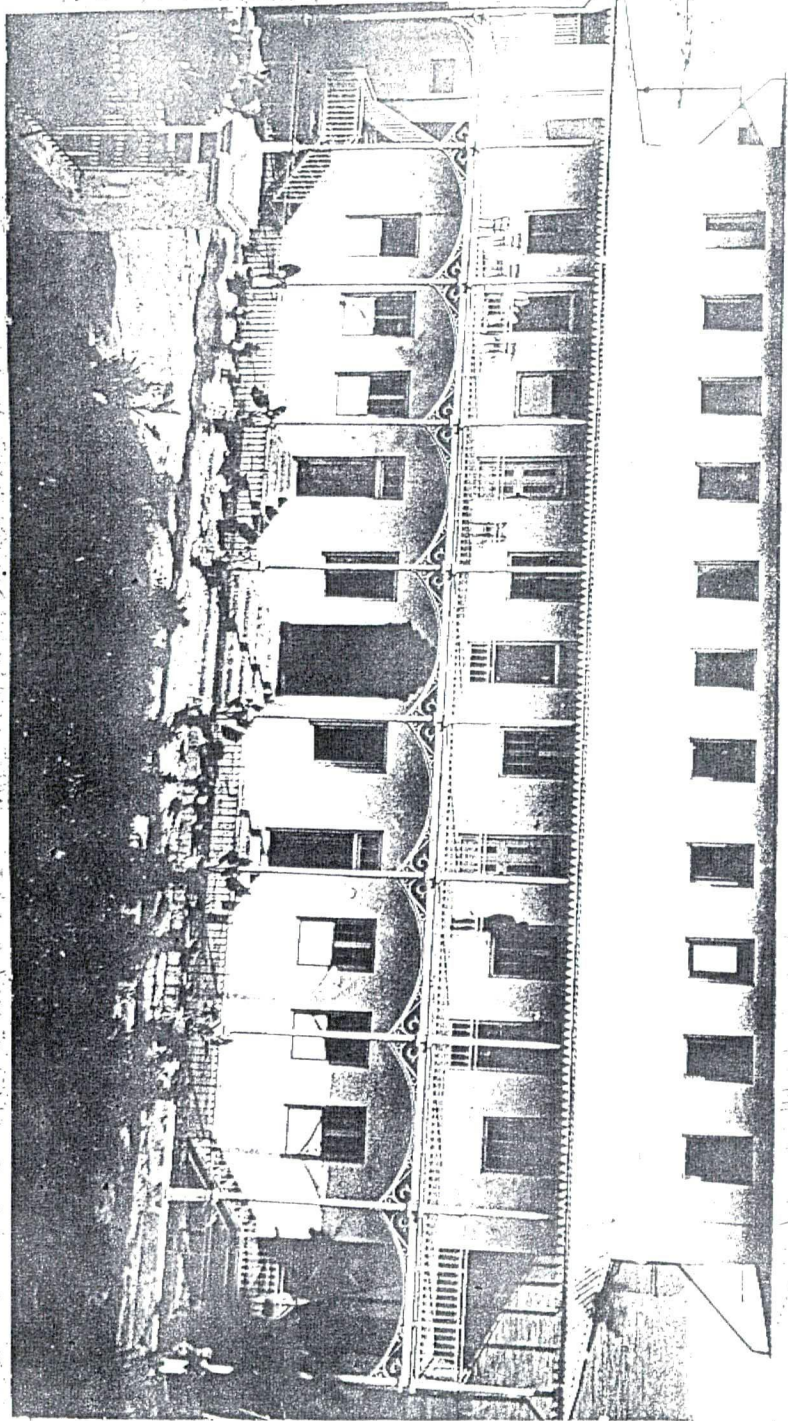
En créant cet hôpital, les missionnaires catholiques pensèrent attirer la sympathie de la population par le biais d'une oeuvre charitable car ils se rendirent compte qu'un prosélytisme immédiat risquerait de leur créer des difficultés vis-à-vis des dirigeants musulmans.

Cependant, cet hôpital n'attira pas grand monde car la méfiance vis-à-vis des chrétiens persista. Le sultan y envoya, certes, ses soldats malades mais ce geste ne contribua pas à remplir les caisses de l'établissement qui dut fermer ses portes en 1871.

L'hôpital indigène continua malgré tout à fonctionner et y affluaient les lépreux, les enfants et les femmes répudiées. (2) Peu de temps après la

(1) CSSP, B 195-A-II, Horner à Barnabo, 25/01/1865.

(2) CSSP, B 195-A-III, Duparquet à Gaume, 28/01/1871; Ministre de la Marine et des colonies au supérieur général de la CSSP, 31/08/1873; AD, CCC 3, De Vienne à MAE, 11/10/1873; AD, CP 2, Fava à MAE, 10/05/1861.



HOPITAL DE LA MISSION CATHOLIQUE
(archives CSSP)

fermeture de l'hôpital pour matelots, les Européens se rendirent compte de son importance et donc décidèrent d'apporter leur soutien financier pour sa réouverture voire son agrandissement. Les travaux commencés en 1874 prirent fin en 1877, date de son inauguration, grâce à l'aide de tous les Européens de la ville, toutes confessions confondues.

Les efforts de la mission ne s'arrêtèrent pas à ces oeuvres car l'évangélisation, son principal souci, demeura un problème. Il fallait la mener d'une façon détournée c'est à dire, "attirer les populations sous le couvert d'une assistance purement matérielle et par des mains en apparence, nullement engagées dans une propagande religieuse..." (1) Il fallait donc un hôpital qui ne mettrait pas trop en évidence le prêtre ou la religieuse et dans lequel oeuvreraient des dames de charité. Et ce fut, dans cette optique, que Madame Chevalier, une veuve fortunée et Mademoiselle Duclos arrivèrent à Zanzibar en 1884, sous les auspices de Monseigneur De Courmont pour fonder l'hôpital de Gulioni à Ng'ambo. Le bâtiment avait été construit en 1864, par un des frères du sultan. C'était donc une résidence princière qui offrait "un corps de bâtiment avec des dépendances assez spacieuses, facilement convertibles en salles de consultation, pharmacie et chambres pour malades. Devant le bâtiment, face à la mer, on avait une cour en terre battue ceinte d'un parapet dentelé... A côté, un long promenoir servit d'avenue..." (2)

(1) De Courmont, 1884, p.11-12.

(2) De Courmont, 1884, p. 15; AD, MD 111, Note de

En 1884, il devint l'hôpital de Gulioni. C'était plus un centre de soins qu'un hôpital proprement dit car on n'y soignait que les indispositions ou les maladies dont toute personne munie d'un bon manuel de santé saurait avoir raison. Ainsi, le travail des hospitalières de Gulioni n'exigeait pas de brevet d'officier de santé. Les frais de fonctionnement étaient à la charge de Madame Chevalier, tandis que le contrôle relevait de la mission.

Cette question d'hôpital devint durant la deuxième moitié des années 1880, un sujet de préoccupation pour les puissances européennes présentes dans l'île, quand les rivalités s'étendirent hors d'Europe.

Chez les Anglais, dix ans auparavant, Kirk avait entretenu parmi les Indiens de la ville cette idée d'hôpital. Taria Topan se porta volontaire pour sa construction au moins depuis 1881. Le jubilé de la reine d'Angleterre en 1887, lui fut l'occasion d'un début de réalisation. Taria Topan offrit 500.000 roupies pour cela. Il devrait être mis sur le pied le plus grandiose avec trois ou quatre médecins, et des bâtiments différents pour chaque type de maladies. Le gouvernement de Bombay y contribuerait financièrement. La pose de la première pierre eut lieu le 8 juillet 1887. (1) Cependant, les travaux n'avancèrent point

 Piat, 08/07/1880. A la mort de son propriétaire, le bâtiment avait été acheté par un riche indien de Zanzibar, Taria Topan, qui le transforma en lieu de villégiature pour les Européens et qui le loua ensuite à la mission.

(1) USPG-UMCA, A 1(VI)A, Copy of a diary, 08/07/1888; AD, CP 9, Piat à MAE, 23/10/1887; PRO, FO 84/1644, Kirk

et jusqu'en 1890, les constructions n'étaient toujours pas achevées car les deux sultans, Bargash et Khalifa s'y opposaient. Peut-être fut-ce là une dernière tentative de porter ombrage aux visées anglaises sur le pays. (1)

Une seconde hypothèse pour expliquer l'arrêt des travaux serait le fait que les Anglais, pressentant que l'influence dominante à Zanzibar pourrait passer en d'autres mains, n'éprouvèrent pas le besoin de travailler pour les autres. En effet, la menace allemande pesait sur l'île. Selon certaines rumeurs, le gouvernement allemand, par l'intermédiaire de son consul, projetait de remplacer Bargash par le fils de Salma, sa soeur qui avait épousé un Allemand. (2)

Du côté des Allemands, la question de l'hôpital fut également un souci majeur, car ils trouvèrent humiliant de se voir obligés de recourir aux soins des religieuses françaises. Le consul allemand jugea donc sa création. Mademoiselle Bulow, une membre de la *Frauenbund*, (3) projeta au début de fonder un hôpital

to Granville, 11/08/1881; Anderson-Moreshead, 1897, p.287.

(1) Bennett, Zanzibar letters, 1973, p.72; Anonymous, 1952, p.38; PRO, FO 84/1907, Euan Smith to FO, 26/05/1888.

(2) CSSP, B 194-B-V, la communauté de Saint Joseph, 1885-1886; AD, CP 9, Piat à MAE, 10/11/1887. Ces rumeurs semblent fondées car le personnage central de l'intrigue, Mohammed Salim, premier secrétaire du sultan, était un allié des Allemands.

(3) CSSP, B 194-B-V, Communauté de Saint Joseph, 1885-1886; AD, CP 9, Piat à MAE, 07/07/ et 18/11/1887. Cette situation est à mettre en relation avec l'issue de la guerre franco-allemande.

à Dar-es-Salaam. Après réflexion, elle ne jugea pas nécessaire de donner une suite à ce projet et, se contenta de louer une maison à Mnazi Moja pour installer la procure de la *Frauenbund*.

En accord avec Peters et le baron de Gravenreuth de l'*Ost Afrikanische Gesellschaft*, elle décida d'accaparer l'hôpital français et de l'utiliser pour les fonctionnaires et les employés coloniaux allemands, une manière habile de masquer l'insuffisance des ressources financières de la société. Cette tentative ayant échoué, les membres principaux établirent l'hôpital allemand dans l'ancienne maison de Serpa Pinto, (le consul du Portugal), louée par Bulow et lui servant de résidence. (1)

Cependant, des différends existaient dans la communauté allemande: le consul général, Michahelles, nommé depuis le mois de mai 1888, tint systématiquement à l'écart Bulow et ses idées soutenues par la société de colonisation allemande au profit de Reinsch qui appartenait à l'ordre des diaconesses. (2) Le parti luthérien auquel le consul et elle même étaient affiliés, était hostile aux catholiques et qualifia de comédie la démarche de Bulow, et décida de fonder un hôpital avec les ressources de l'*Ost Afrikanische Evangelischkirche* dont le pasteur à Zanzibar était Grumer. Ils louèrent une maison sur la route de Mnazi

 (1) La *Frauenbund* est une société de dames allemandes dont le but était de fonder des hôpitaux allemands à Zanzibar et sur la côte. Elle était présidée par Mademoiselle Bulow elle même.

(2) L'ordre des diaconesses dont les membres vivaient en communauté, se consacrait en général, à l'éducation.

Moja, près de la lagune. Mais, cet établissement n'était pas fréquenté car les Allemands préféraient se faire soigner à l'hôpital de la mission catholique.

2- Une plus grande facilité accordée aux télécommunications

a- La poste

Le service postal accru depuis l'ouverture du canal de Suez nécessita la mise en place d'une agence pour gérer le courrier. Un *postmaster* du nom de Jackson se chargea du travail. (1) En 1875, Kirk en fit la proposition à Bombay et, avec le concours du Directeur du *Post Office* de Bombay, l'*Indian Post Office* de Zanzibar, rattaché à l'administration de la poste à Bombay, fut ouvert le 1er octobre 1875. Elle était de plein exercice (vente de timbres, émission de mandats, chargement de colis et d'articles). Sa gestion incombait à l'agent et consul britannique qui en assura la supervision sans frais supplémentaires. (2) Les opérations effectuées par cette agence durant les années 1887, 1888 et 1889 nous donnent un aperçu de son importance.

 (1) ZNA, AA 2/12, Hogg to political Agent Zanzibar, 04/06/1869.

(2) The Gazette du 20 mai 1896, p.2; AD, ADP Mission Révoil 2, Note au Ministre, 21/01/1891; PRO, FO 403/137, Euan Smith to FO, 13/03/1890 rapporte que cette agence fut transférée sous le contrôle de l'administration impériale.

RECETTES ANNUELLES (en roupies) (1)

Sommes d'argent envoyées en Inde	299.008
Vente de timbres	41.420
Total	340.428

DEPENSES MENSUELLES (en roupies) (1)

coût du bureau de poste	188
Salaire du receveur	100
	+ commission de 1 9/16 sur la vente de timbres
loyer du bâtiment	40
péon	38
imprévu	10

Les recettes de la poste se chiffraient alors à 340.428 roupies (à peu près 162.204\$MT) (2) ce qui représentait à l'époque plus du vingtième des recettes des douanes, lesquelles équivalurent à quelques deux millions de dollars.

(1) PRO, FO 403/137, Euan Smith à FO, 13/03/1890.

(2) Nous avons pris la parité de 1860 c'est à dire 1\$MT équivaut à 2,10 roupies. Cette équivalence aurait certainement changé dans les années 1880 au bénéfice de la roupie qui était devenue la monnaie de référence et au détriment du dollar qui disparaissait progressivement. Voir Burton, 1872, I, p.324-325 et II, p.406.

Cette agence demeura la seule jusqu'en 1889, date à laquelle les Français établirent la leur.

Depuis 1847, sa création avait été conseillée et demandée par Zevaco, mais de nombreux problèmes entre autres le faible nombre des Français établis dans l'île avaient empêché sa réalisation. (1) Et ce fut seulement quand les rivalités européennes prirent une allure inquiétante pour les Français de Zanzibar, que les responsables décidèrent de concrétiser ce projet pour se passer du service des Anglais. (2)

L'agence postale française dans l'île fut créée le 1er février 1889. Reconnue par l'Union postale, elle était de plein exercice et effectuait toutes les opérations attribuées aux bureaux de poste de la France et de ses colonies. Malgré ce statut, ses activités furent réduites à la vente de timbres et à l'émission de mandats à destination de la France. Elle était régulièrement desservie par les grands vapeurs postaux des Messageries Maritimes qui faisaient la liaison Zanzibar, Marseille, Madagascar et la Réunion.

OPERATIONS DE L'AGENCE FRANCAISE EN 1889 (3)

Recettes

vente de timbres	11.547,17F
------------------	------------

(1) AD, ADP Mission Révoil 2, Zevaco à MAE, 19/08/1847; CCC 2, Belligny à MAE, 01/01/1851; CSSP B 194-A-III et 196-B-II pour les détails.

(2) AD, ADP Mission Révoil 1, Note pour le Ministre, 21/01/ 1891.

(3) AD, MD 112, Note demandée à Lacau, 1890; PRO, FO 403/158, Memorandum, 1891.

2072 chargements	2.340,20F
349 mandats (valeur 31.042)	311,00F
TOTAL	14.0004,37F

Dépenses: 12.115F y compris les frais de première installation.

Cependant, l'année 1889 fut la seule année de prospérité de cette agence car dès le premier semestre de 1890, on note une forte baisse des recettes, 8.012,25 francs dont 6.455,05F obtenus de la vente des timbres, 1.254,20F des 1138 chargements et 293F des 348 mandats d'une valeur de 29.800F. Cette baisse fut le résultat de la concurrence des agences allemande et portugaise établies en 1890. (1) En 1905, elle ferma ses portes par décret du 31 juillet 1904. (2)

b- Le télégraphe et le téléphone

L'engagement anglais en matière de communications ne s'arrêta pas à la mise en place d'un service et d'une agence des postes mais visa également l'établissement d'une ligne télégraphique qui s'inscrit dans le cadre de la politique de Kirk en faveur de

 (1) AD, MD 112, Note demandée à Lacau, 1890; ADP, Révoil 2, Note au Ministre, 21/01/1891; Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies à MAE, 09/08/1891 et 15/12/1891; PRO, FO 403/158, Memorandum, 1891.

(2) CSSP, B 197-B-I, Hemery au TRP et à Faugère, 08/07/1904.

l'abolition de la traite et de l'esclavage. Le 10 mars 1873, jour de l'inauguration de la ligne de bateaux à vapeur du Cap à Zanzibar, le paquebot d'Aden qui devait correspondre avec cette ligne, amena les membres d'une Commission chargée des travaux préparatoires de cette ligne télégraphique. (1)

En 1879, la communication par câble, construite par l'*Eastern Telegraph Company*, atteint Zanzibar pour la première fois. Grâce aux liaisons déjà existantes dans les colonies du Cap, au Mozambique et à Aden, on pouvait, depuis le 29 décembre 1879, recevoir directement en Europe et en Inde, des télégrammes de Zanzibar. Le sultan céda à la compagnie, l'île de Bawé pour établir le terminus de ces lignes. (2)

Quant au téléphone, il existait deux appareils, dont l'un, un système Bréguet offert par le supérieur de la mission au sultan, lui permit de "suivre instant par instant tout ce qui se passe dans sa capitale." (3)

Cependant, comparés aux étrangers à Alexandrie, une trentaine d'années plus tôt ceux de Zanzibar s'étaient peu souciés de la ville. Du point de vue gestion de la ville et des épidémies pour ne citer que cela, les étrangers d'Alexandrie avaient marqué des points. En effet, un conseil de santé créé en 1825 gérait les premiers hôpitaux tandis qu'une institution

(1) AD, CP 4, De Vienne à MAE, 27/02 et 10/03/1873.

(2) Rabaud, 1881, p.2 et 23; Marras in BSGM, 6, 1881, p.200; Anonymous, 1924, p.41 et 48; CSSP, B 195-A-V, De Courmont aux Présidents des Conseils centraux de la Propagation de la Foi, 08/06/1888; Acker à De Courmont, 30/12/1879.

(3) CSSP, B-194-B-V, De Courmont, 1885.

de contrôle des épidémies, l'Intendance de Santé publique vit le jour le 8 octobre 1831 dans les locaux du consulat de France à la suite d'une terrible épidémie de choléra après les tentatives manquées du prince qui depuis 1825 faisait prendre diverses mesures d'isolement chaque fois qu'un cas de peste fut signalé. Mais il ne parvint jamais à mettre sur pied un véritable service de quarantaine.

En 1834, se mit en place, à l'initiative des consuls, un organe de gestion urbaine, l'Ornato dont le rôle était de fixer la dénomination des rues, de déterminer les règles de construction et surtout d'élaborer les plans de voirie, une ébauche de municipalité en somme. (1)

Ces contributions témoignent d'une plus grande marge de manoeuvre des consuls étrangers dans les affaires de la ville. Mais ceci ne signifie en aucun cas que son contrôle et sa gestion échappèrent au prince car Mohammed Ali s'était servi de l'Ornato comme d'une sorte de bureau d'études, en bref un organe consultatif. Quant aux moyens de gestion des épidémies, il est vrai qu'il avait prié les consuls de mettre en place un service de quarantaine qui serait assuré d'une grande rigueur. Malgré l'existence de la commission de Santé devenue comité consulaire de santé qui fonctionna jusqu'en 1839, le prince sut la tenir en mains, allant jusqu'à la supprimer en cas de désaccord.

En règle générale, la modernisation de Zanzibar, comparée à celle d'Alexandrie semble se trouver à un stade peu avancé. Les aménagements étaient de fortune

(1) Ilbert, 1990, p.148 et suiv.

et se résumaient au strict nécessaire. Et on a l'impression que ce qui importait à Bargash ce fut de faire bonne figure aux yeux des Européens. Il réussit d'ailleurs dans ce sens comme l'attestent les témoignages d'Européens dont celui de Courret: "il s'inquiète des progrès dont pouvait bénéficier son peuple, il protège, subventionne et crée même au besoin les entreprises qu'il juge nécessaire pour atteindre ce but. Peu d'hommes ont sa largeur de vue, sa sagacité et son initiative." (1)

Des aménagements ont certes été faits mais la ville fut livrée à ses propres forces. Zanzibar qui avait bâti sa fortune sur les hypothèques et l'endettement en avait aussi perdu le contrôle.

(1) Courret, 1884, p.123.

CHAPITRE III: L'ORGANISATION DE LA VILLE ET L'HABITAT DURANT LA DOMINATION ARABE

Pour l'Européen de la deuxième moitié du XIX^e siècle surtout, influencé par la naissance de l'urbanisme en Europe donc soucieux du cadastre et des règles d'hygiène, Zanzibar était une ville sale et mal bâtie. Pratiquement toute la littérature de l'époque parle de ville mal organisée. La vision européenne et occidentale de l'espace urbain zanzibarite peut être résumée dans cette remarque de New: "as may be supposed there is no far whatever about the city. It is a perfect labyrinth. The lanes are very narrow, streets are none." (1)

Si la question de la saleté était évidente, celle de l'organisation anarchique est tout à fait discutable et une analyse plus fine permet de déceler une organisation spatiale répondant, au contraire, à une dynamique de l'occupation du sol, à une logique, à une vision, à une conception de la société qui échappèrent totalement à l'interprétation de l'Européen de l'époque. (2) Prenons par exemple le cas des ruelles

(1) New, 1873, p.28; USPG-UMCA, A1 (V) B, Lettre de Pringles, december 1881.

(2) Brunschwig qui fut sensible à des éléments de civilisation explique cet aspect frappant de la ville arabe islamique par la conception de la famille, repliée sur son intimité, un certain libéralisme confinant au laisser-aller vis à vis des initiatives individuelles.

qualifiées d'étroites et sinueuses, elles correspondaient plutôt à une adaptation au milieu naturel notamment au climat. En effet, la nécessité de lutter contre la chaleur explique au moins en partie l'étroitesse des rues qui évite d'être prises en enfilade par le soleil et ménage des secteurs d'ombre.

Elle peut s'expliquer aussi par la primauté de la demeure sur la voie publique comme c'est le cas dans les villes islamiques. (1)

Dans le cas des villes musulmanes, la civilisation islamique s'est faite et s'est développée dans la cité. Elle a fini par donner un certain visage à cette même cité (structure labyrinthique, prédominance du caché et de la fermeture de la maison, spécialisation des lieux publics et leur localisation au centre et plus tard fractionnée en quartiers). (2) Présenté ainsi, le soi-disant désordre des villes islamiques exprime au contraire un certain ordre mais autre que celui de la géométrie claire, du plan en damier, du cadastre chez les Européens.

I- LA DYNAMIQUE DE L'APPROPRIATION DE L'ESPACE

Cette étude est intéressante dans la mesure où l'installation des communautés, leur stabilisation dépendent des possibilités offertes par le processus de fixation des richesses. Elles furent également fonction des espaces concédés aux étrangers. Deux

(1) Djaït, 1986, p.140.

(2) Djaït, 1986, p.140.

logiques se superposèrent alors: celle de la concession des terres aux fidèles en compensation de services rendus et celle de la concession de droits spécifiques aux étrangers. Ce sont les deux logiques qui permirent de créer la ville moderne.

L'histoire de la ville de Zanzibar est inséparable de l'histoire de la dynastie Busaidi car le mode de composition urbaine dominant fut élaboré sous son règne et, en particulier, à partir de 1840, quand, Said décida d'y transférer sa capitale.

Le contrôle du pays s'effectua par l'accès au sol grâce à la ruse et à la violence. (1) La terre d'une manière générale mais aussi le sol urbain constituent en tant que condition de la reproduction biologique et sociale, un enjeu capital des pratiques et des stratégies urbaines. Son contrôle, son usage, son transfert impliquent l'existence d'une régulation contraignante. (2) En effet, quand les Omanis vinrent à Zanzibar, ils étaient décidés à devenir les maîtres du reste de la population. Grâce à la supériorité militaire de leur souverain Said, laquelle servit de moyen d'intimidation efficace, ils furent les mieux placés pour maintenir cette position. Et la question de la traite est significative. (3)

(1) Gray, 1962, p.129 dit: "Said has prohibited the trafic in slaves with christian race but Saleh bin Haramili had disregarded that injunction. Said taught him his errors of his ways by depriving him of his house and plantations with the result that Saleh died a beggar. Voir aussi Mc Carthy, Juin 1934-1937, p.24.

(2) Le Bris & al, in *Les annales de la recherche urbaine*, 25, 1985, p.14.

(3) Pour établir les grandes plantations, les Arabes

A Zanzibar, ils dépouillèrent les populations locales de leurs terres en les chassant vers les zones arides de l'île. Ces expropriations ne se firent pas sans heurts. Certains auteurs ont tendance à parler de processus pacifique de transfert des terres et affirment que les Arabes avaient acheté les leurs aux indigènes. Ce qui n'est pas tout à fait faux mais il faut noter que ce fut seulement quand l'usage de la force ne fut plus possible que les Arabes se résolurent à les acheter. L'inexactitude de la thèse de la manière pacifique est révélée par deux faits: d'une part, les populations indigènes étaient habituées à cohabiter avec les étrangers comme c'était le cas des Portugais (1) et des Arabes venus à Zanzibar avant les Omanis. Il n'y avait, donc pas de raison pour qu'elles considèrent les Omanis comme fondamentalement différents des autres étrangers et des autorités auxquelles elles devaient des attentions particulières. D'autre part, la conception locale de la propriété foncière était radicalement différente voire opposée à

 les Arabes avaient besoin d'une main d'oeuvre abondante. Pour s'en procurer, ils se tournèrent vers la frange côtière pour pénétrer plus tard au coeur du continent. Le nombre d'esclaves demandés et la distance entre Zanzibar et la source de cette main d'oeuvre firent de la traite une gigantesque entreprise. Par la même occasion, les traitants comprirent qu'il était possible de faire transporter l'ivoire par les esclaves.

(1) Et cette pratique fut aussi celles des autres villes côtières. A Mombasa par exemple, Rezende rapporte que lors de son passage dans cette ville en 1634 il constata que les populations locales vivaient en bons termes avec les étrangers, les Portugais des chrétiens alors que le souverain lui-même était musulman. in Gray in *TNR*, 40, 1955, p.17.

celle des immigrants, or chacune des deux parties raisonnait en termes de lois et coutumes: celle qui cédait les terres, la population locale, pensait n'avoir donné que des droits d'usage dont elle pourrait jouir par la suite si elle le souhaitait; celle à qui on cédait les terres croyait avoir obtenu des droits exclusifs et inaliénables. Cette divergence de points de vue n'engendrerait que des troubles. (1)

Dans le cadre de la ville, ce qui importa à Saïd et à ses successeurs fut de fixer les populations par tous les moyens témoignant ainsi de leur volonté de bâtir une cité. Cette tendance fut très nette sous le sultan Bargash.

Cet espace au départ n'avait donc pas de valeur marchande et son organisation fut commandée par le pouvoir du sultan qui procédait à l'attribution des concessions aux chefs de famille, de clans ou de communautés. La constitution de la propriété foncière à Zanzibar fut donc, au départ, le fait du sultan et non le résultat de logiques financières ou commerciales.

En premier lieu, le sultan s'arrogea la propriété de toutes les terres dans et hors de la péninsule pour les redistribuer aux chefs de communautés. Le don était consigné par écrit chez le cadhi qui conservait les documents. Les concessions devenaient alors des propriétés exclusives des familles, des clans ou des communautés et tous les membres pourraient jouir de l'usage tant qu'ils pouvaient produire les documents relatifs à la propriété. Elles se transmettaient aux héritiers.

(1) Gray, 1962, p.168; Temu et Mlahagwa, 1976, p.6; Lodhi & Rydström, 1977, p.104.

Le sultan les autorisa également à prendre les terres de leur choix. Ainsi, Arabes et Indiens acquièrent des terrains dans la péninsule et à Ng'ambo.

Mais les communautés pouvaient s'approprier des terres par l'usage. Prenons le cas de Mnazi Moja attribué par le sultan Saïd à la communauté Khoja et pour lequel aucun document écrit n'a pu être produit quand surgirent les difficultés avec le pouvoir colonial. (1)

Ces dons et ces concessions expliquent outre la composition des catégories possédantes l'opposition entre Européens et Occidentaux locataires et Arabes et Indiens propriétaires.

La terre n'était chargée d'aucune taxe et le seul devoir des concessionnaires envers le sultan était de l'aider en cas de guerre. Dans le cas d'une vacance, les terres revenaient au sultan. (2)

En effet, en cas d'absence ou de décès du propriétaire en titre, et s'il laissait des héritiers mineurs, le sultan prenait ses biens en charge en sa qualité de garant des propriétés sans maître ou appartenant à des mineurs comme le prouve ce document extrait d'un livre de compte arabe (1840-1854) dans lequel il est spécifié:

" In Rajab 1270, (March 1854) Ahmed bin Nooman was commissioned by Our Grand Master, Seyyid Saïd bin Seyyid Sultan... to sell the shamba of

(1) ZNA, AB,40/42, Kirk to Hardinge, 12/08/1894.

(2) ZNA, AA 2/37, a Sheikh's opinion on occupation of waste land, 1902.

the children of the late brother Seyyid Ali bin El Mabruï el Seyyid Sharaf. It would appear that the property had come into the sultan's hands because the children of the deceased owner either were minors or else were not residing in Zanzibar. Therefore, the sultan took charge of the property in his capacity of protector of all properties of minors or absent heirs." (1)

Pour les terres non-exploitablees pour la culture du girofle comme Funguni et Ng'ambo et sur lesquelles les propriétaires arabes et indiens ne résidaient pas, deux cas de figure pouvaient se présenter: soit, certains propriétaires y construisaient des huttes et les louaient ensuite aux familles sans terre ni logement. Taria Topan par exemple avait environ 1300 huttes construites sur des terres qui lui appartenaient à Ng'ambo. (2)

Dans le second cas de figure, les terres étaient louées directement à des familles qui avaient le droit d'y construire leurs huttes.

Cette pratique présente deux caractéristiques majeurs: d'une part, elle n'offre aucune sécurité pour l'occupant qui, selon la loi islamique, peut en être délogé, à tout moment, si le propriétaire le souhaite contre le paiement du prix de sa hutte si celle-ci

(1) Jidawi, in *TNR*, 31, 1951, p.26.

(2) ZNA, AB 40/154, Director of Surveys to Honorary Chief Secretary, 22/06/1938.

appartenait à l'occupant. (1) Elle ne pouvait donc qu'encourager les constructions précaires. D'autre part, ce système permit au propriétaire arabe ou indien de rentabiliser un terrain qu'il ne pouvait pas occuper ni exploiter et qui, dans ce cas, risquait de tomber sous la loi de la vacance. Les terres vacantes revenaient au sultan puis au gouvernement colonial. Un Sheikh dit:

"if a man has revived a plot of ground not owned by any one (waste land) namely by buildings or cultivation its belonged to him. But as regard places which are harim of the town (public open spaces within the town) they cannot be claimed by any one for reviving them. Only the sultan is to deal with these.

But places which have never been occupied by any one formerly, can be property of one who occupies them. If such occupier sells such a place outside the town the purchaser would be its rightful owner. In brief, if a man has revived any place outside the town, it becomes his property. If it is a place within the town or "Harim", the sultan is the only man who has right to deal with such places." (2)

(1) PRO, FO 367/306, FO to Clarke, 14/11/1912.

(2) ZNA, AA 2/37 A, a Sheikh's opinion on occupation of waste land 1902. Par Harim ou terres vacantes on entend terres inoccupées et sans maîtres. Comme en Europe, la notion d'absence de titre foncier et de mise en valeur apparait.

Cette pratique de l'attribution des terres constitua l'espace urbain jusque dans les années 1870.

Ce fut après, quand la péninsule fut entièrement occupée que l'achat se généralisa. Par ailleurs, le passage de la société féodale à une société commerciale ou commerçante explique l'attribution d'une valeur marchande à l'espace. Steere écrit que la valeur des terres et des maisons augmentaient considérablement au fur et à mesure que la société évoluait du féodalisme vers le mercantilisme. (1)

Le transfert des propriétés se faisait enfin par le biais des hypothèques. Beaucoup d'Arabes ruinés étaient, en effet, obligés de céder leurs propriétés aux usuriers indiens. (2)

Pour les sultans, la maîtrise de l'espace se manifesta par la construction de palais. En effet, symboles de l'appropriation de l'espace, les palais comme lieux de résidence des souverains constituaient des places politiques. Chaque sultan en fit ériger au moins un: Saïd fit construire en 1834 le Beit el Sahil, utilisé par ses successeurs comme résidence principale jusqu'à sa destruction lors du bombardement de 1896. Le Beit el Sahil comme le Beit el Watoro et le Beit el Tani fut le centre d'un groupe de maisons appartenant à la famille du sultan. Majid érigea le Beit el Hukm qui abritait le *Harem*.

(1) USPG-UMCA, A 1(III)B, Steere à Heanley, 03/10/1878.

(2) Voir ZNA, ARC 3 où on trouve beaucoup de documents sur l'endettement des Arabes auprès des Indiens et plus particulièrement aux Banyans et ce, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Mais le plus grand bâtisseur fut Bargash qui en fit construire plusieurs dans et hors de la ville. Le plus réputé et le plus grandiose fut le Beit el Ajaib ou Maison des Merveilles, construit vers 1883 pour abriter les cérémonies et conçu par un ingénieur de la marine anglaise. Les larges galeries qui ceignaient la construction centrale étaient faites de dalles renforcées soutenues par des colonnes de fer fondu. La cour intérieure était entourée de galeries accessibles par une cage d'escalier aux proportions impressionnantes. Toutes les portes étaient sculptées. La construction de ces nombreux palais témoigne de sa volonté de maîtriser, de contrôler directement toutes les affaires concernant son sultanat. (1)

Cette volonté de maîtriser l'espace urbain se traduit aussi par la création de places de marchés dont la multiplication témoignait de l'expansion de la ville et de l'épanouissement des activités économiques, notamment, le commerce.

La maîtrise de l'espace urbain se réalisa, enfin, par la création de jardins et places publiques comme ceux que Bargash fit aménager dans les années 1880 près du palais ou encore les jardins de Vuga qui deviendraient par la suite les *Victoria Gardens*.

La maîtrise de l'espace se réalisa enfin par la construction de mosquées.

(1) Ruete in *JCAS*, XVI, 1929, p.13.



BEIT EL AJAIB
(ZNA, AV 23/102)

II- UN ESPACE URBAIN MULTIFONCTIONNEL

Les transformations de l'organisation économique, politique et sociale se précisèrent dans le paysage. Ainsi, l'espace urbain zanzibarite était un espace multifonctionnel avec ses espaces économiques (comme les marchés et places du commerce), politique et religieux (palais, fort et mosquées).

A- LES MARCHES ET PLACES DU COMMERCE

Le mercantilisme étatique se traduit dans l'espace par l'existence de marchés et places du commerce.

L'économie du pays étant principalement dominée par le commerce, l'espace économique se caractérise par l'omniprésence de cette activité. En effet, l'essor du commerce laissa des marques sur la physionomie de la ville comme le tracé des rues, l'étymologie des noms des rues, la présence des douanes et autres lieux d'échanges.

1- Les douanes: place du commerce international

Les douanes donnèrent leur nom au quartier de Forodhani, *Forodha* étant le mot arabe pour désigner les douanes. Burton qui visita l'île en 1856 parle de ce quartier de Furtani où se trouvaient les douanes.

C'était, à l'époque, un marché international. Ruschenberger le décrit:

"a low shed or rude lock place for the warehousing of goods and connected with it is a large wooden cage in which slaves are confined from the time of their arrival from the East coast of Africa until they are sold." (1)

Guillain dit que c'était là que les produits importés et destinés à l'exportation étaient emmagasinés et que les droits étaient payés. C'est, selon Burton, une bourse arabe où des millions de dollars changeaient de mains tous les ans. (2)

C'était aussi un lieu de grande circulation humaine où, selon Christie, toutes les catégories de la population de Zanzibar se rassemblaient et où les rencontres d'affaires s'effectuaient. (3)

2- Les entrepôts

Outre les douanes, l'importance du commerce est révélée par la présence dans la ville, des entrepôts et des bureaux. Le commerce extérieur de Zanzibar était centré autour des commerçants de gros, qui en étaient la force motrice et qui défendaient le rôle d'entrepôt de la ville. Les maisons privées qui étaient des

(1) Ruschenberger, 1838, I, p.34.

(2) On peut retenir ce chiffre comme probable car les avoirs de la seule firme de Jairam se chiffraient à 4 millions de dollars en 1844. Voir Bader in Ferguson & Sheriff eds, 1991, p.167.

(3) Burton, 1872, I, p.93-94; Christie, 1876, p.356; Bennett, 1973, p.57.

magasins de stockage et des bureaux où se traitaient les affaires, formaient le noyau de la partie commerçante. Ruschenberger décrit la maison de Hamira, un commerçant arabe: "we entered a small yard, on one side of which was a shed with piles of teak wood and ascended a flight of rough steps to the second storey."

(1) Et, comme les principaux organisateurs étaient les Indiens, la plupart de ces maisons-entrepôts-bureaux se concentrèrent dans le quartier indien de la ville et, plus particulièrement dans le district hindou, c'est à dire, le bazaar juste derrière le fort. On ne connaît pas le nombre exact de ces grossistes hindous à l'époque, Guillain dit qu'ils étaient à peu près 40 en 1846, on peut penser que leur nombre aurait augmenté durant les décennies suivantes. (2)

Il n'est pas inutile de mentionner ici que pour les Arabes et les Indiens, le commerce était inséparable de la sociabilité. On recevait le client à domicile et on lui offrait à manger ou du moins à grignoter. Comme dans les "marchés concrets" des cités médiévales que Mumford (3) différencie des marchés de valeur où les opérateurs effectuant les transactions diverses pouvaient ne pas se rencontrer, les vendeurs et les acheteurs à Zanzibar ne pouvaient pas éviter de se connaître. On ne peut nier que la recherche de profit constituait un point essentiel dans ces transactions mais la confiance, la stabilité et

(1) Ruschenberger, 1838, I, p.51.

(2) Burton, 1872, I, p.81-82; Guillain, 1856, II, p.372.

(3) Mumford, 1964, p.520-521.

l'équité avaient un poids énorme dans ces relations. Ces relations personnelles qui s'établissaient entre le client et ses fournisseurs pouvaient durer toute une existence voire se transmettre de générations en générations.

3- Les marchés

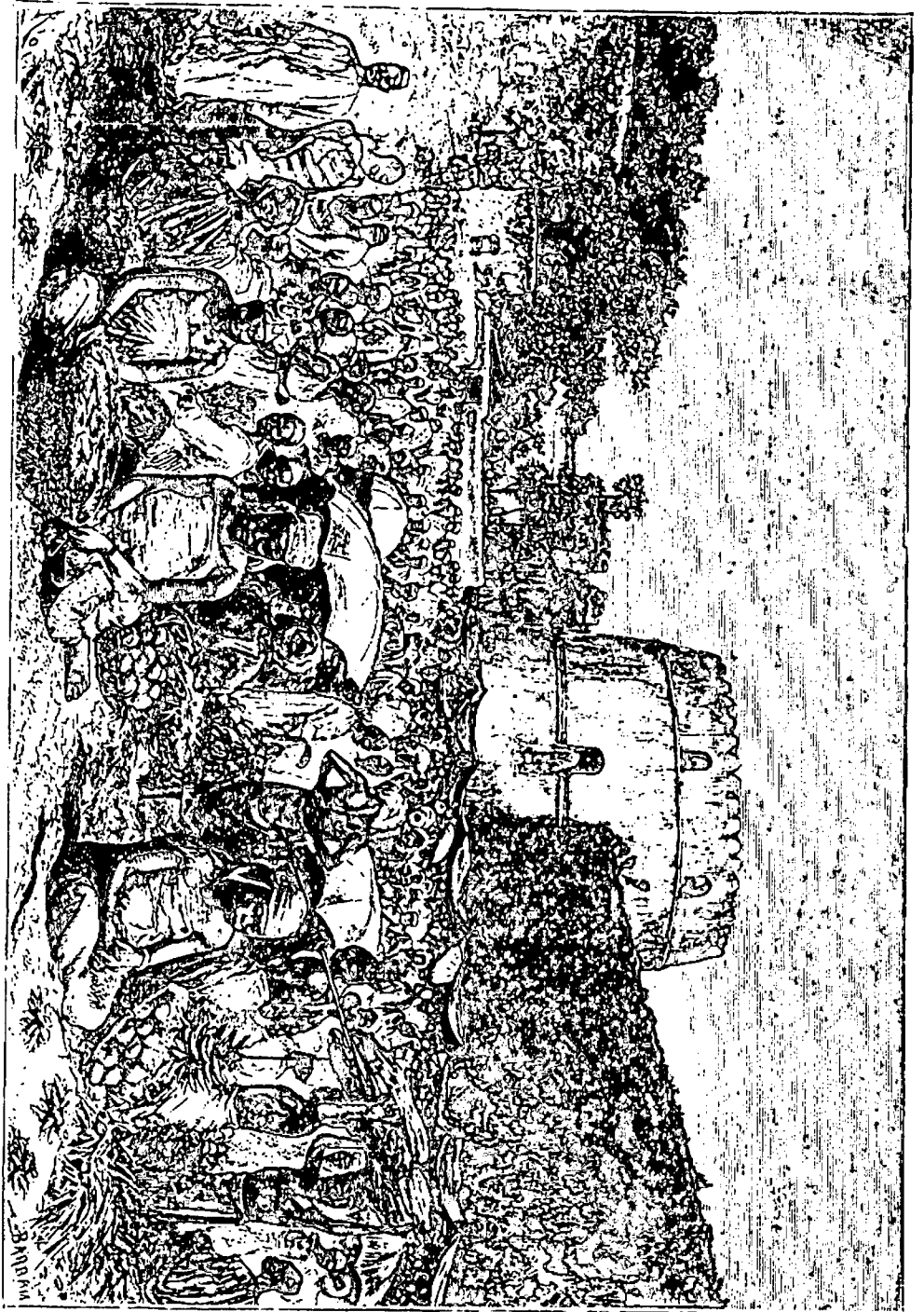
L'autre élément révélateur de l'essor du commerce était la présence de nombreux marchés dans la ville. Un des plus importants fut le marché aux esclaves, du moins jusqu'à sa fermeture en 1873. Le commerce des esclaves ne se faisait pas aux douanes, la ville avait un marché spécial pour cela mais son emplacement changea plusieurs fois.

A l'origine, il se trouvait dans le district de Shangani, dans les années 1830, Ruschenberger situe la cage des esclaves tout près des douanes, à côté des hangars où étaient stockées les marchandises de valeur. En 1868, il se trouvait sur la place derrière le fort. Vers les années 1870, on le situe à Mkunazini, à l'emplacement de l'église anglicane. (1)

On sait aussi que les esclaves n'étaient pas tous amenés des douanes au marché: ils transitaient dans les maisons des commerçants en ville ou dans les campagnes pour reprendre des forces afin que le traitant puisse en tirer un bon prix. Et on peut penser que les transactions s'effectuaient durant ce transit. (2)

(1) Ruschenberger, 1838, I, p.34; Germain in BSG, 16, 1868, p.545; Bulletin général de la CSSP, 8, 70.

(2) Harkema, 1967, p.94



SOKOKUU

(Giraud, *Les Lacs ...*, 1890, p.23

Outre les marchés aux esclaves ouverts tous les jours de l'année, il y avait Sokokuu, le centre du trafic quotidien des produits agricoles artisanaux et manufacturés. Situé près du fort, ce marché public, selon Christie, représentait pour le Noir, ce qu'étaient les douanes pour les grands commerçants. Le jeudi et le vendredi étaient les jours de grande affluence.

Christie raconte: "from six till nine o'clock, the main thoroughfares leading from different directions to the town are thronged with peoples and four miles out of the town there is a continuous crowd moving along in the same direction like a stream of black ants..." (1)

Ce marché contenait selon New, toute une panoplie de marchandises que l'île et la ville pouvaient fournir. C'était là également que les Arabes du nord se livraient à leurs activités de marchands ambulants, de colporteurs vendant des colifichets, des armes, des vêtements usagés. Les artisans y faisaient leurs affaires. Révoil, en 1881, compte trente tailleurs et vendeurs de vêtements usés. (2)

Cependant tout le petit commerce ne se faisait pas à Sokokuu et, il existait dans la ville, des petits marchés spécialisés dans les échanges de certains produits comme le lait et les grains qui étaient vendus

(1) Christie, 1876, p.270 et 316; New, 1873, p. 29; De Courmont écrit à propos de la grande voie de Ng'ambo: "aucune rue de Zanzibar n'est aussi fréquentée. Vers sept ou huit heures du matin, c'est un flot qui circule. Hommes et femmes défilent par longues lignes se rendant au marché..." 1886, p.8.

(2) New, 1873, p.28-29; Steere, 1869, p.8; Révoil, 1888, p.11.

à Mnazi Moja, le manioc à Sokomuhogo tandis qu'à Malindi se tenait le marché aux poissons qui auparavant avait été à Sokokuu. (1)

4- Les rues commerçantes

A part les marchés il y avait aussi les rues commerçantes. Quand on observe leur tracé, on discerne une certaine orientation des principales d'entre elles vers les environs immédiats du palais et du fort où jusque dans les années 1880, se trouvaient Sokokuu, le grand marché local et les douanes. (2)

Les ruraux vendaient ou achetaient les produits dans ces rues conduisant à Sokokuu. Qaas raconte que, partout, on voyait des femmes assises sur des tapis vendant des produits agricoles. (3) La plus grande partie du commerce de détail s'effectuait dans les rues de la ville, faisant d'elles de véritables rues commerçantes. C'étaient les bazaars qui, dans la réalité, étaient des rues occupées par les boutiques des commerçants de détail à l'exception de quelques maisons arabes et des huttes des artisans dans les quartiers des orfèvres.

(1) Browne, 1846, p.300; Burton, 1872, I, p.92-93; Leigh, 1901, p.17; Pearce, 1923, p.210.

(2) Christie, 1876, p.270; Harkema, 1967, p.52.

(3) Qaas in Harkema, 1967, p. 99; Anonymous in *Harper's new Monthly Magazine*, 1865, p.316.

La grande majorité d'entre elles s'occupaient d'alimentation générale. (1) La plus célèbre de ces rues commerçantes était la *Changa Bazaar Street* qui traversait la péninsule et se prolongeait à Ng'ambo. De Courmont en donne une description "à droite et à gauche, les boutiques se succèdent sans interruption et aussi nombreuses que les magasins de rez-de-chaussée sur un boulevard de Paris. Ce sont autant de petits bazars destinés à pourvoir à toutes les utilités comme à toutes les vanités. Elevées à un demi-mètre au-dessus du sol, elles présentent un étalage des objets les plus divers et souvent les plus disparates. Devant des paniers appelés kikapo, toutes les denrées d'un grainetier: froment, riz, maïs, sorgho pois du pays,... dans les caisses à compartiments, du vitriol vert, des pétales de roses, du pain de singe, des allumettes chimiques, du benjoin, du savon, du coriandre, du cachou, du gingembre, du safran, du bois de santal, de l'alun, de la myrrhe, du soufre, de l'encens, de la cannelle, du hashich, du girofle, du sel, du poivre; sur les parois du mur: des couteaux, des miroirs, des cuillers, des verroteries, des oripeaux; dans un coin, quelques ballots d'étoffes roulées..." (2)

(1) New, 1873, p.28-29; Christie, 1876, p.355; Guillain écrit: "...le bazaar n'est autre qu'une rue tortueuse, étroite et sale, bordée de boutiques de la plus pauvre apparence. On y vend en détail les grains, les huiles, les drogues, la poterie, la grosse vaisselle, la verrerie commune, en un mot, tout ce qui sert à la vie matérielle y compris les fruits et autres substances alimentaires." 1856, I, p.142. Grant, 1864, p.12 donne la même description.

(2) de Courmont, 1888, p.8; Semanne, 1864, p.14.

A part ces boutiques d'Indiens, on remarque sur cette rue, des petites cabanes d'étalagistes, vendeurs de légumes et de fruits en tas à un prix déterminé. Sous ces petits abris, assis près d'une table, le Noir débitait des feuilles de bétel, des rognures de noix d'arec et de petites portions de chaux, les trois éléments du fameux masticatoire.(1)

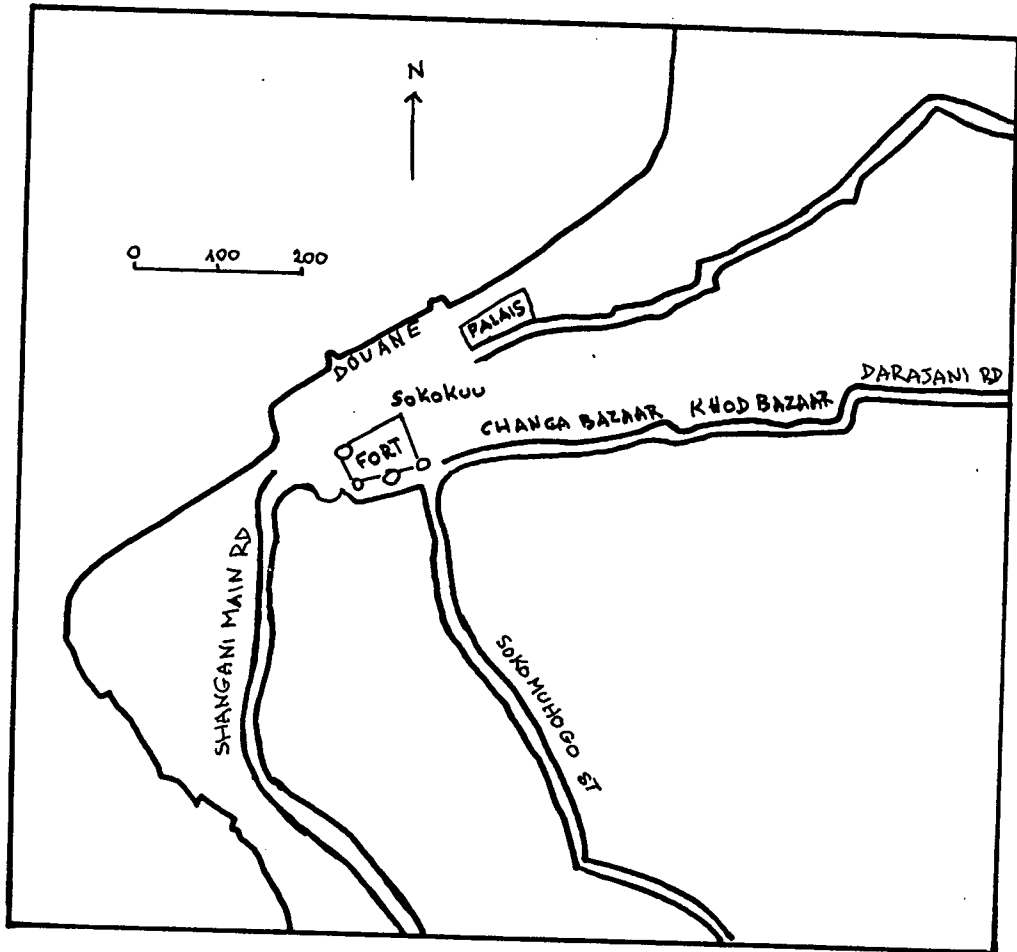
Parmi ces rues commerçantes notons la *Shangani Main Road* ou la *Changa Bazaar Street*, la *Malindi Street* et la *Sokomuhogo Street* qui mènent toutes vers cette zone de Sokokuu qu'on pourrait qualifier de centre de la ville.

Toutes ces rues étaient reliées entre elles par de nombreuses ruelles et allées qui donnaient à la ville son caractère complètement désordonné et mal organisé dont parlent les visiteurs occidentaux. A l'extrémité opposée de chacune de ces rues, il y avait un marché. Ainsi, la *Shangani Main Road* reliait le marché du lait et des grains de *Mnazi Moja* au centre de la ville. La *Changa Bazaar Street* longeait le bazaar jusqu'au Darajani puis au-delà, tandis que la *Malindi Street* débouchait sur les marchés de ce district et enfin la *Sokomuhogo Street*, comme son nom l'indique, desservait le marché du manioc si ce n'était pas le long d'elle que se vendait le manioc. (2)

En outre, certains noms de rues font référence à des objets de commerce comme c'est le cas de la *Khod*

(1) Anonymous in *Harper's new monthly magazine*, 1865, p.316.

(2) Browne, 1846, p.300; Burton, 1872, I, p.81.



ORIENTATION DES RUES

(Harkema, *De Staat Zanzibar...*, 1967, p.111.)

Bazaar ou *Changa Bazaar Street*: le mot *changa* est le mot swahili pour désigner les perles, principal objet de commerce de l'époque. Et l'on se demande encore si *Shangani* ne serait pas une déformation de *Changa*. *Sokomuhogo* signifie le marché du manioc.

Dans ces mêmes rues on trouvait également les boutiques des artisans dont celle de l'armurier et que Ruschenberger décrit en ces termes:

"at the corners of the streets, armourers were at work whose appearance carried the mind back to the early ages. There were generally two men together, both squatted upon a terrace of mud half a dozen feet square, shaded by a rude shed of cocoanut leaves. A hole in the center served as furnace to which a continuous blast of air was directed by very primitive means. Two goat skin bags having at one end an opening or slit like a purse clasp, each lip of which encloses a rod, while the other communicates with the fire by a tube from the bellows. The blower, squatting near, holds a bag in either hand by its mouth alternately filling and blowing them out. As he draws back one arm, he relaxes the grasp of his hand, permitting the mouth of the bag to open and fill with air; next he closes and presses it towards the fire by straightening the arm; while, at the same time, the other is drawn back, the grasp relaxed as at the first on by turns." (1)

(1) Ruschenberger, 1838, I, p.48.

B- LE COMPLEXE POLITICO-RELIGIEUX

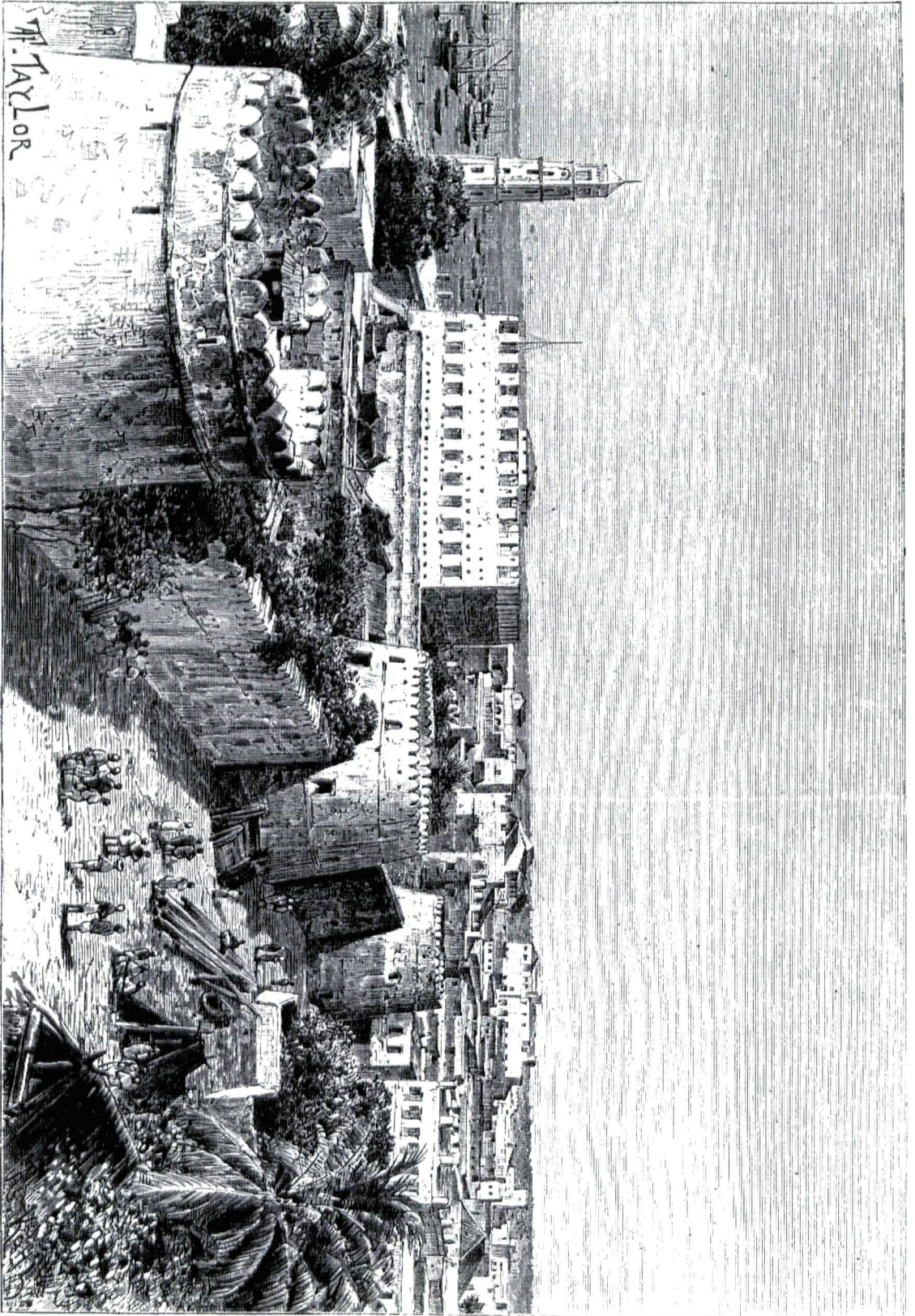
A Zanzibar, il n'existait pas de siège ou de quartier général du gouvernement à proprement parler. La vie politique de la cité se déroulait en fait sur des places publiques conçues à cet effet. Les espaces politiques étaient symbolisés par le fort, les palais du sultan et les places publiques.

1- Le fort

Construit au XVII^e siècle avec les matériaux et sur les fondations de l'ancienne église portugaise, il était le premier symbole du pouvoir omani à Zanzibar. Selon Browne, "it is a large massive structure about 300 feet long and 150 wide with a tower at each corner and a spacious terrace in front of it. The outer part of which is fortified by a battery or row of heavy stone abutments for protection of the soldiers and the gunnery." (1) Il abritait dans les années 1710 les soldats et le gouverneur nommé par les Omanis à Zanzibar. Il représenta la sécurité pour les nouveaux arrivés. Ce fut ainsi qu'ils s'agglomèrent autour de ce fort.

A son arrivée à Zanzibar, Saïd y installa ses mercenaires Belouchis, leurs familles et leurs esclaves. Le premier étage servait de logement pour le *Jemadar* tandis que le rez-de-chaussée était occupé par

(1) Browne, 1846, p.328; Gilbert, 1877, p.70.



LE FORT

in Giraud (V), *Les Iacs...*, 1890, p.9.

les soldats et les esclaves. La cour intérieure du fort était jalonnée de huttes leur appartenant. (1)

En 1877, Mathews délogea les Belouchis pour installer son armée régulière en attendant la fin des travaux des nouvelles casernes, situées à Mji Mpya sur le site de l'actuel hôpital jusqu'en 1907, date de la dissolution de la force armée du sultan.

Le fort servit également de prison d'Etat jusqu'au début du XX^e siècle pour devenir un entrepôt pour le matériel des chemins de fer.

2- Les places publiques

Les places ne sont pas uniquement "le centre topographique des habitations rassemblées ou l'emplacement vide, elle est le lieu social." (2) et politique.

Elle peut être un espace aménagé comme peut se réduire à l'élargissement d'une rue ou à quelques mètres devant un palais ou un édifice religieux. Browne qualifie l'entrée des mosquées de "public loafing place for all idlers of the town." (3)

Parmi ces places citons en deux, Sokokuu et la place des douanes.

(1) Krapf, 1864, p.119; Burton, 1872, I, p.88-89; Gilbert, in *L'Afrique inconnue*, p.70; PRO, FO 107/3, Rodd to FO, 03/04/1893.

(2) Ledrut, 1968, p.109.

(3) Browne, 1846, p.348-349.

a- Sokokuu

Outre le palais qui symbolisait le pouvoir des sultans, Sokokuu représentait le centre de la ville, la place publique par excellence. Harkema le compare au forum des cités romaines et aux places de marchés de l'Europe de l'ouest au Moyen Age, lesquels étaient multi-fonctionnels. (1) En effet, non seulement, Sokokuu était le principal marché de l'époque, mais servait aussi d'espace politique où les sultans tenaient leurs *baraza* quotidiens.

Là se déroulaient les événements les plus grandioses destinés à frapper l'esprit et l'imagination du plus grand nombre comme le discours du sultan ou les exécutions publiques qu'il ordonna. (2)

On y exposait également les esclaves marrons appréhendés, enchaînés les uns aux autres, attendant que leurs maîtres viennent les récupérer et ce dans le but de dissuader les autres d'en faire autant.

Sokokuu servait aussi de lieu de distraction où l'orchestre du sultan venait jouer de temps en temps.

Mais il s'agit là de rassemblements exceptionnels. Sokokuu jouait un rôle politique beaucoup plus quotidien: en sa qualité de centre de commerce, il attirait tous les jours une foule nombreuse. New le décrit en ces termes: "the market place is an open place in the middle of the town and on business day,

(1) Harkema, 1967, p.99

(2) Browne, 1846, p.348-349 décrit l'une de ces exécutions publiques à laquelle une foule immense assista.

...representatives of all different races crowded into one dense immovable mass. (1) Ainsi en raison de cette affluence, les dirigeants de la ville s'y installèrent pour rendre la justice, entendre les plaideurs et dicter leur sentence. Ruschenberger raconte que tous les jours, à la tombée de la nuit, un certain nombre de personnes s'y rassemblaient attendant l'ouverture du tribunal. (2)

Dans les années 1880, elle céda la place au Beit el Ajaib et le sultan rencontrait son peuple devant le palais. Hine, qui visita l'île en 1891 rapporte que le sultan Ali administrait la justice du haut du balcon de son palais, tandis que la population se groupait sur la petite place devant le palais. (3)

b- La place des douanes

Place du commerce international, elle constitua un lieu de rencontre pour tous les habitants de la ville sans exception. Courret parle de "foule barriolée et bruyante... [d'] une véritable débauche de fantaisie et de couleur où les torsos nus des Souahilis frôlaient les pagnes aux couleurs éclatantes des négresses et les longs manteaux noirs et jaunes des musulmans." (4)
Le moment de grande activité se situait entre sept

(1) New, 1864, p.29; Grant, 1864, p.12.

(2) Ruschenberger, 1838, p.56.

(3) Hine, 1924, p.118.

(4) Courret, 1884, p.119.

heures du matin et midi. Les porteurs et les coolies s'y retrouvaient pour chercher du travail. Ils y étaient loués et engagés pour la journée pour transporter des marchandises. Clients et commerçants s'y retrouvaient pour traiter des affaires ou tout simplement pour s'informer. (1)

Dans les années 1880, elle devint le lieu public par excellence. On rapporte qu'en 1887, lors de la célébration du jubilé de la reine d'Angleterre, Holmwood, le consul anglais y tint son discours en face d'une foule nombreuse. (2)

Ce fut enfin à la place des douanes que les citadins et quelquefois des ruraux se réunissaient, en tant que spectateurs, aux divertissements des dirigeants comme l'orchestre du sultan qui y jouait de temps en temps.

C- LES CENTRES RELIGIEUX

L'étude de ces centres religieux présente deux intérêts majeurs. D'une part, les centres religieux constituent des lieux de ralliement par excellence et semblent de ce fait à l'origine de l'existence des cités inséparable du contexte économique de leur fondation. En effet, selon Mumford, on trouve dans ce centre rituel où convergent les fidèles, le germe embryonnaire de la cité: "un site qui attire

(1) Burton, 1872, I, p.93-94; Christie, 1876, p.356; Bennett, 1973, p.57.

(2) AD, CP 9, Piat à MAE, 10/07/1887.

périodiquement le clan ou la tribu car en plus des avantages naturels certaines influences spirituelles en émanent qui confèrent une force, une durée, une signification cosmique aux événements de la vie quotidienne." (1) Et ceci est surtout évident pour les mosquées.

D'autre part, l'étude de ces centres religieux révèle une coexistence culturelle rare dans l'islam. En effet, à Zanzibar, une ville musulmane, les mosquées des différentes divisions de l'Islam cohabitaient avec les temples sacrés des Parsis et les cathédrales chrétiennes. Une cohabitation qui pourrait s'expliquer par le fait que les Ibadhites de Zanzibar étaient plus tolérants envers les autres religions en théorie comme en pratique. Ils n'avaient pas mené de prosélytisme et n'avaient pas de missionnaires et les seuls convertis étaient généralement leurs esclaves. L'intolérance naquit seulement dans les années 1860 avec Bargash et les Mutawwa.

1- Les mosquées

a- Le rôle des mosquées

Au début de l'Islam, la mosquée fut l'édifice public. La première mosquée et la mosquée type fut celle du prophète à Medina. Construite après sa migration dans cette ville où fut établi le premier Etat musulman, elle se développa dans la cour intérieure de sa maison comme centre à la fois

(1) Mumford, 1964, p.17.

politique et religieux pour tous les croyants. Ce fut là que les décisions importantes relatives à la communauté musulmane furent prises ou annoncées. (1)

Durant les premières années de l'islam, la construction de mosquées fut une obligation absolue du dirigeant en sa qualité de représentant de la communauté, non seulement "par religion mais aussi comme acte politique et social pour maintenir dans sa cohésion un peuple disparate." (2) Elle fut construite près du *dar al imara* qui abrita les autres institutions publiques et le chef musulman de la ville, celui-ci étant à la fois le dirigeant, l'administrateur en chef et le chef spirituel. La mosquée fut alors le centre de gravité de la politique et de la religion. En construisant ces mosquées, le dirigeant ménagea pour la population des espaces où elle pouvait communiquer soit dans la prière soit dans le commerce et le lieu où on ordonne aussi son existence avec son consentement. Et comme la mosquée fut la chose de tous, elle devint un centre suprême, lieu de la convergence fatalement éloigné de ces lots tribaux particularisants.

La mort du prophète donna le signal aux divisions et aux scissions au sein de la communauté musulmane. De nouvelles sectes apparurent; l'association étroite entre le pouvoir temporel et l'autorité rituelle s'affaiblit. De nombreuses mosquées furent érigées par des individus encouragés par la tradition selon laquelle à celui qui construit une mosquée, Dieu lui

(1) Sheriff in *Actes du Colloque de Bujumbura*, 1991, p.384.

(2) Djaït, 1986, p.114.

réservera une place au paradis. En bâtir une devint alors un acte pieux.

Mais en même temps, la naissance des sectes engendra la fermeture de ces mosquées aux non-membres de la secte, faisant d'elles des espaces clos. Elles constituèrent à la fois des centres de prière, d'interaction sociale quotidienne et d'éducation.

Ce fut là que les membres se rassemblaient pour entendre les proclamations de leur dirigeant, où ils démontraient leur volonté politique par une présence tumultueuse ou par une désertion. (1)

b- Les mosquées de Zanzibar

Zanzibar est une ville musulmane: dans Stonetown qui couvre une superficie de 200 acres, on compte 50 mosquées. (2)

Selon Sheriff, les mosquées en tant que centres de prières, de relation sociale quotidienne et d'éducation, forment le noeud social au sein des populations musulmanes de la côte et de l'île. En étudiant ces mosquées, il serait possible de reconstituer le développement et l'histoire sociale et économique de la ville.

Selon Berg et Walter qui ont étudié les mosquées de Mombasa, leur fondation est l'indice d'un développement démographique dans lequel on discerne la

(1) Grunebaum, 1955, p.145-146.

(2) Sheriff, in *Actes du Colloque de Bujumbura*, 1991, p.384; CSSP, B 195-A-IV, Horner à Siméoni, 31/12/1878.

richesse et le prestige individuels auxquels s'ajoutent les besoins de la communauté musulmane.

D'autre part, elles fournissent des informations précieuses dans la mesure où chaque groupe construit la sienne propre. (1)

Cette pratique est renforcée par les divisions sectaires entre les éléments ethniques qui composent la société musulmane. Autrement dit, dans le cas de Zanzibar, la construction de mosquées donne des indications sur le développement de la ville, la naissance et l'importance des différentes classes qui les ont construites. Le recensement de 1931 montre que sur les 45.231 citadins, 39.736 étaient musulmans.

Sur les 50 mosquées de Stonetown, 26 furent fondées entre 1830 et 1890, 10 sous la colonisation dont 7 entre 1890 et 1905 et on se pose encore la question de cette poussée de construction de mosquées durant ces 6 années. Les trois autres furent érigées entre 1915 et 1927.

Une autre fut construite au XVIII^e siècle tandis que pour les 12 restantes, on ignore encore la date de leur construction. Cette étude montre que le nombre de mosquées se multiplia pendant le XIX^e siècle.

Ces mosquées étaient la plus importante contribution de l'Islam à la physionomie de la ville. Burton les décrit: "they are oblong rooms, with stuccoed walls and matted floors; the flat roofs are supported by dwarf rows of square piers and polygonal columns... with saracenic arches, broad, pointed and lanceated, and windows, low-placed for convenience of

(1) Berg & Walter in Ogot ed, 1968, p.61-63.

expectoration." Guillain ajoute: "les mosquées se ressemblent à peu près toutes quant à la construction. A l'intérieur s'élèvent deux rangées d'arcades, presque toujours de genre mauresque et dont les piliers sont gris et de forme carrée ayant des angles abattus. Sur ces arcades, repose le toit, construit en terrasses et ne se levant pas beaucoup plus haut que le plafond d'une chambre ordinaire. Les fenêtres grillées s'ouvrent un pied au-dessus du sol..." (1)

Ces descriptions montrent que les mosquées de Zanzibar contrairement à celles des grandes villes musulmanes d'Orient, ne constituaient pas des bâtiments imposants qui frappaient la vue du visiteur (2), donc il y avait une possibilité pour un petit groupe peu riche d'en construire. En effet, seules deux mosquées avaient un minaret, un troisième, un cône et un quatrième une excroissance qui rappelle la lanterne d'un phare.

Les mosquées de Zanzibar n'avaient pas la beauté architecturale de celles des autres villes musulmanes. On attribua cette situation à la conception puritaine de l'Ibadhisme, secte à laquelle appartenaient le sultan et l'aristocratie omani. (3)

(1) Burton, 1872, I, p.83-84; Guillain, 1856, I, p.141.

(2) Anonymous in *Harper's new monthly magazine*, 1865, p.307.

(3) Ces restrictions s'appliquaient d'ailleurs aux Ibadhites qui par exemple, n'étaient pas autorisés à porter des bijoux ou autre métal précieux si ce n'était peut-être l'ornementation de leurs armes. Charmetant, 1881, p.128.

En 1856, lors de son passage dans la ville, Burton en compta 30, en 1865, le Père Horner en dénombra 45. On rapporte que 9 appartenaient aux Ibadhites, 3 aux chiites et le reste aux Sunnites. (1)

1) Les mosquées sunnites

On compte alors 30 mosquées sunnites dans la ville de Zanzibar. Parmi les plus anciennes est le Gofu Mosque à Kajificheni qui selon Martin avait été construite au XVIII^e siècle par le clan Hadrami des Jamal al-Layl, des enseignants religieux établis sur la côte swahili au XVI^e siècle.

Une autre, la mosquée Barza dont on ne connaît pas le constructeur mais qui semble avoir été érigée avant 1833. (2)

La plus ancienne mosquée du Vendredi est celle de Forodhani devant le palais du sultan. On rapporte qu'une mosquée originelle, Washangani aurait été construite par le clan arabe hadrami des Shatri. Elle aurait été détruite par un tremblement de terre en 1846 et l'actuelle mosquée aurait été construite par Sheikh Said b.Seif al-Muharmi qui dans le même temps avait érigé la Bagh Mosque. Cette mosquée de Forodhani est associée au Mwinyi Mkuu qui y disait ses prières et dont le nom était prononcé dans la *Khutba*. Guillain

(1) CSSP, B 198-A-III et 196-B-X, Horner au directeur des Oeuvres de la Propagation de la Foi, 12/02/1865.

(2) Cette assertion se base sur les écrits de Farsi qui dit que Khamis, un émissaire de Said à Madagascar en 1833 et important commerçant de la ville aurait dit ses prières dans cette mosquée.

ajoute que le nom de Said y était prononcé également.

(1)

La mosquée Juma à Malindi fut originellement construite vers 1831 par les Arabes Mafazi qui avaient été les premiers Arabes à s'installer dans la péninsule. L'un d'entre eux, Mwinyi Shaikh b.Haji Omar avait donné un lopin de terre à Ng'ambo pour son entretien. Cette mosquée fut reconstruite et agrandie par Sheikh Muhyi al-Din sous le règne de Majid donc entre 1856 et 1870. Elle peut contenir jusqu'à 2000 personnes. En 1846, le Nizam de Hyderabad et l'Aga Khan offrirent leur soutien financier et on rajouta un second étage et un minaret.

Ce personnage, Sheikh Muhyi al-Din fut également à l'origine de la construction ou de la reconstruction vers 1834-1835 de la mosquée Bamnara.

La mosquée Jumbe ou mosquée Mwinyi, avait été construite dans le quartier de Mwavi où étaient concentrés les Arabes Mafazi. On ne connaît pas sa date de construction mais elle aurait été érigée avant 1872 puisque à cette date elle existait déjà.

Durant tout le XIX^e siècle on n'arrêta pas la construction de ces édifices religieux. Parmi elles, la plus importante fut la mosquée Mzaham à Malindi construite dans les années 1890 par un marchand, Sheikh Ahmed b.Abibakr b.Sumut (1861-1925) pour le compte de Hamed b.Mhazam au Shihr en Hadramawt.

Les mosquées Ruta Ali wa Dadi, Barza et Logan/Kinyozi furent érigées dans les années 1870

(1) Trimminghan, 1964, p.83-84; Guillain, 1856, II, p.106; Burton, 1872, I, p.155.

Les mosquées de Mwana Sitende ou Hamdani et de Bwana Sadik à Mkunazini furent construites respectivement avant 1882 pour la première et après 1882 pour la seconde par la mère et par le fils de Fatma bt. Abibakr et de Sadik b. Umar Hamdani. (1)

D'autres mosquées sunnites virent le jour à la fin du XIX^e et comme la Rajab érigée par Rajar Abdulrazak Logan peu avant 1896, la Mzaham dans les années 1890 et durant le XX^e comme la mosquée Salima vers 1900, la Majamvi en 1915 et la Sulaiman Daud et la Maalim Murad en 1927.

Les Ibadhis de la ville apportèrent leur contribution dans la construction de mosquées sunnites telles les mosquées Mwana Fatuma, la Hamamni, la Jibril Nur (avant 1872) la Halwa (avant 1866), la Shafi et la Jongeani. (2)

Des mosquées ibadhites furent converties en mosquées sunnites comme la mosquée Bushir à Shangani construites dans les années 1850 et l'Adirime à Marhubi à Malindi.

2) Les mosquées ibadhites

Elles sont moins nombreuses que les mosquées sunnites: on en compte 17 dans la ville entière.

(1) Sadik b. Umar al-Hamdani avait été un riche marchand et possédait un grand nombre de propriétés dans la ville, à Kiponda et à Kokoni. Il donna 7 magasins pour l'entretien de ces mosquées mais son fils vendit tout en 1905 et les mosquées furent soutenues par les souscriptions publiques. Sheriff, in *Actes du colloque de Bujumbura*, 1991, p.388.

(2) Tous ces renseignements sont contenus dans Sheriff, op. cit, p.400.

Leur érection est liée à la présence omani dans la ville. La plus ancienne fut la mosquée Bagh/Muharmi à Sokomuhogo construite après 1846 par Seif Muharmi. La seconde, la mosquée Hadith, fut bâtie par Khalid b.Said Busaidi peu avant 1854. Hummoud b.Ahmed Busaidi érigea la Seyyid Humoud à Malindi en 1855-1856, Muhammad b.Seif Mandhiri, la Mandhiri à Sokomuhogo dans les années 1866-1867, tandis que Muhammad b.Masoud Barwani bâtit la Barwani avant 1872, Said b.Amevi Masruri, la Masrur de Malindi, Aisha bt.Juma Mugheiria, la Binti Juma en 1883, Abdulla b.Mohammad Laghbani, la Laghbani avant 1880.

Quant à la mosquée Ruwehi de Malindi, on ne connaît ni son fondateur ni la date de sa construction.

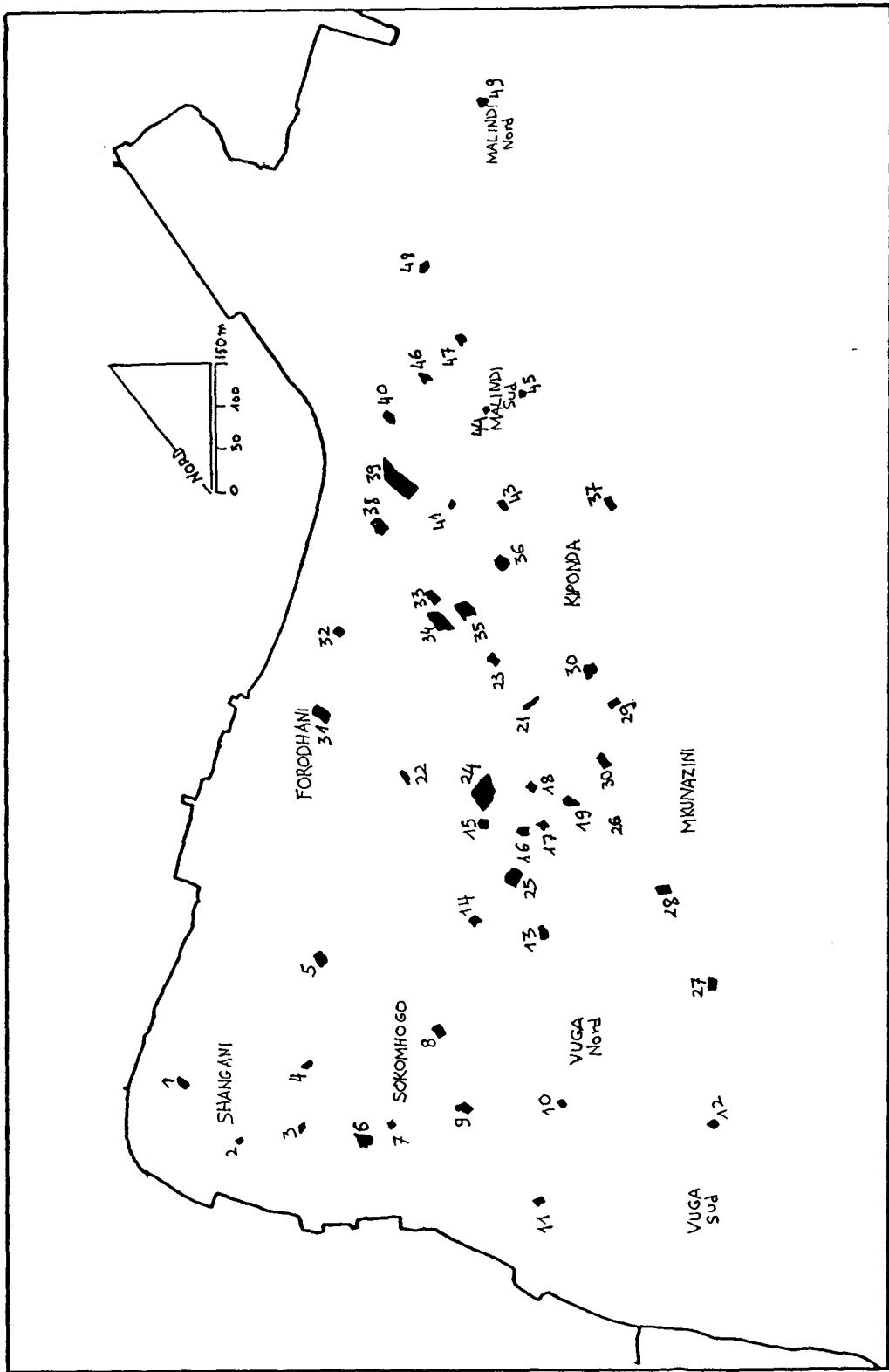
3) Les mosquées et Jamatkhana chiites

Les Ithnasheri ont deux places de prières dans la ville. La première est la Matemni construite à Malindi par Ahmed b.Nooman en 1861, la seconde la Kuwwatul érigée par Muhammad Walji et Dewji Jazmal en 1878 à Kiponda.

Les Bohoras ont leur Jamatkhana à Forodhani érigée en 1905 par Kassam Damani.

Il est à noter cependant que si la fermeture est respectée chez les Indiens musulmans chiites, elle fut lâche entre les Sunnis et les Ibadhis et l'on assiste à une certaine solidarité entre les deux sectes dans la construction des mosquées par exemple. On rapporte que la mosquée sunnite de Forodhani fut reconstruite par un Ibadhi nommé Sheikh Said Seif Al Muharmi. (1)

(1) Sheriff in Actes du colloque..., 1991, p.400.



MOSQUES DE STONETOWN A ZANZIBAR
(Sheriff, Mosques..., 1990)

LEGENDES

Mosquees sunnites

N° Nom

6: Mwana Fatuma	27: Rajab
9: Mbaye	28: Logan Kinyozi
10: Maalim Murad	29: Mwana Sitende/Hamdani
11: Sulaiman Daud	30: Bwana Sadik
12: Majamvi	31: Forodhani
13: Afu/Thabit	37: Darajani
15: Hamamni	39: Juma
17: Gofu	40: Mzaham
19: Ali wa Dadi	43: Halwa
20: Jibril Nur	45: Salima
21: Barza	47: Shafi/Bt Said
23: Jumbe	48: Mnara
25: Hanafi	49: Jongeani
26: Ruta	

Mosquées ibadhites converties en mosquées sunnites

1: Bushir	44: Adirime
2: -	

Mosquées ibadhites

3: Shangani	22: Lemky/Maawil
4: Hadith	32: Hadith
5: Bagh Muharmi	33: Laghbari
7: -	38: Seyyid Humoud
8: Mandhiri	41: Masrur
14: Barwani	44: Adirime
16: Bint Juma	46: Ruwehi
18: Shakshi	

Mosquées et jamatkhana shiites

24: Hutajjul Islam (Ithnashari)
34: Jamatkhana ismaili
35: Bohora
36: Kuwwatul Islam (Ithnashari)
42: Maatemni (Ithnashari)

2- Les autres lieux de culte.

a- La cathédrale et la chapelle chrétiennes

Outre ces lieux de prières musulmans, il existe aussi la chapelle catholique et la cathédrale anglicane. Cette dernière fut érigée, juste après 1873 sur le site de l'ancien marché d'esclaves fermé après la signature du traité de 1873. Elle était fréquentée par les fonctionnaires et les matelots anglais mais surtout par les jeunes esclaves libérés des boutres dont l'éducation était confiée aux missions.

La chapelle catholique existait depuis l'arrivée de Fava en 1858 et comptait parmi ses fidèles les Français de la ville, ceux des navires en rade à Zanzibar, les Goanais principalement et les jeunes esclaves rachetés ou donnés par les croiseurs anglais.

D- LA "QUARANTAINE" (1) RESIDENTIELLE ET LA HIERARCHIE DES QUARTIERS

Lefèbvre (2) définit, en effet, la ville comme une projection d'une société sur le terrain: il y a donc des liens étroits entre la société urbaine et l'espace urbain. Sautter complète cette définition et affirme: "le terrain façonne jusqu'à un certain point la société

(1) Le terme est de Christie, 1876, p.322.

(2) Lefèbvre cité par Sautter in CEA, XIII, 5, 1973, p.406.

urbaine surtout quand l'impulsion dont procèdent la ville et ceux qui viennent la peupler ont des origines différentes... Selon le sens qu'on choisit de privilégier, on se trouve devant une société spatialisée ou un espace socialisé." (1) Il y a donc une interaction entre la société et l'espace. En effet, la définition de l'espace selon certains auteurs associe des pratiques spatiales, représentation d'espaces et espace de représentation. Les pratiques sociales elles-mêmes sont difficilement inséparables de cet ensemble qu'il s'agisse de pratiques plutôt répétitives ou de stratégies plutôt innovatrices. (2)

1- Une répartition par ethnie ou par communauté

L'une des particularités des villes arabes et musulmanes est la répartition hiérarchique et ethnique de l'espace urbain. Comme la population urbaine, l'espace se répartit suivant les groupements d'origine géographique, l'ancienneté de l'établissement de ses occupants, leur fortune et leur religion. Mais ces divisions ne sont pas rigides.

Selon Chevallier, la ville arabe n'est pas un assemblage anarchique de maisons et de quartiers ne laissant la place qu'à un dédale de ruelles et

(1) Sautter in *CEA*, XIII, n° 5, 1973, p.406.

(2) Le Bris & al in *Les Annales de la recherche urbaine*, 25, p.13.

d'impasses. (1) La pratique de l'attribution de concessions par le sultan qui semblait lui donner un pouvoir absolu pourrait amener à croire que la ville résulte d'un geste du prince. Dans la réalité, le sultan fut tenu de respecter les coutumes et l'organisation répond, bien au contraire, à une élaboration sociale cohérente. En effet, l'organisation de la ville est imposée par la structure du corps social et par la vie de celui-ci. Elle est, d'abord, révélée par un aménagement de l'espace qui exprime parfaitement la forme, les relations et les besoins des groupes familiaux et tribaux repliés sur eux-mêmes, voisins et hiérarchisés. La ville arabe, selon Chevallier, "représente une projection spatiale des structures sociales de base, projection où l'Islam a inscrit son appel et son esthétique..." (2) La ville arabe se caractérise, en effet, par une tendance au regroupement et une relative ségrégation des diverses communautés ethniques, linguistiques ou religieuses et, dans une moindre mesure, des groupes originaires d'une même région et des groupes claniques et familiaux. L'organisation de l'espace urbain tend à refléter la prédominance des clivages verticaux sur les hiérarchies sociales. (3)

Christie écrit: "in Zanzibar, there are... different sections of the community in a state of social quarantine or isolation as complete as possible without

(1) Chevallier, 1979, p.9-11.

(2) Chevallier, 1979, p.9-11.

(3) Nasr in Chevallier ed, 1979, p.147.

being separated by walls of stone and lime." (1)

Cependant, parler d'une politique claire, délibérée, de ségrégation résidentielle, à Zanzibar au XIX^e siècle, serait impropre car les différentes catégories sociales étaient mélangées et si on parle de quartier arabe, indien et autre ce sera des quartiers à majorité d'Arabes, d'Indiens et pour reprendre le terme de Zunz pour décrire les réalités ethniques de Detroit "des quartiers à dominance ethnique" autrement dit ces zones de concentration ne rassemblaient pas la totalité d'un groupe d'immigrants. (2)

Le regroupement par ethnie, par clan ou par communauté ne fut pas le fait direct et volontaire des dirigeants Busaidi, mais des ethnies, des clans et des communautés eux-mêmes. Aucune loi à l'époque n'interdit l'installation de tel groupe dans telle partie de la ville. La préoccupation des sultans ne fut pas tellement de modeler l'espace urbain mais plutôt de le maîtriser à leur manière c'est à dire par l'érection de certains édifices par la création de lieux publics et par l'occupation de cet espace.

Il est vrai que cette conception façonna de manière indirecte le paysage urbain dans la mesure où la politique des sultans avait permis l'émergence d'une classe de privilégiés, les Arabes et les Indiens, qui habitaient dans la ville pour être près du centre du pouvoir. Cependant, aucun des documents que nous avons consultés jusqu'ici ne fait mention d'une quelconque volonté des dirigeants Busaidi de modeler l'espace

(1) Christie, 1876, p.322.

(2) Zunz cité par Pinol, 1991, p.165.

urbain suivant des considérations ethniques, raciales ou communautaires.

L'organisation spatiale hiérarchisée et conforme à des lignes ethniques et communautaires est le résultat de plusieurs facteurs. Le premier est une question de standing: certaines parties de la ville étaient considérées comme salubres, ainsi le bord de la mer. Cette considération est héritée d'Arabie où cette situation géographique était très recherchée car on y recevait la brise marine. Par ailleurs, certains terrains étaient situés en hauteur, donc, bénéficiaient d'un bon drainage et d'une meilleure aération comme c'était, selon Tozer, le cas de Shangani situé sur un promontoire. (1) Leur prix, du fait de ces avantages, tendaient à la hausse constante. Et les gens qui y construisaient appartenaient à la catégorie sociale aisée, ainsi, le bord du rivage était occupé par la famille du sultan, les gros propriétaires terriens et les riches marchands. Les populations pauvres s'installaient de préférence le long de la crique puis à Ng'ambo.

Le second facteur est une question d'organisation des groupes. A la base, leur formation était déterminée par un système de liens familiaux, fondé sur la préférence du mariage à l'intérieur de la parenté paternelle qui garantit le repli des lignées sur elles-mêmes. Ce système aboutit à l'élaboration de séries de groupes cloisonnés qui se juxtaposent les uns aux autres. Ce repli et ce cloisonnement concernent les maisons, les quartiers et tous les éléments du réseau

(1) USPG-UMCA, A 1(I), Tozer à sa soeur, 01/09/1864.

urbain. Quand Saïd voulut peupler sa capitale, il céda des terrains aux chefs de famille, de clans ou de communautés. Quand les membres de ces unités augmentèrent ils construisaient autour du noyau central, la maison du chef, contribuant ainsi, à un regroupement familial, clanique ou communautaire. La classe dirigeante des Busaïdi occupait le front de mer. Ce fait est vérifié par l'existence de nombreuses mosquées construites par eux dans cette zone comme la mosquée Hadith construite près du palais tandis qu'une branche de la famille Barwani aurait élu domicile à Malindi, un quartier qui avait été dans les années 1840 encore couverte de huttes. L'existence de la mosquée Halwa construite par un membre de cette famille en est une indication.

Le troisième facteur est constitué par les exigences du métier comme c'est le cas des Indiens. En effet, ceux-ci, en majorité des commerçants, s'intéressaient à un site où ils pouvaient exercer leurs activités, ainsi le centre de la ville. Les maisons indiennes se concentrèrent donc dans le quartier des *bazaars*, s'étendirent vers l'intérieur de la péninsule, le long de certains axes. Des Arabes pauvres vinrent, par la suite, s'y installer pour leur travail.

Ce fut également le cas des Hadramis, artisans et fabricants de nattes, tanneurs dont les activités nécessitaient d'une part de l'espace et d'autre part, furent considérés comme indésirables et donc refoulés à la périphérie de la ville. (1)

(1) Grunebaum, 1955, p.147.

Le quatrième facteur réside dans les exigences de la religion musulmane qui n'était pas seulement une affaire privée mais régissait la vie de la collectivité toute entière, avec des localisations par rapport à la mosquée et une conception d'absolu au delà des cloisonnements des groupes et des formes dessinées à leur image. (1)

Les communautés religieuses de Zanzibar n'étaient pas des communautés de classe mais des communautés sociales et ceci était particulièrement évident chez les Indiens où la ségrégation n'était pas basée sur la fortune. Taria Topan, par exemple, vivait avec ses compatriotes dans les ruelles étroites du bazaar. (2) Chaque groupe religieux rassemblait, en son sein, toutes les catégories sociales, allant du plus riche au plus pauvre. Il est vrai que le riche Bohora n'habitait pas toujours dans le même quartier que le pauvre Bohora. Mais un fait demeure: les membres d'une même communauté religieuse fréquentaient la même mosquée et ils y allaient la nuit. Ainsi, ils ne voulurent pas habiter loin de leur mosquée car certains offices se déroulaient très tard dans la nuit et il était très dangereux de traverser la ville, dans les ruelles étroites et non éclairées car l'insécurité y régnait surtout avec la présence des Suris qui se livraient à tous les actes criminels. (3)

(1) Chevallier, 1979, p.11; Ommaney, 1956, p.86.

(2) Harkema, 1967, p.45.

(3) On rapporte par exemple que les Noirs de Zanzibar n'osaient pas ouvrir leurs portes à la tombée de la nuit de peur d'être emmenés de force par les Suris. MGA, MA PD 145/1870, Committee on the East African

Ainsi, les Bohora, par exemple, se déplacèrent du centre de la ville pour être plus près de leur édifice religieux. (1)

2- La distribution suivant le statut social

La hiérarchie sociale se reflète dans l'aspect physique de la ville: les classes étaient réparties par quartiers aisément identifiables.

L'étude des matériaux et des types de constructions donne des indications sur la hiérarchisation des quartiers de la ville. En effet, "symbole de l'appropriation de l'espace urbain, l'habitation est un des révélateurs de l'évolution économique d'une région et naturellement de la stratification sociale de ses habitants. Celle-ci est, certes, traduite par la forme d'appropriation de l'espace géographique mais également par la capacité d'insertion des hommes dans l'espace social à travers... le type et la qualité des matériaux utilisés dans la construction des maisons." (2) Ainsi, les matériaux de construction ont une signification sociologique.

 African Slave Trade to FO, 27/01/1870, Kirk au Secretary to the Government of Bombay 01/01/1870; AD, CP 2, Derché à MAE, 09/06/1870; ADNOI, 4C5 3, Commandant de la Somme au Commandant en chef de la Division navale des Côtes orientales d'Afrique, 16/07/1860.

(1) Ommaney, 1956, p.86.

(2) Torres, in *colloque sur Processus d'urbanisation*, 1985, p.2.

Dans la ville de Zanzibar, on distingue deux types de matériaux: le premier, utilisé pour les édifices en dur, se compose des pierres de corail et des boritis ou bois de mangrove. La provenance, l'utilisation et les opérations nécessaires avant son utilisation sont révélateurs de l'appartenance du propriétaire à la catégorie sociale aisée. (1)

Pour le cas de la pierre de corail par exemple, les opérations qu'elle nécessite avant son emploi sont longues et difficiles donc onéreuses: elle est d'abord extraite de la mer; pour la transformer en ciment, on la brûle et on la laisse refroidir pendant des mois avant de la tremper dans l'eau pendant deux semaines. (2)

L'utilisation de la pierre de corail et de ses dérivés présentent des avantages car ce matériau est poreux et possède ainsi, une grande capacité d'absorption de l'humidité: quand l'air est sec, les murs d'un mètre d'épaisseur libèrent la fraîcheur jouant, ainsi le rôle de régulateur de température. (3) Mais il reste à savoir si les gens de l'époque s'en rendaient compte et l'avaient utilisé pour ces

(1) New, 1873, p.27; Prins, 1967, p.70-72; Harkema, 1967, p.56.

(2) Guillain, 1856, I, p.141: "dans la partie de la ville qui longe la plage du côté nord, on brûle ça et là le corail pour le transformer en chaux; à cet effet, dans un espace circulaire de 2 à 3 mètres de rayon, sont entassées à une hauteur de 2 mètres à peu près des couches stratifiées de morceaux de corail et de rondins qu'on met en combustion le soir." Charmetant, 1881, p.121 et Ruschenberger, 1838, I, p.44-45 donnent à peu près les mêmes détails.

(3) Anonymous, 1952, p.29.

caractéristiques.

Quant aux boritis qui soutiennent le plafond et les étages, ils proviennent de Lamu et de Madagascar. Ceux de Madagascar, plus gros sont les meilleurs et les plus prisés car ils peuvent supporter plusieurs étages contrairement à ceux de Lamu. (1) Dans la plupart des maisons, les boritis sont utilisés tels quels comme bois ronds. Les propriétaires plus riches qui pouvaient s'offrir les gros bois de mangrove, les faisaient équarrir.

Ainsi, les maisons en pierre aux murs épais et aux toits généralement soutenus par des boritis reflétaient non seulement la diversité des influences mais aussi la richesse des familles qui les occupaient. La permanence de ces habitations devint une source d'identification culturelle. La grandeur et la magnificence de la maison furent alors une marque de richesse et un indice du rang social. En effet, comme pour les maisons dans les sociétés de cour d'Europe occidentale, l'apparence de la maison de pierre dans l'espace est pour le grand seigneur et toute la société seigneuriale le symbole de la position, de l'importance. (2)

Ces constructions en dur ont aussi une signification psychologique: leur solidité défiant le temps témoigne du rang de la maison dans le temps c'est à dire du lignage dont le maître de la maison est le représentant vivant. Elle s'oppose ainsi à la fragilité des huttes africaines. Celles-ci, en effet, étaient faites avec le second groupe de matériaux de

(1) Burton, 1872, I, p.80.

(2) Elias, 1985, p.32.

construction, les matières végétales (feuilles de cocotiers, bâtons) et la terre séchée, obtenues sur place et faciles à utiliser donc ne nécessitent pas de grosses dépenses.

3- Les quartiers de la ville

Ainsi, on trouve, dans la ville de Zanzibar, deux types de quartiers: le quartier riche et le quartier pauvre. Cependant, cette délimitation, tout comme la répartition par ethnie dans les quartiers n'est pas stricte et on pourrait parler de quartier à majorité de constructions en dur car la hutte était partout présente.

Il est vrai que depuis les années 1850, on était en train de construire de grandes maisons de pierres dans Stonetown à la place des huttes qui résistaient malgré tout comme l'atteste cette lettre de Tozer à sa soeur, en 1864: "the crowd of huts which cover the surface [of the town] like bees in front of a hive at swarming time." Christie, dix ans plus tard, écrit que malgré l'existence de Ng'ambo, les huttes des Noirs n'étaient pas confinées dans ce quartier et on les retrouvait partout, tandis qu'une enquête menée par les autorités coloniales, en 1893, donne le chiffre de 1545 huttes dans Stonetown. (1)

A ces quartiers correspondaient des ethnies. La ville est un des meilleurs cas où la division en

(1) Krapf, 1860, p.118; Semanne, 1864, p.9; Christie, 1876, p.303; FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860; USPG-UMCA, A 1(I), Tozer, 01/09/1864; ZNA, AC 16/22, Survey

classes, la distribution raciale et religieuse concordait. En d'autres termes, la répartition raciale et religieuse était associée à un statut social défini. Les riches étaient les Arabes et quelques Indiens, la classe moyenne était composée par la majorité des Indiens, et les pauvres étaient les populations noires, les Hadramis et les Comoriens. (1)

a- Le quartier riche.

Denommé par les Européens, quartier aristocratique, il englobait Shangani et Baghani (2)

Il se caractérise par un plus grand nombre de maisons en pierre de corail, à terrasses, et blanchies à la chaux et abritait deux types de constructions à savoir les grandes maisons à deux ou trois étages le long du littoral et les constructions à un seul ou sans étage juste derrière les premières. Les seconds n'avaient pas de cour intérieure.

Dans ce quartier vivaient en grande majorité les Omanis. Le centre du district était composé par le palais du sultan et les maisons avoisinantes appartenant à sa famille, le fort et la mosquée du

of Zanzibar Town.

(1) Cette catégorisation n'est pas stricte car tous les Arabes n'étaient pas de riches commerçants ou propriétaires fonciers et certains Comoriens et Hadramis vivaient dans l'aisance. Et on parlerait plutôt de catégorie sociale aisée à majorité d'Arabes et de pauvres à majorité africaine.

(2) Browne, 1846, p.360; Guillain, 1856, I, p.137; Charmetant, 1881, p.112.

vendredi. Près de ce complexe, se trouvaient les propriétés des riches Omanis comme les El Harthi.

L'examen de la carte de la ville de 1924 montre encore une forte concentration des membres de la famille Barwani, une branche du clan El Harthi. Cette famille y possédait à l'époque plus d'une quinzaine de maisons. Au XIX^e siècle, tout le quartier de Baghani et de Vuga lui appartenait tandis qu'un autre riche Omani de la famille des El Shatri, Sherifu Ramadhan Mohammed Shatri, possédait Kidutani. (1)

La présence omanaise dans ce district peut s'expliquer par l'existence du fort, symbole de la sécurité et du palais, centre du pouvoir politique. D'autre part, en leur qualité de groupe dominant, ils pouvaient choisir les meilleurs sites de la ville, bien aérés et mieux drainés. La concentration des mosquées ibadhites dans cette zone en est la preuve.

A côté des Omanis, il y avait les Européens et les Américains qui avaient acquis les terres et les maisons grâce à l'achat et aux dons du sultan. Mais si ceux-ci préféraient occuper les maisons arabes le long du rivage pour faciliter leurs activités et pour mieux profiter de la brise marine, on ne peut pas encore parler de quartier européen car leur nombre était peu élevé au XIX^e siècle. Ces sites occupés par les Européens, "grâce aux canaux d'écoulement qu'on y a pratiqués brillent par la propreté et la pureté de l'air." (2)

(1) Supplement of The Gazette du 22/12/1924.

(2) Semanne, 1854, p.9; Christie, 1876, p.329; Gilbert, 1877, p.69; Anonymous, in *Harper's New Monthly Magazine*, 1965, p.307.

Certains d'entre eux vivaient dans la zone de Vuga où ils côtoyaient les Arabes, les Comoriens et les Hadramis pauvres.

Un petit groupe de Parsis vivaient à Shangani pour être plus près du gouvernement qui les employait.

b- Les quartiers pauvres

Dans ces quartiers qui englobaient la partie septentrionale de la péninsule (Malindi et Funguni), les *bazaars* et Mji Mpya. Cette partie pauvre de la ville s'agrandit à partir du milieu des années 1840: les huttes commencèrent à s'étendre au delà de la crique quoique la plus grande partie de Ng'ambo ne fût qu'un vaste champ de cocotiers. La carte faite par Guillain en 1846 (1) montre le début du débordement des huttes vers Ng'ambo. L'occupation rapide de ce site résulte de l'accroissement de la population de la péninsule et des prix prohibitifs des terrains à Stonetown. Le trop-plein de la ville de pierre, c'est à dire les populations pauvres migrèrent le long de la crique, dans la zone de Vuga pour se glisser progressivement vers Ng'ambo: les huttes de la périphérie laissèrent progressivement la place aux constructions en dur. Reliées aux habitations malgaches des carrières, où l'on extrayait les matériaux de construction, elles formèrent de l'autre côté de la lagune "comme un immense faubourg de Zanzibar. Quelques

(1) carte faite par Guillain; Supplement of the Gazette, Vol. XXXIII du 22/12/1924

trouées laissées par hasard, s'allongeant en forme de rues allaient se ramifiant en une foule de passages étroits et tortueux au milieu de ces agglomérations de cases de paillottes." (1) Dans les années 1870, Ng'ambo était entièrement construit.

Dans ce quartier pauvre vivaient les Hadramis, les Comoriens, les Indiens et la population noire. Les Hadramis furent regroupés sur la partie septentrionale de la péninsule, à Malindi et à Funguni, grossis pendant la mousson par la population fluctuante des boutres. Les Malgaches qui jadis avaient occupé la pointe de Funguni et le long de la crique, migrèrent près des carrières.

Les Indiens occupaient les *bazaars* qui, en fait, n'étaient que des rues étroites bordées de boutiques. Ils se regroupaient suivant leur religion: les Hindous résidaient derrière le fort et le palais du sultan, les rues de ce district comme la *Changa Bazaar Street*, la *Hurumzi Street*, la *Sokomuhogo* et la *Portuguese Street* sont encore actuellement occupées par eux. Au sud de ce district, on trouve une forte concentration de Goanais autour de la cathédrale catholique. Le reste de la population indienne était principalement établie à l'Est des Hindous et des Goanais. Les Bohora se regroupaient autour de *Sokomuhogo Street* et même si les plus riches d'entre eux possédaient des maisons

(1) De Courmont, 1888, p.6-7; New, 1873, p.28; Stanley, 1878, p.33; Pearce, 1923, p.210; Shellswell-White, 1952, p.5 et 10; On trouvait aussi une concentration de Comoriens dans la zone de Vuga. cf. ZNA, AA 12/16 qui conservent des documents sur les enregistrements de vente de maisons dans ce quartier par les Comoriens.

à *Portuguese Street*, ils les louaient souvent aux Hindous.

Les Khojas étaient éparpillés partout dans la ville. Cette dispersion ne peut pas être attribuée à un éclatement de Khojas en tant qu'unité socio-spatiale mais plutôt une délocalisation de la famille étendue car la famille ne se disloque pas, c'est son mode d'implantation qui change. En effet, les Khojas étaient, en général, des détaillants. Christie situe la majorité d'entre eux le long de la *Main Road* conduisant vers le fort, à Vuga (qu'ils partageaient avec les Comoriens) (1) et autour de leur *Jamatkhana* à Kiponda. Cette dernière concentration s'étendit au delà de la *Darajani Street* pour former la grande voie de Ng'ambo dont parle De Courmont, jusqu'à Mbuyuni. (2)

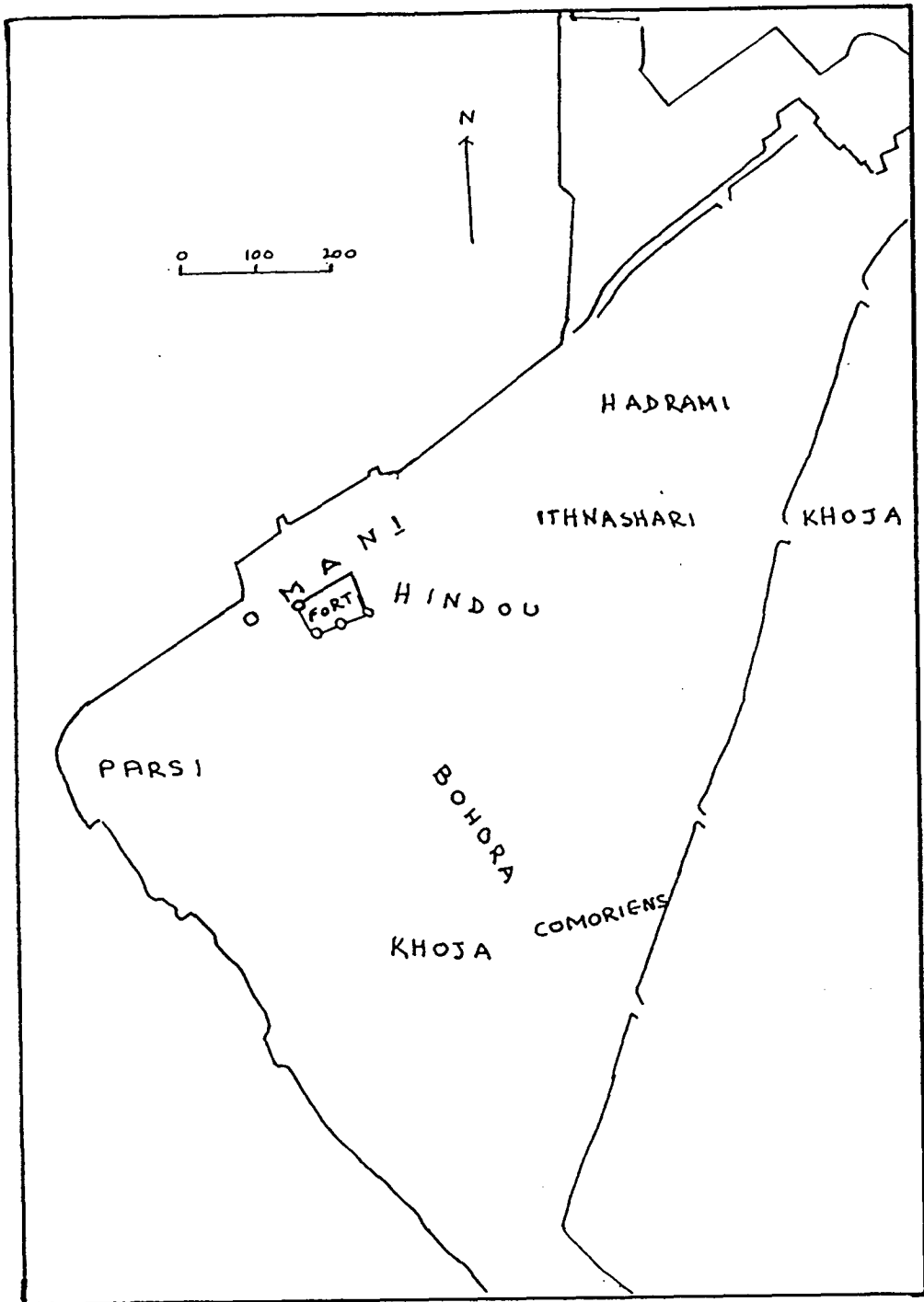
Les populations noires sans terre et les esclaves libérés étaient concentrés à Ng'ambo car, ici, il leur était possible de louer des terres aux propriétaires indiens et arabes. (3)

Sous la colonisation ces divisions se renforcèrent car la ségrégation résidentielle devint une politique de gestion de l'espace urbain. Les autorités coloniales tenteraient tout pour exclure les populations pauvres de la péninsule.

(1) Au début du XIX^e siècle, la zone du Vuga avait été essentiellement une zone arabe. Elle devint indienne à la suite des transactions.

(2) Guillain, 1856, I, p.142; Christie, 1873, p.330; De Courmont; 1886, p.8.

(3) Grant, 1860, p.12.



REPARTITION ETHNIQUE DE LA VILLE
(Harkema, *De Staad Zanzibar...*, 1967, p.57)

III- L'HABITAT

L'intérêt de son étude réside dans le fait qu'il révèle la domination de l'influence arabe dans l'architecture et le mode de vie zanzibarite.

A- LA MAISON ET LES ENCLOS

1- La signification sociale de ces espaces

Lieux clos de la ville, ces espaces supposent une vie communautaire pour les quelques familles qui y vivaient et se le partageaient.

La maison arabe apparaît en effet comme "un espace où la pensée généalogique, le temps des générations, l'ordre des successions, des affiliations, des fraternisations ont imprimé l'histoire d'un lignage, de sa diffusion dans l'espace et dans le temps." (1) Jablonski rapporte un fait qui illustre cette conception. A Zanzibar dit-il d'après les idées orientales, la maison présente quelque chose de sacré qu'elle appartienne à l'Arabe ou à l'Européen. Et la violation du domicile d'un Français par Decken, alors à la recherche d'un de ses domestiques en fuite et supposé s'être réfugié chez ce Français, produisit l'impression la plus fâcheuse. Le sultan infligea une punition sévère aux soldats qui, à son insu, avaient été pris au fort par Decken. (2)

(1) Berardi in Chevallier, 1979, p.118.

(2) AD, CCC 3, Jablonski à MAE, 15/04/1866.

C'est dans cet espace de la maison que l'individu commence dès son enfance son processus d'annexion fonctionnelle à la société car c'est à travers "l'éducation familiale que le garçon ou la fille apprennent chacun son statut de mâle ou de femelle; chacun ayant sa localisation légitime au sein du monde familial et extra-familial. C'est par référence à la famille que, après avoir quitté la maison, ils seront classés dans l'univers citadin. " (1)

La maison était également l'espace des articulations qui étaient produites à l'intérieur de la famille et qui donnèrent naissance à de nouvelles lignées. Celles-ci gardent de toute façon et pour toujours le souvenir de leur souche d'origine quel que soit le quartier de la ville où elles se furent établies, quelle que soit la ville où elles se furent transférées.

La configuration de la maison arabe est révélatrice de ce souci de la préservation de l'intimité. Elle est cachée à la vue et reçoit la lumière à partir d'une cour centrale. Le complexe de bâtiments qui la constituent est aménagé de façon à assurer le maximum d'intimité, le plus important de tous les impératifs sociaux, lequel exige en même temps le retrait total de la vie publique. Les toits et les fenêtres sont conçus de manière à empêcher l'intrusion clandestine d'un étranger dans l'intimité familiale. C'est également pour cette raison que les portes du côté opposé à la rue n'étaient jamais en vis-à-vis. (2)

(1) Berardi in Chevallier, 1979, p.110.

(2) Grunebaum, 1955, p.148; Ruschenberger, 1838, I,

La vie familiale s'organise autour de cette cour centrale qui n'est pas assimilable à un vide ni à un dispositif étroitement pratique apportant l'air et la lumière mais bien au contraire, ce centre est le milieu de la maison. C'est là que les activités collectives s'organisent. C'est ce centre qui unit et sépare en même temps les différents systèmes des cellules que constituent les pièces-logements. C'est à partir de ce centre que l'unité spatiale de la maison toute entière est affirmée. (1)

Couverte ou non couverte, la cour est le seul endroit où l'on voit apparaître les façades décorées. Dressées sur le périmètre de la cour, elles sont à la fois ses propres murs et les façades des pièces-logements; leurs fenêtres et leurs portes donnent aussi bien sur les unes que sur les autres.

Elle constitue un lieu de sociabilité quasi-familiale où le rôle des femmes est naturellement prédominant puisqu'elles y passent leurs journées.

C'est également dans cette cour intérieure qu'on amasse les piles de bois, les cornes de rhinocéros destinées à la vente, que se trouvent les ânes et les esclaves.

La maison arabe, univers clos et bien protégé est capable de se dédoubler et de se multiplier. Elle peut se doubler d'un logement de domestiques, d'un logement pour les invités.

Elle peut se multiplier, groupant les segments d'une même descendance autour ou le long d'une impasse pour

p.52.

(1) Berardi in Chevallier, 1979, p.107-108.



COUR INTERIEURE
(coll. privée)

former l'enclos. L'enclos, en fait, est un espace clos qui comprend un certain nombre de maisons, parfois des boutiques, un puits, un tombeau, un espace non construit (la cour intérieure) où se promènent les animaux d'élevage et les bêtes de somme. Christie écrit d'ailleurs à ce propos: "he [the Arab] does not object to fowls and goats being about the entrances and central enclosures of his house, nor donkey standing in the passage." (1)

Ces enclos présentent beaucoup d'affinités avec les *corrales* de l'Espagne médiévale. (2) Leur taille varie considérablement, celui de la tribu des El Harthi par exemple couvrirait presque la moitié de Shangani. (3) De par son caractère et sa taille, l'enclos peut accueillir une assemblée.

2- L'architecture

Les maisons arabes sont des constructions quadrangulaires avec des petites fenêtres tout autour,

(1) Christie, 1876, p.328.

(2) Le *corral* est un type d'habitat caractéristique des villes castillanes du bas Moyen Age. C'est, à l'origine, un lieu clos qui comprend un certain nombre de maisons, un ou deux puits dans le meilleur des cas, un puisard, un espace non construit destiné à l'élevage de basse cour, aux ruches ou à la petite culture maraîchère ou fruitière. Cet ensemble est ceint d'un et mur aveugle qui donne sur la rue par une porte unique que l'on ferme la nuit. Rucquoi in Thélamon, 1987, p.131-132.

(3) Voir Zanzibar Town Plan de 1924 où beaucoup de maisons de ce quartier appartiennent encore à des membres de la famille El Harthi.

une cour intérieure (1) entourée de vérandas sur lesquels les occupants passaient leur temps et qui assuraient l'intimité de la vie des femmes.

La grande pièce d'entrée servait de lieu de réception tandis que les autres chambres du rez-de-chaussée tenaient lieu de magasins de stockage des marchandises ou de chambres pour les esclaves. (2)

L'architecture de ces maisons, selon Harkema, répond aux soucis de leurs occupants et aux impératifs de l'époque: les fenêtres du rez-de-chaussée étaient en effet ornées de barres de fer pour dissuader les voleurs lors du passage des Suris. (3) Burton dit que ces maisons étaient prêtes pour un état de siège.

Elle correspondait également à l'adaptation au milieu naturel et au climat. Les trous d'aération à différents endroits des murs, l'orientation est-ouest des maisons, les fenêtres donnant sur le côté nord et même l'horizontalité des toits (qui ne convenait pas au climat humide de Zanzibar) étaient révélateurs de la recherche de solution à la chaleur torride et de l'absence de pluies dans le pays d'origine des colonisateurs omanis.

Ces maisons révèlent également les activités de leurs occupants avec les grandes pièces du rez-de-

(1) New, 1873, p.27: "most of the buildings being quadrangular, hollow-square erections, solid enough in appearance but totally wanting in ornamentation."; FO 54/17, Rigby to Wood, 01/05/1860. Voir aussi Berardi in Chevallier, 1979, p.107.

(2) Burton, 1872, I, p.85; Lyne, 1905, p.280; Sheriff, 1987, p.145.

(3) Gilbert, 1877, p.69 ; Guillain, 1856, I, p.126 dit que les ferrures provenaient d'Inde.



UNE MAISON ARABE
(coll. privée)

chaussée qui servaient de magasins.

L'architecture zanzibari se caractérise aussi par le souci du détail. En effet, l'art des Arabes nomades avait intégré les anciennes formes calquées sur la nature telles que sur les ornements de bois, un motif fréquent était l'arbre du voyageur. Les éléments pittoresques sont multiples mais les portes de Zanzibar méritent une attention particulière.

Selon la coutume, tout Arabe voulant se faire construire une maison devait d'abord ériger la porte autour de laquelle était ensuite bâtie la demeure.

La diversité de ces portes montre la grande variété de goûts et des peuples qui cohabitaient dans la ville. Chacun choisit sa porte suivant son statut, son allégeance et sa communauté. Ainsi, la porte d'un marchand indien diffère de celle d'un fonctionnaire arabe qui n'était pas le même que celle d'un Swahili vivant dans les faubourgs de la ville.

Le motif commun qui conduit à dessiner ces portes fut d'abord l'Islam et le commerce par boutre (qui fut directement ou indirectement la principale source de richesse de leurs propriétaires) et enfin la possibilité de trouver les bois de construction et les artisans.

Symboles du statut social et de la richesse du propriétaire, ces portes étaient sculptées dans un bois dur comme le bois local, le jacquier ou dans le bois de teck importé du continent africain ou de l'Inde. Elles faisaient également la fierté de leurs propriétaires comme le décrit Burton: "the higher the tenement, the bigger the gateway, the heavier the padlock and the huger the iron studs which nail the door of heavy

timber the greater is the owner's dignity." (1)

Certaines portes de maisons dans Stonetown atteignaient des proportions impressionnantes et mesuraient environ deux fois la taille d'un homme, du seuil au haut du linteau. Parmi celles-ci, les portes du Beit El Ajaib. (2)

Les portes de Zanzibar se distinguent par une constance classique dans la forme et la structure composée de sept éléments. La structure est en effet faite de deux montants verticaux massifs surmontés d'un linteau très lourd. La porte a deux panneaux dont la fermeture est assurée par un autre montant central, vertical fixé à l'un d'eux. Ce montant central cache la jointure des deux panneaux et donc la porte ne peut pas être forcée facilement. (3) Quand elle se ferme, le jambage central s'étend entre le seuil et le linteau, le seuil étant une poutre très lourde placée à travers la base de la structure à 15 ou 20 cm du sol. Le cadre (la structure) le linteau et le montant central sont somptueusement sculptés. Si les panneaux eux-mêmes ne sont pas sculptés, beaucoup sont ornés de rangées de cuivre et de bosses de fer. (4)

(1) Burton, 1872, I, p.86; Gilbert, 1877, p.69; Lohdi & Rydström, 1977, p61-62.

(2) Nooter in *African Art*, XVIII, 4, 1984, p.35-39.

(3) Aldrick in *Azania*, 25, 1991, p.10.

(4) Aldrick in *Azania*, 25, 1991, p.9. Voir photo.

Les clous en fer pointus (7,5 cm de long) font saillie sur des bases en cuivre dentelées. Les portes à clous dorés sont d'origine indienne, une décoration adaptée de la coutume ancienne de renforcement des portes contre les assauts dans les combats d'éléphants. A Zanzibar, ces portes à clous pourraient être selon certains auteurs, des rémanences de l'inviolabilité des maisons. (1) Allen (2) offre une autre explication beaucoup plus rationnelle de ces clous dont le but originel ne fut pas de résister aux éléphants mais plutôt de fixer les poutres qui supportaient les planches constituant chaque panneau de la porte.

Les bosses qui ornent le montant central sont plus grosses que celles des panneaux. On peut ajouter d'autres ornements métalliques comme les loquets, les verrous, les chaînes en cuivre ou en fer forgé. Les portes à clous dorés sont d'origine indienne.

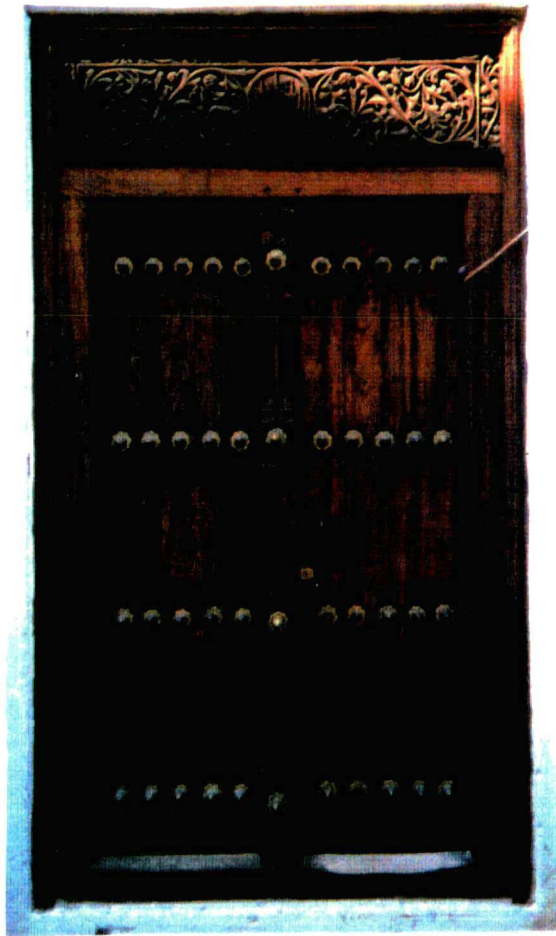
Il y avait deux types de portes: les portes rectangulaires qui représentent une structure ancienne avec des linteaux droits et les portes à linteau en forme d'arc qui datent de la fin du XIX^e siècle. Chaque type a ses propres motifs quoiqu'un mélange des deux se retrouvent dans certains cas. Le style ancien est plus sévère, géométrique et plus classique et certains motifs selon certains historiens des premières décennies du XIX^e siècle sont des survivances des formes pré-islamiques. (3)

(1) Pearce, 1920, p.203; Ingrams, 1931, p.219.

(2) Allen, *Lamu*, Nairobi, Regal Press, 1976 cité par Nooter in *African arts*, XVII, 4, 1984, p.38.

(3) Parmi eux, il y avait Ingrams, 1931, p.218.

346



PORTES RECTANGULAIRES
(coll. privée)

347



PORTES RECTANGULAIRES
(coll. privée)



PORTE GUJERATI
(coll. privée)

Les motifs sont limités en nombre, avec six figures prédominantes: le lotus, la rosette, la chaîne, l'arbre de l'encens, le dattier et le poisson. (1)

Ces motifs de base occupent des positions spécifiques sur la structure de la porte quoique des juxtapositions puissent apparaître.

Sur les portes rectangulaires le lotus est généralement sculpté sur le montant central à intervalles réguliers de haut en bas. On peut le voir aussi sur les montants latéraux, quelquefois sur le linteau. La rosette alterne avec le lotus, le long du montant central mais généralement elle est sculptée sur le linteau. (2)

Les chaînes ornent la structure de la porte. Quelquefois, on les trouve sur le bord intérieur ou extérieur ou sur les deux ou trois bords du cadre.

L'arbre à encens et le dattier sont sculptés sur les montants latéraux et le bas du linteau mais apparaissent aussi autour ou sur le haut du linteau.

Le poisson apparaît à la base de chaque montant latéral.

Au centre du linteau, selon la notoriété du propriétaire, son monogramme ou tout simplement une phrase du Coran ou la date de réalisation de la porte étaient sculptés en caractère arabe.

Dans cette catégorie des portes rectangulaires, on peut classer les portes gujeratis caractérisées par la structure distinctive et l'utilisation de console qui marquent ces portiques reliant un cadre extérieur à un

(1) Nooter in *African Arts*, XVII, 4, p. 36.

(2) Aldrick in *Azania*, XXV, 1990, p.9.

cadre intérieur, un modèle inhabituel que l'on retrouve dans les architectures du Cutch et du Gujerat en Inde occidentale. Ce sont les portes les plus larges en Afrique de l'est. Les battants de la porte sont divisés et ornés de clous. Les plus jolis exemples possèdent un gond central de manière à ce qu'une seule partie de l'un des deux battants s'ouvre. Les dessins du linteau consistent généralement à un dessin de feuilles parsemées de rosettes. Quelquefois, au milieu du linteau, il y a une plaque ovale où est inscrit le nom du propriétaire. On dit que certaines de ces portes, faites en bois de teck et datant d'après 1900, furent importées toutes faites d'Inde. On trouve beaucoup de ces portes à Gizenga Street.

Les portes à linteau semi-circulaire sont d'inspiration indienne, avec des dessins floraux, curvilignes et feuillus. Ce modèle se développa beaucoup sous le sultan Bargash. Son développement pourrait être interprété comme un écho à l'importance et au pouvoir des financiers indiens à cette époque ou tout simplement comme le reflet de la prédilection de Bargash pour l'art indien. (1)

Dans ce style, on retrouve à la fois les linteaux en forme d'arc avec des dessins curvilignes et des sculptures plus profondes et de nouvelles séries de motifs. On peut y retrouver des survivances des anciens motifs comme le lotus mais rendu plus flexible et plus adouci par le modelage. Le poisson subit des métamorphoses et ressemble d'abord à une pomme de pin puis à un ananas avec les feuilles sur le haut pour

(1) Nooter, in *African Arts*, XVII, 4, 1984, p.37.



UN LINTEAU
(coll. privée)

devenir un vase à fleurs. Avec le poisson, on peut voir également des lignes représentant l'eau.(1)

Les motifs représentant des éléments naturels étaient d'origine pré-islamique et étaient empruntés à l'Egypte et à l'Assyrie: le lotus, le poisson et le dattier étaient respectivement associés à la reproduction, à la fertilité et à l'abondance, l'arbre à l'encens à la richesse, l'eau à la reproduction de la vie. La présence fréquente des chaînes sculptées encerclant ces portes était interprétée comme le moyen de préserver la maison des esprits et du mauvais sort. (2) Des portes similaires existent à Mascate et en Arabie. La plupart de ces portes sont de forme carrée mais il en existe en forme d'arches calquées sur le modèle indien.

Ces maisons arabes étaient très simplement meublées. Les seuls objets de luxe qui reflétaient le statut social de leurs propriétaires consistaient à quelques miroirs, des tapis, des tableaux. Elles étaient concurrencées par les résidences sur les plantations. (3)

B- LES HABITATIONS AFRICAINES ET INDIENNES

1- Les huttes des quartiers africains.

Quand on pénétrait dans les quartiers pauvres, le paysage changeait complètement.

(1) Ingrams, 1967, p.218.

(2) Burton, 1872, I, p.86; Gilbert, 1877, p.69; Lodhi & Rydström, 1977, p.61-62; Ingrams, 1967, p.218-220.

(3) Cooper, 1977, p.75.



UNE PORTE DU BEIT EL AJAIB
(Capital Art Studio)

Dans ce quartier pauvre, les matériaux de construction les plus utilisés étaient les feuilles de cocotiers et la terre séchée. Guillain parle d'un "amas confus de cabanes en bois ou en torchis de pans de murailles surmontées de toiture en paille ou en feuillage, de hangar fait d'une misérable charpente à demi-recouverte par des lambeaux de voile ou de nattes..." Christie donne une description de la maison type *kinika* qui était une case oblongue de 8 pieds de haut de 12 à 18 de large faite avec du foin et de la paille. Il n'y a ni fenêtre, ni autre source d'aération ou de lumière exceptée une ouverture de 3 pieds de hauteur et de 2 de largeur au centre de l'un des côtés de la construction. (1)

Dans la partie strictement occupée par les Noirs, la forme des habitations varie considérablement et suivant l'origine du propriétaire. Les plus simples, selon Christie, étaient celles faites avec du bois de mangrove entourées de nattes et coiffées de feuilles de cocotiers. D'autres étaient construites en boue séchée. (2)

2- Les cases en boue et terre séchée

On trouve principalement ce type d'habitations dans le bazaar et à Malindi.

(1) Guillain, 1856, I, p. 142 et 146; Christie, 1876, p.303; Charmettant, 1881, p.123; Prins, 1967, p.70-72.

(2) Christie, 1876, p.306.

Dans le quartier animé des bazars, les maisons d'habitation qui servaient, en même temps, de boutiques étaient, selon Ruschenberger, de simples trous émergeant à 2 ou 3 pieds de la rue et dont certaines étaient encore visibles dans les années 1860. New en donne d'ailleurs une description:

"nothing remains but cajan hovels of the most wretched description, a framework of poles plastered with mud and covered with a roofing of makuti or palm leaves. Windows are ignored, light and ventilation are uncared for and cleanliness is out of question. These huts therefore are almost as dark as pitch, intolerably hot and indescribably filthy." (1)

C'est à partir des années 1840, quand les Banyans étaient à peu près 400 à 700 que les plus riches d'entre eux construisirent des grandes résidences à étages.

Le lieu de résidence se transféra au premier tandis que le rez-de-chaussée fut réservé aux boutiques et la pièce attenante un magasin de stockage des marchandises. Certaines de ces maisons possédaient des vérandas le long de la façade donnant sur la rue. Mais la grande majorité étaient encore des huttes.

(1) New, 1873, p.28; Guillain, 1856, I, p.142 et 146; Ruschenberger, 1838, I, p.43.



HUTTE INDIGENE
(archives CSSP)

UNIVERSITE PARIS VII
UFR DE GEOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIETE

**ZANZIBAR 1840-1939: LE DEVELOPPEMENT D'UNE
CITE PLURIETHNIQUE**

Volume 2

THESE DE DOCTORAT D'HISTOIRE

PRESENTEE PAR

Solange Marie ANDRIANANJANIRINA - RUPHIN

Sous la direction de Madame Françoise RAISON - JOURDE

Paris 1993

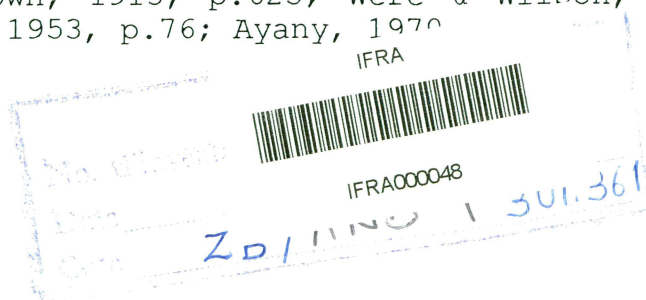
CHAPITRE IV: LES PLANS DE RESTRUCTURATION DE LA VILLE SOUS LA COLONISATION ANGLAISE (1890-1939)

En 1890, l'île de Zanzibar devint protectorat anglais et son administration releva désormais du *Foreign Office*. Les premiers administrateurs étaient des personnalités venant du Caire comme Portal ou encore Rodd.

En 1913 le gouvernement du Protectorat fut confié au *Colonial Office* et le poste de Résident créé. Il combinait les fonctions de Premier Ministre et de consul général et administrait les affaires du protectorat. Jusqu'en 1926, il était responsable devant le *High Commissioner* à Nairobi. Quand, en 1926, l'*Executive Council* et le *Legislative Council* furent créés, le Résident utilisa le *Legco* comme principal instrument de son autorité pour administrer le protectorat. Cette même année, la position du Résident se trouva confortée quand il fut débarrassé de ses obligations devant le *High Commissioner* (ce poste étant supprimé le 25 septembre 1925) pour être responsable devant le *Colonial Office* directement. (1)

Ces bouleversements s'accompagnèrent de changements pour la ville et, plus particulièrement, en matière d'aménagement urbain. En effet, parmi les priorités des nouveaux dirigeants figurent

(1) Brown & Brown, 1913, p.625; Were & Wilson, 1938, p.215; Crofton, 1953, p.76; Ayany, 1970





SCALE 5280 = 12 INCHES TO ONE MILE.

0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 FEET

MAGNETIC

VARIATION 9 5/8 W

LA VILLE DE ZANZIBAR EN 1892
(ZNA, AW 2/1)

Surveyed under the direction of
H.M. D. Symonds, Agent
by Imam Shariq R.E.
Survey of India
Season, 1892

M. Cemetery

l'aménagement de la ville dont l'existence apparaissait comme l'un des signes les plus évidents de la civilisation.

L'étude de ces plans de restructuration a pour principal but de mieux comprendre les limites de l'urbanisme colonial tel qu'il a été appliqué à Zanzibar, une ville qui contrairement à Nairobi au Kenya, n'était plus à créer mais qui existait déjà longtemps avant la colonisation européenne. Elle est également l'occasion de voir le décalage entre les principes et la réalité dans l'aménagement urbain colonial.

I- 1890-1913: CONTROLE FONCIER ET EQUIPEMENT DE LA VILLE

L'établissement du Protectorat sur Zanzibar apporta deux éléments nouveaux: la nécessité de l'installation de longue durée des Anglais dans le but d'exploiter politiquement et économiquement le pays d'une part, et l'importance de marquer la présence européenne d'autre part. Ces préoccupations modifièrent la conception de la ville qui devait, alors, devenir un espace d'habitation.

Ce domaine qui ne faisait pas l'objet d'une attention particulière dans les comptoirs devint un problème dans la ville coloniale car il fallait créer un cadre de vie physique et humaine convenable et approprié pour les Européens chargés de la mise en valeur économique politique et sociale du pays.

Ainsi, durant les premières années de l'occupation anglaise furent définis les premiers principes de l'urbanisme pour organiser rationnellement la ville. En

effet, la ville, "lieu privilégié de Blancs, leur espace réservé, politique, culturel et bien entendu, économique et financier" devait comporter les normes de viabilité visibles en Europe. (1) Ainsi, faute d'une politique claire d'urbanisme, parmi les priorités de l'administration coloniale figurent la mise en place d'une alimentation en eau et électricité et l'assainissement de la ville.

Mais auparavant, il fallut mettre la main sur les terres. Ainsi, parmi les priorités de l'administration coloniale à Zanzibar on trouve le contrôle foncier.

A- LE CONTROLE FONCIER

A Zanzibar, comme dans les autres colonies, l'urbanisme passa par plusieurs phases. Au début du XX^e, furent définis ses premiers principes, les méthodes et les moyens dont le contrôle foncier pour organiser rationnellement la ville.

1- Le mode d'acquisition des terres

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut, il existait à Zanzibar une réglementation régissant les terres qu'il est utile de rappeler brièvement ici.

A son arrivée à Zanzibar, le sultan Saïd cessa de négocier pour imposer le droit de conquête et s'appropriera toutes les terres.

 (1) Coquery-Vidrovitch in *Vingtième siècle*, 20, Oct-déc. 1988, p.63; Pinol, 1991, p.101-102.

Dans son souci de fixer les populations, il distribua des terres aux chefs de familles ou de communautés, une pratique qui permettait à certaines familles de se constituer de lopins considérables dans la péninsule. Ainsi, les premiers moyens d'obtenir des terres furent les dons faits par le sultan. Ces dons furent faits également par des individus dans le cadre des *whakf*.

Le second moyen, ce fut l'achat qui se généralisa quand la péninsule était entièrement occupée.

Enfin le troisième moyen fut les expropriations, une pratique fréquente dans les campagnes et dans le cadre de la constitution des grands domaines de culture du girofle.

Quand il n'y eut plus de terres disponibles dans la péninsule et ses environs immédiats, les propriétaires fonciers arabes et indiens louèrent les leurs à des familles qui n'en avaient pas pour y construire leurs huttes ou si le terrain était construit, elles louaient les deux.

Les Anglais en arrivant ne firent pas mieux que les Omanis et reprirent les mêmes méthodes. Devant l'organisation sociale et économique assez élaborée qui existait déjà dans l'île et la ville, ils cherchèrent à légitimer leur occupation par la signature du traité de protectorat dont le texte souvent vague et ambigu n'avait d'intérêt majeur que celui d'éviter son annexion par une autre puissance. Puis, comme Saïd, ils cessèrent de négocier pour imposer le droit de conquête, première base de la législation foncière et arme d'annexion des premiers éléments de l'espace urbain.

Ils firent leurs les anciennes prérogatives du sultan (droit de propriété sur les terres, droit de les

attribuer à qui ils voulaient) et s'érigèrent ainsi en défenseurs des intérêts de l'indigène, une situation qui ne manque pas de rappeler celle de l'administration française à Conakry qui se proposait de protéger les droits des habitants par le biais d'un Bureau des affaires indigènes. (1)

Le gouvernement colonial passa également des accords pour obtenir des terres et ceci dans le but de ménager les susceptibilités de chacun des partis. Le cas de Mnazi Moja est significatif de ce souci. Ce terrain appartenait à la communauté Khoja qui l'utilisait depuis longtemps comme cimetière. Les Khoja n'avaient de document officiel pour le prouver car eux-mêmes l'avaient acquis par l'usage de longue date. (2) Au lieu de prendre le terrain par la force ou d'user de son influence sur le sultan, le gouvernement passa un accord avec l'Aga Khan pour pouvoir utiliser la partie non occupée par les tombes Khoja contre un loyer annuel. Dans le cas où les Khoja n'auraient plus de place pour enterrer leurs morts, le gouvernement s'engage à leur trouver, à ses frais, un autre site en dehors de la ville. (3)

Les autorités du Protectorat obtenaient des terres par des dons faits par le sultan, en l'occurrence les *whakf*. Ce fut le cas pour Funguni et Mji Mpya.

L'administration procéda également au rachat de

(1) Goerg in *CEA*, XXV, 3, 99, 1985, p.319.

(2) Ce terrain leur avait été donné par Said. Christie, 1876, p.383;

(3) ZNA, AB 40/42, Kirk to Hardinge, 12/08/1894.

terrains comme elle le fit pour obtenir la zone du Vuga durant les années 1910, aux échanges avec les propriétaires indiens et comoriens. Dans le cas d'un échange ou d'un transfert, le gouvernement donne un délai aux transférés pour quitter les lieux, faute de quoi, le gouvernement s'octroie le droit de les déloger sans dédommagement. (1)

2- La première réglementation: Le Land Regulations de 1897 (2)

Cette loi introduit une première réglementation foncière. Elle est peu contraignante et de prime abord ne diffère pas des pratiques antérieures et apparaît donc comme une continuation voire une version améliorée de ces mêmes pratiques.

Elle définit le droit du Commissaire (c'est à dire tout représentant du gouvernement) de céder un terrain construit ou non à des individus. La cession est consignée dans un document officiel, une sorte de certificat délivré par le Commissaire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique générale en Afrique de l'est, dans les possessions britanniques qui consiste à fixer avant tout les populations. Elle ne fait aucune distinction des bénéficiaires.

Elle définit également les conditions d'occupation c'est à dire le paiement d'une somme annuelle fixée par

(1) ZNA, AE 3/43, Index of deed registers; AE 10/5, Agreement between Mwana Mtama and the Clerk town Land, 30/10/1925.

(2) The Gazette du 07/01/1897.

le commissaire, à acquitter dans les six jours suivants la délivrance du certificat ou de son renouvellement. Passé ce délai, l'occupant est chassé sans autre forme d'indemnisation. Le bénéficiaire s'engage à ne pas transférer le contrat, renoncer à la propriété du terrain ou de toute autre construction érigée sur ce même terrain sans l'accord du commissaire.

Le non-respect de l'une de ces clauses entraîne la saisie sans indemnisation du terrain.

L'une des particularités et la grande nouveauté introduite par cette réglementation est qu'elle se propose de défendre le droit des indigènes. En effet, le commissaire doit vérifier la vacance réelle des terrains avant de les attribuer c'est à dire que tout terrain régulièrement occupé par un indigène ou une tribu indigène ne nécessite pas l'octroi d'un certificat. L'attribution des terres ne doit en aucun cas causer préjudice aux intérêts des indigènes.

Elle se propose également de défendre les tenanciers contre les abus de propriétaires arabes et indiens qui selon la loi islamique pouvaient les déloger à tout moment sans compensation autre que le remboursement du prix de la hutte si celle-ci a été construite par le tenancier. Dans le cas contraire, l'occupant part comme il était venu.

Ce souci de préserver les familles sans terre se trouva conforté dans le *Ground Decree* de 1912 où durant l'élaboration du décret, le *Foreign Office* recommande à l'administration de Zanzibar de ne plus étendre ce pouvoir des Arabes. (1)

(1) PRO, FO 367/306, FO to Clarke, 14/11/1912.

La loi prévoit alors des baux de 21 ans renouvelables si les conditions sus-mentionnées sont respectées.

D'autre part, dans le cas du décès de l'occupant en titre, les concessions sont transmissibles à ses héritiers ou à toute autre personne lui succédant. mais ceux-ci sont tenus de rendre l'ancien certificat au nom du défunt en échange d'un nouveau titre établi à son nom propre.

B- LA MISE EN PLACE D'ELEMENTS DE VIABILITE

1- L'alimentation en électricité

Les installations électriques effectuées dans la ville en 1886 sous le règne du sultan Bargash et qui fournissaient de l'électricité pour 40 arcs lampes d'une puissance de 2.000 bougies au palais du sultan, à la zone du port et quelques principales rues ne résistèrent pas à l'absence d'entretien due au manque de techniciens et de moyens financiers. En effet, les lampes qui éclairaient les rues furent laissées aux soins des particuliers, lesquels ne pouvaient en assurer les charges tant financières que techniques. Mais, ni le gouvernement du sultan ni celui du protectorat ne songèrent à organiser un service pour assurer ces tâches. Ainsi, pendant la nuit, la ville était plongée dans l'obscurité totale. (1) Le problème devint grave quand les cambrioleurs, encouragés par

(1) Hollingsworth, 1953, p.15 et 59; PRO, FO 403/159, Portal to Salisbury, 24/08/1893.

l'obscurité, multiplièrent leurs méfaits, mettant ainsi la ville et ses habitants dans un état d'insécurité chronique. De nombreuses plaintes adressées à Portal, depuis son arrivée, rapportèrent ce problème et affirmèrent que c'est l'obscurité qui favorisait voire même encourageait ces actes et nombre de fonctionnaires britanniques se plaignirent de ces actes criminels perpétrés par des aventuriers trop nombreux dans la ville. (1)

De ce fait, doter la ville d'un éclairage suffisant devint une urgence. Cependant, les moyens financiers restreints ne permirent pas à la nouvelle administration d'entreprendre de grands travaux. Une mesure d'urgence fut prise: le sultan, à l'instigation de Portal, émit, en 1891, un décret ordonnant à ses sujets de maintenir une lampe allumée au-dessus de la porte de leur maison. La même chose fut imposée aux Indiens sur ordre de l'Agent et Consul général anglais et recommandée par les autres consuls à leurs administrés respectifs. (2)

Ce décret fut complété par un autre, publié le 4 juillet 1898 et ordonnant à toutes les voitures et charrettes, à tous les bicycles et tricycles de se munir d'éclairage suffisant pour signaler leur présence et ainsi, éviter les collisions fréquentes dans les ruelles étroites de la ville. (3) Parallèlement, une

(1) PRO, FO 107/129, Rogers to Still, 03/07/1903; Cave to FO, 02/09/1903.

(2) Hollingsworth, 1953, p.67; AD, CP 14, Ottavi à MAE, 22/08/1891; Portal à Ottavi, 22/08/1891.

(3) The Gazette du 6/07/1896.

installation du même genre que la première fut faite en 1894 et alimenta 20 arcs-lampes d'une puissance de 2.000 bougies.

Entre-temps, le gouvernement passa des contrats avec des individus pour assurer la tâche jusqu'à la fin des travaux confiés à la compagnie américaine. En 1904, un Khoja, Nassur Gulamhussein s'engagea à assurer l'éclairage de la ville durant l'année 1905 à 1 roupie 14 annas par mois pour chaque lampe du marché et 2Rs 12 annas pour celle du palais. L'entrepreneur s'engagea aussi à allumer chaque lampe de 6 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin, et à peindre les lampes deux fois par an à ses frais et à maintenir le tout en bonne condition.

A Jones fut confié le soin de fournir l'électricité au palais, aux *Victoria Gardens*, à la tour et à tous les bâtiments et locaux appartenant au gouvernement contre 15.6000 Rs par an, payable en quatre tranches. Rashid Wali s'occupa de l'éclairage et de l'entretien des lampes du palais contre 2Rs et 70 annas par lampe et par mois. (1) Mais, ces mesures ne s'adaptèrent que pour le court et moyen terme et il fallait assurer le long terme qui prit forme seulement en 1905 à partir du projet de Monkhouse, *consulting engineer*, de construire un *Government Power Station* à Malindi.

La nouvelle installation dont les travaux furent confiés à une compagnie américaine, le Pauling and Co

(1) ZNA, AE 9/13, Agreement between Zanzibar Government and Khoja Nassur Gulamhussein, 5/12/1904; AE 9/14, Agreement made by the Government and Joseph Augustines Jones, 29/09/1905.

de New York, était censée fournir une quantité d'électricité supérieure aux besoins de la ville. Vers la fin de l'année 1907, toutes les maisons des fonctionnaires européens et tous les bâtiments administratifs en furent équipés. (1)

La compagnie américaine se chargea de la gestion et de l'approvisionnement en électricité de la ville contre la perception du prix des installations et par l'intermédiaire de 3 groupes: le *Zanzibar Electric Lights* (New York), le *Zanzibar Railway* (New York) et le *Zanzibar Investment Company* (Londres).(2)

En 1910, toutes ces installations tombaient en désuétude et seul le devant du palais était éclairé de 18 heures à 5 heures 30 du matin à la suite d'un contrat signé avec Rashid Wali en 1911. (3) Ce qui obligea le gouvernement colonial à prendre l'entreprise à sa charge dès que les finances du pays reçurent un nouveau souffle grâce à l'augmentation des investissements en matière d'urbanisme à la suite du congrès de Gand. Il racheta alors l'entreprise aux trois compagnies en 1911 pour 67.000£ et la mit sous la responsabilité de l'*Electricity and Railway Department*.

(1) La Compagnie américaine qui reprit l'ancien matériel d'alimentation en électricité s'engagea à assurer l'éclairage du palais, des bâtiments publics et des principales rues de la ville et à installer un nouveau matériel plus puissant. Anonymous, 1952, p.49; PRO, FO 367/59, Carter du Pauling & Co, Oct. 1907.

(2) Leigh, 1901, p.26; Hollingsworth, 1953, p.203; Colonial Reports, 1912; PRO, FO 365/59, Lindsey Smith to Grey, 21/09/1907.

(3) ZNA, AE 9/15, Agreement between the government and Rashid Wali for lighting and cleaning the lamps of the palace, 01/01/1911.

Des poteaux électriques se dressèrent le long des principaux axes et des habitations indiennes et arabes reçurent l'électricité moyennant finances.

2- L'alimentation en eau

Quant à l'alimentation en eau, elle constitua, depuis le dernier quart du XIX^e siècle, une préoccupation pour les dirigeants de Zanzibar. En 1877, Bargash la fit venir de Chem Chem, à 3 miles de la ville, ainsi, à différents coins des rues, les citoyens s'approvisionnaient en eau potable. Cette eau fut acheminée de la source par un conduit couvert, aéré à l'aide de petits trous. Près de la ville, il s'enfonçait dans le sol et était relié à des conduits en fer d'environ un pied de diamètre. Chaque conduit était soutenu par un pilier. (1)

Cependant, la quantité d'eau obtenue était loin de satisfaire les besoins de la population urbaine qui ne cessaient d'augmenter et ceux des navires, gros consommateurs d'eau pure. Bon nombre de citoyens se rabattirent sur les puits ou firent appel au service des porteuses d'eau que French-Sheldon décrit en ces termes: "girl water carriers made a pretty picture going in beviés to and from the wells, carrying their hammered copper brass earthen pots upon their heads, one girl always supplied with and long handled ladle

(1) Fitzgerald, 1898, p.513-514; Hollingsworth, 1953, p.12; Bennett, 1973, p.116; The Gazette du 7/06/1892; Administrative Reports 1912. ZNA, AB 6/93, Residency to Secretary of State, 03/08/1923.

the dipper part made of calabash." (1)

Portal institua, alors, en 1891, la taxe sur l'eau consommée par les navires. Cette nouveauté qui frappa uniquement les navires étrangers suscita de vives protestations de la part des consuls étrangers qui rappelèrent le discours de Bargash le jour de l'inauguration des fontaines publiques dans lequel, il proclama la gratuité de l'eau pour les navires et les citoyens. Mais Portal résista et avança: "le sultan de Zanzibar a le droit de vendre l'eau amenée dans la ville aux frais du sultanat... Ce n'est pas une taxe sur l'eau que le sultan établit, c'est un commerce qu'il inaugure..." (2)

Parallèlement, Portal introduisit un système de rationnement: toute installation de robinet supplémentaire devait amener à solliciter l'avis et l'autorisation des responsables officiels. (3)

Sur ce problème de quantité se greffa celui de la qualité. Les conduits non couverts exposèrent l'eau à toutes sortes de pollution. Un rapport, publié dans The Gazette du 12 juillet 1892, souligne que cette pollution était la cause de l'extension de la malaria, de la lèpre et de l'éléphantiasis. Le sultan fit venir des conduits métalliques et avec l'aide de Bomanji Menekji alors ministre des Travaux Publics, il fit construire un nouveau système d'acheminement de l'eau

(1) French-Sheldon, 1892, p.100.

(2) AD, CP 13, Ottavi à MAE, 14/12/1891.

(3) CSSP, B 197-A-III, Acker à De Courmont, 10/05/1893; ZNA, AC 16/13, Zanzibar Town Council Minutes 1909-1910: "for every additional outside tap on the same premise, 2 1/2Rs per month will be paid."

meilleur que l'ancien car l'eau arrivait de la source dans un grand tuyau couvert et aéré, aux abords de la ville, il s'enfonçait dans le sol et était relié aux conduits métalliques pour acheminer l'eau vers les robinets, autour desquels, les femmes se rassemblaient pour remplir leurs cruches. (1)

Malgré tous ces efforts, quantité et qualité de l'eau demeurèrent un problème pour les autorités coloniales durant les deux premières décennies du XX^e siècle. Un grand nombre de citoyens consommaient l'eau des puits à ciel ouvert, creusés à proximité des latrines et donc exposés à toutes sortes de contaminations au fur et à mesure que la population urbaine augmentait. La dysenterie et le choléra en étaient la preuve.

Mais il fallut attendre les années 1920, pour que le problème attirât l'attention des autorités de la ville. En effet, après les enquêtes menées par les autorités locales, on proposa Bububu pour ravitailler la ville et Chem Chem, les navires. Les mêmes enquêtes avançaient que la consommation de la ville était de 900.000 gallons dont 700.000 pour les besoins domestiques, 100.000 pour les latrines, 100.000 pour les navires. Cette quantité correspondait à moins de 20 gallons d'eau en moyenne par jour et par tête d'habitant contre 21 à 59 dans les villes anglaises, 13 à 58 dans les villes françaises, 35 à Capetown, et 61 à Bombay donc, une quantité encore insuffisante. Avec Bububu et Chem Chem réunis, le citoyen recevrait 30 gallons par jour.

(1) The Gazette du 12/07/1892; Leigh, 1901, p.26.

Les travaux de Bububu, entrepris à partir de 1921, prirent fin en 1924. Cette source produit à peu près 840.000 gallons qui additionnés aux 740.000 de Chem Chem, resoudraient le problème. Mais, ce ne fut pas le cas, car seuls 600.000 gallons arrivèrent de Bububu, le reste étant perdu à cause de canalisations défectueuses, difficiles à réparer car enfouies sous terre. Ainsi, malgré l'existence des deux sources, l'approvisionnement en eau demeura un problème pour les citoyens. (1)

3- L'assainissement de la ville

Tout un pan de la politique d'urbanisme relève de cette préoccupation dans des domaines très divers, allant de l'organisation générale de la cité jusqu'aux règles de construction des bâtiments. Cette politique d'assainissement s'accompagna de soucis hygiénistes. Les réglementations dans l'ensemble des colonies, à partir de la fin du XIX^e siècle, furent toutes marquées par l'hygiénisme comme en Europe occidentale. L'influence des hygiénistes se manifesta dans le souci d'améliorer le bien-être public par le désentassement, l'aménagement d'espaces verts, la réglementation de la construction privée et la construction de routes. (2)

Ainsi, à partir des premières années du Protectorat, la question de l'assainissement de la

(1) ZNA, AB 6/93, DPW to CS, 25/05/1921; PRO, CO 772/6, Resident to CO, 16/07/1931.

(2) Pinol, 1991, p.101 et 105-112.

ville attira l'attention des dirigeants. Une première action sur la création d'un service sanitaire, le *Sanitary Department* en 1891 lors de l'organisation du nouveau gouvernement.

Ce département eut pour tâche principale d'accélérer la mise en place des réglementations. Peu de temps après sa création, l'administration promulgua des décrets relatifs au nettoyage des rues car de nombreuses plaintes adressées à Portal, à son arrivée, faisaient état de la saleté qui menaçait la santé publique. L'administration britannique, avec le soutien des consuls étrangers et l'accord du sultan, promulgua l'arrêté du 21 Août 1891, relatif au nettoyage des rues. Cet arrêté ordonne aux habitants de la ville de nettoyer les cours de leurs maisons et les portions de rues devant leurs habitations. Cependant, cette obligation ne fut que partiellement appliquée car elle nécessitait un personnel que l'administration n'avait pas les moyens d'employer et ne concernait que la partie occupée par les Européens où les résidents cotisaient pour payer des balayeurs. (1)

Rodd et le gouvernement décidèrent alors de créer un service d'éboueurs et de balayeurs qui travailleraient sous la supervision du *Sanitary Department*, pour assurer la tâche et ce, moyennant finances. On dressa une liste de toutes les maisons pour faciliter la collecte des souscriptions de 2Rs par mois pour les grandes maisons et de 1/4 à 1Rs pour les petites. Rodd spécifia que cette somme était une

(1) Younghusband, 1910, p.218; AD, CP 13, Portal à Ottavi, 22/08/1891; The Gazette du 12/04/1893; CSSP, B 197-A-III, Acker à De Courmont, 2/05/1893.

contribution volontaire en contrepartie d'un service rendu et ne devrait, en aucun cas, être perçue comme une taxe. Mais, dans la pratique, c'en était bien une car, dans la notification, des peines furent prévues pour les récalcitrants. Pour s'assurer un paiement régulier, les souscriptions étaient payables à l'avance. (1)

Acker rapporte: "depuis hier, [1er mai], des hommes parcourent la ville avec de petites voitures à deux roues pour faire la propreté partout. " (2) Environ 100 balayeurs assuraient ce service sous la supervision de l'Inspecteur Sanitaire, tandis qu'un Indien, Remtulla Hashim, collectait les noms et les souscriptions de ceux qui voulaient en bénéficier. Quant au sultan, il fit part aux autorités britanniques de la ville du fait qu'il souhaitait des mesures qui amélioreraient les conditions sanitaires de la ville entre autres, un décret obligeant Arabes et Swahili, sous certaines peines, de nettoyer les rues et leurs maisons et de les maintenir en bon état. (3)

A la suite de l'épidémie de choléra de 1912, on institua des brigades sanitaires pour veiller à l'application stricte des textes. Cette nouveauté fit

(1) Anglais et Indiens durent la payer obligatoirement tandis que le consul allemand, tout en laissant à ses administrés la liberté de choix, les menaçait d'une amende de 100 marks si la propreté n'était pas respectée.

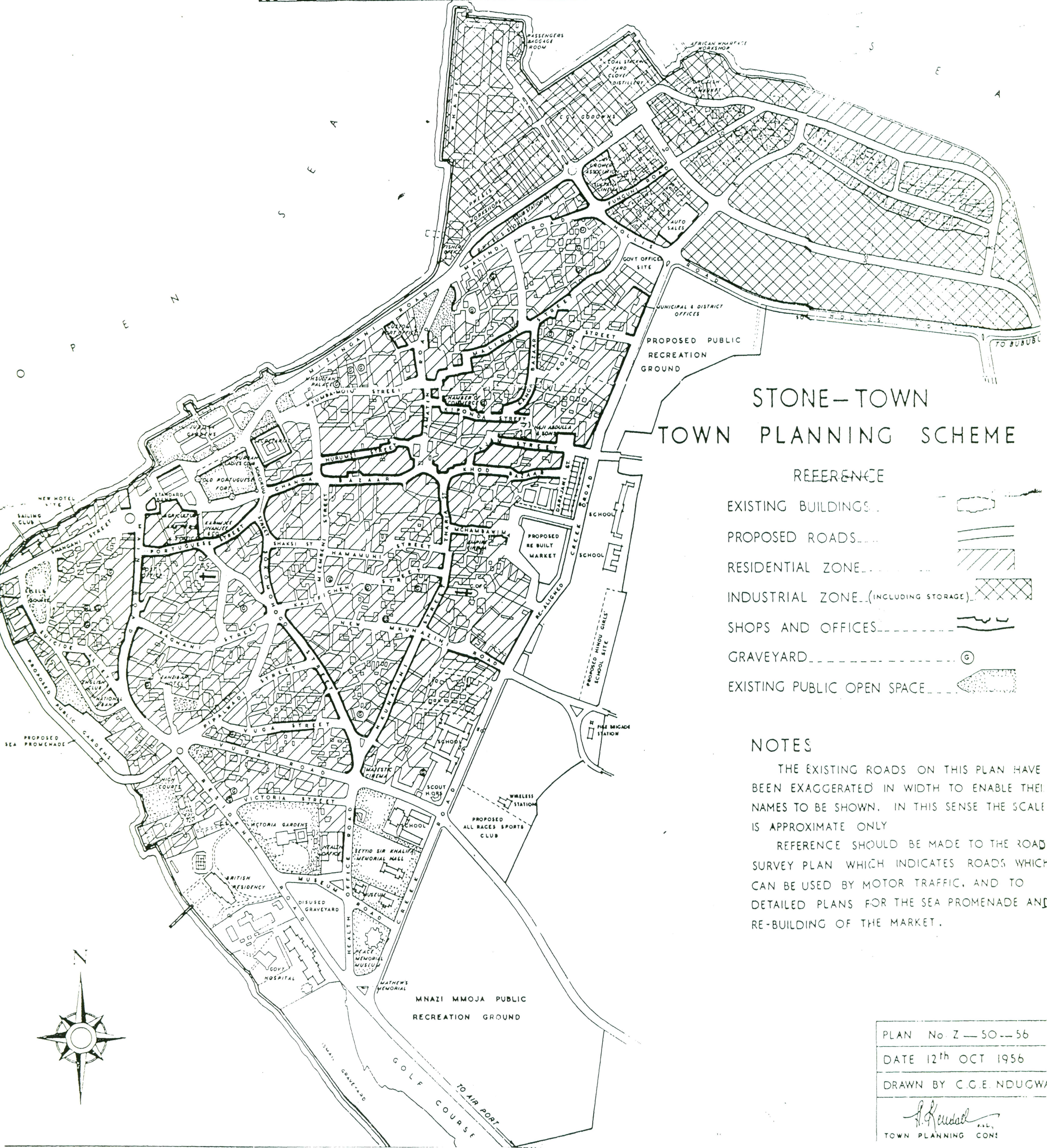
(2) CSSP, B 197-A-III, Acker à De Courmont, 2/05/1893; The Gazette du 26/04/1893.

(3) PRO, FO 107/5, Cracknall to FO, 22/11/1893.

ZANZIBAR

SCALE

FEET 100 0 100 2 3 4 500 1000 1500 2000 2500 FEET



STONE-TOWN TOWN PLANNING SCHEME

REFERENCE

- EXISTING BUILDINGS [Symbol]
- PROPOSED ROADS [Symbol]
- RESIDENTIAL ZONE [Symbol]
- INDUSTRIAL ZONE (INCLUDING STORAGE) [Symbol]
- SHOPS AND OFFICES [Symbol]
- GRAVEYARD [Symbol]
- EXISTING PUBLIC OPEN SPACE [Symbol]

NOTES

THE EXISTING ROADS ON THIS PLAN HAVE BEEN EXAGGERATED IN WIDTH TO ENABLE THEIR NAMES TO BE SHOWN. IN THIS SENSE THE SCALE IS APPROXIMATE ONLY.

REFERENCE SHOULD BE MADE TO THE ROAD SURVEY PLAN WHICH INDICATES ROADS WHICH CAN BE USED BY MOTOR TRAFFIC, AND TO DETAILED PLANS FOR THE SEA PROMENADE AND RE-BUILDING OF THE MARKET.

PLAN No. Z — 50 — 56
DATE 12th OCT 1956
DRAWN BY C.G.E. NDUGWI
A. Keedat
TOWN PLANNING CONS.

LES RUES DE LA VILLE DE ZANZIBAR

(Document du Department of Surveys and Urban Planning Zanzibar)

l'objet d'une autre taxe qui prit effet en 1913. (1)

Une seconde action se porta sur le tracé des rues car, Zanzibar, en 1890, était un dédale de rues sinueuses et de ruelles étroites ne laissant pas, parfois passer une voiture. L'air y circulait difficilement et le soleil n'y pénétrait jamais. (2) Quelques rues de Stonetown furent élargies comme la *Mnazi Moja*, qui, à l'origine, était une chaussée aménagée par l'évêque Steere et qui devint en 1893 une large avenue. Johnston écrit dans la Gazette que le long de cette route, d'élégantes petites voitures transportaient des Européens, des Indiens et des Arabes pour une promenade. (3) En 1908, elle fut plantée d'arbres. La *Creek Road*, construite en 1893 et achevée en 1901, reliait la *Mnazi Moja Road* à l'extrémité nord de la péninsule et s'offrait à la circulation des voitures. La *Vuga Road*, prolongée par la *Kikwajuni Road*, faisait la jonction entre le quartier européen et les carrières situées près de l'Ismaili Bagh. Des ruelles étroites de la péninsule reçurent également l'attention des responsables officiels. (4)

(1) AD, Série K, gérant du consulat de France à MAE, 19/02/1919.

(2) USPG-UMCA, A1 (VII-VIII), Lettre de Moffat, 27/10/1899; Heudebert, 1900, p.48; Leigh, 1901, p.26; Pearce, 1923, p.198; Hollingsworth, 1953, p.57. Beaucoup de rues de la ville n'étaient pas aménageables alors, pour éviter les accidents, les autorités obligèrent les conducteurs à rouler à gauche quand ils rencontraient des piétons ou des personnes à cheval. The Gazette du 13/01/1897.

(3) Johnston in *The Gazette* du 11/08/1897.

(4) Anonymous, 1952, p.38; The Gazette du 14/07/1893.

Mais ces mesures ne concernèrent que quelques ruelles de la ville car la majorité d'entre elles demeurait inaccessible à la circulation automobile. Cave se plaignit d'ailleurs de cette situation et dans une lettre adressée au *Foreign Office*, il écrit: "I have frequently in the course of my official duties to proceed to distant portions of the town and to places which owing to the singular narrowness of the streets cannot be reached by a carriage even when such a conveyance is available." (1)

Un emplacement fut aménagé devant le palais et le fort. Là, le sultan tenait ses *Baraza* (réunions) bi-quotidiens. Il céda sa fonction au Beit El Ajaib qui devint, en 1913, le quartier général de l'administration coloniale.

Un marché fut, en outre, ouvert sur la *Creek Road* pour le commerce des produits de première nécessité. C'était là que la population citadine, européenne et indigène venait s'approvisionner.

On aménagea également de vastes espaces pour les manifestations publiques, politiques ou récréatives à Mnazi Moja. (2) Ce terrain, avant son assèchement, en

La construction de Kikwajuni fut une nécessité car c'était dans ces carrières que l'on extrayait les matériaux de construction. Aussi, fallait-il une route carrossable pour les acheminer en ville.

(1) PRO, FO 107/112, Cave to FO, 23/09/1902.

(2) Craster, 1923, p.23 dit que Mnazi Moja fut, avant le cyclone de 1872, un vaste champ de cocotiers et que c'est le cyclone qui faucha tout sauf un cocotier qui donna au lieu son appellation de Mnazi Moja. ce qui est faux car Christie, en 1869, parle déjà de Mnazi Moja. The Gazette du 12/11/1892.

1894, était une étendue de sable malodorante recouverte par la marée haute et dont une partie servait de cimetière aux Khoja.

Au sud des casernes, cet emplacement servait aux activités sportives avec ses courts de tennis, ses terrains de football et de cricket, aux cérémonies officielles et aux revues militaires à partir de 1915.

(1)

La place pour la promenade fut, elle aussi, inspirée par des préoccupations esthétiques auxquelles s'ajouta le souci d'aérer les quartiers résidentiels trop compacts par des espaces verts de toutes dimensions allant du simple square aux véritables jardins. En effet, comme en Europe au XIX^e siècle, outre l'embellissement de la ville et le côté récréatif qu'ils apportèrent aux villes, les parcs avaient pour fonction principale la protection contre les maladies urbaines. Haussmann qualifie les jardins de "poumons verts" de Paris. Chez les Anglais, la place des parcs semble être beaucoup plus importante que dans n'importe quel autre pays européen et un médecin écossais écrit à la fin du siècle: "chaque parc... chaque espace vert, chaque terrain de jeu chaque terrain de cricket ou de football, chaque salle de sport, chaque terrain de gymnastique éloigne de la phtisie." (2)

Ainsi, le jardin avec plans d'eau pour les femmes du palais aménagé à Vuga par Bargash dans les années

(1) Craster, 1913, p.23; Pearce, 1923, p.152; Anonymous, 1952, p.37.

(2) Hietala (M), *Services and Urbanization at the turn of century, the diffusion of innovations*, Helsinki, 1987, p.343, cité par Pinol, 1991, p.107.

1880, fut ouvert à l'usage du public en 1897, par le sultan Hamoud, à l'issue du jubilé de la reine d'Angleterre, et reçut le nom de *Victoria Gardens*. Les Anglais l'aménagèrent par la suite et c'est devenu, à la fois, un lieu de promenade et un jardin botanique où étaient exposées des fleurs et des plantes d'Europe. Chaque mercredi après-midi, l'orchestre du sultan venait y jouer. (1)

Devant le palais, à l'ancien emplacement des douanes, le sultan fit aménager un jardin public et une place-promenade. Et jusqu'à maintenant, tous les soirs, surtout le dimanche, le tout Zanzibar, touristes et population locale, vient là pour prendre l'air frais ou pour goûter à certaines spécialités culinaires locales.

A la suite des Congrès de Londres (1910) et de Gand (1913) les investissements en matière d'urbanisme furent augmentés pour étendre l'urbanisme dans les colonies en même temps que s'esquissent les principes d'une ségrégation spatiale et sociale. En effet, à Zanzibar comme dans toutes les villes coloniales, deux problèmes se posaient: d'une part, la présence des populations locales dont le mode d'implantation échappait complètement au contrôle de l'administration et ne s'accordait pas du tout aux usages de la société moderne, occidentale, et d'autre part, le caractère endémique de certaines maladies et les épidémies qui décimaient les populations de ces villes tropicales.

Les principes initiaux n'eurent aucune efficacité et furent relayés par l'urgence quand les épidémies apparurent. Ainsi, une deuxième préoccupation de

(1) Leigh, 1901, p.27; Pearce, 1923, p.208; Anonymous, 1952, p.40.

l'administration coloniale fut la séparation des quartiers. Selon King, les relations dépendance-domination se manifestent non seulement au niveau des institutions politiques et administratives, mais aussi au niveau de l'aménagement urbain. Pour des raisons que nous développerons plus loin comme à l'origine de la ségrégation spatiale et résidentielle, les autorités coloniales tentèrent de séparer la zone européenne de la zone indigène. Ceci peut être exprimé soit explicitement par la création de zones distinctes et inégales en matière d'équipement, soit implicitement par la production de lois, de décrets et autres mesures pour empêcher l'infiltration des parvenus qui voulaient et pouvaient adopter les attributs et le style de vie des Européens. Le mouvement vers la zone européenne signifie la modernisation, équivalent d'occidentalisation. (1) Or, à Zanzibar, il existe les Indiens citoyens britanniques qui pouvaient effectivement espérer vivre avec les Blancs. Taria Topan par exemple en offrant de l'argent pour construire un hôpital montra bien son désir, sa volonté d'être intégré dans l'Empire.

Mais la guerre stoppa les efforts d'urbanisme. Cependant, le principe demeura et en 1922, Lanchester, un architecte anglais fut dépêché à Zanzibar pour étudier un plan de restructuration de la ville. Il fut chargé de la même mission pour la ville de Madras en Inde.

(1) King, 1976, p.39.

II- L'INTENSIFICATION DES EFFORTS EN MATIERE D'URBANISME (1920-1939)

A- LA MISE EN PLACE D'UN ORGANE DE GESTION DE LA VILLE: LA MUNICIPALITE DE ZANZIBAR

On peut retracer l'histoire du service municipal à Zanzibar à partir de 1909, quand le premier *Zanzibar Town Council* fut créé. Ce conseil était composé par le consul britannique, et des responsables de départements gouvernementaux dont les tâches étaient, en partie ou entièrement, liées aux affaires relatives à la ville, comme le *Town Collector*, le directeur des travaux publics, le commandant de la police, le *Health Officer*.
(1)

Ce fut un corps purement consultatif n'ayant aucun pouvoir de décision car toutes les réglementations étaient publiées au nom des chefs de départements concernés et avec l'approbation du Premier Ministre, et non avec celle du Conseil comme le souhaitaient ses membres.

Les principales tâches de ce conseil se résumèrent dans la construction et l'entretien des rues de la ville, l'approvisionnement en eau, l'enlèvement des ordures des lieux publics, l'enregistrement des naissances et des décès (tenue d'un Etat civil), et dans l'application des réglementations relatives aux danses et aux feux. Bref, des tâches d'exécutants et

(1) Khamis, 1989, p.1; ZNA, AC 16/14, Minutes of the Zanzibar Town Council, August 1909- July 1910.

non un pouvoir de décision (1), une pratique contraire à celle adoptée en Grande Bretagne où, au XIX^e siècle, la loi, en l'occurrence le *Consolidation and Improvement Act* de Salford (1862) multiplie les pouvoirs d'intervention de la municipalité et renforce ceux qui avaient été acquis grâce à une législation antérieure. (2)

Il est vrai qu'une législation importante concernant l'administration prit effet en 1918 quand le *Municipal Building Decree* fut voté suivi du *Street Cleaning and Lighting Decree* en 1924. Cependant, le rôle de la municipalité dans le premier décret concerna uniquement le contrôle de l'érection des maisons et toutes les questions s'y rapportant, tandis que le second lui assigne le recensement en vue de faciliter la levée des taxes. Pearce souligne d'ailleurs que l'entretien de la ville était assuré par les chefs de département qui agissaient sous ses ordres. L'INA (*Indian National Association*) la qualifie d'ailleurs de "ornamental body and neither the council nor the public in any other way has any voice in the administration of the protectorate." (3)

(1) Le pouvoir de décision revenait au premier Ministre puis au Resident. Et, comme nous le constaterons tout au long de l'histoire de cette municipalité, durant la période étudiée et même après, le gouvernement, en l'occurrence le Resident, s'arrangera pour accaparer le pouvoir de décision au détriment des services techniques relégués au rang de simples exécutants.

(2) Garrard in Carré eds, 1989, p.141.

(3) ZNA, AB 39/308, Pearce to the Secretary of State, 24/01/1921; President of INA to Secretary of State, 19/10/1921.

Malgré la demande pressante des Indiens de Zanzibar, (1) le gouvernement se montra réticent envers la constitution de cette municipalité et évoqua les dépenses qu'elle entraînerait comme l'atteste cette lettre de Pearce qui écrit:

"certain difficulties present themselves when the question of establishment of a municipality is considered. In the first place, the total revenue received on account of Municipal enterprises, sanitary rates, markets fall very far short of the sums at present expended on the town and any movement to establish an elective Municipal Council must be coincident with a very heavy increased taxation." (2)

On voit que la question de l'argent revient. De plus, les Européens ne désiraient ni sa création, ni y

(1) ZNA, AB 39/308, Extract from a letter from the President of INA Zanzibar to Secretary of State, 06/08/1921: "the question of municipality has long engaged the consideration of the government as well as the public and the improvements in sanitation very urgently necessitates civic cooperation with the government in task. Under the peculiar condition of Zanzibar which is preeminently Asiatic, the introduction of a municipality is all the more needed to ensure not only the said improvement in sanitation but to materialize the idea of utilisation of municipal resources in every direction on the part of the tax paying public. " Sinclair affirme que cette idée ne vint pas des Indiens de Zanzibar, elle était apparue dans le Congrès de l'INC tenu à Mombasa en décembre 1920. ZNA, AB 39/308, Sinclair to Secretary of State, 18/08/1921.

(2) ZNA, AB 39/308, Pearce to Secretary of State, 24/01/1921.

participer. Eux-mêmes occupés par leurs affaires, préférèrent que les questions municipales soient gérées et dirigées par le gouvernement plutôt que par un assemblage de marchands indiens et d'étrangers.

Progressivement, la complexité des affaires municipales s'accrut plus vite que les simples dispositions, et les responsables des différentes tâches relatives à l'administration de la ville se heurtèrent à des problèmes causés par l'absence de dispositions légales sur son pouvoir réel. La mise en place d'une législation globale s'imposa, et, en 1929, le gouvernement publia le nouveau *Township Decree* (1) qui gère toutes les villes du protectorat et étendit, en apparence, le pouvoir de la municipalité, donc des techniciens, mais, conforta, en réalité, celui du Résident. En effet, en vertu de l'exercice du pouvoir que lui conféra l'article 9 de ce décret, c'est le Résident qui assigna les tâches relatives à la ville aux différents responsables membres du Conseil Municipal de Zanzibar. Ainsi, le Directeur des Travaux Publics s'occupa du contrôle, de l'entretien des rues, du système de drainage et de l'approvisionnement en eau, celui des Services sanitaires et médicaux fut chargé de la propreté des rues, au directeur de l'Electricité fut confié l'éclairage de la ville, à celui de l'agriculture, l'entretien des parcs et jardins publics. Le *Building Surveyor* s'occupa de la mise en application des réglementations relatives aux constructions, aux altérations et réparations des maisons tandis que le *Superintendent of Police* se

(1) ZNA, AB 39/181, The New Township Decree 1929; Colonial Reports, 1929.

chargea de la protection contre les feux. (1)

Ces nominations furent fortement critiquées par les services techniques car la désignation de fonctionnaires à des tâches particulières, bien délimitées se révéla, dans la pratique, extrêmement difficile à respecter dans la mesure où beaucoup d'entre elles ne devraient pas relever d'une seule autorité. Par exemple, le drainage des eaux usées, l'approvisionnement en eau n'étaient pas des tâches à confier au seul ingénieur des Travaux Publics, le *Public Health* devait apporter sa contribution. Or les dispositions, contenues dans le *Towns Decree*, excluaient toute intervention de sa part dans ces domaines. (2)

Le gouvernement décida alors, en 1932, d'adopter le système de la nomination conjointe de responsables à une même tâche, système qu'il avait déjà expérimenté à Pemba. (3)

Malgré ces changements, le Conseil municipal se heurta toujours à l'inefficacité de ses services. Le gouvernement ne voulait pas reconnaître le vrai fond du problème c'est à dire l'absence de pouvoir de décision de ce conseil jusqu'à ce que Pim le souleve et recommande l'établissement d'une autorité municipale à la place d'un conseil dans cette lettre où il écrit:

(1) ZNA, AB 39/181, Towns Decree 1929, Appointment of Authorities, AB 39/180, Rules under the township decree, appointment of authorities.

(2) ZNA, AB 39/181, Lettre au HCS, 24/12/1931.

(3) ZNA, AB 39/308, Extract from minutes of the meeting of the Exco, 16/01/1932.

"a municipal authority should be set up with a suitable constitution and adequate powers and also that authority to be appointed should be in the first instance a nominative authority comprising official and unofficial members with a majority of official members." (1)

Pim suggère en fait un développement progressif et que dans les premières années, les fonctionnaires doivent former la majorité du conseil. Les membres officiels et non officiels seraient nommés au début. Et si l'élection devait avoir lieu, il faudrait fixer une proportion de manière à ce qu'il y ait toujours une majorité de fonctionnaires jusqu'à ce que le pouvoir de contrôle puisse être confié à une autorité élue. En plus de cette majorité officielle, on devait réserver au gouvernement un pouvoir de veto ou un pouvoir de direction pour organiser le corps municipal. (2)

Cette proposition qui présente le double avantage d'être bénéfique à la vie urbaine et d'épargner de nouvelles charges à la municipalité fut unanimement approuvée au gouvernement et reçut l'assentiment du *Colonial Office* à Londres. Cependant, lors de sa concrétisation, le *Colonial Office* décida que la *Municipal Authority* serait constituée de manière à ce que le gouvernement, en l'occurrence le Résident, conservât un certain pouvoir pour garantir de meilleurs

(1) ZNA, AB 39/308, Resident to Secretary of State for colonies, 15/08/1932.

(2) ZNA, AB 39/308, Secretary of State for colonies to Resident, 24/10/1932.

résultats (1) alors qu'en Grande Bretagne par exemple le concept d'autonomie locale constitue une arme contre l'interventionnisme du gouvernement central. (2) Peut-être voulait-on éviter la situation déjà expérimentée à Bolton en Grande Bretagne où "l'existence d'une multiplicité d'institutions dont les pouvoirs d'action se recoupaient, dont la procédure de nomination ou d'élection variait et qui par conséquent entraient régulièrement en conflit." (3)

Ainsi, en 1932, fut créé le *Zanzibar Town Board*, un organe consultatif, ayant des pouvoirs exécutifs. Son rôle consista à conseiller le gouvernement dans les affaires de gestion de la ville mais sans plus car le pouvoir de décision appartient au *British Resident*. Suivant le modèle ougandais, les membres de son comité étaient Européens, Indiens et Arabes. Les Africains, considérés comme irresponsables, peu intéressés aux affaires municipales et donc incapables de prendre part à leur gestion, étaient représentés par le *Town Mudir*. Le directeur était le *Provincial Commissioner* et les autres membres officiels, le *Senior Medical Officer*, le *Medical Officer of Health*, et le *Municipal Officer* qui servit de secrétaire du comité. (4)

Cependant, ces bouleversements ne réglèrent en rien le problème de l'absence de pouvoir réel de cet

(1) ZNA, AB 39/166, Zanzibar Town Planning Minutes, 29/07/1932; 39/308, Secretary of State for colonies to the Resident, 24/10/1932.

(2) Garrard in Carré eds, 1989, p.148.

(3) Garrard in Carré eds, 1989, p.148.

(4) ZNA, AB 39/308, Zanzibar Town Board Decree, 1933.

organisme qui se révéla inefficace durant les dix ans de son existence, une issue certaine car même en Angleterre, où la municipalité avait des pouvoirs d'intervention considérable, le progrès fut lent et l'impact de la réforme sur la réalité fut tardif. Il demeura un corps purement consultatif car la mise en place d'un *Executive Board* encouragerait selon certains résidents et membres non officiels du Legco, le conflit politique à cause du préjugé racial et des distinctions de caste. (1) D'autre part, outre les fonctionnaires du gouvernement, peu de ceux qui payaient les taxes municipales furent capables de prendre part aux affaires municipales. D'ailleurs, outre quelques Indiens, peu d'entre eux en éprouvèrent le désir car la grande majorité de citadins n'avaient pas reçu de formation nécessaire à cela. (2)

B- LE PLAN PROPOSE PAR LANCHESTER

Ce plan vise avant tout à donner les lignes directrices pour aménager la ville et se propose de respecter autant que possible l'identité de la ville en faisant le minimum de destruction et d'engager le minimum de dépenses.

(1) ZNA, AB 39/308, Unofficial Community to HCS, 19/12/1932; Minutes of Exco meeting, 04/04/1933.

(2) ZNA, AB 39/308, British Resident to Secretary of State, 11/05/1933; AE 5/1, Extract from report of meeting 29/07/1938.

Lanchester reconnaît que Zanzibar n'est pas une ville tropicale comme tant d'autres et pourtant le modèle qu'il propose est conçu de manière à être applicable dans n'importe quelle ville des tropiques.

Il souligne les particularités de la ville de Zanzibar et affirme que comparée aux autres villes du monde colonial, Zanzibar pouvait encore abriter le double de sa population en 1924 et évoque ses capacités commerciales.

Pour la première fois donc dans l'histoire de l'aménagement de la ville un schéma directeur fut élaboré par un technicien. Il concerne des domaines très variés allant du renforcement du rôle commercial de la ville jusqu'à l'aménagement de l'ensemble de la ville.

1- Renforcement du rôle commercial de la ville

Le déclin du commerce à Zanzibar avait préoccupé les autorités coloniales. Ce déclin, amorcé avec l'achèvement de l'*Uganda Railway* et la montée des ports de la côte comme Mombasa, terminus de la ligne de chemin de fer de l'Uganda, ou comme Dar-es-Salaam, s'accrut pendant la guerre et prit un peu d'essor durant les deux années suivant la guerre comme l'attestent les chiffres ci-dessous.

VALEUR DU COMMERCE A ZANZIBAR 1900-1906 (£) (1)

Année	Import	Export
1900	1.297.629	1.318.241
1901	1.431.592	1.381.971
1902	1.315.421	1.280.091.
1903	1.282.308	1.247.407
1904	1.613.948	1.575.273
1905	1.504.778	1.361.645
1906	1.314.238	1.269.565

VALEUR ET VOLUME DU COMMERCE A ZANZIBAR 1910-1921
(2)

Année	Importation		Exportation	
	Tonnage	Valeur (Rs)	Tonnage	Valeur (Rs)
1910	65.000	14.895.463	44.000	15.502.010
1911	69.000	17.695.486	47.000	17.897.089
1912	66.000	15.464.948	36.000	15.541.910
1913	71.000	16.550.213	37.000	15.732.996
1914	58.000	11.451.075	29.000	12.224.278
1915	54.000	12.058.155	29.000	11.865.247
1916	53.000	18.897.302	29.000	15.782.512
1917	52.000	26.401.415	40.000	27.731.893

(1) Drumkey, 1908, p.99.

(2) Lanchester, 1923, p.39.

1918	54.000	35.495.858	33.000	32.003.957
1919	56.000	29.012.535	57.000	36.660.168
1920	60.000	27.380.947	39.000	30.111.795
1921	73.000	32.232.946	45.000	32.464.049

Ainsi, l'action de Lanchester se porta sur l'aménagement du port, son agrandissement et l'organisation du commerce. Il approuva le déplacement du port de son site initial et éventuellement son extension pour fournir un meilleur équipement au nouveau port et permettre ainsi l'accostage des navires de gros tonnages.

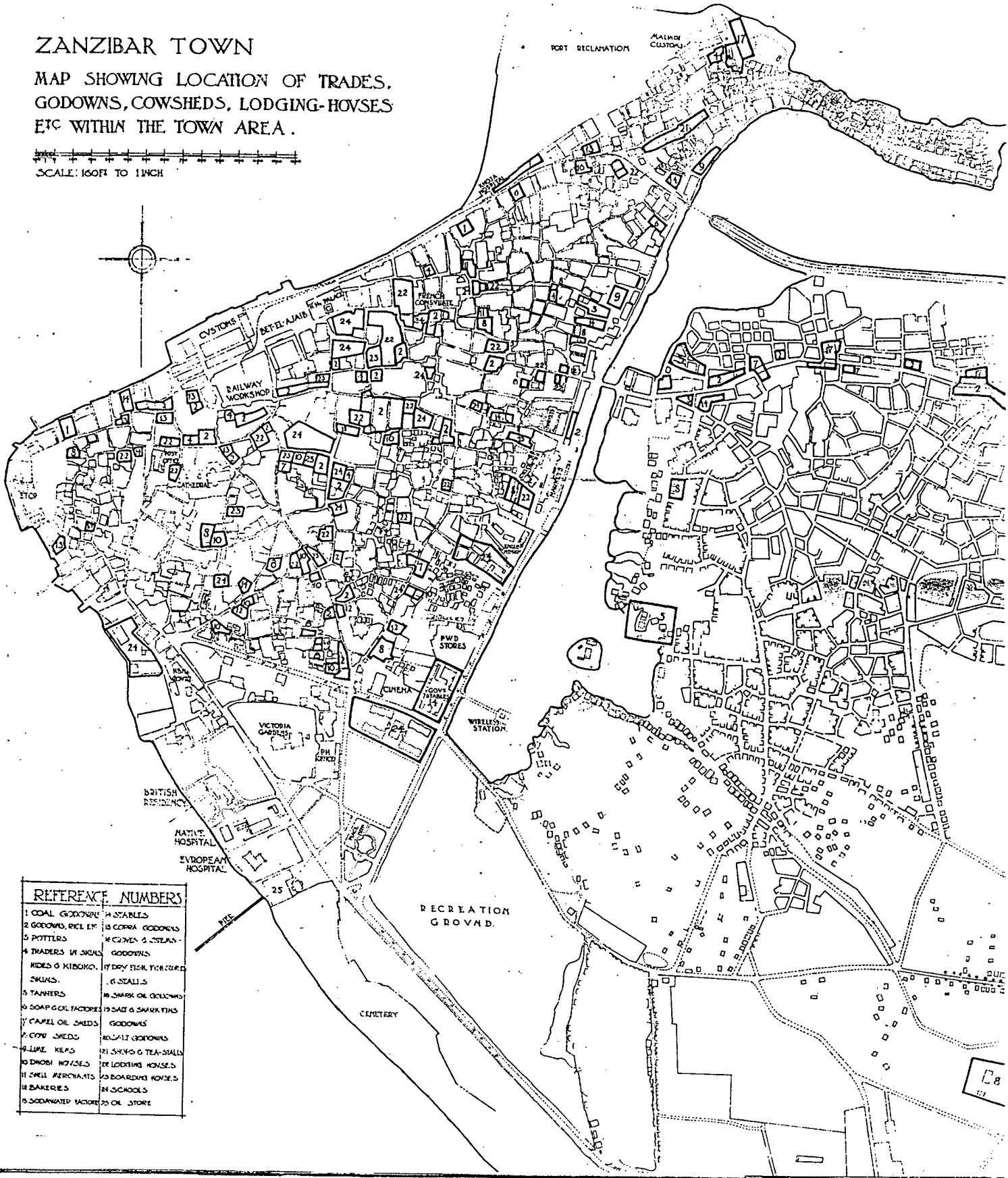
Il propose la construction d'un nouveau quai et de magasins sur toute sa longueur pour faciliter le débarquement des marchandises et l'emmagasiner des produits destinés à l'exportation.

Il propose également de regrouper les activités commerçantes dans la zone du port donc de créer un quartier des affaires dans cette zone. Il est vrai qu'il existait un quartier des affaires, les quartiers indiens, dans la ville. Mais sa localisation n'était pas appropriée tant sur le plan des équipements que sur le plan économique. Les magasins de stockage étant en effet les arrière-boutiques dans les maisons d'habitation elles-mêmes. La carte de la répartition du commerce montre le manque d'organisation de cette activité. Il est donc nécessaire de regrouper tout ce qui avait trait au commerce dans un même site pour permettre son développement et pour mieux l'intégrer dans un projet qui viserait à le faire bénéficier d'un meilleur équipement. Il propose de transférer le stockage des marchandises de gros volume dans les magasins du port aménagés à cet effet et d'interdire

ZANZIBAR TOWN

MAP SHOWING LOCATION OF TRADES, GODOWNS, COWSHEDS, LODGING-HOUSES ETC WITHIN THE TOWN AREA.

SCALE: 160 FT TO 1 INCH



REFERENCE NUMBERS	
1 COAL GODOWNS	14 STABLES
2 GODOWNS, RICE ETC	15 COPRA GODOWNS
3 POTTLERS	16 CUMES & STILLS
4 TRADERS IN SICKS	17 DRY FISH YARDS
5 HIDES & KIBOKO	18 SHARK OIL GODOWNS
6 SKINS	19 SALT & SHARK FINS
7 TANNERS	20 GODOWNS
8 SOAP & OIL FACTORIES	21 RELAT GODOWNS
9 CAMEL OIL SHEDS	22 SHOPS & TEA-STALLS
10 COFF SHEDS	23 LODGING HOUSES
11 LIME KILNS	24 BOARDING HOUSES
12 DHABI HOUSES	25 SCHOOLS
13 SHELL MERCHANTS	
14 BAKERIES	
15 SODANATED FACTORIES	26 OIL STORE

LOCALISATION DU COMMERCE
(Lanchester, Zanzibar..., 1923)

leur stockage dans les maisons individuelles. Mais cette proposition rompt le rapport de sociabilité entre clients et fournisseurs.

Le quartier des affaires se situerait dans la zone du port englobant Malindi et Kokoni où seraient construits les nouveaux entrepôts. Le regroupement des activités commerçantes dans un même quartier répondait à deux objectifs: solution commode pour les usagers (les commerçants européens) car ils trouveraient ce dont ils auraient besoin dans un même endroit, la création de ce nouveau quartier éviterait le contact avec les quartiers insalubres des Indiens qu'il accuse d'inconscience en matière d'hygiène et qu'il considère comme un foyer de maladies. De plus, l'aménagement du port et la construction de ces nouveaux entrepôts fut un prétexte pour déloger les Hadramis et la population des boutres qui occupaient Malindi et Kokoni.

Par la même occasion, il rappelle la nécessité de construire des routes reliant la ville à son arrière-pays pour drainer les produits vers le port. Il proposa la construction de la *Mkokotoni Road* qui relierait la ville au district du Nord, de la *Chwaka Road* qui mènerait vers la côte est de l'île, la *Makunduchi* et la *Fumba Roads* pour désenclaver le sud de l'île.

2- Le désentassement de la ville

Lanchester proposa de revoir le tracé des rues de Stonetown et de Ng'ambo. Il mit l'accent sur la nécessité d'empierrier les ruelles des *bazaars* et l'aménagement d'espaces verts pour aérer la ville trop compacte.

Il souleva également le problème de l'entassement,

une des principales préoccupations des urbanistes anglais et autres personnes concernées par l'amélioration du cadre de vie en Grande Bretagne à l'époque. Il encouragea alors le gouvernement à délivrer les permis de construction sous certaines conditions c'est-à-dire que les nouvelles constructions devraient se conformer à des règles respectant l'aération des maisons. Mais en même temps, il proposa l'expulsion d'une partie de la population de la péninsule et son rejet hors du périmètre urbain dans le cas des Indiens pauvres des *bazaars*, les Hadramis et les populations des boutres de Malindi et de Kokoni.

Il conseilla aussi de déblayer le centre par la création d'un quartier pour les Goanais une catégorie utile à l'administration.

Cette politique ne doit point étonner au moment où la même chose s'opéra en Angleterre. En effet, la conception de la ville de Lanchester rejoignait les conclusions des urbanistes anglais des années 1920 qui consistent à développer les banlieues pour transférer le trop plein de gens des centres villes, une pratique déjà amorcée en Grande Bretagne dans les années 1890.

(1)

3- La lutte contre les maladies

La lutte contre les maladies reçut une attention particulière et Lanchester proposa l'assèchement des marais et la peinture des réservoirs au pétrole pour

(1) Garside in *Actes du colloque de Clermont Ferrand*, p.166.

exterminer les moustiques vecteurs de la malaria, le désherbage des sentiers menant vers la ville. Pour se protéger du choléra et de la dysenterie, il mit l'accent sur la nécessité de la mise en place d'un système de filtrage des eaux à la source et d'évacuation des eaux usées par le réaménagement de la crique et l'obligation de la construction de latrines.

Cette politique de lutte contre les maladies prit de plus en plus d'ampleur à l'échelle de la ville et fut l'occasion de théoriser les principes déjà appliqués organisant la ville: ségrégation, création de villes blanches,...et tout cela dans une perspective progressiste. " (1) Une pratique qui en principe ne devait pas être difficile à appliquer à Zanzibar où une séparation des quartiers existait déjà.

Stonetown serait la ville blanche avec ses sous espaces de commerce, de résidence pour une partie de la population urbaine notamment les Européens, les gros commerçants indiens et les riches Arabes.

Le quartier administratif se situerait à Shangani.

Les quartiers résidentiels des Européens se trouveraient sur la partie sud de la péninsule et à Vuga où après l'éviction des populations indigènes seraient construites des habitations individualisées, les *bungalow-compounds*.

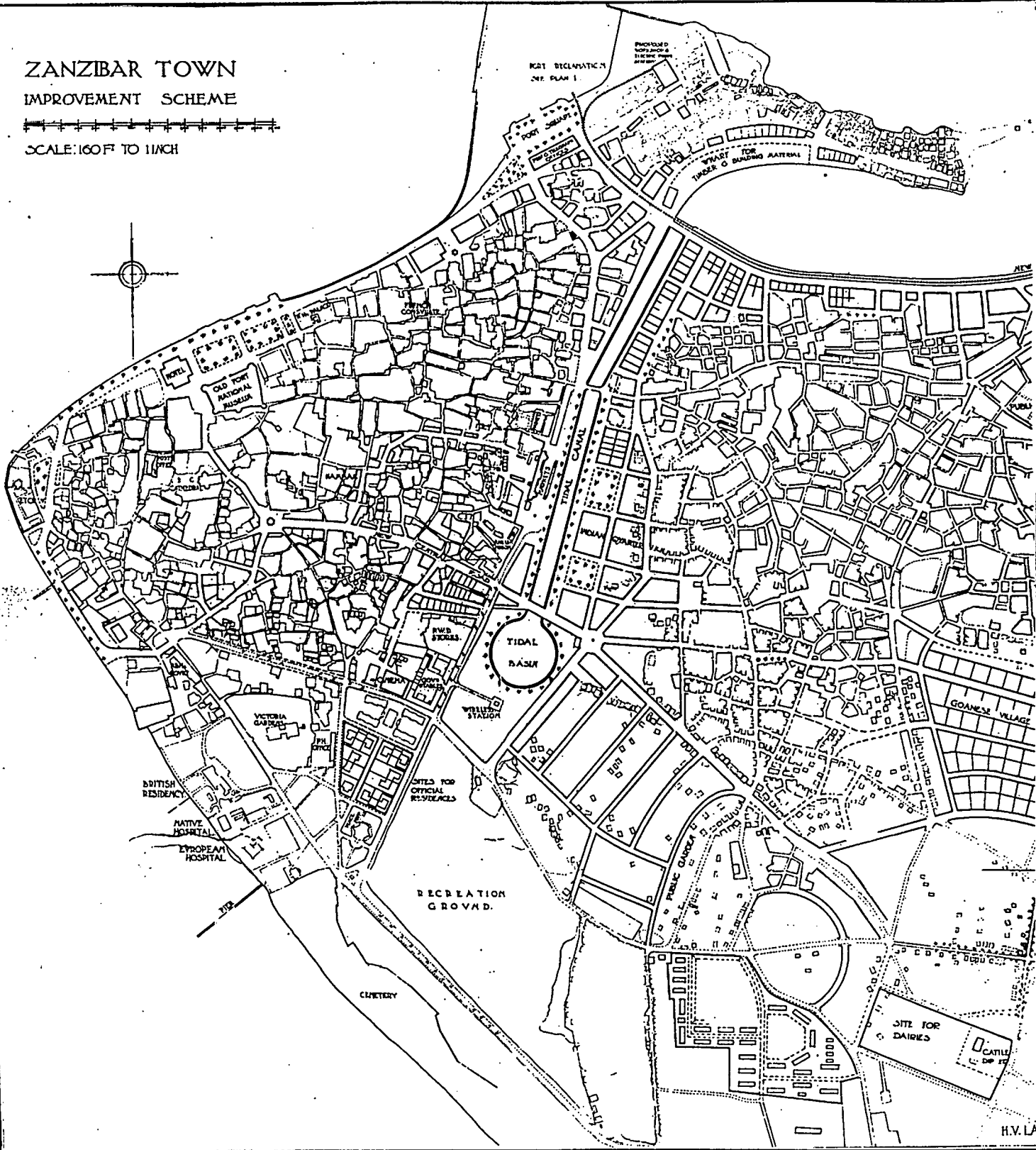
Les Arabes et notamment les riches Omanis continueraient à occuper le bord de la mer, tandis que les riches Indiens resteraient dans les *bazaars*.

Stonetown serait séparé de la ville indigène par la crique qui, une fois réaménagée, assurerait

(1) Esoavelomandroso in *Cahiers du CRA*, n°7, p.87.

ZANZIBAR TOWN IMPROVEMENT SCHEME

SCALE: 160 FT TO 1 INCH



PLAN PROPOSE PAR LANCHESTER
(Lanchester, Zanzibar..., 1923)

l'acheminement des eaux usées de la ville.

Le trop-plein de Stonetown serait rejeté à Ng'ambo, au-delà de la crique. Pour les Indiens pauvres qui, selon lui, ne voulaient pas être loin du quartier des affaires, il propose de les reloger en face des marchés dans de petites habitations construites par le gouvernement. Quant aux Goanais, cette population indispensable pour l'administration du fait qu'elle constituait la classe des fonctionnaires subalternes, ils devraient habiter dans un village à eux à Ng'ambo.

Concernant l'ensemble de la ville indigène, les propositions de Lanchester se résument à la révision du tracé des rues pour assurer l'assainissement. Les feux fréquents, volontaires ou non seraient autant d'occasion de revoir ce tracé pour imposer le plan quadrillé.

Il propose également des types d'habitations qui respecteraient les règles d'hygiène c'est-à-dire avec des espaces tout autour.

4- Théorie de la ségrégation à Zanzibar

a- Le concept de ségrégation

Par ségrégation, nous reprenons la définition de Webster : "the separation or isolation of race, class or ethnic group by enforced or voluntary residence in a restricted area, barriers to social intercourse, divided educational facilities or other discriminatory means..." (1) autrement dit selon Cell, la manipulation

 (1) Webster, Third New International Dictionary cité par Cell in *AHR*, 91, 2, 1986, p.307.

consciente de l'espace physique par un groupe dominant dans le but de réaliser ou de maintenir un fossé psychologique entre ce même groupe et un autre groupe qu'il essaie de maintenir dans une position inférieure.
(1)

Le concept de ségrégation n'était pas un mot-clé dans le vocabulaire des relations des races dans les territoires anglophones du XIX^e siècle. Elle apparut dans la religion, les sciences naturelles et la médecine. Mais la pratique de la ségrégation est ancienne et citons comme exemple l'existence des ghettos juifs médiévaux, le système des castes en Inde. C'est la doctrine de la ségrégation qui est nouvelle et devient à la mode à la fin du XIX^e siècle. Elle est née de la peur des maladies comme l'affirme cette directive donnée par le *British Medical Journal* (1904) : "Manson has also declared segregation to be the first law of hygiene for Europeans in the tropics".

Mais on ne parle pas encore d'isolement d'individus particulièrement contagieux: la ségrégation se présente en termes de classe. Sur le plan médical, on conseilla aux Européens de séparer les Noirs des Jaunes qui vivaient dans ces tropiques.

Curtin, (2) lui explore la conjonction (qui prit racine durant la première décennie du XX^e) entre le développement rapide de la connaissance des maladies

(1) Cell in *AHR*, 91, 2, 1986, p.307.

(2) Curtin, in *AHR*, 90, 3, p.595.

tropicales et la naissance de l'aménagement urbain dans les cités d'Afrique tropicale.

Selon lui, cette pratique tire ses origines de la situation de l'Inde britannique des années 1860 où le *Royal Commission on Army Sanitation*, pour diminuer la mortalité due à la malaria dans le rang des troupes britannique recommanda entre autres le respect d'une certaine distance entre les camps militaires anglais et les concentrations d'Indiens. On constata que la mortalité chuta de 50 pour mille en 1857 à 16 pour mille au début des années 1890. Ainsi, le maintien de cette distance physique et psychologique par rapport aux Indiens devint une règle de vie chez les résidents britanniques en Inde.

Cette pratique s'étendit par la suite dans les colonies britanniques d'Afrique. En Afrique occidentale par exemple, le courant pro-ségrégationniste par peur des maladies atteignit son apogée avec le *Political Memoranda* de Lugard dans lequel, il conseille d'établir autour des quartiers européens et de leurs clubs, un espace vide de 440 yards de largeur. A l'intérieur de ces zones européennes, aucun indigène excepté les serviteurs ne serait autorisé à vivre. Ceci éviterait aux Européens les attaques des moustiques infectés.

b- Ségrégation et épidémies à Zanzibar

1) *Conditions sanitaires et problèmes de lutte contre les épidémies.*

Les efforts de modernisation, l'établissement du protectorat avec son lot de lois pour améliorer les conditions d'hygiène de la ville n'apportèrent pas

beaucoup de changements dans l'état sanitaire qui demeura déplorable: la croissance rapide de la ville et de sa population ne s'accompagna pas des travaux d'assainissement et d'urbanisme en rapport avec les besoins. En effet, la population urbaine augmenta beaucoup à partir du début du XX^e siècle avec l'afflux des Noirs du continent chassés par la famine ainsi que les rigueurs de l'administration allemande et les troubles qu'elle engendra et enfin avec l'arrivée des coolies de l'*Uganda Railway* qui, après l'expiration de leur contrat, vinrent s'installer dans l'île. Ces populations, entassées à Ng'ambo ou dans les *bazaars*, vivaient dans des conditions précaires et dans la promiscuité totale car la construction de logements ne suivait pas le flux des immigrants. Même les Noirs, depuis longtemps établis dans la ville, vivaient dans des conditions analogues et leur misère était flagrante. (1)

Par ailleurs, les autorités coloniales qui ne se sentaient pas responsables du bien-être de ces populations, ne furent pas en mesure de garantir la pureté de l'eau consommée ni d'assurer régulièrement un ramassage des ordures qui pourrissaient dans les rues.

La prophylaxie, dans l'esprit des Anglais, consistait dans l'application stricte des principes d'hygiène individuelle, ainsi, ils se préoccupaient plus de leur propre santé pour se protéger des maladies que d'améliorer les conditions sanitaires de toute la population. Et même dans leur pays, ils ne se

(1) Hollingsworth, 1953, p.59; CSSP, B 196-A-XI, Rapport de De Courmont, 1896; B 197-A-IV, Lutz à Leroy, 27/06/1898.

comportaient pas autrement. (1) Ainsi, à Zanzibar, presque toutes les infrastructures sanitaires furent concentrées dans Stonetown, là où vivaient les Européens alors que Ng'ambo et les *bazaars* furent laissés dans leur promiscuité.

En cas d'épidémie, un problème se greffa sur les mauvaises conditions d'hygiène: le décalage entre l'apparition du fléau et la prise de mesures par les autorités. (2) La peste de 1905 en fut l'exemple à Zanzibar. En effet, le premier cas apparut le 3 août 1905, et un Européen décéda une semaine après. Au début de sa maladie, les médecins pensèrent que c'était un anthrax. Le docteur Koch, auquel on soumit les résultats des analyses post-mortem écarta cette thèse. Mais, ce n'est que le 27 août qu'on diagnostiqua enfin la peste c'est à dire vingt jours après l'apparition du premier cas. Et plus grave encore, ce fut le 27 septembre, un mois plus tard, que les autorités prirent les mesures qu'elles jugèrent adéquates dans une pareille situation (nettoyage et désinfection des maisons de la ville, constitution d'un *Plague Board*, et division du pays en 14 districts sanitaires, chacun à la charge d'un inspecteur européen qui opéra sous la supervision du *Sanitary Department*. (3)

 (1) Heudebert, 1900, p.48; Gloagen in *the Gazette* du 03/10/1906; PRO, FO 403/159, Portal to Salisbury, 22/08/1891.

(2) Ce problème toucha beaucoup de colonies comme ce fut le cas à Dakar, lors de la peste de 1914. voir M'bokolo in *CEA*, 84-85, XXII, 1-2, p.13.

(3) Hine, 1924, p.119; PRO, FO 107/125, Cave to the

Ce décalage peut s'expliquer par deux faits: la lenteur administrative, d'une part, et le comportement des populations locales d'autre part. En effet, la lenteur administrative eut pour résultat de retarder la prise des mesures car entre l'apparition du premier cas et la mise au courant des responsables, un mois avait passé. Et, quand ils en furent avisés, les rapports, au début de l'épidémie, donnèrent une surmortalité faible. (1) Le gouvernement et les fonctionnaires responsables avaient donc tendance à minimiser le phénomène et à prendre les mesures en conséquence.

Le second problème résida dans le comportement des indigènes. En effet, les familles cachèrent leurs malades et préférèrent s'en remettre aux *Waganga* qu'aux médecins. Cette attitude pourrait résulter de deux situations: d'un côté, la peur des responsables officiels européens et de ce qu'ils feraient quand les familles auraient déclaré leurs morts et leurs malades, comme c'était le cas à Madagascar, lors de l'épidémie de peste, à la même époque: les gens cachèrent leurs malades et turent leurs morts de peur d'être envoyés

 Marquis of Salisbury, 27/09/1905; CSSP, B 197-B-I, Allgeyer au TRP, 27/09/1905 et 20/10/1905; Le *Plague Board* était composé par des médecins européens, des représentants du gouvernement du sultan, du consul général d'Angleterre, des Indiens. Sa tâche consista à l'élaboration des mesures sanitaires, économiques et politiques pour lutter contre la peste.

(1) Cette erreur pourrait être intentionnelle quand on ne veut ni alarmer les autorités ni créer une véritable psychose au sein de la population. Elle pourrait être involontaire quand on ne possède pas les moyens financiers et techniques pour évaluer le nombre exact des décès.

dans les stations de quarantaine ou de se voir enlevés leurs parents décédés, ce qui aurait été une offense à la coutume locale. (1)

C'était aussi le cas à Zanzibar concernant les maladies contagieuses comme la tuberculose qui était, depuis des années, une autre cause de mortalité. Lanchester écrit: "they are prepared to hide a case of infectious disease if they think that its notification will cause them inconvenience." (2)

D'un autre côté, les indigènes percevaient les épidémies comme une malédiction, comme une punition des ancêtres, mécontents de la présence des chrétiens et hommes blancs dans le pays. Ainsi, dans les situations extrêmes, on faisait plus confiance aux guérisseurs pour conjurer le mauvais sort. (3)

(1) Esoavelomandroso, in *Omaly sy Anio*, 12, 1980, p. 49-110.

(2) Lanchester, 1923, p.54.

(3) Le père Horner raconte les pratiques pour conjurer le mal à Zanzibar durant l'épidémie de choléra en 1869-1870: "on eut le talent de vouloir enfermer le choléra dans des peaux de boeufs et de chèvres qu'on avait immolés. On les exposa au bord de la mer... On renonça aux sacrifices d'animaux pour offrir... des sacrifices humains... Mais, du reste, à quelles extravagances ne se porte-t-on pas si le sorcier déclare que telle ou telle chose arrêtera le cours du fléau. Ainsi, au milieu des mesures hygiéniques, bonnes en elles-mêmes, ce farceur saura toujours mêler quelques idées superstitieuses comme nous le voyons dans les faits suivants: on a ordonné le balayage général de la ville, seulement, pendant cette opération, personne ne devait se retourner pour regarder en arrière d'après les recommandations du mganga. De plus, ... on a défendu de porter de l'eau de la campagne en ville quoique celle de la ville, étant saumâtre, ne soit pas potable. Une extravagance plus grande que toutes les autres c'est

Le troisième problème qui se posa aux aménageurs européens fut l'inefficacité des mesures sanitaires. Pendant l'épidémie de peste de 1905, par exemple, les mesures furent mises en place dès que le fléau fut signalé à Madagascar en 1897. Les autorités publièrent des décrets. Mais, il y eut problème car ceux-ci furent consignés par écrit or, la majorité de la population qu'on voulut atteindre ne savait pas lire. Ils ne pouvaient donc pas produire l'effet escompté.

Quand la peste arriva à Zanzibar, certaines autorités comprirent les défaillances du système sanitaire et des méthodes employées comme les cordons sanitaires perméables. Le père Allgeyer parle des citoyens qui fuyaient vers les campagnes. Hollingsworth lui-même alla jusqu'à dénoncer un certain laxisme de la part des autorités politiques. Selon lui, il faudrait appliquer des codes sanitaires stricts comme la déclaration obligatoire et systématique de tous les décès. Ce laxisme pourrait s'expliquer par le fait que cette épidémie ne fut pas prise au sérieux. Beaucoup disent qu'elle le fut seulement dans l'imagination des docteurs. Quand le sultan, inquiet des pertes énormes que subissait la ville a déclaré qu'il voulait que cela finisse, les cas ont diminué puis cessé comme par enchantement. (1) Par ailleurs, les rapports sur le

qu'on a défendu de puiser de l'eau dans les puits pendant la journée, le puisage nocturne devant mettre fin à l'épidémie..." CSSP, B 194-B-II, Horner aux membres des conseils centraux de la Propagation de la Foi, 28/12/1869; Bulletin général de la CSSP, tVII, 1869, p. 652-653.

(1) CSSP, B 197-B-I, Hemery au TRP, 27/11/1905.

fléau n'arrivèrent pas de façon régulière aux autorités et ne traduisirent pas la réalité. Tout ceci était tout à fait inadapté en période d'épidémies.

Enfin, le dernier problème qui se posa en cas d'urgence fut la divergence de points de vues au sein des décideurs. En 1912, par exemple, lors de l'épidémie de choléra, les alarmistes insistèrent sur la gravité du phénomène et préconisèrent des mesures draconiennes pour s'en préserver, les autres, par contre affirmèrent que tout ce qui devait être fait l'avait été. (1)

2) *Renforcement de la ségrégation résidentielle: un moyen pour préserver la population européenne*

La question des maladies et des épidémies fut génératrice de préjugés, lesquels marquèrent l'aménagement de l'espace urbain colonial. Les épidémies (peste et choléra), le caractère endémique de certaines maladies fatales aux Européens, la fièvre surtout, alarmèrent les autorités coloniales.

Devant l'inefficacité des mesures sanitaires pour lutter contre les maladies et devant l'urgence quand les épidémies apparurent certaines personnes, tenant les indigènes pour responsables de l'échec, prônèrent leur séparation d'avec la population européenne.

Déjà, l'Europe avait, depuis ses premiers contacts avec l'Afrique, une perception négative de celle-ci à cause des nombreuses maladies fatales aux Européens et

(1) ZNA, AC 16/14, Minutes of the cholera Board, 11/09/1912.

du taux de mortalité très élevé dans cette partie du monde. Le spectre de la malaria continua de hanter l'esprit des Anglais, depuis Smee en 1811 jusqu'à Mac Carthy en 1934, en passant par Owen en 1823, Hamerton en 1840, Burton dans les années 1850 et Christie en 1869-70. Tous parlent de l'insalubrité du climat de l'île et de la prévalence du paludisme qui décimait un grand nombre de leurs compatriotes. Owen, par exemple rapporte:

"experience has shown how fatal the climate of Zanzibar is for the Europeans, the Andromache lost several of her crew, when there about a year before us; and during her second visit in August 1824, Commodore Nourse, with a party of his officers rashly accepted an invitation from the governor to pass a night at his house in the country, in consequence of which, he, together with the great number of those who accompanied him, was seized with the fever a few weeks afterwards, when all fell victims of the disease." (1)

Cette vision négative se trouva confortée par les épidémies de choléra et de peste, par le caractère endémique de certaines maladies comme la fièvre et la dysenterie et la tuberculose (une des principales causes de mortalité dans la ville dans les années d'après guerre) qui marquèrent beaucoup l'inconscient des Européens.

(1) Owen, 1833, p.430-431.

Le bouc émissaire tout désigné était l'indigène qui devait être ainsi refoulé hors du périmètre urbain. A Zanzibar, l'idée d'une ségrégation naquit lors de l'épidémie de choléra de 1869-70. Christie, alors médecin du sultan Majid, dans son étude sur la propagation de l'épidémie en Afrique de l'Est, entretient tacitement cette idée. En évoquant les coutumes et les manières de vivre des indigènes (alimentation, habillement, logement, sociabilité) comme étant responsables de la propagation de ce fléau, il posa les bases même de l'argumentation en faveur de la ségrégation résidentielle selon laquelle la cohabitation avec les indigènes menace la santé des Européens. (1)

L'épidémie de choléra de 1912 fut une occasion de la relancer. En effet, certaines autorités reprirent ces thèses et exprimèrent ouvertement l'idée de ségrégation pour préserver la santé voire la vie des Européens. Des responsables du *Public Health Department*, en l'occurrence Charlesworth et Mac Donald en se basant sur le nombre de décès mentionnés dans les rapports préconisèrent des mesures qui, à court terme se traduisirent par des règles sanitaires strictes (incinération de toutes les maisons infectées, inspection de tous les cadavres par un médecin et désinfection de toutes les maisons.) et à long terme par une ségrégation résidentielle pure et simple. (2) Mac Donald, comme tous les adeptes de cette théorie,

(1) Christie, 1876, p. 308-311.

(2) ZNA, AC 16/14, Minutes of the Cholera Board, 17/09/1912.

évoque les coutumes des indigènes pour justifier sa prise de position. Il attire l'attention du Board sur certaines coutumes indigènes qui consistent à laver le corps du défunt et à jeter l'eau dans un trou creusé dans la maison recouvert de terre et d'une natte sur laquelle le proche parent du défunt s'assoierait pendant les sept jours de veillée funèbre. Cette pratique, selon lui, ne pouvait qu'engendrer la propagation de l'épidémie car les voisins venaient prier dans cette maison pendant 7 jours. (1)

Cette thèse fut reprise par Lanchester dans son rapport sur les enquêtes qu'il mena pendant les années 1920 concernant la tuberculose qui était une autre cause de mortalité chez les Indiens surtout et les Noirs de la ville. Il écrit: the majority of Indians is deficient of any sense of hygiene. To shut out all light and air, to crowd together and to expectorate seem to be ingrained habits with them..." (2)

c- Les autres motivations de la ségrégation

Mais la peur de la maladie ne fut pas l'unique cause de la ségrégation. D'autres motivations politiques, économiques et culturelles apparurent par la suite pour justifier la ségrégation résidentielle.

(1) ZNA, AC 16/14, Minutes of the Board, 12/09/1912. Proceedings, 1912.

(2) Lanchester, 1924, p.54.

Il faut séparer les gouvernants des gouvernés. (1) En effet, les autorités coloniales virent dans la ségrégation une occasion d'écarter toute une zone urbaine, la partie indigène, de l'entretien et du développement, moyen habile et efficace pour masquer l'insuffisance des finances.

Akers, *Secretary for Finance and Trade*, critiqua en 1907, cette politique et demanda aux hauts responsables d'en adopter une visant à favoriser la population entière. Mais il semble que sa requête ne fut pas entendue car un rapport de 1948, mentionne l'état d'insalubrité et de promiscuité de Ng'ambo, lequel reflétait les pires caractéristiques des taudis indigènes. (2)

Les justifications culturelles apparurent plus tard. Les autorités coloniales avancèrent que la société coloniale et la société indigène appartenaient à deux mondes différents qui, mélangés, ne pouvaient que se gêner. Le premier, en effet, s'apparentait à une culture urbaine, industrielle, essayant, autant que possible, de vivre de la même manière que les métropolitains. Le second, par contre, resta dans l'orbite de la culture traditionnelle, ancestrale. (3)

L'argumentation en faveur de l'incompatibilité des modes de vie évoquée ici pour justifier l'exclusion des indigènes masque, en fait, un comportement raciste. L'administration affirmait que la séparation assurerait

(1) Curtin in *AHR*, 90, 3, 1985, p.595.

(2) Akers in Harlow & Chilver, 1965, p.654; Clayton, 1976, p.2.

(3) King, 1976, p. 39.

un développement homogène de chaque communauté. Elle serait, pour les différents groupes, un moyen de conserver leur identité sociale et raciale respective, facteur essentiel à l'accomplissement de leurs fonctions respectives dans une société où l'appartenance à une communauté donnée, définit le statut social. En effet, les Anglais furent obsédés par la croyance en l'efficacité du maintien de chaque groupe racial dans son rôle et selon eux, rien ne devait perturber cet équilibre. Cette pratique trouva un terrain parfait à Zanzibar où l'alignement des races et des classes concordait. (1)

Séparées dans des aires géographiques différentes, les communautés pourraient exprimer librement leur héritage culturel respectif sans souci de se gêner par des modes de vie différents voire contradictoires dans la majorité des cas.

Enfin, la ségrégation créerait un environnement culturel européen, familier et évident, base matérielle de la sécurité psychologique des Européens et des privilégiés du régime, dans un monde incertain où les manifestations des tensions sociales faisaient partie de l'univers quotidien. Les significations de ces espaces urbains, selon Coquery, furent "ponctuellement très affirmées par la volonté d'ostentation de la puissance coloniale." (2)

(1) Temu & Mlahagwa, 1976, p.39; Flint in Harlow & Chilver eds, 1965, p.651.

(2) Coquery (M), in *Cahiers du Groupe Afrique Noire*, n°5, 1981, p.55; Esoavelomandroso in *Cahiers du CRA*, n°7, p.89.

Cette démarche n'était pas une nouveauté propre aux villes coloniales car elle avait déjà été expérimentée, au début du XIX^e siècle, dans les villes minières du nord de la France et de l'Angleterre.

Cependant, elle était appliquée sous des formes particulières dans les colonies. Les mesures urbanistiques visaient, en effet, à distinguer les populations en groupes, en fonction de leur utilité: certains furent invités à vivre en ville et à servir les colons et l'administration, d'autres, par contre, en furent repoussés et ne purent bénéficier des services coloniaux.

Il est vrai que cette ségrégation ne fut pas "de jure" car cette pratique se conciliait difficilement avec l'idée de mission civilisatrice, élément essentiel de la conquête coloniale. Mais les administrateurs publiaient des lois dont l'application aboutit à la ségrégation. C'était le cas du *Town Decree* de 1929, qui, en fixant des règles strictes sur les dimensions des maisons, sur les matériaux de construction à utiliser, écarta l'éventualité d'une installation des populations pauvres, en majorité des Noirs, dans Stonetown. Le rachat de terrains vacants et de maisons dans Stonetown à partir des années 1910, fut un autre moyen pour dissuader l'agglomération des Africains et des Indiens dans le quartier européen. Le consul de France à Zanzibar dit: "le but poursuivi par le gouvernement local à Zanzibar dans ses acquisitions foncières fut de loger des fonctionnaires de plus en

plus nombreux et d'empêcher l'intrusion des Africains et des Asiatiques..." (1)

Le décret de 1925 entérine le projet et fixe les modalités de sa réalisation.

Cependant, ces politiques d'urbanisme se heurtèrent à bien d'obstacles à Zanzibar comme dans d'autres colonies européennes.

(1) AD, série K, Gérant du consulat de France à MAE, 24/03/1919.

CHAPITRE V: LES ENJEUX DE L'URBANISME COLONIAL ET LES REALISATIONS

La situation de la ville de Zanzibar durant les trois premières décennies du XX^e siècle pourrait être résumée dans cette réflexion de F. Esoavelomandroso sur la ville de Tananarive:

"comme bien de villes coloniales, elle s'est développée quelque peu en marge des utopies selon une logique dont les ressorts révèlent les multiples enjeux de tout aménagement urbain. Au delà des discours sur la ville, révélateurs des mentalités des décideurs, de leur perception des rapports sociaux dans un espace qu'ils veulent maîtriser, les modalités de production de cet espace permettent de saisir les luttes d'influence dans ce milieu... et d'appréhender à travers le choix des décideurs et des bâtisseurs, les clivages d'une société coloniale évoluant dans une ville où la modernité et l'héritage de l'histoire ne font pas bon ménage." (1)

En effet, la gestion de la ville et des services urbains n'est jamais celle que les référents étatiques avaient prévue. Les différents groupes d'acteurs

(1) Esoavelomandroso (F) in *Cahiers du CRA*, 7, 1989, p.85.

s'articulent les uns aux autres autour d'enjeux qui n'ont rien d'urbanistique. Dans le cas de Zanzibar, la gestion effective semble plus être le fait d'un fouillis inextricable de pratiques diffuses et désordonnées. La gestion de la ville et des services urbains ne fut pas non plus totalement réductible au volontarisme pas plus qu'elle ne fut entièrement inspirée par des rémanences d'un mode de vie uniquement traditionnel. Comme nous le verrons, il y avait parfois interférence entre plusieurs sortes de questions et de tactiques et cela au détriment de l'amélioration des conditions de vie urbaine. (1)

I- LES PROBLEMES DES PROJETS DE RESTRUCTURATION

A- LE DECALAGE ENTRE LA LOI ET SON APPLICATION: LA QUESTION FONCIERE

Nous avons choisi d'étudier ce problème à travers la législation foncière car la terre, son appropriation et son contrôle constituent un enjeu majeur dans tout urbanisme. Et on ne saurait comprendre certains caractères de la croissance et des structures urbaines sans tenir compte des problèmes fonciers auxquels se sont heurtés et se heurtent toujours les pouvoirs publics. Ils découlent en partie de l'incompatibilité entre droit traditionnel et droit européen de tradition romaine. (2)

(1) Garrard in Actes du colloque de Clermont Ferrand, 1989, p.146.

(2) Vennetier, 1991, p.110.

Dès le début du protectorat, la question foncière fut une priorité pour les nouveaux dirigeants. En effet, les autorités coloniales avaient compris que pour créer un espace urbain viable, il fallait mettre la main sur les terres. Elles commencèrent alors à se donner les moyens légaux, économiques, politiques et militaires pour structurer un espace urbain conforme à leurs aspirations, moyens dont se plaignit le sultan.
(1)

Par divers procédés légaux, l'administration pensa régler le problème foncier ou plus exactement le contrôle des terres. Mais on se rendit vite compte qu'il y avait un décalage entre la loi et son application.

L'administration pensa en effet mettre la main progressivement sur les terres et y exercer un contrôle exclusif au moins sur celles qui lui appartenaient. Mais, il semble que ce ne fut pas le cas. Prenons le cas de Funguni, un domaine appartenant au gouvernement. La réglementation de 1897 qui attribue des concessions à des individus stipule que tout transfert illégal c'est à dire n'ayant pas reçu l'accord du *Land Office* est passible du retrait du certificat d'occupation sans aucune forme d'indemnisation. Mais, s'il pouvait collecter les loyers, il ne fut pas en mesure de choisir ses tenanciers car le changement d'occupants lui échappait complètement. En effet, quand les autorités du *Land Office* venaient collecter le loyer des terres, le tenancier inscrit au *Land Office* l'avait cédé à un autre sans que les autorités en soient

(1) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 29/10/1891.

soient avisées. (1) Il en fut de même pour les maisons.

Un autre problème se greffa sur cette situation: le gouvernement était confronté à un problème de surpeuplement sur ses propres terres. L'appropriation de terrains disponibles ne suivit pas l'accroissement démographique et Funguni concrétisa ce que les autorités coloniales redoutaient le plus: une zone surpeuplée n'ayant ni routes, ni évacuation des eaux usées. (2) Elles ne furent pas en mesure d'imposer les réglementations .

Mais la question de l'aménagement de la ville se fit pressante après le premier conflit mondial et à la suite des conférences de Londres et de Gand, le gouvernement de Zanzibar décida de hâter le processus de mainmise sur les terres. Il fit alors siennes les anciennes prérogatives du sultan sur les terres vacantes comme l'atteste cette publication de 1920:

"Notice is hereby given that all waste land or unoccupied land in the Zanzibar Protectorate not forming a part of shamba to which a good title can be shown and all land used or occupied by members of Native communities either collectively or individually is the property of the government" (3)

(1) ZNA, AB 39/147, Minutes to the CS, 20/09/1924.

(2) ZNA, AE 5/6, Lettre au Honorary Chief Secretary, 14/03/1935.

(3) ZNA, AB 40/20, Government's title to all waste land in the protectorate, 1918-1929; The gazette du 19/01/1920.

Cette publication fut suivie du *Town Decree* de 1925 qui entérina le pouvoir de l'Etat colonial dans ce domaine.(1) Et ce fut ainsi que le *Land Office* mit définitivement la main sur Mnazi Moja et définit son statut par le Décret de 1926 (2) qui stipule que le terrain qui s'étend en dehors du cimetière Khoja sur le côté occidental de Mnazi Moja et le côté sud jusqu'au Cooper Institute demeure terrain de distraction et aucune construction outre celles en relations à des activités récréatives ou celles pour protéger de la mer n'y sera érigée. (3)

La pénurie de terrains qui sévit dans la péninsule et à Ng'ambo explique les prix prohibitifs rendant pratiquement impossible toute opération visant à assainir la ville. Une autre solution s'imposa pour le gouvernement: les expropriations prévues dans le *Land Acquisition Decree* de 1918 et entérinées par Le *Town Planning Decree* de 1925 dans lequel il est dit: "The British Resident may for the purpose of a town planning purchase on behalf of the government any land comprised in such scheme by agreement or compulsory under the provisions of the Land acquisition Decree."

En effet, les réglementations en vigueur concernant les expropriations pour cause d'utilité publique contenues dans le *Land Acquisition Decree* de 1918 ouvraient apparemment de larges perspectives:

(1) ZNA, AB 39/177, Town Decree 1925.

(2) ZNA, AB 40/42, Mnazi Moja Ground, 1894-1925 règle le problème de limites et de contrôle de ce terrain de sport à l'usage du public; Colonial Report, 1926.

(3) ZNA, AB 39/177, Town Decree 1925.

c'était l'occasion de réduire le surpeuplement de certaines zones et de les aménager suivant des règles sanitaires. Funguni reçut ainsi l'attention des aménageurs du fait qu'il appartenait au gouvernement. Le *Land Office* pensa raser le quartier et reloger ses occupants ailleurs. On proposa d'avertir les tenanciers d'avoir à quitter la zone dans un délai donné.

Mais de nouvelles difficultés apparurent: d'un côté, ni le plan d'aménagement, ni le financement, ni les exécuteurs directs de la tâche ne furent définis. On pensa confier la production des logements à l'initiative privée, à l'origine de la création de logements d'avant 1914 en Europe. Ce qui importait aux dirigeants étaient les profits financiers qu'ils pourraient en tirer.

D'un autre côté, rien n'était prévu pour reloger les déguerpis. Certaines personnalités politiques préconisèrent de les transférer dans la zone semi-urbaine. Mais celle-ci était déjà surpeuplée aussi proposa-t-on simplement de les renvoyer dans leur village d'origine. Mais les tenanciers résistèrent à cette solution et se maintinrent à Funguni. (1)

Ces expropriations furent apparemment une occasion de récupérer des parcelles de terrains. Mais elles sous-entendent aussi une indemnisation du tenancier pour sa hutte et du propriétaire pour son terrain. Ce problème d'indemnisation se posa avec de plus en plus

(1) Zanzibar Protectorate Publication, Legco Debates, 1928, p.30 il est dit: "the provision on new hutting grounds both by government and by private individuals on the periphery of the town had much done to relieve the congestion and to better housing of the natives." ZNA, AB 39/209, Residency to FO, 13/07/1937.

d'acuité au fur et à mesure que l'aménagement de la ville se fit pressant et que les terres se raréfièrent et donc coûtaient chers. En effet, "l'introduction de la notion et de la réalité des valeurs marchandes de l'espace va bouleverser le contexte urbain... Ayant pris le pouvoir, les Européens usurpent les droits traditionnels d'attribution d'usage du sol. Ils s'approprient des fractions d'espace qui, en milieu urbain peuvent être modestes au départ, mais ce faisant, ils enclenchent un processus irréversible et posent désormais comme fondamental, le problème de la spéculation foncière." (1)

L'administration trouva exagérées les prétentions des expropriés tandis que ces derniers se plainquirent du caractère dérisoire des tarifs proposés. Le décret de 1922 leur permit en effet de revendiquer ces droits. En effet, ce décret stipule qu'il est possible à toute personne de faire appel auprès du Résident dont la décision seule est irrévocable, pour tout dédommagement inadéquat. Cette demande doit se faire dans un délai d'un mois à compter de la date de la décision du *Land Office*. Passé ce délai, la requête est irrecevable si le Résident n'a pas jugé nécessaire de l'étendre. (2)

Ces droits furent reconnus dans l'article 10 du *Town Planning Decree* qui dit que toute personne dont la propriété est affectée par le projet d'aménagement urbain pourra si elle en fait la réclamation dans un délai prévu par le décret (au minimum trois mois

(1) M. Coquery in *Cahiers du groupe Afrique Noire*, n°5, 1981, p.53.

(2) ZNA, AB 40/146, Decree to amend the Land Survey of 1911.

après la date de publication du projet) obtenir réparation. (1)

Le cas d'un certaine Mwana Mtama bin Sultan est révélateur de cette résistance des populations locales face au projet d'aménagement. Sa maison devait être démolie pour des raisons d'intérêt public et déplacée à Mianzini. Le gouvernement lui proposa 25 roupies de dédommagement qu'elle jugea trop bas pour lui permettre de reconstruire une autre hutte. Elle refusa alors de quitter sa maison. (2)

Les Arabes, attachés à leur terre exigèrent de lourdes indemnisations pour toute parcelle de terrain cédée pour cause d'aménagement, une manière de gagner de l'argent sans passer par les usuriers indiens. Et, ils menacèrent, dans le cas d'un refus, de récupérer celles déjà cédées et transformées en rues par exemple. Or, le gouvernement n'avait pas les moyens de supporter de telles charges.

Toute cette situation est résumée dans une lettre adressée au *Honorary Secretary*:

"we have a town plan but we have no money to implement it nor legal authority to enforce it. Many property owners are now taking advantage of the present law to insist on building on old established open spaces and tracks through

(1) ZNA, AB 39/177, Town Decree 1925.

(2) ZNA, AE 10/5, Mwana Mtama bin Sultan to the Administrator General, 10/10/1925.

their property. Their idea being that when a town plan is being declared, government will have to give them heavy compensations. This tendency cannot be stopped by existing law and in time, will have the effect of undoing what good... It is very dishartening to see land built over that I have been at pains to get clear and property owners are... insistent on the fact that business is business..." (1)

B- L'INSUFFISANCE DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

L'autre cause de ce chaos foncier et urbanistique à Zanzibar, fut l'insuffisance chronique de moyens financiers et de personnel qui marqua toute la période étudiée et dont les administrateurs successifs se plaignaient. (2)

1- Le manque de moyens financiers.

Avant la création du *Municipal Council* en 1909, le budget du Protectorat et de la ville ne faisait qu'un. Rattaché au *Foreign Office*, Zanzibar ne devait compter que sur ses propres revenus c'est-à-dire, les ressources du sultanat obtenues principalement à partir des droits de 25% sur l'exportation des clous de girofle. Ce prélèvement était un mécanisme pour drainer

(1) ZNA, AB 39/177, Lettre au Honorary Chief Secretary, 13/12/1939.

(2) ZNA, AB 39/207, Joint Building Authority to HCS,

le surplus du capital marchand et foncier.

L'autre source de revenus était la taxe sur les importations mais celle-ci fut par contre insignifiante car peu de produits importés étaient consommés localement, Zanzibar étant principalement un transit pour les marchandises à destination de l'Afrique de l'Est. (1)

Mais celles-ci étaient loin de couvrir les besoins du sultan lui-même, encore moins ceux du protectorat. Or les réformes urbaines coûtaient cher. Pour Zanzibar, se greffèrent le problème d'indemnisation des propriétaires d'esclaves, le salaire des *Slavery Commissioners*, le coût des tribunaux de district ainsi que celui de la force de police. (2) Tout ceci constitua de lourdes charges pour les finances du pays. Le déclin du commerce à la suite de la concurrence des ports de la côte et la guerre de 1914-1918 aggrava la situation. Il fallait donc créer de nouvelles sources de revenus. Deux solutions furent proposées et appliquées: la mainmise sur la trésorerie du sultan et la création de nouvelles taxes.

a) Le contrôle des revenus du sultan

Avant le protectorat, il n'y avait pas, à Zanzibar, de trésor public. Les fonds publics étaient

 (1) Fergusson in *African Economic History*, 18, 1989, p.46.

(2) Flint in Harlow & Chilver, 1965, p.651.

les revenus du sultan. Les dépenses publiques et celles du souverain se confondaient. Il fallait, donc, selon Portal, en établir la distinction pour "éviter le gaspillage de l'argent du Protectorat obtenu au détriment des sujets anglais qui payaient les taxes."

(1)

Dans un premier temps, il fit dresser la liste de tous les biens du sultan (plantations, manufactures, maisons, esclaves, voitures, chevaux et meubles) pour en établir la valeur. Il arrêta sa liste civile à 250.000 roupies par an. Ainsi, le sultan et les Arabes n'auraient plus à s'occuper du trésor public. Mathews s'installa au palais pour superviser les recettes et les dépenses. (2)

Dans un second temps, il s'empara des anciennes sources de revenus du sultan comme la taxe sur le girofle, la plus importante aussi car elle fournissait plus de 450.000 roupies par an. (3)

(1) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 01/08/1892; The Gazette du 10/05/1893.

(2) Flint in Harlow & Chilver, 1965, p.443; AD, CP 14, Ottavi à MAE, 01/08/1892.

(3) Ce girofle provenait des plantations du sultan et des 25% prélevés sur les récoltes des deux îles. Les ventes aux enchères avaient lieu deux fois par semaine, en présence des autorités anglaises pour enrayer la fraude. La première vente aux enchères eut lieu le 21/11/1891. AD, ADP, Révoil 2, Lettre au MAE, 28/11/1891.

Dans le *Morning Post* du 23/11/1891, on peut lire: "the first public auction sales of cloves subject to the duty was held to day, there being a large attendance on the occasion. Mr Portal, the British Consul, who was present said it was hoped to make Zanzibar the center of the trade of East Africa..."

Il accapara le loyer des territoires administrés par l'IBEA Co qui s'élevait à 172.000 roupies par an et les dividendes des 200.000f payés par l'Allemagne contre l'occupation du Tanganyika et s'élevant à 99.100 roupies par an. En 1892, le budget du Protectorat s'éleva à 2.000.000 de roupies. (1)

Mais cette somme était loin de suffire aux besoins du protectorat aussi, fallait-il créer de nouvelles sources de revenus: les taxes.

b) La création de nouvelles taxes

Chaque innovation introduite ou à introduire fut l'occasion, pour les autorités anglaises dans l'île, de prélever des taxes. Les premières impositions étaient consacrées à l'aménagement du port et de Zanzibar et pour lui rendre sa prospérité d'antan, supplantée depuis par la colonie allemande du continent car le but de Portal fut de développer le commerce d'une part et d'améliorer les conditions sanitaires de la ville d'autre part. Il demanda donc aux navires entrant dans le port de Zanzibar, de payer 3 annas par tonnage jusqu'à un maximum de 150 roupies. Au lieu de s'acquitter de ce droit à chaque entrée, les navires circulant entre Ruvuma et Warsheikh et les boutres le feraient annuellement en payant un nombre de roupies équivalentes à leur tonnage pour les premiers et de 15 roupies pour les seconds. Le produit de cette taxe, à peu près 13.500 roupies par an, fut utilisé à

(1) Hollingsworth, 1953, p.62; Flint in Harlow & Chilver, 1965, p.643.

l'entretien des phares sans lesquels, les navires devaient, pour entrer dans le port, payer cher le service de guidage par les boutres. (1) Elle servit aussi à l'aménagement du port.

Pour organiser un service de voirie urbaine et d'éclairage des rues, Portal instaura la taxe sur les maisons de pierre dont le montant s'élèverait à 10% de leur valeur locative. (2) Son prélèvement ne devint effectif qu'en 1910 à cause des vives protestations qu'elle suscita et de la nécessité de dresser une liste de toutes les maisons de pierre

Le 16 novembre 1891 fut instaurée la taxe sur l'eau puisée dans la ville par les navires. Elle correspondait à une roupie par tonne d'eau puisée le jour et 1 roupie 4 annas pour la même quantité mais puisée la nuit. Les 1.300 roupies collectées mensuellement furent affectées à l'entretien et aux réparations du grand conduit, de tous les robinets et tuyaux. (3)

(1) Leigh, 1901, p.17; AD, CP 14, Ottavi à MAE, 27/10/1893; PRO, FO 403/159, Portal to FO, 23/08/1891; The Gazette du 10/05/1893 et du 24/05/1893.

(2) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 17/12/1891; ZNA, BA 104/22, Decree n°10 of 1913.

(3) The Gazette du 10/05/1893. Cette mesure considérée comme une taxe sur la navigation car frappa exclusivement les navires étrangers, suscita de vives protestations de la part des consuls étrangers, soucieux avant tout de préserver les intérêts de leurs compatriotes. Ils firent appel au discours de Bargash le jour de l'inauguration des fontaines publiques, dans lequel il insista sur la gratuité de l'eau dans la ville. Pour calmer les récalcitrants, Portal ordonna de fermer tous les robinets de la douane et de les ouvrir que contre argent comptant. Il conseilla à ceux qui ne

Les droits d'emmagasinage et de règlements nouveaux rapportèrent 500 à 800 roupies par mois et la taxe sur les statistiques, 1.500 roupies. (1)

La même année, Portal institua le *Wharf Rent*, voté à la Chambre de commerce de Zanzibar. (2) Son paiement devait être, en principe, facultatif et concernait les marchandises débarquées à la nouvelle douane. (3) Mais les bâtiments de l'ancienne douane étaient en si mauvais état que les marchandises n'y étaient pas en sécurité. "De plus, on laissa ou peut-être on fit combler les abords du quai de façon à rendre son accès pratiquement impossible..." (4) Ce qui obligea les compagnies de navigation à débarquer leurs marchandises

voulaient pas payer la taxe d'aller s'approvisionner à Mtoni. Mais cette opération était si fastidieuse que les navires préférèrent se conformer à la nouvelle règle.

(1) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 01/08/1891. Portal rendit obligatoire l'utilisation d'imprimés spéciaux, vendus uniquement dans les bureaux de douanes à une roupie l'exemplaire pour faire les déclarations des marchandises. The Gazette n° 67 du 10/05/1893.

(2) La chambre de commerce fut créée en 1892 à l'instigation de Portal quand Zanzibar devint port franc. Ses membres étaient, en majorité des Indiens sujets britanniques, l'issue du vote était, donc, prévisible. Le fait même qu'il y eut des récalcitrants prouve que cette mesure ne fit pas l'unanimité des commerçants qui avaient compris qu'en réalité rien n'avait changé pour eux: les 5% ad valorem qu'on avait prétendu avoir supprimé demeurèrent mais sous d'autres formes.

(3) Hollingsworth, 1953, p. 67; The gazette du 10/05/1893.

(4) AD, CP 17, Labosse à MAE, 02/01/1893.

leurs marchandises à la nouvelle douane. Pour s'assurer d'un bon paiement, Portal exigea que ce soit les compagnies elles-mêmes qui s'en acquittent et réclament ensuite le remboursement auprès des destinataires.

Le droit de timbre et d'enregistrement apparut cette même année 1892 et correspondit à 1% des valeurs des transferts de propriétés (vente et hypothèques), à 1 anna environ sur les reçus, et à 10 roupies sur les documents qui conféraient un droit non évaluable en argent. (1) Le décret instituant ce droit prévoyait, en cas de fraude, une amende s'élevant à 5 fois la valeur du timbre et tout document non muni de ce timbre était considéré comme nul devant les tribunaux.

Des taxes sur le stockage des armes et des munitions furent créées: 1 roupie par fusil et par baril de poudre dont le poids n'excéda pas 40 Kg, payable à la sortie de l'entrepôt. Par la même occasion, le port d'armes fut imposé de 20 roupies pour les armes de précision et 21 pour les estampilles.

La licence sur la vente de produits alcoolisés aux indigènes contenue dans les accords de Bruxelles rapporta à la trésorerie 9.000 roupies auxquelles s'ajoutèrent les 5% ad valorem exigés sur les caisses d'eau de cologne et payables à la douane. (2)

(1) Hollingsworth, 1953, p.66; AD, CP 16, Ottavi à MAE, 09/09/1892.

(2) Le gouvernement de Zanzibar décida de taxer les caisses d'eau de cologne car de grandes quantités d'alcool étaient frauduleusement introduites par les commerçants français et vendues aux indigènes. Des enquêtes parallèles menées par les autorités françaises confirment cette fraude. Depuis les années 1860, Rigby se plaignit du fait que les Arabes devenaient des grands consommateurs d'alcool à bon marché fourni par

Ces différentes mesures contribuèrent à renflouer les caisses de l'Etat et en 1893, dans le Blue Book un rapport mentionne le fait que le gouvernement de Portal était parvenu à mettre de l'ordre dans les finances du sultanat gravement compromises depuis quelques années. Le budget établi par le représentant du gouvernement de la Reine fit apparaître à cette date un excédent de 13.545 roupies et 113.041 roupies de travaux publics avaient pu être effectués. (1)

Malgré toutes ces taxes, les finances du pays se trouvaient toujours en difficulté. Le coût de l'administration, l'indemnisation des propriétaires d'esclaves, et les réformes sociales ruinèrent presque le Protectorat et en 1901, la Grande Bretagne dut lui faire un prêt de 200.000£. Mais, cette assistance ne résolut le problème qu'en partie car les dépenses étaient nettement supérieures aux recettes. Dans une lettre à Cave, Davis écrit qu'il est absolument nécessaire de trouver dans les plus brefs délais, d'autres nouvelles sources de revenus. (2)

Quand le budget municipal et celui du protectorat furent séparés en 1909, les finances de la ville se trouvèrent réduites aux seules taxes municipales qui consistaient en droits de douanes, en taxes sur

 les commerçants français et allemands. Hollingsworth, 1953, p. 66; AD, CP 16, Blanchon à MAE, 09/09/1892; USPG-UMCA, A 1(II)A, Journal de Wilson, 1860-1873; The Gazette du 10/05/1893; *Le Matin* du 12/07/1892.

(1) AD, ADP, Révoil 2, Sous Secrétaire d'Etat aux colonies à MAE, 03/08/1893.

(2) Were & Wilson, 1938, p.239; PRO, FO 367/104, Davis à Cave, 1908.

l'éclairage de la ville, sur les maisons de pierre levées sur les sujets non britanniques de la ville.

Mais elles étaient loin de couvrir les besoins de la ville or une augmentation de ces taxes risquait d'engendrer des objections de la part des Indiens surtout. (1)

Le rattachement de Zanzibar au *Colonial Office* en 1913, l'augmentation des investissements en matière d'urbanisme dans les années 1920, ne résolurent pas le problème financier, lequel demeura le goulot d'étranglement de la politique d'aménagement de la ville pendant toute la période étudiée. Lanchester, conscient du problème conseille de réaliser son plan de restructuration en fonction des possibilités financières de la municipalité.

2- Le faible effectif colonial.

L'aménagement urbain nécessita un certain nombre de fonctionnaires que le gouvernement n'avait pas les moyens de payer. Ce problème qui se manifesta depuis le début du Protectorat, eut pour effet de retarder la mise en application des projets et des décisions. Le *Foreign Office* tenta d'y remédier en augmentant le salaire des fonctionnaires et en leur offrant des équipements supplémentaires pour les motiver. Or le problème n'était pas dû à la mauvaise foi des fonctionnaires mais bien à une surcharge de travail par

(1) ZNA, AB 39/308, Pearce to CS, 24/01/1921.

rapport à leur nombre: en 1891, ils étaient 4 à Zanzibar, en 1912, ils étaient 34. Clarke, conscient du problème réel, proposa en 1913 la création d'un *Intermediate Staff*, composé essentiellement d'Indiens pour grossir les rangs des fonctionnaires. Mais, il essuya le refus du *Foreign Office* qui, pour masquer le manque de moyens financiers pour les entretenir, prit comme prétexte, le problème d'une éventuelle suspicion de favoritisme du gouvernement à l'égard de ceux qui seraient choisis pour occuper ces postes nouvellement créés. (1)

Ce problème d'effectif devint crucial quand, après 1928, l'aménagement urbain devint une urgence. Les difficultés du *Joint Building Authority* en furent une preuve. Son devoir, en effet, consista à garantir le respect et l'application stricte de toutes les réglementations émises dans le *Town Decree* et relatives aux constructions dans la zone urbaine. Cette tâche, déléguée au *Government Architect* pour Stonetown et au *District Commissioner* pour Ng'ambo, fut, dans la réalité, assurée par un seul homme, le *Building Inspector*, un Indien. Ce fonctionnaire se chargeait de recevoir, d'étudier les demandes de constructions ou de réparations, d'inspecter les sites où elles seraient érigées, de préparer les plans, de superviser leur application et d'enregistrer les réclamations. Il s'acquittait de ces lourdes tâches six jours par semaine dont 4 à Stonetown et 2 à Ng'ambo. (2)

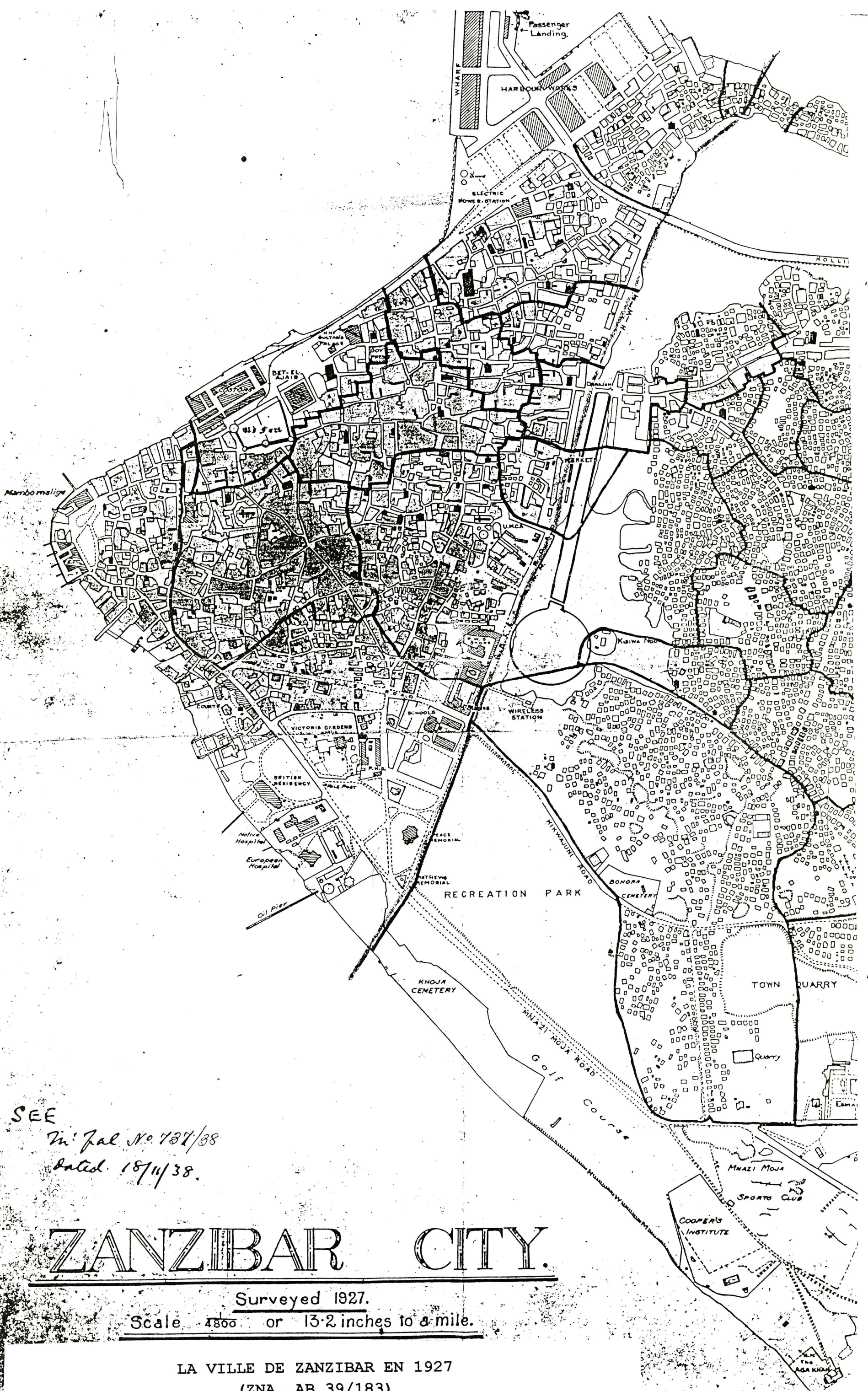
(1) Were & Wilson, 1968, p.218; PRO, FO 367/348, Clarke to Grey, 03/01/1913.

(2) ZNA, AB 39/207, Joint Building Authority to HCS, 12/04/1938.

Cette insuffisance de personnel additionnée à la hiérarchisation du système administratif colonial, engendra une lenteur qui bloqua la concrétisation des projets. Les décisions tardèrent à être prises du fait que les projets devaient passer entre plusieurs mains avant de trouver leur forme définitive. Or, les réformes sociales et économiques exigeaient des actions immédiates. Le *Joint Building Authority* se plaint de cette lenteur et cette lettre adressée au *Honorary Chief Secretary* résume la situation à Zanzibar:

" The building rules... of Stonetown have just been passed to you, it is hoped, having their final form. Those for Native Town which were drafted over four years ago, have not seen by us for the last two years. In absence of these rules, the Building Authority is powerless to enforce by law certain of its more important decision, a fact of which, a certain of the building public are becoming increasingly aware. The lack of staff and rules has resulted in what the Building Authority had passing out their hands and in our opinion, the situation demands immediate action." (1)

(1) ZNA, AB 39/207, Joint Building Authority to HCS, 12/04/1938.



SEE
 M:zal No 787/38
 Dated 18/11/38.

ZANZIBAR CITY.

Surveyed 1927.

Scale 4800 or 13.2 inches to a mile.

LA VILLE DE ZANZIBAR EN 1927
 (ZNA, AB 39/183)

II- L'ASPECT DE LA VILLE A LA VEILLE DU SECOND CONFLIT MONDIAL

Des divers projets d'aménagement, on n'a retenu que quelques éléments car, avec l'accroissement de la population urbaine, se développèrent en marge des quartiers échappant totalement au contrôle de l'administration. La construction de la ville ne se présenta pas comme "un processus à l'image d'un discours ordonné et totalitaire, mais comme des points de rencontre de multiples paroles dont seule la réunion chaotique est productrice de sens." (1)

La physionomie de la ville changea, certes, dans les années 1920 et 1930, mais seule une partie de Stonetown présenta l'aspect d'une ville moderne car l'administration chercha à créer des îlots de civilisation et reproduisit dans les quartiers occupés par les Blancs, les caractéristiques des villes européennes. Ses moyens et son idéologie ne lui permettaient pas d'investir dans l'ensemble de l'espace urbain. Aussi se limita-t-elle à quelques lieux qu'elle voulait symboliques de la nouvelle société aussi bien dans le paysage que dans les lois qui les organisaient. De plus, l'efficacité de l'argumentation hygiéniste fut moindre quand elle fut prônée comme principe d'organisation de l'espace urbain. Si ces mesures permettaient d'exclure la population indigène de la zone urbaine, elles s'avéraient coûteuses et ne pouvaient être appliquées à l'échelle de la ville

(1) F. Esoavelomandroso in *Cahiers du CRA* n°7, p.101.

entière. Ce qui obligea les autorités coloniales à un aménagement sélectif: seule une partie de la ville bénéficia des signes de modernité.

A- LES ELEMENTS DE VIABILITE

La mise en place d'éléments de viabilité ne concernait, en fait, qu'une partie de la ville. Lorsqu'on s'écartait des principaux axes, on pénétrait dans les quartiers qui ne s'inscrivaient pas dans les priorités des décideurs et des aménageurs: les laissés pour compte de l'urbanisme moderne, colonial dont l'une des principales caractéristiques était l'insuffisance voire l'absence totale de viabilité. Et le gouvernement et l'administration coloniale qui considéraient les indigènes comme des "hôtes de passage, des migrants ruraux ne se sentaient pas vraiment responsables du logement de la santé" bref du bien-être de ces populations. (1) En effet, pour les dirigeants britanniques, si leur santé exigeait un genre de vie, des équipements et des mesures d'hygiène, l'indigène pouvait se passer de tout cela. Cependant, cela ne veut pas dire que tout le quartier noir soit négligé, des travaux y étaient certes faits mais ils concernaient un intérêt plutôt d'ordre général et tendaient surtout à la lutte contre les épidémies ou les vecteurs de maladies.

Concernant l'électricité, le contrat passé avec la compagnie américaine en 1905 stipulait que celle-ci

(1) Coquery-Vidrovitch in *Vingtième Siècle*, n°20, 1988, p.63.

s'engage à fournir l'électricité au palais, aux édifices administratifs, aux habitations des fonctionnaires et aux principales rues. (1) Le reste de la ville n'en bénéficia pas du tout. Quand, en 1911, le gouvernement prit à sa charge l'électrification de la ville, certaines maisons indiennes et arabes en bénéficièrent. Mais ceci ne concerna qu'une minorité d'habitations car, en 1933, seules 2.400 maisons de pierre avaient l'électricité sur les 3.000 de la ville sans compter les huttes dont le nombre dépassait très largement celui des maisons de pierre. (2)

Concernant l'alimentation en eau, elle demeura un problème malgré les efforts du gouvernement car la pression était trop basse. En effet, en saison sèche, la quantité d'eau provenant de Chem Chem tombait à 460.000 gallons par jour, volume nettement inférieur à la quantité nécessaire, occasionnant les plaintes de ceux qui payaient les taxes municipales. (3) En effet, si l'eau arrivait dans les habitations, elle ne concernait que les rez-de-chaussée et non les étages, lieu de résidence. (4)

Par ailleurs, cet approvisionnement en eau ne toucha que quelques privilégiés. Une enquête menée par Withycombe en 1933, montre que les 450 personnes qui avaient l'eau courante chez elles, appartenaient toutes à la classe aisée de la ville. Ceux qui n'en

(1) PRO, FO 367/57, Lindsey-Smith to Grey, 21/09/1907.

(2) ZNA, AB 6/69, Memorandum du PWD, 14/08/1933; BA 104/33, Zanzibar Official Gazette, 1915.

(3) ZNA, AB 6/93, PWD to CS, 25/05/1921.

(4) ZNA, AB 6/69, Despatch from Residency, 07/10/1933.

bénéficiaient pas, étaient obligés de payer les porteurs d'eau à 6Rs par mois. A Ng'ambo, où ce service n'existait pas, car le gouvernement avait interdit son installation faute de moyens financiers, les habitants utilisaient les puits creusés partout dans le quartier entre les huttes. (1)

Ce choix peut s'expliquer également par un discours qui s'élaborait à l'époque et selon laquelle les indigènes pouvaient bien se passer de certains équipements. S'il était utile voire vital que les Blancs aient l'eau à l'intérieur de leurs maisons, des fontaines publiques voire même des puits suffisaient aux indigènes.

Quant à l'assainissement, il est vrai que la ville possédait des squares, des jardins et des avenues plantées d'arbres, mais lorsqu'on s'écartait des principales rues, on se heurtait au dédale de rues sinueuses et sales, à des quartiers où la seule règle était le surpeuplement comme Funguni, Malindi, les bazaars et Ng'ambo et à l'absence totale d'espaces verts.

Le service d'évacuation des eaux usées ne fut efficace que dans la partie occupée par les Européens, les quartiers arabes et indiens souffraient d'un drainage défectueux. A Ng'ambo, ce service n'existait pas du tout. Les latrines et les puits communiquaient favorisant ainsi, la multiplication des maladies causées par l'eau contaminée. (2)

(1) ZNA, AB 6/69, Memorandum du PWD, 14/08/1933; AB 6/69, Rapport non daté du PWD; Zanzibar Protectorate Publications, Rapport de Mac Carthy, 1937, p.19.

(2) ZNA, AB 39/207, *El Falaq* du 13/11/1937.

Ainsi, aux discours répétés sur la nécessité d'assainir les quartiers indigènes, à partir de la fin des années 1920, succéda, à la fin des années 1930, le constat d'impuissance dont la lettre du résident est le révélateur. Il y rapporte:

"I have been able to achieve over the past five years in regard to clearing road lines and lessening congestion... I fancy Zanzibar town must be one of the few towns in the world where property owners can build where they like and defy all efforts to cause them to develop their land in an orderly way. No doubt, the introduction of legislation to control them would lead to a great deal of talk and newspaper correspondance and petitions but in the interest of the people of the town, this legislation is long to overdue." (1)

Ainsi, on attribua l'échec de la politique d'urbanisme aux indigènes qu'on accusa d'inconscience en matière d'hygiène et d'aménagement urbain. La preuve en est cette lettre du résident dans laquelle il affirme que les Arabes refusaient de céder leurs

(1) ZNA, AB 39/177, Resident to HCS, 13/12/1939. Dans la dernière partie de sa lettre, le Résident fait allusion à l'INA (Indian National Association) très active à Zanzibar depuis la fin de la première guerre mondiale et plus particulièrement dans les années 1920 avec l'affaire de l'endettement des Arabes. Mangat, 1963, p.114; Gregory, 1971, p.177.

terres, au nom de l'aménagement urbain, sans une large indemnisation, préconisant que les affaires sont les affaires. Il est vrai que malgré les ordres du gouvernement, les populations ne respectaient pas les lois et continuaient à construire selon leur propre logique. Mais le problème n'était pas uniquement le fait des indigènes, leur désir d'améliorer leurs conditions d'existence était manifeste et se vérifia dans plusieurs situations comme le refus de payer la taxe sur l'eau dont l'INA avait menacé le gouvernement en 1910 si l'eau n'arrivait pas dans tous les étages de leurs maisons. (1)

Et on peut multiplier les preuves comme cet article du *El Falaq*:

"another deplorable factor... is the question of sewerage. The greater part of the town has no sewerage, the owners of houses... pay sanitary rates on equal with those privileged persons who occupy the portion of the town where such sanitary systems exists. Moreover, these unfortunate people whilst paying rates as others do have also defray expenses for the removal of waste water from cesspits which cost them twice as much as the municipality rates." (2)

(1) ZNA, AB 6/69, Memorandum du PWD, 14/08/1933.

(2) ZNA, AB 39/207. *El Falaq* du 13/11/1937.

Le gouvernement était également responsable de l'échec de sa politique: ses hésitations, sa recherche de profit dans les entreprises furent toutes autant de freins à la politique d'urbanisme comme c'était le cas de l'approvisionnement en eau. En 1933, le *Public Works Department* refusa 150 demandes d'approvisionnement en eau car la quantité à l'époque n'était pas suffisante. Et pour avoir la quantité nécessaire, il fallait de nouveaux investissements que les charges des 150 maisons ne pourraient amortir. On attendit donc un plus grand nombre de demandeurs pour entreprendre les travaux. (1) Il semble donc que la mauvaise foi était aussi du côté des administrateurs coloniaux. Le problème de la décongestion de certaines zones urbaines vérifie cette situation. En effet, quand le gouvernement décida de procéder aux expropriations pour réduire le surpeuplement de certains quartiers, Funguni par exemple, et offrit Mji Mpya pour reloger les déguerpis, il y eut beaucoup de demandes d'établissement dans cette zone.

Cependant, les responsables administratifs ne donnèrent pas suite aux requêtes, avançant comme prétexte le fait que les indigènes refusaient de construire sur la pente (qu'on projeta de faire niveler par la main d'oeuvre carcérale) et demandaient tous à s'installer sur la partie déjà nivelée. En réalité, le gouvernement voulut décourager l'agglomération des indigènes dans le périmètre urbain. Par ailleurs, ne se sentant pas responsable du logement des indigènes, il pensa les laisser s'en occuper eux-mêmes. Or, ceux-ci

(1) ZNA, AB 6/69, Memorandum du PWD, 14/08/1933.

n'étaient en mesure de construire que des huttes alors que depuis 1915, la politique du gouvernement visait l'élimination systématique des huttes du quartier occupé par les Européens. (1)

Par ailleurs, l'échec de cette politique d'aménagement pourrait provenir aussi de la résistance de la configuration de la ville. Il fut difficile de la changer car Zanzibar existait déjà et ne pouvait plus être recréée. Les maisons étaient toujours très hautes et les ruelles toujours étroites. La possibilité d'aménagement intervenait quand une maison tombait en ruines car le gouvernement pouvait imposer au propriétaire de construire à quelques mètres en retrait pour élargir les rues. Mais le problème était que les maisons d'une même rue ne s'écroulaient pas en même temps.

B- LA SEPARATION DES QUARTIERS RESIDENTIELS

Le principe de la séparation des lieux d'habitations des colons et des indigènes, présenté comme un moyen de mieux gérer l'espace urbain ne fut pas appliqué de la même manière dans toutes les colonies. Dans les territoires français, "l'idéologie républicaine s'accorde mal avec ce principe ségrégationniste. En outre, les populations peu nombreuses des villes coloniales françaises et l'absence d'industries notamment minières dans ces

(1) ZNA, AB 39/209, Provincial Commissioner to HCS, 27/11/1936; DMS to HCS, 08/04/1939; Resident to FO, 13/07/1937.

territoires (qui entraînent généralement un contrôle serré de la main d'oeuvre) n'amène pas l'administration à développer une ségrégation forcenée." (1)

Contrairement à la colonie anglaise du Cap où la ségrégation exista "de jure" et où on dut démolir des quartiers mixtes déjà constitués à la fin du XIXe siècle, à Zanzibar, la ségrégation de fait n'existait pas. Si Stonetown, la ville blanche et moderne s'opposait à Ng'ambo la ville noire, la circulation entre les deux zones demeurait possible contrairement au Cap ou au Congo où la présence du Noir dans la zone blanche devait se justifier. Une situation qui ne manque pas de rappeler Londres où à la fin du XIXe siècle, on voyait encore au coeur des plus beaux quartiers, des rues misérables habitées par des prolétaires, un contraste qui constituait un des traits les plus curieux de la vie anglaise. (2)

Cependant, le développement séparé fut facilité par l'existence de Ng'ambo, ville noire avant la colonisation.

1- Stonetown ville coloniale ou ville orientale ?

Elle se caractérisa, dans sa partie méridionale, par un développement aéré avec de larges avenues plantées d'arbres (*Mnazi Moja Road, Vuga Road*) et des

(1) Sinou & Leprun, 1989, p.74.

(2) Gérard & als, 1992, p.119.

espaces verts aménagés (*Victoria Gardens*). Elle comporta les normes de confort occidental introduites dans la ville.

Là vivaient et travaillaient les membres de la bureaucratie coloniale, les missionnaires, les grands commerçants européens et certains éléments de la société indigène qui participaient à l'administration ou qui se souscrivaient aux valeurs du système colonial comme les Indiens qui étaient des fonctionnaires subalternes ou des riches commerçants.

Elle se caractérisait également par un début de spécialisation fonctionnelle avec la séparation des lieux de travail et de résidence chez les fonctionnaires anglais.

Les bâtiments publics et administratifs étaient concentrés à Shangani (le Beit el Ajaib étant le quartier général de l'administration à partir de 1911, les consulats, le bureau de poste, les banques) et à Vuga (la résidence, les tribunaux, et le musée). (1)

Ce regroupement correspond à une logique de l'époque et une stratégie courante qui consiste à rassembler les lieux symboliques de l'autorité coloniale. (2)

Malgré tout, Stonetown demeura une ville orientale tant dans son architecture que dans son organisation et

(1) ZNA, AB 39/308, British Resident to Secretary of State, 15/08/1932.

(2) Esoavelomandroso in *Cahiers du CRA*, 7, 1987, p.101; Coquery (M), in *Cahiers du groupe Afrique Noire*, 5, 1981, p.55.

ce malgré les plans de restructuration détaillés proposés par Lanchester et qui concernaient l'habitat et l'ensemble de la ville. Ces projets d'aménagement visaient en effet à préserver l'identité arabe de la ville c'est-à-dire

"to indicate the lines to be taken in investigating conditions in the town and in setting forth proposals calculated to improve these conditions without injury to its more characteristic features and by methods designed to give the maximum benefits with a minimum of destruction and a consequent economy in expenditure..." (1)

Elle se reconnaissait par son aspect moyen-oriental et ses bâtiments en pierre qui lui donnèrent son nom. (2) La ville en pierre est un exemple unique d'architecture. Arabes, Indiens et Noirs se sont peu mélangés pendant des siècles et une véritable hiérarchie des communautés pourrait être tracée de l'Arabe originaire de Mascate au descendant d'esclaves en passant par l'Indien.

Stonetown, elle, au contraire reflète la diversité des apports culturels qu'elle intègre dans une combinaison harmonieuse de styles arabe, indien, swahili et européen.

L'histoire de Zanzibar est inscrite dans la pierre de la vieille ville dont l'origine remonte au XIX^e

(1) Lanchester, 1923, p.1.

(2) Hollis in *JAS*, 1928, p.218; Lofchie, 1965, p.7.

siècle. Il y a eu assimilation progressive d'éléments nouveaux dans l'architecture des habitations. En effet, alors que la plupart des maisons sont façonnées sur le modèle arabe, il y a dans les constructions plus tardives une nette tendance à l'intégration des formes et des détails d'influence indienne et les travaux qui sont purement d'origine arabe sont relativement rares. Tout visiteur qui passerait un long moment à flâner dans les ruelles tortueuses de la vieille ville serait futé s'il arrivait à se diriger sans hésiter vers l'endroit désiré. Ce n'est pas l'uniformité des maisons mais bien plutôt leur diversité, la richesse des éléments décoratifs, la configuration des ruelles étroites et sinueuses qui désorientent le promeneur.

La disposition des rues en dédale est due, comme nous l'avons vu, aux coutumes arabes de distribution de la terre et de développement urbain. Les familles recevaient généralement un lot sur lequel elles bâtissaient des maisons accolées les unes aux autres ou bien une seule grande maison massive avec une cour centrale. L'espace demeurant entre les lots formait les rues.

Ces maisons furent construites à l'origine avec des toits plats surmontés d'un muret bas crénelé ou d'un parapet. Par la suite, au début du XX^e siècle, afin de procurer de l'ombre et une certaine fraîcheur à ces terrasses, des toits en tôle furent posés. Dans les années 1920, la couleur rougeâtre des feuilles de tôle devint l'une des caractéristiques des vues panoramiques de la vieille ville.

Le caractère introverti de ces maisons arabes dans lesquelles la cour intérieure était dissimulée au regard des étrangers, fut, à partir de la fin du XIX^e siècle, égayé par les influences européenne et



LA VILLE DE ZANZIBAR DANS LES ANNEES 1930
(coll. privée)

indienne. En effet, les Européens et les Indiens ouvrirent ces façades à la vie extérieure par des balcons, loggias et vérandas.

Mais si ces maisons sont certes les plus impressionnantes, il ne faut pas négliger les petites maisons indiennes de la côte kenyane, généralement longues et basses. Dans les rues qui abritaient les bazaars, les maisons de structure similaire mais avec deux étages combinaient ainsi la boutique au rez-de-chaussée et la résidence au premier étage. La culture swahili est essentiellement présente dans les ruelles de la vieille ville à travers les *baraza*, longs bancs de pierre qui courent le long des murs et qui incitent au repos, à la discussion.

Ces *baraza* étaient considérés par les Anglais comme une nuisance et les autorités coloniales avaient suggéré un moment de les faire détruire pour élargir les ruelles du bazaar.

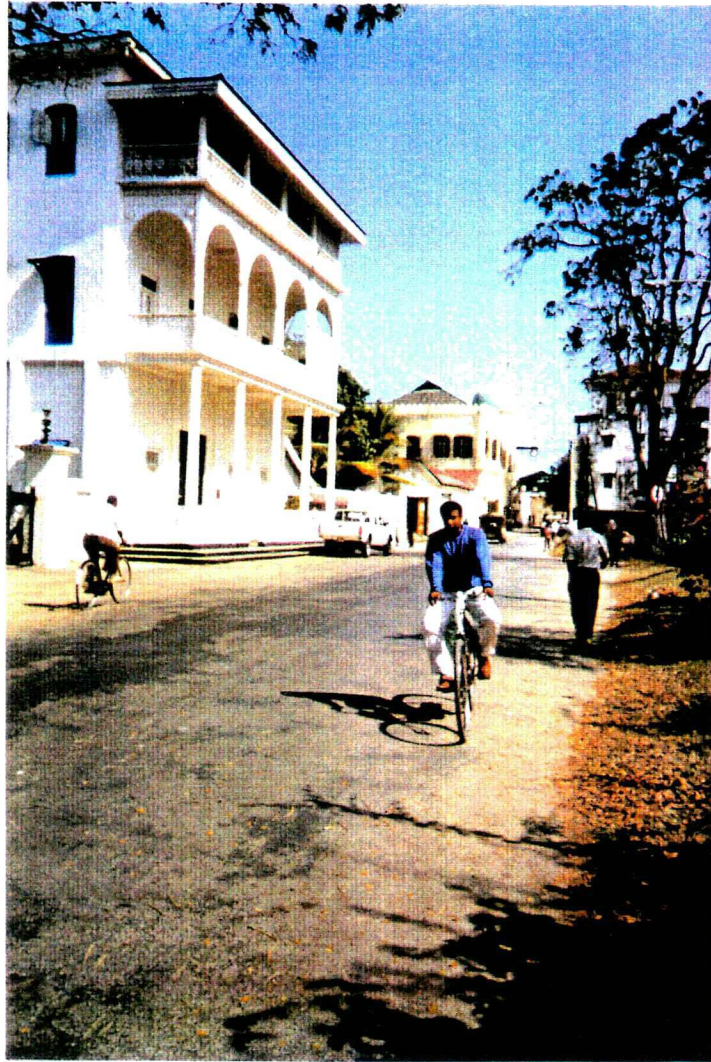
Mais le projet fut abandonné face à la résistance des Indiens (1) car une maison n'était complète sans *baraza*.

Ils étaient d'ailleurs le seul support de la vie sociale en plein air car les places ou espaces verts sont rares dans la ville. (2)

On peut observer plus précisément les diverses influences qui ont traversé la ville grâce aux monuments qui présentaient tous un intérêt architectural et historique.

(1) ZNA, AB 39/25, Minutes to CS, 14/06/1927.

(2) Blais in *Anthropos*, X-XI, 1915-1916, p.507.



LOGGIAS ET BALCONS
(coll. privée)



BARAZA
(Capital Art Studio Zanzibar)

Ainsi le vieux fort datant du XVIII^e siècle, la massive maison des merveilles et l'ancien palais du sultan, tous deux bâtis à la fin du XIX^e siècle formaient avec quelques autres imposantes maisons arabes un solide ensemble historico-culturel le long de la mer. La mosquée de Malindi et son minaret, la maison de Tippu-Tip et les bains *hammam* témoignent de la tradition arabe architecturale.

Le *High Court* et le musée, des constructions à dômes inspirées de celles d'Égypte et de Turquie et conçues par Sinclair, un architecte britannique ayant résidé à Zanzibar de 1896 à 1923, révèlent toutes un goût britannique colonial marqué par les influences arabes. (1) Et même l'église anglicane, bâtie sur l'ancien marché aux esclaves associe certains éléments propres au style islamique à des éléments du style gothique. La prédominance du style arabe pourrait s'expliquer par le fait que, d'un côté, Zanzibar n'est pas une ville à créer, elle existait déjà et d'un autre côté, à la demande du sultan, les architectes anglais dont Sinclair puis Lanchester voulurent préserver l'identité arabe de la ville.

L'Inde coloniale quant à elle s'exprimait dans les loggias et les balcons sculptés dont le dispensaire Ithnasheri offre un magnifique exemple.

L'influence européenne pure s'exprime dans l'église catholique, conçue par les frères Bérangier, des architectes français à l'origine de la cathédrale de Marseille, dans un style romano-byzantin. (2)

(1) Craster, 1913, p.22; Anonymous, 1952, p.29.

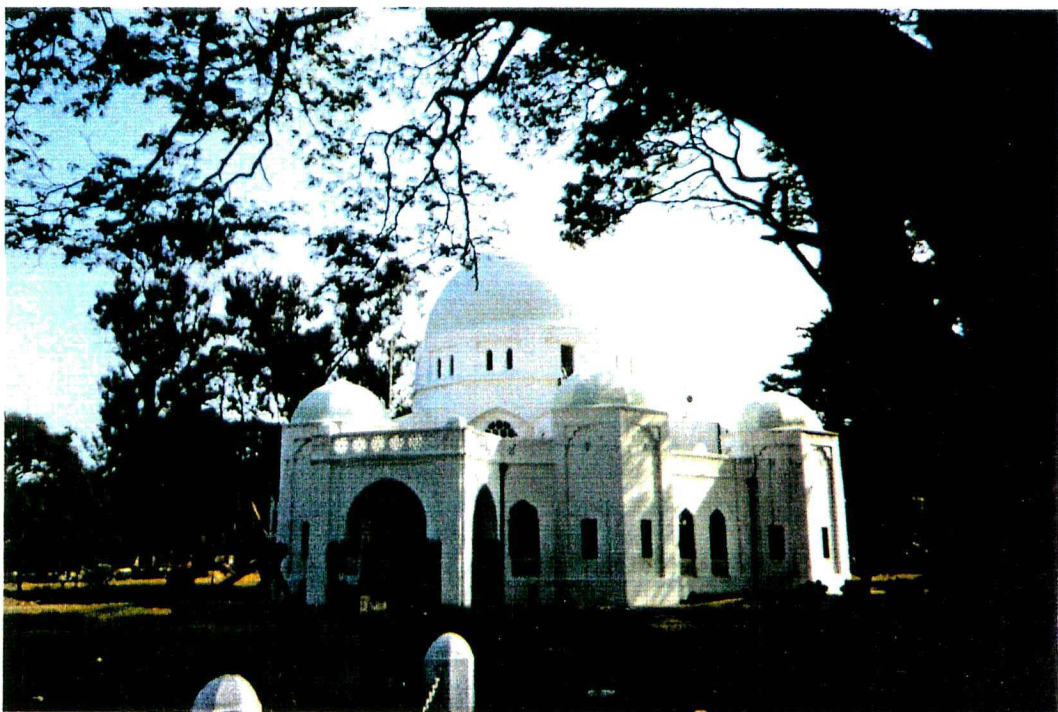
(2) CSSP B 194-B-V, Dossier Leroy, écrit après 1900.



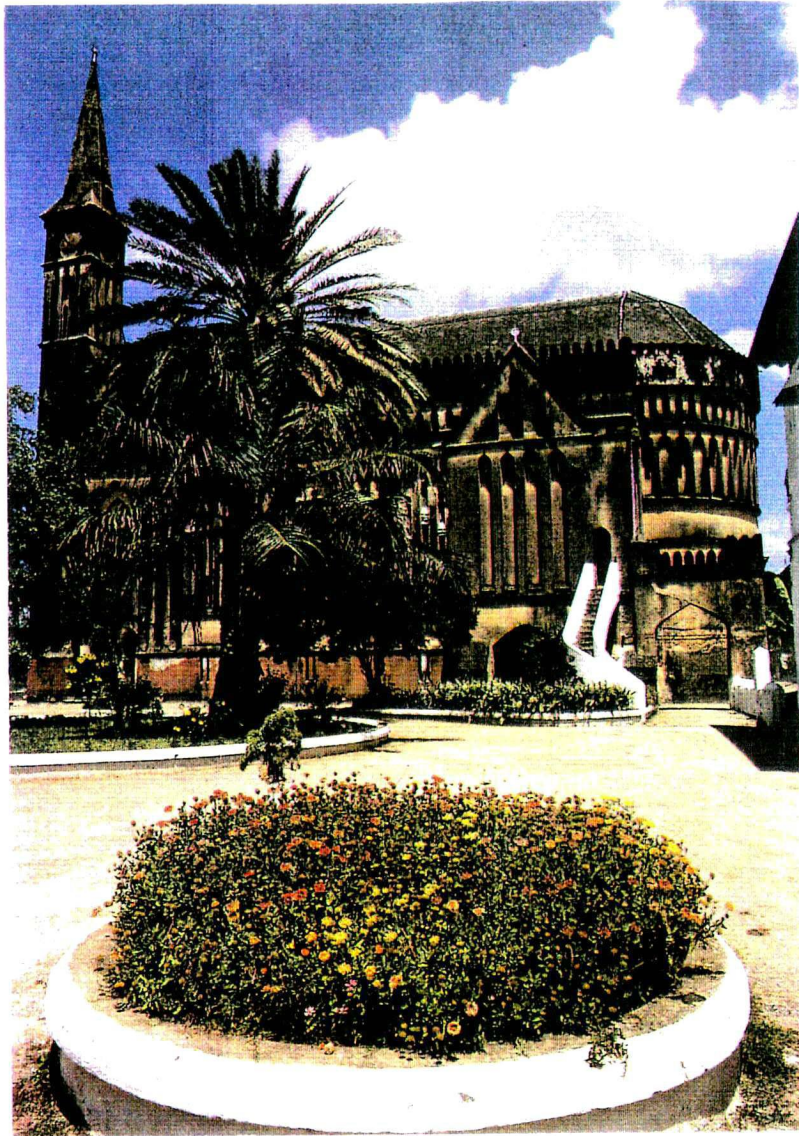
LE FORT
(coll. privée)



LE HIGH COURT
(col. privée)



LE MUSEE
(coll. privée)



CATHEDRALE ANGLICANE
(coll. privée)



DISPENSARE ITHNASHERI
(coll. privée)

Le système du *Bungalow-compound*, devenu le modèle courant dans les colonies européennes à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle et conseillé par Lanchester ne se développa pas dans la péninsule par manque d'espaces et aussi parce que les fonctionnaires européens s'accomodèrent des grandes maisons arabes comme résidence et comme lieu de travail. (1) Cette pratique rappelle ce qui se passa à Kinshasa où pendant les premières décennies de la colonisation, la case indigène, entretenue et quelque peu rénovée représente l'habitat urbain. Entièrement en bois et entourée d'une large galerie ouverte, elle était protégée de l'humidité, du sol, des insectes et des reptiles par des pilotis métalliques à coupelles intermédiaires qui l'élevaient au-dessus d'un socle en briques. (2)

2- Le quartier européen

Avant 1890, les Européens n'avaient pas dédaigné la cohabitation avec les Arabes sur la pointe de Shangani. Mais, avec l'arrivée des fonctionnaires coloniaux, le lieu de résidence se transposa peu à peu sur le côté sud de la péninsule. Ce transfert pourrait s'expliquer par différents facteurs dont l'augmentation de la population européenne. Or la zone de Shangani était dans un tel état de surpeuplement qu'il fût

(1) Le bungalow-compound system apparut assez tard, après la seconde guerre mondiale quand le quartier européen migra du côté de Migombani et Mazizini sur la route vers l'aéroport.

(2) Vennetier, 1991, p.33.

impossible pour les nouveaux arrivés de s'y installer dans des conditions sanitaires conformes à leurs aspirations.

Ce glissement vers le sud pourrait résulter aussi de la conception européenne de la périphérie et des hauteurs, plus saines contrairement au centre et aux zones basses. (1) Mais comme la topographie de Zanzibar ne leur permit pas une installation sur les hauteurs, le choix se porta sur la périphérie pour fuir la promiscuité de Shangani dont le port attirait une foule hétéroclite. et pour profiter de la brise marine et une vue sur la mer.

Enfin, la présence d'Européens dans cette partie fut tout simplement le résultat de l'occupation de la partie ouest de la ville arabe. (2)

Situé dans une zone à faible densité humaine, ce quartier résidentiel européen fut érigé sur d'anciens cimetières et le *Public Health* dut faire preuve de beaucoup de délicatesse pour persuader leurs propriétaires de les abandonner. (3) Il possédait comme dans les autres villes coloniales, des espaces verts qui lui donnaient un aspect inachevé par rapport à l'ensemble de Stonetown. On y circulait le long de grandes artères comme Mnazi Moja ou Vuga Road.

(1) Curtin in *AHR*, 90, 3, p.595.

(2) Lanchester, 1924, p.13; Johnston in *the Gazette* du 11/08/1897.

(3) ZNA, AB 30/37, Lettre à Sinclair, 11/03/1914 fait état d'une lettre de protestation contre le décret public déclarant la fermeture définitive de tous les cimetières de la ville.

3- Le quartier arabe.

Le quartier arabe se situait sur la partie nord-ouest de la péninsule, le long de la mer. (1) Il contraste avec le quartier européen car il était moins bien équipé, moins aéré et plus peuplé. Trois types de constructions y coexistaient: le premier était fait de bâtiments imposants en pierre aux toits plats ou en tôle, à un ou deux étages avec ou sans vérandas extérieures.

Le second type concerne les maisons sans étages en pierre de corail, aux toits de feuilles de cocotiers ou de tôle possédant une varangue extérieure. Le troisième type était constitué par les habitations hadramis de Funguni et de Malindi. C' étaient des constructions en terre séchée et bois de mangrove, sans étage, coiffées de feuilles de cocotiers, avec une véranda extérieure où le maître des lieux recevait ses visiteurs.

4- Le quartier indien

Il occupe toute la partie centrale et orientale de la péninsule, le long du Darajani Bridge jusqu'à Mbuyuni à Ng'ambo.

Ce quartier était le plus surpeuplé de la ville. (2) Il servait à la fois de lieu de résidence et de

(1) Lanchester, 1924, p.13.

(2) Lanchester, 1924, p.13; ZNA, AB 39/20, Secretary of Government of Bombay to CS, 17/09/1930; AB 39/308, British Resident to Secretary of State, 15/08/1932.

travail aux Indiens qui s'y livraient au commerce de gros, de détail et de l'argent. Cette fonction se matérialisa par l'existence de nombreuses boutiques longeant les principales voies. Sur la *Main Road*, les boutiques appartenant aux Goanais et aux Hindous vendaient des objets de luxe. Dans les *bazaars*, les Indiens faisaient le commerce des produits alimentaires et artisanaux. (1)

Dans ce quartier, les maisons s'adaptaient à la double fonction de boutiques et de lieu de résidence: dans la pièce donnant sur la rue, étaient exposées les marchandises destinées à la vente, la pièce attenante servait d'entrepôt ou d'atelier ou de lieu de résidence dans le cas d'une maison sans étage autrement, la famille vivait à l'étage.

5- Ng'ambo: la ville noire

Elle s'étendait à l'est de Stonetown. Si, depuis le XIX^e siècle, elle était considérée comme ville noire, elle ne reçut son statut de ville indigène qu'en 1928. (2)

Elle était reconnaissable grâce à son aspect physique qui traduit une extrême pauvreté. C'était, en effet, un conglomérat de huttes, le résident anglais

(1) Heudebert, 1900, p.48-52; Leigh, 1901, p.6; Brown & Brown, 1913, p.625.

(2) ZNA, AB 38/178, Lettre au HCS, 16/10/1928.

parle de 8.000 huttes environ où vivaient 28.000 personnes en 1931. (1)

C'était aussi un labyrinthe de rues sinueuses. Aucune planification n'intervenait et les maisons étaient construites partout où il y avait de l'espace libre. La largeur des rues était réduite au minimum pour récupérer la moindre parcelle. La croissance y était spontanée et les cases érigées de façon anarchique.

Ng'ambo se caractérisait aussi par une forte densité de population qui explique le surpeuplement et la promiscuité. Là vivaient les migrants pauvres provenant des campagnes environnantes, les immigrants indiens et africains, les ex-esclaves qui avaient choisi de quitter leurs anciens maîtres pour marquer leur indépendance et pour tenter d'organiser leur vie hors du cadre des plantations. (2)

Cette population hétéroclite se regroupait par quartier suivant l'origine géographique. C'étaient des quartiers d'aspect rural où les constructions en hauteur n'existaient pas. On y trouvait cependant quelques rares constructions en dur, la grande majorité étant des cases en terre séchée, de branchages et de planches avec des toits de chaume.

Ng'ambo est resté le "Zanzibar en terre ou en feuilles de cocotiers" que Leroy avait décrit au début

(1) ZNA, AB 38/308, Resident to Secretary of State, 15/08/1932.

(2) Leigh, 1901, p.26; ZNA, BA 83/1, Zanzibar Government Report on the Administration and Finance, 1902.

du siècle. (1) Le type de construction habituel était la hutte rectangulaire, aux toits de feuilles de cocotiers ou de matériel de récupération (baril de pétrole aplati). Elle avait 2 à 3 pièces. Dans les années 1930, certaines d'entre elles possédaient des sols en ciment et des murs peints à la chaux. Les cuisines et les fosses d'aisance, si elles existaient, étaient des petites cases érigées près du bâtiment principal. Les maisons appartenaient généralement aux occupants et non les terrains qu'ils louaient aux propriétaires indiens ou arabes. (2)

Dans ce quartier régnaient des problèmes d'hygiène (absence d'égouts et de ramassage des ordures), et l'approvisionnement en eau et électricité était pratiquement inconnu car le pouvoir colonial se désintéressa totalement de cette zone.

Après les enquêtes menées par Lanchester en 1922, les autorités cherchèrent à organiser Ng'ambo. Cependant, cette intervention fut en fait, comme dans les autres villes coloniales, une tentative pour "en fixer les limites et le cas échéant le découpage parcellaire à bonne distance du quartier européen par un *no man's land*, un cordon sanitaire, de cuvettes mal drainées ou autres éléments de site significatifs de la recherche d'une coupure de sécurité." (3)

En 1928, en effet, quand Ng'ambo fut déclarée ville indigène, les autorités tentèrent d'y introduire

(1) Leroy, 1894, p.176.

(2) Clayton, 1976, p.22; Colonial Reports, 1929.

(3) Coquery, in *Cahiers du Groupe Afrique Noire*, 5, 1981, p. 55.

le plan quadrillé, de revoir le tracé des rues suivant les conseils de Lanchester. Les taxes levées sur les constructions supplémentaires, les feux fréquents, volontaires ou non, furent autant de moyen pour imposer ce plan. Pour réduire le surpeuplement, on exigea pour chaque habitation un minimum d'espace libre de 9,50 mètres sur 7,50 mètres dans les zones les plus peuplées et de 15,50m sur 8,50m dans les nouveaux quartiers. (1) Ce plan quadrillé fut conçu pour faciliter le contrôle de la zone et le déplacement de la troupe et pour "amener les administrés à s'urbaniser." (2)

Cependant, cette politique ne réussit jamais à Ng'ambo car avec l'augmentation de la population, les espaces vides se comblèrent rapidement: les Africains respectaient peut-être le cadastre mais pas l'esprit du cadastre et pervertirent le quadrillage pour "en faire une projection de leur idée d'espace de vie i.e une unité de consommation à l'image de l'habitat villageois." (3)

De nouveau apparaît le rôle des hommes principaux acteurs de la pièce essaient de tirer leur épingle du jeu avec les moyens qui sont les leurs et ils pervertissent le cadre imposé. (4) Cette situation

(1) ZNA, AB 39/178, Lettre au HCS, 16/10/1928; Administrative reports des années 1930.

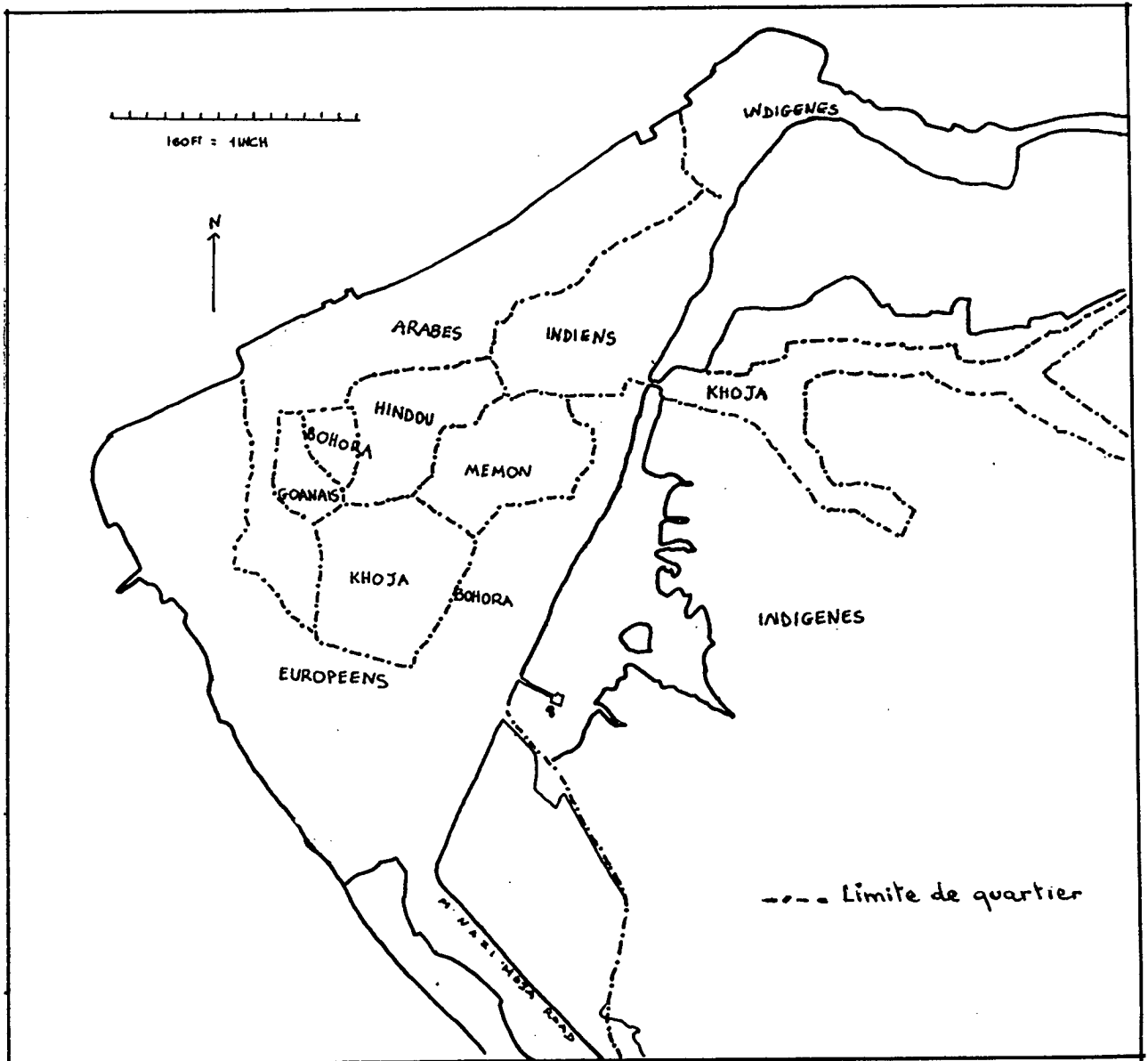
(2) Gervais in *Cahiers du Groupe Afrique Noire*, 6, 1982, p.121.

(3) Gervais in *Cahiers du Groupe Afrique Noire*, 6, p.121.

(4) Ilbert, 1990, p.91.

découragea les autorités municipales et dans une lettre adressée au *Honorary Chief Secretary* le *Land Office* avoua son découragement: "No act should be taken to produce by ground methods an accurate set of plan of the Ng'ambo area as such action may prove a waste of time and money." (1)

(1) ZNA, AB 39/207, Land Office to HS, 21/01/1938.



LES QUARTIERS ETHNIQUES DE LA VILLE
(Lanchester, Zanzibar... 1923.)

CONCLUSION

Le développement que la ville de Zanzibar connut durant la première moitié du XIX^e siècle fut le fruit du commerce. Ce commerce prit de l'essor sous l'impulsion de Saïd qui procéda d'abord à la pacification des villes côtières pour assurer son bon déroulement. Puis il encouragea le petit négoce et oeuvra pour le développement de la circulation monétaire, condition nécessaire aux échanges.

Il ne négligea pas non plus l'élargissement du champ du commerce en signant des traités de commerce et d'amitié avec les pays occidentaux. Il les encouragea d'ailleurs à venir s'installer dans ses possessions.

Le développement du commerce est enfin dû à l'existence d'une réserve riche en produits d'échanges que représentait le continent tandis que l'arrière pays zanzibari non seulement fournissait le premier produit d'exportation, le girofle mais en plus alimentait le marché local en produits vivriers et assurait ainsi le ravitaillement des citadins.

Sous l'impulsion du sultan Bargash, la ville connut un autre type de développement avec beaucoup plus de soins apporté à l'environnement, à l'espace physique avec l'introduction des signes de la modernité en Occident telle que l'alimentation en eau, en électricité et l'assainissement de la ville, la construction d'hôpitaux et de dispensaires et la mise en place de moyens de communications modernes.

La ville se présentait alors comme un espace multifonctionnel avec ses espaces économiques, politiques, religieux et résidentiels. L'étude des

quartiers résidentiels montre qu'ils étaient répartis ethniquement. Tout comme l'habitat, elle révèle une hiérarchisation de la société.

Sous la colonisation, la ville subit de nouvelles modifications. En effet, la conception européenne de la ville - espace économique et espace d'habitation - est à l'origine de l'intensification des efforts de modernisation commencée sous le sultan Bargash. Elle est également à l'origine des principes de ségrégation résidentielle puis sociale. Cependant, ces projets coloniaux durent composer avec les problèmes fonciers, le manque de moyens financiers et le faible nombre des agents coloniaux. Tous ces facteurs joueront en faveur d'un aménagement sélectif et d'une relative séparation des quartiers.

Ces différentes politiques influenceront sur l'organisation sociale et les rapports entre citoyens.

TROISIEME PARTIE: SOCIABILITE ET TENSIONS URBAINES

La société urbaine de Zanzibar est une société plurielle. Elle est en effet organisée en communautés plus ou moins cloisonnées dont les contacts étaient limités au plan économique et à l'islam pour plusieurs.

Les groupements n'étaient pas figés et la particularité du vivre ensemble à Zanzibar, selon Penrad, réside dans une nature oscillatoire. En effet, la pluralité, phénomène social, n'est pas définitive; elle est au contraire floue et mouvante et l'on assiste à des groupements de choix ou de naissance, l'individu pouvant se trouver dans plusieurs sphères à la fois. On assiste également au fait que l'individu ou le groupe exprime des choix identitaires qui manifestent à la fois une ou plusieurs appartenances et des différences qui conduisent à la cohabitation d'ensembles humains, aux frontières mouvantes ou à la confrontation idéologique, politique ou physique. (1)

Cette situation influe sur les structures de sociabilité et on assiste à "des formes de solidarité qui, dans l'Afrique ancienne comme dans l'Afrique contemporaine ne coïncident pas avec les frontières étatiques mais ne se réduisent pas non plus à des catégories économiques ni à des réseaux de parenté et qui débordent l'espace des communautés... même si ces

(1) Penrad, séminaire année 1991-1992.

paramètres sociaux, lignagers et territoriaux interviennent... ces communautés susceptibles de s'agrandir, de se défaire, de se transformer." (1)

La sociabilité se définit par l'aptitude à vivre dans une société déterminée. Selon Morineau, elle est "en son germe embryonnaire, un instinct de l'individu qui, nouveau-né, recherchera le contact de la mère pour s'en nourrir, pour s'y réchauffer, pour retrouver une ambiance; puis qui progressivement, découvrira d'autres êtres dans son univers, s'y habituera, les apprivoisera en s'y apprivoisant et finalement, réalisera à l'intérieur de sa famille... d'une institution... ou au hasard d'une adoption sa première sociabilisation." (2) En effet, à la base de chaque individu, il y a un principe d'insuffisance. Ce manque engendre l'association. Les individus se lient et s'organisent en groupes et en communautés parce qu'ils ont des intérêts complémentaires.

Les liens sociaux, sont essentiellement en rapport avec une plus grande spécialisation du travail qui augmente les dépendances réciproques des hommes.

Ces liens peuvent être aussi économiques mais aussi affectifs, personnels.

Par structure de sociabilité donc, on entend "tout groupement informel ou institutionnalisé, doué d'une certaine durée où s'assemblent avec une certaine régularité des individus, de leur plein gré ou par la contrainte." (3)

(1) Chrétien in Chrétien & Prunier eds, 1989, p.9.

(2) Morineau in Thelamon, 1987, p.25.

(3) Lemarchand in Thelamon, 1987, p.409.

Plusieurs occasions sont à l'origine des habitudes de rassemblement. Les offices religieux ou les processions, les événements familiaux (mariages, obsèques) les sports, les jeux et autres activités de loisirs sont des motivations de rencontre et de rassemblement.

Les rencontres peuvent avoir aussi des motivations économiques ou sanitaires comme ce fut le cas des bains publics ou *hammam*, ou encore culturelles

Enfin, les individus se rassemblent pour s'informer.

La dimension statistique et la régularité de ces regroupements révèlent un éventail très ouvert. La population peut se rassembler de manière plus ou moins quotidienne comme c'est le cas pour les jours de marchés ou au contraire dans des circonstances plus solennelles comme les mariages, les funérailles et les fêtes religieuses.

Le regroupement peut drainer la population entière de la ville ou du quartier comme c'était le cas de la célébration de la fin du pèlerinage qui est l'occasion pour tous les musulmans de la ville de Zanzibar, sans distinction de secte, d'âge, de race, de sexe ni de catégorie sociale de se retrouver à Mnazi Moja.

Mais on trouve aussi des exemples de participation très limitée car les structures de sociabilité sont des phénomènes ambivalents. Elles regroupent des individus en soulignant les caractères communs qui existent entre les membres comme l'origine géographique, la religion, l'âge, le sexe ou la classe sociale. Mais en même temps, elles les différencient en les opposant à d'autres groupes ou au reste de la société. Ce qui se dégage dans ce cas est le phénomène de ségrégation car la sociabilité peut nourrir l'intolérance sous ses deux

visages c'est à dire la coupure d'avec le monde extérieur ou du restant de la société au nom de l'intimité, et le désir de détruire l'anormal, le non conforme à sa loi, l'autre, le différent. (1)

Selon Semanne en effet, "chaque nation, chaque caste, quoique vivant en contact, a gardé son genre de vie particulier. " (2)

Et dans ce cas, les relations entre les différentes communautés de la ville étaient ponctuées de périodes de tensions et de conflits qui débouchaient parfois à des actes de violence.

(1) Morineau in Thélamon, 1987, p.31

(2) Semanne, 1864, p.11.

CHAPITRE I : LES STRUCTURES D'INTEGRATION PERMANENTES

Le citoyen est, pour reprendre les termes de Pontié à propos des Moba de Lomé, un individu ethnique (1) qu'il ne faut pas noyer dans les analyses trop englobantes de l'ensemble des citoyens. Nous faisons donc de l'étude des structures ethniques un facteur important pour comprendre certains comportements des citoyens, certains aspects de leur organisation.

L'étude des structures ethniques et communautaires est intéressante à plus d'un titre. D'une part elles englobent tout un réseau de dépendance et d'interdépendance au sein d'un système de parenté ou d'une communauté religieuse. D'autre part, elles gèrent la procédure d'installation dans une zone urbaine car habiter la ville ou un quartier de la ville "ne signifie pas seulement se loger dans un espace géographique mais encore vivre au sein d'un groupe social de référence, sous l'autorité d'une personne considérée comme détentrice d'autorité et dispensatrice de protection." (2)

Elles révèlent également des aspects mettant en évidence le rôle d'agent de socialisation de l'institution familiale ou communautaire.

(1) Pontié in *CEA*, 81-83, XXI, (1-3), 1981, p.53.

(2) Adrien-Rongier in *CEA*, 81-83, XXI, (1-3), 1981, p.100.

L'identification de type ethnique est ancienne à Zanzibar comme partout en Afrique. En effet, la représentation nationale n'existait pas à Zanzibar et même la langue, le *kiswahili* parlé par tous les Zanzibaris depuis une époque assez ancienne ne forgea pas la conscience d'appartenir à une même culture. Durant la période coloniale, le développement d'une conscience nationale souffrit de la question de la race.

Ainsi, l'individu se reconnaissait avant tout à travers sa famille, son groupe ethnique d'origine, sa communauté religieuse et enfin son quartier. Cette période d'identification par rapport à l'ethnie ou à la communauté correspond à ce que Montiel appelle l'époque des "sociabilités nécessaires". (1) Elle apparaît dans une société pauvre en hommes incapable d'élever un niveau de vie des plus précaires et qui de ce fait vit repliée sur elle-même en petits groupes relativement isolés, tassés autour d'un père, d'un maître, d'un chef de clan.

Le référent ethnique est donc ici un des critères d'identification du nouvel immigrant en ville, le plus immédiat souvent car il met en valeur la langue, la culture et tout un réseau de relations familiales. (2)

La mise en place de l'Etat Busaidi et les changements sociaux, économiques et politiques qu'elle apporta, la colonisation européenne et son lot de bouleversements ne réussirent point à enrayer l'importance de l'ethnie dans la pensée de l'individu.

(1) Montiel in Thélamon eds, 1987, p.418.

(2) Iliffe, 1979, p.391.

Cette identification de type ethnique est selon Chrétien mue par des "dynamiques religieuses et politiques, attestant que ces types de communautés ne sont pas contradictoires avec l'intégration au sein de formations étatiques puissantes." (1)

Dans cette étude, nous avons choisi de privilégier deux communautés à savoir les Arabes, les Indiens car n'étudier qu'un seul groupe ethnique comporte des failles et réduit l'analyse à une simple description des différences de comportements de l'immigré par rapport à sa société d'origine. (2)

I- LA PARENTE CHEZ LES ARABES

Un des principaux axes sur lesquels reposait l'organisation sociale des Arabes à Zanzibar était la parenté. Elle est fondée sur la reconnaissance des liens d'alliance par le mariage.

A- LE KABILA

Chez les Arabes, les groupes s'organisent autour du *Kabila* (tribu en français) mais l'allégeance première de l'individu demeurait la famille.

Au sein de ce *Kabila* qui fait la fierté de tout Arabe, les liens pouvaient être biologiques, réels. En

(1) Chrétien in Chrétien & Prunier eds, 1989, p.102.

(2) Adrien-Rongier in CEA, 81-83, XXI, (1-3), 1981, p.100.

effet, le *Kabila* rassemble des individus de la ligne paternelle pouvant se réclamer d'un même ancêtre. (1)

Mais les liens pouvaient être également des liens d'adoption ou des liens purement fictifs et dans ce cas le *Kabila* englobe des individus en dehors de la lignée généalogique y compris les descendants d'esclaves, les fils d'une concubine qui avaient le droit de porter le nom patronymique de leur père. Le clan Busaidi à Zanzibar compte des milliers de personnes et rien qu'à Beit el Mtoni, Said entretenait un millier de gens car il était d'usage d'avoir un personnel considérable quand on est riche ou quand on est une personne de rang élevé. (2)

Ces liens de parenté engendraient tout un réseau complexe de rapports entre les personnes de différents âges, rapports basés sur des droits, des devoirs et des obligations explicitement définis et régis par des normes et des prescriptions parfois très strictes. Chez le sultan de Zanzibar par exemple, le garçon demeurait dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de 18 à 20 ans et devait se soumettre aux lois de la maison. Quand son père juge sa conduite mature, il le déclare majeur et le compte pour un homme et donc il obtient sa maison, des serviteurs, des chevaux une pension mensuelle et tout ce dont il a besoin pour être à la hauteur d'un homme de son rang.

(1) Mais l'ascendance arabe n'était pas le seul facteur pour prétendre à une identité arabe, il y avait aussi le phénomène de l'assimilation linguistique: toute personne dont la première langue est l'arabe est automatiquement considérée comme Arabe sans tenir compte de son origine.

(2) Ruete (E) 1991, p.28.

Par son appartenance à un groupe de parenté, l'individu se voyait obligé d'entretenir certains sentiments à l'endroit de diverses personnes. Chez les Arabes, par exemple, le *Sheikh* est, durant sa maladie, assisté par tous les membres de sa tribu ou de sa communauté. Christie rapporte qu'à certaines heures de la journée, la chambre du malade était littéralement envahie par des personnes venues s'enquérir de sa santé. Un grand nombre d'entre elles veillaient constamment sur lui, considéraient ce service comme aussi normal qu'un appel aux armes et pensaient que la personne malade avait besoin de réconfort, de soutien dans la prière surtout quand la maladie était fatale.

(1)

La parenté remplit de multiples fonctions: c'est elle qui confère à chaque membre sa personnalité sociale. En effet, prenons l'exemple de l'attribution d'un toit: le seul fait d'être un homme ne suffit pas pour avoir l'accès à la responsabilité d'un foyer. La situation généalogique de l'individu est décisive aux yeux de la parenté. L'attribution d'une maison matérialise un accroissement du rôle social au sein de la famille en raison notamment de la présence constante de dépendants. La responsabilité d'un foyer allait de pair avec la reconnaissance d'un pouvoir.

Une personne est intégrée dans la société traditionnelle par la place qu'elle occupe dans le système de parenté, la parenté constituant en outre un vaste réseau d'interdépendance et d'entraide en raison

(1) Christie, 1876, p.324-325.

des nombreuses obligations qu'elle crée entre les membres.

La parenté constitue dans les sociétés traditionnelles le squelette de l'organisation sociale. Toute la vie collective de la communauté s'articule autour de la parenté et en épouse les formes. Les solidarités, la plupart des activités économiques s'organisaient en suivant les lignes de clivage des clans ou des communautés. Et le pouvoir politique était issu du pouvoir du chef de famille, de clan ou de communauté. "La structure sociale portante de ce milieu est donc la famille en tant que ressource économique, affective et en tant que source de relations." (1)

La division en groupes de parenté ou en groupes ethniques se concrétisa dans l'aménagement matériel de la ville et plus particulièrement dans la localisation des résidences, de manière à s'assurer que tous les membres d'un même clan ou d'une même famille vivent les uns à proximité des autres. Cette pratique comme nous l'avons vu, aboutit à une relative séparation des groupes originaires d'une même région et des groupes claniques ou religieux dans une moindre mesure et des communautés ethniques, linguistiques ou religieuses à une plus grande échelle.

Par la constitution de ce réseau de voisinage familial, le nouveau migrant en ville peut aspirer à retrouver des affinités et des relations de son milieu d'origine, mais surtout, il tend à s'insérer dans un milieu inconnu et difficile à travers une structure d'accueil et d'entraide que représentèrent les premiers

(1) Garibaldi in Lequin & Garden eds, 1984, p.292.

îlots de migrants originaires de son village qui par surcroît étaient très souvent des parents. (1)

Il est vrai que toutes les unités et formes d'intégration sociale ne sont pas en même temps des unités d'habitat et de résidence. Mais elles sont toutes reconnaissables à certains types d'organisation de l'espace. Selon Elias, "elles sont toujours des unités d'humains ayant des rapports d'interdépendance ... A toute réunion d'êtres humains répond une certaine organisation de l'espace leur permettant de se retrouver sinon dans leur totalité du moins par unités partielles." (2)

B- LA PLACE DE LA FEMME

La société zanzibarite est une société divisée suivant le sexe. Ce clivage vertical entre hommes et femmes peut être en même temps horizontal car la femme doit obéir à son père et à son mari.

La ségrégation sexuelle commence très tôt et dès l'âge de sept ans les petites filles évoluent dans un monde complètement différent de celui des petits garçons.

Cette disparité s'accroît au fur et à mesure que les enfants grandissent pour aboutir à la domination pure et simple des femmes par les hommes.

L'idéologie de la domination des hommes dans la société zanzibarite comme dans toutes les sociétés

(1) Nasr in Chevallier eds, 1979, p.157.

(2) Elias, 1986, p.19.

musulmanes ne peut être comprise en dehors du contexte de l'islam. Elle est tellement présente dans la vie quotidienne qu'elle mérite une étude à travers l'évolution de la condition de la femme qui confina son rôle à celui d'instrument pour agrandir le groupe.

La femme est selon les textes de nature faible physiquement et mentalement et succombe facilement aux tentations. (1) Cette prétendue infériorité de la femme se reflète du point de vue ethnolinguistique dans l'utilisation du terme *Bwana* qui signifie maître des biens de la maison et mari, pour désigner l'homme.

Le rôle de la femme est soigneusement réglementé par le Coran. Elle est destinée à se marier et surtout à avoir des enfants. D'ailleurs, celle qui en a beaucoup est traitée avec beaucoup de respect.

Elle est également exclue de la vie publique. Fergusson en 1852 rapporte: "The lady never joins the street party, and in fact, never shows herself to any but her own intimate circle of friend and relatives and to her husband." (2)

Elle est certes admise dans certaines mosquées mais il y a une place destinée pour elle et son obligation se limite aux prières. D'autre part, elle ne prend pas part aux processions, aux enterrements et autres pratiques religieuses.

(1) Strobel, 1979, p.55; Knappert, in *Africa*, 40, 2, p.123.

(2) Fergusson to Sykes, 03/05/1852 in Sykes in *JRGS*, 23, 1853, p.107; Anonymous, in *Harper's New Monthly Magazine*, 1865, p.309; Germain, in *BSG*, 16, 1868, p.553.

1- Les relations de reproduction: le concubinage

Les travaux d'anthropologie et d'histoire ont souligné que parmi les caractères fondamentaux et originaux du système de parenté arabe traditionnel figure la prédominance du groupe de descendance patrilinéaire sur les autres formes de parenté, la forte proportion d'endogamie intra-familiale destinée à renforcer la cohésion du groupe et le mariage préférentiel avec la cousine parallèle. A Zanzibar, les plus hauts niveaux pratiquaient l'endogamie totale même s'ils avaient émigré. Et dans ce cas on faisait venir à Zanzibar, la cousine en boutre et avec un eunuque. Les basses classes par contre épousaient des Africaines et revenaient très rarement. Ce qui explique que finalement, elles devenaient noires de teint. A Zanzibar, seuls les Barwani, quoique de statut élevé, avaient épousé beaucoup d'Africaines. (1)

Mais ceci concerne les mariages. Or nous avons choisi d'étudier les relations de reproduction à travers le concubinage dans la mesure où cette pratique joue un rôle important dans la reproduction et l'élargissement du groupe car contrairement à ce qui se passe chez les Hindous, les enfants issus de cette union étaient reconnus comme membre à part entière du groupe et jouissaient des mêmes privilèges et des mêmes droits que ceux nés d'union avec une femme libre et de ce fait pouvaient prétendre au trône comme ce fut le cas des successeurs de Saïd à Zanzibar.

(1) Entretien avec M. Issa Barwani au mois d'août 1990.

Le second point important est que le concubinage est le niveau où le métissage se faisait. Ce qui était un phénomène peu fréquent à Zanzibar où l'endogamie intra-communautaire et ou intra-confessionnelle était de rigueur.

Le concubinage à Zanzibar comme partout où il a été pratiqué, eut de profonds impacts sur le plan racial et sur le plan social et contribua à l'apparition d'une population mixte.

Une des raisons courantes d'acquérir des esclaves était d'en faire des concubines. La loi islamique conférait à leur propriétaire le plein droit sur leur sexualité et sur leur fertilité comme sur les fruits de leur travail. Les esclaves féminines étaient à l'entière disposition de leur maître et les enfants qu'il pourrait avoir avec elles faisaient partie de son clan. La loi islamique autorise en effet les hommes à avoir au maximum quatre femmes et autant de concubines que leur permettait leur fortune. (1) Saïd par exemple avait une femme légitime et 75 concubines. (2)

Le développement de cette pratique pourrait avoir des raisons économiques car pour épouser une femme libre il faut payer une dot. La générosité devait s'étendre à toute la famille de la mariée. En cas de divorce il faut lui assurer une pension parfois très lourde. Tout ceci n'existe pas avec une concubine qu'on

(1) L'intérêt de la polygamie en Arabie réside dans le fait d'assurer le bénéfice du mariage à toutes les femmes dont les maris furent tués dans les guerres tribales qui affligeaient la région.

(2) Ruete (E), 1991, p.31.

pouvait renvoyer sous certaines conditions. Ce qui poussaient les riches Arabes et les dirigeants politiques à se tourner vers elles pour obtenir des héritiers. Elles servaient donc à agrandir le clan du maître puisque comme nous l'avons vu, leurs enfants avaient les mêmes droits que ceux qui étaient nés d'une femme libre légitime. Tous les enfants de Saïd étaient nés de concubines car son unique femme légitime ne lui donna pas d'enfant. (1)

Le statut de concubine était exclusivement réservé aux esclaves: on ne pouvait prendre une femme libre comme concubine. Parmi les plus recherchées pour jouer ce rôle, étaient les esclaves blanches, en l'occurrence les Circassiennes ou les Georgiennes que les Arabes payaient très cher. Nombre des concubines de Saïd l'étaient. Leur possession était un luxe de riches.

En second lieu venaient les Abyssines, les Gallas et les Ethiopiennes recherchées pour leur finesse leur grâce et leur beauté.

Une fois entrées dans la maison du maître, elles accomplissaient des tâches domestiques. Les plus douées d'entre elles étaient formées aux arts (poésie, chant).

En raison des relations particulières qu'elle entretenait avec son maître, la concubine était considérée comme faisant partie de la maison et on la traitait avec respect. Elle bénéficiait ainsi des comforts de la maison.

La loi islamique lui assurait le minimum de droits et la protégeait. Cette protection fut d'autant nécessaire que contrairement aux femmes légitimes qui

(1) Ruete (E), 1991, p.31.

pouvaient reprendre leur dot en cas de divorce, la concubine chassée par son maître ne disposait d'aucune sécurité économique et sociale de ce type.

C'est pour combler ces lacunes que la loi islamique tenta de lui assurer un minimum de sécurité personnelle et familiale en imposant au maître les mêmes obligations de cohabitation que pour le mariage. Par exemple, s'il prenait deux soeurs comme concubines, il n'avait le droit d'entretenir des relations sexuelles qu'avec l'une d'elles. S'il voulait l'autre, il devait se séparer de la première ou la revendre.

Ce souci de la loi islamique montre sa compassion envers les esclaves à cause de la vulnérabilité de leur position sociale.

Mais ces garanties se faisaient au détriment de la femme légitime. En effet, dans cette concurrence inégale qui rappelle celle entre les concubines et les épouses blanches à l'île Maurice, la position de l'épouse se trouvait affaiblie aussi bien sur le plan des affaires publiques que dans le domaine privé.

En effet, étant donné que les enfants de ces concubines puissent prétendre à la succession de leur père au même titre que les enfants des épouses légitimes, celles-ci se trouvèrent menacées sur le plan politique.

Dans la vie privée, la concubine était, si on peut dire, dressée pour plaire. Ainsi, outre l'agrément de leur jeunesse, beaucoup d'entre elles savaient jouer du luth, composer des vers ou se conduire de façon à mettre leur beauté et leur grâce en valeur. Les hommes préféraient alors leur compagnie à celle des épouses. Celles-ci d'ailleurs devenues amères finissaient par se négliger, rendant leur propre position encore pire.

La concubine fraîchement arrivée devenait la chose méprisée et détestée des épouses. Dans ces conditions,

il n'était pas étonnant que l'ambiance de la maison soit faite d'intrigues et de rivalités.

Ruete par exemple écrit que sa mère, une concubine circassienne avait su se faire beaucoup d'amies, ce qui est fort rare dans le milieu des femmes arabes. (1)

Elle qualifie également la femme de son père de "despotique, hautaine et arrogante à l'égard des autres femmes et de leurs enfants... [elle] était redoutée de tous, jeunes et vieux, grands et petits et n'était aimée de personne." Et elle ajoute: "je me rappelle encore aujourd'hui la façon dont elle passait devant nous tous, raide et impérieuse, adressant rarement à quelqu'un une parole bienveillante... Notre altière belle-mère s'entendait extraordinairement à faire respecter son rang et personne n'aurait osé l'approcher sans y être invité par elle. Elle était toujours escortée de sa suite soit qu'elle allât chez mon père soit qu'elle se rendit avec lui dans l'établissement de bain qui leur était exclusivement réservé. Tous ceux qui se trouvaient sur leur passage se confondaient en démonstrations respectueuses." (2)

Toutes ces femmes vivaient dans la partie la plus confinée de la maison, le *harem*.

2- Le Harem

Une institution indissociable du concubinage et qui avait prospéré dans le monde musulman en général est le *Harem* qui vient de l'arabe interdit.

(1) Ruete (E), 1991, p.31.

(2) Ruete (E) 1991, p.31-32.

A strictement parler, le *Harem* est la partie de la maison réservée aux femmes et désigne aussi celles qui y habitent. (1) Le *Harem* d'un homme se composait de sa ou ses femmes, d'esclaves et d'eunuques dont la vie se déroulaient dans une partie réservée de la maison. Chez les plus riches Arabes, il y avait des cours ou des appartements distincts pour chacune des femmes et des concubines favorites.

Le *Harem* avait à sa tête l'épouse ou la mère du sultan. Et les femmes y étaient organisées suivant une stricte hiérarchie. A Beit el Mtoni, la résidence de campagne de Saïd, le *Harem* était gouverné par sa femme Azzé que tout le monde devait appeler Sayyida ou Altesse. (2)

Un élément important dans ce milieu était l'eunuque et on ne peut parler de l'un sans évoquer l'autre. (3)

Les eunuques jouaient le rôle de gardiens des femmes de leurs maîtres. On les appelait des Khadim ou serviteur. Leur particularité physique fait que le maître pouvait leur faire confiance, a fortiori quand ils ne devaient obéissance qu'à lui. Beaucoup d'entre eux servaient comme gardes ou comme messagers et assez souvent comme confidents du maître. Certains d'entre eux qui avaient su gagner la confiance de leur maître

(1) Ruete (E), 1991, p.31 en note.

(2) Ruete (E), 1991, p.31.

(3) Gordon dit que les musulmans ne sont pas les seuls à utiliser les castrats. On sait que dans l'Antiquité, la Perse, la Chine, les grecs et les Romains ne s'en privèrent pas. 1987, p.95.

s'élevaient à des postes administratifs importants comme ce fut le cas de Yakut, gouverneur de Zanzibar.

3- L'entrée des femmes dans la vie publique:
la célébration du second anniversaire de
l'accession du sultan au trône en 1895 (1)

La grande nouveauté apportée par la colonisation fut l'apparition de la femme du sultan sur la scène de la vie publique, en plein air et dans le jardin du palais pour célébrer le second anniversaire de l'accession du sultan au trône.

Cette nouveauté apparut au moment où en même temps en Angleterre, les femmes, pour reprendre les termes de Bedarida (2), prennent la parole, c'est à dire que s'opéra une nouvelle définition des rôles des femmes et de celui des hommes. En bref, une époque où les femmes remirent en question l'ordre traditionnel marqué par la subordination de la femme à l'homme.

En Angleterre, ce mouvement toucha en premier les milieux aisés. Sans vouloir toutefois parler de début de lutte d'émancipation de la femme qui serait un terme un peu trop fort pour Zanzibar de l'époque, on pourrait se demander si cette apparition de la femme du sultan et des grandes dames arabes n'était pas une ébauche de l'apprentissage de la vie publique, ou mieux une entrée de la femme arabe dans la vie publique, un début de

(1) The Gazette du 27/02/1895.

(2) Bedarida, 1990, p.164.

participation dans la vie du pays, une vie dont elles étaient jusqu'ici écartées.

Cette célébration fut pour les femmes de la ville, une occasion de prendre part à un divertissement et d'assister à une scène qui ne manqua pas d'impressionner par sa nouveauté car, jusque là, la femme arabe était écartée de la vie publique comme le prescrit la loi musulmane. Pour l'occasion, toutes les rues partant du palais furent décorées de lampes, de drapeaux tandis que dans le jardin on put voir d'innombrables lumières chinoises multicolores pendues entre les feuilles de palmiers, suggérant une scène au pays des rêves. (1)

L'autre grande nouveauté fut l'éviction des esclaves de cette forme de rassemblement. En effet, si les visites entre dames arabes intégraient les esclaves et leur faisaient partager l'intimité de leurs maîtresses, ce genre de célébration qui réunit l'aristocratie excluait complètement leur présence.

Cette célébration réunit uniquement les femmes des fonctionnaires européens, l'épouse du sultan, sa mère et sa suite composée des grandes dames de Zanzibar.

Enfin la troisième et dernière nouveauté ce fut la présence d'hommes dans un rassemblement de femmes. En effet, prirent part à la fête, le Premier Ministre Mathews et le capitaine Raikes, commandant des troupes du sultan qui reçurent les femmes à l'entrée du jardin. Les premières arrivées furent les invitées c'est-à-dire les femmes européennes qui prirent place le long du chemin menant vers la maison au centre du jardin.

(1) The Gazette du 27/02/1895.

Arrivèrent ensuite la femme du sultan, sa mère et leur suite, richement vêtues. The Gazette décrit: "the embroideries deep gold fringes sparkling jewels, golden bracelets and anklets, rings on their hands... made a brilliant foreground to the tastefully decorated garden." (1)

Les invitées se levèrent à leur rencontre au portail du jardin et suivirent la femme du sultan jusqu'à la maison située au milieu du jardin. Ici, on réalise que l'usage n'est pas le même que chez les hommes car c'est le sultan qui attendait et recevait les invités qui les précédaient ensuite pour rejoindre la salle de réception.

Toutes ces femmes précédées de l'épouse du sultan rejoignirent la salle où fut servi un souper composé d'une grande variété de fruits, de gâteaux et autres douceurs, de la viande.

Les invitées lui présentèrent ensuite leurs félicitations et tout le monde sortit dans le jardin pour assister à un feu d'artifices et à un bal. Enfin, on servit les glaces et on distribua des guirlandes de jasmin et des mouchoirs parfumés à l'eau de rose à toutes les invitées. L'orchestre joua toute la soirée.

II- LA PARENTE CHEZ LES INDIENS

Le terme de communauté indienne est trompeur en ce qu'il semble supposer une unité des immigrants venus d'Inde. Cette unité, si elle existe politiquement de

(1) The gazette du 27/02/1895.

fait se constitue sous le regard et face à la pratique de l'autre qu'il soit blanc ou noir, Européen, Arabe ou Africain. (1)

Il est vrai que cet ensemble bigarré et complexe obéit à certaines règles essentielles souvent mal perçues mais dont l'importance est fondamentale pour comprendre la place des Indiens.

A- LE JAT

Le groupe de base d'un Indien est le *Jat* ou clan. C'est, selon Prunier, "un élément de classification sociale religieusement sanctionné qui n'a aucune langue ou tradition propre mais qui s'insère dans un système qui l' englobe. Loin d'être subdivisé en groupes - d'âges, économiques, de classes - comme une ethnie africaine, c'est elle qui constitue la subdivision d'un tout. Et contrairement à l'ethnie africaine qui évolue, grossit, se scinde, se regroupe etc..., elle demeure au contraire intangible et immuable, dotée d'une telle force de durée qu'elle subsiste même en tant que caste-fantôme lorsque le religieux qui le sous-tendait disparaît et que ses membres se convertissent à une religion à vocation universelle." (2)

A chaque *Jat* correspondent un nom patronymique, un métier et surtout une place bien définie dans la pyramide du prestige socio-symbolique. Les *Jati*

(1) Nemo in *Le Mois en Afrique*, 190-191, 1981, p.82.

(2) Prunier, 1990, p.78.

pratiquent une endogamie stricte entraînant ainsi le problème de toute assimilation des Indiens dans l'ensemble africain. En effet, la notion de séparation, critère principal survivant en Afrique des trois critères de caste se concrétise dans "l'exclusivisme matrimonial" (1)

Outre le mariage, le *Jat* est le niveau où se recourent les liens de famille étendue, les fréquentations sociales et les obsessions très indiennes de la pureté. Ingutia écrit à ce propos:

"most of the rules of the society are observed out of fear of pollution. This idea of pollution lies at the base of the system and it is backed up by the Hindu religion. Pollution has nothing to do with sin nor cleanliness in the ordinary sense. It is a ritual. Hindu society has no defined laws; rather it is made of traditions and philosophical discourse. (2)

C'est également dans le *Jat* que les liens et les intérêts commerciaux sont enchevêtrés comme nous l'avons déjà vu dans un précédent chapitre.

Amiji écrit que les Indiens de Zanzibar vivaient dans un quartier à eux et que dans cet univers insulaire exclusif, les nouveaux venus trouvaient la sécurité et la familiarité. Ils maintenaient leurs coutumes et croyances religieuses et parlaient leur langue. (3)

(1) Le terme est de Prunier, 1990, p.79.

(2) Ingutia in *Transition*, 23, 6, 1965, p.15.

(3) Amiji in Kritzeck & Lewis eds, 1969, p.144-145.

La politique de privilèges et de tolérance pratiquée par Saïd ne tint pas seulement au fait qu'elle lia la minorité indienne à l'Etat Busaïdi auquel elle devait reconnaissance mais aussi elle contribua à la séparer du reste de la population car elle préservait sa différence qui fit précisément sa force et son intérêt. On pourrait dire à la limite qu'ici tout était fait pour éviter l'intégration des minorités.

Ainsi, dans cette société, ce fut d'abord dans son groupe familial que l'individu trouva à s'insérer, la famille apparaissant comme une association d'intérêts, un groupement forcé de secours mutuel autant qu'une identité de réactions mentales garanties par les liens du sang. Ces propos sont illustrés par le cas des Khojas de Zanzibar dans cette réflexion de Christie:

"...there is another custom which is worthy of special notice namely their visitation during illness. The community being comparatively small and belonging almost exclusively to certain districts in Western India, the members are all known to each other and are more or less closely connected by marriage... Every degree of relationship even the more remote is recognised and poverty or lowness of station is no reason for anyone to be discarded. (1)

(1) Christie, 1876, p.343.

Cette unité de voisinage avait une réalité plus forte quand la résidence et le lieu de travail (activités économiques) se confondaient.

En effet, les Indiens, constitués en petites unités différenciées par l'appartenance religieuse et pratiquant une endogamie stricte étaient liés par la langue (la grande majorité d'entre eux parlaient le gujerati), par l'origine géographique (Inde occidentale) mais surtout par l'exercice d'un même métier, le commerce et l'occupation d'un même quartier pour l'exercer. Par exemple, les maisons khojas, construites dans les ruelles étroites, étaient accolées les unes aux autres. (1)

La communauté indienne toutefois n'était pas homogène et au fur et à mesure de sa croissance, elle reflétait les multiples diversités du pays d'origine. D'une manière générale, la langue, la religion et les castes subdivisaient la population indienne en Afrique de l'Est et à Zanzibar en une myriade de groupes aux identités complexes.

La langue introduit un classement en deux groupes: ceux qui parlent le gujerati et ceux qui parlent le cutchi.

La religion les divise en hindouistes (Batthias du Cutch, Vanias et Lohanas du Gujerat) en sikhs, en parsis (Zoroastriens), en chrétiens (Goanais), bouddhistes (les Cinghalais) en musulmans sunnites et des représentants de diverses branches du chiisme (*Khoja ismailis, Bohora, Ithnasheri*). (2) En bref,

(1) Christie, 1876, p.337.

(2) Lodhi & als, 1979, p.14-22.

c'est l'ensemble de l'éventail ethno-culturel indien, du moins de l'ouest de l'Inde qui est représenté.

B- LA PLACE DE LA FEMME INDIENNE

Contrairement à la femme arabe complètement écartée des activités de son mari à cause du *pardah*, la femme indienne se révélait être une alliée active et indispensable dans les affaires de son époux. Elle n'était pas seulement la partenaire domestique car comme tous les membres de sa famille, elle apportait une grande contribution dans la bonne marche de l'activité. En effet, avec l'aîné des enfants, elle tenait la boutique tandis que le mari s'occupait des affaires extérieures, des contacts avec des personnes étrangères.

Elle travaillait dur au même titre que tous les autres membres de la famille pour faire marcher la boutique, véritable entreprise familiale dont le succès dépendait des efforts de chacun. Christie écrit à propos de la femme indienne: "the sole attention of the wife being devoted to business from the very day of her marriage, household duties are entirely ignored and the comforts of domestic life as Europeans understand such are quite unknown." (1)

Cette remarque est valable pour toutes les Indiennes qu'elles soient hindoues ou musulmanes en ce qui concerne leur participation dans les activités de

(1) Christie, 1876, p.337.

leur mari et l'austérité de leurs conditions d'existence. Quant aux tâches domestiques, elles auraient probablement été négligées mais quand même pas ignorées. Christie exagère un peu dans sa remarque peut-être peut on voir là une expression des préjugés sur le manque d'hygiène des Indiens dont regorge la littérature de l'époque.

La femme indienne avait donc une vie publique qui se déroulait dans sa boutique et dans ce cas, il semble qu'elle n'était pas tenue de respecter strictement le *pardah* comme c'était la coutume chez les femmes arabes musulmanes.

A propos de *pardah*, chez les Bohora par exemple, les femmes ne se cachaient plus si l'on tient compte des observations de Menant sur leurs congénères au Gujerat. Là, et au moins en 1910 sinon avant, les femmes se montraient dans des réunions publiques. Menant rapporte qu'il avait assisté à ce qu'il appelle un des actes mémorables c'est à dire la présentation d'une femme de la haute société *bohora* lors d'une réunion de la haute société anglo-indienne. Et il ajoute qu'elle apparut "grande et blanche, un peu pâle peut-être mais supportant sans défaillance les regards curieux fixés sur elle. " (1)

On pourrait penser que cette liberté se serait étendue en diaspora, en Afrique de l'Est et à Zanzibar quoique les femmes y continuassent à porter le voile.
(2)

(1) Menant in *Revue du Monde Musulman*, avril 1910, t.10, n°4, p.493.

(14) Dale, 1969, p.21.

Il est vrai que la femme indienne n'était pas autorisée à prendre part aux manifestations de rues, aux enterrements comme le veut la loi musulmane. La Gazette du 09 mai 1893 rapporte que lors de la célébration de l'anniversaire de l'Aga Khan, les femmes et les enfants Khoja ne participèrent pas au cortège mais y assistèrent du haut des vérandas et des toits des maisons. (1)

Cependant, la femme Khoja tenait un rôle dans la vie religieuse. En effet, les épouses des officiants (*Mukhi* et *Kamaria*) présidaient à des cérémonies religieuses réservées aux femmes. (2)

Sans parler des goanaises qui vivaient et s'habillaient à l'européenne. (3)

Concernant l'éducation des jeunes filles, les Indiens prirent une large avance par rapport aux Arabes. En 1923 fut ouverte la première école indienne des jeunes filles hindoues avec 48 élèves celle des jeunes filles arabes ne le fut qu'en juin 1927 avec 38 élèves. A partir de cette date le nombre ne cessa de croître comme le montre le tableau suivant.

(1) The Gazette du 09/05/1893.

(2) Amiji in Kritzeck & Lewis eds, 1969, p.150.

(3) Dale, 1969, p.21; Les Bulletins généraux de la CSSP.

SCOLARISATION CHEZ LES INDIENNES (1)

Année	Indiennes (2)	Scolarisés (2)	Filles arabes
1928	682	1954	77
1929	769	2055	91
1930			119
1931	939	2314	
1932	958	2452	
1933	1020	2524	
1935	1071	2480	200
1936	1104	2218	232
1937	1070	2237	243
1938	1078	2332	333

(1) *Colonial Reports* des années citées.

(2) Ces chiffres ne tiennent pas compte du nombre de Goanais instruits par la mission catholiques, ni de ceux inscrits dans les écoles publiques primaires et élémentaires ni de ceux de l'école publique commerciale. Ils ne concernent que les élèves inscrits dans les écoles indiennes.

CHAPITRE II : LES STRUCTURES D'INTEGRATION TEMPORAIRES

Les différentes lignes de clivage qui caractérisaient la société zanzibarite durant la période étudiée et même après n'étaient pas toujours synonymes de conflits et de tensions. Malgré leurs différences et leurs intérêts quelquefois contradictoires, ces groupes sociaux arrivèrent à vivre en harmonie. Qu'est ce donc qui faisait la cohésion de cette société pluriethnique?

I- LES CELEBRATIONS

A- LA FETE DE LA FIN DU RAMADHAN

A Zanzibar, les musulmans forment de loin la communauté la plus importante, la plus homogène en apparence mais aussi la plus éclatée car elle recouvrait l'esclave sunnite, l'Indien shiite et les dignitaires omanis ibadhites qui se retrouvent réunis dans la célébration de la fin du jeûne rituel, le Ramadhan. En bref, toute la population urbaine se rassemble au sein de cette journée de fête, y compris les non musulmans.

La célébration de la fin du Ramadhan, une des principales fêtes dans la religion musulmane tend à unifier périodiquement un monde musulman plutôt divisé. Ici, la religion est vécue comme une manifestation collective et la fête de la fin du Ramadhan est chez les musulmans de tous bords l'expression d'une cohésion minimale nécessaire pour pouvoir vivre ensemble.

A Zanzibar, sa célébration distingue deux sortes d'activités: d'une part, les fêtes officielles et organisées et les pratiques collectives, plus spontanées et moins licites. Et l'on se retrouve alors devant une célébration à deux degrés, dont l'une est la liesse populaire et l'autre se déroulait dans l'intimité des dignitaires y compris des Européens chrétiens réunis chez le sultan.

1- La fête populaire

Une semaine avant la fin du jeûne, tout le monde se prépare en vue de la fête. Le dernier jour du jeûne, une foule immense attend près du palais, scrutant le ciel. Le silence est rompu par le bruit des canons qui annonce la fin du jeûne. Ainsi, comme toutes les fêtes en Europe, les principaux éléments étaient les salves, ensuite, l'affluence dans les rues, la réjouissance. Les maisons et les rues de la ville s'animent tout d'un coup. Ruete écrit: "des centaines de visages rayonnants d'allégresse se croisent de tous côtés; les hommes courent gaiement, oubliant leur habituelle gravité d'allure. Chacun se hâte d'aller exprimer ses vœux de bonheur à ceux qu'il aime. Sous la bienfaisante influence de l'exaltation religieuse, il n'est pas rare de voir deux ennemis oublier leurs griefs et se tendre la main. C'est à peine si l'on peut goûter un instant de repos pendant cette nuit qui précède la fête dans tout le brouhaha des conversations, des cris de joie, des appels dans toutes les langues..." (1)

(1) Ruete (E), 1991, p.207.

Contrairement au Nairuzi qui offre l'opportunité à deux ennemis de régler leurs comptes, la fin du Ramadhan est l'occasion de faire la paix, d'oublier les vieilles rancoeurs et de pardonner.

Cette célébration dure trois jours. Le premier jour de la fête, dès quatre heures du matin tout le monde se réveille pour la prière du matin. A six heures, un nouveau coup de canon retentit suivi de beaucoup d'autres. Les vaisseaux en rade de Zanzibar tirent la salve de 21 coups et sont tous pavoisés. Les navires arborent leur drapeau respectif. Toutes les mosquées sont pleines. Certains sont même obligés de faire leur prière dehors, devant la mosquée ou sur les côtés car un des principaux éléments de cette célébration était les prières.

Tout le monde sort son nouvel habit. Hine les décrit en ces termes: "the white kanzu of the men, the Arabs in their black and gold embroidered johos and rich turbans, the women swahili and Indian, all with bright coloured silk cloths: this under the blue sky and blazing sunshine made Mnazi Moja look like a garden of variegated tulips." (1) Mallender décrit les femmes swahilis et hindoues avec leurs bagues aux doigts et aux orteils, avec les bracelets aux bras. Tout, dit il rappelle la fête. (2)

Toute cette foule se rassemble à Mnazi Moja qui durant trois jours devenait le cadre de festivités de

(1) Hine, 1924, p.118-119.

(2) Géo Mallender in USPG UMCA, A1(V)B, Geo Mallender journal, p.19.

toutes sortes. Le sultan prenait part à ces manifestations à Mnazi Moja où il recevait en même temps les félicitations de son peuple.

Enfin, la dernière caractéristique de cette fête était la bienfaisance (distribution de cadeaux et de repas aux pauvres), ainsi, quatorze jours après, des centaines de pauvres venaient en ville pour recevoir des cadeaux de fêtes des personnes aisées qui s'occupaient d'eux et leur venaient en aide. (1)

1- La reception chez le sultan

La fin du Ramadhan était à Zanzibar une occasion pour le sultan de recevoir, de rencontrer les principaux Européens et Américains de la ville comme les consuls, les fonctionnaires et les commerçants. Hine qui avait assisté à l'une de ces receptions en 1895 rapporte:

"the sultan received us in the top of the staircase and led the way and we sat on chair in a row on either side of the central throne. On the opposite side of the room sat the princes and the members of the household. In front of the sultan stood his interpreter... The consul general made a little speech, congratulating H.H on his auspicious commemoration and paying the usual compliments to which the sultan replied also through the

(1) Ruete (E), 1991, p.214.

interpreter. Then cups of coffee were handed round and we were all sprinkled with attar of roses. This concluded the ceremony and we retired, the band playing the national anthem as we left. " (1)

Ainsi, cette célébration n'était pas seulement une occasion pour les musulmans de se rassembler mais elle était aussi une occasion pour le sultan de rencontrer les étrangers de la ville.

B- LE NAIRUZI

Le Nairuzi ou *Siku Ya Mwaka* est le jour de l'an swahili. Outre l'intérêt que cette célébration présente en tant que structure de sociabilité rassemblant des personnes de tous bords, l'importance de son étude réside dans le fait qu'elle a su se maintenir sous la domination arabe et puis sous la colonisation. Elle révèle l'adaptation et les transformations d'une pratique ancienne pour faire face aux changements, une pratique qui a su sélectionner les conduites les plus adéquates pour survivre sous les différentes administrations.

Son intérêt réside également dans le fait qu'à travers sa célébration toutes les différences sociales étaient gommées.

Elle mérite enfin d'être analysée dans la mesure où elle joue le rôle d'exutoire aux conflits sociaux.

(1) Hine, 1924, p.119.

Le Nairuzi a lieu tous les 366 jours donc décalé de un jour tous les quatre ans. Il est le résultat d'un pacte entre les hommes et les esprits et le droit de s'installer sur un territoire. Les éléments les plus importants de cette célébration sont les cérémonies bantoues pour obtenir la bénédiction des *Mizimu* ou esprits. (1)

Cette célébration a une fonction agricole, biologique et une utilité sociale et de ce fait rappelle jusqu'à certaines limites le carnaval de Romans en France qui assurait les mêmes rôles. (2)

Elle avait pour objet d'assurer la bonne marche de la société locale. De nombreux rituels y sont rattachés en particulier les rituels du renouveau et le banquet collectif ou *karamu*.

1- Les rituels du renouveau

La veille du jour de l'an, tout le monde nettoie les tombeaux qui se trouvent dans les cours ou les jardins privés. (3) La nuit, les femmes sortent les nattes à coucher, les chèvres et les cendres des foyers. Puis elles vont vers la mer en éparpillant les cendres sur leur chemin en signe de deuil de l'année qui va s'éteindre. Puis elles lavent les chèvres et les

(1) Trimminghan, 1964, p.89.

(2) Le Roy Ladurie, 1979, p.344.

(3) Horner in *Missions Catholiques*, 113, 1870, p.270.

nattes et les vêtements et prennent elles-mêmes un bain purificateur. Ce bain, selon Baker, qui avait décrit une cérémonie similaire à Pangani est un rituel dont la fonction est de laver son corps pour faire partir l'année qui va s'éteindre et tous ses lots de problèmes. (1) En bref, il correspond à l'expulsion du mal qu'il soit biologique ou social. Les enfants eux aussi pratiquent ce bain purificateur. En effet, les élèves des écoles coraniques après avoir passé la nuit chez le *Mwalimu* où ils préparent le rituel du lendemain, vont à la plage au matin pour prendre leur bain tout en récitant le coran.

Après ce bain purificateur, les femmes enfilent des vêtements propres et neufs pour chasser les mauvais esprits. Ces pratiques combinées à d'autres points semblent donner une confirmation supplémentaire à la théorie selon laquelle le Nairuzi en Afrique de l'Est a une origine zoroastrienne car chez les Parsis, le jour du nouvel an, on se lève tôt pour faire la prière et les ablutions rituelles et on met des vêtements neufs.

Elles mettaient ensuite sur leur tête une couronne de feuilles vertes d'une plante qui pousse sur la plage et qui s'appelle d'ailleurs *Majiani Ya Mwaka* (herbe de la nouvelle année) ou *Mwaka*. Puis elles défilent en groupes dans la ville en chantant. Guillain rapporte ces manifestations de femmes qui portent des guirlandes de feuilles et apparaissant en groupes et en courant dans les rues de la ville. (2) Les bruits sont utiles à

(1) Baker in *TNR*, 33, 1954, p.30-34; Trimminghan, 1964, p.89.

(2) Guillain, 1856, II, p.107.

l'expulsion du mal, à la poursuite des activités normales. (1)

Leurs chants "*wacheza mzoga umeingia kwa mshindo mwaka huu*" [ils jouent avec le cadavre - nous sommes entrés avec force dans la nouvelle année] rappellent des pratiques anciennes liées à cette célébration. (2) En effet, si le *Mzoga* est actuellement le sujet d'une danse, il apparaît sans nul doute qu'il fut un temps où le *Mzoga* fut une personne vivante qui fut jeté à la mer et noyé.

Ces sacrifices humains étaient un moyen d'apaiser un quelconque esprit de la mer. Donc une sorte de tribut que les pêcheurs et les autres payent pour ce qu'ils enlèvent tous les ans à son royaume. Et nous retrouvons de nouveau ce pacte entre les hommes et les esprits pour occuper un territoire.

On peut penser que ces sacrifices humains, pratiques très fréquentes au début du siècle, auraient été interdites après l'arrivée de Saïd à Zanzibar en 1828. Gray, pour appuyer son argumentation en faveur de cette thèse, fait appel aux correspondances entre Zanzibar et Bombay où il n'était fait aucune mention de ces pratiques. Si elle avait encore existé on peut conclure qu'en 1841, on ne la pratiquait plus. Guillain qui visita l'île en 1846 et assista à cette festivité ne fit aucune allusion à des sacrifices humains et l'on peut penser que la danse du cadavre (*Mchezo wa Mzoga*) que les femmes font, se substitua aux sacrifices

(1) Le Roy Ladurie, 1979, p.345.

(2) The Gazette du 21/08/1895.

humains. (1) Les femmes chantent jusqu'au matin puis s'en retournent chez elles.

Les hommes se rassemblent alors pour une procession le long du quai de Malindi en récitant des passages du coran et précédés de deux chèvres. Puis ils retournent à la mosquée près du palais du sultan où les zébus sont sacrifiés. On redistribue la viande à tous ceux qui se sont joints à la procession. (2) Ces animaux pourraient représenter des intérêts économiques majeurs comme c'était le cas chez les Romains où selon Le Roy Ladurie, la fonction symbolique dépasse le repas. (3)

2- Le banquet collectif ou Karamu

Un des principaux événements dans la célébration du nouvel an est le festin de midi.

Pour une fois, hommes et femmes font la cuisine, alors que cette tâche est jusque là considérée comme une

(1) Gray in *TNR*, 32, 1955, p.11; Guillain, 1856, II, p.107.

(2) The Gazette du 21/08/1895; A la fin du XIX^e à Kwale, au Nord de Tanga, sur la côte, on rapporte qu'après la danse du matin les femmes retournaient chez elles tandis que les hommes se rassemblaient près de la plage et tue une chèvre ou un zébu. La viande était distribuée et chaque homme prenait un morceau et le porte durant la procession autour du village. Puis ils revenaient sur la place, lisaient des passages du coran en attendant le repas. Gray in *TNR*, 41, 1955, p.69.

(3) Le Roy Ladurie, 1979, p.351.

affaire de femme. Autrefois ce festin était financé par la communauté et quelques jours avant la fête, les femmes faisaient la quête.

Au lever du jour chacun donne sa contribution au festin qui consiste à de l'argent, à des grains et de la viande. Les femmes font cuire le riz et toutes les sortes de prémices de grains représentant la nourriture quotidienne des habitants; tandis que les hommes s'occupent de l'accompagnement (la viande). (1) Ces graines et cette viande (l'animal) qui évoquent les travaux d'agriculture et d'élevage scellent en quelque sorte l'unité des divers sous groupes urbains dans la chaleur communicative du banquet où elles sont collectivement consommées. (2)

A midi, on partage ce repas à toute la communauté. A un signal donné, on éteint tous les feux avec de l'eau et on les rallume ensuite suivant la méthode ancienne connue de l'espèce humaine c'est-à-dire avec deux bouts de bois puis on enlève les cendres des anciens feux et on les dispose à la croisée des chemins. Cette pratique montre que le rituel est très ancien.

Après le repas, les hommes âgés dansent autour des tombeaux d'un patriarche. (3)

(1) Horner, in *Missions Catholiques*, 113, 1870, p.270; Ingrams, 1931, p.281; Trimminghan, 1962, p.89.

(2) Le Roy Ladurie, 1979, p.351.

(3) Ingrams, 1931, p.488.

3- Nairuzi: un exutoire aux conflits sociaux

Mais cette fête peut être aussi un des supports privilégiés de la subversion. (1) Ce mélange de genres qui fait passer de la fête au massacre est aussi le reflet des haines confessionnelles, ou des haines de classes lesquelles se réglait au moment des fêtes. A Zanzibar, les Indiens étaient souvent les cibles de ces émotions comme nous l'avons vu précédemment.

Des témoignages d'Européens qui avaient assisté à cette célébration à Zanzibar et sur la côte au XIX^e siècle parlent de jour sans loi où tout le monde faisait ce qui lui plaisait. Horner dans les années 1860 dit : "le premier jour de l'année est le jour des vengeances légales. Le peuple est persuadé que ce jour là, on a le droit de tuer son ennemi. Aussi, ne se passe-t-il pas d'années sans qu'il n'y ait quelque assassinat; l'autorité ferme les yeux." (2)

Avant l'établissement du premier consulat anglais, en effet, beaucoup de débiteurs profitaient de ce jour

(1) Vovelle, 1992, p.205. Cette rencontre des manifestations de la fête dans les émotions ou fureurs populaires était fréquente dans la société française du XVI^e et du XVII^e siècles.

(2) Horner in *Missions Catholiques*, 113, août 1870, p.270; Krapf qui était à Mombasa dans les années 1840 rapporte les mêmes faits. Krapf, 1860, p.402; Le missionnaire méthodiste New qui était à Mombasa entre 1863 et 1864 rapporte: "this day was formerly one of the great licence; every man did as he pleased. Old quarrels were settled; men were found dead on following day and no inquiry was made about the matter." New, 1873, p.65.

pour nier leurs dettes et assassiner leurs crédeurs, les Indiens en général qui étaient considérés comme le mal social à cause de l'emprise qu'ils avaient sur eux.

Ils représentaient également une menace sur le plan économique et fatalement politique en leur qualité de classe commerçante montante privilégiée par le sultan car intégrée dans l'appareil d'Etat.

Des témoignages contemporains rapportent l'histoire de Banyans plongés dans la mer et noyés par des gens auxquels ils avaient prêté de l'argent. Ainsi, les Indiens prenaient l'habitude de se barricader chez eux pendant le *Nairuzi* pour ne pas courir le risque de se faire tuer par quelque débiteur.(1)

Un autre aspect de la subversion du *Nairuzi* était les combats.

Auparavant, la coutume veut que le jour de la nouvelle année, chacun se promène dans la rue armé d'épée et de bouclier. Le chant des petits garçons des écoles coraniques le suggère: "*siletu, siletu na walimu wetu. Nang'ao na upanga na karamu wetu*" [nos ardoises, nos ardoises et nos professeurs avec nos boucliers, nos épées et notre fête.] (2)

Toute la journée on se livrait à des combats simulés qui trop souvent dégénéraient en rixes sanglantes surtout dans les campagnes. Ces combats qui symbolisaient la lutte entre la nouvelle année et l'année passée étaient en fait une occasion de régler

(1) The Gazette du 21/08/1895; Gray in *TNR*, 38, 1955, p.11.

(2) The Gazette du 21/08/1895.

ses contentieux avec ses ennemis. (1) Même sous la colonisation, du moins durant les premières décennies du Protectorat, des combats avaient lieu sur la crique et des centaines de jeunes gens, armés d'un bâton, allaient et venaient. Et s'ils ne se battaient pas ce fut parce que des soldats y étaient stationnés pour les en empêcher.

Contrairement à ce qui se passe à Madagascar où la colonisation française s'accompagna d'un foisonnement de fêtes à la gloire de l'empire, il semble qu'à Zanzibar de telles manifestations pour intégrer la population de la ville ne furent organisées que sporadiquement par les Anglais comme s'ils étaient indifférents au degré d'intégration mental des Zanzibaris à l'empire. Une exception cependant, la célébration du 74^e anniversaire de la reine d'Angleterre le 24 mai 1894. (2)

C- LA CELEBRATION DU 74^e ANNIVERSAIRE DE LA REINE D'ANGLETERRE EN 1894

Ce fut une occasion pour toute la population zanzibarite, indigène et européenne, arabe, indienne et africaine de se retrouver aux mêmes endroits, aux mêmes spectacles, aux mêmes célébrations.

Ce jour fut décrété férié dans toute la ville. Tous les bateaux stationnés dans le port furent décorés

(1) Horner in *Missions Catholiques*, n°113, 1870, p.271.

(2) The Gazette du 31/05/1893.

et l'*Union Jack* flotta à différents endroits de la ville à côté du drapeau du sultan.

La porte d'entrée de l'agence britannique fut finement décorée de drapeaux et de feuilles de cocotiers. une garde navale d'honneur débarqua du *Philomel* et attendit à l'entrée de l'agence.

A 9h 30, le sultan Hamed Thuwayin rendit visite à Rennell Rodd, l'agent diplomatique anglais, à l'agence. Il fut précédé de ses gardes du corps perses et accompagné des principaux chefs arabes de la ville. Entre le palais et l'agence, les soldats indigènes formèrent une haie d'honneur. Le sultan et sa suite furent reçus à l'agence par Rodd, le général Campbell (*Senior Naval Officer*), le général Mathews, Cracknall (Juge auprès du tribunal anglais), Strickland (*Receiver of Revenue*), Général Hatch (commandant des troupes du sultan), le docteur Charlesworth et tous les autres membres du service consulaire et du gouvernement de Zanzibar. La visite dura une heure et demie environ et le sultan et sa suite reprit le chemin du palais.

Durant la matinée, les consuls étrangers puis les représentants des firmes commerçantes se rendirent à l'Agence suivis par les délégations des Indiens britanniques (Bohora, Khoja, Banyans) et leur porte-parole, Camrudin Amrudin, et enfin celle de la communauté parsi. A la mi-journée, le HSM *Philomel* tira une salve de 21 coups.

A 16 heures eut lieu à Mnazi Moja la revue des troupes. Celles du sultan arrivèrent les premières avec la garde perse en tête. Cette troupe indigène, commandée par le Général Hatch, se dirigea vers les casernes suivie par la force navale composée de 300 hommes environ. Rodd et les chefs arabes représentant le sultan, Mathews, les consuls et les membres du

gouvernement arrivèrent peu après 16 heures et prirent place pour saluer le drapeau du sultan et le drapeau anglais. La garde perse tira une salve d'honneur et l'orchestre entonna le "God Save the Queen" puis l'hymne du sultan.

La revue s'acheva par une marche finale et l'orchestre joua à nouveau les deux hymnes.

Campbell fit alors servir un rafraîchissement aux invités dans une tente dressée près du Cooper Navel Institute. Le soir, Rodd tint un "at home" auquel furent conviés le personnel du consulat et du gouvernement, les officiers navals, tous les résidents anglais et les chefs de communautés européennes présentes dans la ville.

Dans cette célébration, l'unique scène où apparut la masse des indigènes fut la revue militaire de Mnazi Moja. On estima leur nombre à plus de 8000. Mais cette présence ne signifie pas une quelconque perméabilité entre le peuple et l'aristocratie car dans ce genre de divertissement ou de célébration où se côtoient apparemment ces deux entités, il fait distinguer les éléments actifs formés par les membres de la haute société des éléments passifs que constituent justement les spectateurs indigènes.

Les célébrations n'étaient les seules structures d'intégration temporaires, il existe aussi des associations organisées rassemblant plusieurs groupes sociaux.

II- LES ASSOCIATIONS

A- LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ET LA NAISSANCE D'ASSOCIATIONS

Sous l'effet de la croissance urbaine et des changements socio-économiques, les formes de regroupements suivant l'origine géographique eurent tendance à éclater. En effet, la famille et l'individu ayant perdu une partie du support et de la sécurité que leur assurait la société traditionnelle, on assista alors à une prolifération d'associations volontaires de toutes sortes. Leur but officiel ou premier peut varier considérablement: il peut être religieux, récréatif, politique, professionnel ou économique. Cependant, dans beaucoup de cas, leur véritable fonction est d'organiser l'entraide et la coopération en vue d'assurer aux membres une sécurité en cas de problèmes survenant dans la vie quotidienne. (1) "La création des associations volontaires, la participation aux différentes formes qu'elles empruntent ne résultent pas de la seule initiative d'individus théoriquement égaux, manifestant leur volonté de s'associer. Bien au contraire, la formation des associations et la participation des individus à ces dernières sont déterminées par les systèmes de rapports sociaux dominants (stratification sociale, rapports asymétriques d'influence, rapports conflictuels de classe)." (2)

(1) Rocher, 1968, p.201-202.

(2) Levasseur in *Cahier de l'animation*, 39, 1983, p.36.

Certaines de ces associations étaient directement inspirées des modèles d'associations européennes (syndicats, associations professionnelles, cellules politiques) d'autres peuvent être nettement d'inspiration locale (club de femmes ou de mères, sociétés secrètes, associations tribales ou de clan) d'autres peuvent être des adaptations locales d'institutions européennes comme c'est le cas des associations catholiques que nous allons étudier.

B- LES ASSOCIATIONS CHRETIENNES: LES SOCIETES DE SAINT JOSEPH ET DE SAINT FRANCOIS XAVIER

Ce sont deux associations volontaires organisées calquées sur le modèle de celles qu'on voit dans les sociétés occidentales. Par association nous reprenons la définition donnée par Dion: "l'association volontaire est l'union officielle durable sans but lucratif de plusieurs personnes qui se sont entendues de leur plein gré pour mettre en commun certaines ressources et poursuivre ensemble, de façon régulière et par leurs propres moyens des fins particuliers qui leur sont tangentièlles." (1)

C'étaient des associations à caractère communautaire c'est-à-dire elles n'étaient pas tournées vers l'expression ou l'intérêt des individus qui en

(1) Dion, *Société politique: la vie de groupe*, Québec, Presse de l'université de Laval, 1971, t.1, p.23 cité par Levasseur in *Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.36.

font partie mais vers l'expression de leur appartenance à une collectivité ou à une communauté.

1- Organisation des Sociétés

La première, la société de Saint Joseph fut fondée en 1874 par les Goanais de la ville, lesquels constituaient une sous strate favorisée et formaient le noyau important de la communauté catholique de Zanzibar (1)

Cette société fut créée par reconnaissance pour les soins que leur donnait la mission catholique comme l'atteste l'un des articles qui régit la société "considérant qu'il y a un nombre considérable de catholiques romains demeurant à Zanzibar qui ne font rien pour secourir la mission quoiqu'ils en reçoivent gratuitement des secours comme nous pouvons en recevoir rarement dans notre propre contrée, il est par conséquent nécessaire à l'humanité chrétienne de concourir par une souscription volontaire que nous appellerons fonds en l'honneur de Saint Joseph. Ce sera charitable et nous sera compté devant le trône de Dieu." (2)

Puis elle ne fit aucune distinction de nationalité. Les seules conditions d'adhésion furent l'appartenance à la religion chrétienne, le paiement

(1) Dans les années 1880, la communauté catholique comptait 400 membres environ. In *Annales de la Propagation de la Foi*, t.61, n°362, 1889, p.50.

(2) AD, MD 112, Acker à MAE, 11/04/1892; CP 16, Ottavi à MAE, 03/07/1892.

d'un droit d'inscription qui au début n'était pas fixe et dépendait de la fortune et de la générosité du nouvel adhérent. Plus tard, quand on rédigea les statuts, ce droit fut fixé à 5 et 10 roupies pour chaque nouvel adhérent en sus de la cotisation annuelle de 10 roupies comme le stipule l'article 7 du statut qui dit: "toute personne chrétienne peut faire partie de la société au même titre que les autres membres, moyennant une souscription de 10 roupies." (1)

Elle avait à sa tête un président et un secrétaire élus pour six mois. Ces dirigeants élus par cooptation furent des personnes distinguées dont les donations d'entrée sont des revenus appréciables pour la confrérie.

Cependant, quand les fonds commencèrent à s'accroître de façon considérable, un malentendu apparut au sein des dirigeants entraînant derrière eux leurs clientèles respectives. Ce malentendu aboutit à une scission et à la naissance de la société de Saint François Xavier, sans doute parce que Saint François Xavier est reconnu comme l'apôtre de l'Inde.

Elle fut fondée par Pereira, un Goanais et un des principaux membres de la Société de Saint Joseph qui à la suite des difficultés au sein de l'administration voulut faire oeuvre à part.

La Société de Saint François Xavier fut fondée également pour rassembler des fonds mais en l'honneur de Saint François Xavier comme le précise le statut: "cet argent appartient à Saint François Xavier et à

(1) CSSP, B194-A-III, De Courmont à Ledochowski, 25/03/1892; AD, MD 112, Acker à MAE, 11/04/1892.

personne d'autre. Il est uniquement au Saint [protecteur de l'île c'est-à-dire à Saint François Xavier] et ne peut sortir d'ici, ni être pris pour être transporté dans une autre partie du monde. (1)

Elle s'organisa suivant le même modèle que la Société de Saint Joseph à la seule différence qu'au lieu d'un président et d'un secrétaire, elle était dirigée par une Commission nommée tous les ans. Elle se fixa également les mêmes buts que Saint Joseph: aider la mission catholique et les membres nécessiteux.

Jusqu'en 1883, les deux sociétés avaient pourvu concurremment aux besoins du culte de la chapelle de Zanzibar, soit en lui faisant de petits dons, soit en achetant des objets de culte. En 1884, elles fusionnèrent à nouveau à l'initiative du père Acker qui, après avoir réuni les membres des deux sociétés, leur expliqua les devoirs qui incombent à tout chrétien de subvenir aux frais de culte et de mettre fin aux divisions que les deux sociétés maintenaient au sein de la paroisse. (2)

Cette fusion apporta des changements car dorénavant, on décida qu'on se servirait seulement des intérêts des sommes réunies pour subvenir aux frais de culte. Ces frais se répétant chaque année, la chapelle aurait ainsi un revenu annuel.

Des changements intervinrent également dans l'administration: une combinaison par laquelle un président et un secrétaire élus tous les ans apparut.

(1) CSSP, B 194-A-III, De Courmont à Ledochowski, 25/03/1892; AD, CP 16, Ottavi à MAE, 03/07/1892.

(2) CSSP, B 194-A-III, Acker à la Propagation de la Foi, 09/09/1886.

Elle donna ainsi une satisfaction partielle à chacune des deux réglementations et fut suivie régulièrement.

2- Le contrôle social à travers des fonctions multiples

Les structures de solidarité qui favorisaient l'adaptation des immigrants à la vie citadine, servaient en même temps d'appareil de contrôle des éléments qui les composaient. Les deux sociétés assuraient ce rôle à travers les fonctions multiples qu'elles embrassaient, une manoeuvre facilitée par leur organisation peu spécialisée.

En effet, elles se donnèrent comme but premier d'aider la mission et avaient un caractère d'oeuvre-pie. C'était une sorte de confrérie ressortissant de l'autorité ecclésiastique sur laquelle à aucun moment ni à aucun titre l'autorité civile n'avait un droit de regard. Seul le vicaire apostolique pouvait intervenir dans son administration. Donc, une société qui se gouvernait elle-même d'après des statuts rédigés à l'instar de ceux des confréries religieuses. (1) Elle se définit donc par le caractère religieux de son but, l'indépendance de son fonctionnement.

La société augmenta ses fonds par le biais de placements à intérêts auprès des grands commerçants, membres de la société.

(4) BSG, t.XVIII, n°101, juin 1895, p.689. Par confrérie, nous reprenons la définition proposée par Agulhon c'est à dire: "un groupement organisé de laïques à caractère religieux." Agulhon, 1984, p.23.

Comme toute association communautaire, les activités organisées deviennent des occasions d'échanges et de rencontre entre les membres de la communauté. Ces activités sont, en quelque sorte, la célébration de leur vie collective, de leurs rapports sociaux immédiats. (1) Au culte divin s'ajouta celui de telle personne divine ou d'un saint particulier. Ainsi, outre la messe hebdomadaire, les membres se rencontraient à la célébration de la fête des saints patrons des sociétés. Le journal des Missions rapporte la célébration de la Saint Joseph en 1905: "le dimanche matin à huit heures, une grand' messe fut célébrée avec diacre et sous diacre et donnée par la corporation des tailleurs goanais de la ville. A six heures du soir, eut lieu la bénédiction du Saint Sacrement suivie d'un feu d'artifice. La musique du sultan rehaussa la cérémonie en jouant à la messe et au salut." (2)

La Société se fixa également une mission temporelle précise comme l'entraide et les cas sociaux étaient sérieusement étudiés dans les réunions du comité. Aux membres nécessiteux, on proposait le rapatriement gratuit en même temps qu'on essayait de secourir les pauvres. (3)

Le service des inhumations faisait aussi partie des obligations de la Société. Les funérailles étaient

(1) Levasseur, in *cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.36.

(2) CSSP, B 683, Journal des Missions.

(3) Agulhon appelle ces Sociétés, des "confréries-associations". Agulhon, 1984, p.24.

l'occasion d'une importante solidarité. Cette attention portée aux obsèques, le soin apporté aux morts confirment le statut de confrérie de ces associations.

(1)

Et les cimetières, supports de ces obsèques, constituaient un autre élément de contrôle. L'inauguration d'un cimetière nouvellement acquis par les sociétés rassembla une foule immense.

Cette inauguration qui eut lieu le 1er septembre 1895 (2) et réunit de nombreuses personnes parmi lesquelles les petits garçons et les petites filles de la Mission catholique. En l'absence de l'évêque De Courmont, la cérémonie fut dirigée par le Père Baur, vicaire général et supérieur de la Mission de Bagamoyo. Le Père Habercorn tint un discours de circonstance en expliquant à l'assistance la doctrine catholique relative à l'état du mort croyant et au devoir des vivants envers les morts. Le père adressa à la fin de son discours, des messages de félicitations aux bienfaiteurs (tous les Goanais) qui avaient contribué à l'élaboration de ce cimetière.

III- LES ESPACES D'INTEGRATION MASSIVE

Les liens entre les individus ne s'établissent pas toujours dans des lieux spécifiques. Les rues, les places publiques jouent un rôle très important dans la

(1) Agulhon, 1979, p.218.

(2) The Gazette du 04/09/1895.

mesure où elles structurent l'espace car c'est à travers elles que s'organise la vie de la collectivité.

Les rencontres se font également auprès des sanctuaires et des tombes, des fontaines publiques, dans les salles de spectacle, de conférence, dans les écoles, les bains publics ...etc. Les monuments, les lieux publics ouverts à tous "où l'on peut se sentir délivré de toute autorité privée ... où l'utilisateur se sent libre d'égards envers les prestiges sociaux" (1) et qui jouent de ce fait le rôle de "médiateur d'égalité virtuelle" sont propices pour tisser des amitiés.

A- AU XIX^è SIECLE

1- Les Baraza (2)

Les *Baraza* sont des salles du rez-de-chaussée des grandes maisons arabes. On peut les comparer aux appartements de parade des maisons de la noblesse de cour en Europe occidentale et plus particulièrement en France, lesquels constituèrent "le symbole de cette position publique étrange qu'occupaient les grands de l'époque même quand ils n'assumaient aucune charge publique. " (3)

C'était là que les chefs de famille recevaient les visites officielles d'égaux ou de personnage de rang

(1) Castan in Thélamon ed, 1987, p. 175.

(2) Stonetown, 1983, p.56; Anonymous in *Harper's New Monthly Magazine*, 1865, p.301.

(3) Elias, 1985, p.30.

élevé. Ce fut là également que se traitaient toutes les affaires qui les mettaient en relation avec d'autres membres de la société.

Ce fut là qu'en leur qualité de représentants de leur maison, ils accueillait les personnes venues s'entretenir avec eux. La multifonctionnalité de cet espace laisse supposer que la distinction entre vie professionnelle et vie privée au sens où nous l'entendons est sans objet.

Les *baraza* sont aussi ces longs bancs de pierre longeant les maisons et donnant dans la rue. Ce sont des éléments très populaires car l'activité de loisir la plus populaire à Zanzibar fut de s'asseoir sur le *baraza* en dehors de sa propre maison ou à quelque lieu approprié de la ville. Il contribue à la vie sociale et à la communication. C'est d'ailleurs un haut lieu de sociabilité, un lieu de rencontre pour les jeunes et pour les plus âgés, un lieu pour se reposer, pour jouer ou encore pour s'adonner à l'artisanat.

Partie intégrante de la maison, le *baraza* est orienté vers la rue car situé près de l'entrée principale de la maison. Dans les bazaars, il relie tous les bâtiments longeant les rues comme une fondation continue.

Protégé du soleil et de la pluie par un auvent, il sert d'abri pour le passant surpris par l'orage. Il empêche également la pluie de pénétrer dans les maisons.

2- Les rues

Farge, dans son étude sur la vie dans les rues de Paris au XVII^e siècle écrit: "pour celui qui habite la

ville dans des conditions précaires, la rue est à elle seule un refuge. Il l'occupe sans vergogne, tente de lui faire rendre tout ce qu'il en espère. Il attend d'elle des possibilités économiques, mais aussi son compte de plaisirs et de rencontre." (1)

Ce fut d'abord dans les rues, aire de grande circulation humaine que s'exerçait la sociabilité, que l'on connaissait ses voisins que l'on traitait les affaires et que l'on recevait des informations. En effet, le travail qui ne se fixa pas dans les espaces clos se faisait dans la rue ou presque car l'atelier débordait dans la rue, la boutique communiquait sur la rue, l'arrière boutique sur la cour. Courret raconte: "dans les rues de Zanzibar, fourmillantes de nègres, d'Arabes, d'Hindous et de Banyans de toutes formes et de tous sexes, il y a une animation extraordinaire, des cris, des rires, des bousculades." (2)

La rue était aussi le lieu ludique par excellence car elle offrait des moyens de se divertir qui profitaient autant aux petits qu'aux grands. Ce fut là en effet que se déroulaient les fêtes religieuses et officielles qui rythmaient la vie quotidienne et tel un spectacle rassemblaient bon nombre d'habitants de la ville. Le consul de France rapporte que lors de la célébration du jubilé de la reine d'Angleterre le 08 juillet 1887, de nombreux arcs de triomphe furent dressés le long des principales rues de la ville et sur lesquelles flottèrent des drapeaux anglais et le

(1) Farge, 1992, p.21-22.

(2) Courret, 1884, p.120-121; Heudebert, 1900, p.48.

portrait de la reine, du prince et de la princesse de Galles. (1)

C'était dans les rues que passaient les cortèges funèbres dont Christie donne une description:

"in a solemn and decorous manner, the females commence the celebration of the funeral rites in their own fashion. Howlings and lamentations are indulged in freely by the female mourners and outside the house or hut, a procession is formed... The female mourner in chief is placed at the head of procession and surrounded by a bevy of old crones... they went their way slowly to the beach." (2)

Ce fut également dans les rues que se rassemblaient en armes ceux qui voulaient défendre la ville contre les tentatives de mainmise d'un prétendant au trône révolté. Salme raconte que lors de la tentative de coup d'Etat de 1859, les soldats qui assiégèrent la maison de Bargash furent postés dans la rue et qu'à leur retour en ville, après avoir raccompagné leur frère en dehors de la ville, elle et sa soeur durent se frayer un passage à travers les rangs de soldats. (3)

Ce fut également le cas lors du décès du sultan en 1893 et que le Commandant du Hugon rapporte: "la ville

(1) AD, CP 9, Piat à MAE, 10/07/1887.

(2) Christie, 1876, p.334.

(3) Ruete, 1991, p.259 et 261.

est alors occupée par les troupes et la police du sultanat..." Hatch leur demanda de patrouiller dans la ville et d'interdire à la circulation les abords du palais. Il plaça d'ailleurs une garde dans le quartier de Malindi pour éviter les troubles durant la présence des Suri. (1)

Enfin, ce fut dans les rues que les soldats faisaient les haies d'honneur comme ce fut le cas lors des funérailles du consul d'Italie et de la Belgique en 1893: "at the conclusion of the service, the remains were conveyed to the French cemetery at Kiungani, preceded by the Goanese band of His Highness'troops... followed by those who attended the service... Troops under general Hatch lined the road along which the body had to be bore." (2)

3- Les tombes et les sanctuaires

Chaque communauté établie en Afrique orientale et à Zanzibar tenta de survivre en tant que groupe en faisant référence au passé et en préparant l'avenir (construction d'écoles, associations) car à la base de

 (1) ADNOI, 4C5 21, Commandant du Hugon au Ministre de la Marine, 07/03/1893; PRO, FO 107/2, Rodd to Rosebery, 06/03/1893; The Gazette du 02/09/1896 raconte les mêmes événements lors du décès du sultan en 1896. Les pères du Saint Esprit parlent d'une ville en état de siège où les patrouilles parcourent les rues en tous sens.in *Missions Catholiques*, 28, 1896, p.463

(2) The Gazette du 08/11/1893.

la sédentarisation, il y a outre la nécessité de d'assurer la subsistance matérielle, la recherche de la vie, la conscience du passé et de l'avenir. La référence au passé se matérialisa par les cimetières et les tombes qui rattachaient au sol et créaient la durée pour les générations futures. Ainsi, dès que quelques individus étaient réunis, ils achetaient un terrain et y construisaient un cimetière qui deviendrait par la suite un point de ralliement du groupe. Ainsi, contrairement aux Arabes, les Indiens attachaient une grande importance aux tombes.

A Zanzibar, au XIX^e siècle, il n'existait pas de lieu approprié pour les sépultures sauf chez les Indiens musulmans qui avaient leur cimetière à Mnazi Moja, sur un terrain donné à la communauté par Said et leur cimetière était soigneusement entretenu et emmuré.

(1)

L'autre partie était un cimetière public où furent enterrés beaucoup d'Européens. Les Bohora avaient le leur dans un emplacement à Ng'ambo. Les Banyans avaient un lieu de crémation dans un endroit aux alentours de la ville. (2)

Le niveau lexical donne des renseignements sur la signification des tombes chez les musulmans. (3)

(1) Christie, 1876, p.282; Youngusband, 1910, p.218; ZNA, AB 40/42, Kirk to Hardinge, 12/08/1894 et Agreement between the government and HH the Aga Khan, 15/09/1899.

(2) Christie, 1876, p.286.

(3) Séminaire de Penrad, 1990-1991.

La tombe est avant tout un lieu d'ensevelissement des morts pour qu'ils se fondent dans la terre, dans le monde. Les termes *Turba* (qui signifie terre) et *Kabr* ou *Kabara* ou *Kaburi* à Zanzibar font référence directement à la mort. Les morts selon le rite musulman sont enterrés sans cercueil.

On parle aussi de *Sanduqa* (*sanduku* à Zanzibar) qui signifie boîte donc quelque chose qui enferme, que ce soit le cercueil ou le mausolée. Il y a donc un lien entre le corps et le lieu où il est enterré.

Mais certains de ces tombes pouvaient devenir par la suite des sanctuaires.

Le culte des morts s'exprimait par le soin apporté aux restes et par les marques sans cesse renouvelées de crainte et de piété. Les vivants retournaient souvent à ces points de ralliement pour évoquer l'âme de leurs ancêtres ou apporter des offrandes qui apaiseraient leurs colères. L'appel immatériel des morts donnait toute son importance à un lieu.

Chez les chiites d'Afrique Orientale et de Zanzibar, comme il leur était impossible d'aller faire un pèlerinage à la Mecque ou sur les lieux saints, ils reconstituèrent ces lieux saints.

Pendant le *Moharram* (mois du deuil) par exemple, qui dure 10 jours pendant lesquels se tient une grande fête, les shiites commémorent le martyr de Hussein. (1) Ils créent au préalable la tombe de Hussein. Durant la

(8) Le *Moharram* célébré par les shiites commémore le martyre de Hussein, fils d'Ali et de Fatima et petit-fils du Prophète dans la bataille de Kerbala. The Gazette du 16/06/1897.

fête, on sort le *Tabut* (cénotaphe) de Hussein pour le décorer, le tout accompagné de musique. On utilise également une autre pièce correspondant au berceau de son fils, Ali Asgar, lui aussi transpercé lors du martyr de son père. Ces pièces constituent des tombes symboliques pour ceux qui, pour une raison ou une autre, ne pouvaient pas faire le pèlerinage. On supplée donc l'absence par un édifice. Au dixième jour du mois du Moharram, on sort les cénotaphes et on les promène à travers les rues du bazaar, jusqu'à Mnazi Moja où les gens se dispersent par la suite. A Bombay, la coutume veut que ces pièces soient jetées à la mer après le festival. Mais, à Zanzibar, on les conserve pour l'année suivante. (1)

C'est à ce dixième jour où la fête culmine avec l'anniversaire de l'assassinat de Hussein que les fidèles se flagellent, crient et pleurent.

Mais il existe également des tombes de particuliers qui devenaient à Zanzibar des sites de rassemblements populaires importants dans l'islam. Ces tombes que l'on visite sont appelées *Mazara* (Zara=visiter) ou *Maziarani* à Zanzibar.

Dans la propriété de la famille Sheriff à Bustani par exemple, des gens venaient et viennent encore aujourd'hui prier sur les tombes de ses grands-parents.

B- SOUS LA COLONISATION

Sous la colonisation d'autres lieux de rencontre s'ajoutèrent à ces espaces ouverts comme les marchés et

(1) The gazette du 26/07/1893.

ses annexes, les lieux de réjouissance organisée, les espaces des services administratifs, les écoles etc...

1- La place du marché

Dans les grandes cités africaines, les équipements collectifs de première importance sont indubitablement les marchés qui sont les mieux reçus, les mieux connus et les plus pratiqués par tous les citoyens.

"Expression d'une action délibérée, provoquée par une décision collective consciente et non pas la marque d'une action spontanée parcellisée dispersée quoique convergente," (1) le marché est un lieu de vie privilégié. En effet, la place du marché est un lieu de rencontre par excellence pour tous les citoyens. C'est le lieu où s'acquiert les produits nécessaires à la subsistance. C'est aussi le point de distribution des produits étrangers. En bref, il répond aux besoins courants des citoyens.

Le marché structure la ville qu'il précède l'urbanisation ou qu'il l'accompagne. Par l'existence de ces marchés, la ville coloniale acquiert une nouvelle fonction, celle de lieu de polarisation de l'économie régionale, polarisation favorable aux intérêts des colonisateurs. De ce fait, la place du marché symbolisait à la fois la dépendance des colonisés et leur intégration dans l'économie capitaliste en même temps qu'elle témoignait nécessairement du pouvoir d'appropriation de l'espace

(1) de Maximy *Cahiers des Sciences Humaines*, 23, 2, 1987, p.320.

urbain. En effet, "expressions commerciales et culturelles bien intégrées aux mentalités des urbains dès avant leur venue ou celle de leurs ascendants dans la ville, ils favorisent leur intégration citadine et les stratégies collectives ou individuelles d'appropriation de l'usage de l'espace urbanisé." (1)

Ce fut ainsi que sous la colonisation, de nouveaux marchés furent ouverts à Zanzibar, les Estrella Markets et le Sayyidieh Markets. Ces marchés implantés à la suite d'une décision municipale profitèrent d'un bon emplacement, sur la *Creek Road*, qui séparait Stonetown de la ville noire donc sur un axe de grande circulation. Les rues qui y menaient furent bordées de boutiques d'ateliers et d'échoppes, lieux de rencontre et de service.

Ces marchés étaient des centres primaires de distribution, notamment de produits vivriers: le premier était en effet un marché aux fruits tandis que le second, ouvert en 1904 servait de marché aux poissons, viande et volailles. (2)

Mais les marchés naissent ou prospèrent en dehors des décisions des autorités municipales. Ce fut le cas des marchés de quartiers où les populations à revenus limités ou à genre de vie qui procédaient de leur culture traditionnelle venaient s'approvisionner. Ng'ambo et Malindi en étaient des exemples.

(1) Kipré in Coquery-Vidrovitch ed, 1988, I, p.43; de Maximy, in *Cahiers des Sciences humaines*, 23, 2, 1987, p.320-321.

(2) Anonymous, 1952, p.33-34.

2- L'espace des services administratifs

"Espace longtemps redouté par les colonisés parce que c'est d'ici que partent les ordres de prélèvements fiscaux, de recrutement de travailleurs. C'est ici aussi que s'exerce pleinement la justice ou l'arbitraire du colonisateur. Mais c'est aussi lors des fêtes instituées par l'administration... le lieu de réjouissance organisée, d'ailleurs de manière sélective car tous les citoyens ne participent pas à toutes les manifestations." (1)

Cet espace administratif était aussi le lieu où le colonisé s'initiait à la culture du colonisateur. Certains y furent employés à des tâches subalternes (domestiques, manoeuvre, agents de l'administration).

3- Les lieux de réjouissance organisée: Mnazi

Moja

Situé sur la partie méridionale de la péninsule, cet espace était recouvert par l'eau à marée haute. Durant la première moitié du XIX^e siècle, c'était un lieu de distraction où se rendaient les Arabes pour les courses de chevaux. Tous les vendredis, avaient lieu des tournois auxquels assistaient tous les hauts

(1) Kipré in Coquery-Vidrovitch ed, 1988, I, p. 43.

dignitaires de la ville, les Hindous, les Parsis et les Arabes. (1)

Mnazi Moja fut également le cadre des festivités collectives. Christie écrit: "the large flat which is dry at low tide... is the favourite place for natives on festive occasions. " (2) C'était en effet là que les musulmans fêtaient la fin du Ramadhan, ou la fin du pèlerinage. (3)

Ce fut en même temps un lieu de promenade, un parc public que Christie compare au Hyde Park ou au bois de Boulogne. Sous la colonisation, après des travaux d'assainissement et de terrassement, Mnazi Moja devint un lieu de réjouissance organisée, choisi par les anglais. En 1894, il fut asséché et aménagé en terrains omnisports et comporta ainsi des courts de tennis, des terrains de golf, de football et de cricket. Les autorités l'utilisaient également pour les manifestations officielles de plein air et pour les revues militaires et autres manifestations imposantes réunissant des dizaines de milliers de personnes. (4)

En 1915, Mnazi Moja fut ouvert au public et abrita les festivités musulmanes. Anonymous décrit l'un de ces rassemblements d'indigènes: "thousands of persons of all races and ages arrayed in their newest and gayest clothes gather to enjoy the swings, roundabouts,

(1) Browne, 1846, p.420; Christie, 1876, p.283.

(2) Christie, 1876, p.283.

(3) USPG-UMCA, A1(V)B, Geo Mallender Journal p.19.

(4) Pearce, 1923, p.157; Hollingsworth, 1953, p.195.

natives dances and other side shows which are provided for their amusement." (1)

Mais cette vue des espaces de rencontre n'est pas à globaliser car les rencontres étaient surtout apparentes entre Européens et indigènes. Et ces espaces dits ouverts étaient dans la réalité pratiqués de manière sélective.

Si les marchés au bord de la crique étaient les plus fréquentés par tous les citoyens, les Européens s'aventuraient moins à ceux de Malindi ou Ng'ambo et autres marchés de quartier.

Dans les églises il y avait une messe pour les Européens et une autre pour les indigènes. La pratique de certains espaces fut même réglementé par décret public comme ce fut le cas de Mnazi Moja. En effet, un décret de 1929 institue la création d'un *Control Board* qui, en fait fut un comité constitué par le Résident et dont la tâche fut de contrôler, de réglementer et de gérer l'utilisation des espaces de distractions de Zanzibar. Ce *Control Board* avait le pouvoir de définir les termes et les conditions suivant lesquelles les clubs et les personnes pouvaient utiliser les terrains de sports. En bref, il fallait l'autorisation du *Control Board* c'est à dire du Résident pour pouvoir utiliser Mnazi Moja. (2)

(1) Anonymous, 1952, p.37.

(2) ZNA, AB 39/273, By Laws under the Recreation Park, 1929.

CHAPITRE III: LES FACTEURS D'EXCLUSION

Dans la société urbaine zanzibarite dont l'unique ciment était la religion islamique et la langue, le Kiswahili, la pluralité engendra des divisions au sein des habitants. Les grandes divisions se faisaient selon l'ethnie et la race. En effet, dans les villes musulmanes, la population se répartit selon une hiérarchie minutieuse déterminée par les origines, l'ancienneté de son établissement dans la ville, sa fortune, le raffinement de sa culture et de sa religion. Mais elle est souple et oppose plutôt des clans que des classes sociales.

On se différençiait moins par l'économique et bien davantage par une série de clivages qui se constituaient: celui qui était né libre se distinguait de l'affranchi de fraîche date, le méprisait et le situait au-dessous de lui.

Cependant, aux distinctions issues de la société traditionnelle et basées sur la tribu, le clan, la parenté, la région d'origine, on verra progressivement s'ajouter des distinctions de classes sociales ou de pseudo-classes, de strates sociales, de prestige professionnel ou de statut bureaucratique.

I- LA RACE

A Zanzibar, la situation économique politique et sociale qui prévalut était marquée par la domination étrangère omani puis britannique. Elle pourrait se

résumer à cette analyse de Balandier concernant les situations coloniales qui se caractérise par "la domination d'une minorité étrangère "racialement" et culturellement différente au nom d'une supériorité sociale (ou ethnique) et culturelle dogmatiquement affirmée, à une majorité autochtone matériellement inférieure; ...[par] le caractère antagoniste des relations intervenant entre les deux sociétés qui s'explique par le rôle d'instrument auquel est condamnée la société dominée; [par] la nécessité pour maintenir la domination de recourir non seulement à la force mais encore à un ensemble de pseudo-justifications et de comportements stéréotypés..." (1)

Ceci est d'autant plus vrai qu'à la fois la colonisation omani puis britannique introduit deux types de clivage: celui entre Arabes et Africains et celui entre les Européens et les populations locales.

Il se fonde sur la supériorité d'une race par rapport à une autre, soutenue par des tribulations historiques complexes.

A- LE CLIVAGE ARABE-AFRICAIN

Ce clivage fut d'une grande importance dans la société zanzibarite de l'époque tout comme celles des villes côtières. Il prend sa source dans l'histoire du mode d'implantation des populations de l'île et ne peut être séparé du clivage libres-esclaves et du contexte religieux.

(1) Balandier, 1955, p.34-35.

L'histoire de l'Islam et de la communauté arabe en Afrique de l'Est et à Zanzibar sont intimement liées. L'histoire politique de la côte et des îles fut liée à la fortune des Arabes. Et ceci est particulièrement vrai à partir du début du XIX^e siècle. Ces deux facteurs faisaient le poids énorme de la communauté arabe et expliquent leur sens de l'identité et de l'importance par rapport aux autres groupes.

1- Le rôle ambivalent de l'islam

En même temps qu'il prêche le fait que les relations harmonieuses entre les races sont un devoir religieux et que dans l'islam tous les musulmans sont des frères, il revêt la diversité raciale d'un statut sacré en la proclamant création divine. A Lamu, chez les Wangwana, la religion devient le support d'un racisme dirigé contre les Africains et les Européens. Les premiers, descendants de Ham et les seconds de Yafith héritèrent la malédiction de leur père. Tandis que les descendants de Sem, les Sémites (les Arabes) reçurent la lumière éternelle. C'est pourquoi, les prophètes sont issus d'eux. (1)

La couleur de leur peau est la caractéristique la plus visible de leur nature: les Africains sont noirs, les Européens, rouges et les Arabes blancs: les couleurs noire et rouge étant associées généralement aux esprits malfaisants et au diable. (2)

(1) El Zein, 1974, p.201.

(2) El Zein, 1974, p.184.

La religion musulmane est à la fois un langage où les tensions structurelles et des contradictions sont consciemment exprimées et communiquées en même temps qu'elle maintient l'équilibre social et perpétue la cohésion de la société. (1)

Les Arabes étaient les musulmans par excellence car l'Islam fit son apparition en Arabie et son fondateur, le Prophète Mohammed était un Arabe. Ainsi, ils pouvaient prétendre avoir des liens originels avec le prophète. Par définition, celui qui se dit descendant du prophète, un *Sharif* par exemple, (fonction extrêmement prestigieuse) doit être un Arabe.

Cette supériorité des Arabes s'explique aussi par l'idée qu'ils étaient meilleurs que n'importe quel autre musulman (une idée renforcée par la tradition de la *Baraka* des *Sharifs*), par l'idée de la supériorité de leur civilisation face aux autres (supériorité exprimée en apparence par l'utilisation du terme arabe *usta arabu* plutôt que dans le mot swahili habituel *utamadini* pour désigner la civilisation).

L'empreinte arabe dans l'Islam est-africain et des îles fut très prononcée surtout après l'établissement de l'Etat omani. Il est vrai que les Omanis n'étaient pas directement responsables des conversions des populations de cette partie de l'Afrique et notamment à Zanzibar comme l'atteste l'appartenance au sunnisme de la majorité des musulmans de Zanzibar et de la côte alors que les Omanis étaient Ibadhites. Saïd disait toujours qu'il n'était rien d'autre qu'un commerçant. Et le fait même qu'il avait renoncé au titre d'Imam au

(1) Lofchie, 1965, p.13.

profit de celui de sultan était révélateur de ses véritables intentions. Mais il laissa le prosélytisme au soin des Hadramis (sunnites). La seule tentative omani dans ce sens eut lieu sous les premières années du sultan Bargash, influencé par ses conseillers Mutawwa.

La seconde contribution, certes indirecte des Omani en faveur de la diffusion de l'Islam en Afrique de l'Est fut le commerce. Comme nous le savons, cette religion se développa, à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, le long des pistes caravanières.

2- La traite

L'idéologie de la supériorité des Arabes se trouva confortée par la traite qui fit des populations africaines des esclaves (objets de commerce, domestiques dans les maisons arabes et main d'oeuvre dans les plantations arabes). Les sentiments des Arabes envers leurs dépendants étaient un mélange de paternalisme et de mépris.

Face à cet état des choses, les populations de Zanzibar développèrent une conscience swahili-shirazi qui fut, au moins à partir de la fin du XIX^e siècle, surtout après 1840, anti-arabe. On opposait les familles éminentes shirazi aux Arabes Omanis, que les premiers considéraient comme des usurpateurs et de simples parvenus. (1)

(1) Lofchie, 1965, p.62-63.

En effet, durant la période qui suivit 1780, les Omanis, après s'être livrés à des coups d'état sur la côte et sur les îles, accaparèrent le pouvoir politique en même temps qu'ils défièrent la prédominance économique et politique des chefs Shirazi-swahili en s'emparant du commerce entre les îles et la côte puis entre la côte et l'intérieur à partir de la deuxième moitié du XIX^e, lequel commerce faisait la force politique de ces chefs et de ces populations.

Cette opposition se trouva renforcée par la différence sectaire entre Omanis Ibadhites et populations swahilis sunnites.

Cependant, conscience swahili-shirazi ne voulait pas dire qu'il n'y avait pas eu d'arabisation de la société. Mais, l'ordre social ne fut jamais entre 1700 et 1900 aux mains d'Arabes sauf là où les Omanis prirent le pouvoir.

L'attitude dominante demeura un courant d'arabisation. Le terme Arabe dans son contexte à Zanzibar et sur la côte à l'époque avait un champ sémantique très vaste. Beaucoup d'habitants de l'île se disaient alors Arabes. On a insisté jusqu'ici sur la terminologie raciale valorisant les plus hautes strates en ce qu'elles pouvaient faire preuve d'une origine arabe. En effet, un courant d'arabisation se développa au XIX^e siècle et sous la colonisation et les Swahilis se rendirent compte qu'il était plus important de se réclamer du groupe racial arabe. Aussi, se disaient-ils Arabes.

Cependant, à la lumière des études actuelles, on se rend compte que cette assimilation simpliste est d'origine récente et est liée à la valorisation par les occupants anglais de tout ce qui est arabe. En effet, entre 1924 et 1948, on nota que la population arabe de

l'île s'était beaucoup accrue: en 1924, elle représentait 8,7% de la population totale contre 14% en 1937. (1)

Une partie de cette population vient de l'immigration, une autre de l'accroissement naturel. Mais la grande majorité vient de l'intérieur de la société elle-même et de ceux qui choisirent de s'identifier comme Arabes. En effet, en 1924, il y avait 33.944 Swahili dans les deux îles, en 1931, il n'y en avait plus que 2.066, 290 en 1948. A Zanzibar, il y en avait 14.801 en 1924 et 2038 en 1931. (2) Cette tendance des Swahili à abandonner leur identité fut le résultat de plusieurs facteurs; d'une part, la connotation péjorative associée au terme swahili durant la deuxième moitié du XIX^e siècle et pendant la période coloniale. Prins dit que le terme swahili semble désigner tous ceux qui vivent dans l'orbite de la culture swahili, culture qui englobe un certain nombre de valeurs négatives comme l'ascendance esclave, une position au bas de l'échelle sociale et un comportement non civilisé. (3) Ainsi définie, l'identité swahili évoque une interdiction d'accès à un statut social élevé et s'il y a une alternative autant la prendre car la chose à ne pas être, selon Campbell, c'est d'être Africain. (4)

(1) Lofchie, 1965, p.73.

(2) Lofchie, 1965, p.74; Walter's Report, 1931, p.1; Arens in *Africa*, XII, 1971, p. 433.

(3) Prins, 1967, p.11-12.

(4) Campbell in *Political Science Quarterly*, 1,3, 1965, p.275.

Cette ruée vers l'identification arabe se trouva facilitée par le métissage d'Africains et d'Arabes, donc, il n'y avait pas de limites physiques exactes entre les deux. Beaucoup d'Arabes avaient le teint foncé. Tous les hommes nés d'union entre un Arabe et une Africaine ou autre pouvaient prétendre au statut d'Arabe. Il n'y avait donc tout simplement pas de raison pour un Swahili de rester Swahili.

Par ailleurs, l'identité arabe en elle-même est une notion vaste et vague si bien qu'elle peut être adoptée par toute personne parlant swahili, musulmane et pouvant prétendre à une ascendance arabe. (1)

D'un autre côté, les Arabes ne réagirent point devant cette manoeuvre car ils savaient que les Swahilis n'avaient pas les moyens matériels de s'assimiler à eux et donc de menacer leur position. Il semble même qu'ils l'encouragèrent tacitement dans la mesure où en fournissant une satisfaction morale aux Africains, ils empêchèrent l'émergence de contestation de la part de ces derniers. De plus, cette manoeuvre n'atteignit pas des proportions susceptibles de rompre l'équilibre social, du moins durant la période qui nous concerne.

Cette manoeuvre fut la résultante d'une situation où être Arabe signifiait avoir des qualités supérieures.

3- La politique coloniale

La politique coloniale à la fois cause et conséquence de la première donnée tendit à spécifier

(1) Knappert in *Africa*, 40, 2, 1970, p.129; Campbell in *Political Science Quarterly*, 1, 3, 1965, p.75.

que Zanzibar était avant tout un Etat arabe donc il fallut absolument préserver les intérêts des Arabes.

La politique coloniale, en effet, vise avant tout à privilégier les Arabes. Leur conception de Zanzibar "Etat arabe" se reflète dans leur façon de traiter les Arabes à tous les niveaux. Ainsi, de 1890 à 1963, date de l'indépendance, par diverses procédures administratives et constitutionnelles les colonisateurs anglais dirigèrent le gouvernement au nom du sultan. Les réformes administratives introduites par les anglais n'altérèrent en rien la structure sociale et les Arabes continuèrent à exercer un pouvoir important dans la société et la politique. La réforme de la justice par exemple n'ôte pas le pouvoir des *Cadhis* qui continuaient d'administrer la justice selon la *Sharia* (loi musulmane).

En 1910, les Arabes furent reclassés par le régime colonial comme *non natives* (non indigènes) et donc ne payaient pas les taxes sur les huttes alors qu'auparavant Arabes et Swahili étaient logés à la même enseigne. (1)

La création du *Legco* et de l'*Exco* en 1926 leur donna une place privilégiée dans la représentation car de 1926 à 1956, ils jouirent d'une représentation égale à celle de toutes les autres communautés de Zanzibar réunies. Les Anglais prirent l'habitude de les consulter dans les questions importantes. Ce qui permit aux dirigeants Arabes d'exercer une influence considérable dans la formulation initiale des

(1) Arens in *Africa*, XII, 1971, p.433; Salim, 1970, p.226-227.

programmes législatifs du gouvernement. (1)

La présence d'Arabes comme oligarchie privilégiée par le régime colonial contribua à accentuer un contexte social de différence, de hiérarchie et un sentiment d'admiration de la part des uns et de haine de la part des autres.

Les événements de l'après deuxième guerre mondiale et la guerre civile de 1964 prouvèrent que cette unité fragile qui n'était renforcée par aucun intérêt commun, par aucune institution politique intégrante, par aucune tradition culturelle commune ne faisait pas l'unanimité des populations concernées.

B- LE CLIVAGE EUROPEENS-POPULATIONS LOCALES

A cette hiérarchie entre Arabe et Africain, la situation coloniale en ajouta une nouvelle: celle entre les Européens et les autres.

1- Les fondements anciens de la supériorité européenne

Tout comme le clivage Arabes-Africains, celui entre Européen et indigènes est lié à l'histoire des Européens avant leur installation en Afrique de l'Est. Comme nouveaux dirigeants, les Anglais apportèrent avec eux des préjugés sur le statut social pour légitimer

(1) Lofchie, 1965, p.63 et suiv.; Clayton, 1971, p.5.

leur propre position. (1) Comme la couleur était le signe extérieur le plus visible de la race, elle devint le critère sous l'angle duquel on jugeait les hommes sans tenir compte de leurs acquis éducatifs ou sociaux. Les races à peau claire en étaient venues à mépriser les races à peau sombre.

L'idéologie des colonisateurs s'édifia pour une bonne part sur la foi en la supériorité héréditaire de la race blanche. On y trouve par exemple les préjugés suivants: les peuples de couleur manquent de qualités intellectuelles et morales nécessaires pour s'équiper et exploiter les ressources de leur pays; ils ne savent se gouverner sans tomber ou dans l'anarchie ou dans le despotisme. (2)

Pour les Européens, le degré de civilisation se mesure au contact plus ou moins prolongé avec eux comme l'atteste cette remarque de Hoefler sur l'Afrique orientale: " l'absence de toute relation avec les Européens depuis l'expulsion des Portugais explique suffisamment l'état de barbarie dans lequel sont encore plongés les habitants de cette côte..." (3) Zanzibar n'échappa pas à la règle. Grandidier reprend cette thèse et affirme, en parlant des Arabes: "ayant acquis de leurs rapports avec les Européens des goûts de luxe, ils semblent être parvenus au moins comparativement à un certain degré de civilisation." (4)

(1) Nimtz, 1980, p.36.

(2) Rocher, 1968, p.228.

(3) Hoefler in *L'Univers*, II, 1848, p.179.

(4) Grandidier, 1868, p.10; Albrand in *BSG*, 1838, p.7.

On critiquait l'islam dans l'île et un missionnaire français, Maupéou le décrit ainsi: "l'Islam tel qu'on le rencontre à Zanzibar n'est pas celui de l'Afrique du nord... Les multiples prescriptions du Coran restent dans l'ombre, mais on admet tout ce qu'il tolère. On obtient, ainsi, un Islam libéral qui s'allie très bien aux éléments fétichistes et païens trouvés sur place... Les esclaves amenés à Zanzibar, gardent les coutumes fétichistes des populations du continent." (1) On créait des stéréotypes qui n'épargnaient personne.

2- La création des stéréotypes

Ces préjugés de race et de couleur, cette supériorité des Blancs par rapport aux peuples de couleur trouvèrent leur légitimation dans la prétendue infériorité des peuples de couleurs, laquelle puisa sa source dans leur immoralité, leur manque d'ordre et d'hygiène en bref, des moeurs condamnables. Et on ne peut s'empêcher de comparer la situation qui prévalut à Madagascar au XIX^e siècle parmi les fondements de la différence entre Merina et les autres malgaches étaient les moeurs de gens des côtes qui "privilégient le rapt, la ruse, les déprédations au détriment de l'ordre." (2) Ces qualificatifs se répétaient dans les stéréotypes décrivant les populations de couleur à Zanzibar.

(1) Maupéou in *Histoire des Missions* n°4, décembre 1932, p. 512.

(2) Raison-Jourde, 1991, p.465.

Les Arabes par exemple étaient des gens oisifs et paresseux. Albrand les décrit: "amollis par l'oisiveté et l'abondance, ils ont perdu la valeur farouche de leurs ancêtres et vainqueurs dégénérés, ils n'ont pas dédaigné de s'allier aux Maures qu'ils avaient vaincus." (1)

Browne affirme: "The Arabs are second to no people in the world in the art of loafing." Germain rapporte que l'inaction et la paresse étaient les seules règles de la vie de l'Arabe. (2)

Les indigènes de Zanzibar étaient aussi des gens sans scrupules et personne n'était épargné. Les Arabes étaient " vains, astucieux et avides menteurs et hypocrites." (3)

L'Hindou selon Marras "est chicaneur, rapace. Pour un pesa (4 centimes), on lui fait faire vingt fois le tour de l'île." C'étaient "des voleurs adroits, sans aucun scrupule et qui n'ont pas leurs pareils pour exploiter la crédulité publique." (4)

Les Comoriens "sont chicaneurs, turbulents et... d'une honnêteté douteuse." (5) tandis que les Swahilis "sont vicieux et corrompus". (6)

(1) Albrand in *BSG*, 1838, p.7.

(2) Browne, 1848, p.333; Germain in *BSG*, 16, 1868, p.552.

(3) Albrand in *BSG*, 1838, p.7; Germain in *BSG*, 16, 1868, p.553.

(4) Marras in *BSGM*, 6, 1881, p.194; Giraud, 1890, p.17.

(5) Germain in *BSGM*, 16, 1868, p.552.

(6) Grandidier, 1868, p.10.

Ces populations n'avaient aucun sens de l'hygiène. Browne dit: "Although remarkably clean in their persons, the Banyans are an extremely disgusting people in some of their customs. " (1) tandis que Giraud rapporte: "Les Indiens ...vivent dans des bouges immondes qui composent les plus sales quartiers de la ville, sous une véranda en chaume à demi-effondrée, de vieilles mégères, couverts d'anneaux de cuivre, trônent accroupis au milieu de corbeilles de riz, de sésame,...de flacons d'huile, de pétrole. Leurs enfants, débraillés, sales roulent, se bousculent à plaisir au milieu de marchandises de denrées de toutes espèces dans une atmosphère à soulever le coeur. Toute l'Inde semble s'être donnée le mot pour envoyer là les plus repoussants de ses représentants. " (2)

Ce manque d'hygiène et d'ordre, symbole de leur soi-disant manque de civilisation fut repris dans les descriptions de la ville.

Pommier en 1820 écrit: "la malpropreté des rues trop étroites, les amas d'ordures, de fumier de tous côtés... devaient faire de la ville de Zanzibar un foyer de maladies." Shepard de Salem qui visita la ville en 1844, neuf ans après le passage de Ruschenberger rapporte que la plage et les rues étaient très sales et une odeur terrible remplit l'air à vous donner mal au coeur. Le père Horner en 1864 parle de malpropreté de l'Orient tandis que Livingstone l'appelle tout simplement Stinkibar. (3)

(1) Browne, 1846, p.369.

(2) Giraud, 1890, p.17.

(3) Pommier in *Annales Maritimes*, XII, 1820, p.423

La question de la ville sale provenait de plusieurs facteurs. De nombreuses zones de la péninsule étaient mal drainées, les eaux usées se jetaient dans la mer provoquant à marée haute une forte odeur. Cette mauvaise odeur provenait également des corps d'esclaves jetés à la mer et des ordures amassées dans la rue et qui fermentaient sous le soleil. Browne écrit que la portion de plage entre Pangani et Malindi était un véritable dépôt de toutes les saletés, et qu'on y trouvait des corps d'esclaves. (1)

Les parties les plus sales étaient celles occupées par les Indiens et Ng'ambo. Browne écrit: "the most disgusting part of the town is Banyanstreet where the Banyans chiefly reside. From daylight in the morning till the breakfast time, the Banyans may be seen squatted down at their doors...The whole street is a complete puddle of saliva." Gilbert en 1877 parle de "bourbier fétide." (2)

L'autre partie sale était Ng'ambo très surpeuplée à partir des années 1870. Burton la qualifie de labyrinthe de rues sales. Cependant l'air y circulait mieux non parce que les rues étaient plus larges mais parce que les maisons étaient moins hautes.

cité par Hofer in *L'Univers* II, 1848, p.181; Horner in *Villes et Campagnes* du 24/03/1881; Northway in *EIHS*, XC, Juillet 1954, p.266; Livingstone, 1879, p.5.

(1) Browne, 1846, p.368; Voir aussi Smee in Burton, 1872, II, p.243 et NAI, IOMR, Misc.586, Smee & Hardy to Bombay, 1811; Livingstone, 1879, p.5; Christie, 1876, p.306.

(2) Browne, 1846, p.369.

Les visiteurs occidentaux contemporains parlent également de ville sans ordre, mal organisée, d'amas irrégulier de pagodes, de défaut d'alignement des cabanes. Le tout résumé dans cette observation de Giraud en 1881: "on sait combien peu les Arabes ont le sentiment de la ligne droite; si leurs constructions en font foi dans les moindres détails, l'alignement des rues en est une preuve encore plus concluante. Telle rue qui, à un moment donné mesure 2 mètres de large, passe un peu plus loin à la moitié ou encore moins, tourne à droite, revient sur elle-même et si l'on pousse droit devant soi pendant une demi-heure, on a bien des chances de revenir sur son point de départ."

(1)

Ces stéréotypes sont générateurs de préjugés qui amènent à des mesures politiques et économiques de discrimination dont l'accaparement des terres dans les colonies est une des manifestations. On refusait aux autochtones le droit de disposer de leurs terres. Ce mépris du droit des autochtones fut étalé par les gouvernements européens pendant la conférence de Berlin en 1885, chacun d'entre eux affirma sa prétention à une part du continent africain dans une indifférence totale à l'égard du fait qu'aucune nation européenne n'avait de droit de souveraineté à faire valoir sur les habitants de quelque région d'Afrique que ce soit. A Zanzibar, il n'y avait pas de colons blancs. Mais les Européens avaient tout fait pour que les terres restent aux mains d'Arabes. Peut-être voyons nous là une perpétuation de la politique consistant à ne

(1) Giraud, 1890, p.12.

reconnaître que le droit des populations à teint beaucoup plus clair. Flint écrit:

"The population was labelled by race, and race denoted functions; Arabs were landowners and clove-planters, Indians were traders and financiers, and Africans were labourers. The correctness of this hierarchy was supported by contemporary ideas of racial superiority, for the status of the communities was in theory one ascending order according to "whiteness". (1)

Le discours colonial héritier en cela des traditions antérieures est riche en schémas ethniques. Ces schémas, loin d'être éliminés au fur et à mesure de la pratique coloniale furent au contraire précisés, nuancés par l'intégration de critères nouveaux comme l'aptitude au travail et l'attitude face à la colonisation.

Cette habitude de différencier et d'opposer les groupes colonisés fut reprise dans le cadre urbain, d'emblée synonyme de brassage ou du moins de côtoiement de populations diverses. (2). Par divers procédés, les colonisateurs britanniques avaient essayé d'écarter les populations non-arabes de la ville sans grand succès d'ailleurs.

La hiérarchie du prestige social des dirigeants coloniaux se reflète dans l'attribution des postes dans le gouvernement. L'ethnie et la race étaient les deux

(1) Flint in Harlow & Chilver eds, 1965, p.651.

(2) Goerg in Chrétien & Prunier eds, 1989, p.268.

principaux critères employés dans la sélection. Même si aucune loi à l'époque n'interdit l'occupation des postes élevés par les non-Arabes et les non-Européens, le sommet de la hiérarchie politique, administrative et sociale fut occupé par les Arabes et les Britanniques.

Les réformes administratives introduites par les Anglais visèrent avant tout à préserver les privilèges des Arabes en leur qualité d'oligarchie. Après la seconde guerre mondiale, l'inauguration du *Local Civil Service* pour élargir la base de responsabilité politique des habitants de Zanzibar donna de plus en plus de chances aux Arabes et à quelques Indiens qui avaient fait des études secondaires d'accéder à des postes élevés.

Quand le *Legislative Council* et l'*Executive Council* furent créés dans les années 1920, il n'y eut aucun Noir, car les Noirs étaient supposés être représentés par le *Town Mudir*, un Arabe.

Ces mesures enterinèrent les divisions anciennes dans la société locale. Entre les différents groupes de citoyens subsistaient parfois des haines profondes et tenaces.

II LE STATUT SOCIAL

Le statut social engendra deux types de clivage: celui opposant les libres aux esclaves et celui entre l'aristocratie et le restant de la population.

A- LA DISTINCTION LIBRES ESCLAVES

Depuis la période médiévale, quand les cités-Etats de la côte et des îles atteignirent leur apogée avant

la conquête portugaise du XVI^e siècle, les esclaves marquèrent la vie de ces communautés.

Pendant le XIX^e siècle leur nombre avait beaucoup augmenté depuis que les Omanis décidèrent de les drainer vers les plantations de cocotiers et de girofle de la côte et des îles. Les plus grandes appartenaient aux familles arabes et plus particulièrement à la famille régnante Busaidi et à ses alliés.

Pour mieux comprendre la place des esclaves et leur position dans la société zanzibarite, il est nécessaire de rappeler la conception de l'esclave chez les musulmans.

1- La conception de l'esclavage chez les musulmans

Comme toutes les doctrines morales et religieuses, l'Islam n'a pas pu supprimer ni contrôler la tendance à l'abus du pouvoir des maîtres vis-à-vis de leurs esclaves.

Cependant, l'Islam est décisif dans les conceptions que les maîtres ont d'eux-mêmes, de leurs esclaves, des relations maîtres-esclaves et de l'ordre social.

Ce comportement qui apparaît à l'historien moderne comme lié au complexe économique et politique et aux impératifs sociaux est conçu à l'intérieur de la société musulmane comme une obéissance à la volonté de Dieu. (1)

(1) Cooper, 1977, p.23-24; Marsh & Kingsnorth, 1961, p.26; Gordon, 1987, p.27.

La particularité de l'islam réside dans le fait qu'il diffère des religions des peuples africains et du christianisme. Par rapport aux premières, il a une tradition écrite donc une plus grande fixité et une plus grande stabilité, car il est vrai que dans l'étude du système esclavagiste africain, on avait noté que toute une série de doctrine gouvernant la place des esclaves dans la société avait été développée pendant des siècles. Mais de tels codes moraux et légaux non écrits peuvent être interprétés voire ignorés comme c'était souvent le cas et chaque génération de propriétaires d'esclaves évaluait son action suivant ses besoins parfois contradictoires avec le concept original.

L'islam diffère aussi du christianisme plus particulièrement dans la forme vers laquelle l'esclavage évoluait à l'ère des plantations. En effet, comme il ne faisait pas la distinction entre la loi religieuse et la loi civile, les lois que les cadhis appliquaient en Afrique de l'Est furent calquées sur les préceptes coraniques établis par les juristes du premier siècle après le prophète Mohammed. Ainsi, aux sanctions temporelles contre la violation des lois, s'ajoutait chez les musulmans la punition de Dieu. (1) En effet, les musulmans se laissaient maintes fois

(1) Selon Cooper, ceci ne garantit certes pas le respect absolu des lois. Mais du fait de leur origine sacrée, elles ont beaucoup plus de chance d'être suivies à la lettre par rapport aux codes sur les esclaves conçus et écrits par les maîtres. Cooper, 1977, p.24; De Langle in *RMC*, 38, 1873, p.796

influencer par des scrupules religieuses. Ceci est imputable à la nature de l'islam et à son poids sur la vie et le comportement des croyants. Selon Gordon, "la loi islamique n'est pas un droit écrit mais est issue de spéculations et de raisonnements juridiques. Son autorité ne découle pas de prescriptions légales mais de considérations éthiques. Le système se forgea à partir de préceptes de conduite sociale du coran qui en appelle au devoir religieux et à la conscience du croyant et ne sanctionne qu'exceptionnellement leur inobservance par des châtiments spécifiques." (1)

Compte tenu de cet état des choses, le musulman a toujours été présumé obéir à la loi mais comme dans toutes les religions, il y a contradiction entre les principes et la pratique individuelle.

L'idée de l'esclave qui se transmettait de génération en génération chez les musulmans révèle la nature changeante de la société arabe minée par les guerres et surtout les luttes ethniques. Elle reflète ainsi les besoins en travailleurs et en dépendants des individus et des groupes, la nécessité d'instaurer une communauté musulmane basée sur une valeur commune et une structure institutionnelle commune. (2)

L'existence de l'esclavage fait qu'au cours des années, un ensemble de règles normatives s'instaura entre maîtres et esclaves. Et de nouveau on se retrouve face au rôle ambivalent de l'islam devant l'esclavage.

(1) Gordon, 1987, p.35.

(2) Cooper, 1977, p.24; De Langle in *RMC*, 38, 1873, p.796; Gordon, 1987, p.25.

En légitimant l'esclavage, le coran accepte la discrimination entre les êtres humains en accord avec l'ordre des choses. Mais dans le même temps, il voulut tempérer les rigueurs de cette institution en cherchant un équilibre entre les droits et les obligations du maître et de l'esclave. Si l'esclave avait l'obligation de servir le maître, il jouissait aussi de droits reconnus. Par exemple, un esclave peut posséder une propriété ou gagner ou emprunter de l'argent, acheter sa liberté. (1) Pour maintenir l'ordre interne de la communauté musulmane, par exemple, l'asservissement des musulmans de naissance était interdit car c'est un état réservé aux païens et aux incroyants. Selon Gordon, cette règle trouve indubitablement son origine dans l'ancien testament qui interdisait aux Israélites d'asservir des prisonniers de guerre israélites. Et la loi musulmane est très stricte sur ce point. (2) La religion (et non la race ni la nationalité ni la territorialité) devint alors le facteur selon lequel un individu pouvait être réduit à l'esclavage ou non.

Comme membre d'une communauté en développement, le musulman qui achetait ou possédait des esclaves devait les convertir à l'islam. Le converti devenait alors membre à part entière de la communauté pouvant aspirer à la même récompense divine que son maître et était un

(1) Gordon, 1987, p.40; Knappert in *Africa*, 40, 2, 1970, p.128.

(2) Gordon, 1987, p.28; L'interdiction d'asservir les corréligionnaires soulève la question de l'impact de cette loi sur le prosélytisme car la conversion des Noirs entraîne inéluctablement une restriction du champ de chasse des négriers musulmans.

égal du point de vue spirituel. L'affranchissement d'un esclave, considéré comme un acte pieux, intervenait généralement après dix ans de bons et loyaux services.

(1)

Malgré une position défavorable à l'abolitionnisme, (2) les musulmans d'Afrique de l'Est, même à l'époque des plantations, n'avaient pas réduit leurs esclaves à de simples objets économiques mais les avaient considérés comme des adjuvants à la prospérité économique et urbaine. Une situation qui rappelle étrangement ce qui se passait à l'île Maurice au XVIII^e où les esclaves jouaient les mêmes rôles à l'ère des plantations, où ils étaient considérés comme une richesse et où ils constituaient plus un mode de vie qu'un mode de production à proprement parler comme ce fut le cas dans les Antilles. (3)

Cependant, dans la pratique, cette réglementation fut discriminatoire car elle ne s'appliquait pas à tous les esclaves.

(1) Nimitz, 197 , p.40; Akinola in *JHSN*, 6, 2, 1972, p.221; Gordon, 1987, p.25; Knappert in *Africa*, 40, 2, 1970, p.129.

(2) Comme partout dans le monde arabe, mettre fin à l'esclavage aurait abouti à une révolution sociale en obligeant les Arabes à accomplir eux-mêmes une multitude de tâches domestiques et de travaux agricoles qu'ils méprisaient traditionnellement. Quant à ses conséquences pour les esclaves, l'abolition aurait provoqué de sérieuses difficultés en les privant de la sécurité que leur assurait leur statut, du travail, et d'un toit.

(3) Arno & Orian, 1986, p.40.

2- Position sociale et degré d'intégration
des esclaves dans la société.

La position sociale et le degré d'intégration de l'esclave dans la société dépendaient de deux facteurs: le contact avec la culture swahili, l'appartenance à l'islam et la jouissance des droits garantis par le Coran. (1) Tout ceci additionné à la grande diversité ethnique des esclaves eut pour résultat d'affiner les degrés de proximité ou d'éloignement dans les relations de maîtres et d'esclaves. Ainsi, le service de proche domesticité était réservée aux esclaves qui répondaient à ces critères. Celles qui étaient jolies et avaient la peau plus claire étaient souvent affectées au service personnel du maître et de la maîtresse de maison.

Les esclaves étaient aussi divisés suivant la durée du service qu'ils avaient rendu, l'occupation et la position de confiance dont ils jouissaient. (2)

Ils formèrent ainsi une classe ou une caste exclusive dont les fonctions et les devoirs les amenaient à entrer en contact, à tous les niveaux, avec les autres classes et communautés de la ville. (3)

Ces facteurs font que le degré d'intégration n'était pas le même pour tous les esclaves et on distingue deux groupes différents par leur statut et les fonctions qu'ils occupaient.

(1) Akinola in *JHSN*, 6, 2, 1972, p.216; Speke, 1863, introduction.

(2) Trimingham, 1964, p.147.

(3) Christie, 1876, p.302

Le premier groupe majoritaire numériquement mais le plus défavorisé fut constitué par les esclaves fraîchement importés du continent, parmi les populations non touchées par la culture swahili, animistes (*Washenzi* ou barbares, sauvages). A Zanzibar, on les appelait *Watumwa Wajinga* (esclaves sots). Ils étaient généralement envoyés dans les plantations.

Le second groupe était formé par les esclaves urbains et généralement les esclaves domestiques. Ce furent les *Wazalia* (esclaves nés en captivité à Zanzibar) et les *Wakulia* (esclaves importés enfants et donc ayant grandi dans l'île). (1) Ils occupaient une position sociale élevée parmi la population servile car ils avaient des contacts étroits avec la culture swahili et adhéraient généralement à la religion de leurs maîtres, l'Islam, et donc jouissaient de nombreux privilèges garantis par le Coran. (2) Albrand, en parlant des esclaves en général dit: "leur condition est fort douce et diffère à peine de celle des hommes libres. Soumis à une discipline indulgente et à des travaux peu fatigants, la bonté avec laquelle on les traite, leur donne une familiarité importune... Ils sont rarement punis." (3)

(1) Cooper, 1977, p.183, Dale, 1969, p.16; Trimminghan, 1964, p.147.

(2) Speke, 1863, introduction; Shepard in Bennett & Brooks eds, 1965, p.370 dit que beaucoup d'esclaves étaient envoyés à l'école coranique et recevaient la même éducation que les enfants de leur maître.

(3) Cette assertion est à nuancer car en fait elle ne s'appliquait qu'à une minorité d'esclaves les *Wazalia* ou esclaves domestiques.

On peut les classer en deux catégories: les esclaves domestiques, des *Wazalia* et les travailleurs urbains. Les premiers occupaient une position sociale élevée et avaient des conditions de vie parfois meilleures que celles des hommes libres. Ils étaient considérés comme des membres à part entière de la famille du maître (1) de la même façon qu'une femme de chambre ou une nourrice en Europe à la même époque.

Nés, élevés dans la maison du maître, ils jouissaient de tous les privilèges que leur garantissait le coran et ainsi, ne couraient pas le risque que l'on se débarrasse d'eux ou qu'on les vende. Ils pouvaient accéder à des postes élevés de confiance comme gouverneur de la ville et ce fut le cas de Yakut, le gouverneur de Zanzibar. Ils dirigeaient la maison ou les affaires de leurs maîtres comme conducteurs de caravanes, tâche toute différente de celle du simple porteur et impliquant de grandes responsabilités à cause de l'insécurité de la nature et des hommes et rendant le départ en groupes indispensable. (2)

Parmi les esclaves domestiques, généralement des femmes, il y avait les concubines ou *suryia*, propriétés inaliénables du maître, dont les enfants avaient, en principe, les mêmes droits que les enfants nés d'union avec une femme libre.

(1) On rapporte que certains maîtres appelaient leurs esclaves *Bwana* (frère). Colomb, 1873, p.370 écrit qu'ils étaient mieux nourris.

(2) Sullivan, 1873, p.378; Cooper, 1977, p.229; Iliffe, 1979, p.49; Renault, 1987, p.22.

Aux relations de maître à esclave domestique se substituaient celles de patron à client. (1) Après l'affranchissement, l'ancien esclave restait avec son ex-maître ou quand celui-ci décédait, il choisissait de vivre avec ses héritiers. (2)

Il est vrai que les esclaves pouvaient être vendus et revendus. Mais en général, l'Arabe ne revendait ses esclaves que dans certaines conditions: quand ceux-ci n'étaient pas honnêtes ou quand les maîtres avaient un besoin pressant d'argent et dans ce dernier cas, la revente apparaissait comme un signe d'extrême misère. (3)

Les esclaves urbains par contre avaient une position beaucoup moins privilégiée. Ils ne vivaient pas avec leur maître mais dans le quartier indigène lequel, au XIX^e siècle, se trouvait encore dans la péninsule dans la zone de Vuga et le long de la crique puis à Ng'ambo. Ils devaient gagner leur vie en travaillant souvent sept jours sur sept et devaient donner à leur maître une partie voire la totalité de leur salaire. Celui-ci, en retour, leur offrait de maigres rations ou des vêtements usagés. On les vendait

(1) Cette situation se présentait fréquemment dans les Etats islamiques du Nord du Nigéria quand l'esclave avait versé l'argent de son rachat et reçu son certificat d'affranchissement. Chez les Arabes, l'ancien propriétaire donnait à son affranchi sa fille en mariage pour consolider ces liens de clientèle.

(2) Knappert in *Africa*, 40, 2, p.126; De Langle in *RMC*, 38, 1873, p.796 écrit que la liberté n'est pas un bien très enviable à l'esclave qui prétend que le chien sans maître est toujours maigre.

(3) Garneray, 1888, p.158; Colomb, 1873, p.371; Lodhi in *Research Report*, 16, 1971, p.8.

ou on les abandonnait dans les rues quand ils étaient malades ou trop vieux et ne pouvaient plus, par conséquent, produire. Par rapport à leurs collègues domestiques, ils ne jouissaient d'aucune sécurité. New, faisant la différence entre les esclaves possédés et ceux loués, dit:

"a slave owned is liable to better treatment than the slave hired, on the same principle that most people take better care of their own horse than of borrowed and especially of hired one. The disposition in the latter case is a determination to get one's money worth out of the brute, while in former case, care is to exercised by overwork, the animal should be injured and so depreciated in value." (1)

Cependant cette lacune fut partiellement compensée par une absence totale de limite à leur inconduite.

Dans cette catégorie des travailleurs urbains, il y avait les artisans qualifiés, pratiquement indépendants qui pouvaient s'enrichir par leur travail.

B- LE CLIVAGE OLIGARCHIE ET MASSE DE LA POPULATION

1- Origine de cette division

Cette division est liée à la forme d'organisation politique et économique qui prévalait à Zanzibar durant toute la période étudiée.

(1) New, 1873, p.891.

Il est vrai que les inégalités de fortune ne furent pas sans relations avec la différence raciale et ethnique et la distinction libre-esclave. Cette situation conduit à une représentation de la société zanzibarite en une pyramide à trois étages avec les Européens et les Arabes au sommet, les Indiens au milieu et les Africains au bas de l'échelle.

Cependant, une analyse plus fine montre qu'un fossé séparait une aristocratie de la majorité de la population. Et c'est ce qu'il convient de démontrer ici.

Les critères qui gouvernaient cette division entre l'oligarchie et le peuple étaient la richesse (terre, esclaves, plantations maisons, bateaux...etc). Il est vrai que comme à l'île Maurice au XVII^e siècle, la période de prospérité du port vit apparaître des différences de fortune. Mais la constitution d'une véritable hiérarchie par la fortune eut du mal à se consolider à Zanzibar. Cette situation résulte de la mobilité des gains et des pertes, des fortunes qui se faisaient et se défaisaient surtout du côté arabe, de la continuité des arrivées et la facilité à franchir les disparités initiales de richesse. (1)

De plus, si la richesse se mesure à la possession d'esclaves, tous les groupes sociaux visaient à en avoir et dans les années 1860, on voit à Zanzibar des esclaves posséder des esclaves. D'autre part, il existait de riches Indiens qui n'en avaient pas car Rigby le leur avait formellement interdit. Ce qui rend

(1) Arno & Orian, 1986, p.37.

encore plus difficile la mise en place d'une hiérarchie fondée sur la fortune.

Enfin, un autre critère qui gérait la division entre le reste de la population et l'aristocratie était la position dans le gouvernement et l'accès à une éducation poussée.

Cette oligarchie se composait avant la colonisation des chefs religieux hadrami, de l'aristocratie arabe (les chefs de communauté arabe le sultan y compris), de l'upper-establishment indien. Sous la colonisation, la bureaucratie coloniale vint se joindre à eux.

En effet, l'Etat Busaidi était apparu comme polyethnique c'est-à-dire faisant cohabiter dans le même espace géopolitique des groupes d'hommes culturellement et linguistiquement divers. La mise en relations de ces groupes humains divers et l'intégration de certains de leurs membres dans l'appareil d'Etat furent favorisées par des facteurs économiques. Par intégration ethnique, reprenant Diakité nous entendons "le processus général d'un rapprochement toujours plus grand de divers groupes ethniques qui se manifeste par l'apparition d'une certaine communauté culturelle alors que les traits ethniques fondamentaux sont maintenus." (1)

Le gouvernement colonial ne modifia pas cette organisation car il se rendit compte du parti qu'il pouvait tirer d'une telle structure. Il est vrai que les moyens ne furent pas les mêmes mais les résultats furent similaires. En effet, le pouvoir politique de la

(1) Diakité in Prunier & Chrétien eds, 1989, p.139.

société précoloniale persiste dans la situation coloniale et on retrouve généralement à Zanzibar, les mêmes chefs, les mêmes organismes d'autorité.

Mais le pouvoir politique traditionnel est redéfini, réorienté. Ce n'était plus une autorité autonome mais une autorité déléguée servant d'intermédiaires entre la population et l'administration coloniale.

Le sultan et ses hommes auront alors deux fonctions: celle de sous-administrateurs c'est à dire de courroie de transmission car il transmet et fait exécuter les directives, recrute le personnel, et collecte les renseignements. En second lieu, ils se virent confier le rôle de police qui assurait l'ordre, maintenait la paix et exerçait parfois la justice.

A travers ces fonctions, l'autorité locale devint plus un agent de socialisation qu'un agent de contrôle. C'est elle qui apprit à la population à respecter les nouveaux modèles et les nouvelles valeurs.

Le pouvoir colonial compta également sur ces chefs traditionnels pour servir de symbole d'intégration au régime colonial. (1)

Il en résulta des classements liés au revenu, au niveau d'éducation et à l'autorité. Des formes complexes de stratification sociale s'élaborent, incorporant des éléments de la société traditionnelle et des éléments de la société coloniale. Les hiérarchies de prestige et de pouvoir anciennes et nouvelles s'entremêlent, se lient, s'opposent, se superposent, s'enchevêtrent.

(1) Rocher, 1968, 2, p.233.

2- Les composantes de cette oligarchie

a- Avant la colonisation

1) *Les chefs religieux Hadramis*

Du côté des Hadramis, on note qu'il y avait une différence énorme entre les chefs religieux et les Shihiris. En effet, comme tout dirigeant qui voulut donner un caractère sacré à son gouvernement, Saïd les intégra dans l'appareil d'Etat. Leur pouvoir vint de leur position religieuse. En effet, leur fonction de chefs religieux leur confèrait une position d'influence dans une société où la religion et la politique se confondaient.

Leur autorité ou leur influence reposait sur le respect de certaines vérités qui avaient été autrefois révélées aux hommes ou encore sur une très longue tradition ayant pris valeur en elle-même.

Elles contrôlaient l'islam institutionnalisé. Dans les écoles musulmanes, elles avaient le monopole de toute la structure éducative: les commentateurs de lois lisent beaucoup et créent une littérature pour leur propre compte.

Le *Mwalimu* avait beaucoup de pouvoir car c'était lui qui délivrait l'*Ijaza* (certificat attestant le degré d'instruction reçue, en quelque sorte le diplôme), et il pouvait donc de ce fait pousser certaines familles de son choix ou tout simplement ses congénères sans qu'aucun pouvoir temporel ne puisse intervenir. Les plus célèbres de ces érudits musulmans avaient des disciples provenant de toute l'Afrique de

l'Est et d'autres régions de l'Océan indien. Et Zanzibar en comptait un certain nombre. (1)

Par ce monopole de la structure de l'éducation, les classes cléricales inculquaient les valeurs de leur propre style d'islam. L'extension du sunnisme en Afrique de l'Est pourtant sous juridiction des Omani ibadhites en fut l'exemple typique.

Les classes cléricales détenaient manipulaient et faisaient fonctionner le système des lois à tous les niveaux. Les *Fuqaha* commentaient, interprétaient les lois tandis que les *cadhis* avaient juridiction sur toutes les affaires de lois.

Ainsi, ces classes cléricales avaient décision finale sur toute question de lois et de théologie. Elles agissent comme un corps constitué où chaque *Sheikh* a une autorité autonome. Et si en principe, cette autorité était basée sur l'acceptation volontaire de la part de la masse des sujets c'est à dire les musulmans, dans la réalité, la contrainte prime sur le bon gré car l'autorité des *ulamas* est reconnue et soutenue par le pouvoir politique. Certains chefs religieux comme les *Sharifs*, du fait de leur ascendance liée au prophète jouissaient de rôle extrêmement prestigieux. Ils étaient considérés comme les centres de l'influence politique et religieuse et donc étaient inviolables dans les cas d'hostilité quand ils jouent le rôle d'arbitre. (2)

(1) Cooper, 1977, p.76.

(2) Martin in *AHS*, 4, 3, 1971, p. 530; Ruphin, 1987, p.35 à 39.

Les dirigeants qui voulaient donner un cachet légitime à leur pouvoir ou le consolider faisaient appel à eux. Saïd par exemple comptait parmi ses juges et ses conseillers beaucoup de ces érudits et leurs élèves. Ils étaient des personnalités très respectées dans l'île et on se souvient longtemps après leur mort.

(1)

Le pouvoir d'un *Alim* en Afrique de l'Est est renforcé par le fait qu'il peut être à la fois professeur, juriste et faire partie du personnel de la mosquée. Toutes ces occupations sont pour lui des sources de revenus.

Leur passage dans la sphère économique et commerciale se faisait par le biais des alliances matrimoniales avec les familles de grands commerçants de la ville, détenteurs d'un pouvoir économique considérable.

Mais il y en avait qui étaient issus de familles de commerçants car ce qu'il faut savoir c'est que les études coûtaient très cher et seules les familles riches pouvaient avoir accès à l'enseignement. A Zanzibar par exemple, beaucoup d'érudits ibadhites provenaient de la famille Al Ruwehi qui avaient de grandes plantations. (2)

2) *L'aristocratie arabe*

Si les représentations statutaires fixaient très haut les Arabes omanis, un fossé séparait ceux qui

(1) Cooper, 1977, p.76-77.

(2) Cooper, 1977, p.77.

avaient beaucoup de terres de ceux qui n'en avaient que pour vivre, ceux qui possédaient des milliers d'esclaves de ceux qui n'en possédaient que très peu.

Au XIX^e siècle quand Saïd évinça les chefs shirazi, il attribua des terres à des chefs de communautés arabes à charge pour eux de les redistribuer aux membres de leur communauté respective.

Ces chefs acquièrent alors de grandes propriétés foncières converties ensuite en grandes plantations de cocotiers et de girofle où travaillaient des milliers d'esclaves. Ces chefs devinrent alors de grands propriétaires de terres et d'esclaves.

Ces terres et ces esclaves devinrent des sources de richesse car leurs propriétaires se livraient en même temps au commerce des produits des plantations et à la traite. Leurs revenus provenaient également des maisons qu'ils possédaient dans la ville et qu'ils louaient à des étrangers. Saïd les intégra dans l'appareil d'Etat, ce qui leur permit de s'enrichir encore plus et de renforcer leur position. Après l'abolition de la traite puis de l'esclavage, beaucoup de ces familles riches d'Omanis virent leur fortune diminuer considérablement. Mais les Britanniques tentèrent tout pour préserver leur position en tant que membres de l'aristocratie indigène en leur octroyant de multiples privilèges. Les descendants de ces anciennes familles devinrent selon Lofchie un "self perpetuating elite group" (1)

(1) Lofchie, 1965, p.77.

3) *L'upper establishment indien*

Comme chez les Arabes, un fossé séparait les membres de *l'upper establishment* indien de la masse de la population indienne.

La politique de favoritisme de Saïd à leur égard avait permis à certaines familles de s'ériger en riches commerçants contrôlant tout le système commercial, économique, financier et bancaire du sultanat. Parmi elles, la firme hindoue de Jairam Sewji.

Ces familles parvenues formaient un groupe à part. Chez les Khojas, ce groupe fut constitué par les grands marchands célèbres comme Sewa Haji, Peera Dewji, Allidina Visram et Dewji Jamal. Ce terme d'*upper establishment* transcende les divisions religieuses, ethniques et raciales. La position de ses membres et leurs relations avec le sultanat et le corps diplomatique étaient indépendantes de leur statut dans leur propre communauté. Ils faisaient partie de l'aristocratie non comme représentants de leur communauté mais comme des entrepreneurs qui avaient réussi économiquement et dont l'influence et les conseils pouvaient profiter aux sultans et aux consuls donc un groupe qui émergea du système de caste, de la communauté et de la secte dont ils étaient issus grâce à leur fortune. (1)

Sous la colonisation, la politique de favoritisme des Anglais à l'égard des Arabes entama quelque peu leur prédominance économique mais ils avaient une arme politique, l'INA (*Indian National Association*).

(1) Amiji in *AHS*, IV, 3, p.608.

b- Sous la colonisation

A ces anciens membres de l'oligarchie traditionnelle, s'ajouta la bureaucratie coloniale qu'on peut qualifier d'élite technocratique.

L'élite technocratique s'inscrit dans une structure légale et bureaucratique. Son autorité repose sur une double base. Tout d'abord, le fait qu'elle est nommée ou élue selon les lois établies ou acceptées; en second lieu sur le fait qu'on lui attribue une certaine compétence mesurée d'après des critères connus. La compétence peut être établie à la suite d'examens ou par un jury ou selon la scolarité établie ou d'après l'expérience. Le système d'enseignement sert tout particulièrement à créer cette élite évoluée qui composera les cadres administratifs et techniques requis dans le gouvernement, les entreprises et autres services publics.

Concrètement, cette élite technocratique est composée par la catégorie supérieure de l'administration qu'on trouvait dans le gouvernement, les agences gouvernementales, les sphères financières en bref ce qu'on appelle les hauts fonctionnaires. Les Anglais, après la signature du Protectorat, s'érigèrent en nouveaux maîtres du pays. Après l'organisation du système administratif, ils s'arrangèrent pour occuper les postes les plus élevés comme chefs de Département.

Cependant, cette communauté européenne était très restreinte car contrairement à ce qui se passait dans les autres colonies comme le Kenya à l'époque, il n'y avait pas à Zanzibar de colons blancs et les Britanniques qui y résidaient étaient uniquement les

membres de l'administration coloniale. Les premiers gouverneurs étaient des gens qui avaient auparavant travaillé au Caire en Egypte. Parmi eux, Portal puis Rodd, consuls généraux anglais après l'établissement du protectorat.

Ainsi, à Zanzibar comme à l'île Maurice, chaque groupe noir, indien, arabe ou européen à la recherche de son identité était occupé à ériger ses défenses et ses barrières. Paradoxalement, "c'est à travers ces limitations réciproques que s'organise un réseau de refus et d'acceptation qui aura pour résultat un système permanent de cohabitation qui permet à chaque groupe de s'accommoder mutuellement sans fusionner mais non plus sans s'exclure." (1)

(1) Arno et Orian, 1986, p.7.

CHAPITRE IV: LES STRUCTURES ET LES ESPACES D'EXCLUSION

La mise en place du pouvoir Busaidi, malgré ses visées unificatrices ne contribua pas à rompre l'isolement de ces petits groupes car il n'avait pas les moyens humains et techniques d'agir sur eux sinon à travers des liens de dépendance qui unissaient les chefs de communautés à lui. Ces liens, comme nous l'avons vu, se tissaient à travers l'attribution des terres et par l'intégration des chefs de communauté dans l'appareil d'Etat. Ces chefs jouèrent ainsi le rôle d'intermédiaires entre la population et le dirigeant pour faire parvenir les plaintes de celle-ci et les directives du second.

Les colonisateurs britanniques, par différentes mesures de favoritisme entérinèrent ces divisions tout en créant de nouvelles à l'intérieur desquelles se forgeaient des liens de solidarité qui se présentaient à l'image de la société c'est à dire suivant les lignes de clivage de la société.

Les structures de sociabilité sont en effet des phénomènes ambivalents: en même temps qu'elles regroupent des individus en soulignant les caractères communs qui existent entre les membres comme l'origine géographique, la religion, l'âge, le sexe ou la classe sociale, elles les différencient en les opposant à d'autres groupes ou au reste de la société. Ce qui dégage dans ce cas est le phénomène de ségrégation car la sociabilité peut nourrir l'intolérance sous ses deux visages c'est à dire la coupure d'avec le monde extérieur ou le restant de la société au nom de

l'intimité, et le désir de détruire l'anormal, le non conforme à sa loi, l'autre, le différent. (1) Selon Semanne en effet, "chaque nation, chaque caste, quoique vivant en contact, a gardé son genre de vie particulier." (2)

I- LA SOCIABILITE FEMININE: UN ESPACE DE REPLI

L'étude de la sociabilité chez les femmes a pour objet de montrer comment les femmes soumises à la domination des hommes s'organisaient entre elles et comment cette forme de sociabilité évolua sous la colonisation.

A- LES VISITES ENTRE DAMES ARABES (3)

Elles sont intéressantes dans la mesure où elles révèlent que chez les femmes soumises à des conditions de vie particulières se crée une sorte de solidarité allant au delà des clivages sociaux traditionnels fondés sur le statut social. Loin des intrigues de la maison, elles font ici preuve d'une solidarité peu commune, d'une vie intime où la condition sociale n'est pas prise en considération. Des dames arabes et des

(1) Morineau in Thélamon, 1987, p.31

(2) Semanne, 1864, p.11.

(3) Nous avons pu pénétrer l'intimité de cette forme de sociabilité féminine grâce à Ruete (E) qui en donne une description détaillée dans son ouvrage cité en bibliographie.

concubines africaines se retrouvent autour d'une même table autour d'un même repas, et se partager des confidences.

Ces visites se faisaient soit le matin très tôt soit le soir après le coucher du soleil car la femme arabe ne doit pas sortir en plein jour, le *pardah* le lui interdisant. Germain dit que selon l'usage oriental, les femmes vivaient complètement à part et ne sortaient que le soir. Grandidier écrit: "dès le coucher du soleil, on les voit se glisser sans bruit dans les rues obscures... C'est l'heure où l'usage les autorise à se visiter entre elles." (1)

Le *pardah* leur imposait également le port du masque pour éviter que les passants voient leur visage car comme on l'a vu précédemment, seuls un cercle d'intimes, de parents et d'amis ainsi que leur mari avaient le droit de voir leur visage. Heudebert ajoute: "les croyants se jettent la face au mur quand elles passent et que l'on soit croyant ou infidèle, le savoir-vivre veut que l'on se détourne à leur approche et que l'on affecte de ne pas les regarder. Au besoin, la trique des eunuques qui ouvrent et ferment la marche... vous punirait de votre indiscretion." (2)

1- Les préparatifs

Quand une dame arabe décide de rendre visite à l'une de ses amies, elle se fait annoncer par des

(1) Germain in *BSG*, 16, 1868, p.553; Heudebert, 1900, p.48; Grandidier, 1868, p.10.

(2) Heudebert, 1900, p.48; Grandidier, 1868, p.10;

esclaves élégamment vêtues; elle-même s'habille pour la circonstance avec un soin particulier car ces visites sont faites non seulement pour faire honneur à une amie mais aussi pour faire étalage de sa toilette et de ses bijoux et probablement aussi pour éclipser les autres. En effet, pour tenir son rang dans la course pour la réputation et le prestige, pour ne pas s'exposer aux railleries et au mépris, à la perte de prestige, il faut adapter son apparence et ses gestes à certaines normes qui visent à souligner de plus en plus la différence, la singularité, la distinction, bref, l'appartenance à une catégorie de gens, l'élite. Les masques, par exemple, "forts élégants sont en satin noir ornés de dentelles d'or et d'argent et brodés de soies de toutes les couleurs." (1)

Comme les visites ne se faisaient pas en plein jour, on avait besoin de lanternes qui pouvaient atteindre jusqu'à deux mètres de circonférence. Leur nombre variait de deux à six suivant le rang et la fortune de la première dame du cortège.

2- Le cortège

Ces dames se rendant visite entre elles formaient de véritables cortèges longeant les ruelles étroites de la ville car les déplacements se faisaient à pied. Des

Anonymous in *Harper's New Monthly Magazine*, 1865, p.309.

(1) Ruete (E), 1991, p.185.

observateurs contemporains dont Grandidier ou encore Heudebert parlent de ces cortèges de femmes voilées qu'ils avaient rencontrés le soir dans les ruelles de la ville. "Dans les rues trop encombrées, le cortège s'ouvre un passage à travers la foule à grands coups de bâtons: le populaire se sauve dans toutes les directions laissant la voie libre aux princesses." (5)

Ces cortèges répondaient à des codes et des contraintes qui régissaient la vie de ces grandes dames du palais. En effet, celui d'une grande dame doit être précédé de dix à vingt esclaves marchant en file indienne ou par rang de deux portant les lanternes. Derrière eux viennent la dame accompagnée souvent d'une suivante arabe. Une troupe d'esclaves femmes ferment la marche. En chemin, on peut rencontrer des connaissances ou des parents qui se joignent au cortège.

3- L'arrivée chez l'hôte

En arrivant chez l'hôte, les visiteuses enlèvent leurs chaussures avant d'entrer dans l'appartement. Les serviteurs les rangent suivant une règle qui consiste à placer celles de la grande dame au milieu et autour d'elles celles des accompagnatrices, alignées en demi-cercle.

L'hôte se lève quand elle veut marquer à la personne qui entre une sympathie particulière ou rendre hommage à son rang et à son mérite. Les invitées baisent la main ou le bord du châle de la maîtresse des

(1) Heudebert, 1900, p.48.

lieux et prennent ensuite place. Ici encore, la disposition des invitées se fait suivant un code strict: elles prennent place autour de la maîtresse de maison suivant leur rang. Une dame de naissance égale à elle peut s'asseoir sans y être invitée à côté d'elle sur la meddè, tandis que les personnes de condition inférieure se tiennent à distance. Ces distinctions et ces règles n'entament en rien l'intimité des femmes qui se partagent les confidences.

Quand les invitées sont toutes installées, les esclaves apportent le café servi dans de petites tasses qu'elles présentent à la ronde. On sert également des confitures et des fruits frais.

Les conversations sont des plus diverses et tournent généralement autour des affaires personnelles. Elles peuvent durer 3 à 4 heures pendant lesquelles, le maître de maison est interdit de se rendre dans les appartements où ont lieu ces visites. Avant le départ des invitées, la maîtresse de maison offre des cadeaux et le cortège reprend le chemin du retour.

Ces visites avaient une fonction sociale importante: elles contribuaient à renforcer les amitiés en même temps qu'elles rompaient la monotonie de la vie de la femme arabe.

Elles survécurent à la colonisation, cependant d'autres formes de sociabilité féminine apparurent.

B- LES LELEMAMA OU ASSOCIATIONS DE DANSES

Les Lelemama étaient des danses faites pendant les mariages. Ils venaient de Zanzibar. C'étaient les femmes qui s'associaient dans ces groupes. Seules les femmes mariées dansaient les *Lelemama* à l'occasion de

mariages ou autre célébration spéciale. (1) Contrairement à celui de Mombasa, le *Lelemama* de Zanzibar n'était pas l'apanage des femmes de rang social élevé et réunissait les Arabes, les esclaves et les affranchis.

Mais ces associations avaient une autre fonction: conçues comme une adaptation à la situation nouvelle (la colonisation), elles constituèrent une étape vers la prise de conscience de l'inégalité et de l'injustice dans la société. Elles représentent une étape vers la réaction contre l'ordre social établi par la colonisation. Le fait qu'elles cohabitaient avec la colonisation, qu'elles se développèrent à partir d'expériences traumatisantes du contact colonial montre qu'elles traduisaient la conscience d'appartenir à une culture spécifique, à un groupe donné contre une autre culture, contre un autre groupe. Chez la femme, objet de notre étude, le *Lelemama* révélait les besoins, les sentiments, le comportement d'une population victime de la ségrégation sexuelle en même temps qu'il montrait la transformation d'une festivité en une expression de crise sociale.

Actuellement, on ne parle plus de *Lelemama* mais de *Beni* comme chez les hommes durant la colonisation. Nous n'avons aucune information sur la transformation de l'appellation.

(1) Ruphin, 1988, p 87-88; Strobel, 1979, p.157. Voir également Rangers, 1975 pour l'étude détaillée de ces associations de danses.



SCENES DE BENI
(coll. privée)

II- LES KHOJA: DES GENS QUI VIVENT ENTRE EUX

Etudier les Khoja est intéressant à plus d'un titre dans la mesure où d'une part ils constituaient la majorité des musulmans chiites indiens d'Afrique de l'Est et de Zanzibar. D'autre part, cette communauté est très structurée et offre donc un exemple de structure de sociabilité exclusive organisée contrairement aux Baraza chez les Arabes où les groupements sont occasionnels et éphémères.

Les Khoja comme nous l'avons vu correspondent à un groupe ethnique d'Inde occidentale qui accepte les prédications des *da'is* ismailis. (1) Leur chef spirituel est l'*Aga Khan*. (2)

On ne sait pas la date exacte de leur arrivée en Afrique de l'Est. Par contre, on sait qu'en 1820, il existait à Zanzibar, une petite communauté Khoja. (3)

Par la suite, elle se développa beaucoup pour devenir une communauté très structurée.

A- STRUCTURE DE LA JAMAT KHOJA DE ZANZIBAR

La *Jamat* ou congrégation locale est le centre de leur organisation. Elle indique en premier lieu

(1) Amiji in *AHS*, IV, 3, 1971, p.603.

(2) Dale, 1969, p.20; Trimingham, 1964, p.104.

(3) Des documents khoja de 1866 montre une entrée de 90 roupies provenant des Khoja de Zanzibar en 1820 dans le livre de compte (*Daftar*) de la *Jamat* khoja à Bombay.

l'existence de personnes rassemblées. Cette congrégation cherche autant que possible à construire une mosquée pour les prières quotidiennes et pour l'observance des festivals importants, un *Imambara* pour commémorer les imams et un *Musafikhana* ou hôtel pour les voyageurs, une *Madrassa* ou école pour les enfants quelquefois des unions sportives ou des locaux pour les autres activités sociales.

La vie de l'individu est régie par la *Jamat*, l'organe du mécanisme du contrôle social. Outre la vie religieuse et sociale, elle fournit le bien-être, la sécurité, l'assistance dans des domaines très variés comme les contacts dans les affaires et les informations. (1)

La vie de la *Jamat* comme celle de tout *Ismaili Khoja* est régie par les *Firmans* ou ordres de l'Imam (Aga Khan). Ce *Firman* constitue le principal instrument de gouvernement de la communauté. On lit ces *Firmans*, on médite là dessus. L'*Ismaili* le considère comme une nourriture spirituelle, un guide pour sa vie entière car l'Islam n'est pas seulement une religion mais en même temps un mode de vie.

A l'origine, les *Firmans* étaient des propos faits par l'imam, dirigé en Afrique de l'Est et publiés en anglais, en perse ou en urdu. Ils étaient traduits et écrits en Afrique de l'Est en gujerati et consignés dans un ouvrage en trois volumes. (2)

(1) Rizvi & King in *Journal of Religion in Africa*, V, fasc.1, 1973, p 13.

(2) Adatia & King in *Journal of Religion in Africa*, II, fasc.3, 1969, p.180-181.

En 1871, la communauté khoja était gouvernée par un conseil de cinq *Amuldari* (personnes âgées). Elle était supervisée par deux officiants, le *Mukhi* (trésorier) et le *Kamaria* (comptable), tous deux responsables de la collecte des dus à l'Imam et élus tous les ans par les membres mâles adultes de la Jamat. (1) Ils étaient subordonnés au conseil de la Jamat. Kirk écrit: "No act is considered binding on the Khoja body or in any way legal that has not received the assent either verbal or writting of every one of the five members of the *Amuldari*." (2)

Pendant tout le XIX^e siècle, excepté à cinq occasions, aucun *Mukhi* ni *Kamaria* ne fut élu deux fois. Ceci résulte du fait que ces postes d'honneur exigeaient de lourdes dépenses pour leurs tenants du fait qu'ils devaient organiser eux-mêmes et à leurs frais les fêtes.

Prenons l'exemple du *Karamu*, le banquet hebdomadaire organisé par le chef de la communauté. Les sommes à dépenser étaient fixées au moment de l'acceptation du poste, (3) aussi assiste-t-on à une compétition et à la surenchère au moment des élections. A l'exception de Taria Topan, *Mukhi* en 1852, c'est-à-dire, bien avant sa réussite sociale et économique, les préposés à ces postes étaient souvent issus des familles de riches commerçants de la ville.

(1) Trimminghan, 1964, p.106.

(2) MA, PD 142/1871, Kirk to Acting Secretary to Bombay government, 18/07/1870.

(3) Christie, 1876, p.341.

La *Jamat* fonctionnait avec les souscriptions de ses membres qui n'étaient pas collectées pour les seules dépenses de l'imam mais servaient également pour le bien-être de toute la communauté, à l'entretien des *Jamatkhana* et au traitement des officiants. (1)

Ces souscriptions se présentaient sous quatre formes: le *Zakat* (aumônes légales), premier pilier de la religion ismaili, constitua la principale source de revenus de la communauté et correspondait au huitième du revenu net de chaque membre de la communauté. Il était payable en nature ou en espèces (à partir du XIX^e siècle), annuellement ou mensuellement.

La seconde souscription était constituée par les frais d'adhésion payés par les nombreuses sociétés religieuses (*Majalises*).

La troisième, le *Memani*, était un don fait à l'Imam à l'occasion des naissances, de mariages ou de décès.

La quatrième était le legs pieux fait à l'Imam. En 1869, il s'éleva à 45.000 roupies contre 60.000 en 1870 sans compter les 12.000 roupies laissées à la communauté de Zanzibar avec le consentement de leur chef spirituel, l'Aga Khan. (2)

Les Khoja possédaient de nombreuses propriétés à Zanzibar car à part la *Jamatkhana* (maison communautaire) utilisée pour les festivités, ils avaient d'autres propriétés à Mnazi Moja où il y avait

(1) Trimingham, 1964, p.106.

(2) Amiji in Kritzeck & Lewis eds, 1969, p.151-152; MA PD 142/1871, Kirk to Bombay, 18/07/1870.

leurs cimetières. (1) Ce qui témoigne d'une organisation assez cohérente.

B- LES RITUELS CHEZ LES KHOJA

Les rituels et les fêtes étaient des moments de joie auxquels tous les membres pouvaient et devaient se rendre. Ces rituels avaient lieu avec ou sans calendrier. Nous citerons deux exemples: l'anniversaire de l'Aga Khan et les *Karamu*.

1- L'anniversaire de l'Aga Khan

La place de l'Aga Khan chez les Khoja est très importante. Il est le chef suprême de la communauté. Ainsi, son anniversaire constitue le festival annuel le plus important. Dans the Gazette du 9 mai 1893 on pouvait lire:

"the birthday of the Aga Khan was celebrated with unusual honor by the Khoja community...: a large procession with triumphal cars and mock elephants paraded down the north road into the town, the route being decorated with palm leaves, bunting coloured paper streamers. Crowds of Indian women and children in holidays watched the procession from the verandas and

(1) MA, PD 142/1871, Kirk to Bombay, 18/07/1870.

roofs of houses of each side, all of which were densely packed. (1)

Ce jour, tous les locaux ismailis étaient illuminés et tous les membres de la communauté se retrouvaient à un grand déjeuner. Le soir se tenait un programme de *Dandya Ras* (une danse indienne). On pratiquait également un rite de fertilité: les participantes, des filles nubiles, des jeunes filles ou des femmes mariées portaient sur leur tête des pots de lait et de fruits et faisaient une procession dans la *Jamatkhana*.

2- Le Karamu ou banquet rituel

Faire la fête ensemble constituait une des caractéristiques de la vie des Khoja au XIX^e siècle. C'étaient des moments de la transparence des valeurs collectives. Vovelle, dans son étude de la redécouverte de la fête remarque que celle ci est en effet un "moment de vérité où un groupe ou une collectivité investit en termes symboliques, une représentation de ses visions du monde, voire purge métaphoriquement toutes les tensions dont il est porteur." (2)

Le *Karamu* était organisé par le chef de la communauté et avait lieu tous les vendredis. Ce banquet, inséparable de la générosité et des dons qui permettaient de garnir la table et de procéder à des

(1) The Gazette du 09/05/1893.

(2) Vovelle, 1992, p.204.

distributions, remplit de multiples fonctions. (1)

D'une part, il permettait aux membres de la communauté de se rencontrer car riches et pauvres y prenaient part. Et dans ce cas, il contribua à renforcer les liens de solidarité, la conscience d'appartenir à une même communauté. D'ailleurs, le simple fait d'être ensemble provoque la joie, et le côtoïement des amis renforce les liens de fraternité. mais surtout un sentiment d'égalité naît du partage.

D'autre part, ce banquet était l'occasion pour les pauvres de bien manger.

Et enfin, l'existence de ces banquets empêche l'utilisation des fonds communautaires à des activités lucratives.

III- LES ESPACES D'EXCLUSION

La sociabilité étant éminemment un phénomène de culture, les espaces clos supposent l'existence d'un patrimoine que des familles ou des fondations contribuent à développer.

Comme l'espace urbain pratiqué de manière sélective, les échanges entre personnes que rapprochaient une activité ou le milieu socio-économique, révélaiet un cachet particulier et se déroulaient dans des espaces précis de la ville réservés alors implicitement ou explicitement à tel groupe. Il arrive que ces mêmes endroits soient utilisés successivement par des groupes différents.

(1) Christie, 1876, p.341; Amiji in *AHS*, IV,3,1971, p.607-608.

Les modes de sociabilité paraissent traduire le fait que chaque groupe racial reste chez soi et exclut l'autre de son espace volontaire. Et ceci est particulièrement valable pour les clubs européens et le temple des Parsis que nous avons choisi de développer ici.

Au XIX^e siècle, ces espaces clos furent constitués par les enclos familiaux, les centres religieux et les sanctuaires. Sous la colonisation, ces lieux s'enrichirent des clubs, des salles de théâtre de bals car des liens se tissaient entre les immigrants dans les maisons qu'ils occupent et se partagent, la mosquée qu'ils visitent ensemble, les clubs dont ils sont membres et les tombes où les membres de leur famille se reposent. (1)

Ces locaux pouvaient appartenir à l'hôte du groupe ou à l'association. Lorsque le local appartient à un groupe, il se développe grâce à la générosité des siens et sa place dans la cité dépend de diverses données comme la nature et la fortune du groupe et de ses protecteurs, des relations avec l'Etat. A mesure que le groupe s'enrichit, les locaux s'embellissent ou se multiplient dans la ville.

A- LE CLUB EUROPEEN: "UN HOME SWEET HOME" RESERVE AUX HOMMES

1- Définition

Du côté des Européens, le regroupement se faisait autour de clubs.

(1) French-Sheldon, 1892, p.100.

Le club vient d'Angleterre. Il y apparut dès le commencement du XVIII^e siècle et furent très nombreux du fait qu'ils s'harmonisaient avec le tempérament anglais favorable aux associations sous toutes ses formes.

Au XIX^e siècle, les clubs "étaient des associations politiques se réunissant périodiquement et comprenant à la fois des membres qui constituent la société, qu'elle n'admet qu'à certaines conditions et des auditeurs que la tolérance des membres introduit dans la salle de leurs délibérations. La coexistence de ces deux éléments est la caractéristique d'un club."

(1) Jouet émet cependant des réserves quant à cette définition du club. La première étant que les clubs ayant été régis par des législations successives, il faudrait faire varier leur définition suivant qu'on les envisage sous l'empire de telle ou telle loi différente l'une de l'autre.

La seconde c'est qu'à la fin du XIX^e siècle la législation en vigueur, du moins en France, ne les distinguait pas des autres associations, tout point de repère légal faisant défaut pour fixer les limites du club et qu'on peut à son gré rendre cette définition extensible.

Aghulon propose une autre définition du club et parle de "groupement d'hommes destiné à la réunion du soir après le travail pour la distraction en commun, le jeu, la conversation." Il s'agit donc ici d'une association d'hommes organisés pour pratiquer une

(1) Jouet, 1891, p.5-6.

activité désintéressée ou même pour vivre en commun la non activité ou le loisir. (1)

Le premier élément important dans cette définition c'est le fait que c'est une association d'hommes. En effet, le club était un univers exclusivement masculin. Cette séparation des sexes pourrait être mis en relation avec la religion. Thackeray, un romancier anglais décrit le club anglais au XIX^e siècle en ces termes: "comme je désire être particulièrement agréable aux dames...nous allons... commencer à dire du mal d'une catégorie de snobs, contre lesquels la plupart des esprits féminins sont assez montés - je veux dire les snobs des clubs. Il m'est très rarement arrivé d'entendre une femme fût-elle la plus gentille et la plus douce parler sans une certaine amertume de ces institutions sociales, ces palais ouverts aux hommes et qui se donnent de si grands airs dans Saint James alors que ces dames ne disposent que de leurs moroses constructions à trois fenêtres, dans le quartier de Belgrave ou Paddington, ou dans la région comprise entre Edgware Road et Gay Inn..." (2)

Le club est également un lieu de divertissement, de distraction. En effet Pinol le définit comme étant un espace de loisir et de quiétude pour les hommes d'affaires, un lieu de lecture et de discussion, "il se veut... un oasis où les pèlerins du travail sinon ceux de la méditation ont plaisir à se retrouver dans la claire lumière du sentiment qui les unit. Pour les hommes obligatoirement soumis au fardeau des

(1) Agulhon, 1979, p.219.

(2) Thackeray in Pinol, 1991, p.215.

contingences quotidiennes dans leurs affaires et quelquefois dans leur famille, il est sain, il est nécessaire de se connaître un havre paisible où trouver un moment d'oubli." (1)

2- Le club de Zanzibar

Le club de Zanzibar fut fondé dans les années 1870 par des Européens. On l'avait appelé le club anglais alors qu'en fait il rassemblait tous les Européens de la ville, les Britanniques étant très faibles numériquement. Et même avec l'instauration du protectorat en 1890, le passage du Protectorat du *Foreign Office* au *Colonial Office* en 1913, leur nombre ne fut guère élevé si bien que ce club fût toujours celui des Européens.

Les Français, le consul en tête, furent les premiers à souscrire. Le club compta à ses débuts 17 membres. (2)

Ce club constitue pour les Européens un environnement culturel privé ainsi, pour des raisons sociales et politiques, les membres appartiennent à un groupe social donné. Ils étaient en effet soit des gens sans profession comme c'est le cas des rentiers ou des retraités soit des personnes qui ont un bureau qui ferme assez tôt comme l'employé ou le négociant. Ils doivent être en même temps des gens aisés pour pouvoir

(1) Pinol, 1991, p.189-190.

(2) CSSP, B 196-B-III, Baur à Horner, 10/05/1873.

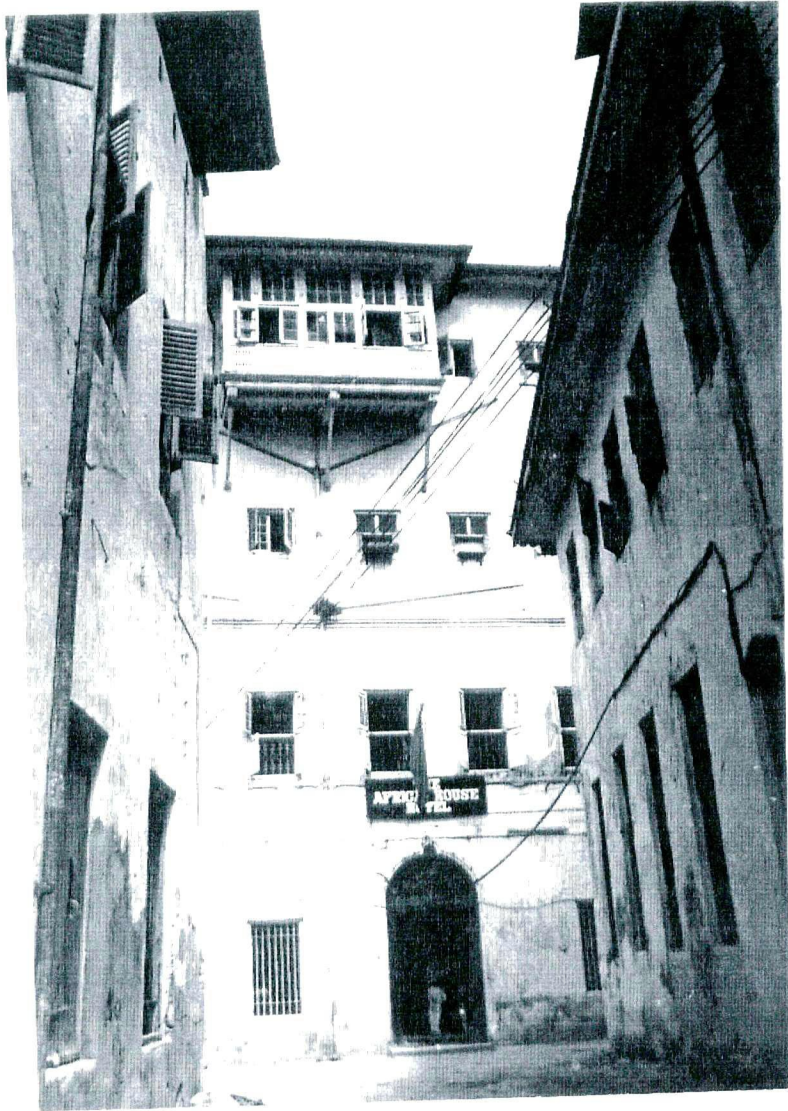
payer les trois piastres par mois de cotisation. Selon Aghulon, les clubs ou cercles se classent dans le cadre de la sociabilité des classes supérieures, une forme de sociabilité bourgeoise. En effet, la vie de club suppose a priori l'aisance matérielle car il faut de l'argent pour louer le local, payer l'abonnement aux journaux car il pourrait y en avoir plusieurs selon les ressources financières des membres du club. Thackeray rapporte: "le vieux Brown... étendu sur le sofa, assis sur la deuxième édition du Times, avec le Morning Chronicle entre les genoux, le Herald serré entre son gilet et sa veste, le Standard sous le bras gauche, le Globe sous l'aile et le Daily News dans les mains." (1) Il faut également de l'argent pour payer l'enjeu des parties de cartes, la boisson.

Ce club n'était pas uniquement un centre de loisirs pour les Européens, il servait également de structure d'accueil des nouveaux venus. Il offrait ainsi des chambres pour loger les célibataires.

D'autres clubs à l'image de celui des Européens se formèrent dans la ville: les Comoriens et les Goanais avaient chacun le leur.

Mais le club pourrait abriter une seule catégorie d'Européens comme ce fut le cas du *Cooper Naval Institute* destiné aux matelots anglais et inauguré le 08/07/1891.

(1) Thackeray in Pinol, 1991, p.215.



CLUB ANGLAIS
(Capital Art Studio Zanzibar)

B- LE TEMPLE ET LE FEU SACRE DES PARSIS: LE MILIEU HERMETIQUE PAR EXCELLENCE

Les Parsis regroupent une secte d'Inde, la plus influente à Zanzibar malgré leur faiblesse numérique. Ils se restructuraient autour du feu ou *Atash* et non pas du temple proprement dit. Ce qui importait pour eux c'était le feu conservé dans le temple et non l'édifice lui-même.

Chez les Parsis, il existe trois sortes de feu: le feu de logis ou *Atash Dadgah* qui réunit la famille. Il n'est pas sacré et ne nécessite pas de préparation spéciale mais sert quand même d'intercession. La prière autour de ce feu était dite par le plus âgé de la famille.

Le second feu est l'*Atash Adaran* qui se trouve dans un lieu de prière. Il est constitué à partir de six feux différents, chacun étant purifié par un religieux souvent membre de la classe des *Dastur*.

Le troisième feu est l'*Atash Behram* ou feu de la victoire. Il est purifié, sacré et réunit douze feux différents.

A ces différentes catégories de feux correspondaient des catégories religieuses dont la fonction était héréditaire: les *Herbed* officiaient dans les feux de logis tandis que les *Mohed* dans l'*Atash Adaram* et les *Dastur* à l'*Atash Behram*.

Cette secte qui, selon Courtois, adore le feu conserve l'*Atash Behram* dans un sanctuaire impénétrable

(7) BSG, XVI, 1891-1893, p.687; ADNOI, 4C1 12, Ministre de la Marine au Commandant de la Station Navale de la Mer des Indes, 09/12/1881.

aux profanes, le temple. Ce troisième feu purifié ne doit pas être vu par un non zoroastrien. Et tout ce qui l'entoure, de la configuration du temple jusqu'au recrutement des membres est fait de manière à conserver ce feu à l'abri du regard des profanes. Les portes du temple par exemple ne se trouvent jamais dans la même projection de façon à ce que celui qui entre dans le temple n'ait aucun regard sur le feu. Il y a donc un degré de progression. (1)

Courtois qui a visité le temple parsi de Zanzibar raconte: "deux nègres sont les gardiens du temple. Le prêtre était en train de griller des galettes pour son repas du soir; il nous permet d'entrer dans les deux grandes salles de la maison. " (2)

Mais ces salles ne contenaient que des tables, des jeux, quelques livres de prière, des tableaux suspendus à la muraille et un réservoir d'eau potable. Donc, Courtois n'avait pas vu le feu.

En ce qui concerne le recrutement des membres, il n'y a pas de conversion chez les Zoroastriens. Pour être Zoroastrien, il faut naître Zoroastrien. Cette pratique qui était pour eux un moyen de transmettre les croyances et les pratiques permettait également de conserver le feu à l'abri des regards profanes.

(1) Penrad, séminaire année 1991-1992.

(2) Courtois, in *Missions Catholiques*, 15, p.50.

CHAPITRE V: LES TENSIONS SOCIALES, POLITIQUES ET LEURS MANIFESTATIONS

La ville de Zanzibar, lieu de foisonnement des structures de sociabilité était aussi le lieu où les disparités, les différences étaient exprimées.

En effet, la société zanzibarite peut se résumer à cette réflexion de Walcker à propos des colonies laquelle fait état de "groupes... qui parlent des langues différentes, ont une nourriture différente, se livrent à des occupations différentes qui leur sont désignées par la loi ou par la coutume, portent des vêtements différents..., vivent dans des types différents d'habitations, chérissent des traditions différentes, adorent des dieux différents, entretiennent des idées différentes du bien et du mal. De telles sociétés ne sont pas des communautés." (1)

Ces différences étaient facteurs de tensions qui pouvaient revêtir plusieurs formes et mener à la violence dans les rapports entre groupes.

I- LES PROBLEMES SOCIAUX ET POLITIQUES

A- LE MOUVEMENT MUTAWWA: DE L'INTEGRISME IBADHITE A LA XENOPHOBIE

Le mouvement Mutawwa, bien qu'il n'ait pas eu une issue heureuse, est intéressant dans la mesure où il

(1) Walcker cité par Balandier, 1982, p.15-16.

illustre un modèle de conflit intra-communautaire qui devint intercommunautaire. Il symbolise la réaction contre la pénétration étrangère et on est même tenté de le comparer dans certaines limites à la restauration religieuse qui eut lieu à Madagascar une vingtaine d'années plus tôt. (1)

1- La crise structurelle: le conflit au sein des Arabes

A la mort de Saïd en 1856, on se trouva face à une crise de légitimité concernant la personne du sultan. Elle se situa à deux niveaux à savoir sa propre famille et la tribu des El Harthi.

Au sein de la famille Busaïdi à Zanzibar, la présence de Majid à la tête du sultanat ne fit pas l'unanimité car Saïd ne l'avait pas désigné officiellement comme son successeur. Et comme nous l'avons développé précédemment, il n'y avait pas de loi sur la succession donc tous les enfants de Saïd pouvaient prétendre au trône.

A un autre niveau se développa la contestation des Arabes de Zanzibar, notamment les El Harthi qui étaient des opposants irréductibles des Busaïdi et ceci depuis l'arrivée de Saïd en 1828. D'eux, ressurgit la question de la légitimité des Busaïdi. Toutefois, ironie du sort, ce fut avec un Busaïdi qu'ils s'allièrent dans leur tentative de reconquête du pouvoir.

(1) Raison-Jourde, 1991, p.126-131.

Sous le choc de la croissance urbaine, de la crise sociale, de l'intrusion britannique dans la question de la traite et de la succession du sultan, de la mainmise indienne sur le commerce principale activité du sultanat de Zanzibar et d'Oman, on assista à un début d'émiettement du pouvoir en faveur des Anglais et des Indiens. En effet, avec le développement de l'influence anglaise dans le sultanat, on se trouva en présence d'une désintégration de l'empire omani dont la consécration fut le partage du sultanat entre Majid et Thuwayin. On perdit alors jusqu'à l'illusion d'un pouvoir central. Le pouvoir en Oman comme à Zanzibar ne reposa plus sur d'autre légitimité que la raison du plus fort, dans ses manifestations les plus brutales et les plus violentes (assassinats politiques en Oman, usurpation du trône et tentative de coup d'Etat à Zanzibar). On assista alors en un mouvement de repli: la société essaya de se restructurer à partir d'une solidarité qui s'élargit du groupe au clan et à la communauté religieuse. Les solidarités anciennes basées sur l'ethnie ou la famille s'affaiblirent pour laisser la place à une organisation plus large, ralliant le plus de supporters, le mouvement *Mutawwa*. (1)

2- L'extension du mouvement

Ce mouvement qui prit naissance en Oman apparut pour la première fois à Zanzibar quand l'un de ses leaders, Saleh Ali El Harthi, un des plus gros

(1) Sheriff, 1987, p.218; Coupland, 1939, p.89-90.

propriétaires de plantations de girofle à Zanzibar participa à la rébellion de Bargash en 1859.

Rigby rapporte: "Bargash has no party in his favour here [Zanzibar] but it is said to be at the head of a party in Muscat who hopes to dispossess his brother Majid." (1)

Comme tout mouvement et par son prosélytisme, il voulut établir un nouveau type de contrôle social et chercha à y répandre des idées à y protéger des intérêts. (2)

L'origine sociale des dirigeants du mouvement est parfois un facteur important dans cette position. En effet, ce mouvement qui, au début, fut minoritaire, fut dirigé par des fundamentalistes religieux qui tentèrent de faire revivre l'Imamat auquel Saïd avait renoncé en faveur du concept plus séculier de sultanat. Ce mouvement passéiste prêcha un Islam pur et dur et eut pour objectif le bannissement de tout ce qui était européen et la régénération du monde musulman. Ce rassemblement de personnes s'effectua sur une base volontaire et se composa d'individus en mobilité par rapport à leur situation sociale d'origine et dont le dynamisme individuel pour reprendre les termes de Poujol tient à la mobilité sociale dans laquelle ils se trouvent (ascendante ou descendante) (3). On pourrait à la limite le comparer aux serments entre égaux des sociétés occidentales médiévales) dans la mesure où il

(1) ZNA, AA 3/18, Rigby to Anderson, 24/08/1858.

(2) Rocher, 1968, 3, p.165.

(3) Poujol in *Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.68.

se proposa d'ignorer les alignements tribaux et familiaux, les hiérarchies sociales pour privilégier l'égalité dans l'appartenance à une foi commune, l'Ibadhisme.

Il prit un aspect xénophobe et dirigea son action contre Majid qu'il qualifia de valet des Anglais, contre les Indiens qui détenaient les rênes du pouvoir économique et contre les Anglais qui non seulement étaient chrétiens mais dominaient la vie politique du sultanat. On parle même de sentiments d'animosité contre les Européens en général. (1)

Ce mouvement fut très mal vu par le pouvoir en place qui ne résigna pas à laisser vivre un mouvement qu'il ne put ni dominer ni assimiler. Et ses réactions à son égard furent très violentes: exil de Bargash en Inde, arrestation des chefs de clan El Harthi.

Quand Bargash accéda au trône de Zanzibar en 1870, il prit comme conseillers des membres de ce mouvement; Ce qui explique le caractère xénophobe anti-britannique et anti-indien des premières années de son règne. En effet, au début du règne de Bargash, l'influence anglaise à Zanzibar reçut un coup sévère et se trouva à son niveau le plus bas à cause de la réaction nationaliste du nouveau sultan. Cette réaction, initiée dans sa tentative de rébellion, ressurgit quand il accéda au trône. Sous l'influence de ses conseillers Mutawwa (2) avec lesquels il avait fait un pacte, et craignant de rompre la promesse qu'il leur avait faite,

(1) *L'Union* du 19/06/1863; *Daily News* du 17/06/1863.

(2) De Langle in *RMC*, 32, 1873, p.806-807; New, 1873, p.32; Sheriff, 1987, p.218; Coupland, 1939, p.89-90.

Bargash montra une certaine méfiance envers les Européens et, en particulier, les Anglais dont l'influence était grandissante dans les affaires du sultanat. Cette situation entraîna la détérioration des relations entre le consulat anglais et le palais.

Il désavoua les décisions prises par son frère et ses cadhis pour lutter contre la traite. Selon de Vienne, "les actes du nouveau sultan paraissent inspirés par un esprit de réaction contre l'administration de son frère. Il s'efforce de satisfaire les Arabes plus que de contenter l'agent du gouvernement indien à Zanzibar... à présent, le Prince confondant engagement et négociations se croit en droit de réviser les uns comme de ne pas poursuivre les autres..." (1)

Il s'attaqua également aux Indiens, inspiré, sans doute, par les Arabes, jaloux de leur prospérité et de leur domination dans les affaires économiques du pays et proclama qu'ils étaient interdits de commerce en dehors des limites de la ville et devaient renoncer à leurs plantations. (2) Churchill, le consul anglais, protesta et lui rappela que cette décision violait le traité de commerce de 1839, lequel accorde aux sujets britanniques la liberté de faire du commerce, de vendre ou d'acheter ou de louer des maisons ou des terres dans toute l'étendue des possessions de Saïd. Mais, Bargash

(1) AD, CP 4, De Vienne à MAE, 27/10/1870; Steere dit: "They [the Arabs] say that the French consul has told Seyed Bargash not to mind what the English say for... the other Europeans don't go along with them..." Steere to Ann Steere, 13/03/1873 in UMCA-USPG, A1 (I).

(2) Coupland, 1939, p.91-95.

lui signifia fermement que son sultanat n'appartiendrait jamais aux étrangers, qu'il l'avait hérité de ses ancêtres et qu'il le dirigerait avec la volonté de son peuple. (1)

Cependant, cette attitude xénophobe fut de courte durée et aucune de ses proclamations ne fut appliquée. En 1871, Kirk écrit que le sultan était devenu moins intraitable et plus ouvert aux négociations. (2) On pourrait attribuer ce changement d'attitude à la menace des Mutawwa qui remirent en question son indépendance vis-à-vis de Mascate. A l'instigation de Kirk, qui sut habilement jouer de la situation, il se défit de ses conseillers Mutawwa pour se tourner vers les Anglais pour consolider son trône. Ce revirement aboutit à une pression britannique de plus en plus forte qui culmina avec la signature du traité de 1873.

B- L'ECLATEMENT CHEZ LES KHOJA

Chez les Indiens de Zanzibar et d'Afrique de l'Est, les liens de dépendance familiale et commerciale qui structuraient et faisaient vivre les réseaux d'échanges se doublaient d'une formulation religieuse.

En effet, selon Penrad: "un croyant qui vit sa religion y puise le sens de sa vie et les codes relationnels qui le situent dans le monde. Sans nier les valeurs spirituelles associées à ce mode de rapport

(1) Bennett, 1973, p.74.

(2) Coupland, 1939, p.97-98.

au monde, l'analyste anthropologue ou historien s'évertue à représenter la religion comme le lieu privilégié où sont dramatisées la cohésion d'une société, ses transformations et ses déchirures." Mais la religion est aussi " un modèle de socialisation des individus et d'affirmation sinon de survie des sociétés" (1) et ceci est particulièrement vrai pour les shiites duodécimains ou Ithnashari de Zanzibar et d'Afrique de l'Est et constitue l'intérêt de leur étude.

Les shiites duodécimains de Zanzibar et de la côte orientale d'Afrique arrivèrent sur cette partie de l'Afrique au XIX^e siècle. Ils étaient pour la plupart originaires de Dubaï, de Bahrein, d'Iran et d'Irak. (2)

Mais la grande majorité d'entre eux était d'origine indo-pakistanaise et plus particulièrement Khoja. Ils sont issus de la scission au sein des Khoja ismaili au moment de leur implantation en Afrique orientale. Ce qui rend leur étude indissociable des Ismaili Khoja.

1- Scission au sein de la communauté Khoja

a- Historique

Les Khoja forment la grande majorité des musulmans indiens en Afrique de l'Est. Le terme Khoja dérive du

(1) Penrad in *Islam et sociétés au sud du Sahara*, 2, 1988, p.17.

(2) L'un d'entre eux était le général Kalb Ali Khan, qui avait appartenu à l'artillerie perse puis recruté par Majid en 1870 dans l'armée zanzibarite. Très peu

mot perse *Khwaja* qui signifie à la fois maître et honorable et se réfère à un groupe ethnique d'Inde occidentale qui accepte depuis huit cents ans les prédications des *Dais* ismaili qui sont des missionnaires appelés aussi *Pirs* ou gens âgés en perse.

(1)

D'Inde du nord, les Ismaili s'étendirent au Cutch, au Kathiawar et à Bombay et de là vers l'Afrique de l'Est au XIX^e siècle.

La conversion en Inde se déroulait de manière pacifique pour plusieurs raisons. Une première était une certaine affinité entre l'ismaïlisme et l'hindouisme. En effet, la doctrine ismaili sur l'imamat, la croyance et la foi en une incarnation finale et suprême de Dieu ressemblent dans une certaine limite à la croyance des Hindous.

La seconde était que les missionnaires avaient prêché un ismailisme plus tolérant envers l'hindouisme. Les contacts puis plus tard les enseignements furent facilités par le fait qu'ils étaient dispensés en termes semi-hindous. De plus, on ne demanda pas aux convertis d'abandonner leur rituel et leurs croyances.

Mais le plus impressionnant était que l'ismaïlisme intégra certains éléments hindouistes: le *Das Avtar* (2)

 nombreux, ils utilisèrent les mosquées sunnites. Rizvi & King in *JRA*, 5, 1, 1973, p.14.

(1) Amiji in *AHS*, IV, 3, 1971, p.603.

(2) Le *Das Avtar* est le livre sacré des Ismaili. Ce mot vient du sanskrit *Dashavatara* qui signifie dix incarnations. Ce travail est le principal écrit des Ismaili et il est lu dans les *Jamatkhana*. Amiji in Kritzack & Lewis eds, 1969, p.146.

qui englobe les croyances et les rituels de la nouvelle religion accepta les neuf incarnations du dieu hindou Vishnu, dieu créateur et première divinité de la trinité hindoue et place en même temps Ali, gendre du prophète Mohammed comme incarnation finale ou pure de Vishnu. (1)

La démarche fut la même plus tard avec le sunnisme: les rites funéraires par exemple étaient accomplis à Bombay puis en Afrique de l'Est suivant la tradition sunnite orthodoxe. (2)

Telles étaient les croyances des Ismailis lorsqu'ils immigrèrent en Afrique de l'Est. Des visiteurs européens comme Burton ou encore Frere le notent. Frere par exemple écrit en 1873 que les Khoja étaient considérés par les musulmans orthodoxes comme des hérétiques car leur religion était empreinte de pratiques idolâtriques et mystiques. (3)

Cet aspect de la foi Khoja ismaili est important dans la mesure où il sera à l'origine des dissensions puis des scissions dans cette communauté.

(1) Rizvi & King, in *Journal of Religion in Africa*, V, 1, 1973, p.12; Adatia & King in *JRA*, II, 3, 1969, p.180.

(2) Cette pratique est une rémanence de la doctrine shiite de la *Taggyia* qui consiste à dissimuler sa foi véritable dans les situations difficiles pour ne pas s'attirer l'inimitié de certains dirigeants trop zélés. Cette doctrine est née durant la période de persécution. Elle est tellement ancrée dans la culture ismaili qu'elle perdure même quand la liberté de culte fut décrétée par les Anglais.

(3) PRO, FO 84/1391, Frere to Granville, 07/05/1873; Burton, 1872, I, p.336-337.

b- Les facteurs de dissensions au sein de la communauté Khoja

Les dissensions et les conflits internes étaient selon Amiji endémiques dans la communauté khoja. Elles prirent leur source à Bombay et s'étendirent à Zanzibar et en Afrique de l'Est.

En 1840, le premier *Aga Khan* (mort en 1848) s'enfuit de Perse à la suite d'une rébellion manquée dirigée contre le *Shah* et se réfugia au Sindh. Ses partisans perses s'installèrent à Bombay parmi les Ismaili khoja dont la majorité le reconnaissait comme leur Imam. (1)

Cet exil ainsi que l'éparpillement des *Ismailis* affaiblit sa position. L'éloignement du pouvoir spirituel fit que beaucoup d'entre eux ne maintenaient que des liens très lâches avec l'imam et acceptaient mal les leçons d'orthodoxie venant de lui et le retour à l'intégrisme shiite qu'il tenta fut très mal perçu par les fidèles.

2- Naissance des Ithnasheri à Zanzibar

a- Les prétentions de l'imam

Outre les raisons spirituelles que nous avons déjà évoquées comme étant à l'origine de la scission dans la

(1) En raison des services qu'il avait rendus aux Anglais dans la guerre afghane et dans la conquête du Sindh, il reçut de la trésorerie d'Inde, une pension de 2000 roupies. Par contre, l'une des clauses anglo-iraniennes lui interdit de retourner en Perse.

communauté Khoja, la dissidence à Zanzibar avait en même temps des causes matérielles.

Le premier fut les prélèvements arbitraires fixés par l'Aga Khan et ses représentants comme la dîme, les frais d'initiation et autres dus à l'imam. (1)

En 1870 par exemple, Kirk dénonce le transfert d'une importante somme d'argent à l'Aga Khan par les Khoja de Zanzibar (2)

En 1899, la visite de l'imam fut l'occasion d'un autre transfert d'argent. Dans sa lettre informant le Foreign Office, le consul britannique à Zanzibar rapporte: "about rupee 6 lakhs [£ 40.000] had been taken out of the bazaar and the visit was followed by many financial failures." (3)

Ces prélèvements intervinrent au moment où beaucoup de grands commerçants de Zanzibar commencèrent à voir leurs affaires décliner sérieusement à la suite du partage de l'Afrique de l'Est à la fin des années 1880 et le début des années 1890. Ils furent ainsi dans une phase de réajustement économique et de rupture du commerce. Beaucoup de leaders du mouvement Ithnasheri comme Sheriff Dewji, Lakha Kanji, Dewji Jamal Allarakhyaia Vali étaient des riches commerçants en déclin.

(1) Entretien avec le Professeur Sheriff en juillet 1990.

(2) PRO, FO 84/1344, Kirk to Granville, 28/09/1871; Mangat, 1969, p.22.

(3) PRO, CO 533/1, Stewart to Lyttleton, 18/05/1905 et CO 533/8 FO to India Office, 30/05/1905 cité par Amiji in AHS, IV, 3, 1973, p.612.

L'autre facteur temporel de la déchirure fut la demande d'une éducation laïque. Les dissidents voulurent en effet que les fonds de la communauté soient dépensés dans la construction d'une école car jusqu'au début des années 1890, il n'y avait aucune école indienne à Zanzibar. Et les *Khoja* nés en Afrique de l'Est étaient donc presque tous des illettrés. Frere l'avait d'ailleurs souligné lors de sa mission, en 1873 et écrit: "the pontifical authority of the Aga Khan had been exerted to prevent any of his followers from attending an English school." (1) Des propos repris en écho par Kirk et dans une lettre adressée au Foreign Office, il accuse l'Aga Khan de vouloir maintenir délibérément les *Khoja* dans l'ignorance et affirme que les deux derniers *Aga Khan* avaient systématiquement découragé l'éducation des *Khoja*. (2) Et les 200.000 roupies offertes par Taria Topan pour la construction d'une école furent détournées de leur but initial vers la mise en place d'un hôpital. Tous ces facteurs contribuèrent à la fracture de la communauté *Khoja* et la naissance des *Ithnashari*.

b- Une semi-rupture entre 1866 à 1899

La dissidence apparut pour la première fois à Zanzibar en 1866 quand 5 familles *khoja* sur les 450 qui constituaient la communauté refusèrent de renouveler leur voeu d'allégeance demandé par l'Aga Khan dans son

(1) PRO, FO 84/1391, Frere to Granville, 07/05/1873.

(2) PRO, FO 84/1773, Kirk to Salisbury, 01/05/1886.

firman de 1861 et se convertirent au sunnisme. (1)

Plusieurs hypothèses furent évoquées pour expliquer leur dissidence. Ils pourraient être des *Chotara* ou familles mélangées de Swahili et de *Khoja*. On sait qu'au tout début de leur installation à Zanzibar, les *Khoja* comme les *Bohora* se mariaient avec les femmes locales et les dissidents pourraient être suffisamment assimilés dans la majorité sunnite.

D'autre part, leur dissidence pourrait provenir de motivations économiques et en particulier les liens d'affaires qu'ils entretenaient avec le parti anti-Aga Khan de Bombay.

Le noyau *Ithnasheri* initial se constitua à Zanzibar avec des *Khoja* exclus de la *Jamatkhana*. Un bref retour dans les années 1870 nous éclaircirait à ce sujet.

Entre 1873 et 1900, le Mulla Qadir Hussein, un missionnaire indien formé à Kerbala (2) oeuvra à Bombay. Son enseignement fut suivi par beaucoup d'opposants dont les commerçants les plus influents comme Dewji Jamal Allarakhyaia Vali excommunié et déclaré hérétique par la *Jamat* de Bombay en 1877 et

(1) En dépit de ce refus et de ce revirement elles furent jusqu'à la fin du XIX^e siècle autorisées à utiliser le cimetière ismaili *khoja*. Ce qui signifie qu'ils n'étaient pas considérés comme des apostats. Cette tolérance à leur endroit pourrait s'expliquer par leur faiblesse numérique qui ne constitua pas une menace pour la communauté en général.

(2) Kerbala est une localité en Irak, considérée comme la ville sainte des shiites car c'est là que se trouve le mausolée de Hussein, fils d'Ali et de Fatima et petit-fils du prophète Mohammed.

venus à Zanzibar par la suite. (1)

On n'a pas de chiffres pour évaluer l'étendue de la dissidence mais une chose est certaine: elle était importante à en juger par la virulence des mesures prises par l'*Aga Khan* à l'encontre des opposants. (2)

La présence à Zanzibar d'une congrégation locale duodecimaine rendit plus facile la rupture avec les ismaili. En effet, il existait une petite communauté *ithnashari* composée de gens en provenance de Bahrein et d'Irak qui avaient servi Saïd. Parmi eux Kalb e Ali Khan qui, selon les traditions orales aurait construit le premier bâtiment *ithnasheri* à Zanzibar. En 1861, Ahmed Nooman fit ériger le Al Matam où les *Majalises* (prières) en l'honneur des douze imams étaient prononcées.

En 1880 la première mosquée, le *Quwwat ul islam*, fut bâtie par deux excommuniés avec l'aide venant de Bombay. (3) Ensuite ce fut le tour d'un *Imambara* largement financé par Haji Ali Nathoo et Mohammad Walli Dharri.

Il y avait aussi un cimetière *Ithnasheri* offert comme *Whakf* par le général Ali Khan commandant de l'artillerie perse du sultan.

Par ailleurs, les membres de la nouvelle communauté dont Dewji Jamal multiplièrent les invitations de missionnaires comme Seyyid Abdul Husain Marashi Shustari envoyé à Zanzibar en 1885 par le *Mulla*

(1) Rizvi & King in *JRA*, V, 1, 1973, p.15.

(2) Penrad in *Islam et sociétés au sud du Sahara*, 2, 1988, p.20.

(3) Rizvi & King in *JRA*, V, 1, 1971, p.14.

Qadir Hussein ou encore Seyyid Ghulam Hussein de Hyderabad.

Cependant, malgré la dissidence, les *Ithnashari* furent toujours autorisés à utiliser les propriétés de la communauté ismaili et de se joindre à elle durant le repas hebdomadaire, le *Karamu*. Ils utilisaient également la même *Jamatkhana* pour leur prière quotidienne.

Mais si les *Ismailis* pouvaient y faire leurs prières, les dissidents doivent faire les ablutions et les *Salat* chez les musulmans orthodoxes.

c- La rupture totale à partir de 1899

Cette rupture tire ses origines des prétentions de l'Aga Khan à la divinité et à l'infailibilité ainsi que son contrôle qui se voulait de plus en plus étroit sur les congrégations semi-autonomes d'Afrique orientale bref une centralisation poussée de l'administration des Khoja. A cette époque, les dissidents est-africains représentaient selon Amiji la tradition du contrôle local, de l'initiative en contradiction avec les ambitions de centralisme de l'Aga Khan. (1)

En 1899 la rupture avec les Ismaili fut totale. Cette année, l'Aga Khan III, imam des Ismaili de 1885 à 1957, (2) entama un voyage en Afrique de l'Est pour

(1) Rizvi & King in *JRA*, V, 1, 1973, p.13.

(2) Amiji in *AHS*, IV, 3, 1971, p.610; Rizvi & King in *JRA*, V, 1, 1973, p.12; Adatia & King in *JRA*, II, 3,

saisir l'ampleur de la dissidence. Plutôt que d'endiguer le mal, il contribua à agrandir la brèche en publiant un *Firman* définissant la position, le statut de ses disciples en leur qualité d'Ismaili et son statut d'Imam et interdisant la récitation des *Majilis* et *Salat* dans les *Jamatkhana*. Les dissidents en furent donc exclus et ne pouvaient désormais assurer aucune fonction dans la communauté.

Les disciples de l'Aga Khan devaient par ailleurs rompre tout lien social ou économique avec les *Ithnashari*. Près du tiers des *Khoja* de Zanzibar rejoignit la mosquée *Ithnashari* pour former une nouvelle *Jamat*. Amiji parle de 400 adultes mâles. (1)

En 1905, après une autre visite de l'Aga Khan, les *Ismailis* durent cesser toute relation sociale avec les *Ithnashari*. Des familles entières se trouvèrent ainsi divisées tandis que les mariages entre les deux communautés furent désormais interdits. (2)

Ces dissidences apparurent partout dans toutes les communautés *ismaïli khoja* en Afrique de l'Est.

Les *Ithnashari* acceptent la doctrine et le besoin d'un imam mais c'est plutôt un imam caché, une sorte de messie qui apparaîtra à la fin des temps. (3)

1969, p.179.

(1) Amiji in *AHS*, V, 3, 1971, p.610.

(2) Penrad in *Islam et sociétés au sud du Sahara*, 2, 1988, p.20.

(3) Trimingham, 1964, p.103.

II- LES ACTES DE VIOLENCE

Les tensions se présentaient également sous forme d'actes de violence qui se traduisaient par la criminalité et la révolte. Ces actes ne sont pas vus ici comme des délits répréhensibles mais comme des armes aux mains des plus défavorisés pour lutter contre l'injustice sociale, contre l'ordre établi.

A- LA CRIMINALITE

La criminalité avait toujours été un problème dans la ville depuis le XIX^e siècle et sous le protectorat.

Durant les premières années du protectorat, beaucoup d'Européens, notamment des missionnaires, des Arabes et des Indiens se plaignaient de vols et de cambriolages perpétrés à leur égard. (1) Dès son arrivée, Portal dut faire face aux nombreuses plaintes qui lui furent adressées et faisant état de l'insécurité chronique dans la ville.

Ces actes s'accompagnaient aussi de crime dont l'une des victimes fut de Bonos, le chef de la police. Et on se demande si ce n'était pas l'institution de répression, la police, qu'on visait derrière cet assassinat.

(1) PRO, FO 107/129, Rogers to Still, 03/07/1903; Cave to FO, 02/09/1903; Cooper, 1981, p.114.

CAS DE CRIMINALITE DANS LA VILLE (1)

1904	1752
1905	1343
1906	1593
1907	1068
1912	3222
1913	3459
1914	3564
1915	3585

Ces actes de criminalité augmentèrent d'année en année même si les rapports coloniaux ne voulurent pas le reconnaître. L'indice en fut l'augmentation de la force de police: en 1912 par exemple, ils étaient 575 contre 616 en 1913. (2) Une exception cependant, le rapport administratif de 1928 qui tient des propos alarmants sur l'accroissement de la criminalité dans la ville.

Quant aux auteurs des ces actes, on avait toujours pensé aux esclaves puis aux affranchis et aux gens du continent. Il est vrai que la nature précaire et indigente de leur existence semblait faire d'eux des prédateurs engagés dans les vols, les cambriolages et la contrebande. La situation s'aggravait avec la conception selon laquelle l'esclave étant un irresponsable et le maître devait répondre de ses actes

(1) Les chiffres de 1904 à 1907 sont tirés de Cooper, 1981, p.113, ceux de 1912 à 1915 des *Colonial Reports* qui n'en donnent plus après cette date.

(2) *Colonial Reports* des années citées.

Par exemple, l'esclave n'était pas lapidé en cas de flagrant délit d'adultère. Ils constituaient des facteurs d'insécurité, notamment ceux qui étaient organisés en groupes. Et il n'était pas rare de les voir se livrer à des actes de violence et à des outrages lors du décès d'un sultan. Burton rapporte que lors des troubles suivant la mort de Saïd et dans le conflit qui opposa Thuwayin et Majid, de la poudre et des balles furent distribuées aux esclaves. (1)

Le problème s'accroît après l'abolition quand les affranchis ayant quitté leurs maîtres durent se réfugier en ville pour marquer leur indépendance fraîchement acquise. Les rapports coloniaux disent que c'étaient les affranchis qui se livraient aux petits délits dans la ville. Les prostituées étaient constituées par eux. (2)

Vers la fin des années 1930, la colère des Noirs s'organisa peu à peu avec la création de l'*African Association* en 1936. Mais il faudrait attendre les années d'après-guerre pour que leurs revendications aboutissent.

Les Noirs ne furent pas les seuls responsables de l'insécurité dans la ville. On rapporte que jusqu'à ce que le sultan se dotât d'une police efficace, les marins anglais ivres se livraient à des actes de violence et commettaient des scandales de tous genres dans la ville l'atteste d'ailleurs cette lettre de Derché qui écrit en 1860: " une soixantaine de matelots

(1) Burton, 1872, I, p.677; Akinola in *JHSN*, 6, 2, 1972, p.218; Cooper, 1977, p.26.

(2) Cooper, 1987, p.114.

britanniques sont descendus à terre, ivres pour la plupart, parcouraient la ville insultant le monde, frappant Noirs et Arabes, s'emparant des femmes dont plusieurs ont à subir des outrages et prenant de force dans les magasins les objets qui leur convenaient. Le sultan pour y remédier a tout simplement interdit à tous les matelots de descendre en ville. Un commerçant français avait même été frappé par les matelots anglais. Il ne se passait pas de jour qu'on ne vit circuler dans les rues de la ville des groupes de marins ivres et les rixes étaient fréquents. Ce spectacle lamentable n'était pas pour rehausser aux yeux des Noirs le prestige des Blancs et surtout des Anglais." (1)

Les autorités locales sans force de police efficace ne pouvaient s'opposer à ces fauteurs de troubles et n'exigèrent pas d'eux des réparations. Le sultan se réfugia derrière les termes du traité qui ne l'autorisaient pas à intervenir dans les affaires entre Européens. Mais sous l'insistance du consul de France pour arrêter les coupables, il se proposa de payer les dommages causés chez le commerçant français. (2)

Les méfaits causés par les matelots furent d'ailleurs à l'origine de la création du *Cooper Naval Institute*. (3)

(1) AD, CP 2, Derché à MAE, 09/06, 31/10, 20/12/1860.

(2) ADNOI, 4C5 3, commandant de la Somme au Commandant en Chef de la division navale des Côtes orientales d'Afrique, 16/07/1860

(3) AD, CP 14, Ottavi à MAE, 08/07/1891.

Sous le protectorat, le rang des délinquants fut grossi par les Indiens employés dans la construction du chemin de fer de l'Uganda qui, à la fin de leur contrat vinrent s'installer dans la ville et s'organisaient en bandes de malfaiteurs. Rogers et Cave les qualifient d'indésirables, vivant de vols et constituant des facteurs de troubles dans la ville. Ces fonctionnaires proposent d'ailleurs des conditions d'accès à ces Indiens dont les 20f de garantie à déposer à l'Agence, et un contrat d'embauche. (1)

A tout ceci s'ajouta l'afflux d'aventuriers de nationalités diverses vivant de charité. Sinclair dit que ces gens, débarqués par les compagnies de navigation dans le port de Zanzibar, avaient été auparavant refoulés des colonies du Cap, du Natal, de Madagascar, de l'Est africain allemand et de la colonie portugaise. (2)

Il semble bien que les gens sans attache comme ces matelots anglais ou encore les esclaves, puis les affranchis et les travailleurs noirs en provenance du continent et enfin les Indiens sans travail et autres indigents posèrent problème à la ville.

Les autorités tentèrent d'y remédier en proposant pour le court terme l'expulsion par la force de tous les étrangers ne pouvant justifier de source de revenus et pour le long terme la réglementation de l'immigration à Zanzibar à l'exemple de l'*Immigration*

(1) PRO, FO 107/129, Rogers to Still, 03/07/1903, Cave to Lansdowne, 02/09/1903.

(2) PRO, FO 107/129, Sinclair to Lansdowne, 20/02/1904.

Restriction Acts en vigueur au Cap et au Natal. (1)
L'*Immigration Decree* fut d'ailleurs publié en 1904.

B- LA MANIFESTATION DE 1936 (2)

Cette manifestation apparut dans un climat de violences interethniques et de défi lancé à l'administration anglaise.

Son étude est intéressante dans la mesure où pour la première fois à Zanzibar, on osait user de violence envers les personnes de fonctionnaires européens. Cet acte sans précédent montre un exemple de manifestation de colère dirigée contre l'administration et ce qui de près ou de loin la représente autant qu'il symbolise une forme de contestation aux lois édictées par le gouvernement même si les manifestations n'étaient pas bien organisées.

1- Les causes indirectes

a- La baisse du commerce

La situation économique était comme partout dans le protectorat très mauvaise à la suite de la grande dépression des années 1930. On se trouva alors devant une baisse du commerce. Et comme on sait, en temps de

(1) PRO, FO 107/129, India Office to the under Secretary of State, 10/09/1903.

(2) Report of the Commission of enquiry concerning the riot in Zanzibar on the 7th of february 1936.

crise, la moindre mesure qui risquait de porter atteinte aux sources de revenus de la population était toujours recueillie avec un grand mécontentement qu'il ne le soit en temps normal.

b- Le laxisme des autorités devant les manifestations violentes précédentes

La période allant de la fin des années 1920 jusque même après la seconde guerre mondiale se caractérisa par un climat de violence avec une montée en paroxysme avec la manifestation de 1936. En effet, depuis 1928, les émeutes et les actes de violence se succédèrent: en mars 1928 par exemple, les Shihiris et les Arabes Omanis s'engagèrent dans une lutte qui fit 6 morts et 46 blessés. (1) Durant ce temps, l'action de la police se limita à l'escorte des blessés; rien ne fut fait pour réprimer les troubles.

En octobre de cette même année, une mutinerie eut lieu dans la prison centrale. Pendant 17 heures, les prisonniers défièrent les autorités de la prison. certains d'entre eux réussirent à s'évader sans que la police manifestât la moindre opposition.

Ce laxisme conforta les contestataires dans l'idée que des actes de violence pouvaient être commis sans impunité à Zanzibar.

(1) Colonial Reports, 1928, p.12. Dans ces rapports, on parle de beaucoup de troubles dans la ville dont le plus sérieux fut la lutte de faction entre Arabes Omanis et les Shihiris.

c- La nouvelle loi sur les marchés et le changement de monnaie

Le 3 février 1936, les nouvelles règles sur les charges dans les marchés entre en vigueur. Ce fut l'occasion pour éveiller de répandre des rumeurs et d'éveiller de vieux démons chez tous les mécontents.

Au début de l'année 1936, le *Currency Decree* entre en vigueur: le shilling et le cent devint la monnaie légale dans le protectorat à la place de la roupie et du pice. Ce changement bouleversa bien d'habitudes et ouvrit la porte aux abus et à l'escroquerie: beaucoup d'illettrés qui ne connaissaient pas les cours se faisaient en effet voler.

2- Les causes directes

a- L'application sélective de l'Adulteration of Produce Decree de 1934. (1)

Pour mieux comprendre la situation il serait préférable de rappeler le contenu de ce décret.

Ce décret en gros fixe la qualité des produits agricoles dont le copra pouvant être exportés ou émis sur le marché. Ces produits ne doivent pas contenir plus de 7% d'humidité et plus de 10% de l'une ou de toutes les substances suivantes plus particulièrement des noix pourries, immatures ou moisies.

 (1) Avant ce décret, il y en eut un autre en 1926. Zanzibar Protectorate Publications, Papers laid before the Legco, 07/09/1927.

Ce décret fut voté en 1934. En 1935, il fut notifié dans la Gazette que les provisions de ce décret s'appliquent également au copra. (1) Ce qui donna lieu à des inspections régulières pour vérifier la qualité des produits émis sur le marché.

Ces mesures pénalisèrent les Arabes Manga (2) qui étaient à la fois fabricants et marchands de copra car ils achetaient des noix quelquefois immatures ainsi le copra obtenu était de très mauvaise qualité. (3) Les inspections prévues par le décret les privèrent ainsi d'une source de revenus car le fait d'émettre des produits non conformes aux normes établies par le décret est passible d'une peine. Ce qui suscite déjà le mécontentement des concernés par cette baisse de revenus.

En plus, il y avait de riches Arabes qui étaient à la fois propriétaires de boutres, planteurs fabricants et négociants de copra. Leurs produits stockés dans leurs entrepôts privés allaient directement des plantations vers leurs boutres (4) sans passer par les

(1) The Gazette du 22/07/1935.

(2) Les Arabes Manga désignent ici les Arabes en provenance du golfe persique qui formaient depuis toujours la population flottante de Zanzibar. Certains d'entre eux se fixèrent dans l'île tandis que d'autres continuaient de faire le voyage entre l'île et le golfe persique.

(3) Les Arabes Manga arrivaient avec un capital très limité. Ils ouvraient une petite boutique dans des zones rurales et achetaient à crédit les noix de coco pour fabriquer le copra.

(4) Le rapport fait état d'immenses quantités de sacs de copra destinés à l'exportation la veille de la manifestation.

contrôleurs alors que ceux des Arabes Manga subissaient le contrôle strict des agents du gouvernement. On parle de 1500 sacs de copra de mauvaise qualité saisis. Cette partialité ne pouvait que soulever le mécontentement, aggravé par les rumeurs selon lesquelles, ces sacs seraient jetés à la mer.

b- L'inconduite des contrôleurs

L'inspecteur des produits agricoles était assisté par des fonctionnaires indigènes qu'il ne contrôlait pas car étant submergé par le même travail pour le girofle et l'administration, il laissa la tâche de surveiller le copra à ses assistants indigènes. Ceux-ci, profitant de la jeunesse et du manque d'expérience de leur chef, s'adonnaient aux exactions et à la corruption et faisaient preuve de partialité envers les petits producteurs, des pratiques courantes qui échappaient totalement à la supervision de l'inspecteur en chef. Quand les petits producteurs souhaitaient voir le chef pour se plaindre, les assistants leur causaient de multiples difficultés et souvent, les plaignants ne parvenaient jamais à le voir.

c- Le manque de coopération de l'administration

Outre la notification parue dans la Gazette du 22/07/1936 selon laquelle, les termes du décret seraient appliqués, la communauté indigène n'avait reçu d'autres informations concernant ce décret. L'administration ne fit rien pour apprendre aux gens la méthode pour produire un copra de bonne qualité alors

que, dans le même temps, à Pemba, les départements administratif et agricole se lancèrent dans une vaste campagne d'information pour aider et pour apprendre aux gens la technique de fabrication du copra. Le résultat est qu'on avait nettement amélioré la qualité de ce produit. Le département de l'agriculture est donc responsable du mécontentement des Arabes face à l'application de ce décret.

3- Les faits

L'émeute eut lieu le 7 février 1936 à onze heures environ dans le quartier de Malindi.

Ce jour, une représentation d'Arabes Manga vint voir l'inspecteur des produits agricoles dans le but de lui communiquer les problèmes des Arabes Manga vendeurs et producteurs de copra.

A la fin de l'entrevue, le représentant sortit pour faire part des résultats du pourparler à ses collègues qui l'attendaient dehors. Mais il fut pris à parti par ceux-ci qui l'accusèrent de les avoir déçus. Il fut battu. Bien que blessé, il réussit à avertir l'inspecteur des produits agricoles qui, à son tour fut attaqué et blessé mais parvint à se soustraire à ses assaillants en se jetant par une fenêtre. Mais il fut rattrapé mais réussit de nouveau à s'échapper et trouva refuge dans les locaux de la CGA avec le *Secretary Manager* et son assistant.

L'*Assistant District Commissioner*, un Européen alerté arriva accompagné du *Town Mudir*, un Arabe pour essayer de rétablir le calme. Mais il fut attaqué à coups de bâtons et d'épées. Il succomberait plus tard à ses blessures.

A leur tour vinrent l'*Acting Commissioner of Police*, un Anglais et trois Askaris non armés suivis de près par le *Provincial Commissioner* et un fonctionnaire du Secrétariat. Ils furent tous pris à parti par les manifestants et un policier fut grièvement blessé.

Les manifestants étant alors hors de contrôle, les Européens de la ville et la police attendirent l'arrivée des forces armées.

Pendant tout ce temps, de nombreux spectateurs indiens et noirs y assistèrent passivement.

Les manifestants, des Arabes Manga, apparemment sans chef ni action concertée se séparèrent en petits groupes allant de tous les côtés dans la ville. Un plus grand groupe se dirigea vers la poste de police de Darajani tandis que partout dans la ville les petits groupes grossirent au fur et à mesure qu'ils évoluaient dans la ville, rejoints par des Arabes et des Noirs.

Quand le détachement de la police armée arriva à Malindi sous le commandement de l'*Assistant Commissioner*, un groupe se dirigea vers la station de police de Darajani pour rejoindre le gros des manifestants.

Pendant ce temps, les activités de la police furent concentrées sur la *Creek Road* et ses environs. Un assistant inspecteur de police anglais fut tué les manifestants furieux. Alors que ceux ci tentaient d'envahir le poste de police à coups de couteaux et d'épées, les deux détachements de la police armée arrivèrent et ouvrirent le feu sur eux. Les manifestants se dispersèrent aussitôt, fuyant dans toutes les directions. Vers cinq heures de l'après midi, le calme revint dans la ville.

Le bilan de cette manifestation fut quand même lourd: deux fonctionnaires tués, trois autres blessés. Du côté des Arabes, il y eut quatre morts.

Cette action est lourde de portée car d'une part, les autorités reconnurent que cette manifestation apparemment inorganisée aurait pu tourner au massacre d'Européens si la police n'était pas intervenue au bon moment et avait ouvert le feu.

D'autre part, à la lumière de cette expérience, le gouvernement comprit qu'il était de son devoir de se pencher plus attentivement sur les problèmes du protectorat dans le but d'éviter que de telle situation se répétât.

III- L'ACTION POLITIQUE ORGANISEE: LA CONTESTATION INDIENNE A TRAVERS L'INDIAN NATIONAL ASSOCIATION (INA)

Son étude est intéressante à plus d'un titre: d'une part, elle illustre un modèle de lutte politique menée contre une communauté indigène et contre l'administration anglaise. D'autre part, elle met à l'épreuve les relations entre Arabes et Indiens et crée une impasse parlementaire. Enfin, elle offre un développement d'un conflit social à l'intérieur d'un système politique stabilisé par le pouvoir britannique.

La politique coloniale dans beaucoup de ses manifestations tendit à privilégier les Arabes et à léser les Indiens considérés alors comme sujets britanniques. Devant une telle partialité, les Indiens s'organisèrent pour défendre leurs intérêts et revendiquer certains droits.

A- LA NAISSANCE D'UN CONSENSUS CHEZ LES INDIENS

1- Les mesures défavorables à la position indienne

Durant la période 1890-1914, les Indiens maintinrent encore leur prédominance sur le commerce de gros, de détail, sur le système bancaire et financier. Ils acquièrent en plus le contrôle financier de l'industrie du girofle qui constitua les 3/4 des exportations. (1) Les Arabes perdirent le pouvoir politique au profit des Britanniques et s'endettèrent auprès des crédateurs indiens et furent obligés de vendre leur récolte à des prix dérisoires et de céder leurs terres. (2)

Peu de temps avant le premier conflit mondial pourtant, les Indiens de Zanzibar commencèrent à exprimer leur insatisfaction à l'administration britannique.

Le développement du contrôle anglais sur le pays fut nuisible à la position des Indiens. L'accroissement de la bureaucratie européenne en effet les priva progressivement de l'opportunité d'occuper des postes importants dans le gouvernement et dans le commerce où, durant tout le XIX^e siècle et la première décennie du XX^e siècle, ils avaient fait leurs preuves.

Certaines des premières lois sur le commerce, empruntées à l'Inde comme l'*Indian Inventions and*

(1) Gregory, 1971, p.117.

(2) Hollingsworth, 1953, p.110-113. Malgré le bénéfice que les Indiens tiraient de ces transactions, beaucoup d'observateurs contemporains notent qu'ils exerçaient une faible influence sur l'agriculture.

Designs Act furent abrogées au profit de lois spécifiques à Zanzibar, ou encore les 50% d'accroissement des droits de douanes en 1908 furent entièrement fournis par les commerçants indiens. Or cette même année 1908, le sultan, sous le conseil du consul général anglais, publia plusieurs décrets qui enlevèrent aux Indiens leurs anciens privilèges. Parmi ces décrets, il y eut le *Magistrate Jurisdiction Decree* de 1908 abolissant leur droit d'être jugés par un jury et de faire appel auprès du *Bombay High Court* ou encore le *Ngoma Regulation Decree* de 1909 leur interdisant les processions religieuses nocturnes sans autorisation officielle préalable. (1) tandis que le *Building Regulation Decree* officialisa en quelque sorte la ségrégation résidentielle. (2)

2- Les revendications

La protestation indienne s'organisa en 1909. Un *Committee of Indians* naquit sous la présidence de Karimjee et de Jevanje, deux hommes d'affaires importants à Zanzibar. Ce *Committee of Indians* fut en

 (1) L'article I de ce décret stipule "from and after the date of this decree, no ngoma, kinanda, maulidi, native dancing or music shall be permitted in the town between the hour of six p.m and sunrise without the permission in writting of the town collector or such officers as he shall appoint.

(2) Ce décret, en exigeant des plans détaillés de toute construction et la nécessité de l'approbation des autorités responsables limite l'installation d'une certaine catégorie de personnes dans certaine partie de la ville. Mangat, 1963, p.114; Gregory, 1971, p.177.

fait une association d'intérêts qui n'avait aucun but politique car elle visait uniquement à préserver les intérêts commerciaux et financiers des Indiens. (1) Donc, le consensus se fit autour de la défense de leur profession (le commerce) car la motivation essentielle du groupement fut l'obtention de privilèges pour leur profession.

Cependant, elle se transforma ensuite en une association d'action qui visa non pas prioritairement l'expression des solidarités de base d'une collectivité ou d'un groupe social mais l'amélioration ou le changement de leurs conditions de vie. En 1909, s'organisa une réunion de masse soutenue par la nouvelle association, à la suite de laquelle, les Indiens signèrent un mémorandum exprimant leur mécontentement envers certaines lois publiées depuis 1908 limitant leur liberté et nuisant à leurs intérêts commerciaux.

Leur premier moyen de lutte fut donc l'effort de persuasion qui prit la forme de remise de mémoires, d'une documentation, de pétitions aux différentes instances du gouvernement du protectorat comme les télégrammes de protestations envoyés au *Foreign Office*, au *British Committee of the Indian National Congress* et au *London Morning Leader*.

De son côté, le consul anglais envoya en avril 1910 un télégramme dans lequel il dénigra les Indiens pour légitimer la prise de mesures dont ils se plaignirent et affirma qu'ils rapatriaient tout leur

(1) Roberts in Temu & Kimambo eds, 1969, p.229.

avoir et leur épargne en Inde, et qu'ils étaient des commerçants malhonnêtes qui s'enrichissaient sur le dos des populations locales et qui vivaient dans des conditions extrêmement insalubres. (1) Et il ajoute:

"if Zanzibar is to be grateful for the prosperity which the Indians have brought in their train, they, on their side should...be equally grateful to a country in which they have been able to do so much better... But... the balance is against the Indians... and [they] must be compared... to the small Jew traders in Russia who, if necessary to the life of the countryside are at best a necessary evil. There are of course a certain number here of respectable old established indian firms."

(2)

Décrits ainsi, les Indiens se heurtèrent à l'indifférence du *Foreign Office* vis-a-vis de leurs doléances.

En Octobre 1913, ils envoyèrent de nouveau un mémorandum au *Foreign Office* pour protester contre le transfert de Zanzibar à l'*East African Protectorate*, lequel nuirait à l'économie des îles et soumettrait les Indiens aux impôts locaux, à la restriction de

(1) Cette tendance délibérée à dénigrer les Indiens en soulignant voire exagérant leurs vices et ignorant leur vertu dans le but de les mettre au pied du mur devint une attitude généralisée chez les Européens d'Afrique de l'Est.

(2) IO Emigration, Pros 6-7, file 52 Clarke to Grey, 13/04/1910 cité par Mangat, 1969, p.115.

l'immigration et à la politique de ségrégation qui régissaient l'*East African Protectorate* à l'époque. Mais le FO demeura inflexible et cette attitude durcit le mouvement. Les Indiens prirent conscience que la réalisation de leurs objectifs passait par la conquête du pouvoir.

En 1914, le *Committee of Indians* devint l'*Indian National Association of Zanzibar* et envoya une pétition au *Colonial Office* pour protester contre le récent décret fixant les taxes sur l'éclairage des rues. (1)

B- LA PHASE DE CONSOLIDATION ET LA CONQUETE DU POUVOIR

Durkheim écrit:

"pour qu'un groupe social quel qu'il soit professionnel ou autre acquiert une suffisante cohérence, une suffisante conscience de soi-même et de son unité morale, il ne suffit pas qu'il y ait entre ses membres un certain nombre d'idées et de sentiments communs. Il faut encore qu'il soit provoqué à s'opposer à d'autres groupes qui le limitent et lui résistent. Il faut que les nécessités de la lutte l'obligent à se replier sur lui-même et à s'organiser fortement." (2)

(1) Gregory, 1971, p.117-118.

(2) Durkheim, *L'évolution pédagogique en France (1904)* PUF, 1969, cité par Pujol in *Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.65.

En effet, les conflits qui opposaient les Indiens au pouvoir colonial leur précisèrent en quelque sorte leur domaine d'exercice et leur tracèrent leurs propres frontières autrement dit leur donnèrent une forme.

1- Organisation interne de l'INA

Face aux conflits qui l'opposèrent à "l'institution-cible" (1) l'association naissante, l'INA se donna une organisation interne. Dans cette première phase, les membres semblèrent travailler à leur propre édification. L'organisation de l'INA se dessina suivant le modèle des institutions politiques de la ville avec une assemblée, un conseil et un président et devint ainsi le théâtre où s'exprima l'ordre social, avec ses inégalités et ses hiérarchies.

Son organisation tendit à reproduire la hiérarchie sociale en vigueur car comme toute association volontaire, elle participa aux mécanismes de la distinction sociale, de l'accès inégal à la production et à la consommation socio-culturelle. Selon Dion, "les groupes sociaux réels constituent la racine mère des groupes d'intérêts; les associations volontaires représentent leur point d'ancrage immédiat dans le système social." (2)

(1) Expression de Pujol, in *Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.68.

(2) Dion, société et politique, p.101 cité par Levasseur in *Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.37.

Le chef de groupe est l'individu qui a le plus d'influence. (1) Dans le cas de l'INA, le pouvoir appartenait au groupe qui détenait le rang social le plus élevé selon les critères sociaux de l'époque c'est à dire la fortune sur laquelle se fonda la légitimité. L'INA fut donc dirigée et contrôlée par les grands commerçants et exportateurs de la ville ce qui fait penser qu'elle fonctionna davantage au service d'une élite minoritaire. Cependant, l'association reçut le soutien de la grande majorité des Indiens, lequel soutien constitua la cohérence du groupe. (2)

Une fois que la cohésion du groupe fut trouvée, un ensemble de règles s'établit et transforma l'association en institution. La nouvelle organisation chercha alors à matérialiser son action par des réalisations nouvelles dont les destinataires étaient situés à l'extérieur de l'INA, le pouvoir colonial en l'occurrence.

La première action consista à reprendre les revendications d'avant-guerre et plus particulièrement la création d'un corps où les Indiens seraient représentés.

Devant la détermination de la nouvelle association, le gouvernement colonial créa alors des réglementations tel le *Council of Protectorate* en 1913

(1) On ne peut toutefois pas exclure le fait que la structure de la légitimité et de la responsabilité ne correspond pas exactement à la structure du pouvoir dans le groupe. Dans la réalité des groupes organisés, ces situations ambiguës sont sans doute instables.

(2) Gauthier et al in Thélamon, 1987, p.212; Lofchie, 1965, p.100.

qui visa à intégrer les Indiens dans la gestion du pays. Mais ce corps n'avait aucun pouvoir, ni législatif, ni exécutif et donc ne satisfaisait pas les aspirations des Indiens. En effet, cette participation nominale ne justifia que très accessoirement la fonction de l'INA dans la société. Cependant, si les résultats furent faibles, l'exercice de cette participation eut le mérite d'avoir permis la sélection d'élites. Elle fonctionna donc comme une école de cadres sociaux.

Outre ce manque de pouvoir réel, la guerre entrava les actions du gouvernement et ajourna les revendications indiennes.

2- La conquête du pouvoir réel

Après la guerre, la situation sociale et économique de Zanzibar comme dans les autres colonies se trouva profondément transformée. Les soldats des colonies qui s'étaient battus en Europe condamnèrent la violence du régime colonial. L'administration coloniale avait besoin d'un personnel qualifié et docile pour organiser l'exploitation économique et politique (en raison du faible effectif des colons) et donc dut tenir compte de ces revendications. Le moment était venu pour l'INA de s'acheminer vers la conquête du pouvoir. Les Indiens reprirent leur campagne d'avant guerre et réexprimèrent leurs revendications et leurs protestations avec une vigueur nouvelle. L'INA envoya de nouveau au gouvernement impérial un memorandum dans lequel elle revendiqua une participation réelle et effective dans la gestion de la ville par le biais de la création d'un conseil municipal avec des

représentants élus et non pas nommés. Elle exigea également le droit des Indiens d'être jugés par un jury et non plus par le tribunal indigène. Mais rien ne fut fait jusque dans les années 1920, les séquelles de la guerre ayant entraîné d'autres priorités.

Les changements dans la politique anglaise partout en Afrique affectèrent Zanzibar dans les années 1920 et dans de nombreux territoires, cette période correspondit à l'élargissement des représentations indigènes dans la gestion du pays. Les Indiens profitant de ce vent de libéralisation clamèrent haut et fort leurs griefs vis-à-vis du *Council of Protectorate*. Le président de l'INA, dans une lettre adressée au Secrétaire d'Etat aux Colonies écrit:

"that considering the fact that the present protectorate council is an ornamental body... this meeting respectfully and strongly reaffirms the demands made by the INA on behalf of the establishment of progressive institution in this protectorate and submits that time has now arrived when liberal institution with popular representation such as Legco [Legislative Council], Municipal Council and trial of Indians by jury as well as for granting popular representation in all other minor bodies as jails visiting Committee should be introduced." (1)

(1) ZNA, AB 39/308, President of INA to Secretary of State for colonies, 19/10/1921.

En 1924, une Commission visita Zanzibar et rapporta que l'opinion locale faisait pression pour la séparation de l'île avec le Kenya par le biais de la suppression du poste de *High Commissioner*. (1)

La Commission critiqua également l'absence de consultation réelle entre le gouvernement et le peuple et constata que la *Protectorate Council* de 1913 était inefficace. Avec l'accord du sultan, la commission recommanda l'établissement d'un *Executive Council* (Exco) et d'un *Legislative Council* (Legco). (2)

Ces deux corps furent créés en 1926. Si la première institution se composait uniquement du sultan et des bureaucrates anglais, la seconde par contre fut constituée par 5 membres ex-officio, 5 membres officiels nommés, 6 membres non officiels nommés après consultation avec les organisations locales.

Les membres non officiels furent nommés sur la base communautaire et représentèrent les Européens, les Indiens, les Arabes mais pas les Africains qui eux furent représentés par le *Town Mudir*. Les premiers membres non officiels du Legco furent Sheikh Suleyman Nassir Al Lemki, Sayyid Salim Kindeh Al Busaidi, Yusufali Esmalee Jivanjee, Kemki Suali, Homius Lascari, William Grazebook. (3) La création de ce corps, le Legco, élargit le champ d'action des Indiens dans la vie politique du pays et sembla les réconcilier

(1) Flint in Harlow & Chilver, 1965, II, p.659.

(2) Crofton, 1953, p.75-77.

(3) Flint in Harlow & Chilver eds, 1965, II, p. 659; Lofchie, 1965, p.63.

avec le gouvernement colonial. Mais la trêve fut de courte durée car de nouveaux problèmes apparurent.

C- L'ACTION POLITIQUE (1)

Elle fut le résultat des mesures prises par l'administration coloniale pour résoudre le problème de l'endettement des Arabes qui durant l'entre deux guerres devint un problème politique grave. L'intérêt de son étude réside dans plusieurs facteurs. D'une part, elle illustre un aspect d'action politique dirigée contre une communauté locale (les Arabes) et contre l'administration coloniale.

D'autre part, elle mit à l'épreuve les relations entre les Arabes et les Indiens jusqu'à une certaine violence. Elle menaça l'économie agricole et créa une impasse parlementaire. et enfin, elle offrit l'exemple de développement d'un conflit à l'intérieur d'un système politique stabilisé par le pouvoir britannique.

1- La réaction du pouvoir face à l'endettement des Arabes

L'endettement des Arabes auprès des financiers indiens ne fut pas une nouveauté de l'entre deux guerres. Il exista avant le milieu du XIXe siècle quand les colons omanis avaient emprunté auprès d'eux pour développer les plantations. Cette situation fut dès

(1) Ruphin, 1988, p.97-98.

cette date une source de frictions entre ces deux parties de la population urbaine. L'endettement dont nous parlons ici n'est que l'extension de la dépendance des Arabes aux financiers indiens.

Cette dépendance prit des proportions telles que l'administration coloniale décida de porter secours aux Arabes au détriment des Indiens, sujets britanniques car comme le souligna le Procureur Général de l'époque, Zanzibar est avant tout un Etat arabe donc l'administration coloniale ne pouvait laisser périr les sujets du sultan. (1)

Cette attitude du gouvernement suscita de vives critiques venant des représentants indiens du Legco. Les représentants indiens dirigent leurs attaques contre la loi relative à l'aliénation des terres qu'ils qualifièrent d'ailleurs de discriminatoire, et accusèrent les responsables d'avoir des préjugés anti-indiens comme l'atteste l'une de leur prestation dans les débats du Legco:

"suspicion has been growing... that the administration is, for reasons best known to itself, antagonistic to the Indian community... The policy of the government has been anti-Indian for the last three years and that sedulous antagonism has now broken out into the open and active hostility... let me ask Sir, whether such a piece of legislation would have been undertaken if money and rights involved

(1) Zanzibar Protectorate, Legco Debates, 1933-34, p.36.

has been of the British instead of the Indian community." (1)

A ce stade du conflit, les Indiens et l'INA s'attaquèrent peu à la CGA (*Clove Growers' Association*) car ils souhaitaient sincèrement des réformes qui les libéreraient d'une position les exposant à l'inimitié des autres communautés indigènes. Par ailleurs, le conflit se situa au niveau du Legco.

Mais à partir de 1937, la situation s'aggrava quand les tensions entre les Indiens et le pouvoir colonial atteignirent leur paroxysme.

2- La crise politique

Après la mise à effet de la loi qui donna à la CGA le pouvoir exclusif d'acheter toute la production de girofle aux planteurs, les Indiens, soutenus par les commerçants anglais de la ville, décidèrent de rompre la trêve avec le gouvernement et d'étendre le conflit au-delà du Legco. Cette année 1937, l'INA proclama le boycott du girofle à Zanzibar. Mais ce boycott en lui-même fut insuffisant car la CGA puisa dans ses réserves financières pour maintenir le prix du girofle à un niveau convenable. Paradoxalement, les agriculteurs arabes connurent un boom économique temporaire durant le boycott car la CGA acheta la production à un prix que les Indiens n'auraient jamais offert.

Devant cet échec, l'INA, ne pouvant compter sur aucun appui international, se tourna vers l'Inde

(1) Zanzibar Protectorate, Legco Debates, 1933-34, p.88-89; Lofchie, 1965, p.116.

(grande importatrice de girofle zanzibari) en l'occurrence l'INC (Indian National Congress) qui se rallia au mouvement. Par des réunions en masse, il mobilisa la population en Inde en vue de boycotter la consommation du girofle venant de Zanzibar. (1)

Ce fut un succès car le double boycott épuisa les caisses de la CGA et menaça tout le système économique du protectorat. Entre les deux boycotts, les exportations de clous baissèrent de moitié. Durant les premiers mois de l'année 1938, l'atmosphère politique en ville comme à la campagne frisa l'hystérie et la violence raciale. (2) Les Arabes commencèrent à organiser des contre-boycotts et invitèrent les Africains à ne pas travailler dans les plantations indiennes.

Les résultats de ces boycotts furent désastreux pour le commerce de Zanzibar et le gouvernement dut modifier sa politique envers les Indiens. Le nouveau résident, Sir John HALL, réduisit alors le pouvoir de la CGA et autorisa les Indiens à prendre part au commerce du girofle. En même temps, le gouvernement mit à la disposition des planteurs des fonds pour les aider à se relever progressivement de leurs énormes dettes. Ainsi, l'industrie du girofle à Zanzibar redémarra mais les germes de la discorde raciale prirent racine. (3)

(1) Lofchie, 1965, p.129; Low in Harlow & Chilver eds, 1965, II, p.665; Were & Wilson, 1968, p.275.

(2) Roberts in Kimambo & Temu eds, 1969, p.229; Bowles in Sheriff & Ferguson eds, 1991, p.84.

(3) Were & Wilson, 1968, p.275.

CONCLUSION

L'intérêt de cette partie relève de plusieurs points.

Le premier est la pluralité de la société zanzibarite. Elle concerne l'ethnie ou la race, le statut social et oppose les Arabes aux Africains et les Européens aux autres communautés.

Cependant, ces groupes sociaux plus ou moins conscients de leur existence, souvent opposés les uns aux autres par la couleur, la religion, l'origine géographique s'efforcent de vivre dans un cadre unique, la ville. En témoigne l'étonnante souplesse de l'articulation des niveaux de solidarité. Les formes de solidarités ne se réduisent pas aux catégories économiques ou seulement à des réseaux de parenté mais s'élargissent à des ensembles très vastes. En effet, au-delà des clivages quotidiens, les Zanzibarites se trouvent unifiés dans des structures de sociabilité qui rassemblent des personnes de même sexe ou d'une même appartenance religieuse. Des esclaves partageaient l'intimité des grandes dames arabes dans les visites qu'elles se faisaient entre elles. Le Nairuzi drainait toute la population de la ville et même celle des campagnes limitrophes.

Ces rencontres pouvaient avoir lieu dans des endroits spécifiques comme c'est le cas des clubs ou des centres religieux réservés à une catégorie bien définie de gens tout comme elles pouvaient se faire tout simplement dans les rues, sur les *baraza* des maisons, dans les bureaux, sur les marchés.

Mais cette apparence est trompeuse car des tensions existent au sein de cette société car l'une des caractéristiques de la pluralité est les conflits qu'engendrent les différences et les disparités. Ces tensions pourraient être intercommunautaires tout comme elles pouvaient être intracommunautaires comme ce fut le cas chez les Khoja. Elles se présentaient sous forme d'actes de violence plus ou moins organisée suivant les périodes et les catégories qui y étaient impliquées, ou sous forme d'action politique dans le cadre d'une association organisée comme ce fut le cas chez les Indiens.

CONCLUSION

Zanzibar est une ville qui, en l'espace d'un siècle, est passée du stade de petit village de pêcheurs à celui de grand centre économique, politique, militaire, administratif et culturel.

Son développement rapide est lié à la conjonction de multiples facteurs parmi lesquels la position de carrefour sur les routes maritimes qui est certainement l'élément déterminant. Il existe toutefois plusieurs sortes de trafic: il y avait le grand trafic qui reliait Zanzibar à l'Inde et aux pays occidentaux. Mais il y avait également le trafic par boutre d'île en île, de côte à côte et le développement des routes terrestres vers l'intérieur du continent à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Cet essor tient aussi aux politiques des dirigeants: Said misa sur le commerce dont le développement fut prouvé par l'augmentation des revenus douaniers. Il ne négligea pas pour autant l'agriculture et encouragea voire même força ses sujets à s'y livrer. Le développement de ces plantations eut des répercussions dans plusieurs domaines. Mais le plus important fut l'apparition d'une aristocratie terrienne avec l'afflux d'Omanis, attirés par la prospérité agricole. Mais cette aristocratie ne se transforma pas en classe de planteurs c'est à dire une classe dont la base matérielle est le revenu des plantations et dont le statut est déterminé par le fait de posséder des plantations car le commerce demeura l'activité prédominante.

Par ailleurs, les habitudes changèrent: la ville restait place forte mais le statut des campagnes fut remis en question. En effet, les campagnes jadis considérées comme lieux impurs devinrent des lieux de résidence.

Bargash, lui, entama un programme de modernisation largement servi par une main d'oeuvre abondante alimentée par les esclaves et par des revenus assez importants. Il introduisit des nouveautés comme l'alimentation en eau et en électricité. Il équipa le port de moyens modernes. Dans ce programme ambitieux, il reçut l'assistance des Occidentaux établis dans son sultanat. En effet, ceux-ci apportèrent leur contribution tant dans le commerce que dans la mise en place d'infrastructures hospitalières mais aussi scolaires. Il importe ici de rappeler le rôle important de ces écoles de missionnaires dans lesquelles de jeunes esclaves étaient initiés à l'artisanat (charpenterie, cordonnerie...etc) utile à la ville qui importait ses artisans d'Inde.

La colonisation anglaise fut l'occasion d'intensifier tous ces efforts. Un architecte fut même dépêché à Zanzibar pour étudier un plan d'aménagement de la ville. Mais de nombreux problèmes se posèrent aux dirigeants dont la mainmise sur les terres, principaux outils de tout aménagement urbain, le manque de moyens financiers et l'insuffisance du personnel.

Le plan de la ville est intéressant pour deux raisons: d'une part, comme à Lamu, il montre l'extension de la ville à partir d'un noyau, d'autre part, il est révélateur de la structure sociale puisque les groupes d'origines variées qui composent la communauté urbaine résident dans des quartiers spécifiques qui ont leur propre caractère. En effet

l'hétérogénéité de la population urbaine, les différences de niveau de vie auront des répercussions dans la physionomie de la ville. Et l'on notera un contraste frappant entre l'habitat des Africains et celui des non-Africains.

Mais plus important encore fut que Zanzibar est une ville qui résiste aussi bien au temps qu'aux diverses politiques menées pour la changer. La dimension historique est un tant soit peu assourdie et la périodisation que nous avons choisie a été imposée par les événements dont le transfert dynastique en 1840 qui entraîna l'apparition d'un nouveau style de pouvoir politique (les plantations et la traite systématique). Puis les débuts de la modernisation dans les années 1870, l'établissement du protectorat anglais en 1890 et le début de la seconde guerre mondiale. Outre les Indiens qui vivaient dans des bouges et qui par la suite occupaient des belles résidences, peu de choses avaient entamé la physionomie de la ville.: elle demeura une ville orientale avec ses grandes maisons dont l'architecture a beaucoup emprunté à l'Arabie, pays d'origine des colonisateurs omanis et avec ses nombreuses mosquées.

L'étude de la population urbaine montre le paradoxe d'un étranger, le sultan Said, quittant son pays natal, son pouvoir pour venir s'installer dans une île étrangère, proche d'une Afrique largement inconnue. Pour peupler, gouverner et développer cette île, il fit appel à d'autres étrangers. Parmi les groupes les plus importants, pas essentiellement numériquement, figurent les Arabes, les Indiens, les Noirs du continent et les Comoriens.

L'efficacité de la politique populationniste et mercantiliste de Said est repérable grâce à plusieurs

indices: le dynamisme économique, l'essor démographique, et la capacité à fixer des minorités religieuses et ethniques diverses et à les faire coexister dans un climat d'émulation pacifique.

Ces populations essayaient de vivre dans un cadre unique: la ville. Et l'on se demande ce qui fait la cohésion d'une telle société. Un premier élément qui ferait l'unité serait la personne du sultan et l'administration desquels elles dépendaient toutes immédiatement.

Un second facteur serait la religion musulmane pratiquée par la grande majorité des citadins. Mais le rôle de l'islam est ambivalent car il est à la fois facteur de cohésion et facteur de division dans la mesure où toutes les branches de l'islam avaient des représentants dans la ville même de Zanzibar.

Enfin, l'unité pourrait tenir aux structures intégrantes comme la parenté pour les nouveaux migrants ou encore dans les célébrations qui brassaient une grande majorité de citadins. Et enfin, des cohésions temporaires s'observaient au niveau des espaces de contacts.

Tout comme la ville qui était aménagée pour abriter des groupes de populations différents, les modèles d'associations, de sociabilité se présentaient sous forme de réseaux différents voire étrangers les uns aux autres. Et les appartenances ou les différences pouvaient être l'origine géographique, la race, la religion, le sexe, la classe d'âge ou la catégorie sociale.

L'élément le plus important étant que l'individu pouvait se trouver à des sphères différentes à la fois.

Mais la façade est brillante et il importe de rappeler ici que la croissance démographique ne tient

pas seulement à l'efficacité de la politique d'immigration Elle vient aussi pour une part non négligeable (mais le plus souvent difficile à chiffrer) de ce que la ville de Zanzibar, élevée au rang de capitale abrita la cour, l'administration, la garnison qui représentaient une part de la population.

Le cosmopolitisme, principale caractéristique de cette population urbaine présente un risque d'éclatement. En effet, cette population urbaine n'a pas de réelle cohésion et juxtapose des groupes humains hétérogènes séparés par leur culture, leur métier, leur statut car ni le gouvernement du sultan ni celui du protectorat ne songèrent à développer une véritable politique d'intégration nationale. Le sultan gouvernait suivant le mode du Baraza, rassemblant les chefs de communauté et les personnalités en pleine ascension économique dont il avait besoin pour asseoir son autorité.

Sous la colonisation, et contrairement à la situation à Madagascar où l'image collective de l'empire était omniprésente, le sentiment impérial fut très peu poussé à Zanzibar. Cette situation pourrait s'expliquer par la présence anglaise très faible, par le gouvernement indirect et certainement par la politique du "diviser pour régner".

Les principales divisions montrent une très large détermination par l'ethnie et la race, par l'appartenance religieuse et le statut social. Les colonisateurs anglais n'apportèrent d'autre nouveauté que celle de se superposer aux anciennes hiérarchies. Ils contribuèrent à renforcer les divisions préexistantes: les Arabes qui avaient le monopole du pouvoir politique au temps des sultans continuaient à être des privilégiés et devinrent les protégés des

Anglais, les Indiens étaient des commerçants et des fonctionnaires tandis que la majorité noire africaine était de plus en plus consciente d'être privée d'un statut social et économique.

Ainsi, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle siècle se mirent en place des éléments qui entreraient en conflit car la pluralité est aussi synonyme de conflits et de tensions. Les différences et les intérêts quelquefois contradictoires empêchèrent ces groupes sociaux de vivre en harmonie. En effet, la stabilité de cette société urbaine est hasardeuse voire même dangereuse. Des tensions la minaient. Elles pouvaient opposer un groupe à un autre et nous parlons du mouvement Mutawwa qui d'un conflit entre Arabes dégénérait en xénophobie. Elles pouvaient naître dans une communauté engendrant ainsi une scission en son sein comme ce fut le cas chez les Khoja.

Ces conflits prenaient l'aspect d'actes de violence et se matérialisaient dans la criminalité que l'on associait volontiers aux esclaves considérés comme portés vers ces actes. Ou encore les émeutes qui malgré leur caractère inorganisé avaient déjà une cible déterminée, l'administration et tout ce qui de près ou de loin la représentait. D'ailleurs, ces actes s'organiseront peu à peu tant du côté arabe mais surtout du côté africain pour aboutir à des formations politiques qui pèseront lourd dans la balance des décisions. En effet, les administrateurs coloniaux devaient en tenir compte à partir de la période d'après le second conflit mondial. Avec la montée de ces forces nouvelles, on vit le foisonnement de manifestations contre l'administration anglaise dont la grève générale de 1948.

Les tensions se manifestaient enfin par des actions politiques au sein de formation organisée comme l'*Indian National Association*.

Quelles que soient les limites de l'analyse que nous avons tenté de formuler à partir de la somme de connaissance dont nous avons disposé, il semble possible d'avancer quelques hypothèses de recherche qui pourront infirmer ou vérifier ou enrichir ce travail.

En ce qui concerne la population urbaine, on aurait aimé parler des Malgaches dont quelques écrits mentionnent l'existence à Zanzibar au XIX^e siècle. Ils vinrent très tôt dans l'île et s'établirent dans la ville. Ils auraient même formé une colonie relativement importante autrement ils n'auraient pas eu un village qui portait le nom de village malgache et qui, actuellement, reste encore dans certaines mémoires. Mais un problème se posait lors de nos enquêtes: d'une part, il y eut la barrière de la langue. De plus, il nous semblait que personne ne fût disposé à en parler pour une raison que nous ignorons encore.

Ce qui nous a amenée à la conclusion suivante: une chose est certaine parmi ces Malgaches, il y avait des réfugiés qui avaient fui la persécution politique dans leur pays et se seraient établis là. Et cela, certains écrits le disent dont celui de Cooper.

Certains d'entre eux seraient des esclaves puisque les souverains malgaches se livrèrent pendant un temps à la traite des esclaves. Et hier comme aujourd'hui, et comme pour les Africains du continent, on ne faisait pas la différence entre l'esclave et le Noir - le Noir est obligatoirement un esclave - , il est fort probable qu'aucun Zanzibari d'origine malgache ne veuille se souvenir d'une ascendance aussi embarrassante.

A propos des mosquées, principaux témoins de la contribution de l'islam dans la physionomie de la ville, on pourrait se poser la question dans quel état d'âme autre que le respect de la tradition religieuse - qui encourage leur construction- elles avaient été érigées.

En ce qui concerne la structuration de l'espace urbain, il semble que les groupes qui sont restés les plus concentrés ou ont tendu à reconstituer des espaces relativement homogènes soient les groupes ethno-linguistiques et les groupes confessionnels.

Par contre, l'habitat rapproché des familles étendues ou des habitants originaires d'une même région tendit à se réduire et à éclater surtout à partir de la deuxième génération de migrants qui se sont dispersés selon leur différenciation socio-économique, leurs lieux de travail et les aléas du marché du logement. Le milieu urbain zanzibarite semble donc durant la période considérée avoir reproduit et parfois renforcé le regroupement dans l'espace sur une base communautaire ou ethno-linguistique.

Au niveau des relations sociales primaires, il serait intéressant de voir dans quelle direction évoluèrent les structures familiales. Il semble qu'actuellement il y ait eu un affaiblissement du rôle des structures familiales: le taux d'endogamie intrafamiliale semble avoir fortement baissé dans tous les milieux et dans toutes les communautés sauf peut-être chez les Indiens.

De même la forte scolarisation en milieu urbain contribua à la destruction du monopole de la famille comme agent socialisateur des adolescents.

Enfin un troisième point important à voir serait le devenir de l'endogamie intra-religieuse et intra-

confessionnelle qui, a priori, malgré une érosion non négligeable a fortement résisté au brassage urbain. Une étude des taux de mariages intercommunautaires serait intéressante dans ce sens.

Des facteurs nettement puissants entre autres le système politique et les diverses instances de fonctionnement juridique et institutionnel ont agi dans le sens du maintien et parfois du renforcement des formes de regroupement traditionnel dans le milieu urbain zanzibarite. En effet, les bases communautaires, le soutien et le financement des diverses institutions communautaires éducatives et socio-médicales, accès au direct au système politique des chefs de diverses communautés y ont pour une large part contribué.

Il semble également que les mécanismes de fonctionnement de la formation sociale, de l'économie et de l'Etat Busaidi puis colonial ont contribué à ces formes de regroupement traditionnel basé sur les communautés religieuses et ethno-linguistiques. Seules une politique d'intégration nationale véritable au niveau de l'habitat, de la famille, de l'école, de l'administration et de l'armée pourrait effacer ces stigmates. Et ce n'était pas un hasard si la guerre civile avait éclaté dans l'île en 1964, moins de trente ans après la fin de notre étude.

TRADUCTION DES CITATIONS

p.22: représentant de tous les pays européens, des cannibales provenant du Congo, des Chinois, des Nubiens et des Abyssins, des Somalis, des gens du Cap, des spécimens de toutes les espèces humaines d'Afrique... le robuste Yao, les Balouchis, les Egyptiens, les Perses et les Chinois, l'Hindou et l'originnaire des Comores et de Madagascar, l'Indien de toutes castes et de toutes religions, le Cinghalais et le Turc, le Goanais et le Japonais...; le pirate venant du golfe persique et le Juif syrien... et l'Arabe majestueux paraissant presque aussi étranger et déplacé dans cette cohue hétérogène comme le sont les Anglais car l'Arabe et l'Européen sont tous les deux des étrangers à Zanzibar.

p.25: "Ils sont plus cohérents sur ce point que ne le fut David. Ils le portent à une telle extrême qu'ils ne révéleront pas qu'ils connaissent le nombre de personnes dans sa maison et refuseront de dire combien d'enfants ils ont..."

p.44: Le sultan doit son pouvoir et ses dominions à la protection et à l'amitié du gouvernement de Bombay qui, à différents moments avait à Ras Khima et à Benibooalli...détruit entièrement la force de tous ses ennemis déclarés en Arabie.

p.45: Il trouva nécessaire de s'entourer de loyalistes qui l'aideraient dans le cas d'une attaque venant des populations locales et de ses ennemis en Oman.

p.46: Non seulement il fait preuve de tolérance mais en plus il protège tous ceux qui lui sont soumis ou sont dans ses dominions sans tenir compte de leur religion, de leur croyance ou de leur rite; des païens et des Hindous figurent parmi ses fidèles serviteurs.

p.52: Dans l'intérêt de la solvabilité de ce protectorat... des mesures doivent être adoptées en même temps pour introduire progressivement des coolies indiens et chinois... Ainsi, quand la période de transition prend fin, quand la main d'oeuvre noire

n'est plus disponible, les Asiatiques y pallieront au début.

p.53: Le manquement à commencer le travail après la signature du contrat, l'absentéisme, l'ivresse, la négligence, l'usage d'un véhicule sans une autorisation, les propos injurieux adressés à un employeur ou à un chef, le refus d'obéir à un ordre légal, donner une fausse identité ou une fausse adresse au moment de l'engagement... sont passibles d'une amende atteignant la moitié d'un mois de salaire ou à défaut d'un emprisonnement d'un mois. L'employeur sera indemnisé des pertes sur le salaire du serviteur. La désertion, au cas où une avance sur solde est effectuée, est passible d'une amende de 100 roupies ou six mois d'emprisonnement.

p.55: Originaire d'une région pauvre et accidentée, ils vont à l'aventure partout, préférant n'importe quel pays autre que le leur; et on dit généralement que le soleil ne brille pas sur une terre où il n'y a pas un homme du Hazramaout. On raconte qu'un Hazrami ayant fui ses compatriotes aurait atteint une ville aux confins de la Chine.

p.60: Les Arabes plus pauvres qui affluent à Zanzibar durant la saison sont des Hazramis; ils travaillent et vivent aussi durement que les Hammals de Stamboul.

p.62: Quand ils rencontraient des navires de guerre, ils n'hésitent pas à jeter leurs malheureuses victimes par-dessus bord dans le but de soustraire leur boutre de la capture.

p.67: De riches Arabes vivent dans l'île et sont appelés Al Harthi; ils prennent toujours part aux actions violentes du gouvernement.

p.71: Durant une période d'environ 90 ans, à compter de 1795, quand la compagnie des Indes Orientales prit possession du diwani du Bengale, le pays avait subi douze famines et quatre disettes sévères.

p.73n: On dit que l'incapacité des manufactures textiles indiennes à concurrencer à l'Hindoustan celles de Manchester est la principale cause de cette émigration vers Zanzibar.

p.77: La cohabitation avec les femmes esclaves causa il y a quelques années un scandale quand le Maharaj, leur grand prêtre envoya de Malwa un chela ou disciple pour

s'enquérir de leur conduite... Le résultat fut une amende de 20.000 dollars imposée au riche et malheureux Jairam.

p.79: Ils occupent de petites boutiques ou trous émergeant à un pied ou deux de la rue..."

p.81 (en note): La plupart des immigrants asiatiques arrivaient sans le sou... et comptaient sur des parents pour chercher du travail chez des commerçants déjà installés. Cet apprentissage - service en gujerati - est subi jusqu'à ce qu'on devienne d'abord un commerçant ambulant puis un boutiquier prenant son stock de marchandises à crédit chez un grossiste.

p.83: il monta dans le wagon et lui donna une forte poussée.

p.90: il y avait des femmes amaigries jusqu'aux os, dans leurs yeux brillèrent la folie du manque de nourriture... des guerriers à peine capable de traîner à quatre pattes et des vieillards languissants et indifférents. Ces gens mangèrent n'importe quoi. Des cadavres d'ânes furent un festin pour eux. Ils ne dédaignèrent pas les os, la peau et même les cornes du bétail... des parents offrirent leurs enfants contre un bout de viande et quand on refusait l'échange, ils cachèrent leurs enfants près du campement et s'enfuirent.

p.92: Les gens mouraient n'importe comment dans leur recherche de nourriture. Les personnes robustes se firent porteurs mais beaucoup se séparèrent de leurs femmes car ils ne purent plus les entretenir. quand ils s'en allaient comme porteurs, ils ne revenaient plus chez eux pour fuir les pleurs de leurs enfants. Les mères perdirent l'amour et la compassion pour leurs enfants qu'elles allaitaient, les laissèrent à leurs maris et s'en allaient pour ne plus jamais revenir. Ce furent des jours où chacun ne pensait qu'à son propre bien-être.

p.96: Les chefs des Wanyamwezi furent présentés à mon bureau et on leur expliqua que le travail qu'ils devaient faire à Zanzibar est insignifiant par rapport à ce qu'ils avaient l'habitude de faire dans leur pays alors que le salaire qu'il recevrait serait beaucoup plus élevé... le but fut qu'il soit mieux ici que dans leur pays car nous avons voulu qu'ils viennent ici, mais comme nous ne pourrions pas nous permettre de les payer plus que nous ne l'avons déjà fait, ils doivent

accepter ce que je pourrais leur donner. On débattit de la question avec eux et ils furent envoyés dans les plantations pour s'entretenir avec leurs collègues. A leur retour, ils déclarèrent que les travailleurs partiraient si leur salaire était réduit. Ils furent cependant prêts à faire le travail pour le même salaire. il fut convenu que les travailleurs reçoivent 18 roupies par mois comme avant et la tâche journalière soit de 15 pengele au lieu de 10.

Guzeega est cette partie de la ville vers le nord, occupée par des Arabes des Comores et des gens originaires de Madagascar et les diverses catégories de populations pauvres de Zanzibar.

p.104: Andriatsule [Andriantsoly] est de la tribu des Saccolava [Sakalava] et fut dans le passé gouverneur de Bembatooka [Bombetoka] mais quand Yambolambo chassa les Saccolava de cette région, il s'enfuit avec son argent et son boutre et résida quelques temps à Zanzibar puis à Johanna et de là, il s'empara de Mayotte dont il prit possession par la force.

115: Le nouveau gouverneur arrive et comme à l'accoutumée, il commet des extorsions atroces et révoltantes, se réfugiant toujours derrière le voile des intérêts du prince.

115n: Le gouverneur ou le chef avait le monopole de la vente de toutes les sortes d'articles et nous payons extrêmement cher pour eux.

116n: Il n'est pas un homme très malin mais une espèce de brave personne. Il est le conseiller du fils de l'imam de Zanzibar et fut son régent durant la minorité du défunt fils de l'imam, le prince gouverneur Khalid qui mourut en novembre 1854. Cet homme a beaucoup d'influence sur les chefs païens de la côte d'Afrique.

Suleyman est un homme qui, en raison de son grand âge, de sa bonne santé et de son caractère personnel, a ici et en particulier sur les Swahilis et les Africains plus d'influence que n'importe quel Arabe.

119: L'idée que l'île tombe sous le contrôle direct d'Oman ne sourit pas à beaucoup d'Arabes notamment aux membres du clan El Harthi qui auraient bien tenté, par un coup d'Etat, de se débarrasser du jeune délégué de Seyyid Said ou de le faire prisonnier.

121: Sa Hautesse l'Imam... encourage le commerce et apporte des améliorations dans l'île par la culture du girofle... qui se développe d'une manière remarquable.

121n: En tant que dirigeant autocratique d'une grande détermination, il mit à exécution son intention de faire de Zanzibar et de Pemba, le grand centre de girofle du monde en publiant l'ordre selon lequel chaque propriétaire de plantations doit cultiver trois pieds de girofles pour un de cocotier autrement, il confisque le domaine.

L'Imam... faisait le commerce comme un marchand en même temps qu'il concentra son attention à ses visées agricoles pour voir lequel des deux est le plus rentable.

124: Je dirais que son pouvoir est plus limité que celui de tout souverain féodal, je n'imagine pas non plus qu'entre le sultan et le noble, il y a cet échange mutuel de services qui constituait les relations féodales.

125: Les interprétations sont souvent dictées par l'ignorance, la superstition, l'égoïsme, le fanatisme, la méchanceté, la gaieté de la réunion ou par une imagination hautement enflammée.

125n: Leur inclination à la corruption est si publiquement connue que le sort d'un homme peut être décidé par le pouvoir magique de l'argent.

130: L'imam n'a ni ministre ni secrétaires réguliers pour les différents départements. Il a deux hommes qui écrivent ses lettres et transmettent les messages aux Européens.

Un aventurier de basse caste mais extrêmement rusé, capable et sans scrupules.

p.132: Toutes les causes criminelles sont décidées à Zanzibar par le sultan et pour lesquelles il tient deux réunions par jour auxquelles assistent les principaux fonctionnaires. Tous les plaignants ont libre accès au sultan et sa décision est donnée tout de suite dans aucune procédure écrite.

p.136n: La pauvreté, l'isolement, l'effort écrasant laissèrent les Indiens intensément fiers de leur indépendance et beaucoup d'ambition pour obtenir la richesse et la sécurité.

p.137: L'unique attention de la femme est accordée aux affaires à partir du jour de son mariage.

Leurs dépenses n'étaient pas proportionnelles à leur fortune.

p.139: Les Bohora... sont une classe d'hommes respectables, habiles en affaires; les Banyans sont âpres, sagaces et très cupides. leur but est de gagner de l'argent et le plus vite possible.

p.141: Partout où il y a un commerce extérieur, il passe entre les mains de quelque commerçant indien, aucun produit ne peut être collecté sans passer par lui, aucune importation ne peut être distribuée aux indigènes sans être passée par son agence... Le marchand européen achète et vend avec l'aide et le conseil d'un Banyan qui se présente devant la firme étrangère plus comme partenaire que comme simple courtier, agent ou intermédiaire.

p.142: Les Banyans qui sont les divinités présidant le lieu, apparaissent dans la sphère d'action à une heure matinale, après être allés à leurs ablutions du matin et avec un air d'extrême indifférence mais l'esprit absorbé par les affaires, ils prennent place à la réception des douanes.

p.143: Les Banyans sont les capitalistes et les princes marchands de Zanzibar et à beaucoup de titres, le véritable pouvoir dirigeant.

Dans les dominions de Zanzibar, presque tout le commerce passe entre leurs mains, l'ivoire provenant de l'intérieur leur est livré, la gomme copal est achetée des chercheurs par les Indiens banyans résidant dans la ville et des cargaisons entières de vaisseaux d'Amérique et de Hambourg sont achetées par eux.

p.150: Le Rao de Cutch traite avec sévérité mon ami Jeyram, l'agent délégué de Zanzibar... L'unique cause de ce traitement est le désir du Rao de lui extorquer de l'argent. Je demande donc que Son Excellence considère toujours Jeyram avec courtoisie.

p.188n: "de créer une banque d'Etat pour les petits prêts sur les terres afin de sauver les populations indigènes du sue-sang qu'est l'usurier indien...

p.193: Ceci est un Etat arabe. Et il est du devoir du gouvernement protecteur d'aider les populations protégées. Il nous est impossible de rester sans intervenir et de prendre le risque de voir les sujets de Sa Hautesse expropriés.

p.194: Largement à cause de la conception officielle selon laquelle Zanzibar est un Etat arabe, la préférence alla systématiquement aux membres de cette communauté dans l'octroi des postes élevés dans la bureaucratie; par le biais d'une grande variété de dispositifs comme les bourses extérieures, les échelles de salaires différenciées, les Britanniques encouragèrent activement les Arabes à entrer dans l'administration.

p.203n: L' Imam ne maintient aucune sorte de force armée. Les esclaves du Hakim, au nombre de 400 à 500, sont armés pour servir de soldats et mis sous le commandement de trois officiers.

p.205: La ville de Zanzibar est située sur la partie ouest de l'île, sur une langue de terre formée par la... crique et face à une petite île sablonneuse qui constitue la limite sud du port. Elle est grande et peuplée et est composée principalement de huttes, toutes soigneusement construites ayant des toits inclinés. Il y a cependant un certain nombre de constructions en pierre appartenant aux Arabes et aux marchands.

p.207: Le port de Zanzibar a peu ou pas de commerce, celui avec Bombay consiste à un peu de gomme copal et d'ivoire apporté du continent et le commerce d'importation est principalement les dattes, le tissu de Mascate pour confectionner les turbans et les vaisseaux qui font seulement un voyage par an; le commerce est par conséquent insignifiant.

p.212: Les seules monnaies en circulation sont le dollar Maria Theresa ou couronne allemande et le pice de cuivre frappé à Bombay. Le dollar Maria Theresa est toujours frappé à Vienne pour suppléer à la demande de l'Afrique de l'Est. L'équivalent en dollar du pice de cuivre varie de 110 à 130 suivant la demande. Il y a généralement une grande rareté de la monnaie en cuivre au fur et à mesure que la monnaie britannique entraine en circulation le long de la côte orientale d'Afrique.

p.214: Said savait que quelle que soit l'énergie de ses propres sujets, leurs transactions commerciales ne

pourraient atteindre une véritable importance sans la coopération et le patronage des marchands indiens, et par conséquent, il usa de tous les moyens en son pouvoir pour attirer à Mascate les Banyans du Cutch, du Gujrat et du Concan, et par une tolérance absolue, par des immunités spéciales et par un patronage constant, il transforma le port en une colonie semi-hindoue.

p.214n: Les marchands du Surat qui se sont souvent plaints du traitement du Hakim signalèrent qu'il exigea d'eux 3.500 couronnes en guise de participation au tribut à payer à l'Imam de Mascate, à défaut de payer, il les menaça d'emprisonnement. Comme ces gens font le commerce sous le drapeau anglais, et étaient en fait des sujets anglais, le Capitaine Smee ne concevait pas qu'un prince étranger eût quelque droit de les taxer, et en particulier quand ils avaient déjà payé l'habituelle taxe sur le port. Impressionné par ces sentiments, il fit une démarche auprès du Hakim qui, en conséquence, annula les ordres mais menaça en privé les marchands d'une double imposition après notre départ. Pour éviter cela, il fut décidé de laisser le Sylph pour les soutenir durant leur séjour et pour les escorter jusqu'en Inde à l'arrivée de la saison pluvieuse.

p.215: Dans cet environnement insulaire exclusif, les nouveaux venus d'Inde trouvaient la sécurité et l'intimité. Ils maintenaient leurs propres coutumes et croyances religieuses et parlaient leur propre langue...

p.216: Ils sont haïs par les Arabes et sont obligés de subir affronts et insultes sans pouvoir riposter ou se venger.

p.221: Les industries de la cotonnade américaine avaient dépassé les industries anglaises... Les Anglais s'efforcent d'imiter notre tissu en imprimant la marque américaine sur le leur... mais les gens disent que la solidité et la qualité d'usure des produits américains... sont supérieures.

p.226: Les Français doivent toujours accepter le prix fixé par le gouvernement et par un versement à faire au gouverneur, subir des pertes de 30% du fait de cet atroce agissement en sous main... Avant de s'engager dans le commerce, les Français doivent donner des cadeaux très coûteux au gouverneur et à l'interprète, un homme rusé... sur lequel repose le succès. Quand sa

cupidité n'est pas satisfaite, il trouve des moyens pour les détourner de leur but.

p.238: Ils commencèrent à développer beaucoup des attitudes traditionnellement associées à la classe des planteurs, une certaine distance par rapports aux autres groupes de la société.

p.244n: Il avait une très mauvaise réputation pour un Arabe, d'être un homme radin et gourmand.

p.245: Il déshonora sa montée au trône par la vente aux enchères presque immédiate des concubines et des esclaves domestiques de son frère. Nous nous souvenons encore de l'indignation exprimée par toutes les parties indigène et étrangère devant ce procédé choquant.

p.246n: Actuellement, l'influence française est très grande en Egypte, son armée est commandée par les Français et tous les grands travaux comme la construction de docks sont dirigés par les Français tandis que les Anglais n'ont d'autres occupations en dehors de leurs transactions commerciales.

p.254: Combien pittoresques furent les jeunes filles à demi-nues avec leurs colliers de perles et les jarres d'eau tenue en équilibre sur leur tête tandis qu'elles vont et viennent d'un puits...

p.256: On peut dire sans exagération que l'eau potable à zanzibar consiste en un drainage dilué de fumier et de terre venant des tombes, une solution saturée de toutes les abominations concevables.

p.257: Il n'y a pas de barrière autour d'eux et leurs murs ne sont pas érigés au-dessus du niveau du sol, leurs alentours sont d'une saleté répugnante.

p.261-262: La première chose qui attire l'attention d'un Européen en visite à Zanzibar est la saleté de la ville et le manque de soin apporté aux travaux d'utilité publique. les ponts sont en ruine ou en voie de tomber dans cet état, les routes allant à la campagne sont de simples chemins battus. L'entrepôt de la douane est un abri tout à fait inadéquat au stockage de marchandises de valeur. le marché après la pluie est une mare d'eau et les rues sont jusqu'à récemment impraticables.

p.266: A l'exception de l'officier médical attaché au consulat britannique, il n'y a aucun médecin dans les

dominions de Zanzibar. Les Arabes ignorent tout traitement médical et font toujours confiance au destin et aux sortilèges. il n'y a pas de dispensaire attaché au consulat britannique mais l'officier médical donne des médicaments aux patients. on a librement recours à lui dans des cas de graves maladies , de blessures et d'accidents. il prodigue des soins médicaux à tous les commerçants étrangers et aux équipages des bateaux dans le port.

p.280: Comme on peut l'imaginer... la cité est un parfait labyrinthe. Les ruelles sont très étroites et il n'y a aucune rue.

p.282n: Saïd a interdit le trafic d'esclaves avec la race chrétienne mais Saleh bin Haramili transgressa cet ordre. Saïd lui fit prendre conscience de ses erreurs en le privant de sa maison et de ses plantations, ce qui eut pour résultat que Saleh mourut mendiant.

p.285: Le Rajab 1270 (mars 1854) Ahmed bin Nooman fut chargé par notre Grand Maître Seyyid Saïd b Seyyid Sultan... de vendre les plantations des enfants du feu le frère Seyyid Ali bin Mabruï el Seyyid Sharaf. Il semblerait que la propriété entrât dans les mains du sultan car les enfants du propriétaire défunt étaient mineurs ou ne résidaient pas à Zanzibar. Ainsi, le sultan prit en charge la propriété en question en sa qualité de protecteur des biens des mineurs et des héritiers absents.

p.287: Si un homme faisait revivre un lopin de terre n'appartenant à personne (terre en friches) en y construisant ou en le cultivant, le lopin lui appartiendrait. Mais concernant les terres qui sont Harim (espaces non construits dans la ville) personne ne peut les faire revivre. Seul le sultan peut les donner. Les terres qui n'avaient jamais été dans le passé occupées peuvent appartenir à ceux qui les occupent. Si cet occupant vend cette terre en dehors de la ville, l'acheteur pourrait être le propriétaire légal. En bref, si un homme faisait revivre un terrain situé en dehors de la ville, ce terrain deviendrait sa propriété. Si le terrain se trouve dans la ville, ou Harim, le sultan est la seule personne habilitée à traiter avec.

p.296: De six heures à neuf heures, les principales voies conduisant vers la ville sont pleines et à quatre miles de la ville, il y a une foule continue se

déplaçant dans la même direction tel un défilé de fourmis noires...

p.301: Aux coins des rues, des armuriers étaient au travail, leur apparence faisait penser aux temps anciens. Il y avait généralement deux hommes, tous deux assis sur un promontoire d'une demi-douzaine de pieds, à l'ombre d'un abri rudimentaire de feuilles de cocotiers. Un trou au milieu sert de fourneau vers lequel est dirigé un jet d'air continu obtenu par des moyens primitifs. Deux sacs en peau de chèvre fendus à un bout comme le fermoir d'un porte monnaie, chaque bord recouvre une baguette tandis que l'autre communique avec le feu par un tube venant du soufflet. Le souffleur accroupi tout près tient à chaque main un sac qui se remplit et se vide d'air alternativement. Quand il tire un bras en arrière, il lâche la prise de sa main permettant à l'un des sacs de se remplir d'air..., puis il referme sa prise, la dirige vers le feu en redressant son bras, dans le même temps, l'autre est tiré en arrière, la prise relâchée comme au début par des tours...

p.302: C'est une construction massive d'environ 300 pieds de long et 150 de large avec une tour à chaque coin et une terrasse spacieuse devant. La partie extérieure est fortifiée par une batterie ou une rangée d'arc-boutants en pierre pour la protection des soldats et de l'artillerie.

p.305: La place du marché est un espace ouvert au milieu de la ville et durant les heures d'affluence... des représentants des différentes races s'y rassemblent en une masse dense et immuable.

p.311: Ce sont des pièces oblongues, avec des murs en stuc et le sol recouvert de natte; les toits plats sont supportés par une rangée de piliers équarris et des colonnes polygonales... avec des arches de style saracénique et de larges fenêtres basses pour la commodité de l'expectoration.

p.321: A Zanzibar,... les différentes sections de la communauté vivent dans un état de quarantaine social ou d'isolement aussi complet que possible sans être séparés par des murs de pierre ou de chaux.

p.329: Le tas de huttes qui couvre la surface de la ville comme des abeilles devant une ruche durant la période d'essaimage.

p.340: Les arabes ne font pas objection contre les volailles et les chèvres dans les entrées et les cours intérieures de sa maison, ni même contre les ânes dans les passages.

p.342: Plus haut est le bâtiment, plus grand est le portail, plus lourd est le cadenas, immenses sont les clous de fer qui ornent la porte en bois lourd, plus grande est la dignité du propriétaire.

p.356: Il ne reste que des masures de la plus misérable apparence, une structure de bois recouverte de boue et coiffée de feuilles de cocotiers. Les fenêtres sont inconnues, on ne tient pas compte de la lumière et de l'aération et il n'est pas question de propreté. Ces huttes sont donc presque aussi sombres que poix, très chaudes et indescriptiblement sales.

p.369: Les porteuses d'eau forment une jolie image, en allant en bandes et faisant le va-et-vient vers les puits, portant sur la tête leurs jarres de terre ou de cuivre façonné à coups de marteau, une fille porte toujours une longue louche à manche avec unealebasse pendue à un bout.

p.381: Corps ornemental et jamais le conseil ni le public en aucune manière que ce soit a pu se prononcer sur l'administration du protectorat.

p.382: Certaines difficultés se présentent dès que la question d'établir une municipalité est prise en compte. En premier lieu, le revenu total obtenu des entreprises municipales, les taxes sanitaires, et les taxes sur les marchés sont nettement inférieures aux sommes dépensées pour la ville et toute action visant à établir un conseil municipal élu doit engendrer une taxation lourde.

382n: La question de la municipalité a longtemps retenu l'attention du gouvernement et de la population et les améliorations en matière de système de santé nécessitent de façon très urgente la coopération de tous et du gouvernement. Sous la condition particulière de zanzibar qui est surtout asiatique, l'introduction d'une municipalité est le plus souhaitée pour assurer non seulement la dite amélioration mais aussi pour concrétiser l'idée de l'utilisation des ressources municipales dans toutes les directions et pour toute la population payant les taxes.

p.385: Une autorité municipale devrait être créée avec une constitution appropriée, des pouvoirs adéquats et aussi, cette autorité à nommer devrait être dans un premier temps une autorité nominative coposée de membres officiels et de membres non-officiels avec une majorité de membres officiels.

p.396: La séparation ou l'isolement des races, des classes ou des groupes ethniques par la résidence volontaire ou forcée dans une zone limitée, des barrières aux alliances matrimoniales, des infrastructures éducatives séparées et autres moyens discriminatoires...

p.397: Manson a déclaré la ségrégation, la première règle d'hygiène pour les Européens dans les tropiques.

p.402: Ils sont prêts à cacher un cas de maladie infectieuse s'il pense que sa déclaration leur causerait des problèmes.

p.405: L'expérience a montré combien le climat de Zanzibar est fatal aux Européens; l'Andromache perdit beaucoup de membres de son équipage lors de leur passage une année avant nous; et pendant sa seconde visite en août 1824, Commodore Nourse et une partie de son équipage avaient, sans réfléchir, accepté une invitation du gouverneur de passer une nuit dans sa maison de campagne à la suite de laquelle, lui et un grand nombre de ceux qui l'ont accompagné furent pris de fièvre et quelques semaines après tous moururent de la maladie.

p.415: Le public est avisé que toute terre en friches ou innocupée dans le protectorat de Zanzibar et ne formant pas une partie d'une plantation pour laquelle un titre de propriété peut être fourni ainsi que toute terre utilisée ou occupée par des membres des communautés indigènes, de manière collective ou de manière individuelle, est la propriété du gouvernement.

p.417n: La fourniture de nouveaux terrains à bâtir par le gouvernement et des individus privés à la périphérie de la ville est faite pour diminuer le surpeuplement et pour mieux loger les indigènes.

p.419: Nous avons un plan d'aménagement de la ville mais nous n'avons ni l'argent pour le concrétiser, ni l'autorité légale pour l'appliquer. Beaucoup de propriétaires fonciers sont maintenant en train de prendre avantage de la présente loi pour construire sur

des terrains non-bâtis et les voies passant dans leur propriété. Leur idée étant que, à chaque fois qu'un aménagement doit intervenir, le gouvernement doit leur donner de lourdes indemnités. Cette tendance ne peut être arrêtée par la législation existante et à terme aura pour effet de détruire ce qui est bon... Il est décourageant de voir construits des terrains que j'avais défrichés avec beaucoup de peines et les propriétaires terriens... insistent sur le fait que les affaires sont les affaires.

p.422n: La première vente aux enchères publiques des clous de girofle imposables eurent lieu aujourd'hui, il y eut une grande assistance. M. Portal, le consul britannique qui fut présent dit qu'on espère faire de Zanzibar le grand centre du commerce d'Afrique de l'Est.

p.430: Les réglementations... pour Stonetown viennent juste de vous être transmises, et on espère qu'elles auront leur formulation définitive. Celles de la ville indigène qui ont été conçues il y a quatre ans, nous ne les avons pas vues de puis deux ans. En l'absence de ces réglementations, le *Building Authority* n'a pas le pouvoir de faire appliquer par la loi certaines de ses décisions importantes, un fait que certaines autorités du bâtiment craignent beaucoup. Le manque de personnel et de réglementation eut pour conséquence le fait que le *Building Authority* est débordé et à notre avis, la situation demande une action immédiate.

p.435: J'avais pu faire beaucoup de choses durant les cinq dernières années en ce qui concerne le tracé des rues et le désentassement... Je m'imagine que la ville de Zanzibar doit être parmi les quelques villes du mode où les propriétaires fonciers peuvent construire où ils veulent et défient tous les efforts pour développer le pays suivant une manière rationnelle. Sans doute, l'introduction de législation pour les contrôler entraînerait beaucoup de discussions et de correspondance par presse interposée, de pétitions mais dans l'intérêt de la population de la ville, cette législation tarde à être réalisée.

p.436: Un autre facteur à déplorer... est la question du système d'égouts. La plus grande partie de la ville n'a pas d'égout, les propriétaires de maison... paient les taxes municipales aux même titre que ces personnes privilégiées qui occupent la partie de la ville où de tels équipements sanitaires existent. De plus, ces malheureuses personnes, tout en payant les taxes comme

les autres doivent couvrir les frais occasionnés par l'enlèvement de l'eau usée des fosses de curage, lequel leur coûte deux fois plus que les charges municipales.

p.441: Pour indiquer les directives à suivre dans l'étude des conditions de la ville et dans l'élaboration de propositions bien calculées pour améliorer ces conditions sans porter atteinte à ses principales caractéristiques et par des méthodes conçues pour donner le maximum de bénéfices dans un minimum de destruction et de dépenses.

p.459: Aucune action ne serait entreprise pour élaborer par des procédés fonciers une approche exacte de projet pour Ng'ambo car une telle action entraînerait un gaspillage de temps et d'argent.

p.474: La dame ne se joint jamais aux manifestations de rues et en fait elle ne se montre qu'au cercle intime de ses amis et de ses parents et à son mari.

p.483: Les broderies aux franges d'or, les bijoux étincelants, les bracelets et les anneaux d'or, les bagues aux doigts firent un brillant premier plan dans le jardin décoré avec goût.

p.485: La plupart des lois sociales est observée par peur de la pollution. Cette idée de pollution est à la base du système et est soutenue par la religion hindouiste. La pollution n'a rien à voir avec le péché ou la propreté au sens courant du terme. C'est un rituel. La société hindoue n'a pas de lois définies, elle est plutôt régie par la tradition et les discours philosophiques.

p.486: Il y a une autre coutume qui mérite une remarque particulière, c'est leur visite lors d'une maladie. La communauté étant relativement petite et provenant presque exclusivement de certains districts d'Inde occidentale, les membres se connaissent tous entre eux et sont plus ou moins liés par le mariage... Chaque degré de parenté même le plus éloigné est reconnu et ni la pauvreté ni le statut social humble n'est une raison pour être mis à l'écart.

p.494: Les robes blanches des hommes, les Arabes dans leur joho noir brodé de fils d'or, coiffés de magnifiques turbans, les femmes swahili et indiennes, toutes habillées de tissus en soie aux couleurs vives: tout ceci, sous le ciel bleu et les rayons de soleil

flamboyant, faisait de Mnazi Moja un jardin de tulipes panachées.

p.495-496: Le sultan nous recevait du haut de la cage d'escalier et nous montre le chemin; nous nous assîmes sur des chaises rangées de chaque côté du trône central... Sur l'autre côté de la salle, furent les princes et les membres de la famille. Devant le sultan se tint son interprète... Le consul général fit un discours de félicitations au sultan à l'occasion de cette commémoration et lui adressa les compliments d'usage auxquels le sultan répondit à travers son interprète. Puis on tendit les tasses de café et on aspergea tous d'eau de rose. Ceci conclut la cérémonie et nous partîmes [tandis que] l'orchestre joua l'hymne national.

p.502: Ce jour fut dans le passé celle de la permissivité; tous les hommes avaient le droit de faire ce qui lui plaisait. Les anciennes querelles étaient réglées; des hommes étaient trouvés morts le jour suivant et aucune enquête n'était menée sur l'affaire.

p.526: Le grand espace qui est sec à marée basse... est le lieu favori des indigènes pour les occasions de fêtes.

p.526-527: Des milliers de personnes de toutes les races et de tous les âges, vêtues de leurs nouveaux vêtements aux couleurs vives se rassemblent pour jouir des rythmes des rondes des danses indigènes et autres démonstrations offertes pour leur divertissement.

p.541: Quoique remarquablement propres, les Banyans sont des gens extrêmement sales dans certaines de leurs coutumes.

p.544: La partie la plus dégoûtante de la ville est Banyanstreet où les Banyans vivent principalement. Le matin, du lever du jour jusqu'à l'heure du petit déjeuner, on peut voir les Banyans accroupis sur le pas de leur porte... La rue toute entière est une véritable mare de salive.

p.544: La population était étiquetée suivant la race et la race déterminait les fonctions. Les arabes étaient des propriétaires fonciers et des planteurs de girofle, les Indiens étaient des commerçants et des financiers et les Africains étaient des travailleurs. L'exactitude de cette hiérarchie fut soutenue par des idées

contemporaines de supériorité raciale car le statut des communautés étaient en théorie un ordre ascendant suivant la couleur de la peau.

p.555: L'esclave qu'on possède est soumis à un meilleur traitement que l'esclave que l'on loue sur le même principe que les gens prennent mieux soin de leur propre cheval que de celui qu'ils empruntent ou que celui qu'ils louent. La disposition dans ce dernier cas est de gagner de l'argent sans tenir compte de la bête alors que dans le premier cas, on doit faire attention au surcroît de travail car l'animal pourrait se blesser et donc diminuerait de valeur.

p.578: L'anniversaire de l'Aga Khan fut célébré avec un honneur inhabituel par la communauté Khoja...: une grande procession avec des chars de triomphe, de faux éléphants firent la parade, de la route du nord vers la ville, la route étant décorée de feuilles de cocotiers et de serpentins de papier multicolores. Une foule de femmes indiennes et d'enfants regardèrent la procession du haut des vérandas et des toits de leur maison de chaque côté de la rue; chacune de ces maisons fut comble.

p.600: Quelques six lakhs de roupies [40.000f] furent prélevées du bazaar et la visite fut suivie de plusieurs échecs financiers.

p.601: L'autorité pontificale de l'Aga Khan avait été exercée de manière à éviter à ses disciples d'aller à l'école anglaise.

p.622: Si Zanzibar doit être reconnaissante envers les Indiens et la prospérité qu'ils avaient apportée avec eux, ces derniers de leur côté devraient être également reconnaissants envers le pays dans lequel ils avaient pu faire cela... Mais la balance n'est pas à l'avantage des Indiens... et ils pourraient être comparés aux commerçants juifs de Russie, qui, s'ils étaient indispensables au pays étaient au mieux un mal nécessaire. Il y a naturellement ici de respectables firmes indiennes longtemps établies.

p.627: Considérant le fait que le Conseil du protectorat est un corps ornemental..., cette réunion réaffirme respectueusement et vigoureusement les demandes formulées par l'INA au nom de l'établissement d'une institution dans ce protectorat et soumet que le moment est venu où une institution libérale avec une représentation populaire comme le Legco, le conseil

municipal, le jugement des Indiens par un jury doit être introduite pour permettre une représentation populaire même dans les corps mineurs comme le comité chargé de la visite des prisons.

p.630: La suspicion s'est développée... selon laquelle, l'administration, pour des raisons connues d'elle seule, est hostile à la communauté indienne... La politique du gouvernement avait été anti-indien durant les trois dernières années et cet antagonisme latent éclate maintenant en une hostilité déclarée et active... Permettez-moi Monsieur de demander si une telle législation était prise, l'argent et les droits qui y seraient impliqués seraient ceux des Britanniques et non ceux de la communauté indienne.

REPERES CHRONOLOGIQUES

I- OMAN ET ZANZIBAR

- 1507: Les Portugais s'installent à Mascate.
- 1624: La dynastie Yarubi prend le pouvoir en Oman.
- 1650: Les yarubi chassent les Portugais de Mascate.
- 1698: Les Yarubi prennent Fort Jésus à Mombasa et installent les Mazrui pour gouverner à leur place.
- 1740: La dynastie Yarubi vacille. L'Oman est occupé par les Perses.
- 1741: La dynastie des Busaidi reconquiert le pays.
- 1822: Conquête de Mombasa par les armes par Saïd.
- 1828: Saïd visite Zanzibar pour la première fois.
- 1840: Saïd transfère sa capitale de Mascate à Zanzibar.
- 1856: Décès de Saïd et montée au trône de Majid.
- 1859: Coup d'Etat manqué de Bargash aidé des El Harthi.
- 1862: Signature de l'indépendance des deux sultanats de Zanzibar et de Mascate.
- 1870: Décès de Majid et montée au trône de Bargash.
- 1873: Signature du traité abolissant la traite des esclaves par voie maritime.
- 1875: Invasion par l'Egypte de la côte appartenant au sultanat de Zanzibar.
- 1876: Signature du traité d'abolition de la traite par voie terrestre.
- 1877: Création d'une armée nouvelle moderne.
- 1888: Décès de Bargash. Khalifa lui succède.
- 1890: Etablissement du protectorat anglais sur Zanzibar et Pemba.
- 1891: Organisation de l'administration.
- 1897: Décret abolissant le statut légal de l'esclavage.

- 1907: Grève de l'armée.
 1909: Création de la première municipalité à Zanzibar.
 1913: Le protectorat de Zanzibar passe du *Foreign Office* au *Colonial Office*.
 1923: Lanchester arrive à Zanzibar.
 1926: Création du Legco et de l'Exco.

II- LES EPIDEMIES

- | | |
|----------|-----------|
| 1819-20: | Choléra. |
| 1858: | Varirole. |
| 1859: | Choléra. |
| 1869-70: | Choléra. |
| 1870: | Varirole. |
| 1873: | Varirole. |
| 1905: | Peste. |
| 1911: | Varirole. |
| 1912: | Choléra. |
| 1924: | Varirole. |
| 1927: | Grippe. |
| 1929: | Varirole. |

ABREVIATIONS UTILISEES DANS LE TEXTE

- | | |
|--------|---|
| AD: | Archives diplomatiques. |
| ADNOI: | Archives de la division navale de l'Océan indien. |
| AEH: | African Economic history. |
| AHS: | African Historical Studies. |
| BG: | Bulletin Général de la congrégation du Saint Esprit |

BSG: Bulletin de la Société de Géographie.

BSGM: Bulletin de la Société de Géographie de
Marseille.

CEA: Cahiers d'Etudes Africaines.

CS: Chief Secretary.

CSSP: Congrégation du Saint Esprit.

EXCO: Executive Council.

FO: Foreign Office.

HCS: Honorary Chief Secretary.

IJAHS: International Journal of African Historical
Studies.

IOMR: India Office Marine Records.

JAS: Journal of African Society.

JCAS: Journal of the Central Asian Society.

JRGS: Journal of the Royal Geographical Society.

JHSN: Journal of the Historical Society of Nigeria.

LEGCO: Legislative Council.

MA: Maharashtra Archives.

MAE: Ministre des Affaires Etrangères.

NAI: National Archives of India.

NGU: Nouvelle Géographie Universelle.

PRO: Public Record Office.

RMC: Revue Maritime et Coloniale.

ROA: Revue de l'Orient et de l'Algérie.

TRP: Très Révérend Père.

TNR: Tanganyika Notes and Records (avant 1964)
Tanzania Notes and Records (après 1964)

USPG-UMCA: United Society for the Propagation of the
Gospel - Universities' Mission for Central Africa.

ZNA: Zanzibar National Archives.

SOURCES

ARCHIVES

I- A ZANZIBAR

A- ARCHIVES NATIONALES DE ZANZIBAR (ZNA)

1- Série ARC

ARC 1: Sultan's letters and correspondence to and from
1/4: 1828 Earliest letter known to exist in East
Africa referring to Zanzibar.

ARC 3: Treaties and agreements.

3/8 1889 title, deeds of post office in front of
Mambo Msiige and land sold to government
by J.Kirk 22/02/1889.

ARC 5: Miscellaneous.

5/126: 1872 deed to certify that Seyyid Hamoud bin
Ahmed gave his storey house at Hurumzi to
Ladha Damji al Banyani so as to become wakf
for religious purpose.

2- AA Group: CONSULAR AND AGENCY RECORDS

AA 1 Foreign Office correspondence.

1/1: Circulars from Foreign Office 1838-1852.

1/2 Inward 1843-1846.

1/3 Colonel Hamerton outward letters 1844-1856.

AA 3 Bombay correspondence.

3/18: Outward includes Rigby's report on the Zanzibar dominions 1860: 1858-1859.

AA 12: Miscellanea.

12/7: Register of British born subjects.

12/16: Registration of the sale of house at Shangani.

3- AB Group: SECRETARIAT FILES

AB 2: Health and medical Department series

2/77: Conference of health officers at Capetown.

2/126: Government hospital for natives and subordinate may 1925-june 1953.

2/146: Donation by Siwa Haji for hospital june 1910-dec 1956.

AB 6: Energy water and mineral source

6/69: High pressure - water supply in Zanzibar town.

6/76a: Water supply: shipping with annexe file 1902-1959.

6/84: Chem Chem improvement scheme march 1900-july 1921.

6/93: Water supply: Bububu scheme extension and improvement scheme april-june 1921.

6/164: Electric contract indenture made between Zanzibar Electric Co and the US firm Van Nurden Trust Co.

AB 12: Association Records

12/68: Arab Association sept 1934-1954

- 12/30: Manyema Association 1933-1940
- 12/31: Young Arab Association 1933-1951
- 12/32: Young Muslim League.

AB 26: Immigration Records

- 26/73: Restriction of immigration of India into Zanzibar jul.1916-dec.1931
- 26/74: Restriction of immigration of foreign missionaries march 1917-dec.1941

AB 30: Marriage - Birth - Death and cemeteries records

- 30/27: Registration of births, deaths and marriage in the British empire jan.1916-may 1944.
- 30/37: Protest by Arabs against closure of family burial grounds july 1914-sept.1940.

AB 33: Population Census 1920-1960.

- 33/7: Zanzibar Population Census.
- 33/10: List of Europeans - Indo-Europeans and Goans residing in Zanzibar.

AB 39: Records on Municipal Council.

- 39/20: Housing improvement of native type building 1930-1954.
- 39/25: The Building Decree n°- of 1924 - Repealed by n°2 of 1929.
- 39/26: the Zanzibar Town Building Rules 1929-1956.
- 39/40: 1922-1944 Sales of government buildings.
- 39/147: 1921-1941 Assessment of houses under the street Cleaning and Lighting Decree and the Town Decree 1929.
- 39/166: Boards: Zanzibar Town Planning Minutes 1938-1947.

- 39/178: 1928-1929 Definition of Boundaries for Town decree.
- 39/179: 1929-1954 Rules under the town Decree: the Zanzibar Town Assessment and Rating Rules and Amendments.
- 39/180: 1925-1955 Rules under the Towns Decree 1929.
- 39/181: 1929-1955 Rules under the Towns Decree 1929: appointments of authorities.
- 39/182: 1928-1959: Town Decree n°2 of 1929 and n°28 of 1933.
- 39/183: 1928-1959 Rules under the town Decrees of 1929 - Declaration of Town.
- 39/184: 1933-1939 Zanzibar Town Board n°26 of 1933
- 39/185: 1936-1953 Town Planning Legislation.
- 39/207: 1933-1953 Zanzibar Town Planning.
- 39/231: 1925-1936 Creek improvement - Lanchester scheme for tidal basin and canal.
- 39/233: 1934-1942 Drainage system for Mnazi Moja.
- 39/234: Funguni.
- 39/255: Market dues.
- 39/273: By laws under the Recreation Park Decree n°7 of 1923.
- 39/297: 1932-1955 Municipality Staff.
- 39/308: Municipal service
- 39/309: 1928-1951 Street names - Milestone opposite Residency.
- 39/313: 1935-1951 Removal of refuse destructor to outside the township.
- 39/335: The Land Drainage Decree 1925.
- 39/336: The towns Decree: the Zanzibar Town Draining Rules 1929.
- 39/337: Rules under the Ngoma Regulation Decree 1929.

39/338: Ngoma Prohibition and Regulation Decree
n°35 of 1934.

AB 40: Land and land survey records series

40/1: Alienation of land Decree n°9 1939

40/42: Mnazi Moja 1894-1925.

40/43: Mnazi Moja Decree n°5 of 1926.

40/146: The Land Survey Decree n°8 of 1910-
Amendment Decree n°19 of 1929.

40/155A & 155B: Land Survey registration - Sir
Ernest Dowson's inquiry 1934-1953.

40/154: Charges for surveying property and
supplying plans 1937-1938.

40/200: Government's title to all waste land in
the Protectorate 1914-1929.

4- AC Group: ZANZIBAR PROTECTORATE 1891-1915

AC 16: Miscellanea.

16/13: 1909-1910 Zanzibar Town Council Minutes.

16/14: Cholera Boards Proceedings.

16/15: List of British and foreign residents in
Zanzibar c.1902-1905.

16/22: Survey of Zanzibar town 1893.

AC 17: Zanzibar Council 1901.

17/1: 1909 march (rongé par les termites)

17/2: may-dec. 1909.

17/3: jan.-may 1910.

5- AE group: LAND OFFICE RECORDS 1812-1968

AE 1: Housing 1906-1924.

1/5: Lease of house n°310 at Hurumzi on Main Road.

- 1/6: Lease of house n°28 at Shangani.
- 1/7: Lease of house n°1306 at Darajani.
- 1/8: Lease of house n°2275 at Vuga.
- 1/9: Lease of house n°8178/113 at Malindi.
- 1/125: 1901-1940 Sale of house n°306 on Main Road to Vergos.

AE 3: Administrative Reports.

- 3/43: Index of deed register 1905-1962.

AE 5: Town Planning Municipality.

- 5/1: Town Planning board.
- 5/6: Town planning scheme.

AE 9: Electricity and water supply agreement.

- 9/13: Agreement between Zanzibar Government and Khoja Nasser Gulam Hussein 5th december 1904.
- 9/14: Agreement made the september 29th 1905 between government of H.H and Jones Augustines Jones.
- 9/15: Agreement between the government and Rashid Wali for lighting and clearing the red lamps of the palace 1/10/1911.

AE 10: General Reports of Land Office 1812-1968.

- 10/5: Building survey.

6- AM Group: DEEDS OF SALE AND MORTGAGE

AM 6

- 6/41: Sale of house n°311.
- 6/57: House n°237 - Registration 1916.

7- AV Group: PHOTOGRAPHS

- AV 7: Zanzibar Harbour and Railway.
- AV 8: Beit el Ajaib.
- AV 9: Sultan's palace XIXth century.
- AV 15: Zanzibar markets.
- AV 21: Buildings.
- AV 23: Zanzibar old town XIXth and XXth centuries.

8- BA Group: ZANZIBAR OFFICIAL PUBLICATIONS.

- BA 83: Annual reports Zanzibar government 1902/1945.
- BA 104: Zanzibar official Gazette 1892-1921.

9- CA Group: PRIVATE PAPERS

- CA 1: Spurrier papers 1895-1933.
- 1/7: 1929 sur Mathews.

10- HD Group: RECORD OF PUBLIC TRUSTEE

- HD 5: Record from whakf Commission.
- 5/27: 1976-1985: house n°322.
- 5/29: 1917-1987: house n°316.
- 5/210: 1920-1987: house n°97.

11- SELECTIONS D'ARCHIVES DE BOMBAY

- Selections from the Maharashtra Government (MA)
disponibles en microfilms aux archives de Zanzibar.
- MA PD 1815.

MA PD 1862 vol 47.

1871 n°144.

1870 n°145.

146: 1870.

144: 1870.

142: 1871.

143: 1871.

12- INDIA OFFICE MARINE RECORDS (IOMR)
disponibles en microfilms aux Archives Nationales de
Zanzibar.

Misc. 518.

Misc. 586 Smee & Hardy.

B- ADMINISTRATOR GENERAL BOOK 2

A2 vol. II

House n°338: registration n°1561 of 11/10/1928.

House n°297-298-299-340: registration n°623 of
30/04/1924

C- MUNICIPAL COUNCIL FILES

Assessment Return.

II- EN ANGLETERRE

A- PUBLIC RECORD OFFICE (PRO) - Kew.

FO 54: Muscat.

54/1: 1834-1836.

54/2: 1838.
 54/3: 1839-1840.
 54/4: 1841-1842 (may).
 54/5: 1842 (June) - 1844 (June).
 54/6: 1844 (July) - 1844 (december).
 54/7: 1845.
 54/8: 1845.
 54/9: 1845.
 54/10: 1846.
 54/11: 1847.
 54/12: 1848.
 54/13: 1849.
 54/14: 1850-1852.
 54/15: 1853-1854 (July).

FO 84: Slave Trade.

84/425: 1842 (january-december).
 84/1344: 1871 Zanzibar Consul general Kirk.
 84/1357: 1872 Zanzibar Consul General Kirk.
 84/1386: 1872 (February- October) Zanzibar Mission
 general.
 84/1391: 1873 (May-July) Sir Barttle Frere.
 84/1514: 1878 (January-June) Zanzibar, Kirk,
 Drafts.
 84/1574: 1880 (January-June) Consul General Kirk.
 84/1575: 1880 (July-December) Consul General Kirk.
 84/1621: 1882 (April-June) Zanzibar Consul
 General.
 84/1623: 1882 (October-december) Zanzibar Kirk and
 Miles - Drafts.
 84/1644: 1883 (January-July) Consul Kirk and
 Colonel Miles - despatches.
 84/1773: 1886 (March-May) Zanzibar Consul General
 Kirk & Holmwood drafts.

84/1907: 1888 (May-June) Euan Smith - Despatches.
 84/2062: 1890 (June-July) Zanzibar Consul general
 - despatches.
 84/2149: 1891 (August-October) Euan Smith- Portal
 despatches.
 84/2233: 1892 (September-October) Portal - Rodd
 Despatches.

FO 107: General Correspondence, Zanzibar.

107/2: Zanzibar 1893 mars-avril.
 107/3: 1893 March-April.
 107/4: mai-juillet 1893.
 107/5: août-décembre 1893.
 107/106: 1896-1898.
 107/107: 1899.
 107/111: 1897-1901.
 107/112: 1902.
 107/114: 1900-1902.
 107/117: 1897-1903.
 107/119: 1904.
 107/125: 1904.
 107/126: 1905.
 107/129: 1903-1905.

FO 367: Africa.

25: Africa 1906 Zanzibar files 25392-31788.
 59: 1907 31696-42197.
 104: 1908 23029-30472.
 304: 1912 28550-37114.
 305: 1912 37117-43801.
 306: 1912 44149-51078.
 348: 1913 2921-8223.
 351: 1913 17844-29645.

FO 368

68: 1901 commercial Uruguay, Venezuela, Zanzibar.

FO 403: Foreign Office Confidential Prints - Africa.

403/136: 1890 january-march Zanzibar further
correspondance.

403/137: 1890 april-june.

403/138: 1890 july-september.

403/139: 1890 october-december.

403/158: 1891 april-june.

403/159: 1891 july-september.

403/160: 1891 Zanzibar as free port - Memorandum.

403/377: 1905-1906 Reorganization of Zanzibar
Government.

FO 566: Zanzibar Further Correspondance.

1056: 1906-1911 Zanzibar Consular.

1501: 1912-1913 Zanzibar consular.

CO 772: Zanzibar registers of correspondance.

772/1: 1913-1917.

772/2: 1918-1922.

772/3: 1923-1926.

772/4: 1927-1928.

772/5: 1929-1930.

772/6: 1931-1932.

B- ARCHIVES DE L'USPG-UMCA - Oxford.

A1 (I) A : Mackenzie and Tozer 1860-1873.

A1 (I) B : Lettres diverses 1860-1873.

A1 (III) B : Bishop Steere 1863-1882.

A1 (IV) B: Bishop Steere 1865-1895.

- A1 (V) B: Bishop Smythies 1883-1894.
 A1 (VI) A: Lettres variées 1876-1926.
 A1 (VII-VIII): Bishop Richardson 1895-1910.
- D7 (I) UMCA Maps and atlases.

II- EN FRANCE

A- ARCHIVES DIPLOMATIQUES (AD) Ministère des Affaires Etrangères - Paris

1- Série CORRESPONDANCE CONSULAIRE ET COMMERCIALE (CCC) DE 1793 à 1901

Sous série ZANZIBAR

- 1: 1828-1851.
- 2: 1852-1855.
- 3: 1866-1874.
- 4: 1875-1880 (juin).
- 5: 1880 (juillet) - 1883 (septembre).
- 6: 1883 (octobre) - 1888 (juillet).
- 7: 1888 (août) - 1889 (juin).
- 8: 1889 (juillet) - 1890 (mars).
- 9: 1890 (avril-septembre).
- 10: 1890 (octobre) - 1901.

2- Série CORRESPONDANCE POLITIQUE (CP)

Sous série Zanzibar

- 1: 1844-1859.
- 2: 1860-1861.
- 3: 1862-1869.
- 4: 1870-1876.
- 5: 1877-1881.
- 6: 1882-1884.

- 7: 1885.
- 8: 1886.
- 9: 1887.
- 10: 1882.
- 11: 1889.
- 12: 1890.
- 13: 1891 janvier-juin.
- 14: 1891 juillet-décembre.
- 15: 1892 janvier-juin.
- 16: 1892 juillet-décembre.
- 17: 1893 janvier-avril.
- 18: 1893 mai-décembre.
- 19: 1894

3- Série K: AFRIQUE 1918-1940

Sous série Afrique orientale - Possessions et Protectorats britanniques.

Zanzibar

- 1: dossier général 1918 (juin)- 1923 (juillet).
- 2: dossier général 1923 (août)-1937 (décembre).

4- Série AFFAIRES DIVERSES POLITIQUES (ADP)

Sous série AFRIQUE, carton n°19

c n°19: 1883 Note sur le sultan de Zanzibar.

Sous série ZANZIBAR

- Mission Révoil 1: 1884-1890
1884-1889
2: 1891-1892
3: 1893-1894

5- Série MEMOIRES ET DOCUMENTS (MD)

- 13: Abyssinie 1838-1850.
- 15 à 36: Traite des Noirs.
- 110: Zanzibar et la côte orientale d'Afrique 1885-1886.
- 111: Zanzibar et la côte orientale d'Afrique 1885-1889.
- 112: Correspondance avec le Ministre de la Marine.
- 120: Iles de l'Océan Indien 1887-1890.

B- ARCHIVES DE LA DIVISION NAVALE DE L'OCEAN INDIEN (ADNOI) - Port de Lorient.

Sous série 4C

4C1 Dépêches et circulaires ministérielles.

- 1: 1858-1859.
- 4: 1866-1868.
- 5: 1868-1870.
- 6: juin 1870 - Avril 1871.
- 7: avril 1871-10 février 1873.
- 8: février 1873 - juin 1874.
- 9: novembre 1874 - juillet 1877.
- 10: octobre 1877 - décembre 1879.
- 11: 24 novembre 1879 - 30 septembre 1881.
- 12: 7 septembre 1881 - 7 février 1883.
- 13: 8 février 1883 - 3 avril 1884.
- 15: janvier 1885 - 1 mai 1886.
- 17: 25 avril 1887 - 28 avril 1889.
- 18: 21 mai 1889 - 30 septembre 1890.
- 19: 6 septembre 1890 - 9 avril 1892.
- 20: 18 mars 1892 - 10 mars 1893.

4C3: Correspondance au départ

46: 1871.

4C5: Correspondance reçue

2 F à H: 1886 -1890.

3: 1859-1864.

4: 1864-1865.

5: 1865-1866.

6: 1867.

7: 12 janvier 1868 - 22 mars 1870.

8: 8 août 1871 - 26 mai 1874.

9: 1 juin 1874 - 31 août 1878.

10: 8 mai 1879 - 20 décembre 1882.

11: 5 septembre 1882 - 21 juillet 1886.

12: 18 juillet 1882 - 30 avril 1886.

13: 17 avril 1883 - 4 avril 1886.

16: 1 août 1884 - 31 août 1888.

20: 1889-1892.

21: 24 mai 1890 - 17 août 1894.

25: 1868.

26 M: 10 décembre 1892.

32: 1861-1901.

62 C: 1871 & 1893.

64: mars 1881 - 1895.

4C6 :Dossiers

3: affaires de Zanzibar.

7: 1854-1863.

4C10: Archives du golfe d'Aden et de la Mer Rouge.

4: 1887-1889.

4C11: Archives propres des bâtiments de la division.

4: 1875.

17 C: 28 mai 1899 - 27 avril 1904.

**C-ARCHIVES DE LA CONGREGATION DES PERES DU SAINT ESPRIT
(CSSP) - Chevilly Larue.**

B 194-A

- I Divers historiques.
- II Travaux historiques.
- III Affaires civiles.
- IV Affaires civiles.
- V Affaires civiles.
- VI affaires civiles - autorités allemandes.

B 194-B

- I Historique - Mission catholique.
- II Historique.
- III Historique.
- IV Historique.
- V Historique.
- VI Historique.
- VII Dar-es-Salaam.
- VIII Historique des stations.

B 195- Dossier

- I- Début de la mission du Zanguebar-
Correspondance.
- II- Fondation de la mission du Zanguebar.
- III- Dons pour le rachat des esclaves.
- IV- Mission du Zanguebar - Préfecture apostolique.
- V- Vicariat apostolique.
- VI- Monseigneur De Courmont.
- VII- Vicariat apostolique Monseigneur Allgeyer
1896-1913.

B 196-A

- I- Zanzibar - Relations avec Rome 1868-1887.
- II- Communautés (compte-rendu).
- III- Communautés.
- IV- Communautés 1870-1884.
- V- Visites et chapitres provinciaux.
- VI- Visites des stations.
- VII- Hôpital Notre Dame des Anges.
- VIII- Religieuses.
- IX- Religieux auxilliaires.
- X- Rapports à la Propaganda - Pères Horner et Baur 1861-1883.
- XI- Rapports à la Propagande.
- XII- Rapports de la Sainte Enfance.
- XIII- Rapports de la Sainte Enfance.

B 196-B - Lettres

- I- Cahier de correspondance.
- II- Lettres de 1853 à 1869 inclus.
- III- Lettres de 1870 à 1874 inclus.
- IV- Lettres de 1875 à 1879 inclus.

B 197-A - Lettres

- I- Lettres de 1880 à 1884 inclus.
- II- Lettres de 1885 à 1889 inclus.
- III- Lettres de 1890 à 1894 inclus.
- IV- Lettres de 1895 à 1899 inclus.

B 197-B - Lettres

- I- Lettres de 1900 à 1906.
- II- Lettres de 1907 à 1913.

B 198-A

III- Zanzibar

V- Copies de lettres de Mgr De Courmont - Rapport de Mgr De Courmont.

B 198-B

I- Petit dossier comprenant 7 carnets de voyage - Mgr De Courmont.

II- Petit dossier comprenant 9 carnets de voyage.

ENQUETES ORALES EFFECTUEES ENTRE JUIN ET AOUT 1990

Le Professeur Abdul M.H. SHERIFF, historien et enseignant, directeur du Département d'Histoire de l'Université de Dar es-Salaam.

M. Mohammed Issa Salum Barwani (86ans) membre de la famille Barwani, une des branches du clan El Harthi.

M. Abdul WAHAB, fonctionnaire retraité. Il fut un haut responsable au *Department of Surveys and Urban Planning* Zanzibar.

Le professeur Erich MEFFERT, représentant des Nations Unies au sein du *Stonetown Conservation and Development Authorities (STCDA)* Zanzibar.

M. Salim MZEE, (70ans) fonctionnaire retraité.

M. Mohammed MAULIDI, conférencier à TAASISI, Institut de langues, (parti à la retraite au mois d'août de l'année 1990).

M. Abdurahman Muhammed JUMA, Directeur du Musée de Zanzibar.

M. Sultan MUGHEIR, fonctionnaire du *Public Health*, membre de la famille Mugheir, une autre branche du clan El Harthi.

La famille Abdullah AJMY, une famille comorienne.

SEMINAIRES SUIVIS

Religion et société en Afrique orientale de J.C PENRAD (EHESS) de Janvier 1987 à juin 1992.

Histoire des Sociétés et Civilisations de l'Océan indien occidental de F. RAISON-JOURDE, Université Paris VII, de 1986 à 1992.

SOURCES IMPRIMEES

I- REVUES ET JOURNAUX ANCIENS

- *Bulletin de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny* de 1900 à 1905.
- *Bulletin du Comité de l'Afrique française* de juillet 1899 et de juin 1905.

- *Bulletin Général de la Congrégation du Saint Esprit et de l'Immaculé Coeur de Marie* de 1862 à 1934.
- *Chronique des Missions* de 1930-1935.
- *EL Falaq*
- *L'Echo des Missions* de juillet et octobre 1884.
- *Le Figaro* du 21 juillet 1875 et du 17 septembre 1883.
- *La France* du 25/12/1866; 11/03/1867; 23/07/1867; 22/11/1868.
- *Les Annales Apostoliques* de 1886 à 1913.
- *Les Annales de la Propagation de la Foi* de 1863 à 1889.
- *Le Monde* de 1863 à 1875.
- *Les Missions Catholiques* de 1868 à 1929.
- *Le Moniteur Universel*
- *Le Soleil* du 21/02/1890 et du 08/03/1893.
- *L'Union* du 19/06/1863.
- *L'Univers*, 1875.
- *La Vérité* du 29/12/1887.
- *Les Villes et Campagnes* 24/03/1881.
- *Morning Post*

II- OUVRAGES ET ARTICLES SUR L'HISTOIRE URBAINE ET SOCIALE.

AGULHON (M) *Le cercle de la France bourgeoise 1810-1848*
Paris, Armand Colin, 1977, 105p.

*Pénitents et francs-maçons dans
l'ancienne Provence*
Paris, Fayard, 1968, 454p.

ARNO (T) & ORIAN (C) *Ile Maurice: une société multiraciale*

Paris, l'Harmattan, 1986, 182p.

BALANDIER (G) Essai d'identification du quotidien
in *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXIV,
1983, p.5-12.

Sociologie actuelle de l'Afrique noire
Paris, Quadrige/PUF, 1982, 529p.

La République au village
Paris, Seuil, 1979, 543p.

BEDARIDA (F) *La société anglaise*
du milieu du XIX^e siècle à nos jours
Paris, Seuil, 1990, 540p.

BERG (F.J) & WALTER (B.J) *Mosques, population and*
Urban development in Mombasa
in OGOT (B.A) ed, *Hadith*,
Nairobi, East African Publishing House, 1968,
p.47-100

BJEREN (J) Some theoretical and methodological aspects of
the study in African urbanisation
in *Research Report*, n°7, 1971, 37p

BURNS (A) *Préjugé de race et de couleur*
traduit de l'anglais par PEDRALS (D.P)
Paris, Payot, 1949, 171p.

CAHIERS D'ETUDES AFRICAINES, 81-83, XXI, (1-3), 1981,
454p.

CELL (J.W) Anglo-Indian Medical Theory and the Origins
of Segregation in West Africa
in *The American Historical Review*, 1986, vol. 91,
n° 2 p.307-335.

CHEVALLIER (D) ed *L'espace social de la ville arabe*
Paris, Maisonneuve et Larose, 1979, 363p.

CHRETIEN (J.P) & PRUNIER (G) eds, *Les ethnies ont une
histoire*
Paris, Khartala, 1989, 435p.

COOPER (F) *Struggle for the city*
Beverly Hills, Sage Publications, 1983, 319p.

COQUERY (M), La notion de "mode de composition
urbaine": un outil opératoire en
urbanisme. Le cas de l'Afrique Noire
in *Cahiers du Groupe Afrique Noire*, n°5, 1981,
p.40-58.

COQUERY-VIDROVITCH (C) *Villes coloniales et histoire
des Africains*
in *Vingtième Siècle*, n°20, 1988, p.49-73.

eds, *Processus d'urbanisation en
Afrique*
Paris, L'Harmattan, 1988, 2 tomes

CURTIN (P.D) Medical Knowledge and Urban Planning in
Tropical Africa
in *The American Historical Review*, 1985, vol.91,
n°3, p.594-613.

- DELAPORTE (F) *Le savoir de la maladie*
Essai sur le choléra de 1832 à Paris
Paris, PUF, 1990, 194 p.
- DJAÏT (H) *Al-Kufa, Naissance de la ville islamique*
Paris, Maisonneuve & Larose, 1986, 340p.
- ELIAS (N) *La société de cour*
Paris, Flammarion, 1985, p.330.
- ESOAVELOMANDROSO (F.V) De la peste maladie à la peste
politique
in *Omaly sy Anio*, 12, 1980, p.49-110.
- Discours colonial et transformation de
l'espace urbain: Tananarive dans
l'entre-deux-guerres
in *Cahiers du CRA*, n°7, 1989, p.83-106.
- Résistance à la médecine en situation
coloniale: la peste à Madagascar
in *Annales Economies, Sociétés et Civilisations*,
2, 1981, p.168-190
- Les espaces de sociabilité dans
Antananarivo coloniale*
Conférence du 15 Mai 1986, 11p.
- FARGE (A) *Vivre dans la rue à Paris au XVII^e siècle*
Paris, Gallimard, 1992, 253p.
- GALE (T) Segregation in British West africa
in *Cahiers d'Etudes Africaines*, XX, 4, 80, p.495-
507.

GARDEN (M) & LEQUIN (Y) eds, *Habiter la ville XV-XX siècles*

Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1984, p.315.

GARRARD (J) Gouvernement local, politique locale et santé publique dans les villes anglaises au XIX^e siècle

in CARRE (J) ed *Villes et santé en Grande Bretagne*
Clermond Ferrand, Presses de l'APFLC, 1988, p.141-164.

GARSIDE (P) Surpeuplement, santé et logement en Grande Bretagne

in CARRE (J) eds, *Villes et santé en Grande Bretagne*

Clermond-Ferrand, Presses de l'APFLC, 1988, p.165-184.

GERARD (A), KATAN (Y), SALY (P) & TROCME (H), *Villes et sociétés urbaines au XIX^e siècle*

France, Grande Bretagne, Etats Unis, Allemagne, Autriche

Paris, Armand Colin, 1992, 373p.

GERVAIS (R) Espace réel et espace mental: la contradiction spatiale dans la ville coloniale.

in *Cahiers du Groupe Afrique Noire*, n°5, 1981, p.110-125.

GIBBAL (J.M), LE BRIS (E), MARIE (A), OSMONT (A), SALEM (G) Situations urbaines et pratiques sociales en Afrique

in *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXI, 81-83, n 1981, p.7-10.

- GOERG (O) Chef de quartier et "tribal headmen"
 in CHRETIEN (J.P) & PRUNIER (G) *Les ethnies ont
 une histoire*
 Paris, Khartala, 1989, p.267-282.
- GORDON (M) *L'esclavage dans le monde arabe (VII-XX
 siècle)*
 Paris, Robert Laffont, 1987, 265p.
- GOUELLAIN (R) Douala: formation et développement de la
 ville pendant la période coloniale
 in *Cahiers d'Etudes Africaines*, XIII, 51, 1973,
 p.442-468.
- GUESPIN (L) Les structures de sociabilité, un niveau
 d'analyse pertinent pour l'approche
 linguistique
 in THELAMON (F) *Sociabilité, pouvoir et société*
 Rouen, Presses Universitaires de Rouen, 1987,
 p.52-59.
- GRUNEBAUM (Von G.E) *Islam, essays in the nature and
 growth of a cultural tradition*
 Menasla (Wisconsin), The American Anthropological
 Association, 1955, 260p.
- GURVITCH (G) *La vocation actuelle de la sociologie*
 Paris, PUF, tI, 511p.
- HARTWIG (G.W) Social consequences of epidemic disease:
 the nineteenth century in Eastern Africa
 in HARTWIG (G.W) & PATTERSON (K.D) *Disease in
 African History*
 Durhan, Duke University Press, 1978, p.25-46.

- ILBERT (R) *Alexandrie, espace et société 1830-1930*
Thèse d'Etat, Paris, EHESS, Janvier 1990, 3 vol.
- KING (A.D) *Colonial Urban Development: Culture, Social,
Power and Environment*
Londres, Routledge and Kegan Paul, 1976, 328p.
- KIPRE (P) Sociétés urbaines africaines et pratiques
sociales de l'espace urbain: le cas
ivoirien (1930-1960)
in COQUERY-VIDROVITCH (C) *Processus d'urbanisa-
tion en Afrique*
Paris, Harmattan, 1988, p.37-45.
- LE BRIS (E), MARIE (A), OSMONT (A), SINOUE (A), Rési-
dence, stratégies, parenté dans les
villes africaines
in *Annales de la Recherche urbaine*, 25, 1985,
p.13-30
- LEDRUT (R) *Sociologie urbaine*
Paris, PUF, 1979, 231p.
- LEHMANN (G) Ville et aliment au dix-huitième siècle: la
hantise de la pollution
in CARRE (J) ed, *Villes et santé en Grande
Bretagne*
Clermond Ferrand, Presses de l'APFLC, 1988, p.1-
14.
- LE ROY LADURIE (E) *Le carnaval de Romans*
Paris, Gallimard, 1979, 426p.

- LEVASSEUR (R) *Le phénomène associatif*
in *Les Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.33-40
- MAXIMY (R de) *Les marchés, facteurs et témoins de l'urbanisation*
in *Cahiers des Sciences Humaines*, 23, 2, 1987, p.319-331.
- Kinshasa, ville en suspens*
Paris, ORSTOM, 1984, 470p.
- MOESSINGER (P) *Les fondements de l'organisation*
Paris, PUF, 1991, 236p.
- MORINEAU (M) *La douceur d'être inclus*
in THELAMON (F) ed, *Sociabilité, pouvoirs et société*
Rouen, Presses Universitaires de Rouen, 1987, p.19-32.
- MUMFORD (L) *La cité à travers l'histoire*
Paris, Seuil, 1964, 781p.
- PINOL (J.L) *Le monde des villes au XIXè siècle*
Paris, Hachette, 1991, 230p.
- POINSOT (J), SINOUE (A) & STENARDEL (J) *Les villes d'Afrique Noire entre 1650 et 1960*
Paris, La Documentation française, 1989, 346p.
- PONTIE (D) *Les Moba de Lomé*
in *Cahiers d'Etudes Africaines*, 81-83, XXI, 1-3, 1981, p.53-65.

- POUJOL (G) *La dynamique des associations*
in *Les Cahiers de l'animation*, 39, 1983, p.57-78.
- ROCHER (G) *Introduction générale à la sociologie*
Paris, HMH, 1968, 3vol.
- SAUTTER (G) *Recherche en cours sur les villes d'Afrique
noire: thèmes et problèmes. Point de vue d'un
géographe*
in *Cahiers d'Etudes Africaines*, XIII, 1973, p.405-
416.
- SINOÛ (A) *Idéologies et pratiques de l'urbanisme dans
le Sénégal colonial*
Thèse de doctorat 3^e cycle, Paris, EHESS, 1985,
302p.
- & LEPRUN, *Espaces coloniaux en Afrique Noire*
Laboratoire Architecture et Anthropologie, UP 6,
1984, 373p.
- THELAMON (F) eds, *Sociabilité, Pouvoirs et société*
Actes du colloque de Rouen 1987
Rouen, Publications de l'Université de Rouen,
1987, 654p.
- VENNETIER (P) *Les villes d'Afrique tropicale*
Paris, Masson, 1991, 244p.
- VOVELLE (M) *Idéologies et mentalités*
Paris, Gallimard, 1982, 358p.

III- OUVRAGES ET ARTICLES SUR L'AFRIQUE ET L'OCEAN INDIEN

O'CONNOR (A.M) *Urbanization in Tropical Africa: an annotated bibliography*

Boston, G.K Hall and Co, 1981, 380p.

AMIJI (H) The Asian minorities

in KRITZECK (J) & LEWIS (W. H) eds, *Islam in Africa*
New York, Van Nostrand Reinhold Company, 1969,
p.141-181.

Some notes on religious dissent in nineteenth
century Africa

in *African Historical Studies*, IV, 3, 1971, p.603-
616.

ANDERSON-MORESHEAD (A.E.M) *The history of the
Universities' Mission to Central Africa 1859-1896*

Londres, Office of the U.M.C.A, 1897, p.277-308.

BARRET (D) *Les îles de l'Océan Indien Occidental et le
bateau, la communication des hommes et des idées*

Thèse de doctorat 3è cycle, Paris VII, 1982, 470p.

BENNETT (N.R) & BROOKS (G.E) *New England Merchants in
Africa*

Boston, Boston University Press, 1965, 375p.

BHATIA (B.M) *Famines in India*

Londres, Asia Publishing House, 1963, 367p.

BISSEL (A) *A voyage from England to the Red Sea and
along the East Coast of Arabia to Bombay*

Londres, W. Ballintine, 1806, 84p.

BROWN (A.S) & BROWN (G.G) *The guide to South and East Africa*

Londres, Sampson Low & Marton & Co, 1913, p.522-695.

BRUNET-MILLON (C) *Les boutriers de la Mer des Indes*

Paris, A. Pedone, 1910, 372p.

BURTON (R.F) *First footsteps in Africa*

Londres, Longman, Brown, Green and Longmans, 1856, 648p.

The Lake Regions of Central Africa
in *Journal of the Royal Geographical Society*,
V.29, 1859, p.1-464.

COLOMB (R.N) *Slave catching in the Indian Ocean*

Londres, Longmans Green & Co, 1873, p.359-390.

DAVIDSON (B) MHINA (J.E.F), OGOT (B.A) eds *The growth of African civilisation*

Londres, Nairobi, Dar es Salaam, Longman, 1967, 334p.

COURRET (C) *A l'Est et à l'Ouest dans l'Océan indien*

Paris, A. Chevalier Maresq ed, 1884, 374p.

GARNERAY (L) *Voyages, Aventures et Combats, II*

Paris, F. Fetscherin et Chuit esd, 1886, 319p.

GILBERT (P) *L' Afrique Inconnue*

Tours, Mame et Fils eds, 1877, 240p.

GIRAUD (V) *Les Lacs de l'Afrique Equatoriale*

- GIRAUD (V) *Les Lacs de l'Afrique Equatoriale*
Paris, Hachette, 1890, 604p.
- GOBINEAU (A de) *Trois ans en Asie de 1855 à 1858*
Paris, Hachette, 1859, 527p.
- GRANT (J.A) *A Walk across Africa*
Londres and Edinburgh, Blackwood & Sons, 1864,
p.9-18.
- GREGORY (R) *India and East Africa*
Oxford, Oxford Clarendon Press, 1971, 559p.
- INGHAM (K) *A History of Africa*
Londres, Cox and Wyman, 1962, 456p.
- INGUTIA (A.K) *Caste in India and Africa*
in *Transition*, 23, 6, 1965, p.15-18.
- KRAPF (J.L) *Travels, Researches and Missionary Labours*
Londres, Trübner and Co, 1860, p.121-128.
- MARTIN (J) *Comores: quatre îles entre pirates et
planteurs*
Paris, l'Harmattan, 1983, 612p.
- MAURETTE (F) *Afrique équatoriale orientale et australe*
in VIDAL, LA BLACHE, GALLOIS, *Géographie
Universelle* 12,
Paris, Armand Colin, 1938, p.88-144.
- MENANT (D), *Les Bohoras du Guzarate*
in *Revue du Monde Musulman*, n°4, t.10, avril,
1910, p.465-493.

- OLIVER (R) & MATHEW (G) eds *History of Africa*
Oxford, Oxford Clarendon Press, 1963, 2 vol.
- OWEN (W.F.W) *Narratives of voyages to explore the
shores of Africa, Arabia and Madagascar*
Londres, Richard Bentley, 1833, p.423-434.
- PALGRAVE (W.G) *Narrative of a year's journey through
Central and Eastern Arabia (1862-1863)*
Londres, Macmillan & Co, 1865, vol II, 398p.
- PRUNIER (G) La communauté indienne d'Ouganda des
origines à l'expulsion
in *Le Mois en Afrique*, 190-191, oct-nov. 1981,
p.61-64 et 81-90

L'Ouganda et la question indienne (1896-1972)
Paris, Recherche sur les Civilisations, 1990, 256p
- RAISON-JOURDE (F) *Bible et pouvoir à Madagascar au XIXè
siècle*
Paris, Karthala, 1991, 840p.
- RECLUS (E) *Nouvelle Géographie Universelle, l'Afrique
méridionale*
Paris, Hachette et Cie, 1888, 878p.
- RENAULT (F) *Lavigerie, l'esclavage africain et l'Europe
1868-1892*
Paris, E de Boccard, 1971, I, 433p.
- RENAULT (F) et DAGET (S) *Les traites négrières en
Afrique*
Paris, Karthala, 1990, 235p.

RUSCHENBERGER, (W.S.W) *Narrative of a voyage round the world during the years 1835-36 and 37*
Londres, Richard Bentley, 1838, I, p.26-76

STANLEY (M.H) *Through the dark continent*
Londres, Sampson Low, Marston Low, Seale & Rivington, 1878, 522p.

In darkest Africa
New York, Charles Scribner's Sons, 1891, I, 547p.

WOLF (R.N) *Narrative of voyages to explore the shores of Africa, Arabia and Madagascar*
in *Journal of the Royal Geographical Society*, III, 1833, p 197-223.

IV- OUVRAGES ET ARTICLES SUR L'AFRIQUE DE L'EST

ADATIA (A.K) & KING (N.K) *Some East African Firmans of H.H Aga Khan III*
in *Journal of Religion in Africa*, II, fasc.3, 1969, p.179-191.

AKINOLA (G.A) *Slavery and slave revolts in the sultanate of Zanzibar in the nineteenth century*
in *Journal of the Historical Society of Nigeria*, VI, 2, juin 1972, p.215-228.

ALDRICK (J) *The nineteenth-century carved wooden doors of the East African coast*
in *Azania*, XXV, 1990, p.1-19.

ALPERS (E.A) The nineteenth century : prelude to
colonialism

in OGOT (B.A) & KIERAN (J.A) eds, *Zamani*,
Nairobi, East African Publishing House, 1968,
p.238-253.

The coast and The Development of the
Caravan Trade

in KIMAMBO & TEMU, *A History of Tanzania*,
Nairobi, East African Publishing House, 1969,
p.35-56.

Ivory and slaves in East Africa

Londres, Heinemann, 1975, 295p.

The French Slave trade in East Africa
(1721-1810)

in *Cahiers d' Etudes Africaines*, X, 1, n° 37,
p.80-124.

ARENS (W) The Waswahili: the social history of an
ethnic group

in *Africa*, XLV, 4, 1971, p.426-438.

BAKER (E.C) Tribal calendars

in *Tanganyika Notes and Records*, 34, 1954, p.30-
34.

BEECH (W.H.M) Slavery on the East coast of Africa

in *Journal of African Society*, 15, 58, 1915-1916,
p.145-149.

BENNETT (N.R) *Studies in East African History*,

Boston, Boston University Press, 1963, 93p.

- BENNETT (N.R) *The Arab impact*
 in OGOT (B.A) & KIERAN (J.A), *Zamani*
 Nairobi, East African Publishing House, 1968,
 p.216-237.
- BROWNE (J.R) *Etchings of whaling cruise with some notes
 of a sojourn on the island of Zanzibar
 and a brief history of the whale fishery
 in its past and present condition*
 Londres, John Murray, 1846, 580p
- CHRISTIE (J) *Cholera epidemics in East Africa*
 Londres, Macmillan, 1876, 508p.
- CHRISTOPHER (W) Extract from a journal dated 8th May
 1843
 in *Journal of the Royal Geographical Society*,
 v.14, 1844, p.76-104.
- COOPER (F) *Plantation slavery of the East Coast of
 Africa*
 Londres, Yale University press, 1977, 314p
- From slaves to squatters*
 Londres, Yale university press, 1680, 328p
- COUPLAND (R) *East Africa and its invaders*
 Oxford, Clarendon University Press, 1938, 584p
- The exploitation of East Africa 1856-1890*
 Londres, Faber and faber Ltd, 1939, 507p
- DELFF (G) *The Asians in East Africa*
 Londres, Institute of Race Relations, 1963, 73p

- DRUMKEY (Y.S.A) *Drumkey's year book for East Africa*
Bombay, The Times Press, 1908, 476p
- EAST AFRICAN STANDARD *The Red Book 1919*
Nairobi, East Africa Standard Ltd, 1919, 648p.
- EPHEM *Handbook of Zanzibar and East Africa 1904*
Mombasa, Government Printing Press, 1904, 223p.
- EL ZEIN (A.H) *The Sacred Meadows: a structural analysis
of religious symbolism in an East
African town*
Evanston III, Northwestern University Press,
1974, 365p.
- FITZGERALD (W.W.A) *Travels in the Coastlands of British
East Africa and the islands of
Zanzibar and Pemba*
Londres, Chapman and Hall Ltd, 1898, 774p.
- FREEMAN-GRENVILLE (G.S.P) *The East African Coast*
Londres, Rex Collins Ltd, 1975, 314p.
- FRENCH-SHELDON (M) *Sultan to Sultan*
Boston Massassuchetts, Arena Publising Company,
1892, p.83-107.
- GARLAKE (P.S) *The Early Islamic Architecture of the
East African Coast*
Londres, Oxford University Press, 1966, 207p.
- GRAY (J.M) *Nairuzi or Siku ya mwaka*
in *Tanganyika Notes and Records*, 38, 1955, p.1-22.

GRAY (J.M) Nairuzi - Some additional notes
in *Tanganyika Notes and Records*, 41, 1955, p.69-
72.

Zanzibar and the coastal belt 1840-1884
in OLIVER (R) & MATHEW (G) *History of East
Africa*, I
Oxford Clarendon Press, 1963, p.212-251.

GUILLAIN (C) *Documents sur l'histoire, la géographie et
le commerce de l'Afrique Orientale*
Paris, Arthus Bertrand, 1856, 3 volumes et album.

HARLOW (V) & CHILVER (E.M) eds *History of East Africa*
Londres, Oxford Clarendon Press, 1965, 766p.

HEUDEBERT (L) *Vers les grands lacs d'Afrique Orientale*
Paris, Librairie d'Education Nationale, 1900, p.5-
58.

HINE (J.E) *Days gone by*
Londres, John Murray, 1924, 313p.

HOEFER (M.H) *Afrique Orientale*
in *l'Univers II*, *Afrique*, Paris, Firmin Didot
frères eds, 1848, p.163-206.

HOLLINGSWORTH (L.V) *The Asians of East Africa*
Londres, Mac Millan, 1960, 174p.

HORNER (A) *Voyage à la côte orientale d'Afrique pendant
l'année 1866*
Paris, Gaume Frères & J. Duprey eds, 1872, 267p.

- ILIFFE (J) *A modern history of Tanganyika*
Londres, Cambridge University Press, 1979, 616p.
- KNAPPERT (I) Social and moral concepts in Swahili
Islamic literature
in *Africa*, 40, 2, 1970, p.125-136.
- LANGLE (F. de) La traite des esclaves à la côte
orientale d'Afrique
in *Revue Maritime et Coloniale*, 38, sept. 1873,
p.785-828.
- LE COUR GRANDMAISON (C) Parenté, migrations, alliances
Les réseaux omani en Afrique Orientale et
centrale
in LE GUENNEC-COPPENS (F) & CAPLAN (P) *Les Swahili
entre Afrique et Arabie*
Paris, Karthala, 1991, p.163-176.
- LOW (D.A) & SMITH (A) *History of East Africa*
Oxford, Oxford Clarendon Press, 1976, 691p.
- MANGAT (J.S) *A History of the Asians of East Africa
c.1886 to 1945*
Oxford, Oxford Clarendon Press, 1969, 216p.
- MARSH (Z) & KINGSNORTH (G.W) *An introduction to the
history of East africa*
Cambridge, Cambridge University Press, 1966, 255p.
- MARTIN (E.B) Arab Migration to East Africa in Medieval
Times
in *The International Journal of African Historical
Studies* VII, 3 1975, p.367-390.

- MEINECKE (G) *Aus dem Lande der Suaheli*
Berlin, Deutscher Kolonial Verlag, 1895, 194p.
- NIMTZ (A.H.Jr) *Islam and Politics in East Africa*
Minnesota, University of Minnesota Press, 1980,
234p.
- NEW (C) *Life, Wanderings and Labours in Eastern Africa*
Londres, Hodder and Stonington, 1873, p.23-44.
- RICHARDS (C) & PLACE (J) eds *East African explorers*
Londres, Oxford University Press, 1960, 356p.
- RIZVI (S.S) & KING (N.Q) Some East African Ithna-
Asheri Jamaats (1840-1967)
in *Journal of Religion in Africa*, V, fasc.1, 1973,
p. 12-22.
- ROBERTS (A) The Nyamwezi
in ROBERTS (A) ed *Tanzania before 1900*
Nairobi, East African Publising House, 1968,
p.117-150.
- RUPHIN (S) *Hiérarchie sociale et pouvoir politique dans
les sociétés swahili côtières de la
deuxième moitié du XIXè siècle*
Mémoire de maîtrise, Paris VII, 1987, 170p.
- SALIM (A.I) *Swahili speaking peoples of Kenya's coast
1890-1965*
Nairobi, East African Publising House, 1973, 272p.

SHERIFF (A.H.M) *Ivory and commercial expansion in East Africa in the nineteenth century*
 in LIESEGANG (G) PASCH (H) & JONES (A) eds,
Figuring African Trade
 Saint Augustin, 1983, p 416-449.

SPEKE (J.H) *Journal of the discovery of the source of the Nile*
 Londres and Edinburgh, Blackwood and Sons, 1863,
 p.8-15.

STANLEY (H.M) *How I found Livingstone*
 Londres, Sampson Low, Marston Low & Seale, 1872, p
 1-20.

STROBEL (M) *Muslin women in Mombasa*
 Londres, Yale University Press, 1979, 258p.

TRIMINGHAN (J.S) *Islam in East Africa*
 Oxford, Oxford Clarendon Press, 1964, 198p

WALLER (H) *The last journals of David Livingstone in Central Africa*
 Londres, John Murray, 1874, p.1-9.

WERE (G.S) & WILSON (D.A) *East Africa through a thousand years*
 Londres, Evans Brothers Ltd, 1968, 372p.

YOUNGHUSBAND (E) *Glimpses of East Africa and Zanzibar*
 Londres, John Long, 1910, 320p.

V- OUVRAGES ET ARTICLES SUR ZANZIBAR

BENNETT (N.R) *The Arab State of Zanzibar
a bibliography*

Boston, G.K Hall & Co, 1984, 231p.

ALBRAND (F) *Mémoire sur Zanzibar et Quiloua*

Paris, Imprimerie de Bourgogne et Martinet, 1823,
20p.

ANONYMOUS Zanzibar (1865)

in *Harper's New Monthly Magazine* (pas de date de
publication)

AYANY (S.G) *A History of Zanzibar*

Dar-es-Salaam, East African Litterature Bureau,
1970, 208p.

BECKER (A) A new sultan succeeds to the throne in
Zanzibar,

in *Tanganyika Notes and Records*, 61, Sept. 1963,
p.147-154.

BENNETT (N.R) Americans in Zanzibar 1825-1845

in *Tanganyika Notes and Records*, 56, Mars 1961,
p.93-108.

Americans in Zanzibar 1845-1865

in *Tanganyika Notes and Records*, 57, Sept. 1961,
p.121-138.

BENNETT (N.R) *The Zanzibar Letters of Edward Ropes Jr
1882-1892*

Boston, African Studies Center, 1973, 146p.

- BENNETT (N.R) *A History of the Arab State of Zanzibar*
Nantucken and Parid, 1973, 304p.
- BLAIS (J) Les anciens esclaves à Zanzibar
in *Anthropos*, X-XI, fasc.3-4, 1915-1916, p.504-511.
- BURTON (R.F) *Zanzibar: city island and coast*
Londres, Tinsley, 1872, 2 volumes.
- CAMERON (L) Zanzibar, its past present and future
in *Revue Coloniale Internationale*, I, 1885,
p.417-430.
- CAMPBELL (J) Multiracialism and politics in Zanzibar
in *Political Science Quarterly*, V, I, n°3, 1965,
p.275-294.
- CHARMETANT (F) *D' Alger à Zanzibar*
Paris, Librairie de la Société bibliographique,
1881, 175 p.
- CLAYTON (A) The 1948 Zanzibar general strike
in *Research Report*, 32, 1976, 66p.
- CLAYTON (A) *The Zanzibar Revolution and its aftermath*
Hamden, Archon Books, 1981, 166p.
- COULSON (A) *Tanzania, a political economy*
Oxford, Oxford Clarendon Press, 1983, 393p.
- COURMONT (R de) *Notre Dame des Anges ou un hôpital à
Zanzibar*
Lyon, Imprimerie E. Paris, Philipona & Cie, 1886,
32p.

CRASTER (J.E.E) *Pemba, the spice island of Zanzibar*
Londres, Fisher Unwin, 1913, 358p.

CROFTON (R.H) *Statistics of the Zanzibar Protectorate*
1893-1920
Londres, The eastern Press Ltd, 1921, 36p

A century of currency
in *the Gazette* du 24 octobre 1923.

Statistics of the Zanzibar Protectorate
1893-1927
Zanzibar, Zanzibar Government Printer, 1928, 24p.

The old consulate at Zanzibar
Londres, Oxford University Press, 1935, 60p.

A pageant of the spice island
Londres, John BaleSons & Danielsson Ltd, 1936,
163p.

Zanzibar Affairs 1914-1933
Londres, Francis Edwards Ltd, 1953, 164p.

DALE (G) *The peoples of Zanzibar*
New York, Negro Universities Press, 1969, 124p.

FERGUSON (E) Value Theory and colonial capitalism: the
case of Zanzibar
in *African Economic History*, 18, 1989, p. 25-56

FRERE (H.B) Zanzibar and its sultan
in *Macmillan Magazine*, 188, juin 1875, p.182-192.

- GERMAIN (A) Note sur Zanzibar et la côte orientale
d'Afrique
in *Bulletin de la Société de Géographie*, 5è
série, 16, 1868, p;530-559.
- GIBLIN (J) Famine and social change during the
transition to colonial rule in
Northeastern Tanzania, 1880-1896
in *African Economic History*, 15, 1986, p. 85-105.
- GRANDIDIER (A) *Notice sur l'île de Zanzibar*
Saint Denis, Imprimerie de A. Roussin, 1868, 36p.
- GRAY (J.M) *History of Zanzibar*
Londres, Oxford Clarendon Press, 1962, 314p.
- GUNDARA (J.S) British extraterritorial jurisdiction in
nineteenth century Zanzibar
in *Africa Quarterly*, XXIII, 3-4, 1986, p. 10-27.
- HARKEMA (R.C) *De stad Zanzibar in de tweede Helft van
de negentiende eeuw en enkele oudere
oostafrikaanse kuststeden*
Thèse non publiée, Université de Groningen, 1967,
176p.
- HOLLINGSWORTH (L.W) *Zanzibar under the Foreign Office
1890-1913*
Londres, Mac Millan and Co Ltd, 1953, 226p.
- HOLLIS (C) Zanzibar: present conditions and interests
in *Journal of the African Society*, 28, CXI, 1929,
p.217-223.

ILIFFE (J) Tanzania under British rule,
 in OGOT (B.A) & KIERAN , *Zamani*,
 Nairobi, East African Publishing House, 1968,
 p.291-311.

INGRAMS (W.H) *Zanzibar*
 Zanzibar, the Local Committee of the British
 Empire Exhibition, 1924, 79p.

Zanzibar: its history and its people
 Londres, Franck Cass, 1967,

JIDDAWI (A.M) Extracts from an Arab account book 1840-
 1854
 in *Tanganyika Notes and Records*, 31, juillet 1951,
 p.25-31.

JOHNSTON (H) Zanzibar 1837-1897
 in *The Gazette* du 11/08/1897.

KHAMIS (S.K) *The administrative history of Zanzibar*
 Londres, University College, 1989, p61-74.

KIMAMBO (I.N) & TEMU (A.J) eds, *A history of Tanzania*
 Nairobi, East African Publising House, 1969, 276p.

KIRKMAN (J.S) ed, *The Zanzibar diary of John Studdy*
 Leigh
 in *International Journal of African Historical*
Studies, v.13, 2 et 3, 1980, p.281-312 et 493-507

KOPONEN (J) *People and production in late precolonial Tanzania*

Finlande, Gummerus Kirjapaino Oy, Jyväskylä, 1988, 434p.

War famine and pestilence in late precolonial Tanzania: a case for a heightened mortality
in *The International Journal of African Historical Studies*, 21, 4, 1988, p.637-671.

LANCHESTER (H.V) *Zanzibar: a study in Tropical Town Planning*

Londres, J. Burrow & Co Ltd, 1923, 79p.

LEIGH (L) *Zanzibar of to day*

Zanzibar, Gazette Office, 1901, 45p.

LE ROY (A) *De Zanzibar à Lamou*

in *Les Missions catholiques*, 21, janv-déc. 1889, p.8-12.

D'Aden à Zanzibar

Tours, Mame et Fils eds, 1894, 361p.

Sur terre et sur l'eau

Tours, Mame et fils eds, 1898, 368p.

LOARER *L'île de Zanzibar*

in *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, 9, 1851, p.290-299.

LODHI (A.Y) *The Institution of slavery in Zanzibar and Pemba*
in *Research report*, 16, 1973, 40p.

& RYDSTRÖM (A.G) *A small book on Zanzibar*
Suede, Forfattaress Bokmasin, 1979, p.165.

LOFCHIE (M.F) *Zanzibar: Background to Revolution*
Princeton, Princeton University Press, 1965, 316p.

LYNE (R.N) *Zanzibar on contemporary times*
Londres, Hurst & Blackett Bell Ltd, 1905, 328p.

MAGNET de SAISSY (E) *The role of ethnic factor in the politics of pre-revolutionary Zanzibar*
Uppsala University, Août 1979, 44p.

MARRAS (E) *L'île de Zanzibar*
in *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, 6, 1881, p.193-200.

MARTIN (E.B) *Notes on some members of the learned classes of Zanzibar and East Africa in the XIXth century*
in *African Historical Studies*, 4, 3, 1971, p.525-545.

Zanzibar: Tradition and Revolution
Londres, Hamish Hamilton, 1978, 149p.

MIDDLETON (J) *Land tenure in Zanzibar*
Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1961, 88p.

- MIDDLETON (J) & CAMPBELL (J) *Zanzibar*
Londres, Institute of Race Relations, 1965, 71p.
- MKELLE (M.B) *Résumé de vieux manuscrits arabes*
Zanzibar, EACROTANAL, 1981, 51p.
- MOSARE (J) Background to the Revolution in Zanzibar
in KIMAMBO (I.N) & TEMU (A.J) eds, *A History of Tanzania*
Nairobi, East African Publishing House, 1969,
p.215-238.
- MOSE, the ruling arab feudal class of Zanzibar in the
XIXth century
History teachers'conference Morogoro, June 1976,
8p.
- NEWMAN (H.S) *Banani*
Londres, Headley Bros, 1898, 216p.
- NORTHWAY (P.E) Salem and the Zanzibar East African
Trade 1825-1845
in *The Essex Institute Historical Collections*,
juillet 1954, p. 261-273.
- NOOTER (N.I) Zanzibar doors
in *African Arts*, XVII, 4, 1984, p.35-39.
- OGOT (B.A) & KIERAN (J.A) *Zamani*
Nairobi, East African Publishing House, 1968,
407p.

- OKELLO (J) *Revolution in Zanzibar*
Nairobi, East African Publishing House, 1967,
222p.
- OMMANEY (F.D) *Isles of cloves*
Londres, Longmans, Green and Co, 1956, 230p.
- PEARCE (F.B) *Zanzibar*
Londres, T. Fisher Unwin Ltd, 1920, 431p.
- PIGGOTT (D.W.I) *Mafia - History and Traditions*
in *Tanganyika Notes and Records*, 12, 1941, p.23-27.
- PRINS (A.H.J) *The Swahili Speaking Peoples of Zanzibar
and the East African Coast*
Londres, International African Institute, 1967,
141p.
- RABAUD (A) *Zanzibar - La côte orientale d' Afrique
et l'Afrique équatoriale*
Marseille, Barlatier-Freissat Père et fils, 1881,
88p.
- RUPHIN (S) *La ville de Zanzibar 1880-1938: aménagement
de l'espace - constructions et relations
sociales*
Mémoire de DEA, Paris VII, 1988, 102p.
- SEMANNE (A.C) *Essai d'une topographie médicale sur
l'île de Zanzibar*
Paris, A. Parent, 1864, 32p.
- SHELLOWELL-WHITE (G.H) *A guide to Zanzibar*
Zanzibar, government Printer, 1952, 146p.

SHERIFF (A.M.H) *Slaves, spices and ivory in Zanzibar*
Londres, James Currey, 1987, 297p

& FERGUSON (E) eds, *Zanzibar under
colonial rule*
Londres, James Currey, 1991, 278p.

SHERIFF (A.H.M) *Mosques, merchants and landowners in
Zanzibar Old Stone Town*
in Actes du colloque de Bujumbura, *Histoire
sociale de l'Afrique de l'Est (XIXè-XXè
siècles)*
Paris, Khartala, 1991, p.383-402.

STEERE (E) *Some account of the Town of Zanzibar*
Londres, Charles Cull, 1869, 19p.

SULIVAN (G.L) *Dhow chasing in Zanzibar waters*
Londres, Low Marston, 1873, p.93-118.

SUNDIATA (I) *Twentieth century reflections on death in
Zanzibar*
in *International Journal of African Historical
Studies*, 20, 1, 1987, p47-60.

SYKES *Notes on the possessions of the Imaum of Muscat,
on the climate and production of Zanzibar and
the prospects of African discovery from
Mombas*
in *Journal of the Royal Geographical Society*, 23,
1853, p.101-119.

TEMU (J.A) & MLAHAGWA (J.R) Landlords in Zanzibar,
1840-1939
in *History teacher's conference Morogoro*, june
1976, 22p.

THOUVENIN (P.D) L'esclavage à Zanzibar
in *Revue des Deux Mondes*, 5, septembre 1874,
p.308-339.

VIZETELLY (E) *From Cyprus to Zanzibar*
Londres, Arthur Pearson Ltd, 1901, 480p.

WALLER (H) *Heligoland for Zanzibar*
Londres, Edward Stanford, 1893, 51p.

ZANZIBAR PROTECTORATE PUBLICATIONS:

- Administrative Reports.
- Colonial Reports.
- Papers laid before Legislative Council.
- Legislative Council Debates.
- Report of the Commission of Enquiry concerning the riot in Zanzibar on the 7th of february 1936.

VI- BIOGRAPHIES

BENNETT (N.R) Charles de Vienne and the Frere mission
in BUTLER (J) ed *African history*,
Boston, Boston University Press, 1966, p.109-121.

BONTINCK (F) & JANSSEN (K), *L'autobiographie de Hamed
ben Mohammed el Murjebi Tippo Tip c.1840-1905*
Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre
Mer, 1974, 302p.

- FARSI (S.A) *Seyyid Said bin Sultan*
New Dehli, Lancers Books, 1942, 85p.
- GRAY (J.M) *Memoirs of an Arabian Princess*
in *Tanganyika Notes and Records*, 37, 1954, p.49-70.
- GRAY (J.M) *Sir John Henderson and the princess of Zanzibar*
in *Tanganyika Notes and Records*, 41, 1955, p.15-19.
- LECONTE (P) *La vie d'un missionnaire catholique 1898-1911*
Alençon, Imprimerie alençonnaise, 1911, 57p.
- LYNE (R.N) *An Apostle of Empire*
Londres, George Allen & Unwin Ltd, 1936, 274p.
- MAUPEOU (H de) *Le R.P Horner et la Fondation de la mission du Zanguebar*
in *Revue d'Histoire des Missions*, 4, déc. 1932, p.506-531.
- MAYNARD-SMITH (H) *Frank, Bishop of Zanzibar*
Londres, Society for Promoting Christian Knowledge, 1926, 326p.
- RENAULT (F) *Tippu-Tip*
Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1987, 360p.
- RUETE (E) *Mémoires d'une princesse arabe*
Paris, Karthala, 1991, 328p.

RUETE (R.S) *The al-Bu-Said dynasty in Arabia and East
Africa*
in *Journal of the Central Asian Society*, XVI,
1929, 16p.

RUSSEL (C.E.B) *General Rigby and the Slave Trade*
Londres, George Allen and Unwin Ltd, 1935, 396p.

GLOSSAIRE

Aga Khan:	chef religieux et dirigeant spirituel des Khoja.
Akida:	représentants des Masheha.
Alim (plur. Ulama):	lettré, expert religieux musulman.
Amuldari:	conseil composé de membres âgés de la communauté Khoja.
Anna:	monnaie indienne.
Askaris:	gardes, soldats.
Atash:	feu sacré des Parsis.
Baharia:	équipage des boutres.
Banyans:	désigne les Indiens Hindous.
Baraka:	bénédiction.
Baraza:	long banc de pierre longeant les maisons; désigne également les réunions, les assemblées d'hommes et les pièces du rez-de-chaussée où se tenaient ces réunions.
Basarin:	magiciennes ou devineresses.
Boriti:	bois de mangrove.
Bwana:	frère, maître.
Cadhi:	juge musulman.
Cutchis:	gens en provenance du Cutch.
Da'is:	missionnaires ismailis.

Firman:	déclarations faites par l'Aga Khan ayant force de lois.
Fuqaha (sing. Fiqh):	commentateurs de la loi islamique.
Galla:	population de la côte kenyane.
Gujerati:	langue parlée au Gujerat.
Hadimu:	population autochtone de Zanzibar.
Hadramis:	gens en provenance du Hadramawt (actuel Yémen).
Hamali	porteur.
Hamman	bains publics.
Harem:	sacré; désigne les femmes et le lieu de la maison réservé pour elles.
Ibadhisme:	branche du Kharidjisme.
Ijaza:	certificat attestant le degré d'instruction un diplôme en quelque sorte.
Imam:	titre spirituel du dirigeants ibadhite en Oman; désigne un chef spirituel.
Imambara:	est un immeuble, parfois une pièce séparée de la mosquée et consacrée aux Imams. Ce lieu est particulièrement utilisé pendant les cérémonies du Moharram.
Jamat:	communauté.

Jamathana:	à la fois lieu de culte, mosquée et le coeur de la communauté où se déroulent les cérémonies.
Jat:	clan.
Jemadar:	commandant en chef d'armée
Joho:	longs manteaux noirs portés par les hommes chez les Arabes
Jumbe:	chef hadimu.
Kabila:	tribu en arabe.
Kabr (Kaburi)	tombe.
Kamaria	comptable.
Karamu:	banquet rituel.
Kaskazi:	mousson du sud-ouest.
Khoja:	une branche de l'islam shiite.
Khutba:	sermon du vendredi.
Kuli:	porteur.
Kuzi:	mousson du nord-est.
Lelemama:	associations de danses chez les femmes.
Madrasa:	école.
Majilis:	prières en l'honneur des douze imams.
Majalises:	confréries religieuses.
Manga:	désigne l'ensemble des Arabes en provenance du golfe persique.
Masheha (sing. Sheha)	chefs de districts .
Mazara ou Maziarani:	tombe que l'on visite.
Memani:	don volontaire fait à l'Aga Khan.

Merikani	cotonnades américaines.
Mganga (plur. waganga)	guérisseurs.
Mizimu	esprit.
Mjinga	sot.
Moharram:	commémoration du martyr de Hussein, petit-fils du prophète Mohammed dans la bataille de Kerbala.
Mtumwa (plur.watumwa):	esclave
Mudir:	district.
Mukhi:	trésorier.
Mukataba:	arrangement contractuel entre maître et esclave pour que l'esclave puisse racheter sa liberté.
Mulla:	comptable, trésorier.
Musafikhana:	hôtel.
Mwaka:	année.
Mwalimu (plur.walimu):	maître, enseignant.
Mwinyi Mkuu:	littéralement grand maître; désigne le chef suprême de Hadimu.
Mzoga:	cadavre.
Nahoda:	capitaine d'un boutre.
Nokoa:	contremaître.
Nairuzi:	nouvel an swahili.
Omanis:	gens en provenance d'Oman.
Purdah:	isolement des femmes.
Ramadhan:	jeûne rituel chez les musulmans.

Rao	chef cutchi.
Sakalava:	population du Nord-ouest et du sud ouest de Madagascar.
Salat:	prière rituelle chez les musulmans.
Sanduka (sanduku):	littéralement, boîte; désigne le cercueil ou la mausolée.
Sati:	suicide rituel chez les Hindous.
Sayyid:	littéralement maître; titre porté par les sultans de Zanzibar.
Sharia:	loi islamique.
Sharif:	descendant du prophète.
Sheha (plur. Masheha)	chef hadimu.
Sheikh:	chef de tribu ou de clan en Oman. Titre d'honneur.
Sheikh Tamima:	grand chef de la tribu El Harthi.
Shihiri:	gens en provenance du Shihir en Arabie du Sud (Aden, Mukalla, Hadramawt).
Suq (Soko)	marché.
Suri	Hadrami de condition modeste provenant d'Oman et autres régions du golfe persique.
Suryia:	concubine.
Tabut:	cénotaphe.
Tadbir:	libération de l'esclave.
Taqqyia:	doctrine shiite née des temps de persécution, consistant à cacher sa foi véritable en période difficile.

Turba:	littéralement terre; désigne la tombe.
Ulama:	voir Alim.
Utamadini:	civilisation.
Vibarua (sing.kibarua)	travailleurs à la journée.
Wabara (sing.Mbara)	gens en provenance du continent
Wachuruzi (sing.Mchuruzi)	marchands ambulants.
Wakulia (sing.Mkulia)	esclaves importés enfants à Zanzibar.
Washenzi (sing.Mchenzi)	barbares, sauvages; sert à désigner les africains du continent qui ne sont pas musulmans.
Wasimamizi:	contremaîtres
Wavuvi (sing. mvuvi)	pêcheurs.
Wazalia (sing. Mzalia)	esclaves né en captivité à Zanzibar.
Wazee (sing. Mzee)	personnes âgées, vieillards.
Whakf	legs pieux.
Zakat	aumônes légales.

INDEX

- ABRI (EL): 116.
ADDIS ABBEBA: p.32.
ACKER: 374, 511.
ADEN: 66, 229, 240, 243, 277.
AFRICAINS: 33, 35, 40, 192, 194 à 198, 199, 386, 411, 529, 530, 534, 535, 637. VOIR NOIRS.
AFRIQUE: 57, 95, 106, 136, 157, 207, 229, 245, 398, 463, 501, 543, 596, 627, 637.
AFRIQUE DE L'EST (ORIENTALE): 42, 52, 63, 65, 66, 67, 69, 75, 76, 92, 95, 96, 138, 165, 180, 181, 207, 212, 217, 218, 219, 226, 240, 243, 421, 489, 498, 519, 521, 531, 538, 539, 550, 559, 560, 561, 574, 575, 595, 596, 600, 601, 604, 605.
AKERS: 408.
ALBRAND: 82, 84, 552.
ALEXANDRIE: 277, 278.
ALGERIE: 245.
ALI: 178, 306.
ALLEMANDS: 51, 52, 177, 228 à 230, 271, 273.
ALLEN: 345.
ALLGEYER: 403.
AMBAR: 116.
AMERICAINS: 139, 144, 145, 162, 218 à 224, 230, 242, 331, 495.
AMIJI: 76, 215, 218, 485, 604.
ANDRIANTSOLY: 104, 105.
ANGLAIS: voir aussi BRITANNIQUES, 43, 44, 108, 164 à 180, 199, 221, 222, 242, 271, 275, 285, 314, 361, 377, 378, 399, 405, 409, 504, 537, 545, 563, 564, 565, 591, 593, 608, 639.

ANGLETERRE: 74, 75, 102, 177, 178, 251, 270, 481, 504, 517, 582. VOIR GRANDE BRETAGNE.

ANJOUAN: 242.

ARABES: 22, 31, 36, 40, 44, 46, 47, 51, 55 à 68, 85, 95, 110, 131, 134, 135, 144, 147, 156, 172, 185 à 194, 199, 200, 201, 215, 216, 217, 227, 235, 237, 258, 283, 293, 296, 322, 234, 330, 332, 336, 343, 364, 374, 375, 386, 394, 419, 441, 469 à 483, 517, 520, 525, 526, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 540, 543, 545, 563, 590, 594, 606, 614, 618, 619, 629, 637, 639.

ARABIE: 56, 59, 65, 66, 157, 207, 217, 242, 323, 352, 530.

ASIE: 83, 218.

BAGAMOYO: 97, 514.

BAGHANI: 330, 331.

BAGHDAD: 157

BAKER: 498.

BALOUCHE: 128.

BALOUCHE (BELOUCHE): 128, 302.

BANDAR ABBAS: 153.

BANYAN: voir INDIENS, 77, 78, 141, 142, 143, 215, 258, 542.

BARGASH: 49, 127, 128, 130, 134, 150, 159, 169, 171, 174, 239, 243, 246, 247, 249, 251, 259, 260, 261, 263, 265, 271, 279, 282, 284, 289, 308, 350, 365, 377, 461, 518, 591, 593, 636.

BARWANI: 84 (note), 116, 324, 331, 475.

BATHIA: 76, 80.

BAWE: 277.

BENGALE: 72.

BERBERA: 57.

BERG: 310.

BIHAR: 72.

BISSEL: 213.

BOHORA: 139, 325, 326, 333, 487, 520, 602. Voir INDIENS.

BOMBAY: 44, 74, 75, 76, 80, 134, 141, 142, 150, 182, 212, 247, 270, 273, 371, 499, 599, 602, 603.

BOURBON (ILE): 84, 227, 229, voir LA REUNION.

BRITANNIQUES: 54, 110, 166, 167, 545, 562, 619. Voir ANGLAIS.

BROWNE: 101, 263, 302, 304, 540, 542.

BUBUBU: 371, 372.

BULOW: 271, 272.

BURTON: 26, 55, 57, 60, 103, 143, 255, 256, 291, 292, 313, 343, 405, 542, 608.

BUSAIDI: 43, 63, 64, 65, 67, 68, 110, 111, 114, 123, 158, 322, 324, 468, 470, 546, 590.

CAIRE: 176, 246, 565. VOIR EGYPTE.

CALICUT: 70.

CAMERON: 127.

CAMPBELL: 505, 506.

CAP: 277, 371, 610, 611.

CAVE: 376, 427, 610.

CHEM CHEM: 258, 259, 369, 371, 372.

CHEVALIER: 269.

CHEVALLIER: 320, 321.

CHRISTIE: 26, 142, 143, 256, 264, 265, 292, 296, 321, 329, 334, 340, 355, 405, 406, 486, 488, 526.

CHURCHILL: 107, 594.

CLARKE: 186.

COMBO: 104.

COMORES (ILES) 101, 109, 143, 242,

COMORIENS: 36, 61, 101 à 109, 159, 160, 161, 258, 330, 332, 333, 334, 540, 637.

COQUERY: 409.

COURMONT (DE) 91, 244, 269, 298, 334, 514.

COURRET: 279, 517.

CUTCH: 71, 80, 150, 215, 487, 597.
CUTCHIS: 149, 166, 167.
DAKAR: 32.
DALE: 31.
DALLONS: 67, 114, 115, 226.
DAR ES SALAAM: 49, 90, 272, 388.
DECKEN: 336.
DERCHE: 61.
DEWJI: 130, 131.
DUCLOS: 269.
EGYPTE: 157, 196, 239, 245, 246, 352, 447, 565.
ETATS UNIS: 61.
ETHIOPIE: 87.
ETHIOPIEN: 153.
EUAN SMITH: 173, 177.
EUROPE: 218, 239, 240, 241, 245, 246, 253, 277, 360,
377, 404.
EUROPEENS: 144, 145, 148, 156, 171, 173, 177, 182, 224
à 231, 244, 253, 254, 258, 265, 280, 281, 285, 331,
332, 373, 375, 379, 382, 386, 398, 404, 406, 438, 453,
495, 502, 527, 529, 530, 537, 538, 543, 584, 593, 606,
617, 618.
FATIMA: 201, 203.
FAVA: 267.
FLINT: 170, 544.
FRANCAIS: 213, 224 à 228, 230, 241, 246, 275, 319, 336,
584.
FRANCE: 105, 170, 177, 212, 227, 228, 244, 247, 264,
275, 497.
FRERE: 141, 171, 244.
FORODHANI: 291, 313.
FUNGUNI: 332, 333, 415, 417, 454.
GALLA: 57.
GERMAIN: 107, 540, 568.

GHANA: 207.

GIRAUD: 26, 142, 250, 541.

GOANAIS: 184, 319, 333, 396, 455, 487, 509, 510, 514.

GRANDIDIER: 26, 144, 538, 570.

GRAVENREUTH: 272.

GRAY: 110, 238, 499.

GREGORY: 266.

GRUMER: 272.

GUILLAIN: 26, 27, 78, 79, 120, 228, 255, 292, 293, 298n, 312, 313, 332, 355, 498.

GULIONI: 269, 270.

GUINEE: 207.

GUJERAT: 71, 215, 482, 489.

GUJERATI: 349, 575.

GULIONI: 269, 270.

HADIMU: 42, 82, 85, 86, 95, 96, 110 à 114, 117, 120, 133, 211, 236, 248.

HADRAMAWT: 55, 61, 127, 314.

HADRAMI: 38, 55 à 62, voir ARABES, 154, 160, 161, 324, 330, 333, 392, 393, 559 à 561.

HAMBOURG: 240.

HAMERTON: 86, 87, 128, 130, 150, 166, 233, 405.

HAMOUD: 258, 378.

HANSEATIQUE (LIGUE): 229.

HARAMIL: 67, 83, 84, voir SALEH, 114.

HARDINGE: 182.

HARDY: 135, 158.

HARAR: 57.

HART: 121.

HARTHI (EL): 43, 66, 67, 114, 116, 119, 169, 244, 331, 337, 340, 590, 593.

HASSAN: 201.

HATCH: 505.

HEUDEUBERT: 568, 578.

HINAWI: 66.
HINDOUS: 37, 38, 46, 76, 77, 78, voir aussi INDIENS,
215, 216, 333, 334, 455, 471, 517, 526, 540.
HINE: 306, 495.
HOLMWOOD: 152, 307.
HORNER: 26, 312, 402n, 502, 541.
HUSSEIN: 521, 522.
IBADAN: 32.
IBJI SEWJI: 78.
IFRIQYIA: 153.
ILE DE FRANCE: voir MAURICE, 84, 147.
ILIFFE: 146.
INDE: 44, 52, 71, 74, 146, 170, 181, 207, 242, 243,
245, 246, 343, 379, 398, 447, 488, 510, 593, 622, 635,
636.
INDIENS: 46, 52, 53, 54, 69 à 82, 110, 127, 134 à 152,
156, 161, 164, 168, 170, 180 à 185, 192, 199, 200, 213,
215, 216, 217, 247, 258, 277, 285, 293, 322, 330, 366,
375, 379, 382, 386, 398, 441, 444, 455, 483 à 491, 502,
503, 520, 542, 556, 563, 591, 593, 594, 606, 610, 618 à
632, 637, 639.
INGRAMS: 22, 26, 66.
IRAQ (IRAK): 65, 153, 204, 596, 602n.
ISTAMBUL: 60.
ITHNASHARI: 447, 487, 599 à 605. VOIR INDIENS.
JABLONSKI: 49, 144, 148, 223, 336.
JAIRAM: 77, 122, 126, 146, 148, 149 à 152, 166, 216,
222, 249.
JAMNAGAR: 76.
JAPON: 210.
JONES: 367.
KAJIFICHENI: 313.
KANO: 32.
KENYA: 99, 359.

KHALID SAID: 116, 117.
KHALID THUWAYIN: 178.
KHALIFA: 266, 271.
KHOJA: 79, 81, 215, 334, 362, 367, 486, 487, 574 à 580,
595 à 599. VOIR INDIENS.
KICHEWELE: 85.
KIDUTANI: 331.
KILWA: 45, 84, 225, 226, 227, 233.
KIPONDA: 22, 334.
KIRK: 26, 73, 159, 161, 172, 173, 224, 258, 270, 276,
595, 600, 601.
KIUNGANI: 516.
KIZIMBANI: 84.
KOKONI: 392, 393.
LADHA DAMJI: 151, 258.
LAGOS: 32.
LAMU: 57, 63, 233, 328, 530, 636.
LANCASTER: 202.
LANCHESTER: 379, 388, 390, 393, 407, 447, 451, 452,
457, 636.
LANGLE (DE): 123, 244.
LEDOULX: 106.
LINDI: 122, 149.
LIVINGSTONE: 146, 541.
LOARER: 126, 137, 249.
LOFCHIE: 194, 562.
LONDRES: 246, 247, 378, 385, 415.
LUDHA DAMJI: 151.
LYNE: 189.
MADAGASCAR: 22, 27, 101, 104, 143, 144, 172, 173, 202,
213, 225, 227, 228, 234, 242, 275, 328, 401, 590, 610.
MAFAZI: 22, 56, 57, 201, 314.
MAFIA: 66, 115n, 122, 201, 233.
MAGHREB: 153, 157.

MAJID: 49, 62, 95, 107, 127, 128, 130, 168, 169, 243, 248, 265, 288, 314, 406, 590, 592, 593, 606.
MAKUA: 86.
MALABAR: 70.
MALABARIS: 70.
MALGACHES: 105, 333.
MALINDI: 70, 237, 256, 297, 324, 332, 333, 355, 367, 392, 393, 447, 454, 524, 527, 542, 616.
MALWA: 77.
MAORE: 105.
MAROC: 157, 245.
MARRAS: 162, 252, 540.
MARSEILLE: 240, 275.
MARSEILLE (DR): 266, 447.
MASCAREIGNES (ILES): 225, 226.
MASCATE: 42, 44, 46, 49, 63, 65, 70, 83, 170, 212, 215, 226, 227, 248, 352, 441, 595.
MATHEWS: 29, 128, 159, 173, 174, 177, 304, 482, 505.
MAURICE (ILE): 35, 38, 227, 229, 243, 555, 565. VOIR ILE DE FRANCE.
MAYOTTE: 104, 105.
MAZRUI: 64, 115n.
MBUMBWINI: 85.
MBUYUNI: 334.
MEDINA: 308.
MIANZINI: 419.
MJI MPYA: 304, 332, 333, 362, 437.
MKANIAGENI: 85.
MKUNAZINI: 294, 315.
MLAHAGWA: 45.
MNAZI MOJA: 237, 272, 297, 362, 376, 416, 465, 494, 495, 505, 520, 522, 525, 526, 527, 577.
MOGADISHU: 122.
MOHAMMED SEIF: 259.

MOHELI (MWALI): 103, 105, 107.
MOMBASA: 43, 45, 62, 63, 76, 233, 283n, 310, 388.
MORICE: 225, 226.
MOZAMBIQUE: 143, 144, 153, 212.
MRIMA: 22, 149, 216, 233.
MTONI: 38, 254.
MUKALLA: 59.
MUMFORD: 204, 293, 307.
MWAVI: 314.
NABHANI: 64.
NAIROBI: 358, 359.
NATAL: 242, 243, 610, 611.
NEW: 25, 125, 139, 263, 280, 296, 298, 305, 555.
NG'AMBO: 27, 101, 263, 269, 285, 286, 298, 314, 323,
329, 332, 334, 392, 399, 400, 416, 429, 434, 439, 454,
455 à 459, 520, 524, 542, 554.
NIGER: 207.
NOIRS: 37, 52, 62, 82, 110, 159, 173, 195, 329, 399,
407, 441, 545, 608, 609, 637. VOIR AFRICAINS.
NOOMAN: 130, 285, 603.
NORSWORTHY: 212, 222.
NOSSI BE: 228, 243.
NUBIENS: 87.
OCCIDENTAUX: 218, 285, 636. Voir EUROPEENS et
AMERICAINS.
OMAN: 41, 42, 43, 45, 61, 62, 68, 115n, 116, 117, 119,
168, 169, 201, 207, 259, 590, 591.
OMANIS: 45, 58, 62 à 68, 85, 114, 115n, 119, 158, 164,
168, 203, 204, 205, 282, 302, 330, 331, 361, 394, 530,
532, 533.
OTTAVI: 108.
OWEN: 405.
PALMERSTON: 46,
PARIS: 246, 254, 377.

PARSIS: 142, 184, 185, 308, 332, 487, 498, 526, 581, 587, 588.
PATE: 22, 57, 64, 201.
PEARCE: 22, 180, 382.
PEMBA: 66, 115n, 174, 233, 234, 248, 384.
PENRAD: 463, 595.
PERSE: 44, 207.
PETERS: 272.
PINTO SERPA: 272.
PLAYFAIR: 248, 261.
PORBUNDAR: 76.
PORTAL: 50, 51, 52, 176, 178, 358, 366, 370, 422, 424, 425n, 565, 606.
PORTUGAIS: 65, 70, 118, 135, 158, 201, 202, 203.
PORTUGAL: 272.
RAIKES: 482.
RASHID WALI: 367, 368.
RECLUS: 26, 36.
RENAULT: 86.
REUNION (ILE DE LA): 275, voir BOURBON
REVOIL: 296.
RIGBY: 26, 29, 61, 62, 103, 108, 141, 151, 161, 166, 169, 183, 211, 266, 591.
ROGERS: 610.
RODD: 102, 178, 358, 373, 505, 565.
ROMANS: 497, 500.
RUETE: 130, 266n, 479. Voir SALMA.
RUSCHENBERGER: 26, 78, 144, 216, 291, 294, 301, 356, 541.
RUSTAK: 65.
SAID: 25, 38, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 64, 66, 67, 70, 82, 83, 85, 107, 115, 117, 118 à 121, 126, 127, 130, 147, 159, 166, 168, 174, 207, 208, 215, 216, 217, 218,

228, 233, 254, 265, 283, 284, 324, 360, 499, 530, 590, 635, 637.

SAID ALI: 106.

SAINT DENIS: 267.

SAKALAVA: 57, 104.

SALEH: 84, voir HARAMIL.

SALEH (IBUNI): 102.

SALMA: 271, voir RUETE.

SAUTTER: 319.

SEMANNE: 77.

SEWA HAJI: 81, 563.

SEWJI TOPAN: 122, 139.

SEYCHELLES (ILES): 242

SHAFIRI: 66.

SHANGANI: 22, 201, 204, 294, 315, 323, 330, 332, 340, 440, 452, 453.

SHATRI: 22, 56, 201, 313, 331.

SHERIFF: 83, 310, 522.

SHIHR: 59.

SHIHIRI: 59, 612.

SHIRAZI: 88, 89, 100.

SHUNGAYA: 22.

SINCLAIR: 447, 451, 610.

SINDH: 135.

SMEE: 39, 115, 127, 135, 158, 203, 205, 215n.

SOKOKUU: 210, 237, 296, 297, 304, 305, 306.

SOKOMUHOGO: 259, 297.

SOMALIE: 57, 153.

SPEKE: 90, 146.

STANLEY: 50, 146, 249.

STONETOWN: 263, 311, 329, 332, 344, 392, 394, 396, 400, 429, 430, 439, 440, 441, 453.

SUEZ (CANAL DE): 239, 273.

SULEYMAN: 116, 259.

SURAT: 76.
SWAHILI: 47, 53, 88, 100, 134, 144, 158, 215, 374, 534,
536, 540.
SYRIE: 65.
TANGANYIKA: 99, 423.
TARIA TOPAN: 81, 146, 152, 270, 325, 576, 601.
THUWAYIN: 107, 169, 170, 591, 608.
TIPPU TIP: 146, 151, 447.
TOZER: 323, 329.
THACKERAY: 583, 585.
TURQUIE: 447.
VANIA: 76. Voir INDIENS.
VIENNE (DE): 211, 229.
VISRAM: 81, 563.
VUGA: 259, 331, 332, 334, 363, 377.
WABARA: 88, 98, 99, 100, 232.
WADIGO: 93.
WAGANDA: 90, 98.
WAGOGO: 90.
WALTER: 310.
WAMAKONDE: 98.
WANGINDO: 87, 88.
WANYAMWEZI: 90, 98.
WANYASA: 90, 98.
WANYEMA: 87, 98.
WASAGARA: 90.
WASUKUMA: 98.
WAT BIMA: 152.
WATERS: 150
WAYAO: 90, 98.
WAZARAMO: 90, 98,
WAZIGUA: 90, 98.
WEBB: 62, 256.
YAKUT: 115, 126, 481.

YARUBI: 43, 63, 64, 115n, 203.

ZANJ: 153.

ZANZIBARIS: 50, 159, 184, 260, 460.

ZEVACO: 209, 241, 265, 275.

TABLES DES CARTES ET ILLUSTRATIONS

Zanzibar et la côte	p.20
L'île de Zanzibar	p.21
La ville de Zanzibar	p.28
La tour	p.262
Hôpital de la mission catholique	p.268
Beit El Ajaib	p.290
Sokokuu	p.295
Orientation des rues	p.300
Le fort	p.303
Les mosquées de Stonetown à Zanzibar	p.317
Répartition ethnique de la ville	p.335
Cour intérieure	p.339
Une maison arabe	p.342
Portes rectangulaires	p.346
Portes rectangulaires	p.347
Porte gujerati	p.348
Un linteau	p.351
Portes à linteau semi-circulaire	p.353
Une porte du Beit El Ajaib	p.354
Hutte indigène	p.357
Localisation du commerce	p.391
Plan proposé par Lanchester	p.395
La ville de Zanzibar dans les années 1930	p.443
Loggias et balcons	p.445
Baraza	p.446
Le fort	p.448
Le High Court et le musée	p.449
La cathédrale anglicane	p.450
Dispensaire Ithnasheri	p.451
Les quartiers de la ville	p.460
Scènes de Beni	p.573
Club anglais	p.586

TABLE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

La population urbaine de Zanzibar	p.26
Naissance et décès	p.32
Natalité et mortalité par origine	p.33
Courbe des naissances et des décès	p.34
Population omani de Zanzibar	p.68
Population indienne à Zanzibar de 1819 à 1948	p.81
Nombre d'esclaves	p.87
Immigration des Wabara à Zanzibar	p.98
Population africaine de Zanzibar selon le recensement de 1948	p.99
Population comorienne de Zanzibar	p.109
Revenus des douanes de Zanzibar 1807-1876	p.231
Recettes annuelles de l'Indian Post Office	p.274
Dépenses mensuelles de l'Indian Post Office	p.274
Opérations de l'agence française en 1889	p.275
Valeur du commerce à Zanzibar 1900-1906	p.389
Valeur et volume du commerce à Zanzibar 1910-1921	p.389
Scolarisation chez les Indiennes	p.491

TABLE DES MATIERES

Remerciements	
Introduction générale	1
Première partie: LA SOCIETE URBAINE	22
Introduction	22
Chapitre I: LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	24
I- Une population en hausse mais fluctuante	24
A- L'augmentation de la population	24
B- Une population fluctuante	35
II- Les politiques vis à vis de l'immigration	40
A- Immigration et transfert de capitale	41
B- La politique populationniste de Saïd	45
C- Le contrôle des mouvements de population	48
Chapitre II: L'ARRIVEE DES PRINCIPAUX IMMIGRANTS	55
I- Les Arabes	55
A- Les Hadramis	55
B- Les Arabes Omanis	62
II- Les arrivées d'Indiens	69
A- Les motifs socio-économiques de l'immigration indienne à Zanzibar	71
B- D'une immigration individuelle et temporaire à une installation familiale et définitive	75
III- L'immigration des Noirs	82
A- La traite négrière	82
B- L'arrivée des travailleurs libres	88
IV- Les arrivées de Comoriens	101

A- Les problèmes sociaux et politiques de leur pays d'origine	102
B- Une installation privilégiée à Zanzibar	107
Chapitre III: UNE REPARTITION SOCIO-ETHNIQUE DES TACHES	110
I- L'exercice du pouvoir par les Arabes	110
A- Une situation de double pouvoir à l'arrivée de Said en 1828	110
B- Le mode de contrôle du pouvoir par les Busaidi	123
II- Les Indiens: une communauté mercantile	134
A- L'émergence des riches marchands	135
B- La mainmise indienne sur l'économie du pays	143
C- L'exemple d'une réussite: la firme hindoue de Jairam Sewji	149
III- Le Noir: l'homme à tout faire	152
A- le Noir: un domestique	154
B- Le Noir: un soldat	157
C- Le Noir: un porteur	160
Chapitre IV: LE NOUVEL EQUILIBRE ISSU DE LA DOMINATION ANGLAISE	164
I- Les Anglais, de nouveaux maîtres	164
A- La montée de l'influence anglaise au XIX ^e siècle	164
B- La mainmise sur les forces armées du sultan	172
C- Le tournant de 1890	175
II- Les Indiens: des collaborateurs	180
A- La politique générale de l'impérialisme anglais	180
B- Les Indiens: des fonctionnaires associés	183
III- Les Arabes, des privilégiés: la question de leur endettement dans les années 1920	185
A- la situation économique et sociale des Arabes dans les années 1920	185
B- La naissance de la CGA	190

C- La réorganisation de la CGA	191
III- Les affranchis: "des parents pauvres"	194
A- Attitude de l'islam vis à vis de la libération de l'esclave	194
B- L'abolition du statut légal de l'esclavage en 1897	196
Conclusion de la première partie	199
Deuxième partie: DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DE LA VILLE	201
Introduction	201
Chapitre I: UN DEVELOPPEMENT URBAIN LIE A L'ESSOR DU COMMERCE	207
I- L'impulsion donnée par le sultan Saïd	208
A- La politique intérieure	208
B- Les relations avec les étrangers	212
II- La contribution étrangère	218
A- Les Américains	218
B- Les Européens	224
III- Le rayonnement de la cité marchande	232
A- Les relations de la ville avec le continent	232
B- Les liens de la ville avec l'arrière pays	235
Chapitre II: LES DEBUTS DE LA MODERNISATION SOUS LE SULTAN BARGASH	239
I- Les atouts de la modernisation	239
A- Zanzibar carrefour maritime	239
B- Un sultan jouissant d'une certaine ouverture d'esprit	243
C- Des revenus plus importants et une main d'oeuvre à bas prix	248
II- Les progrès matériels	253
A- L'oeuvre du sultan	253

B- La contribution étrangère	265
Chapitre III: L'ORGANISATION DE LA VILLE ET L'HABITAT DURANT LA DOMINATION ARABE	280
I- La dynamique de l'occupation du sol	281
II- Un espace urbain multi-fonctionnel	291
A- Les marchés et les places du commerce	291
B- Le complexe politico-religieux	302
C- Les centres religieux	307
D- La "quarantaine" résidentielle et la hiérarchie des quartiers	319
III- L'habitat	336
A- Les maisons et les enclos	336
B- Les habitations indiennes et africaines	352
Chapitre IV: LES PLANS DE RESTRUCTURATION DE LA VILLE SOUS LA COLONISATION ANGLAISE (1890-1939)	358
I- 1890-1913: contrôle foncier et équipement de la ville	359
A- Le contrôle foncier	359
B- La mise en place d'éléments de viabilité	365
II- L'intensification des efforts en matière d'urbanisme 1920-1930)	380
A- La mise en place d'un organe de gestion de la ville: la municipalité de Zanzibar	380
B- Le plan proposé par Lanchester	387
Chapitre V: LES ENJEUX DE L'URBANISME COLONIAL ET LES REALISATIONS	412
I- Problèmes de ces projets de restructuration	413
A- le décalage entre la loi et son application: la question foncière	413
B- L'insuffisance des moyens à mettre en oeuvre	420
II- L'aspect de la ville à la veille du second conflit mondial	431

A- Les éléments de viabilité	432
B- La séparation des quartiers	438
Conclusion de la deuxième partie	461
TROISIEME PARTIE: SOCIABILITE ET TENSIONS URBAINES	463
Introduction	463
Chapitre I: LES STRUCTURES D'INTEGRATION PERMANENTES	463
I- La parenté chez les Arabes	469
A- Le Kabila	469
B- La place de la femme	473
II- La parenté chez les Indiens	483
A- Le Jat	483
B- La place de la femme	484
Chapitre II: LES STRUCTURES D'INTEGRATION TEMPORAIRES	492
I- Les célébrations	492
A- La fête de la fin du Ramadhan	492
B- Le Nairuzi	496
C- La célébration du 74 ^e anniversaire de la reine d'Angleterre en 1894	504
II- Les associations	507
A- Developpement socio-économique et naissance des associations	507
B- Les associations chrétiennes de Saint Joseph et Saint François Xavier	508
III- Les espaces d'intégration massive	514
A- Au XIX ^e siècle	515
B- Sous la colonisation	522

Chapitre III: LES FACTEURS D'EXCLUSION	528
I- La race	528
A- Le clivage Arabe-africain	529
B- Le clivage Européens-populations locales	537
II- Le statut social	545
A- La distinction libre-esclave	545
B- Le clivage oligarchie et masse de la population	555
Chapitre IV: STRUCTURES ET ESPACES D'EXCLUSION	566
I- La sociabilité féminine: un espace de repli	567
A- Les visites entre dames arabes	567
B- Les Lelemama ou associations de danses	571
II- Les Khoja: des gens qui vivent entre eux	574
A- Structure de la jamat Khoja	574
B- Les rituels chez les Khoja	578
III- Les espaces d'exclusion	
A- Le club européen: un "home sweet home" réservé aux hommes	581
B- Le temple et le feu sacré des Parsis: le milieu hermétique par excellence	587
Chapitre V: LES TENSIONS POLITIQUES ET SOCIALES ET LEURS MANIFESTATIONS	589
I- Les problèmes sociaux et politiques	589
A- Le mouvement Mutawwa: de l'intégrisme ibadhite à la xénophobie	589
B- L'éclatement chez les Khoja	595
II- Les actes de violence	606
A- La criminalité	606
B- La manifestation de 1936	611
III- L'action politique organisée: la contestation indienne à travers l'Indian National Association (INA)	618

A- Naissance d'un consensus chez les Indiens	619
B- La phase de consolidation et la conquête du pouvoir	623
C- L'action politique	629
Conclusion de la troisième partie	633
CONCLUSION GENERALE	635
Traduction des citations	644
Repères chronologiques	663
Abréviations	664
Sources	666
Glossaire	719
Index	725
Tables des cartes et illustrations	738
Tables des figures et des tableaux	739
Table des matières	740